

Marseille Provence Métropole

Contrat de ville
de Marseille Provence Métropole

Cahier 1
Diagnostic thématique et territorial

Version finale

18 juin 2015

Sommaire

L'organisation du Contrat de ville	5
La toile de fond	
La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville pour Marseille Provence Métropole	7
Les dynamiques socio-territoriales à l'échelle de Marseille Provence Métropole	11
1 Une structure territoriale paradoxale, qui détermine fortement le fonctionnement socio-urbain des quartiers prioritaires de Marseille Provence Métropole	11
2 Une concentration géographique des difficultés, malgré la vitalité des territoires	15
3 Des potentiels à faire fructifier et des « morceaux de ville » à intégrer dans les dynamiques de développement aux différentes échelles	18

Le diagnostic thématique

Une amélioration attendue de la qualité urbaine des quartiers prioritaires et de leur rôle dans les parcours résidentiels à l'échelle de MPM	
MPM	21
1 Des efforts à poursuivre en faveur de la qualité de vie des habitants, en s'appuyant sur les atouts des quartiers	21
2 Une action publique qui n'est pas parvenue à modifier les grands (dés)équilibres de l'habitat sur le territoire communautaire, tant dans le parc social que privé, et une contribution plus forte attendue des quartiers prioritaires à la mobilité résidentielle des ménages	26
Des politiques de développement social et humain à consolider	32
1 L'éducation, un enjeu majeur pour le territoire communautaire mais pourtant encore insuffisamment pris en charge collectivement	32
2 Des quartiers confrontés à des phénomènes d'insécurité majeurs	40
3 Lien social et citoyenneté : le constat d'un « éloignement » des institutions et de logiques d'exclusion à combattre	43
4 D'importantes inégalités sociales et territoriales en matière de santé	46
5 Une place des habitants dans l'action publique encore en construction	51

Une approche intégrée du développement économique et de l'emploi à conforter		55
1	Une vocation économique des quartiers prioritaires à soutenir, en lien avec leurs potentiels et les stratégies de développement portées aux différentes échelles	55
2	Une action publique soutenue sur le champ de l'employabilité, mais qui peine à inverser la dynamique de l'emploi dans les quartiers	57
La mobilité, enjeu central de l'intégration des quartiers prioritaires et de leurs habitants dans la ville		61
1	Des niveaux d'accessibilité contrastés	62
2	Des pratiques de mobilité contraintes	62
3	Une offre de transports en commun sous-utilisée, des arbitrages à réaliser dans la priorisation de l'amélioration du réseau	63

Le diagnostic territorial

Le diagnostic territorialisé par grands secteurs pour le territoire de Marseille		65
1	Nord-Est	65
2	Nord Littoral	69
3	Grand Centre-ville	73
4	Grand Sud Huveaune	77
Le diagnostic territorialisé pour Marignane		82
Le diagnostic territorialisé pour Septèmes-les-Vallons		86
Le diagnostic territorialisé pour La Ciotat		90

Préambule

L'organisation du Contrat de ville

Le Contrat de ville de Marseille Provence Métropole est organisé comme suit.



Le présent cahier « Diagnostic territorial et thématique » :

- pose la toile de fond des dynamiques socio-urbaines à l'échelle du territoire de Marseille Provence Métropole (partie 1),
- propose un diagnostic à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire sur les différents champs thématiques du cadre de vie, de la cohésion sociale, du développement économique et de l'emploi (partie 2) ;
- propose une analyse territorialisée qui permet de sérier les enjeux de développement urbain, social et économique pour les villes de Marignane, Septèmes-les-Vallons et La Ciotat et pour quatre sous-ensembles de Marseille (partie 3).

Toile de fond

1. La nouvelle géographie prioritaire
2. Les dynamiques socio-territoriales à l'échelle de Marseille Provence Métropole

Première partie

La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville pour Marseille Provence Métropole

La nouvelle géographie prioritaire arrêtée par l'Etat pour Marseille Provence Métropole concerne 38 quartiers dans lesquels vivent au total 243 727 habitants¹ en 2011 (contre plus de 400 000 dans les anciens territoires CUCS), soit 23% de la population du territoire communautaire. La seule ville de Marseille concentre 35 quartiers prioritaires et près de 97% de la population concernée.

Quartiers «Politique de la Ville»

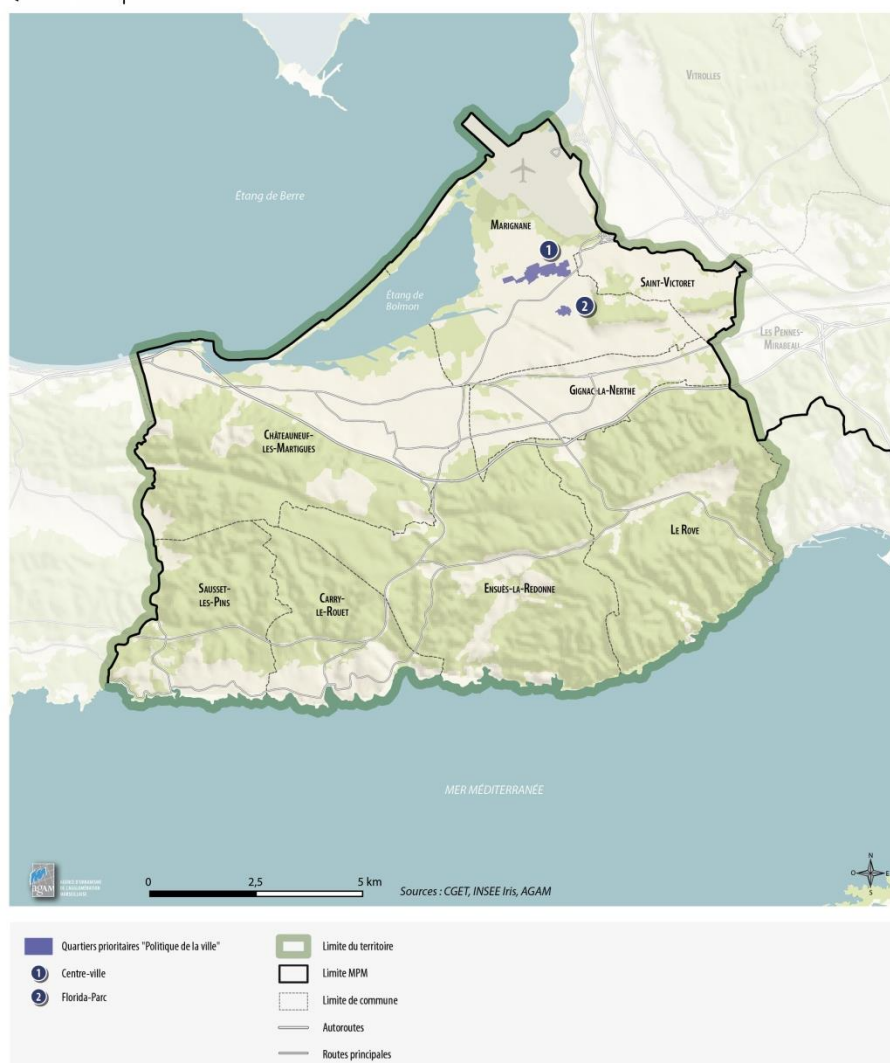


Figure 1 : Quartiers de la géographie prioritaire - Bassin ouest / Marignane

Source : AgAM

¹ Estimations réalisées par le CGET

Quartiers «Politique de la Ville»

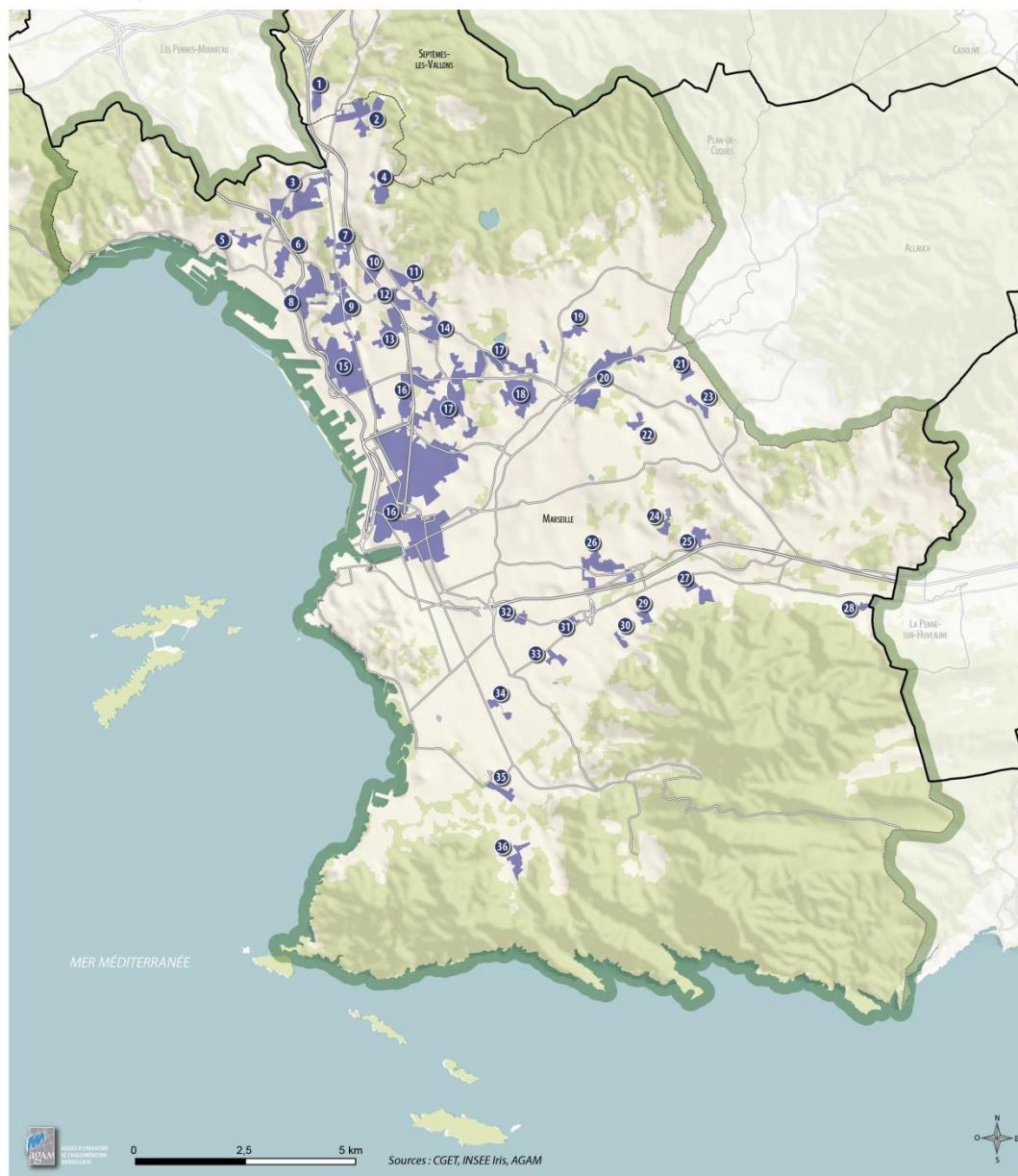


Figure 2 : Quartiers de la géographie prioritaire - Bassin centre / Marseille, Septèmes-les-Vallons

Source : AgAM

Quartiers «Politique de la Ville»

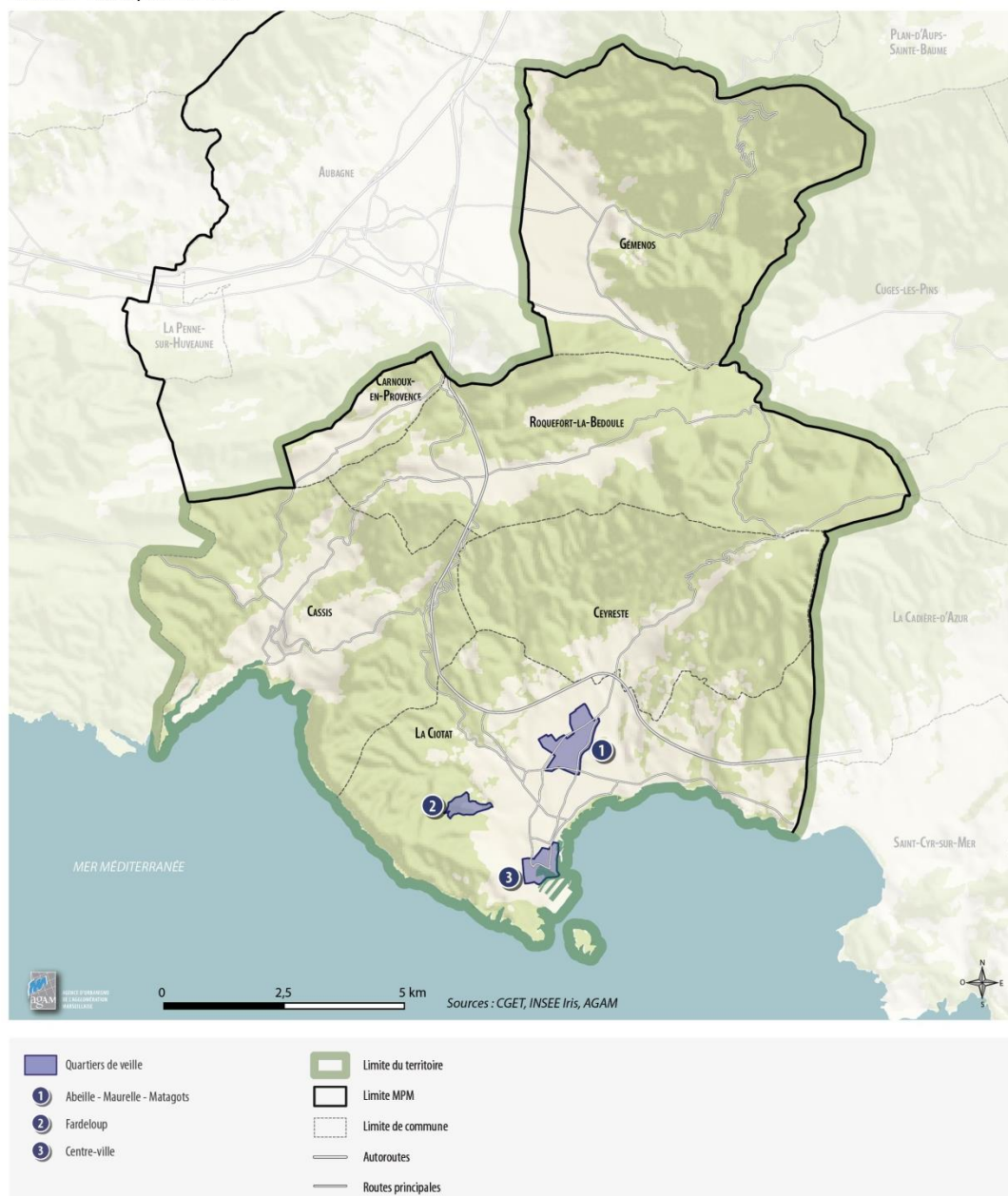
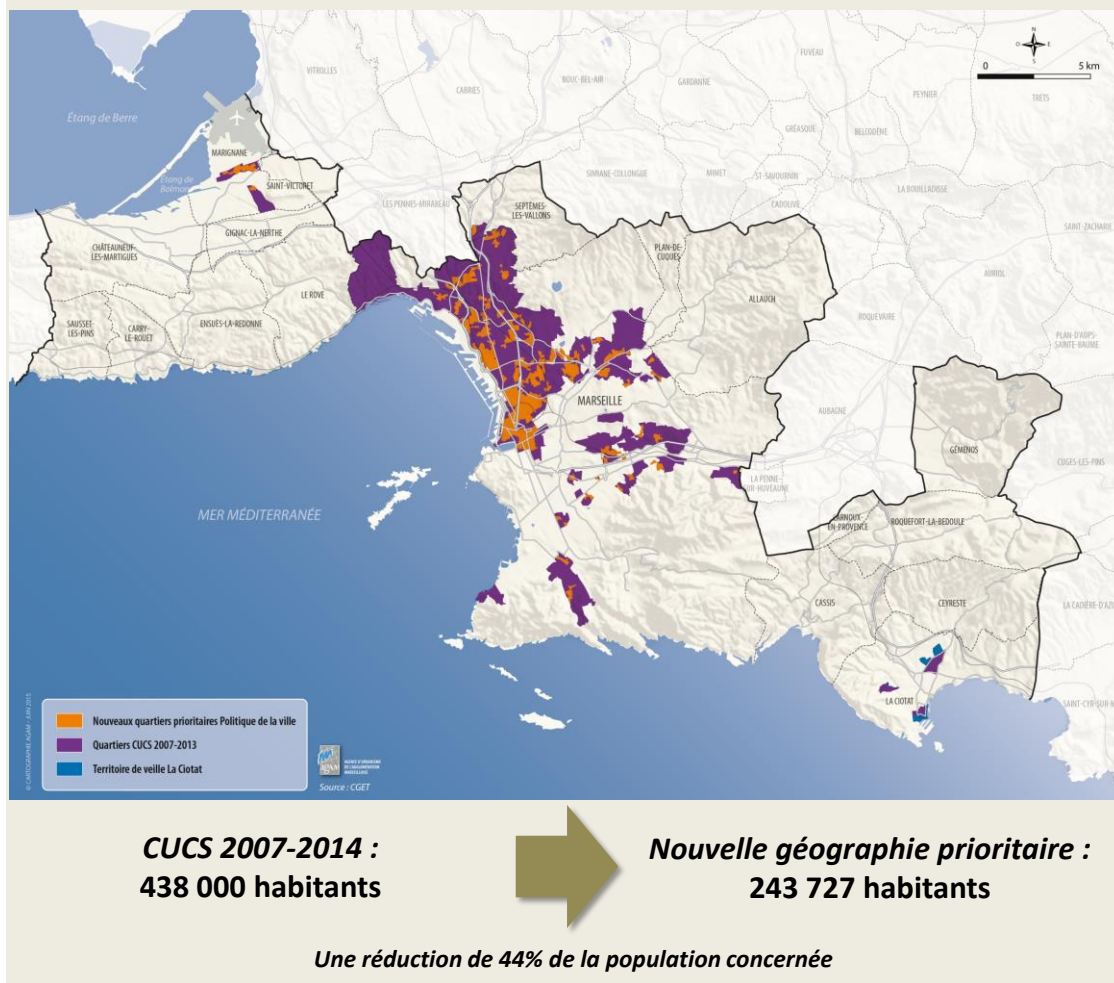


Figure 3 : Quartiers de la géographie prioritaire - Bassin Est / La Ciotat

Source : AgAM

La diminution de la population concernée par rapport à l'ancienne géographie a pour objectif de mieux concentrer l'action publique dans les quartiers présentant les difficultés les plus saillantes.

L'évolution de la géographie prioritaire sur Marseille :



Outre les quartiers de la géographie prioritaire stricto sensu, l'Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AgAM) conduit actuellement des travaux visant à identifier les quartiers dits « de veille active », sur la base d'un indice de fragilité. Non retenus dans la géographie prioritaire définie par voie réglementaire sur la base de la concentration de la pauvreté financière, ces quartiers correspondent à des territoires sur lesquels les acteurs locaux s'accordent à considérer qu'il est nécessaire de maintenir une attention particulière. Ils peuvent correspondre :

- soit à des quartiers sortant de l'actuelle géographie prioritaire ;
- soit à des territoires qui ne bénéficient pas à l'heure actuelle de la politique de la ville, mais dont la situation sociale, urbaine et économique apparaît suffisamment dégradée pour craindre leur basculement dans la géographie prioritaire à moyen ou long terme, incitant ainsi à développer une « veille active » vis-à-vis de ces territoires.

Au regard des premières analyses, l'importance du nombre de quartiers de veille² montre que de grands pans du territoire communautaire demeurent fragile au-delà de la nouvelle géographie prioritaire stricto sensu. Ces quartiers méritent une attention particulière de la part des pouvoirs publics. Intégrés au projet de cohésion sociale et urbaine de l'agglomération, ces quartiers feront l'objet d'une vigilance renforcée en termes de suivi des évolutions sociodémographiques et de mobilisation des leviers de droit commun.

² A titre indicatif, 98 IRIS étaient dans un premier temps identifiés par un indice de fragilité supérieur à la moyenne communale

Deuxième partie

Les dynamiques socio-territoriales à l'échelle de Marseille Provence Métropole

Le fonctionnement des quartiers prioritaires de la politique de la ville au sein du territoire de Marseille Provence Métropole relève pour partie d'une logique urbaine et sociale propre, induite par leur localisation, leur structure, leur histoire, les différentes étapes de leur peuplement et la manière dont les politiques publiques se sont préoccupées ou saisies de leur devenir.

Il est également fortement conditionné par des dynamiques ou des « états de fait » qui se jouent à des échelles supérieures et qui structurent le territoire dans son ensemble, au-delà de la géographie prioritaire : la structure et les dynamiques économiques du territoire, les grands équilibres sociaux de l'habitat, l'évolution des réseaux de transports, la géographie même, sont autant de déterminants qui influent sur la trajectoire des quartiers, directement ou en creux.

Pour éclairer les enjeux d'avenir pour ces quartiers, il convient donc de dresser la toile de fond sur laquelle se posent les questions et enjeux propres aux quartiers, et donc de les mettre en perspective avec la structuration de l'espace communautaire et, au-delà, de l'espace métropolitain.

1 Une structure territoriale paradoxale, qui détermine fortement le fonctionnement socio-urbain des quartiers prioritaires de Marseille Provence Métropole

1.1 Un décalage emploi/logement, malgré une mixité fonctionnelle historique

On observe sur le territoire de MPM un paradoxe :

- D'une part, le tissu urbain présente historiquement un fonctionnement marqué par la mixité des fonctions : seuls 20% des emplois se situent dans des zones économiques dédiées, et de nombreux secteurs à proximité directe des territoires prioritaires accueillent des activités économiques fortement pourvoyeuses d'emplois, que ce soit à Marseille (façade maritime nord, technopôle de Château-Gombert, activités tertiaires et commerces en centre-ville), à Marignane (plateforme aéroportuaire, parc des Florides) ou à La Ciotat (Athélia I à V).
- D'autre part, la distance entre lieu de résidence et lieu de travail, qui doit de plus en plus être considéré à l'échelle de la future métropole Aix-Marseille-Provence, apparaît très importante et devrait même s'accroître dans les années à venir. Cela induit un important phénomène de mobilités pendulaires.

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR EMPLOI EN 2010

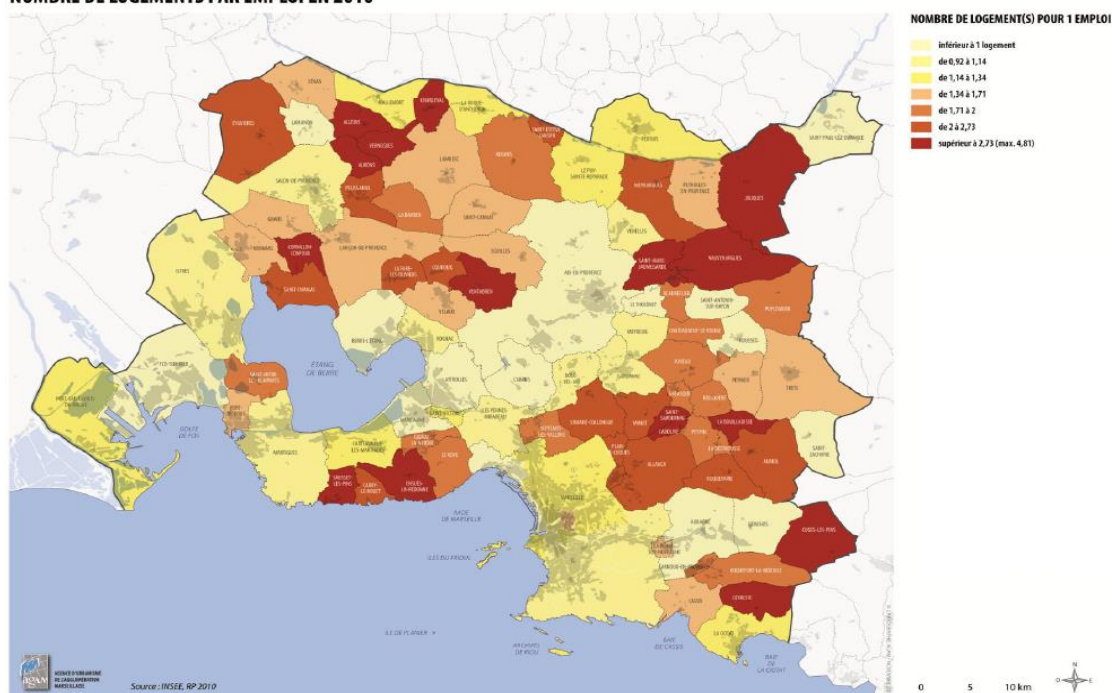


Figure 3 : Un clivage entre le lieu de résidence et le lieu de travail

Source : Insee, RP 2010, exploitation Agam

On compte environ 57% d'actifs travaillant hors de leur commune de résidence, et les flux domicile-travail sont en augmentation, particulièrement chez les cadres. La répartition territoriale des emplois les rend difficilement accessibles pour le plus grand nombre, particulièrement en transports en commun au regard des distances importantes à couvrir et de la relative faiblesse de l'offre proposée sur le territoire métropolitain.

Or cette faible accessibilité en transports en commun impacte en premier lieu les chômeurs et inactifs (46 000 d'entre eux n'ont pas de voiture, 67 000 n'ont pas de permis ; dans les quartiers nord de Marseille, 60% des chômeurs et inactifs n'ont ni permis, ni accès à une voiture) et plus généralement les captifs des transports en commun (ils sont 250 000 à l'échelle de la Métropole).

Au-delà, l'augmentation du coût de la mobilité exclut les ménages modestes d'un certain nombre d'offres d'emploi. Ainsi, entre 1998 et 2012, l'accessibilité aux zones d'emploi pour les ouvriers non qualifiés se réduit (selon l'hypothèse d'un budget mobilité inférieur ou égal à 15% du budget global du ménage).

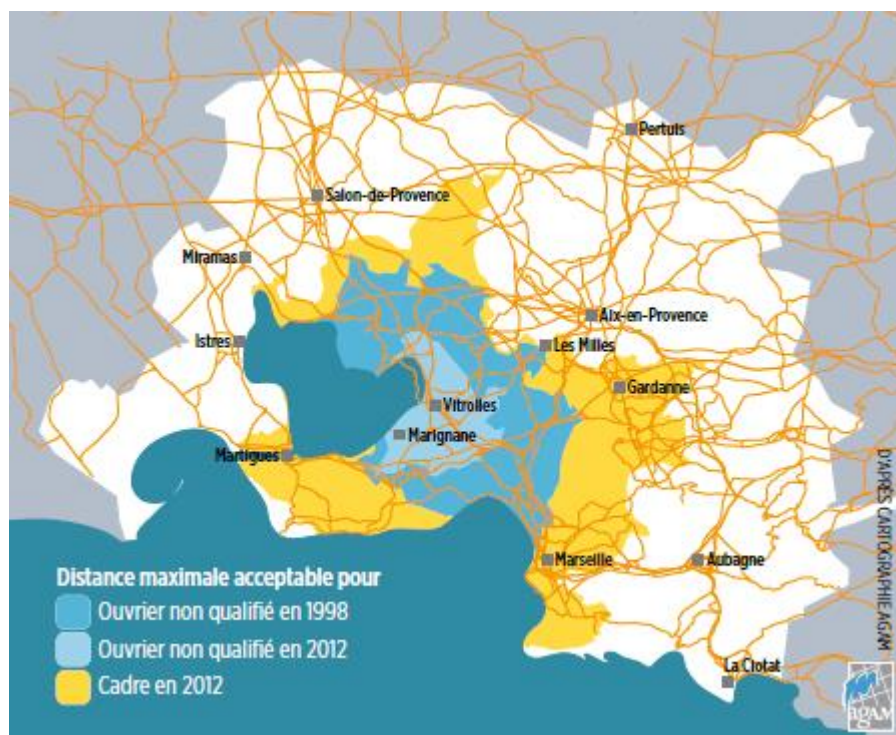


Figure 4 : un budget mobilité qui exclut les ménages modestes des offres d'emploi - l'exemple de Vitrolles et Marignane

Source : *La métropole en projets : intentions d'étape ; Mission interministérielle pour le projet métropolitain Aix-Marseille-Provence ; cartographie Agam*

Qui plus est, le mouvement s'accroît : le déséquilibre **emploi/logement s'est creusé** au cours des dix dernières années dans les principaux pôles économiques du territoire, ainsi que dans les communes dont la fonction résidentielle est déjà dominante.

Les projections pour les 15 prochaines années, recensées dans les différents documents de planification des intercommunalités de la future métropole, laissent présager une aggravation de ce déséquilibre : le Pays d'Aix et l'ouest de l'étang de Berre devraient voir leur nombre d'emplois par habitant, déjà plus élevé, augmenter plus rapidement qu'ailleurs dans le reste du territoire métropolitain.

Ces évolutions accentuent les difficultés d'accès à l'emploi des habitants d'une large partie des quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui souffrent de leur enclavement et de leur faible accessibilité métropolitaine (singulièrement transports en commun). En particulier, les habitants des quartiers nord ou de l'extrême sud de Marseille n'ont que très difficilement accès aux pôles d'emploi métropolitains que sont Marignane-Vitrolles, Fos-sur-Mer, Aix-les-Milles ou encore Cadarache (cf. figure n°6).

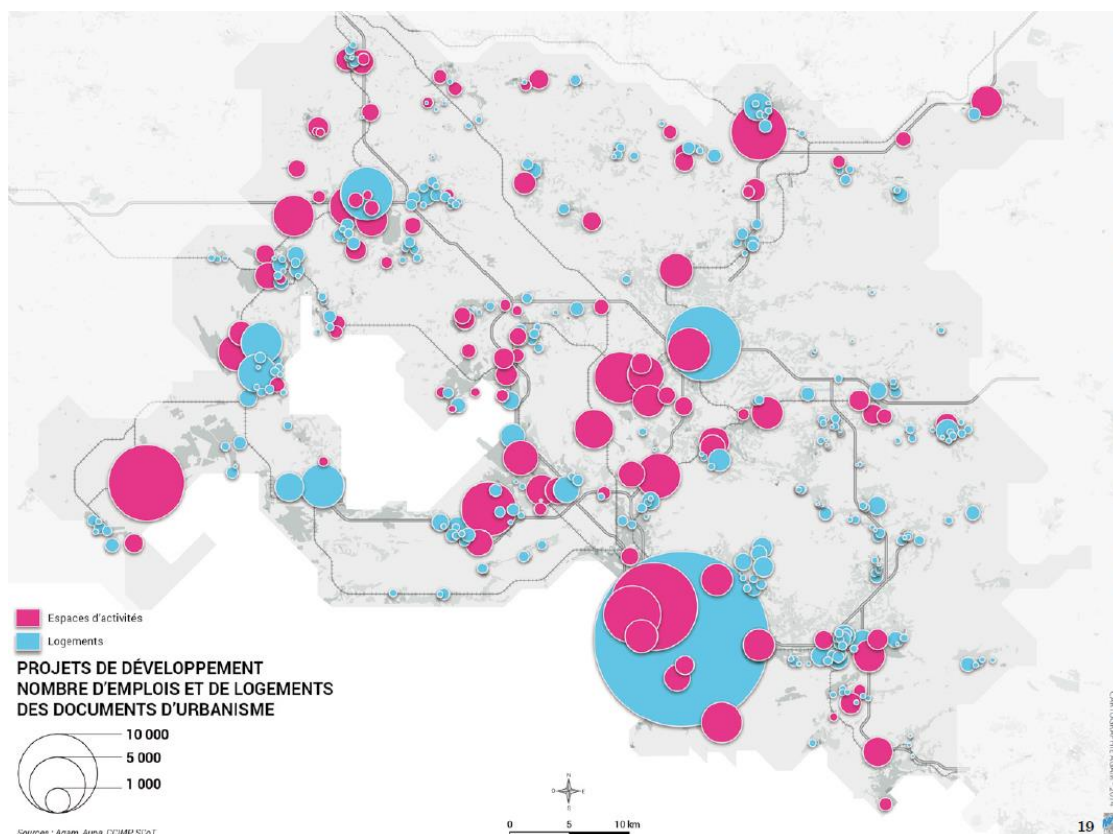


Figure 5 : Un décalage entre lieu de résidence et lieu de travail qui devrait s'accroître d'ici à 2030

Source : Livre blanc des transports métropolitains Aix-Marseille-Provence ; Mission interministérielle pour le projet métropolitain Aix-Marseille-Provence ; cartographie Agam

1.2 Des quartiers parfois « coupés de la ville », malgré un maillage historique de centralités et des points d'appui disséminés sur le territoire

A ce décalage entre lieux de résidence et lieux de travail s'ajoute une problématique **structurelle d'enclavement** d'un certain nombre de territoires de MPM, parmi lesquels on retrouve de nombreux quartiers prioritaires. Cette problématique croise de nombreux facteurs, parmi lesquels l'offre de transports en commun, les coupures urbaines, la topographie, l'architecture (les fameuses « citadelles ») jouent un rôle majeur.

Mais l'enclavement est souvent au moins autant mental que physique : les difficultés « objectives » rencontrées par les habitants se doublent bien souvent de freins psychologiques et culturels, et une tendance au repli sur soi qui coupe les populations du reste de la ville. En témoignent les phénomènes d'isolement que l'on peut retrouver jusque dans les hyper-centres anciens (Marseille, Marignane, La Ciotat), pourtant bien connectés à leur environnement et pourvus d'une offre de transports plus importante que dans la plupart des autres quartiers.

Pourtant, la structure territoriale de la Communauté urbaine offre des **points d'appui pour une structuration plus cohérente de l'espace** et pour faire face à son morcellement géographique et aux difficultés liées à la répartition structurelle des emplois sur le territoire et aux enjeux de mobilité. C'est le cas à Marseille qui est particulièrement concernée par les phénomènes d'isolement et de repli des quartiers prioritaires.

Marseille est faite de 111 quartiers, la plupart d'entre eux dotés de leur église, leur place et leurs commerces. Cet agencement « commun » de l'espace urbain, qui offre en théorie les avantages d'une vie de village combinés à ceux de la métropole, permet de se créer rapidement des repères et de cultiver un enracinement et un attachement à son quartier.

Les grands quartiers les plus récents construits pendant les Trente Glorieuses ne bénéficient pourtant que rarement de la proximité, parfois relative, à ces noyaux villageois, l'effet de masse et la structure urbaine même des « cités » annulant souvent le lien physique comme symbolique au territoire historique. Héritage de la division séculaire de Marseille en « paroisses », cette composition de la ville constitue pour autant un point d'appui majeur pour penser l'intégration des quartiers prioritaires à leur environnement.

La situation urbaine des quartiers prioritaires ou de veille de Marignane, Septèmes-les-Vallons et La Ciotat s'envisage nécessairement de manière très différente, leur appartenance à des villes de moindre taille offrant des liens beaucoup plus immédiats aux centralités (plus globalement, aux offres d'équipements et de services) et une identification symbolique au territoire plus directe.

En outre, certains quartiers disposent **d'aménités et d'équipements rayonnants**, qui participent à la qualité de vie de leurs habitants, mais qui peuvent aussi potentiellement constituer des facteurs d'ouverture sur la ville, en attirant des populations extérieures et en favorisant le brassage.

C'est le cas des **équipements culturels**, en centre-ville de manière évidente (Marseille, La Ciotat notamment), mais aussi dans les quartiers nord de Marseille (Cité des Arts de la Rue aux Aygalades, Alhambra à Saint-Henri, Théâtre du Merlan, Théâtre Tourski à Saint-Mauront) ou à proximité immédiate des quartiers (espace Jean Ferrat à Septèmes-les-Vallons par exemple).

Cela concerne aussi les **espaces naturels**, à proximité directe d'un grand nombre de quartiers prioritaires (Massif de l'Etoile, GR 2013 et vue spectaculaire sur la rade de Marseille pour les quartiers nord de Marseille et la Gavotte Peyret ; Parc National des Calanques pour certains quartiers du Grand Sud de Marseille et de La Ciotat).

2 Une concentration géographique des difficultés, malgré la vitalité des territoires

La fragmentation urbaine du territoire communautaire se double d'une forte concentration géographique de la précarité socio-économique, qui rend d'autant plus saillant le niveau élevé d'inégalités enregistré à l'échelle de l'agglomération (indice de Gini³ de 0,42 en 2011 contre 0,3 à l'échelle nationale). Cette concentration peut être envisagée à différentes échelles :

- à l'échelle de grands pans de territoires : les quartiers du nord et du nord-est de Marseille, auxquels peuvent être rattaché le quartier de La Gavotte Peyret de Septèmes-les-Vallons, qui produisent un effet de masse et de concentration de la précarité aux différentes échelles (celle de chacune des grandes cités, celle du grand nord de la ville) ;
- à l'échelle de quartier « visibles » du fait de leur ampleur et de leur portée symbolique, comme les centres anciens (Marseille, Marignane, La Ciotat) ;
- à l'échelle de micro-quartiers ou de cités isolées dans un environnement présentant moins de difficultés (c'est particulièrement le cas des quartiers prioritaires du secteur Grand Sud Huveaune à Marseille, mais aussi du quartier Florida Parc – La Chaume à Marignane).

³ L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de salaires (de revenus, de niveaux de vie...). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie... seraient égaux. A l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les salaires (les revenus, les niveaux de vie...) sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

2.1 Des situations de pauvreté fortement concentrées sur Marseille, particulièrement dans les quartiers nord et le centre-ville pour les phénomènes les plus aigus et massifs

A l'échelle de MPM, les situations de pauvreté monétaire les plus prégnantes (revenu médian inférieur au 1^{er} décile, soit 9 430 € par unité de consommation en 2011) se trouvent uniquement à Marseille dans les quartiers nord et le centre-ville.

Les quartiers où le revenu médian se situe entre le 1^{er} quartile et le seuil de revenu établi par la politique de la ville (11 456 €) sont également tous localisés à Marseille, dans les secteurs nord littoral et nord-est.

Des poches de pauvreté, moins perceptibles car plus « diluées » dans leur environnement, se trouvent enfin dans les secteurs de la vallée de l'Huveaune, le sud de Marseille, ainsi que dans les communes de Marignane, Septèmes-les-Vallons et La Ciotat. Si l'analyse statistique ne permet pas toujours de connaître précisément le niveau de difficulté de ces micro-quartiers, ils doivent faire l'objet d'une attention particulière, d'autant plus que les tensions avec les quartiers qui les entourent semblent exacerbées par le niveau d'inégalité socioéconomique.

Cette structuration territoriale de la pauvreté est consolidée par la faible mobilité résidentielle observée dans la majeure partie des quartiers prioritaires (à l'exception notable des centres anciens, caractérisés par la forte rotation de populations précaires et primo-arrivants), ainsi que par la qualité urbaine médiocre et l'enclavement de ces territoires, qui grèvent bien souvent leur attractivité donc leur potentiel de diversification. A l'inverse, elle est aussi le fruit de la difficulté qu'éprouvent les pouvoirs publics à mettre en œuvre le principe de mixité du logement dans les quartiers les moins dotés en logements locatifs sociaux et, plus globalement, à installer un véritable équilibre social de l'habitat à l'échelle des villes et du territoire communautaire. Les initiatives locales (à La Ciotat notamment) pour imposer le principe de diversité des produits dans les opérations nouvelles peuvent ainsi se trouver pour partie contrariées par la difficulté de trouver des relais en la matière dans les stratégies des territoires voisins et d'échelle supérieure.

2.2 Une évolution du niveau de revenus contrastée sur le territoire de MPM

Au cours des dernières années, une partie non négligeable des territoires les plus fragiles a vu sa situation se dégrader. Sur les 42 territoires enregistrant une baisse de leur revenu médian entre 2006 et 2011, 39 sont situés à Marseille et 26 sont des quartiers dont le revenu médian est inférieur au 1^{er} quartile de MPM (essentiellement des quartiers prioritaires des secteurs Nord littoral, Nord-est et au nord du Grand centre-ville).

A l'inverse, les situations observées globalement sur le secteur Sud-Huveaune sont plus stables (même si la taille des IRIS peut en partie expliquer la moyennisation de situations contrastées), tandis que le revenu médian de La Gavotte Peyret, d'une partie du centre-ville de Marseille et de la plupart des autres communes de MPM a augmenté sur la même période. Si les évolutions positives permettent à certains secteurs de rattraper une partie de leur retard par rapport au reste de l'agglomération, elles induisent un accroissement des écarts avec les quartiers les plus en difficulté qui ne parviennent pas à tirer leur épingle du jeu (évolution du revenu médian au mieux inférieure à celle observée à l'échelle de MPM).

Au-delà du seul critère de la pauvreté financière, retenu pour déterminer la géographie prioritaire de la politique de la ville, le cumul de facteurs de fragilité peut également produire de l'exclusion, quand bien même les ménages concernés affichent un niveau de pauvreté moindre que dans les quartiers prioritaires stricto-sensu. Les travaux de l'AgAM autour de la définition d'un indicateur synthétique de fragilité font apparaître la très forte concentration de situations préoccupantes sur les arrondissements du Grand Centre-ville et des quartiers nord de Marseille (cf. figure 7 ci-dessous). A une échelle plus fine, ce sont 98 IRIS qui sont identifiés comme particulièrement fragiles du fait d'un indice supérieur à la moyenne communale ; on y retrouve la quasi-intégralité des quartiers prioritaires.

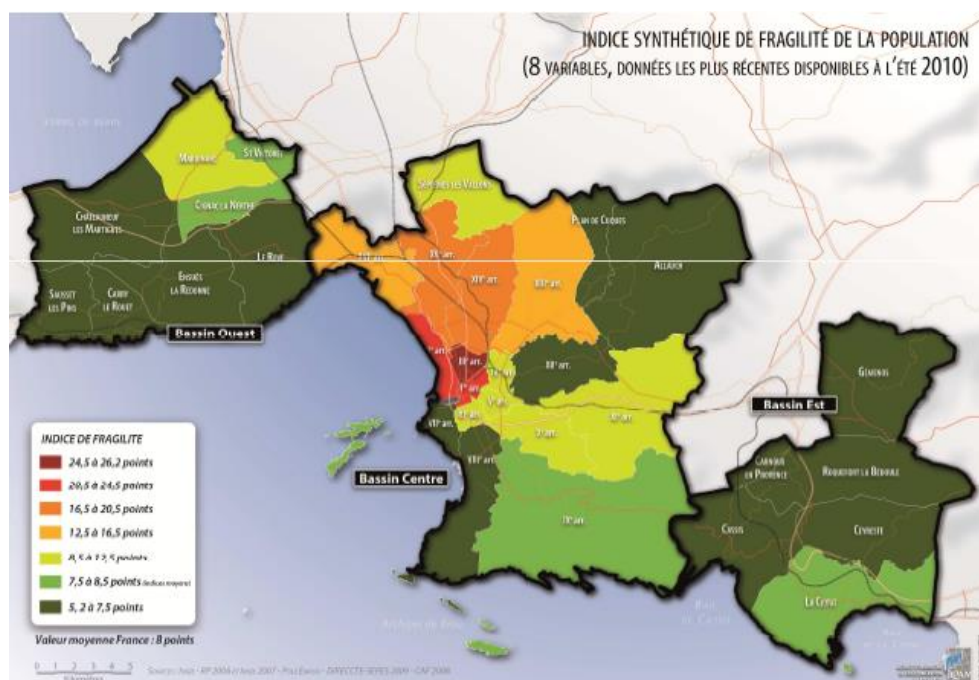


Figure 7 : Indice synthétique de fragilité de la population à l'échelle de MPM⁴

2.3 Une dynamique sociale et culturelle au cœur du développement social des quartiers

Face à ces phénomènes de fragilité socioéconomique, les quartiers prioritaires semblent néanmoins détenir en leur sein une partie de la réponse à apporter collectivement pour les rendre pleinement parties prenantes de la vie de la cité.

En effet, ces territoires peuvent s'appuyer sur des dynamiques associatives et culturelles parfois ancrées et souvent dynamiques. Si la vitalité du tissu associatif et culturel est nécessairement disparate à l'échelle de la grande géographie prioritaire du territoire communautaire, elle constitue en plusieurs points du territoire un potentiel majeur de développement et un facteur de rayonnement pour les quartiers prioritaires.

Outre les équipements structurants cités plus haut, dont certains sont d'ailleurs issus d'une dynamique de terrain ancienne (ex : Cité des Arts de la Rue née après plusieurs années d'effervescence culturelle aux Abattoirs), le tissu présent dans les quartiers participe activement au développement social et urbain de son territoire. Alliant souvent travail avec les populations locales et événements attirant bien au-delà de leur quartier d'implantation, les différentes structures implantées jouent ainsi un rôle central pour le vivre ensemble au sein des territoires. L'exemple du territoire de l'Estaque, sorti de la géographie prioritaire, est révélateur de la dynamique que les acteurs associatifs et culturels peuvent insuffler.

La jeunesse de la population de nombreux quartiers prioritaires constitue également un gage de vitalité. Aujourd'hui souvent stigmatisée car en proie à de multiples difficultés (scolaires, sociales, d'insertion, de santé, délinquance...), elle constitue néanmoins l'avenir de ces territoires, à condition de créer les conditions de l'expression de leur potentiel, et en les « raccrochant » aux dynamiques du territoire.

Le sentiment d'appartenance fort qui lie ces populations à leur quartier et – souvent – à leur ville peut constituer le point de départ de leur engagement.

⁴ Source : AgAM ; 8 indicateurs : taux de chômage au sens INSEE, part des demandeurs d'emploi de longue durée, taux de bénéficiaires du RSA, part des allocataires dépendant au minimum à 50% des prestations CAF, 2^{ème} décile de revenus, part des bas niveaux de qualification, poids des emplois précaires, part des familles monoparentales de 3 enfants et plus

3 Des potentiels à faire fructifier et des « morceaux de ville » à intégrer dans les dynamiques de développement aux différentes échelles

3.1 D'une ambition stratégique de rééquilibrage territorial...

Pour faire face aux dysfonctionnements liés à la structure territoriale de la Communauté urbaine – qui, outre la forte concentration géographique de la précarité, induit des problématiques majeures de déplacements et d'accessibilité, la surconsommation d'espace et dégradation de l'environnement – le SCoT affirme la nécessité de faire évoluer le modèle de développement urbain : « le renouvellement urbain, associé à la densification et à l'intensification urbaines, devient un principe intangible dans l'organisation du territoire communautaire ».

Une architecture territoriale hiérarchisée confortant trois niveaux de centralités est ainsi proposée, de même qu'un certain nombre de « territoires de projets » sont mis en avant. Plusieurs d'entre eux concernent très directement des quartiers prioritaires, qu'il s'agisse du Grand centre-ville de Marseille, de la centralité de Saint-Antoine – Grand littoral, de la Façade maritime nord, de la Vallée de l'Huveaune, du territoire s'étendant de Saint-Antoine à La Rose, ou encore des pôles secondaires de La Ciotat et Marignane. La mixité fonctionnelle est également encouragée à différents niveaux, tout en préservant la possibilité de concentrations d'activités lorsque nécessaire.

Cette vision stratégique a donné lieu à une déclinaison dans les documents de planification dits « de rang inférieur », et s'est également traduit par un certain nombre de réalisations opérationnelles. En particulier, la stratégie de développement communautaire mise depuis plusieurs années sur de « grands objets et/ou projets », pensés comme des accélérateurs de développement (Euroméditerranée, projet Grand Centre-Ville, Grand Port Maritime de Marseille, Marseille Provence 2013, grands équipements structurants, offre universitaire et technopolitaine, Marseille Capitale Européenne du Sport 2017...) et dont il est attendu qu'ils produisent un effet d'entraînement aux différentes échelles sur le territoire communautaire, voire métropolitain. Dans le même temps, les infrastructures de transports sont censées assurer le fonctionnement effectif du territoire, et en particulier participer au désenclavement des secteurs les plus reculés. C'est dans ce sens que s'inscrit notamment le Plan de Déplacements Urbains de Marseille Provence Métropole.

3.2 ... à la difficile déclinaison opérationnelle

Toutefois, la mise en œuvre opérationnelle d'un certain nombre de ces projets tarde à venir, comme en témoigne le suivi de la mise en œuvre du SCoT, qui souligne le peu d'avancées concrètes enregistrées sur les territoires au regard des ambitions fixées. En particulier, la coordination des réalisations sur le terrain semble encore pêcher, traduisant la difficulté à traduire opérationnellement la cohérence globale portée par le SCoT.

De fait, les effets non négligeables des grands projets mis en œuvre ont eu tendance à se circonscrire à leur périmètre strict, sans essaimer suffisamment dans leur environnement. Ce **défaut d'intégration** de certaines démarches a ainsi pu participer à renforcer les « effets frontières » avec les quartiers prioritaires et renforcer les phénomènes de défiance. C'est le cas par exemple des grands projets d'aménagement d'Euroméditerranée ou de la ZAC de Sainte-Marthe, qui peinent à établir le lien fonctionnel et symbolique avec les quartiers qu'ils jouxtent.

Il semble aujourd'hui que l'enjeu majeur posé à l'action publique pour dépasser le caractère clivé de l'armature urbaine du territoire communautaire réside dans la manière « d'accrocher » les projets de développement à la réalité des quartiers, de façon à ce que ces derniers trouvent leur place dans les dynamiques territoriales en cours.

Les potentiels intrinsèques des territoires prioritaires, leur relation à leur environnement proche et leur inscription dans des dynamiques d'échelle métropolitaine doivent converger dans une vision d'ensemble portée sur leur devenir. C'est à cette condition que pourra être concrétisée la volonté de rééquilibrage territorial portée par les différents documents de planification, à travers l'affirmation d'un certain nombre de centralités de niveau métropolitain (Saint-Antoine / Plan d'Aou à Marseille, La Ciotat, Marignane) ou secondaires (Le Merlan, Saint-Loup, Saint-Louis à Marseille), dont le développement pourrait avoir un impact significatif sur celui des quartiers prioritaires voisins.

Diagnostic thématique

1. Une amélioration attendue de la qualité urbaine des quartiers prioritaires et de **leur rôle dans les parcours résidentiels à l'échelle de MPM**
 - Des efforts à poursuivre en faveur de la qualité de vie des habitants, en s'appuyant sur les atouts des quartiers
 - Une action publique qui n'est pas parvenue à modifier les grands (dés)équilibres de l'habitat sur le territoire communautaire, tant dans le parc social que privé, et une contribution plus forte attendue des quartiers prioritaires à la mobilité résidentielle des ménages
2. Des politiques de développement social et humain à consolider
 - L'éducation, un enjeu majeur pour le territoire communautaire mais pourtant encore insuffisamment pris en charge collectivement
 - Des quartiers confrontés à des phénomènes d'insécurité majeurs
 - Lien social et citoyenneté : le constat d'un « éloignement » des institutions et de logiques d'exclusion à combattre
 - D'importantes inégalités sociales et territoriales en matière de santé
 - Une place des habitants dans l'action publique encore en construction
3. **Une approche intégrée du développement économique et de l'emploi à conforter**
 - Une vocation économique des quartiers prioritaires à soutenir, en lien avec leurs potentiels et les stratégies de développement portées aux différentes échelles
 - Une action publique soutenue sur le champ de l'employabilité, mais qui peine à inverser la dynamique de l'emploi dans les quartiers
4. **La mobilité, enjeu central de l'intégration des quartiers prioritaires et de leurs habitants dans la ville**
 - Des niveaux d'accessibilité contrastés
 - Des pratiques de mobilités contraintes
 - Une offre de transports en commun sous-utilisée, des arbitrages à réaliser dans la priorisation de l'amélioration du réseau

Première partie

Une amélioration attendue de la qualité urbaine des quartiers prioritaires et de leur rôle dans les parcours résidentiels à l'échelle de MPM

1 Des efforts à poursuivre en faveur de la qualité de vie des habitants, en s'appuyant sur les atouts des quartiers

Les quartiers de la politique de la ville se caractérisent pour la plupart d'entre eux par la dégradation des conditions de vie, au regard notamment de la qualité des espaces publics et collectifs et de leur entretien. Pourtant, certains quartiers jouissent d'atouts indéniables qui constituent des points d'appui naturels pour changer le quotidien des habitants et faire évoluer le regard porté sur ces secteurs : proximité d'espaces naturels (Parc national des calanques, massif de l'Etoile...), événements paysagers (vue sur la rade depuis les quartiers nord marseillais), patrimoine historique (centres anciens de Marseille, Marignane ou La Ciotat), présence d'équipements rayonnants (centre-ville de Marseille, mais aussi Alhambra à Saint-Henri, Cité des Arts de la rue aux Aygalades...), etc.

Les programmes de rénovation urbaine répondent par l'aménagement et la réhabilitation – démolition – construction, pendant que la gestion urbaine de proximité organise la coordination des très nombreux acteurs qui interviennent sur le fonctionnement et la gestion des quartiers dans tout ce qui touche à la vie quotidienne : entretien, propreté et qualité des espaces publics et collectifs, qualité et fonctionnement des équipements, sécurité, stationnement...

Mise en place de manière obligatoire dans le cadre des conventions avec l'ANRU, la GUP s'étend désormais à l'ensemble des quartiers prioritaires. Sur le territoire de la communauté urbaine de Marseille, les démarches GUP sont récentes, mais désormais bien avancées. Les enjeux en matière de qualité de vie et de gestion des quartiers restent cependant particulièrement importants.

1.1 Des espaces publics souvent mal adaptés aux besoins des publics et de faible qualité urbaine

L'insuffisante structuration et la faible qualité des espaces publics dans les quartiers se déclinent en quelques grandes caractéristiques :

- Une insuffisante lisibilité pour les usagers, avec des voies d'accès complexes, des signalisations défectueuses, et des enjeux d'éclairage public.
- Un nombre très important d'espaces délaissés, qui posent des questions de gestion et d'entretien (debroussaillage, accès aux terrains, passage des machines...).
- Des espaces publics et lieux de socialisation de proximité (aires de jeux, terrains de sports...) soit insuffisants (Grand Centre-Ville de Marseille), soit trop vétustes et insuffisamment aménagés, avec des problématiques importantes de détournement d'usage et de dégradations. Les conditions d'appropriation de ces espaces commencent à faire l'objet de réflexions au sein de la ville de Marseille, en s'inspirant des expériences de jardins partagés et des espaces multifonctionnels, qui sont mieux appropriés et moins dégradés. Sur ce sujet, les réalisations des PRU sont finalement peu marquées, car les programmes ont globalement privilégié la qualité de l'habitat.
- Une **omniprésence de la voiture dans l'espace public** qui exclue bien souvent les piétons de la rue, tandis que les modes doux sont très peu présents dans les quartiers

marseillais (la pratique du vélo y reste marginale). Certaines opérations emblématiques ont pu participer à l'apaisement des circulations, en particulier dans le centre-ville de Marseille, mais la continuité des itinéraires cyclables reste à construire. Lors des PRU, la construction de parkings enterrés trop chers et non utilisés a même pu développer la congestion du stationnement. Le phénomène de stationnement anarchique est omniprésent.

- Une dimension environnementale insuffisamment valorisée, alors même que la **proximité d'espaces naturels**, la **présence de cours d'eau**, les points de vue offerts et la qualité urbaine de certains quartiers peuvent pleinement contribuer à en changer **l'image** et à améliorer le quotidien des habitants. Les acteurs publics peuvent néanmoins s'appuyer sur quelques expériences de qualité, comme le projet en cours de réalisation de coulée verte (future « allée des Calanques ») entre le Parc Borély et le Parc National des Calanques, en forte interaction avec le PRU des Hauts de Mazargues. Globalement, la recherche de continuités naturelles doit être privilégiée, en s'appuyant sur les grands espaces structurants (Huveaune, Parc National des Calanques, massif de l'Etoile...), les liaisons à potentiels (Tour des Pins Montgolfier...) et les projets d'infrastructures supports potentiels d'espaces verts (L2...). L'approche environnementale du Contrat de Ville devra également s'appuyer sur une prise en compte des risques naturels et technologiques, en particulier concernant les risques d'inondation (identifiés notamment dans le Plan Local d'Urbanisme ou les PPRI⁵).

1.2 Des appropriations de l'espace public qui posent des problèmes de tranquillité et de sécurité ; une mobilisation habitante qui peut constituer une partie de la réponse à condition d'être amplifiée

La médiocrité des aménagements et une gestion insuffisante peuvent être des facteurs explicatifs des **détournements d'usage** de l'espace public, notamment du fait de la présence de nombreux enfants et jeunes dans ces secteurs. A noter également une appropriation généralement plus difficile de l'espace public par les femmes des quartiers prioritaires (sentiment d'insécurité, comportements sexistes, surreprésentation masculine...).

L'occupation des halls et pieds d'immeubles par des groupes d'adolescents et de jeunes adultes est un phénomène qui pèse sur le quotidien des habitants et aussi sur celui des acteurs de terrain, avec des difficultés d'accès et d'entretien. La structure physique et l'aménagement en enclave de certains sites posent également des problèmes de sécurité importants aux services d'entretien de MPM et de la ville. Les partenaires du Contrat de ville s'accordent ainsi sur la nécessité d'intégrer dans la conception des aménagements d'espaces publics les approches de prévention situationnelle, y compris en matière d'éclairage public.

A l'inverse, certaines expériences citoyennes ont fait la preuve de la pertinence d'une implication forte des habitants en faveur d'une appropriation collective de leur espace de vie. Le cas de la végétalisation de la rue de l'Arc dans le quartier de Noailles montre par exemple le retournement d'image complet induit par la mobilisation des habitants.

Toutefois, les différents acteurs publics intervenant dans les quartiers éprouvent souvent des difficultés à trouver des interlocuteurs représentatifs des habitants et suffisamment structurés (les amicales d'habitants ne sont pas toujours présentes). L'enjeu est alors d'innover et d'aller au-devant des habitants et locataires à travers la création d'événements, de temps autres, pour que se crée une communication et du lien entre habitants et les acteurs professionnels.

Les PRU et les démarches de GUP ont favorisé une **série d'initiatives** (premières expériences d'ateliers de concertation des habitants engagées ces dernières années à Marseille dès la phase

⁵ PPRI approuvés à Marignane et Septèmes-les-Vallons, en cours d'élaboration à Marseille avec un porteur à connaissance sur la Vallée de l'Huveaune, prescrit à La Ciotat

conception d'un aménagement urbain). Les expériences d'animation culturelle des espaces publics, notamment dans le cadre de projets de rénovation urbaine, ont prouvé leur plus-value dans l'appropriation de ces espaces par les habitants (notamment lors des phases transitoires de travaux), et gagneraient à être développées. La présence d'équipements structurants, ayant une fonction de lieu de vie commune et favorisant les échanges entre habitants est un atout pour le développement d'actions de sensibilisation sur le cadre de vie.

1.3 Une problématique de gestion des espaces, notamment dans les sites à faible qualité urbaine, mais des améliorations récentes sur lesquelles capitaliser

Les acteurs de proximité se heurtent à de nombreuses difficultés de gestion des espaces à usage collectif. Sont principalement identifiées :

- **Des problématiques de gestion importantes** : au-delà du seul investissement en matière de création ou d'aménagement des espaces publics, les contraintes de gestion ne sont pas toujours anticipées (d'un point de vue technique mais aussi financier). Cela induit un fort risque quant à la pérennisation des investissements réalisés. En particulier, des difficultés d'entretien sont observées dans les espaces extérieurs délaissés ou en friche, qui font l'objet de dépôts sauvages, ou sur les équipements de proximité (city stade, aires de jeux...) vétustes et dégradés. L'exemple des espaces verts montre pourtant que certaines règles de conception sont fondamentales pour assurer une gestion dans de bonnes conditions (éviter les équipements enclavés, privilégier les végétaux méditerranéens, favoriser l'appropriation par des aires de jeux, jardins familiaux ou partagés à proximité...).
- **Des difficultés dans la gestion des déchets**, dans la mesure où des équipements pour la collecte des ordures ménagères sont plus ou moins vétustes ou inadaptés. On observe toutefois une dynamique intéressante créée autour de certaines démarches comme le Programme local de prévention des déchets (partenariat Ademe), qui fixe des objectifs de réduction à cinq ans, ou bien sur des projets très concrets comme l'opération de compostage collectif et de valorisation des déchets démarrée en 2012 sur les Hauts de Mazargues. Ces initiatives, qui croisent avancées « techniques » et création de lien social, constituent des points d'appui non négligeables. Encore ponctuelles, elles doivent permettre d'engager un mouvement en faveur du décloisonnement des organisations, indispensable pour améliorer en profondeur les difficultés liées à la complexité des modalités de ramassage et aux problématiques de coordination entre acteurs de proximité qui s'améliorent mais restent prégnantes.
- **Une problématique importante d'encombrants, avec des évolutions récentes** cependant. Les systèmes de ramassage restent en deçà des volumes d'encombrants générés, malgré des adaptations et une politique de réduction des encombrants de MPM qui commence à porter ses fruits. Les expérimentations menées, comme la mise à disposition des bennes dans le 13^{ème} arrondissement, ont été développées (une vingtaine de caissons désormais dans la ville) avec un certain succès.
- Sur certains quartiers, des questions très spécifiques sont posées par la présence **d'activités créatrices de problématiques sanitaires, de pollution et d'hygiène publique** : ateliers de mécaniques sauvages, ferrailage, brûlage, voire élevages d'animaux.

1.4 Un enjeu de gouvernance et de clarification des responsabilités de chacun des partenaires

L'interconnaissance et la coordination entre les acteurs a progressé : la nomination d'un référent GUP et la mise en place de l'opération « Printemps des Quartiers » ont permis de donner une plus grande visibilité à l'action de la Communauté urbaine et à celle de la Ville.

Cependant, les personnels de proximité n'ont pas toujours une grande visibilité sur les services proposés par MPM : l'information ne descend pas toujours jusqu'aux chefs d'agence et personnels de proximité des bailleurs.

Il existe deux espaces dans lesquels les questions liées au quotidien sont posées de manière partenariale : les réunions de coordination GUP animées par les agents de développement du GIP politique de la ville, et les Groupes de Pilotage et de Suivi (GPS) des ZSP, animés par les délégués du préfet. La question de l'articulation entre ces deux espaces partenariaux et du rôle de chacun reste à clarifier.

Plus largement, le constat est celui **d'un défaut de gouvernance et de stratégie institutionnelle** en matière de GUP. Et de manière générale, la question des moyens reste un élément de blocage pour aller plus loin.

1.5 Une offre d'équipements et de services qui reste insuffisante, avec des marges de progrès importantes pour développer l'offre et l'accès à l'existant

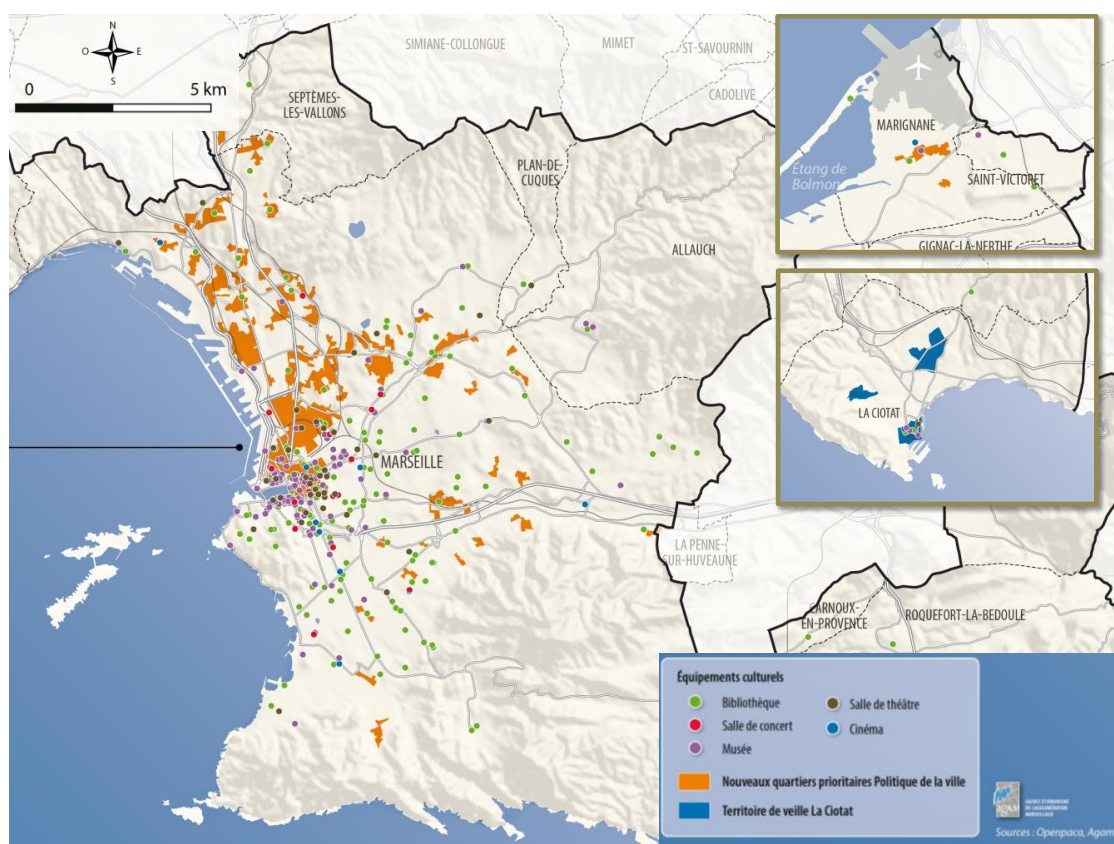


Figure 6 : Equipements culturels (source : AgAM)

Les territoires prioritaires souffrent globalement d'un **manque ou de l'état dégradé de leurs équipements**, avec des problématiques bien distinctes d'un quartier à l'autre (ex : taille et état des écoles dans le centre-ville et sur le trajet de la L2 à Marseille ; absence de bibliothèque structurante dans les quartiers nord ; absence quasi-totale d'équipements à Fardeloup à La Ciotat ; etc.). Ce déficit impacte généralement plus fortement les publics féminins, encore souvent en charge de la gestion des enfants et des foyers (commerces, écoles, médecins...). Si l'on peut trouver des équipements de qualité dans certains quartiers prioritaires (Bibliothèque de l'Alcazar à Belsunce – exemple d'intégration d'un équipement de rayonnement métropolitain dans son environnement – Alhambra à Saint-Henri, Cité des Arts de la rue aux

Aygaldes...), et si certaines réalisations ont vu le jour dans le cadre des PRU, les besoins restent prégnants en la matière.

Le manque de locaux abordables, y compris pour héberger l'offre associative, est à ce titre préjudiciable. Des marges de manœuvre existent de ce point de vue dans la mutualisation des locaux, déjà à l'œuvre sur les équipements scolaires de Septèmes-les-Vallons, de Marseille (pour environ un quart d'entre elles, soit 102 écoles), ceux du Conseil général (équipements sportifs des collèges notamment), les équipements sportifs des lycées de la Région (dans le cadre du Pacte de sécurité et de cohésion sociale pour Marseille) et qui pourrait être étendue (autres écoles de la ville de Marseille ; centres sociaux...). Par ailleurs, certaines **ZONES d'intervention sociale des Centres Sociaux** pourraient être revues dans un objectif d'optimisation et de meilleure couverture territoriale. Enfin, un enjeu réside dans le développement de modes de gestion innovants, garantissant le respect des équipements publics par les habitants (ex : convention de gestion avec un centre social, comme cela a été expérimenté pour le stade de La Viste).

Ce manque structurel se double de difficultés pour les populations à **accéder à l'offre** environnante (freins psychologiques, freins liés à la mobilité...), qu'elle se situe dans le quartier, à proximité directe ou plus éloignée. Ainsi, le fait de résider en centre-ville n'est pas en soi une garantie d'accès à l'offre dense qui s'y trouve. Cela appelle une action spécifique d'accompagnement des populations les plus fragiles.

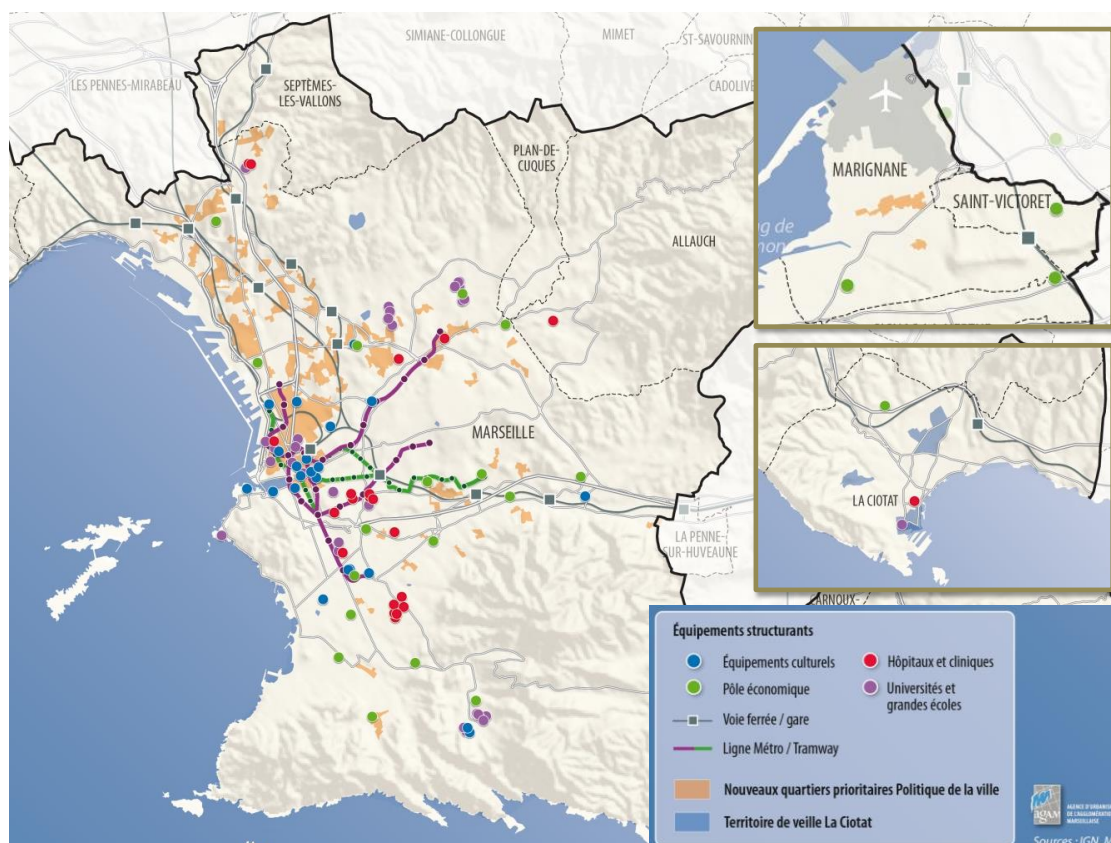


Figure 7 : Équipements structurants

2 Une action publique qui n'est pas parvenue à modifier les grands (dés)équilibres de l'habitat sur le territoire communautaire, tant dans le parc social que privé, et une contribution plus forte attendue des quartiers prioritaires à la mobilité résidentielle des ménages

2.1 Une offre de logements croissante, mais qui évolue peu dans sa consistance, globalement comme dans les quartiers prioritaires

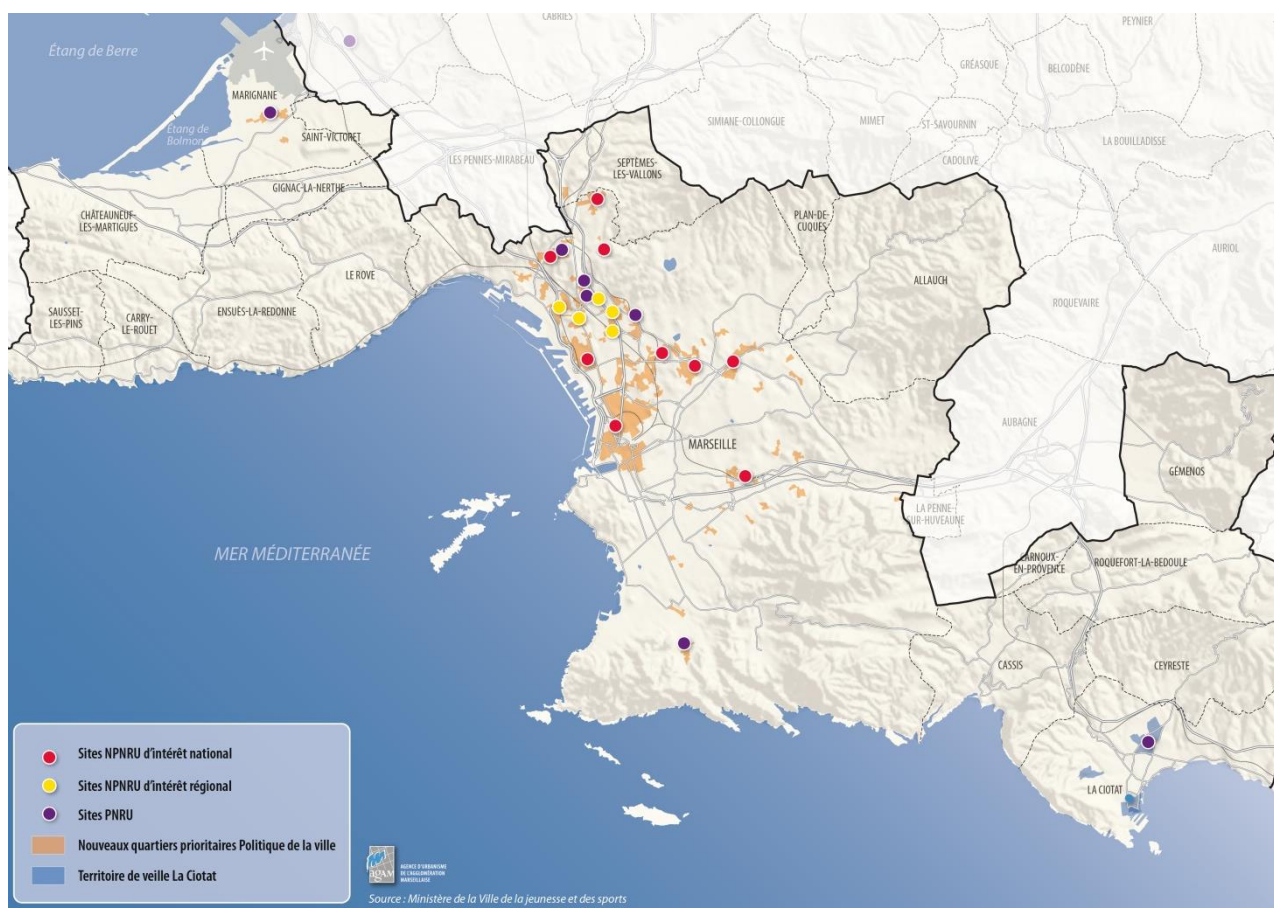
Dans les quartiers prioritaires de MPM, le parc de logements se partage entre :

- Un parc locatif social concentré pour plus de 60% dans les quartiers prioritaires, à Marseille (Grand Sud, Nord Est et Nord Littoral), Septèmes-les-Vallons et La Ciotat (Abeille-Matagots et Fardeloup).
- Un parc privé dégradé - qui constitue souvent dans sa partie locative un parc social de fait - très important dans les centres-villes de Marseille, Marignane et La Ciotat (près de la moitié du parc potentiellement indigne de MPM en 2011), les autres quartiers anciens (faubourgs et noyaux villageois de Marseille) comme dans les grandes copropriétés des années 50 à 70, principalement à Marseille mais aussi à Marignane (cf. 1.2.3).

A l'échelle de MPM, les objectifs de production importants fixés dans le précédent PLH ont été atteints à 85% dans tous les segments du marché, en accord avec une forte pression de la demande. Toutefois, la forte progression relative de la production de logements sociaux, sous les effets conjugués de la délégation de l'aide à la pierre et du PLH, s'est concentrée dans quelques territoires déjà fortement dotés (partie nord de Marseille pour le bassin Centre, La Ciotat pour le bassin Est) et n'a pas suivi la progression des résidences principales. De plus, on n'observe pas de rééquilibrage territorial significatif **de l'offre** entre les différents segments, et ce malgré la réalisation de certains petits ensembles collectifs bien insérés dans le tissu urbain dans des arrondissements fortement dotés en logement social et donc porteurs d'une certaine diversification.

Les dynamiques observées demeurent très contrastées entre les quartiers prioritaires, du fait de la diversité des structures urbaines et des caractéristiques des parcs de logements. Les opérations de renouvellement urbain ambitieuses, qui touchent le parc social comme le parc ancien et les copropriétés, **ne modifient qu'à la marge la distribution du parc social** sur le territoire au regard du faible poids des reconstitutions dans la globalité du parc (1 189 logements reconstruits fin décembre 2014⁶ sur les 3 089 prévus). Globalement, la production neuve dans les quartiers prioritaires ne représente ainsi qu'1 % du parc total.

⁶ Source : DDTM



En matière de prix des logements (dans le neuf comme dans l'ancien), les quartiers prioritaires restent attractifs financièrement (avec des disparités entre territoires : plus faibles en moyenne à Marseille, nettement plus élevés à La Ciotat...) mais la disjonction avec les revenus des ménages s'accroît, contribuant au ralentissement de la mobilité résidentielle.

2.2 Des quartiers prioritaires qui contribuent peu à la mobilité résidentielle

Dans un contexte de forte pression de la demande sur le parc locatif social, en grande partie sous l'effet des décohabitations (en particulier à Marseille qui concentre 90% du parc), celui-ci joue **de plus en plus un rôle d'assurance résidentielle**, comme en témoigne la plus faible mobilité résidentielle de ses habitants.

Les PRU se fixaient pour objectif de diversifier le parc de logement par une importante production neuve en accession sociale à la propriété et en locatif libre, mais celle-ci peine encore à concrétiser partout la diversification attendue, un effort significatif étant encore à fournir en la matière. Si la **mutualisation de l'offre** de construction entre les bailleurs et les PRU a permis d'optimiser les possibilités d'agir à une plus large échelle, la contribution des quartiers prioritaires aux trajectoires des ménages demeure très restreinte alors que les quartiers prioritaires offrent souvent des opportunités de production neuve (foncier disponible, valeurs foncières peu élevées).

Pour autant, les PRU ont souvent constitué une sorte de « révélateur » des aspirations des ménages, en remettant en mouvement des trajectoires jusque-là bloquées. Dans les quartiers en PRU, la plateforme relogement active depuis 2013 **favorise l'évolution des ménages dans leur parcours résidentiel** (type et localisation) en mutualisant une partie des contingents

des réservataires et permet un traitement partenarial de la mobilité résidentielle engendrée par les opérations. Toutefois, si l'apport qualitatif de cette démarche est reconnu de tous, les contributions de certains réservataires n'ont pas été à la hauteur des objectifs fixés. Outre la finalisation des relogements des PRU actuels, la perspective des NPRU impose de redéfinir **les conditions d'un engagement collectif de la part de tous les bailleurs et de tous les réservataires**.

Enfin, l'offre de logements doit également s'adapter :

- au vieillissement de la population observé dans la plupart des quartiers prioritaires (progression des plus de 75 ans de 1,3% par an, recul des moins de 25 ans de 0,5% par an ; exceptions : Nord Littoral de Marseille et Marignane) ;
- aux publics spécifiques qui peinent à trouver leur place dans l'offre de logements existante (jeunes, étudiants, personnes handicapées, gens du voyage, personnes âgées dépendantes, etc.).

2.3 Les grandes copropriétés dégradées : des problématiques aiguës de bâti, d'espaces extérieurs et d'intégration urbaine, et un défaut de gestion qui laisse prise à des crises sociales majeures

Le parc privé potentiellement indigne sur le territoire de Marseille Provence Métropole représente 45 260 logements en 2011⁷, dont 90% à Marseille. Ce parc recouvre des réalités diverses, depuis les grandes copropriétés dégradées jusqu'aux petits ensembles dans les centres anciens.

A Marseille, les copropriétés dégradées peuvent être :

- de très grands ensembles urbains présentent souvent des défauts de conception similaires aux grands ensembles d'habitat social mais pâtissent en plus d'une longue **absence d'entretien des immeubles et d'action sur les espaces extérieurs**, entraînant des dégradations majeures des parcs ;
- des copropriétés de moindre taille mais dont la fragilisation peut déstabiliser certains quartiers.

A Marignane, la copropriété de Florida Parc présente des dysfonctionnements urbains majeurs, mais de petites unités présentent également des signes de fragilité dans le centre-ville.

⁷ Etude CEREMA « Identification des territoires à enjeux d'habitat dégradé et indigne dans le cadre de la mise en place du PDLHI des Bouches-du-Rhône » - Février 2015

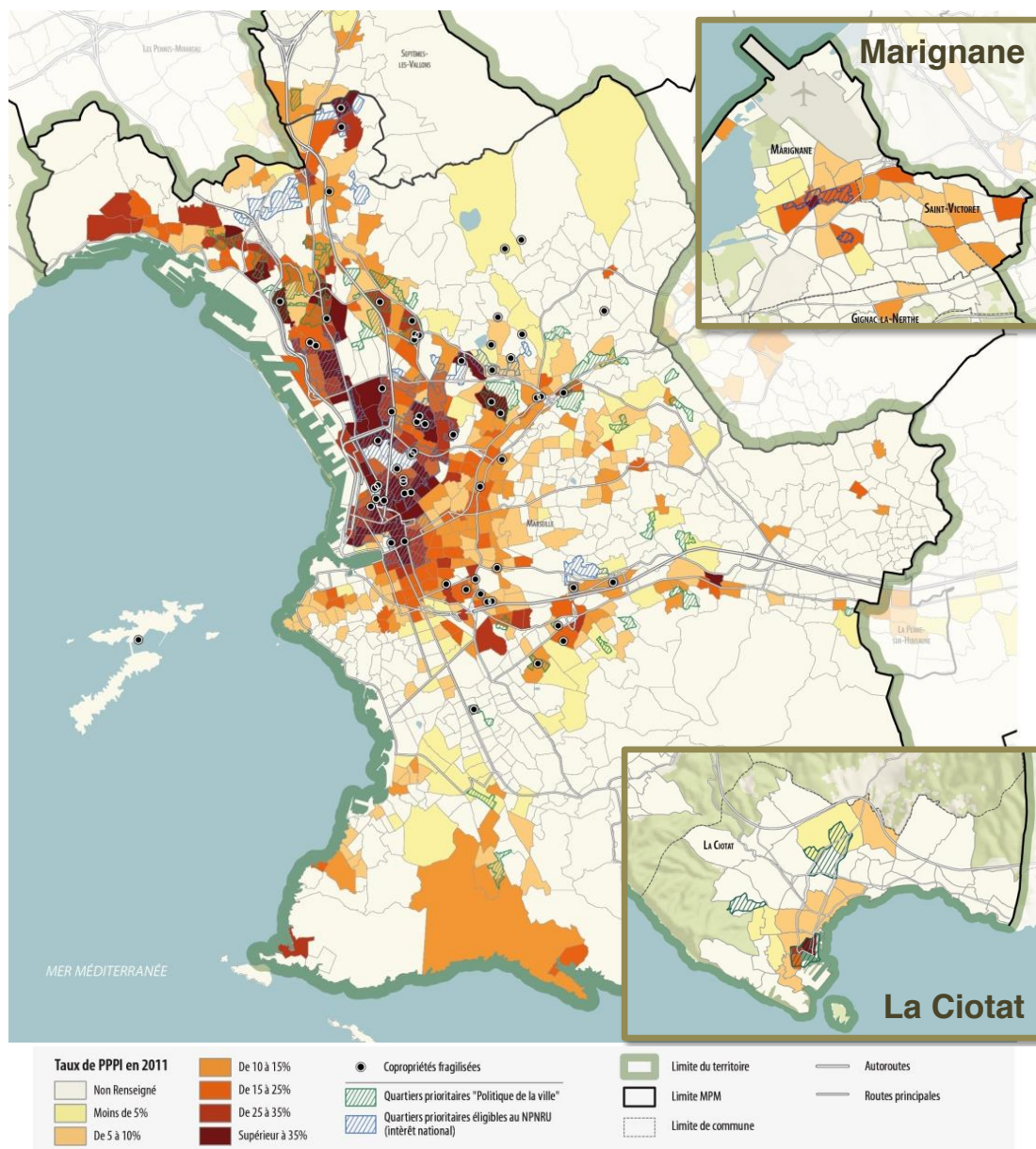


Figure 9 : Parc privé potentiellement indigne et copropriétés dégradées

Le mauvais entretien de ces copropriétés, outre l'impact direct sur le bâti et la qualité de l'habitat, peut se répercuter sur l'état des réseaux (risques de rupture d'alimentation en eau potable, casse de réseaux sanitaires...).

Face à ces situations, l'action publique a tenté d'apporter diverses réponses, notamment au travers des quatre plans de sauvegarde à Marseille (Les Rosiers, Parc Bellevue, Le Mail, Kallisté). Si ces derniers ont produit des améliorations notables sur le plan de la qualité de l'habitat et de l'environnement urbain, ils se sont toutefois révélés insuffisants pour remettre à flots, seuls, les copropriétés. Ces opérations ont tout de même valeur de démonstrateurs sur **lesquelles s'appuyer pour préciser et intensifier l'action publique.**

L'autre intervention majeure concerne l'opération de renouvellement urbain du Parc Kallisté, dans le cadre du PNRU1 ; encore en phase opérationnelle, cette opération confirme la difficulté de l'action publique à intervenir sur ces objets. Malgré des millions d'euros de subventions publiques accordés et distribués dans le cadre de différents programmes, les difficultés restent souvent prégnantes.

En outre, un grand nombre de copropriétés fragilisées demeurent **pour l'instant hors du champ d'intervention de l'action publique**, notamment dans l'Est marseillais et le Sud Huveaune et à Marignane. Le risque d'intensification de la dégradation des copropriétés déjà fragiles si l'action publique n'est pas à la mesure des difficultés constatées doit ainsi appeler à une vigilance particulière..

Les derniers travaux de l'observatoire des grandes copropriétés dégradées de Marseille permettent de mettre en lumière les niveaux de fragilité variables parmi les copropriétés de plus de 100 logements (64 copropriétés dégradées identifiées, contre 20 lors du précédent recensement) :

- copropriétés déjà dégradées et dans une dynamique de dégradation (7 copropriétés),
- celles présentant une fragilité marquée (11 copropriétés),
- celles dégradées mais dont l'état est stable (20 copropriétés),
- celles dont l'état actuel est moins préoccupant (famille C) mais en dynamique de dégradation (6 copropriétés),
- celles dont les difficultés sont avérées sans que les indicateurs ne permettent de définir de niveau de priorisation.

Outre ces situations, la dégradation touche désormais également des copropriétés « récentes » et de petite taille.

Un nombre important de copropriétés constituent un « **parc locatif social de fait** », avec des situations souvent aggravées par la présence forte des marchands de sommeil. La saturation des parcs de logements rendent en outre plus difficile les opérations de relogement dans le cas d'interventions lourdes. Si les situations rencontrées se révèlent d'une grande diversité, les défaillances de gestion résultent le plus souvent de **l'incapacité des propriétaires bailleurs ou occupants à faire face à leurs obligations**.

De fait, face à l'urgence des copropriétés les plus dégradées, l'action publique s'est jusqu'ici concentrée dans des dispositifs agissant pour endiguer la dégradation du bâti (OPAH et plans de sauvegarde, dont certains n'ont pas été menés à leur terme) voire pour le démolir (avec reconstitution à 1 pour 1 en locatif social) mais insuffisamment sur les causes de la dégradation. Cette difficulté persistante à agir préventivement sur les ressorts profonds de la dégradation des copropriétés est notamment due à la complexité juridique du sujet et aux limites inhérentes aux outils existants. Ces dispositifs ont ainsi connu un certain essoufflement, avec un ralentissement du nombre de logements réhabilités dans les copropriétés, assorti d'une hausse de l'enveloppe financière par logement et un niveau de conventionnements qui se maintient. La difficile mobilisation des services de sécurité et de santé, insuffisamment dotés en ingénierie, explique également la difficulté à intervenir en amont de la dégradation. Face au risque d'aggravation de la situation, les partenaires publics sont dans l'obligation d'engager un renouvellement de leurs pratiques face aux copropriétés fragilisées, dans un contexte rendu difficile par la raréfaction des deniers publics.

2.4 Les quartiers anciens : des ensembles urbains dont la dégradation nécessite une action publique de grande ampleur

Les centres anciens dégradés constituent souvent une « **porte d'entrée** » pour les plus modestes des primo-arrivants sur le territoire, induisant une rotation importante dans cette partie du parc locatif privé. Comme dans les copropriétés dégradées, ces quartiers jouent ainsi un rôle de « **parc locatif social de fait** », parfois aggravée par la présence structurée de marchands de sommeil.

Ces secteurs sont confrontés à des problématiques de forte dégradation du bâti, d'intégration urbaine imparfaite, d'espaces publics exigus et difficilement praticables et de déficit d'offre d'équipements publics. Ces enjeux sont d'autant plus prégnants que ces quartiers jouent un

rôle urbain et symbolique important, tant à La Ciotat et Marignane qu'à Marseille, où le grand centre ancien joue à la fois le rôle de centralité urbaine et de quartier de vie. Par ailleurs, les nombreux noyaux villageois marseillais, souvent très dégradés, organisent l'espace urbain sans y être toujours bien intégrés, rendant leur requalification d'autant plus structurante dans des espaces souvent dépourvus de centralités.

Les dispositifs d'action publique mis en place pour répondre à ces enjeux n'ont toutefois **pas toujours pris la mesure de l'ampleur de la dégradation** à l'œuvre :

- D'importantes interventions publiques en faveur de l'amélioration et de la diversification de l'offre de logement dans le centre-ville de Marseille : projets ANRU, PIG, opérations privées, EHI, et plus récemment la mise en place de l'Opération Grand Centre-Ville sur 35 pôles de bâti dégradé ou sous-valorisé...
- Un PNRQAD à Marignane assorti d'une OPAH RU et d'une RHI, qui tarde à produire des effets tangibles après une phase d'acquisition du patrimoine par la commune, mais qui est entré dans une phase d'intensification de l'action.
- A La Ciotat, deux OPAH successives qui se sont heurtées à la difficulté de mobiliser les propriétaires, et la volonté de structurer désormais l'action publique autour d'un projet ambitieux pour le centre ancien.

Il ressort de ces interventions un besoin persistant d'intervention lourde pour éviter l'irréversibilité de certaines situations. Cela suppose notamment de poursuivre le travail en faveur d'une plus grande **pertinence et efficacité des dispositifs d'intervention** à mettre en place et à combiner pour inverser la spirale de dégradation.

Surtout, il apparaît **qu'un projet de rénovation ambitieux sur les quartiers anciens ne peut être qu'adossé à une** définition claire de la vocation et du rôle attendu de ces secteurs (fonction urbaines, structure de l'habitat, accueil résidentiel, devenir des populations existantes...) dans le territoire pensé aux différentes échelles.

Deuxième partie

Des politiques de développement social et humain à consolider

Au regard des très importantes difficultés économiques et sociales rencontrées par les habitants des quartiers prioritaires de Marseille Provence Métropole, l'action en matière de cohésion sociale porte des enjeux extrêmement forts pour la vie de la cité. Elle contribue à assurer une égalité de droits, mais aussi à lutter contre le sentiment d'isolement et d'abandon exprimé trop souvent par les habitants des quartiers en difficulté. Elle s'assure des conditions de leur accès à une offre de services sociaux, éducatifs, culturels de qualité et adaptée à des besoins à la fois massifs et diversifiés ; elle contribue à promouvoir leur contribution active aux projets qui les concernent et à garantir à chacun un cadre de vie sécurisé.

L'action publique mise en place relève aussi bien du soutien à l'animation et à la qualité de la vie sociale au sein des quartiers que du soutien au sentiment d'appartenance à un territoire de vie plus vaste, qui est celui de la ville, de l'agglomération et, plus largement, de la nation elle-même.

1 **L'éducation, un enjeu majeur pour le territoire communautaire mais pourtant encore insuffisamment pris en charge collectivement**

Les territoires de la politique de la ville se caractérisent notamment par la jeunesse de leurs habitants. En 2006, la part des enfants et des jeunes de moins de 20 ans s'avère particulièrement élevée dans les territoires relevant du CUCS à Marseille (29% contre 25% en moyenne communale, départementale et nationale). Parmi eux, les jeunes enfants (- de 3 ans) et les adolescents (11-17 ans) sont les plus représentés⁸. Les réactualisations successives des chiffres démographiques pendant la période du CUCS 2007-2013 montrent une constante augmentation de la part des moins de 20 ans sur les territoires marseillais.

A Marignane et Septèmes-les-Vallons, la part des moins de 15 ans est supérieure à la moyenne communale et d'agglomération dans les IRIS qui couvrent les nouveaux territoires prioritaires : 21,1% de la population dans les IRIS concernés de Marignane, 22% à la Gavotte-Peyret contre 17,9% à l'échelle de MPM⁹ (et 18,4% à l'échelle nationale).

1.1 **Une inadéquation entre les besoins sociaux des publics et l'offre de proximité proposée, que l'intervention de la politique de la ville a du mal ré-équilibrer**

1.1.1 **Une offre éducative, de santé et de loisirs qui peine à répondre aux enjeux en question**

La deuxième caractéristique de ces territoires est l'absence, la répartition inégale sur le territoire et/ou la vétusté de ce type d'équipements de proximité – constat qui est porté dans les quartiers prioritaires des trois communes. L'insuffisance de l'offre extrascolaire sportive, culturelle et de loisirs limite de fait les moyens de diversifier les sources d'apprentissages en dehors du cadre scolaire.

Les établissements scolaires des quartiers prioritaires ne proposent pas toujours un environnement éducatif optimal aux apprentissages : la saturation et la vétusté de certaines écoles maternelles, élémentaires et collèges et de leurs abords sont criantes sur certains secteurs.

⁸ GIP Politique de la ville, Réussite éducative : diagnostic partagé, et principaux enjeux,

⁹ INSEE 2010, source sig-ville

Le constat de la saturation et de l'insuffisance des équipements en matière culturelle et sportive est également partagé.

A titre d'exemple, rappelons qu'à Marseille, le diagnostic préalable à la mise en place du Contrat Territoire Lecture fait apparaître un manque flagrant d'équipements de lecture publique (bibliothèques et espaces intermédiaires) à l'échelle de la Ville et d'autant plus dans les quartiers prioritaires. Par conséquent, le nombre d'inscrits dans les bibliothèques est faible comparé à des communes comme Paris, Lyon, Toulouse ou Nice.

Les grands équipements culturels sont marqués par une concentration sur le centre-ville et une disparité à l'échelle de la Ville. Et lorsqu'ils sont physiquement présents, la question de l'accessibilité aux publics prioritaires est posée (géographique, tarifaire, psychologique...). Les équipements dits « intermédiaires » malgré leur présence ne peuvent pas à eux seuls inverser cette tendance.

Côté sport, les ZUS marseillaises comptent 9 équipements sportifs pour 10.000 habitants contre 20 pour 10.000 habitants pour l'ensemble des autres ZUS. La moyenne nationale des aires urbaines est de 35 équipements sportifs pour 10.000 habitants... Pour citer les gymnases municipaux, les stades et terrains de proximité, la répartition de ceux-ci favorise plutôt les quartiers hors Politique de la Ville. L'ensemble de ces équipements souffre également de « mal vieillir » (vestiaires, peintures, murs, toits, sols) et sont inadaptés aux pratiques sportives modernes.

Sans compter que le manque d'équipements sur le territoire favorise la saturation des créneaux scolaires et hors temps scolaire sur certains arrondissements alors que d'autres le sont un peu moins. La question des piscines sur Marseille reste préoccupante dans la mesure où l'apprentissage de la natation fait partie du programme d'apprentissage de l'Education Nationale entre autres. La question des équipements sportifs et de leur accessibilité est centrale sur Marseille : elle fait l'objet de plusieurs « plans » dans lesquels sont inscrits les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

Les évaluations et bilans de la politique de la ville soulignent également l'importance des difficultés d'accès aux équipements sportifs et culturels, en lien avec des problèmes de mobilité physique et psychologique. Ce qui pose la question d'une médiation / d'un accompagnement vers la pratique sportive encadrée et les activités culturelles régulières, mais aussi celle du développement de l'animation (sportive, culturelle) de proximité « hors les murs » en cœur de cités (sur les places, dans l'espace public).

La place faite aux filles dans le temps de loisirs reste également à soutenir, face au constat d'une insuffisante prise en compte de l'égalité filles-garçons dans le champ sportif et culturel. La Région a à ce titre mis en place depuis deux ans un appel à projets « Sport au féminin » visant à développer la pratique sportive des jeunes filles habitantes des quartiers politique de la ville. Cet appel à projets entend privilégier les partenariats locaux entre associations sportives et autres structures en place sur le territoire notamment centres sociaux permettant de faciliter de façon durable l'accès des filles aux pratiques sportives.

Il est évident que le manque général de structures socio-éducatives, sportives, culturelles à l'échelle de la ville et en particulier sur les quartiers prioritaires conditionne fortement le non accès à des pratiques qui, à tous âges, participent au développement psychomoteur, à l'épanouissement, à la socialisation, à l'autonomie, à l'émancipation... bref, à la construction de l'être psychique et social.

1.1.2 **Un environnement social lourd de conséquences sur les publics d'enfants et de jeunes en termes d'épanouissement, et d'insertion sociale et professionnelle**

Si les conditions urbaines ne sont pas optimales en termes de cadre de vie et d'accès aux équipements dits de « droit commun », l'environnement social est marqué majoritairement par une très grande précarité économique et sociale.

En effet les quartiers prioritaires concentrent un taux de chômage particulièrement important, beaucoup plus que dans le reste de la ville. Et ce sont notamment les jeunes de 16-25 ans et les femmes qui sont les plus touchés. Ces dernières, souvent chef d'une famille monoparentale composée de plusieurs enfants ne voient leur ressource économique principale qu'à travers les minima sociaux.

Le phénomène de pauvreté laisse peu de part à la projection à moyen voire à long terme lorsque les familles sont confrontées à de la « survie » quotidienne.

Les parents des quartiers prioritaires sont globalement confrontés à un certain isolement et **évoquent, dans les diagnostics et espaces participatifs, le besoin d'échanger avec d'autres parents sur leur rôle éducatif. Ce besoin est d'autant plus fort que le dialogue est souvent complexe avec l'institution scolaire, en lien avec** : une méconnaissance des codes institutionnels et / ou une faible maîtrise de la langue française ; des attentes professionnelles des équipes éducatives parfois en décalage avec les besoins et attentes des parents ; des valeurs éducatives qui ne sont pas toujours partagées.

Dans cet environnement social tendu, des réseaux de solidarité s'installent entre habitants, souvent au bénéfice des enfants : mutualisation de modes de garde des jeunes enfants, collectifs plus ou moins formalisés de parents autour de la question scolaire, initiatives collectives d'échanges de biens...

Le constat de la prégnance des situations de précarité et de non emploi interpelle fortement les politiques éducatives dans la mesure où le caractère réputé endémique du chômage peut nourrir des processus de démobilité des publics scolaires pouvant aller jusqu'au décrochage scolaire.

Les difficultés objectives des parents limitent la probabilité d'accéder à une qualification ou à un diplôme supérieur. La conviction selon laquelle l'emploi deviendrait inaccessible contribue à favoriser l'émergence de contre-modèles de socialisation et d'économie parallèle pour les jeunes.

Le quartier d'où les habitants sont peu mobiles devient un marqueur identitaire social très fort : à la fois source de fierté dans les rapports de solidarité qui s'y construisent, il est aussi enfermant par la force qu'il faut déployer pour sortir de sa condition sociale et stigmatisant par les représentations négatives qu'il suscite sur les publics qui y habitent.

1.1.3 Des niveaux de formation scolaire préoccupants dans un contexte social complexe

Les difficultés d'apprentissage des élèves à l'échelle du territoire de Marseille Provence Métropole sont repérables au travers des indicateurs de réussite scolaire, qui s'avèrent particulièrement problématiques. Les données relatives au retard à l'entrée en 6ème et à la réussite au Diplôme National du Brevet sont, à cet égard, éclairantes :

- en moyenne sur Marseille, plus de 25% des élèves de l'éducation prioritaire arrivent en 6ème avec au moins un an de retard (soit le double des normes académiques ou nationales, situées entre 11 et 13%) ;
- le taux de réussite au brevet pour l'éducation prioritaire sur l'académie d'Aix-Marseille est pour sa part de 6 points inférieur à celui de l'éducation prioritaire au plan national (70% contre 76% pour la session 2013)¹⁰.

Ces difficultés sont à l'origine de phénomènes de décrochage scolaire, parfois précoces (dès l'école primaire), dont l'absentéisme chronique et les exclusions des établissements scolaires (temporaires ou définitives) sont des symptômes en amont. Les sorties du système scolaire sans qualification sont prégnantes. Elles concernent en particulier les collégiens sans réponses alternatives de l'Education Nationale et les élèves des lycées professionnels marseillais, sans épargner pour autant les élèves des lycées généralistes dont la zone de recrutement concerne majoritairement quartiers prioritaires (ex : 60% de réussite au bac au lycée Saint-Exupéry).

¹⁰ Académie d'Aix-Marseille, *Réseaux d'éducation prioritaire, données 2013 - 2014*

Sur certains secteurs marseillais, le taux d'absentéisme général peut s'élever jusqu'à 10%, soit deux fois plus qu'au plan national (4,8%, données 2012). Le taux de non scolarisation des 15 – 17 ans dans les quartiers prioritaires de Marignane s'élève à 11% contre 5% à l'échelle de MPM, et un phénomène important de décrochage est observé à la fin du collège. Les établissements scolaires des quartiers marignanais entreront d'ailleurs dans le dispositif d'éducation prioritaire à la rentrée scolaire 2015.

Ces difficultés dans les apprentissages scolaires et le décrochage scolaire (qui concerne les plus de 16 ans) conduisent très souvent à un **réel frein à l'insertion professionnelle** pour ces jeunes gens : ils présentent en effet un important taux de chômage et une forte proportion de non diplômés¹¹. A l'échelle des quartiers de Marseille Provence Métropole, la prégnance des difficultés d'apprentissage (dont les faibles niveaux de formation sont le signe) interroge la possibilité de mettre en place des parcours éducatifs continus et positifs. Cette prégnance interroge non seulement la qualité de l'offre, le positionnement, la posture et les représentations des acteurs locaux vis-à-vis de l'enfance et de la jeunesse, mais aussi la place laissée aux parents au sein de la communauté éducative.

La typologie des quartiers prioritaires en termes d'état des logements, de présence et/ou de vétusté des équipements éducatifs, de santé, sportifs, culturels, de loisirs au sens large ne propose pas un environnement des plus favorables en termes d'épanouissement, de socialisation, d'apprentissages « positifs » pour les enfants et les jeunes qui y vivent. Les difficultés et le décrochage scolaires, dans un contexte de forte précarité économique et sociale (chômage de masse), n'engendrent pas chez les jeunes une vision professionnelle à moyen et long terme. Les barrières physiques et psychologiques que représente le quartier d'habitation ne favorisent pas les mobilités de tout genre (géographique, psychologique ...).

C'est bien le cumul de tous ces aspects qui peut conduire des jeunes gens en mal de repères éducatifs (et de projection de vie) à défier l'autorité des adultes sous toutes ses formes et à aller vers des modes de socialisation négative (la rue, les copains dans la même situation, les « mauvaises fréquentations »). Les pratiques illicites (vols, trafics de drogue...) sont très prégnantes dans les quartiers concernés. Elles proposent un modèle de socialisation et de « valeurs » très fort et difficile à contrecarrer, sans compter l'attrait économique, source d'un meilleur pouvoir d'achat pour une partie des jeunes gens et de leurs familles.

1.1.4 Une contribution substantielle de la politique de la ville

L'écart entre, d'un côté, le nombre important d'enfants et de jeunes et la demande sociale très forte et, de l'autre, une offre de services publics défailante, justifie l'intervention de la politique de la ville auprès des familles de ces quartiers.

Ainsi, sur ces dernières années, les actions et les crédits « CUCS » octroyés au titre de l'éducation ont représenté entre 30 et 40% de l'ensemble des crédits dans les différentes communes, voire plus si l'on y ajoute un certain nombre de projets financés au titre des thématiques « Citoyenneté » ou « Culture ». Les principaux champs d'action de l'axe « Education » ou « Réussite éducative des CUCS » étaient les suivants : soutien à la fonction parentale, accompagnement à une scolarité réussie, accès aux loisirs éducatifs (multi accueils, sport, activités artistiques, lecture-plaisir, etc.).

Par ailleurs, les jeunes habitants des quartiers ont également bénéficié d'actions autour de la santé, de la culture, de l'éducation à la citoyenneté, de l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, de la prévention de la délinquance, jusqu'à l'insertion professionnelle pour les plus âgés..., balayant ainsi l'ensemble des champs de compétences de la politique de la ville.

¹¹ Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, *L'insertion professionnelle des jeunes. Eléments de cadrage au sein de l'aire métropolitaine des Bouches-du-Rhône*, 11 avril 2013.

L'action soutenue ainsi à travers la politique de la ville en direction de l'enfance et de la jeunesse est extrêmement large et protéiforme. Pour prendre un exemple particulier, citons le rôle de la politique de la ville dans le soutien à une politique culturelle dans les quartiers marseillais, depuis près de 20 ans.

En matière d'animation culturelle, sur la ville de Marseille la politique de la ville a contribué depuis plus de 15 ans à l'implantation dans les quartiers de plusieurs établissements culturels, comme : l'Alhambra (réhabilitation d'un ancien cinéma de quartier), Espace Culturel Busserine (réhabilitation d'une Maison pour Tous désaffectée), le Café Julien (restructuration de l'Espace Julien), L'Affranchi (construction d'un Café Musique), La Cité de la Musique (contrat de ville et financement européens Urban), les 7 espaces lecture de l'ACELEM, la Cité maison du théâtre..., et a aussi accompagné le développement de la friche de la Belle de Mai. Actuellement dans le cadre l'ANRU la Bibliothèque du Plan d'Aou - St Antoine est financée à hauteur de 80 %. Hors l'appui à une politique d'investissement, ce sont en moyenne 77 projets par an qui ont été soutenus par le CUCS 2007 – 2014, portés par 128 opérateurs distincts. Toujours à Marseille, certains de ces projets sont menés par des équipes artistiques en résidence, qui permettent de construire des projets originaux avec les habitants, de renforcer l'expression artistique à travers des pratiques amateurs, etc¹².

A La Ciotat, le PRU de l'Abeille a été également l'occasion de lancer une dynamique de développement culturel, en profitant notamment des nouveaux aménagements du centre social (salle insonorisée), du contexte de transformation urbaine (projet mémoire...) et en soutenant l'action de plusieurs associations culturelles dans des projets d'expression artistique et de médiation culturelle.

1.1.5 Des dispositifs de droit commun présents pour les enfants et les jeunes des quartiers populaires

Outre l'action spécifique portée par les crédits « politique de la ville », les différents services de droit commun de l'Etat ou des collectivités territoriales ont décliné leurs politiques publiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse des quartiers prioritaires et ce, au travers de différents plans ou contrats.

Concernant la construction de trajectoires éducatives positives et continues, des actions d'aide aux devoirs existent en direction des collégiens des quartiers « politique de la ville » et des collèges en Education Prioritaire, co-financées par la Ville de Marseille, l'Etat, et la Région (Plan Régional de Médiation Sociale du Conseil régional, visant particulièrement l'environnement des lycées). La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire est en outre affichée comme une priorité majeure de l'Académie d'Aix-Marseille, qui développe une stratégie pluriannuelle visant l'accompagnement de l'ensemble des élèves vers la réussite scolaire et l'accès à une qualification reconnue. Des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs sont d'ailleurs en place à cet effet (Plate-forme Bassin Marseille Est-Aubagne-La Ciotat, plate-forme de suivi et d'appui aux élèves décrocheurs de Marignane).

Concernant le renforcement de l'offre culturelle, sportive et de loisirs, mais aussi l'amélioration de l'accès des familles à cette offre, le contrat de ville peut s'appuyer sur : le Contrat Territoire Lecture Marseille 2013-2016, signé par la ville de Marseille avec l'Etat ; les moyens déployés dans le cadre du Pacte de sécurité et de cohésion sociale (extension à tous les collèges de zone sensible du dispositif « Ecole ouverte » pendant les petites vacances, actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle au sein des établissements scolaires prioritaires de Marseille, signature à venir d'une charte culturelle d'engagement pour les quartiers de Marseille...) ; et les crédits du CNDS (Centre national pour le développement du sport) réservés exclusivement, depuis 2014, aux territoires politique de la ville à Marseille.

¹² Contribution de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Marseille à l'élaboration du contrat de ville 2015 – 2020, mars 2015

Enfin, concernant le soutien des parents dans leur fonction parentale, le contrat de ville peut s'appuyer sur l'action engagée par la CAF des Bouches-du-Rhône à l'échelle du département (signature d'un Schéma Départemental des Services aux Familles en décembre 2014) comme des territoires de la politique de la ville (développement des lieux d'accueil enfants-parents LAEP et des classes passerelles à titre expérimental, pérennisation des actions d'accueil des jeunes enfants et des projets de formation et d'accès à l'emploi dans les métiers de la petite enfance en lien avec la Région, etc.), ainsi que sur les Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) des collèges, qui proposent notamment des actions pour aider les parents en difficulté.

Malgré cette intervention massive et celle de la rénovation urbaine pour améliorer le cadre de vie des familles, le contexte de la précarité sociale et économique continue de dominer. Sa massification engendre des conséquences négatives sur la façon dont les enfants vivent leur enfance et se projettent en tant que futurs adolescents et adultes. Il est donc d'autant plus nécessaire de continuer voire d'intensifier les actions auprès des familles dans le cadre de la politique de la ville et surtout de droit commun pour véritablement faire effet « levier » sur les situations individuelles et collectives.

1.2 Un effort de décloisonnement des interventions publiques auprès des enfants et des jeunes qui reste à fournir, **ainsi qu'un rapprochement des acteurs de l'éducation**

1.2.1 Une approche par thématiques segmentée, insuffisamment connectée aux problématiques des « **publics d'enfants et de jeunes** »

L'évaluation du CUCS marseillais fait apparaître une structuration des dynamiques de travail et des actions menées par « thématique » : Réussite Educative, Prévention de la délinquance, Santé, Citoyenneté et Accès aux droits, Emploi, Culture, Habitat et Cadre de vie... dans lesquelles les publics « enfants et jeunes » se retrouvaient de façon plus ou moins « diluée ». Ce même découpage par thématique est présent dans le cadre des appels à projet annuels auprès des associations du territoire.

Tout au long de l'animation du CUCS marseillais, peu de démarches formelles partagées (ni institutionnelles, ni associatives) ont eu lieu de façon pérenne autour d'une entrée spécifique « enfance - jeunesse ». Celles qui ont pu exister ont demandé un volontariat et un investissement très fort de la part de certains acteurs institutionnels ou associatifs. La plupart de ces dynamiques n'ont pas perduré faute de temps, de moyens, ou de culture professionnelle commune.

1.2.2 Des acteurs institutionnels trop éloignés, des associations en difficulté, des projets peu lisibles

L'évaluation souligne que l'intervention publique au sens global s'est mise en place de manière trop dispersée : si les actions envers les publics étaient présentes, une coordination générale a pu manquer.

Par ailleurs, les acteurs locaux constatent une distension des liens entre les établissements scolaires (primaires et secondaires) et les acteurs de la politique de la ville, alors même que l'école constitue une porte d'entrée intéressante dans les quartiers prioritaires. Les différentes réorientations de certains services de l'Etat ou municipaux de droit commun¹³ ont rendu difficiles la construction de dynamiques de travail pérennes. Du côté associatif, face à la demande grandissante des besoins sociaux, les acteurs locaux sont eux-mêmes en grande

¹³ En ce qui concerne les services de l'Etat, dans le cadre de la Réforme générale des politiques publiques (RGPP) puis de la Modernisation de l'action publique (MAP), et pour la Ville de Marseille dans le cadre de la Révision générale des Moyens municipaux (RGMM)

précarité financière. De nombreuses associations sont dépendantes des financements de la politique de la ville pour mener leurs actions auprès des habitants ; ce qui est gage d'une certaine précarité dans la mesure où ces crédits n'ont pas lieu d'être pérennes dans le temps. Comment, dans ce contexte préoccupant, des dynamiques de travail partagées entre acteurs associatifs peuvent perdurer ?

Cette approche parcellaire et cloisonnée ne pas permis de créer réellement de la co-éducation, et ce, de l'échelle du portage institutionnel du CUCS jusqu'à l'échelle d'intervention locale sur les territoires concernés. Les acteurs locaux et les publics font état d'une illisibilité générale de l'action publique. Comment rendre l'ensemble de l'action publique lisible et comment réellement mesurer son impact sur les enfants et les jeunes ?

Par ailleurs, sur certains territoires, comme à Marignane, l'importance de la problématique de réussite scolaire nécessite la construction d'un projet éducatif local partagé - l'entrée de la ville dans l'éducation prioritaire étant un contexte favorable pour cela.

1.2.3 **La nécessité d'une approche globale et transversale de l'enfance et de la jeunesse autour d'un projet éducatif fédérateur**

L'éducation des enfants et des jeunes demande une approche globale et transversale dans la mesure où elle doit prendre en compte plusieurs dimensions interdépendantes.

- La multiplicité des acteurs de l'éducation : les parents, les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations, les enfants et les jeunes eux-mêmes
- Les temps différents de l'enfant : temps familial, temps scolaire, temps libre...
- Les différentes phases de développement : petite enfance, enfance, adolescence, jeunes adultes...
- La variété des lieux de sa présence: la maison, l'école, le collège, le lycée, dans l'espace public, les locaux du centre social, du club sportif, de la bibliothèque...
- Et les nombreux sujets qu'elle traverse : la santé, la scolarité, le sport, la culture, la socialisation, l'autonomie, la mobilité...

Les acteurs locaux constatent, dans la majorité des quartiers prioritaires, une hausse du nombre de parents désemparés ayant perdu confiance en leurs capacités éducatives, qui redoutent le regard de l'institution scolaire.

Là aussi, un changement de regard et de posture professionnelle apparaît nécessaire pour que les dispositifs mis en place puissent favoriser la parole et le pouvoir d'agir des parents dans tous les moments de l'éducation de leur(s) enfant(s). La mobilisation de toutes les ressources éducatives (parents, professionnels, bénévoles) dans le sens d'un même projet est ainsi fondamentale.

La formalisation d'une « communauté éducative » autour des enfants et des jeunes est nécessaire. Les membres de ce groupe, qui peut être décliné à plusieurs échelles géographiques, doivent travailler de concert à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'un projet éducatif commun. Il deviendra le cadre de référence dans lesquelles s'inscriront l'ensemble des interventions (politiques publiques, projets associatifs, initiatives citoyennes) pour les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires.

1.3 **Un changement de regard qui doit s'accroître dans la prise en compte des publics enfants et jeunes des quartiers prioritaires : passer de la « réparation » à la « reconnaissance »**

1.3.1 De la « réparation »...

La plupart des écrits autour de la question des enfants et des jeunes et des habitants des quartiers prioritaires révèlent un certain regard sur la manière d'apprécier les faits sociaux sur ces territoires. Celui-ci fait la part large à la description des manques, des carences, des dysfonctionnements sur ces territoires en particulier et de leur impact négatif sur les habitants. Ce regard n'est pas propre à Marseille ou à la métropole, il s'agit plutôt d'une grille de lecture globale et sociétale des problématiques des quartiers prioritaires.

Les interventions publiques menées pour améliorer les équipements et les interventions auprès des habitants renvoient très souvent au registre de la compensation, de la réparation. Et ce regard a tendance à s'accroître lorsque l'on parle des publics « jeunes » : à partir de l'adolescence, au vu du contexte social très pesant, ils deviendraient un « problème à traiter » et sont vus majoritairement au travers de trois prismes : la lutte contre le décrochage scolaire, la lutte contre la délinquance et la lutte contre le chômage. Si les faits sont objectifs et les problèmes réels, la question de l'enfance et de l'adolescence dans les quartiers populaires ne peut se limiter à « lutter contre » ou à « prévenir de » : cette approche est trop réductrice des enjeux en question.

1.3.2 ... à la « reconnaissance » : **faire place et part aux enfants et aux jeunes dans l'éducation**

Il s'agit de réaffirmer que l'éducation intègre nécessairement les enjeux de socialisation, d'autonomie et de reconnaissance de la place que doivent occuper les enfants et les jeunes. C'est savoir reconnaître le plein droit d'être citoyen et le fait d'être porteurs de connaissances et de compétences. S'engager dans ce mouvement suppose un réel changement de regard des institutionnels, un accompagnement des pratiques des professionnels locaux, des actions envers les publics concernés pour exprimer ce pouvoir d'agir.

L'autonomisation, la construction du regard critique, l'estime de soi et la capacité d'agir sur le monde est un processus long qui ne s'arrête pas à l'adolescence. Pour autant, il convient de démarrer de manière cohérente dès le plus jeune âge dans un principe de continuité et en adaptant les méthodes en fonction des phases charnières (petite enfance/ enfance, enfance/adolescence, adolescence/adulte).

2 Des quartiers confrontés à des phénomènes d'insécurité majeurs

Même si tous les quartiers prioritaires ne sont pas concernés dans les mêmes proportions, l'insécurité en général et le trafic de drogue en particulier, font partie des problématiques sociales majeures pour le territoire métropolitain. Le trafic de stupéfiants, notamment, se manifeste à travers la présence de réseaux visibles dans l'occupation territoriale (points de vente de stupéfiants dans les cités, guetteurs, etc.) et également dans la vie sociale de certains quartiers, structurée durablement par une activité de trafic très organisée (et éventuellement la consommation), avec une mise à distance forte des institutions et des problématiques de violence importantes. L'intervention publique y devient particulièrement complexe.

2.1 Une problématique prégnante de trafic de drogue qui impacte fortement l'intervention publique dans certains quartiers

A l'échelle de la métropole, une vingtaine de sites se trouve dans une situation jugée « préoccupante »¹⁴.

La problématique du trafic est à replacer dans un contexte de durcissement des difficultés d'insertion professionnelle pour une part croissante des habitants des quartiers, qui tentent alors de trouver des parades à l'exclusion sociale et économique dont ils sont victimes. L'inscription dans les réseaux d'économie parallèle apparaît alors comme une solution alternative d'intégration.

Dans un contexte de crise durable, **le trafic de drogue tend à s'intensifier** sur le territoire de Marseille Provence Métropole, en particulier sur les sites qui ont été inscrits comme en Zones de Sécurité Prioritaires (émergence de points de cocaïne sur la ZSP Nord, par exemple), avec l'apparition de points de trafic qui contrôlent les sites concernés et de phénomènes de superposition de différents réseaux délinquants. Les actions « coup de poing » menées par les services de police dans le cadre des ZSP, si elles ont pu frapper durement certains réseaux, n'ont bien souvent pas empêché un retour du trafic une fois la présence policière terminée.

Dans ce contexte, **le sentiment d'insécurité et d'abandon est accru pour les habitants**. Ces derniers ressentent la présence des trafics de manière palpable, notamment lorsque ceux-ci se déroulent à proximité d'établissements scolaires ou d'équipements sociaux. L'inquiétude d'une cooptation voire d'une « captation » par ces réseaux de la population pré-adolescente en désengagement voire en décrochage scolaire est particulièrement vive.

Ainsi, **le trafic pèse fortement sur l'ambiance et le climat social des quartiers**. Pour faire face à ces problématiques, les réponses et interventions sont complexes à mettre en place, et leurs impacts sont également difficiles à anticiper et accompagner. Certains acteurs portent ainsi une analyse mitigée sur les modes d'intervention policière, du fait des effets « collatéraux » pour les habitants et professionnels des quartiers concernés : contrôles policiers dépassant largement le contrôle du trafic, stress pour les familles, tensions entre police et travailleurs sociaux suite à l'intervention policière au sein de centres sociaux... Avec pour conséquence à la fois un renforcement de la stigmatisation des quartiers, mais aussi une perception négative de l'intervention des forces de police, qui inciteraient certains habitants à « soutenir » les « petits » trafics (c'est-à-dire ceux jugés les moins générateurs de nuisances dans la vie quotidienne).

De manière générale, la prégnance des réseaux empêche une appropriation favorable des espaces publics des quartiers prioritaires et pose la question de la cohabitation des usages : certains services publics et permanences de professionnels se retirent des quartiers, les habitants se replient dans la sphère privée, en particulier les femmes.

¹⁴ Ville de Marseille, ARHLM PACA-Corse, *Note de cadrage de présentation de SAVIE*, septembre 2014.

Par ailleurs, au-delà de l'ambiance et de la tranquillité dans les quartiers, ces trafics ont un **impact important sur le cadre de vie et sur les projets d'amélioration de celui-ci** : difficultés d'entretien des bâtiments dont l'accès est sous contrôle du trafic, report ou modification de certains projets d'intervention sur le patrimoine des bailleurs, vols voire agressions certains chantiers...

Enfin, ces trafics présentent également **des risques sanitaires**, y compris pour les dealers eux-mêmes, souvent aussi consommateurs, particulièrement graves sur certains lieux de consommation de produits injectables.

La lutte contre les différents phénomènes d'insécurité constatés sur le territoire communautaire dépasse en partie le cadre de la politique de la ville. En effet, quand l'emploi fait défaut et que les habitants sont démunis, le trafic devient une ressource, potentiellement lucrative. Il participe même parfois à la paix sociale de certains quartiers, ce qui révèle aussi son caractère ambigu.

2.2 **Des usages de l'espace public qui posent des problèmes de tranquillité et de sécurité**

Sur certains des quartiers prioritaires, on constate **des usages détournés ou problématiques de l'espace public**, les pratiques pouvant aller de l'incivilité au contournement de la loi : regroupements dans l'espace public, dégradations des espaces publics et collectifs, dépôts sauvages, stationnement interdit, conduite de deux roues sans casque, activités polluantes (ferrailage, mécanique sauvage) illicites, etc. L'enclavement et la configuration urbaine de certains quartiers favorisent le développement de ces phénomènes, de même que la faible qualification des espaces communs. Les schémas de tranquillité publique prévus par la Stratégie nationale de prévention de la délinquance vont permettre d'établir des états des lieux plus circonstanciés en la matière, qui donneront lieu à un fléchage privilégié des crédits FIPD sur les quartiers politique de la ville (vidéoprotection, etc.).

Les conséquences dans les quartiers touchés sont multiples. Ces regroupements impactent le quotidien des habitants et portent atteinte à la tranquillité publique, sont sources de nuisances sonores et de dégradation des lieux et espaces publics. Ils génèrent par ailleurs un sentiment d'insécurité important, qui s'avère d'autant plus fort :

- chez les femmes qui jugent inconfortables et peu sûrs certains espaces essentiellement fréquentés par les hommes (places publiques du centre-ville de Marignane, par exemple) ;
- dans certains lieux peu ou mal aménagés (terrains vagues des grands ensembles, notamment).

A ces constats sur la difficulté à faire respecter un cadre de droit dans de nombreux quartiers s'ajoute celui d'un accroissement de la violence, entre les personnes, mais aussi contre les institutions (actes de vandalisme et d'incendies volontaires de locaux associatifs par exemple). Par-delà l'espace public, l'importance des phénomènes de violence en milieu scolaire, avec des actes de violence physique et verbale dans les collèges, dès la 6^{ème}, est aussi signalée – cette question est notamment prise en compte dans le cadre des Groupes Locaux de Traitement de la Délinquance (GLTD - commission mineurs). Enfin, en matière culturelle, le développement de « poches » d'intégrisme religieux potentiellement violent est signalé dans certains quartiers.

2.3 **Un difficile accès au droit des victimes, mais des efforts pour renforcer la justice de proximité**

L'accès des habitants des quartiers prioritaires au système judiciaire apparaît fortement contraint, malgré la mise en place de permanences juridiques dans les centres sociaux et structures de proximité. Ainsi, l'ASMAJ (Association de Soutien à la Médiation et aux Antennes Juridiques) et l'ADEJ (Accès au Droit des Enfants et des jeunes) interviennent dans

les quartiers de la politique de la ville depuis plus de 20 ans avec des actions initiées et soutenues par le Ministère de la Justice et la Politique de la Ville. Le Conseil départemental de l'accès aux droits (CDAD) pilote et coordonne l'offre en la matière, sous la présidence du TGI de Marseille.

Néanmoins, l'offre semble peu lisible et parfois méconnue des acteurs de proximité et des habitants, et certains quartiers restent insuffisamment couverts. A cet égard, la création d'une Maison de Justice et du Droit prévue dans les quartiers nord constitue une source de progrès réelle.

En ce qui concerne l'aide aux victimes, indispensable dans le contexte métropolitain, elle est assurée par le monde associatif, notamment l'Association d'aide aux victimes de la délinquance (AVAD, à Marseille) et l'Association de Prévention Et de Réinsertion Sociale (APERS, basée à Aix-en-Provence mais qui assure des permanences, notamment à Septèmes-les-Vallons), via différents dispositifs : bureaux d'aides aux victimes, points d'accès aux droits, permanences diverses, équipe d'intervention en urgence, etc. Ces derniers sont cependant fragilisés par les contraintes économiques qui pèsent sur le secteur associatif. L'action judiciaire se heurte aussi souvent au problème du dépôt de plainte. Techniquement, cette question a notamment été améliorée via les GLTD qui ont permis d'augmenter considérablement le nombre de dépôts de plainte. Néanmoins les enjeux dépassent les seuls aspects techniques. De nombreuses personnes refusent de déposer plainte pour ne pas se mettre en difficulté dans leur quartier ou par peur des représailles. La problématique concerne en particulier les professionnels travaillant sur le terrain qui sont victimes de la délinquance et qui souvent ne connaissent pas leurs droits. Il s'agit d'empêcher que cette « base avant » (bailleurs, travailleurs sociaux, etc.) ne disparaisse, vidant encore les quartiers de toute présence institutionnelle.

De manière générale, la justice, majoritairement incarnée par le Parquet, est à la fois peu présente dans les quartiers, et mal appréhendée par les acteurs de terrain. Fait notable toutefois, un effort important se traduit depuis 2009 par l'implantation de délégués du procureur dans les mairies de secteur de Marseille et La Ciotat en particulier, pour traiter les infractions qui ne méritent pas un renvoi devant le tribunal (conflits de voisinage, nuisances sonores, etc.) mais pour lesquels il convient cependant de sanctionner les auteurs et favoriser la réparation due aux victimes. Cette action a notamment permis d'améliorer la prévention de la délinquance sur les territoires concernés et de renforcer les liens entre le Parquet et les élus locaux.

2.4 Un champ d'action mal défini, des dispositifs publics conséquents, mais insuffisamment articulés les uns aux autres

Le champ et son contenu gagneraient à être clarifiés. Ceci explique en partie la difficulté de positionnement de la thématique au sein de la politique de la ville, notamment depuis la reprise par le FIPD des financements de l'Etat en matière de prévention de la délinquance. Il semble ainsi compliqué de sortir d'une approche généraliste et d'impulser des actions spécifiques de prévention secondaire et tertiaire auprès de publics exposés ou déjà ancrés dans la délinquance.

Par ailleurs, la répartition des compétences en matière de tranquillité publique / prévention est éclatée : à l'Etat la sécurité publique, aux bailleurs la jouissance paisible du logement, aux maires la police administrative. Il en découle une multitude de dispositifs mis en œuvre à différentes échelles : Zones de Sécurité Prioritaires (ZSP), Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Marseille, Groupes locaux de traitement de la délinquance (GLTD), réseaux juridiques de proximité, associations locales de prévention et d'aides aux victimes, cellules de citoyenneté et de tranquillité publique, dispositifs de vidéo-protection, mesures spécifiques prévues dans le Pacte de sécurité et de cohésion sociale ou la programmation CUCS... Cet empilement d'interventions ayant tendance à fonctionner en silo,

apparaissent peu lisibles pour les acteurs de terrain, et se caractérisent par un déficit de cohérence et d'efficacité.

Il apparaît donc nécessaire de préciser les limites et la complémentarité des actions de ce champ, notamment entre :

- Les actions des Maisons de la Justice et du Droit et celles des associations spécialisées ;
- Les actions menées dans le cadre des CLSPD et celles conduites au titre de la politique de la ville ;
- Le CLSPD et le Projet de Réussite Educative, notamment en ce qui concerne le suivi des mineurs ;
- Les interventions de la prévention spécialisée (ADDAP) et celles des professionnels de la délinquance / tranquillité publique (agents de police, équipes de médiation...) ;
- Les différentes initiatives des bailleurs, trop parcellaires et dispersées, mises en œuvre sans recherche de cohérence globale.

De plus, le besoin se fait ressentir de développer une approche plus transversale, via la constitution de liens étroits entre le champ de la prévention / tranquillité publique, celui de la jeunesse (approche globale à destination de la jeunesse dans son ensemble), et celui de la gestion urbaine et sociale de proximité, afin notamment de pérenniser les actions menées en la matière.

Enfin, une problématique de moyens est également mise en avant. Alors que les éléments perturbateurs d'un quartier représentent une part infime de la population, les réponses institutionnelles qui leur sont proposées (police, justice, incarcération, etc.) apparaissent inadaptées et alimentent au contraire souvent le passage à l'acte. Les cas les plus difficiles doivent être pris en charge par des éducateurs spécialisés, actuellement insuffisamment présents. Ce constat est à mettre en relation avec le caractère temporaire des financements dédiés à ces questions, vraisemblablement peu adaptés pour travailler sur le long terme.

3 Lien social et citoyenneté : le constat d'un « éloignement » des institutions et de logiques d'exclusion à combattre

La métropole marseillaise est, par sa position géographique, un lieu de passage et de migrations. Le territoire Marseille Provence Métropole a été façonné par l'arrivée, l'installation et l'implication des vagues migratoires successives. Les quartiers prioritaires métropolitains ont accueilli les populations ouvrières et immigrées et se caractérisent par la présence importante de personnes originaires du Maghreb, d'Afrique subsaharienne et des Comores. Les communautés gitanes sont aussi très présentes.

Différentes cultures se côtoient, coopèrent, se construisent. Les identités, comme ailleurs, sont plurielles et multiples. Des formes de convivialité et des solidarités diverses existent, permettant aux individus de vivre ensemble et de « faire société ». La vitalité du tissu associatif et l'émergence d'initiatives collectives témoignent du dynamisme du lien social sur ces territoires.

Mais cette vitalité ne doit pas masquer les tensions engendrées par la montée de l'exclusion et des inégalités sociales qui menacent la cohésion sociale

Si les efforts réalisés pour faciliter l'accès aux droits sont incontestables et si la fréquentation croissante des structures témoigne d'un besoin avéré et d'une réponse adaptée, le territoire de Marseille Provence Métropole reste concerné par un phénomène d'« éloignement du droit », touchant en premier lieu les publics fragilisés des quartiers prioritaires de l'agglomération. Cet éloignement – qui a tendance à se creuser tant les problématiques des ménages s'avèrent complexes et les moyens financiers des opérateurs restreints – ne favorise pas le plein exercice de la citoyenneté des habitants de ces quartiers. D'autant plus que maillage associatif de

proximité, premier relais des habitants vers le droit commun, reste encore insuffisamment reconnu et soutenu. Cet éloignement des institutions favorise des situations d'exclusion par ailleurs renforcées par les phénomènes de discriminations, qui touchent fortement les habitants des quartiers prioritaires et génèrent des inégalités de traitement.

3.1 **Des difficultés prégnantes d'accès aux droits pour la population précarisée et fragilisée des quartiers**

Le territoire de Marseille Provence Métropole accueille des ménages précarisés et fragilisés, avec des effets de concentration sur les territoires prioritaires : en ce qui concerne les anciens secteurs CUCS spécifiquement, 65 % des demandeurs d'emploi marseillais s'y concentrent, plus d'un tiers des ménages y est sous le seuil de pauvreté en 2011 (soit 10 points de plus que l'ensemble de la population marseillaise), 35% des adultes y perçoivent le RSA en 2012 (30% à Marseille) et 28% des allocataires y dépendent à 100% des prestations en 2012¹⁵.

Par conséquent, **les enjeux d'accès aux droits restent prégnants sur ces territoires**. Or, les besoins de plus en plus nombreux d'accompagnement dans la compréhension des procédures administratives et du fonctionnement institutionnel, ont tendance à provoquer une saturation des structures – notamment de celles offrant des réponses de type médiation – qui ne parviennent pas à couvrir l'ensemble des besoins découlant de cette forte hausse de la demande. A cela s'ajoutent des difficultés de maîtrise de la langue française pour certaines populations immigrées et étrangères des quartiers, qui les éloignent un peu plus du droit.

3.2 **Une citoyenneté fragile dans l'exercice des droits sociaux**

Une fracture de plus en plus forte émerge entre les populations des quartiers et les institutions. Elle s'explique principalement par une déconnection à la fois temporelle, spatiale et technique entre l'offre et les besoins sociaux. D'une part, on assiste à un recul global des permanences de services publics de droit commun (PMI, Maisons départementales des solidarités, CARSAT, CPAM, CAF...). D'autre part, la couverture de certains territoires en offre spécifique (associations spécialisées d'accès au droit) ou en mobilisation d'associations de proximité pouvant proposer des permanences spécifiques (associatives ou de services publics) apparaît hétérogène. Enfin, le développement du recours aux nouvelles technologies (plateformes internet, bornes numériques...) exclut une partie des publics ayant besoin d'une interface physique. Les Espaces Ressources Internet Citoyens (ERIC) mis en place par la Région ont de ce point de vue pu participer à la réduction de la fracture numérique en proposant des services adaptés aux populations sans accès à internet ou éloignées des technologies de l'information.

Parallèlement la question du cloisonnement des interventions est aussi problématique : l'action sociale se caractérise par une logique de segmentation par secteur et par public. Pourtant **les problématiques auxquelles sont confrontés les ménages apparaissent toujours plus complexes** en cela qu'elles ont tendance à s'imbriquer, sur les plans social, administratif, et juridique (ainsi en est-il des situations de surendettement, en constante augmentation ces dernières années). Une approche et une prise en charge globales, collectives et transversales sont donc exigées, aussi bien en amont, dans le repérage des situations, qu'en aval, dans l'orientation proposée aux personnes.

Or, du côté des opérateurs de l'accès aux droits, **les réponses sont limitées du fait d'une fragilisation financière croissante** : l'équilibre financier des plateformes de services publics (PSP) est toujours plus précaire, et de nombreuses structures ferment leurs portes (c'est le cas par exemple de la Maison des services publics Les Matagots à La Ciotat, même si une permanence dans le cadre du Point d'accès au droit a été maintenue).

¹⁵ AGAM / GIP Observatoire des quartiers actualisation 2013 – Juillet 2014.

3.3 Une citoyenneté fragile dans sa dimension de solidarité et de lien social

En dépit du rôle essentiel joué par le tissu associatif de proximité pour maintenir le vivre ensemble et le lien social dans les quartiers (travail sur l'intergénérationnel, l'interculturalité, les relations entre anciens et nouveaux habitants d'un quartier...), **les associations de proximité des territoires prioritaires bénéficient d'une reconnaissance institutionnelle inégale.**

Les équipes de la politique de la ville peinent ainsi à préserver la dynamique des petites associations de quartier (amicale de locataires, associations de bénévoles, etc.). En ce qui concerne les centres sociaux, ces derniers sont fragilisés du fait de moyens limités, mais aussi par la très forte sollicitation partenariale dont ils sont l'objet. Véritables relais de l'action sociale sur les territoires, ils ont en effet tendance à être chargés d'un rôle qui dépasse leurs moyens d'action et à être présents sur de très nombreux champs de politique publique (emploi, santé, accès aux droits...).

Cette insuffisance de soutien institutionnel touche particulièrement les associations communautaires (au sens de « communautés de territoire »), alors qu'elles possèdent de fortes aptitudes de mobilisation et d'animation de proximité. Il s'agit bien souvent d'acteurs incontournables du fait de leur expertise, de leur capacité à fédérer des personnes autour d'un projet commun, mais le partenariat entre celles-ci et les acteurs publics reste à renforcer.

3.4 Un risque accru d'inégalités et de fragmentation sociale, sur fond de discriminations

Les habitants des quartiers prioritaires du territoire sont particulièrement touchés par les phénomènes de discriminations, qu'elles soient liées aux origines ethniques, aux pratiques religieuses, à l'âge (jeunesse), au sexe, ou à la géographie (quartiers d'habitation stigmatisés et stigmatisants). Cependant, le nombre d'actions engagées de la part des victimes pour faire valoir leurs droits demeure limité. Ce phénomène est facteur d'inégalités de traitement dans l'accueil et l'orientation proposés, ainsi que d'une réduction du champ des possibles en matière d'insertion professionnelle, d'orientation scolaire, d'accès au logement...

Les inégalités hommes-femmes en particulier, sont persistantes dans la vie sociale et professionnelle. Les filles ont ainsi peu recours à l'offre de loisirs, en particulier après l'âge de l'école primaire. La paupérisation, la monoparentalité (surreprésentée à Marseille), la prédominance de la présence masculine sur l'espace public mettent également en difficulté les femmes, avec un risque de repli sur la sphère privée et une montée des comportements sexistes. De ce fait, des questions continuent de se poser sur la façon d'intervenir dans les actions publiques sur les enjeux de mixité hommes – femmes / garçons – filles. Les liens entre les associations spécialisées (dont le cœur de métier porte sur l'émancipation des femmes) et les associations de proximité (qui développent, dans le cadre de leur activité traditionnelle, des actions à destination des femmes sur le plan de l'insertion socio-professionnelle), pourraient par exemple être renforcés.

La question du portage politique et de la déclinaison opérationnelle de la lutte contre les discriminations reste donc posée, d'autant que cet objectif n'a que peu été mis en œuvre au travers des différents volets (emploi, éducation, santé, logement) du CUCS marseillais. Un Plan marseillais de prévention et de lutte contre les discriminations à l'emploi, dont le portage a été confié par la Ville de Marseille à la Maison de l'emploi (MDE) jusqu'à fin 2013, doit désormais trouver un relais dans le portage et être relancé par une action plus globale (au-delà de l'emploi). Celui-ci gagnerait à s'inspirer du Plan de lutte contre les discriminations de La Ciotat, signé en 2007, qui a quant à lui fait preuve d'un certain dynamisme.

3.5 Des leviers à mobiliser dans le droit commun

La garantie d'un accès aux droits pour tous et le soutien au tissu associatif constituent le socle de la citoyenneté dans les quartiers prioritaires de Marseille Provence Métropole, et représente donc un axe de travail majeur pour le contrat de ville.

Afin de garantir un accès aux droits sociaux et aux services publics dans les quartiers prioritaires, le contrat de ville peut s'appuyer sur des ressources existantes ou en cours de consolidation dans le droit commun : plateformes de services publics, démarche de labellisation des structures associatives engagée par le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), projet de Maison de Justice et du Droit dans les quartiers Nord et de maintien des permanences de proximité portant sur les droits fondamentaux (aide sociale, prévention du surendettement, droit énergétique...), expertise du Défenseur des Droits notamment en matière de lutte contre les discriminations, plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLD) marseillais, Convention de partenariat entre le Ministère de la Justice et la Région (renouvelée sur la période 2013-2016 visant l'accès au droit et à la justice, le soutien aux parcours d'insertion sociale, scolaire et professionnelle des acteurs ou victimes de la délinquance, et la lutte contre la récidive et pour la réinsertion des personnes placées sous la main de la justice)...

Le travail sur l'amélioration des conditions d'exercice de la citoyenneté dans les quartiers prioritaires peut également s'appuyer sur un maillage associatif relativement dense, et sur la forte implication des centres sociaux et maisons pour tous, acteurs bénéficiant d'une reconnaissance au sein des quartiers prioritaires et d'un soutien du Pacte de sécurité et de cohésion sociale marseillais (création prévue de 46 postes de responsable d'animation jeunesse dans les centres sociaux des quartiers prioritaires).

4 D'importantes inégalités sociales et territoriales en matière de santé

Sur le territoire métropolitain, un travail de développement de la prévention, de promotion de l'éducation à la santé et de soutien à l'accès aux soins a été entamé depuis 2002, sous l'impulsion notamment de la politique de la ville (création du premier Atelier Santé Ville - ASV). Le développement des ASV dans les quartiers prioritaires marseillais, l'élaboration et le suivi de plans locaux de santé publique (PLSP) ont fait progresser la connaissance et l'action. Le Contrat Local de Santé (2014-2016) de Marseille a par ailleurs vocation à constituer le volet santé du Contrat de ville.

4.1 Des inégalités sociales marquées, qui se traduisent par des écarts de santé notables

Dans une région où, selon le Programme Régional de Santé, le niveau général de santé est considéré comme bon, la ville de Marseille est un des territoires qui présente les indicateurs sanitaires les moins favorables. Ainsi, les indices comparatifs de mortalité à l'échelle régionale sont défavorables aux habitants de Marseille, et également à ceux de Septèmes-les-Vallons.

Les diagnostics locaux soulignent que les inégalités sociales de santé, en partie liées aux conditions socio-économiques des habitants, sont marquées. Elles s'expriment à la fois entre catégories socio-professionnelles et entre territoires. Pour donner quelques exemples, les données des diagnostics sur la santé des enfants des quartiers prioritaires mettent ainsi en avant des écarts nets avec le reste de la population, en matière de vaccination, soins dentaire, obésité, troubles du comportement... ; à Marseille entre 2000 et 2009, la mortalité chez les employés-ouvriers était ainsi 2,7 fois plus élevée que chez les cadres et professions intellectuelles supérieures (hommes de 25-54 ans).

4.2 Des enjeux spécifiques à certains quartiers et à certains publics

De manière générale, les situations de vulnérabilité sociale ont tendance à favoriser le développement de certaines pathologies. Les diagnostics réalisés dans les quartiers prioritaires marseillais mettent ainsi en avant la surreprésentation de phénomènes de surpoids, d'obésité, d'affections dentaires, de souffrance psychique.

Certains quartiers peuvent être touchés par des enjeux sanitaires spécifiques. Ainsi, l'existence d'un important parc privé dégradé a des impacts notables sur la santé (gale, teigne, allergies, asthme, saturnisme...) et également sur le sentiment de bien-être, d'autant que le mauvais état du parc s'accompagne souvent, à Marseille, de situations de sur-occupation des logements.

Dans les quartiers accueillant de nombreuses personnes précaires sans logement dans des structures collectives, de type CHRS ou foyer de travailleurs migrants, les professionnels signalent les difficultés spécifiques auxquelles font face les occupants : importance des troubles psychiques chez les personnes qui ont connu des parcours longs sans logement, problématiques d'adaptation au grand âge des foyers où logent des migrants retraités...

Les acteurs identifient également des enjeux spécifiques de certains publics fragiles. Les enfants sont particulièrement concernés par des indicateurs de surpoids et d'obésité, de mauvaises habitudes alimentaires...

En ce qui concerne les jeunes, la consommation de cannabis et d'alcool, de plus en plus précoce, apparaît comme un des constats les plus préoccupants, en lien avec les trafics importants qui se déroulent dans de nombreux quartiers. La violence et l'agressivité dans les rapports sociaux, les comportements sexistes, font également partie des manifestations fortes du mal être des jeunes dans les quartiers prioritaires marseillais.

Les adultes habitant des quartiers très paupérisés ont généralement besoin d'être soutenus dans des démarches de prévention et d'accompagnement aux soins.

4.3 Un contexte environnemental défavorable pour de nombreux quartiers marseillais

Il semble important de souligner ici les risques sanitaires notables liés aux problématiques environnementales pour de très nombreux quartiers de la métropole marseillaise.

Ont déjà été soulignées les problématiques liées à la vétusté du bâti. Mais les acteurs soulignent aussi les impacts de la pollution due à l'activité industrielle et portuaire (problèmes respiratoires, cardio-vasculaires...), voire à certaines activités comme le ferrailage ou l'élevage; les nuisances dues à la proximité des grandes infrastructures routières et ferroviaires (troubles du sommeil, santé mentale, problèmes cardio-vasculaires...). Ces problématiques peuvent être accentuées lors des phénomènes pluvieux rares et extrêmes (débordements de cours d'eau ou de réseaux, ruissellement urbaine) ou lors des périodes chaudes et sèches (odeurs sur le réseau unitaire de centre-ville à Marseille, voire sur les réseaux pluviaux en cas de contamination par des eaux usées issues de dysfonctionnement sur les réseaux privés des copropriétés dégradés).

4.4 Des équipements et des professionnels nombreux, mais des réalités contrastées en matière d'implantations territoriales

Le territoire de Marseille Provence Métropole se caractérise par un nombre élevé d'établissements et de professionnels de santé, néanmoins inégalement répartis.

Avec une quinzaine d'hôpitaux, l'offre hospitalière de la communauté urbaine est relativement abondante, mais une part importante des établissements de santé est implantée dans les secteurs marseillais du Centre-Ville et de Grand Sud Huveaune, à l'exception notable de l'hôpital Nord et de l'hôpital psychiatrique Edouard Toulouse.

Cependant, une dynamique nouvelle de regroupement médical autour des Maisons Régionales de Santé (Malpassé, Paul Paret) et des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (quartiers Nord, Saint-Louis, Kallisté, et le projet sur le quartier Air Bel), permet ou va permettre de proposer une offre de premier recours pluridisciplinaire adaptée aux besoins des territoires et de mener des actions de prévention et d'éducation à la santé.

L'offre libérale de soins de premier recours est également importante à l'échelle du territoire métropolitain : la démographie médicale est supérieure aux moyennes régionales, avec 121,5 médecins généralistes pour 100 000 habitants à La Ciotat, 128 à Marseille, 133 à Marignane (contre 115 /100 000 habitants sur PACA) . Mais ce chiffre moyen cache des disparités et notamment une moindre couverture dans les quartiers prioritaires, avec des taux autour de 100 médecins généralistes sur 100 000 habitants dans les 13^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème} arrondissements, par exemple, mais aussi à l'échelle de Septèmes-les-Vallons (99 /100 000). Sur Marseille Nord, les diagnostics locaux font ainsi apparaître un épuisement et un grand isolement des professionnels de santé présents dans certains quartiers isolés, avec des conditions d'accueil des patients difficiles (délais d'attente importants, aussi bien pour les rendez-vous qu'en cabinet...).

Le déficit de médecins spécialistes (ophtalmologues, pédiatres, psychiatres, dentistes, gynécologues...) dans les quartiers est également notable, au regard de l'offre importante proposée à l'échelle du territoire métropolitain. Dans les 3^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} arrondissements de Marseille, les diagnostics réalisés identifient des écarts très importants. Le déficit de médecins spécialistes est également notable à Septèmes-les-Vallons, où seuls des chirurgiens-dentistes sont installés – même si la proximité avec l'hôpital Nord relativise ce constat. A Marignane, l'offre en psychiatres libéraux est inférieure à la moyenne régionale et départementale¹⁶.

Une autre problématique est mise en avant par les acteurs locaux : celle du vieillissement des professionnels médicaux, puisqu'au moins 40% des praticiens ont 60 ans dans les 1^{er}, 4^{ème}, 13^{ème} et 15^{ème} arrondissements de Marseille, ce qui pose la question de leur remplacement. De manière générale, le constat est déjà fait d'une diminution du nombre de médecins généralistes ces dernières années.

4.5 Des modes de recours aux soins différents dans les territoires prioritaires, et des phénomènes de non recours aux soins qui restent importants

Des différences notables en matière de recours aux soins sont observées sur le territoire métropolitain. Ainsi, par rapport au reste de la ville, les habitants de Marseille Nord consultent davantage de médecins généralistes, mais moins de spécialistes. Les habitants des 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements de la ville apparaissent de leur côté surreprésentés dans les admissions aux urgences. Les habitants des 1^{er} et 3^{ème} arrondissements recourent quant à eux moins aux soins que les autres habitants de Marseille. Les habitants de Septèmes-les-Vallons, de La Ciotat, de Marignane, consultent moins les médecins généralistes que les habitants de la région qui possèdent les mêmes caractéristiques de sexe et d'âge¹⁷. Enfin, dans les 4^{ème} et 12^{ème} arrondissements marseillais, les recours à SOS Médecin pour des problèmes de santé mentale sont plus élevés qu'ailleurs¹⁸.

Le constat de non recours aux soins, malgré une offre relativement importante, est récurrent dans les diagnostics des Plans Locaux de Santé Publique marseillais. Ce phénomène

¹⁶ Source SIRSé

¹⁷ Source : les portraits de territoire du site SIRSé PACA. Le ratio de recours à l'offre de soins des médecins généralistes est défavorable dans les 3 autres communes du contrat de ville, comparativement au ratio régional.

¹⁸ Plan local de santé Grand Sud Huveaune 2014 - 2016

s'explique de différentes manières, en fonction du territoire, des types de publics, des pathologies.

Les motifs économiques représentent un premier axe de renoncement. Ils résultent d'une part de l'impossibilité d'avancer les frais ou de l'incapacité de payer le reste à charge (dans le sud de Marseille, presque tous les généralistes sont en secteur 2), et peuvent concerner aussi bien des personnes aux ressources très précaires que celles dont les ressources se situent juste au-dessus des plafonds CMU. En conséquence, différentes catégories de publics recourent plus difficilement, ou épisodiquement, aux soins, en raison d'une précarisation croissante : les grands précaires, surtout localisés dans le Grand Centre-Ville (où des réponses sont proposées, comme le Centre d'Accueil de Soins et d'Orientation) et le bas du 15ème arrondissement marseillais, les migrants, les personnes âgées isolées, les personnes souffrant de troubles psychiatriques...

A cela s'ajoutent des phénomènes de non recours « secondaires » : pour les publics sans droits ouverts, des facturations trop importantes lors d'une hospitalisation, dissuadent bien souvent de poursuivre les soins. Notons également, en matière d'accès aux droits, que les jeunes en difficulté d'insertion sont moins couverts que d'autres : ainsi, une mission locale signale que 50% des jeunes fréquentant la structure ne disposent pas de sécurité sociale, et ne peuvent donc avoir accès au bilan de santé gratuit¹⁹.

Une deuxième explication du non recours est aussi à mettre en lien avec des caractéristiques propres aux quartiers et/ou aux habitants. Il en va ainsi de l'isolement de certains quartiers et de leur distance physique aux équipements de santé, notamment en raison de carences dans le réseau de transports en commun, voire de la difficulté d'accès à certains services : par exemple, à Marseille, il n'existe qu'un seul point physique de retrait du dossier AME²⁰, et il est impossible d'effectuer cette démarche à la place et pour le compte du bénéficiaire. Les acteurs locaux, aussi bien dans les diagnostics des PLSP que dans les ateliers préparatoires au contrat de ville, rappellent également que certains publics sont très peu mobiles, et ont du mal à s'éloigner physiquement de leur quartier : familles monoparentales précaires sans mode de garde, primo-arrivants, personnes âgées... La méconnaissance de l'offre par les habitants et leur difficulté à s'y repérer sont également signalés comme des freins à l'accès aux soins.

Par ailleurs, la présence d'une population étrangère maîtrisant peu ou pas la langue française (« barrière de la langue » comme raison du non recours), entraînant une difficile compréhension de l'organisation du système de soins, conduit celle-ci à recourir davantage aux urgences.

Les acteurs identifient également que la plus ou moins grande capacité des acteurs sociaux de proximité à repérer des situations et travailler l'adhésion des personnes à une démarche de santé peut aussi être un facteur de maintien des comportements de non recours. C'est pourquoi des actions de sensibilisation - formation sont mises en place sur de nombreux territoires prioritaires à l'initiative de la politique de la ville.

4.6 Des stratégies d'intervention en matière de prévention santé en direction des publics précaires et/ou des territoires de la politique de la ville en développement depuis plus de 10 ans.

A travers le Projet Régional de Santé, l'Agence Régionale de Santé PACA a élaboré un plan stratégique de programmation de la politique locale de santé, et elle mène un travail important de soutien aux acteurs et à la connaissance des problématiques de santé. L'un des objectifs prioritaires de l'ARS est la lutte contre les inégalités sociales de santé (ISS). Les quartiers de la politique de la ville sont prioritaires dans certains schémas du Projet régional de santé (schéma régional de prévention, schéma régional de l'offre de soins ambulatoires), et à ce

¹⁹ Idem

²⁰ Remarque valable pour tout le département : le seul lieu de retrait est à Marseille et la personne doit se présenter physiquement.

titre, les actions menées sur ces quartiers sont priorisées par l'ARS dans ses interventions financières.

La **Caisse Primaire d'Assurance Maladie** intervient dans la prévention bucco-dentaire, accès aux droits. Elle a passé une convention avec les Permanences d'accès aux soins (PASS) de Marseille, un dispositif d'accès aux droits et aux soins pour les personnes en grande exclusion : 10% des dossiers « précarité » (CMU, AME, ACS) passent désormais par le système PASS, soit environ 20 000 dossiers.

La Région PACA apporte un soutien financier en investissement et en fonctionnement aux Maisons Régionales de Santé, à des centres de ressources, et à des projets de prévention santé. Sa stratégie privilégie le soutien aux territoires politique de la ville et le public jeune de 16 à 25 ans pour les actions de prévention et d'éducation à la santé (« PASS Santé+, Prévention Contraception », etc.).

Le Conseil général finance de nombreuses actions de santé dans le cadre de ses compétences de droit commun : PMI, collèges, autonomie, handicap, vaccination, centres de planification, dépistage VIH, IST, hépatites, etc.

La **ville de Marseille vient de signer avec l'ARS, l'Etat et le Conseil général son deuxième Contrat Local de Santé (2014 – 2016)**, déclinaison locale du Projet régional de Santé qui, ainsi que le stipule les circulaires du 15 octobre 2014 et du 5 décembre 2014, peut devenir le volet santé du contrat de ville lorsque les territoires d'action coïncident. A défaut les priorités d'actions définies par le CLS qui apparaissent pertinentes au regard du diagnostic local alimenteront le volet santé du Contrat de ville. Le CLS se donne deux objectifs : la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, le soutien à la continuité de la prise en charge, en travaillant sur la logique de « parcours ». Le CLS intègre les Plans Locaux de Santé Publique élaborés dans le cadre des Ateliers santé ville sur les territoires en politique de la ville (voir ci-dessous) et validés par la Ville de Marseille et l'Etat pour la période 2014-2016. La signature du CLS traduit un investissement de la ville sur ces problématiques : celle-ci s'est notamment dotée d'un outil de suivi de l'état de santé de la population, Marseille Observation Santé, elle soutient de nombreuses actions (elle finance par exemple 50% de l'ingénierie des Ateliers Santé Ville dans les quartiers prioritaires) et s'investit dans l'animation locale sur les champs de la prévention de la toxicomanie et de la nutrition, entre autres. La Ville de Marseille s'est également dotée depuis 2006 d'un Conseil d'Orientation en Santé Mentale, déclinaison locale du Conseil Local de Santé Mentale.

A La Ciotat, un service santé-famille développe des actions de prévention (campagnes de sensibilisation, etc.) : une action contre le non recours a été initiée, avec des navettes et des médiateurs, une aide financière temporaire en tiers payant avant l'accès à la CMU est expérimentée. Une Maison de Services Publics a été implantée en cœur d'un quartier PRU, qui participe à un réseau d'acteurs autour des questions de prévention santé.

Le Pacte de sécurité et de cohésion sociale de décembre 2013 a permis de renforcer **notoirement l'offre**, sur les quartiers Nord en particulier, mais aussi en direction des publics les plus précaires : renforcement des personnels des CMP dépendant du centre hospitalier Edouard Toulouse, mise en place d'une équipe ressources médicale dans les centres sociaux des 3^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, création d'un pôle de santé hospitalo-universitaire au centre commercial Grand Littoral, création d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale sur la santé mentale et l'habitat...

De son côté, la **politique de la ville s'est emparée de la thématique santé pour construire une action locale de prévention et d'accompagnement, notamment à Marseille et à La Ciotat.**

Quatre Ateliers Santé Ville (ASV) sont menées à Marseille, couvrant l'ensemble des territoires CUC : 3 ASV « territoriaux » (Centre, Nord, Grand Sud Huveaune) et un ASV « thématique » santé mentale. Ces ASV contribuent à l'objectif de réduction des inégalités

sociales de santé par leur démarche d'ingénierie de projet et de coordination d'acteurs. Cette démarche repose sur un diagnostic territorial partagé des besoins, qui donnent ensuite **lieu à des Plans locaux de santé publique, porteurs d'une programmation déclinés en actions concrètes** suivies par les coordinateurs pour 3 ans : 4 PLSP ont été validés en 2014.

En 2007, l'avenant du CUCS de Marignane s'était donné comme objectif la réalisation d'un diagnostic et la mise en place d'un ASV, mais celui-ci n'a pas vu le jour, faute de recrutement d'un coordonnateur.

Le volet Santé des CUCS a permis de soutenir un certain nombre d'actions en matière d'éducation à la santé / prévention : promotion de l'éducation à la santé, amélioration de l'accès aux soins, prévention des conduites à risque en direction des jeunes, promotion des approches multi-partenariales, volonté d'assurer la transversalité de la santé avec d'autres problématiques (habitat, éducation, citoyenneté), animation de réseaux de professionnel, d'espaces santé jeunes, Marseille.

5 Une place des habitants dans l'action publique encore en construction

5.1 Une mobilisation des habitants des quartiers qui a encore **du mal à sortir d'une** logique descendante

A Marseille comme dans de nombreux autres sites, les programmes de rénovation urbaine et les démarches de GUP ont permis d'avancer en matière de participation : institutions et bailleurs sociaux ont essayé de mieux communiquer, ont sollicité les habitants pour donner des avis sur des projets. Les bilans font ainsi état de la mise en œuvre d'une diversité d'actions s'appuyant sur les projets d'aménagement / de rénovation urbaine, dans les démarches GUP, et impliquant de nombreux acteurs (MPM, Villes, GIP, associations, bailleurs sociaux...).

Par exemple :

- A Marseille : des ateliers d'information, des recueils d'avis et appui à la formulation de propositions (PRU de La Solidarité), la constitution d'un collectif d'habitants pour participer à l'aménagement
- A La Ciotat (PRU de l'Abeille – Maurelle – Matagots), la création par la Ville d'une Maison du Projet où les habitants ont été accueillis et informés

Les résultats sont jugés plutôt positifs, avec une prise en compte nouvelle des besoins et remarques des habitants, la mise en place et la pérennisation d'outils dédiés (chartes), des espaces publics réappropriés autour de projets innovants (jardins partagés...).

Pour autant, ces expériences restent principalement dans une logique descendante institutionnelle, ponctuelles, organisées autour d'un projet et laissant peu de place à la codécision. Elles restent encore très dépendantes de bonnes volontés individuelles, et ne sont pas véritablement inscrites dans les pratiques des professionnels.

5.2 Des habitants entre méfiance envers les institutions et intérêt pour la chose publique

Les habitants des quartiers prioritaires marseillais affichent souvent une posture de méfiance et de distance envers l'institution. Ce constat rappelle que la mobilisation des habitants pour un dialogue avec les institutions repose sur une **confiance réciproque, qui n'est pas « donnée » d'emblée, mais nécessite d'être construite et alimentée**. Certes, le contexte socio-économique des quartiers fabrique des logiques d'exclusion difficile à renverser, mais l'expérience locale montre cependant qu'il existe un intérêt pour la chose publique et que des

habitants répondent présents pour échanger, même au-delà des problématiques du quartier. Le recueil des pratiques de concertation dans les quartiers marseillais, réalisé par le GUP-DSU en 2014, montre ainsi une série d'initiatives locales : travail avec des comités d'usagers dans les centres sociaux, collectifs associatifs, ateliers divers menés par des associations spécialisées dans l'expression des habitants (Robin des Villes, Université du Citoyen...)...

Les difficultés de mobilisation viendraient donc aussi bien d'un problème de méthode que d'un manque de légitimité accordée à la parole des habitants – et ne peuvent donc pas être réduites à un constat d'indifférence des habitants pour la vie de la cité et du quartier. Des groupes de travail montés dans le cadre du CUCS sur ce sujet ont ainsi conclu à la nécessité de faire évoluer les postures professionnelles – dont celles de la politique de la ville : *« L'hypothèse que nous formulons et qui permet d'esquisser des pistes de travail, est que la problématique de la désaffection des publics soulève le passage d'un travail "pour les gens" vers un travail "avec les gens" »*²¹.

5.3 Des freins à la mobilisation qui relèvent pour partie d'un manque de culture professionnelle sur ce champ

Les travaux conduits ont permis d'identifier plusieurs freins à la mobilisation :

- Les sujets soumis à la concertation ne sont pas nécessairement ceux qui intéressent les habitants : ceux-ci sont souvent associés sur des questions portant sur la proximité et la gestion du quartier mais sont peu sur les grands enjeux de transformation des quartiers et des problématiques dépassant leur territoire d'habitation. Pourtant, les questions d'éducation et l'emploi représentent des préoccupations majeures pour les habitants.
- Les modes de participation existants ont tendance à se restreindre à un public « d'initiés ».
- **Le mode d'action publique, très normatif et cadré, ne s'adapte pas nécessairement à une action d'habitant, et laisse très peu de place à l'initiative.**

Par exemple, les appels à projet institutionnels rendent difficile la proposition d'actions expérimentales ou innovantes, permettant aux habitants de s'impliquer davantage dans la conception de l'action. De même, la temporalité du mode de vie des habitants n'est pas toujours prise en compte (horaire des rencontres, modes de garde..).

Des expériences de reconnaissance des initiatives collectives par la puissance publique existent cependant, à l'instar de ce qui a été fait pour le réaménagement de la rue Chateaudon et rue l'Arc à Noailles par la Communauté urbaine, avec le développement de nouvelles formes de gestion collective par les habitants.

- **L'offre de participation proposée, elle-même n'est pas toujours assez claire sur la participation des habitants, et peu ambitieuse également dans ses objectifs.** Les règles du jeu ne seraient pas toujours énoncées clairement quant à la place donnée aux habitants : information, consultation, concertation, co-construction ? **Quant à l'expertise d'usage des habitants, elle resterait peu sollicitée et assez peu prise en compte.** De manière générale, les pratiques identifiées restent plutôt sur les registres de l'information – consultation (même si des expériences récentes tentent d'aller plus loin, comme il l'est rappelé plus bas). La co-construction ne semble pas, pour l'instant, un objectif recherché.

5.4 Des initiatives collectives reposant sur l'implication citoyenne des habitants existent, mais ne sont pas suffisamment reconnues et utilisées comme leviers d'action

Sur un certain nombre de quartiers, l'action collective issue de l'initiative des habitants se constitue autour d'actions et d'enjeux divers.

²¹ ECS², *Les chantiers pour le CUCS II : La désaffection des publics : éléments de constats et analyse*, mars 2010

Il existe tout d'abord un réseau de petites associations très ancrées dans leur quartier et souvent créées à l'initiative d'habitants du territoire. Elles jouent un rôle social important et repose sur l'implication des personnes concernées. Il est nécessaire de les reconnaître comme de véritables interlocuteurs.

Récemment ont émergé quelques collectifs réunissant habitants, associations, et acteurs locaux, qui jouent un rôle d'interpellation des pouvoirs publics et se fédèrent autour d'enjeux divers : lutte contre la violence, accès à l'emploi, participation aux transformations urbaines des quartiers (Collectif du 1er juin, Collectif CQPM, Collectif Brouettes et Cie, un Centre-Ville Pour Tous...).

Prendre en compte l'expérience et les attentes de ces acteurs associatifs au côté de l'expertise des professionnels et des élus pourrait constituer un levier pour renouveler la relation entre les habitants et l'action publique. Ce constat renvoie à celui de la difficulté d'une reconnaissance institutionnelle des associations de proximité, communautaire, déjà évoqué dans ce diagnostic.

5.5 Les associations sont des acteurs importants mais inégaux de la participation

Les associations, et notamment celles portant des équipements socio-éducatifs, ont une expertise forte concernant leur quartier et sont a priori construite sur une démarche basée sur la participation (bénévoles, usagers, membres des conseils d'administration des associations, conseils d'usagers dans les Maisons pour tous / centres sociaux...). Mais les instances internes de ces associations ne sont pas toujours lisibles dans la place qu'elles octroient réellement aux habitants.

Le fait qu'une grande part des équipements du territoire marseillais soit gérée par des fédérations peut aussi fragiliser les principes associatifs et participatifs inhérents aux centres sociaux. Ces fédérations gestionnaires gèrent « en direct » les équipements, sans CA associatif, et parfois avec un comité d'usager très peu actif, voire inexistant.

Pour autant les centres sociaux devraient jouer un rôle important sur la question de la participation des habitants : à travers leur mission d'animation de la vie sociale, ils ont vocation à fédérer les initiatives associatives et citoyennes locales.

Deux centres sociaux de Marseille (Malpassé et Saint-Gabriel) participent à l'expérimentation nationale des tables de quartier. Les tables de quartier sont des espaces créés par des citoyens, des associations ou des collectifs à l'échelle d'un quartier pour favoriser la mobilisation citoyenne, développer des actions communes et contribuer à la vie démocratique. Des expériences intéressantes sont citées dans les travaux évaluatifs, à l'instar de ce qu'a pu faire le centre social Del Rio autour des relations entre des groupes de jeunes et un équipement sportif.

Les bilans réalisés concluent que les associations présentes dans les quartiers travaillent de façon inégale avec les habitants, et qu'il n'est pas encore possible de parler d'une culture partagée de la participation. Les postures professionnelles sont encore à adapter pour travailler avec les habitants et développer leur pouvoir d'agir. Par ailleurs, certains relais associatifs, privilégiés par les institutions, peuvent avoir tendance à monopoliser la parole habitante, ce qui nécessite aussi une attention.

5.6 Des dynamiques de participation des habitants intéressantes, qui sont autant de leviers pour la création des futurs conseils citoyens

Le diagnostic de pratiques participatives dans les communes du contrat de ville montre une diversité de dispositifs. Les instances pérennes, construites autour d'un objectif de consultation principalement, existent (même s'il n'existe pas de conseils de quartier à Marseille) : Conseil municipal des jeunes conseils de quartier (La Ciotat) ; Comités d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement, Comités d'intérêt de quartier à Marseille...

D'autres dispositifs, plus autonomes de l'impulsion institutionnelle, ont été expérimentés avec un certain succès : c'est le cas des Tables de concertation expérimentales de Saint-Gabriel et Malpassé, déjà citées (recherche-action nationale de la FCSF avec Pouvoir d'agir). Mais aussi de l'action de la coordination nationale « Pas Sans Nous » ; du collectif d'habitants Belle de Mai à Saint-Mauront. Par ailleurs, une importante action de concertation en amont d'un projet d'aménagement est menée par la Ville de Marseille en 2015 : « Quartiers Libres » à Saint-Charles Belle de Mai, propose de nombreux espaces de concertation, un site internet...

Au sein de la politique de la ville, les CUCS ont joué avant tout un rôle de soutien aux associations et de réflexion sur les pratiques de concertation²². Ils ont pu apporter un soutien financier et méthodologique sur certains projets, permettant de renforcer **l'approche participative de certains projets**. Par exemple, et sans souci d'exhaustivité :

- A La Ciotat, les actions de participation des habitants pour accompagner la rénovation du centre ancien ont été soutenues par le CUCS.
- A Septèmes-les-Vallons, un projet de prévention de la délinquance des jeunes porté par le centre social de la Gavotte-Peyret s'appuie sur la valorisation de la participation des jeunes dans une démarche citoyenne.
- A Saint-Barthélemy, l'association Passerelle a mis en place un conseil de jeunes.
- ...

Une étape à franchir avec la mise en place des conseils citoyens : expérimenter la co-construction, voire la codécision

Le bilan du CUCS sur la participation note ainsi que « *les défis à relever sont effectivement nombreux puisque, dans le même temps, il s'agit de sortir d'une participation axée sur la pratique de l'information, de doter les habitants d'une véritable capacité d'expertise et d'action, et de transformer, en un sens, le rapport traditionnel entre décideurs, techniciens et habitants.* »

Ainsi, pour gagner en crédibilité, la dimension participative de la politique publique dans les quartiers, nécessitera tout à la fois de se mettre en capacité de saisir les besoins des habitants, et de trouver les moyens de les mettre en responsabilité dans l'action. Ce qui dépasse les seules instances des conseils citoyens, mais concerne l'ensemble des acteurs et institutions présents sur les territoires.

²² Bilan du CUCS 2007 -2014, *De la concertation à l'intégration des principes de participation des habitants" ... Un sport de combat ?*

Troisième partie

Une approche intégrée du développement économique et de l'emploi à conforter

1 Une vocation économique des quartiers prioritaires à soutenir, en lien avec leurs potentiels et les stratégies de développement portées aux différentes échelles

1.1 Une dynamique économique contrastée sur le territoire de MPM, qui ne bénéficie qu'à la marge aux quartiers prioritaires

Entre 2008 et 2012, le territoire de Marseille Provence Métropole est globalement parvenu à **maintenir son niveau d'emploi** (+0,5%, soit + 1 338 emplois). Ce constat masque toutefois **d'importantes disparités entre communes** :

- Une vraie dynamique économique à Marignane (+22,9%, soit + 3 655 emplois) et La Ciotat (+9,3%, soit + 724 emplois).
- Un recul de l'emploi sur Marseille (-1,1%, soit - 2 597 emplois), où **l'impact de la crise** est en outre très différencié selon les quartiers :
 - Les plus forts reculs sont enregistrés dans les arrondissements les plus en difficulté (quartiers nord, centre-ville).
 - Les secteurs sud et est-Huveaune connaissent quant à eux une progression de l'emploi supérieure à celle de MPM.

Les pertes d'emplois les plus importantes s'observent dans trois secteurs d'activité plutôt ouverts aux personnes non qualifiées, à savoir la Construction (-11,9%, soit -2 451 emplois), le Commerce de gros (-12,7%, soit -1482 emplois) et le Transport-entrepôt (-3,6%, soit - 1 342 emplois).

Les populations des territoires prioritaires, à la fois moins qualifiées que le reste de la population et résidant dans des quartiers fortement impactés par la crise, sont ainsi restées **en marge des dynamiques économiques** positives enregistrées ces dernières années (exception faite de quelques grands projets générateurs d'emploi qui ont pu fédérer les partenaires de l'emploi : Terrasses du Port...). Ce constat doit être mis en perspective avec les liens distendus entre les publics et le monde économique d'une part, et avec la faible accessibilité métropolitaine de certains quartiers prioritaires d'autre part.

1.2 Une politique de développement économique qui doit approfondir le rapprochement entre le monde économique et les territoires, en s'appuyant sur l'expérience du dispositif ZFU

Les territoires prioritaires affichent globalement une vocation résidentielle très affirmée. Divers freins au **développement d'activités existent** en effet dans ces quartiers : faible accessibilité routière et en transports en commun, manque de stationnement, manque de services aux entreprises, sentiment d'insécurité, etc. Pourtant, certains de ces secteurs bénéficient **d'atouts qui gagneraient à être valorisés** : localisation à proximité d'axes de communication ou de pôle d'échange, proximité de pôles d'activité structurants, disponibilités foncières, vivier de candidats souvent jeunes... En outre, la dynamique de création d'entreprises sur les territoires prioritaires est supérieure à la moyenne de MPM, témoignant d'une certaine vitalité, l'enjeu se situant plutôt sur la pérennité des activités créées (taux de mortalité plus élevé qu'ailleurs sur le territoire communautaire).

Toutefois, les quartiers prioritaires de la politique de la ville restent relativement peu « calculés » dans la stratégie économique communautaire. Celle-ci, portant des objectifs ambitieux, ne prend en effet pas en compte la réalité de ces territoires, et porte des projets structurants mais qui donnent pour l'instant le sentiment d'être déconnectés de ces quartiers parfois très proches.

C'est essentiellement au travers du dispositif des deux Zones Franches Urbaines (ZFU) que la politique communautaire a pu favoriser le développement de l'activité dans les quartiers prioritaires, en croisant incitations fiscales et action publique volontariste envers les acteurs économiques et en médiation avec les demandeurs d'emploi. Le dispositif **a d'ailleurs** fonctionné à plein, avec une création nette de 3 831 établissements et de 13 559 emplois sur les deux ZFU marseillaises, soit un plus d'un doublement en 12 ans du nombre d'entreprises implantées (un triplement sur la seule ZFU nord). Cette expérience encourage la diffusion de ce type de dispositif installant un guichet unique vis-à-vis des entreprises sur un territoire donné.

Au-delà de l'objet ZFU, la politique de développement économique des quartiers est restée relativement limitée, les liens entre les territoires prioritaires et le monde économique restant fortement distendus, en particulier du fait d'une image très négative de ces secteurs auprès des employeurs. L'expérience des ZFU montre l'importance des liens entre acteurs économique et puissance publique pour favoriser des retombées positives du développement de l'activité économique pour les habitants, et en creux le **besoin d'ingénierie** pour assurer cette animation locale et valoriser les potentiels des quartiers prioritaires. Le besoin de coordination entre l'ensemble des intervenants publics et privés se fait également ressentir.

Enfin, les potentiels fonciers de ces territoires gagneraient à être mieux valorisés, notamment – lorsque les potentiels locaux sont avérés – dans le cadre des NPRU en intégrant la dimension « développement économique » dès la conception des projets. Les premiers PRU n'ont en effet, à quelques exceptions près (Malpassé notamment), que peu participé au développement de fonctions économiques dans les quartiers.

1.3 Une dynamique de projets susceptible de bénéficier aux quartiers prioritaires et à leurs habitants

Au-delà des ZFU, un certain nombre de projets de développement économique peuvent potentiellement impacter positivement les territoires prioritaires (quand bien même ils n'y sont pas localisés), à condition qu'un accompagnement volontariste soit mis en place pour créer le lien avec les quartiers.

Plusieurs projets d'échelle métropolitaine devraient s'avérer particulièrement porteurs pour l'emploi métropolitain : développement de la filière aéronautique autour de l'Etang de Berre avec le projet Henri Fabre (plusieurs sites dont celui des Florides à Marignane), confortement des activités technologiques et de l'innovation (ZAC Athelia à La Ciotat, pôle Média de la Belle-de-Mai), activités liées au Grand Port Maritime (plateforme de réparation navale Forme 10, chantier combiné sur Mourepiane...), extension d'Euroméditerranée...

Ces différents projets de développement offrent des perspectives en matière d'emploi, mais n'auront un effet levier sur les quartiers prioritaires qu'à condition d'anticiper en amont les besoins des entreprises et de mettre en lien la demande d'emploi avec les employeurs potentiels. C'est l'objectif affiché par le service public de l'emploi, qui met déjà en place des programmes de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriale (GPECT), par exemple autour du projet Henri Fabre ; ce type d'approches a vocation à être développé de manière plus systématique pour accompagner les entreprises sur le volet ressources humaines de leurs projets d'implantation.

2 Une action publique soutenue sur le champ de l'employabilité, mais qui peine à inverser la dynamique de l'emploi dans les quartiers

En dépit des atouts avérés de Marseille Provence Métropole sur le plan économique et d'une relative capacité de résistance à un contexte de crise d'ampleur, les différents secteurs de la politique de la ville demeurent faiblement intégrés à la dynamique territoriale. L'étude des principaux indicateurs relatifs à l'emploi (taux d'activité, taux de chômage, etc.) révèle ainsi des écarts importants entre les quartiers et le reste du territoire communautaire. En effet, les obstacles qui pèsent sur les populations concernées sont nombreux et concernent des aspects qui interagissent les uns avec les autres, accentuant les processus d'exclusion. Ces problématiques font l'objet d'une attention soutenue des acteurs locaux, qui investissent le champ à tous les niveaux institutionnels de l'intervention publique. Néanmoins, l'établissement de liens solides, lisibles et cohérents entre les dispositifs (qui portent souvent sur des périmètres plus restreint que l'échelle métropolitaine), favorisant les parcours, semble constituer une difficulté majeure pour l'élaboration d'une véritable politique « emploi » concertée et décidée à l'échelle métropolitaine.

2.1 Un accès à l'emploi extrêmement problématique pour les habitants des quartiers

Les populations des quartiers prioritaires demeurent nettement plus éloignées du marché de l'emploi que sur le reste du territoire. En premier lieu, **le taux d'activité des territoires prioritaires est nettement inférieur** à celui de MPM (60% en 2011 contre 68%), avec néanmoins des écarts conséquents (de 53% à Marseille Nord Littoral, à 69% dans les anciens quartiers CUCS de La Ciotat)²³ et un important décalage entre femmes et hommes (respectivement 54% et 67%).

De plus, les actifs des quartiers prioritaires ont beaucoup plus de mal à trouver un emploi, comme en témoignent les taux de chômage inquiétants observés sur certains territoires (jusqu'à 50% sur le Grand Saint-Barthélemy). De fait, 65 % des demandeurs d'emploi marseillais résidaient dans un quartier CUCS en 2010²⁴. Ainsi, seuls 43 % de la population de la géographie prioritaire en âge de travailler occupe un emploi en 2011 (contre 56% à l'échelle de MPM).

Au-delà de ce constat d'ensemble, il faut noter que certaines catégories de population sont particulièrement affectées, en raison d'un accès difficile à l'information sur l'emploi, ou à la défaillance des réseaux d'interconnaissance : les jeunes en premier lieu, puisque près de 30% des 15-24 ans de la métropole sont au chômage (ce chiffre s'établit même à 40% dans les quartiers nord de Marseille)²⁵ ; les seniors, en second lieu, dans la mesure où les réticences de plus en plus fortes de la part des entreprises à les embaucher les écarte parfois définitivement du marché de l'emploi ; les femmes enfin, dont le taux d'activité apparaît en fort décalage par rapport à celui des hommes (respectivement 54% et 67%)²⁶.

Enfin, les **conditions d'emploi sont également plus dégradées** dans ces territoires, avec une part plus élevée d'emplois salariés à temps partiels (22% contre 18% pour MPM en 2011) et d'emplois précaires (20% contre 15%).

2.2 Des freins multiples qui ont tendance à se cumuler

L'un des premiers freins à l'accès ou au retour à l'emploi des publics des quartiers prioritaires tient à leur faible niveau de formation. Si le retard en la matière s'observe globalement à

²³ INSEE, RP 2011, traitement AgAM, RDU.

²⁴ GIP Politique de la ville, Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, *Synthèse de l'actualisation 2013 du CUCS*, juillet 2014.

²⁵ Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, *L'insertion professionnelle des jeunes. Eléments de cadrage au sein de l'aire métropolitaine des Bouches-du-Rhône*, avril 2013.

²⁶ INSEE, RP2011, traitement AgAM, RDU.

l'échelle de MPM (20% des 15-64 ans sans diplôme en 2009), il est nettement plus prégnant dans les territoires de la politique de la ville, en lien avec les situations de décrochage et d'échec scolaire précoce. La proportion d'habitants ayant un niveau au moins égal au bac est ainsi généralement sous-représentée (28% dans le secteur Nord Littoral de Marseille, contre 42% pour le territoire couvert par la Maison de l'Emploi en 2014). Alors que le niveau de diplôme constitue un facteur clé d'insertion professionnelle, le manque de qualification des habitants accroît la déconnection entre leurs compétences et les postes disponibles, surtout dans un contexte de crise qui impacte très fortement les secteurs pourvoyeurs d'emplois peu qualifiés (cf. 6.1).

Les problématiques de mobilité constituent également un obstacle majeur. Outre les difficultés rencontrées par les populations des quartiers prioritaires (faible motorisation, moindre desserte en transports en commun, enclavement... cf. 8), certains secteurs d'activité (construction, industrie...) impliquent une localisation particulière des entreprises, souvent situées en zones peu denses, mal couvertes par les réseaux de transport, et accessibles uniquement en voiture.

D'autres types de freins peuvent en outre affecter la recherche d'emploi. Ils concernent, de manière alternative ou cumulative :

- La **santé** : souffrance psychologique, isolement, problématiques de santé mentale, ont en effet tendance à éloigner de l'emploi.
- La **maîtrise de la langue française** : dans certains quartiers prioritaires, la population de nationalité étrangère est importante.
- L'**offre d'accueil des jeunes enfants** : insuffisante sur le territoire de MPM et en particulier dans les quartiers prioritaires, elle limite en particulier le retour à l'emploi des femmes (d'autant plus lorsque le critère des deux parents qui travaillent s'applique).
- La **discrimination** : les demandeurs d'emploi de l'agglomération peuvent être victimes de ce phénomène pour des raisons ethniques, de genre, géographique, voire les trois...

2.3 Des difficultés d'insertion accrues des publics les plus éloignés de l'emploi

La ville de Marseille compte 67 627 bénéficiaires du RSA, une grande partie est domiciliée dans des quartiers prioritaires : la population des trois premiers arrondissements de la ville est ainsi constituée de 35 à plus de 40% de bénéficiaires du RSA, soit des proportions largement supérieures à celles constatées à l'échelle communautaire (26,1%)²⁷.

Des difficultés spécifiques sont soulevées par les acteurs locaux en ce qui concerne ces publics les plus éloignés de l'emploi (chômeurs de longue durée, personnes en rupture sociale, etc.), que les dispositifs d'accès ont de plus en plus de mal à capter, et qui nécessitent un accompagnement global, élargi aux thématiques périphériques à l'emploi (santé, logement, etc.). L'accord de partenariat entre Pôle emploi et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône permet depuis janvier 2015 la mise en œuvre de ce type d'accompagnement.

L'offre proposée par les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) ne semble pas constituer une réponse suffisante, ni en termes de volume (3 834 personnes en insertion accueillies en 2012 à Marseille), ni en termes de répartition territoriale (une cinquantaine de SIAE à Marseille, mais une quasi-absence d'offre à Marignane)²⁸. Par ailleurs, ces structures – souvent en difficultés financières – souffrent d'une implication très inégale des pouvoirs locaux, et de liens faibles avec le monde économique qui les voient parfois davantage comme des concurrents que des partenaires. Enfin, elles n'offrent que peu de débouchés en matière d'emploi.

²⁷ Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, *Données contextuelles préalables à l'évaluation des PLIE de MPM*, décembre 2010.

²⁸ CDIAE 13, *Etude de l'offre d'insertion par l'activité économique département 13, synthèse du diagnostic et préconisations*, décembre 2013.

Les **emplois aidés sont confrontés à d'autres formes de problématiques**. S'ils s'avèrent importants pour les associations localisées dans les quartiers prioritaires en favorisant leur survie économique, leur courte durée limite en revanche les possibilités d'accompagnement des bénéficiaires. Seul le dispositif « Adulte Relais » est vu de manière positive dans la mesure où il bénéficie de financements pluriannuels qui autorisent la formalisation de véritables projets de formation.

Enfin, de manière plus générale, les objectifs de sortie vers l'emploi assignés aux différentes structures ont **des effets pervers** en cela qu'ils conduisent les dispositifs d'insertion à laisser de côté les personnes les plus marginalisées.

2.4 **Des politiques d'accompagnement présentes sur un large champ d'intervention, mais qui gagneraient à être mieux articulées**

Les politiques publiques tentent depuis des années de répondre aux enjeux de retour à l'emploi des publics en mettant en place des offres destinées à couvrir les différentes problématiques rencontrées sur le territoire. Ainsi, Pôle Emploi intervient par exemple :

- Pour renforcer l'adéquation entre les qualifications des demandeurs (des quartiers mais pas seulement) et les besoins des entreprises : un plan régional de formation continue a par exemple été formalisé avec la Région PACA ;
- Pour accompagner les publics spécifiques : Clubs Ambition pour les publics Jeunes mais aussi pour les publics de + 45 ans, contribution à la campagne de féminisation dans l'industrie, journées d'information et de découvertes des métiers de l'industrie pour les femmes et les publics en difficulté, etc.

Si la présence du **service public de l'emploi fait parfois défaut dans certains quartiers prioritaires** (pas de présence de Pôle Emploi ni de la Mission Locale dans le 9^{ème} arrondissement de Marseille), le développement de permanences (Pôle emploi, relais de proximité des Missions locales) dans les quartiers en prenant appui sur différents relais locaux (notamment les centres sociaux) permet d'élargir la couverture territoriale du SPE. Le recours à des relais locaux pour favoriser l'accès des publics à ces dispositifs paraît globalement un axe de développement structurant pour les années à venir. A Marignane, la Mission Locale de Saint-Victoret assure par exemple deux jours de permanence hebdomadaires. En outre, des dispositifs ont été développés pour toucher des publics habituellement hors d'atteinte du SPE, comme par exemple celui de Mobilisation Orientation Vers l'Emploi (MOVE).

Toutefois, la multiplication des dispositifs et des acteurs a eu tendance à altérer la lisibilité de l'offre mise à disposition des publics. En particulier, sur les territoires prioritaires, les actions spécifiques de la politique de la ville et celles du droit commun n'ont pas été suffisamment articulées (ex : quasi absence de passerelles entre CUCS et PLIE). En outre, le lien entre les acteurs de l'emploi et le monde économique, en particulier dans les filières pourvoyeuses d'emplois, sont à systématiser et clarifier en prenant appui sur ce qui se fait déjà dans les ZFU ainsi que sur les démarches interinstitutionnelles bien installées entre acteurs du Service Public de l'Emploi (Pôle Emploi, Missions Locales, PLIE) : Terrasses de l'emploi, équipe dédiée L2, Tour La Marseillaise, MP 2013, organisation de forums, concertations sur les permanences dans les quartiers, sensibilisation des MOVE, achats de titres de transport, marchés assortis de clauses d'insertion, rencontres régulières des acteurs de la MDE de Marseille pour construire une stratégie d'intervention commune et des plans d'actions pour répondre à des besoins non couverts (ex : savoirs de base, centrale de mobilité, RDV territoriaux...), etc. A cet égard, Pôle Emploi travaille actuellement à l'élaboration de projets locaux de coopération avec les Missions locales du département et le Cap emploi Heda qui renforcera la synergie entre acteurs.

2.5 Une mobilisation forte de la puissance publique, qui ne parvient néanmoins pas à inverser durablement la tendance dans les quartiers

L'emploi constitue **une thématique fortement investie par l'ensemble des acteurs du droit commun**, aussi bien les collectivités territoriales (communes, communauté urbaine, conseil général, conseil régional) que l'Etat ou les acteurs associatifs ou institutionnels (Pôle Emploi, etc.). Par ailleurs, la Maison de l'emploi de Marseille, qui intervient sur les communes de Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques, et Septèmes-les-Vallons, constitue un lieu privilégié d'échanges entre ces différents partenaires, puisque sa gouvernance implique un large panel de structures (Etat, Région, chambres consulaires, Pôle Emploi, etc.).

De la même manière, les dispositifs spécifiques de la politique de la ville se sont largement emparés du sujet. Le volet emploi des CUCS constitue en effet un axe d'intervention de première importance. A Marseille, il s'agit du troisième volet du CUCS 2007-2013 au regard de la répartition des financements par thématique, après Education et Citoyenneté / Accès aux droits. A La Ciotat, le volet emploi représente 16% des projets et représente l'enveloppe financière la plus importante en 2013.

Néanmoins, les différentes actions qui découlent de ces politiques ne se manifestent **pas avec le même niveau d'intensité sur l'ensemble du territoire**, et une partie des quartiers prioritaires ne bénéficie **pas de moyens suffisants au regard de l'ampleur des besoins** constatés par les acteurs locaux. De plus, le chaînage de l'intervention et le niveau d'interconnaissance entre certaines structures demeurent imparfaits.

C'est pourquoi le Pacte de sécurité et de cohésion sociale pour Marseille annoncé en 2013 comporte un volet emploi / insertion important en faveur des quartiers prioritaires²⁹. Celui-ci se traduit par :

- des moyens humains supplémentaires dans les quartiers prioritaires (une quarantaine d'agents dans les agences Pôle Emploi pour l'accueil, le suivi, et l'orientation, 6 conseillers dans les antennes des Missions Locales, 5 postes d'animateurs MOVE dans les centres sociaux, etc.) ;
- des dispositifs d'accompagnement et de coaching renforcés ;
- la création de nouveaux chantiers d'insertion et de postes supplémentaires en entreprises d'insertion, et en entreprises de travail temporaire d'insertion ;
- des aides financières à la mobilité (permis de conduire et cartes de transports) ;
- un fléchage plus important de dispositifs nationaux (contrats aidés, emplois d'avenir, etc.) vers les quartiers.

Il s'agit en effet de relever les nombreux défis auxquels les quartiers prioritaires composant le territoire métropolitain demeurent confrontés : rapprochement des professionnels de l'emploi, du développement économique, et de l'insertion ; amélioration du niveau de qualification des publics les plus éloignés de l'emploi ; levée des principaux freins à l'emploi (langue, mobilité, gardes d'enfants) ; augmentation du recrutement de la main d'œuvre locale.

²⁹ Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône, *18 mesures pour l'emploi dans les quartiers de Marseille Le pacte de sécurité et de cohésion sociale en marche !*, 10 juillet 2014.

Quatrième partie

La mobilité, enjeu central de l'intégration des quartiers prioritaires et de leurs habitants dans la ville

La problématique de la mobilité est absolument structurante dans le fonctionnement socio-urbain des quartiers prioritaires de MPM. Facteur décisif d'accès à l'emploi et à la formation, et plus globalement d'accès à la ville dans toutes ses dimensions (alimentant ainsi les problématiques d'accès à la culture, aux sports, aux services et droits sociaux...), la mobilité des habitants des territoires de la politique de la ville est extrêmement contrainte :

- de par l'offre proposée de transports en commun proposée et les contraintes inhérentes à la géographie prioritaire ;
- mais aussi du fait de freins propres aux habitants de ces quartiers, sur lesquels un accompagnement spécifique peut s'avérer nécessaire.

Au regard de la nature éminemment transversale de cette problématique et de son caractère structurant pour le fonctionnement des quartiers prioritaires, le choix a été fait d'aborder la mobilité comme un bloc thématique en tant que tel dans le Contrat de ville.

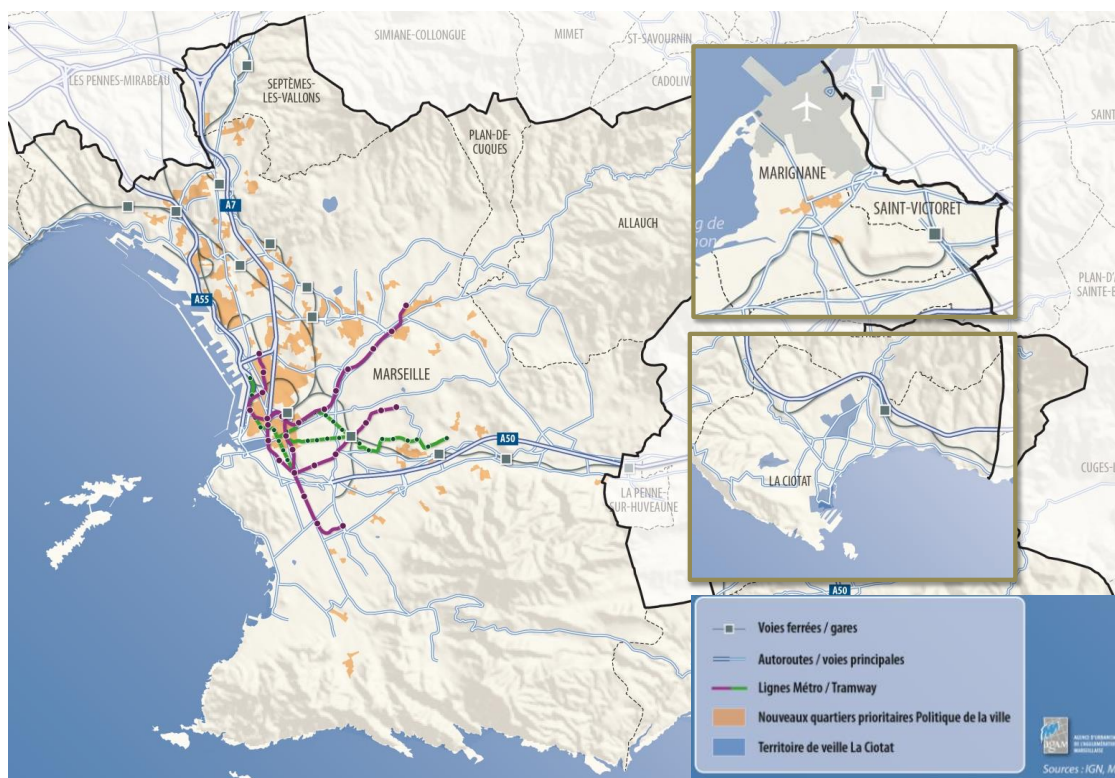


Figure 10 : Principaux axes de transports en commun et de circulation (source : AgAM)

1 Des niveaux d'accessibilité contrastés

Les niveaux d'accessibilité des territoires prioritaires sont fortement contrastés d'un quartier à l'autre. Toutefois, à l'exception de la majeure partie du grand centre-ville de Marseille, les secteurs de la géographie prioritaire souffrent généralement de :

- **L'enclavement géographique** (souvent accentué par la topographie et/ou l'architecture des quartiers).
- **La moindre couverture en transports en commun** : celle-ci est essentiellement orientée de manière radiale vers le centre-ville de Marseille, prenant peu en compte les enjeux d'accessibilité métropolitaine aux grands pôles d'emploi du territoire ou les liaisons transversales et inter-quartiers, fondamentales pour accéder à l'offre (sociale, culturelle, sportive, commerciale...) présente à proximité immédiate des territoires prioritaires.
- **La présence de fortes coupures urbaines**, causées par les grandes infrastructures de transports ou économique.
- **L'environnement urbain et topographique**, peu propices aux mobilités douces.

Ainsi, la mobilité des habitants des quartiers prioritaires est globalement plus dépendante de **l'automobile** que dans d'autres quartiers (offre TC moins dense, distances à parcourir plus longues), alors même que le taux de motorisation y est inférieur à la moyenne (cf. ci-dessous).

En outre, la pratique du vélo y est peu développée, alors qu'elle constitue un vecteur de bonne santé et offre potentiellement des solutions de mobilités sur des axes non pourvus en transports en commun. La topographie parfois contrainte ne s'y prête pas toujours, et le faible nombre de continuités de pistes cyclables ne facilite pas ce type de pratiques, malgré des avancées dans certains secteurs. Les priorités du Schéma directeur des modes doux, élaboré dans le cadre du PDU, pourraient à ce titre être réinterrogées à l'aune de leur impact sur les quartiers prioritaires.

2 Des pratiques de mobilité contraintes

Les pratiques de mobilité des habitants des quartiers prioritaires révèlent d'une logique de proximité plus marquée que dans les autres quartiers : 59% des déplacements des résidents réalisés en interne aux quartiers prioritaires (concerne principalement Marseille³⁰). Plusieurs raisons peuvent être invoquées :

- Une moindre motorisation sur les secteurs Nord Littoral et Nord-est (respectivement 60% et 66%, soit en dessous de la moyenne).
- Une moindre possession du permis de conduire (65% dans les quartiers prioritaires contre 76% à l'échelle de MPM). En effet, on observe une forte corrélation entre la possession du permis de conduire et l'exercice d'une activité professionnelle.
- Des freins culturels et psychologiques à la mobilité, parfois doublé un « attachement » au quartier ambigu. L'existence d'une offre de transports n'est ainsi pas en elle-même une garantie d'amélioration de la mobilité des habitants.

On peut en outre noter d'importantes inégalités entre hommes et femmes sur ces trois dimensions, qui ont tendance à accentuer les difficultés de mobilité des publics féminins.

Les trois centrales de mobilité du territoire de MPM ont travaillé ces dernières années à lever ces différents freins à la mobilité en proposant des logiques de parcours dont la valeur ajoutée est reconnue de tous, en particulier dans une perspective d'accès et de maintien dans l'emploi. Le devenir de ces trois structures doit faire l'objet d'un accord entre les différents partenaires impliqués.

³⁰ Sur les trois communes hors Marseille, on observe une part plus importante des déplacements de longue distance (1/5 sont > 10 km, rarement vers Marseille)

3 Une offre de transports en commun sous-utilisée, des arbitrages à réaliser dans la priorisation de l'amélioration du réseau

L'offre TC bénéficiant aux habitants des quartiers prioritaires a connu diverses améliorations ces dernières années : mise en place de BHNS (Saint-Jérôme – Château-Gombert ; Bougainville – Vallon de Tuves – même si le site propre ne concerne qu'une partie du trajet – etc.), travaux en cours pour l'amélioration des lignes Marseille-Aix-Gardanne et Marseille-Aubagne, créations de haltes ferroviaires dans les quartiers (Picon-Busserine, Saint-Joseph)... Toutefois, force est de constater que ces évolutions sont relativement peu appropriées par les habitants de ces territoires.

En particulier, l'offre ferroviaire est particulièrement méconnue des populations des quartiers prioritaires, alors même qu'elle offre une accessibilité métropolitaine via des gares situées à proximité des quartiers (Saint-Joseph, Saint-Antoine, Picon-Busserine, bientôt la Barasse). Si la fréquence actuelle des trains et la non interopérabilité des titres de transports (entre TER et réseaux de transports urbains, hors abonnement) expliquent également en partie ce peu d'attrait de l'offre ferroviaire, il semble que des marges de progrès importantes existent pour maximiser l'offre proposée par le réseau existant.

Surtout, malgré ces améliorations et les marges de progrès concernant l'utilisation de l'offre actuelle, des réponses aux besoins prégnants en matière de mobilité des habitants des quartiers prioritaires sont attendues.

- Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de MPM prévoit la réalisation d'un certain nombre de projets d'amélioration du réseau de transports en commun. Une partie d'entre eux pourraient notablement améliorer la mobilité des habitants des quartiers prioritaires. Si certains sont déjà en cours de réalisation (prolongement de la ligne 2 du métro jusqu'à Capitaine Gèze, amélioration des lignes TER...), d'autres n'ont toujours pas de programmation opérationnelle définie (extension au nord du tramway jusqu'à Castellane, pôle d'échanges de Saint-André...). Le Contrat de ville est l'occasion **d'interroger la priorisation des projets du PDU** à l'aune de leur impact pour les territoires de la géographie de la politique de la ville.
- Une réflexion à grande échelle doit être conduite concernant **l'accessibilité des grands pôles d'emploi métropolitains** du territoire depuis les quartiers prioritaires, et en particulier ceux accueillant des filières pourvoyeuses d'emplois peu qualifiés, correspondant au profil des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires. On peut citer la filière transport-entrepôt, en fort développement à l'ouest de l'Etang de Berre et en partie à l'est, posant la question de l'accessibilité des zones logistiques. Ce débat dépasse toutefois le seul territoire de MPM et projette les enjeux à l'échelle de la future Métropole Aix – Marseille – Provence.

Diagnostic territorial

1. Le diagnostic territorialisé par grands secteurs pour la ville de Marseille
2. Le diagnostic territorialisé pour Marignane
3. Le diagnostic territorialisé pour Septèmes-les-Vallons
4. Le diagnostic territorialisé pour La Ciotat

Première partie

Le diagnostic territorialisé par grands secteurs pour le territoire de Marseille

1 Nord-Est

- Un secteur fortement marqué par le logement social, qui connaît une certaine dynamique de transformation urbaine (PRU, L2, extension du Technopôle...). Toutefois, **une vocation résidentielle et sociale qui n'est pas remise en cause**, et des quartiers qui restent profondément stigmatisés.
- Un territoire souffrant d'un manque de structuration et de lisibilité, avec une juxtaposition de formes urbaines très diverses sans véritable cohérence. Des centralités à conforter pour organiser l'espace urbain, à commencer par celle du Merlan, et une relation à la nature environnante à valoriser (Hauts de Sainte-Marthe, massif de l'Etoile...).
- Un ratio activités/habitat qui reste équilibré, des territoires qui disposent de différents **points d'appui** (MIN, Technopôle, Pôle universitaire, ZFU), qu'il s'agit de mieux connecter aux problématiques des publics des quartiers prioritaires. Des **freins d'accès à l'emploi** toujours plus forts dans un contexte de crise et de faible mobilité des publics, malgré des partenariats institutionnels qui se renforcent.
- De forts besoins en matière d'accompagnement des publics dans tous les domaines (éducation, santé, insertion, formation...), avec une attention particulière à porter sur **l'action de prévention** entendue au sens large pour faire de la jeunesse du territoire un atout pour son développement (à mettre en lien avec les actions en matière de formation, d'insertion socioprofessionnelle, de levée des freins...).

Cadre de vie et renouvellement urbain

Caractéristiques :

- Un secteur à vocation essentiellement résidentielle, marqué par le poids du parc de logements sociaux (56%) qui attire des familles en difficulté de par ses caractéristiques :
 - Stock important de grands logements (30% du parc marseillais).
 - Très bas niveaux de loyers (Grand Saint-Barthélemy, Le Clos – La Rose – Frais Vallon, et Malpassé – Corot en particulier).Le parc social joue par ailleurs un rôle d'assurance résidentielle, comme en témoigne la très faible mobilité résidentielle de ses locataires.
- Un phénomène de **grandes copropriétés dégradées** (16 repérées comme fragiles par l'Observatoire des grandes copropriétés, dont 2 ont fait l'objet d'un plan de sauvegarde, et 9 repérées comme prioritaires du fait du cumul de facteurs de fragilité : Parc Corot, Résidence Corot, 23 Traverse de la mère de Dieu, La Simiane, Les Eglantines, Les Marronniers, Résidence la Mail, Résidence les Rosiers, Super Belvédère).
- Un tissu urbain extrêmement fragmenté (grands ensembles, copropriétés dégradées, noyaux villageois, zones pavillonnaires...) et peu lisible, mais qui peut s'appuyer sur la centralité du Merlan et sur des noyaux villageois à conforter (La Rose, Saint-Joseph...)

- Des **frontières ville-nature** et des aménités naturelles qui gagneraient à être mieux valorisées (Tour du Pin – Bastide Montgolfier, massif de l'Etoile, hauts de Sainte-Marthe, canal de Marseille...).
- Des **niveaux d'accessibilité contrastés**, avec secteurs bien connectés (ligne 2 du métro notamment), des territoires non reliés (La Marie, Les Olives, Petit Séminaire, Les Balustres...), un manque de liaisons Est-Ouest, une offre ferroviaire insuffisante et sous-utilisée (gares Picon-Busserine, Sainte-Marthe, Saint-Joseph – Castellans) et des itinéraires modes doux quasiment absents.
- **L'une des plus faibles** offres de services des quartiers prioritaires, en particulier en matière d'équipements de proximité.

Action publique passée :

- De nombreuses interventions lourdes pour l'amélioration de l'habitat et le désenclavement des quartiers, avec en particulier 5 projets ANRU (budget prévisionnel de 383,3 M€), pour l'essentiel encore en phase opérationnelle, parfois porteurs d'expériences intéressantes (ex : accueil d'activités via la société Amétis sur le PRU de Malpassé).
- Une faible construction de logements dans les quartiers prioritaires (aucun logements neufs entre 2010 et 2012), mais une dynamique urbaine sur certains secteurs proches (Sainte-Marthe, Château-Gombert...) qui pourrait servir de points d'appui.
- Des **améliorations significatives en matière d'accessibilité** :
 - Réalisations : création de deux haltes ferroviaires (Picon-Busserine et Saint-Joseph), de 2 ligne BHNS (B3A de Saint-Jérôme à Malpassé et B3B de Château-Gombert à La Rose).
 - Perspectives : rocade L2 (amélioration de la desserte routière mais créations de nouvelles coupures urbaines), boulevards urbains multimodaux, amélioration de l'accessibilité des gares et de la fréquence des trains de la ligne Aix-Marseille.

Evolutions observées et enjeux :

- Des résultats significatifs en matière d'amélioration de l'offre de logements, mais un profil résidentiel qui évolue peu, et une difficulté à intervenir sur l'habitat privé (comme ailleurs sur le territoire).
- Des besoins en matière de requalification urbaine qui restent très importants, tant sur les secteurs non traités (Frais Vallon, copropriétés dégradées...) que sur les marges « sorties des radars » (ouest du XIV^e arrondissement, La Marie, Les Olives...).
- Des « effets frontière » qui se renforcent avec des quartiers prioritaires restant en marge des dynamiques urbaines proches, même si la création d'équipements pourrait dans certains cas permettre le mélange des populations (ex : ZAC de Sainte-Marthe).
- Des transformations moins visibles en matière d'espaces publics (attente L2 qui pourrait recoudre une partie du Grand Saint-Barthélemy).
- Une amélioration attendue de l'accessibilité des gares et de la fréquence de la ligne Aix-Marseille, des liaisons Est-Ouest et des cheminements modes doux à développer.
- Une meilleure prise en compte des risques dans la conception des bâtiments et infrastructures.

Cohésion sociale

Caractéristiques :

- Une **précarité sociale ancrée** :
 - 49% de la population sous le seuil de pauvreté.
 - Plus de la moitié des femmes et mineurs couverts par la CMUC.
 - 33% de familles monoparentales, plus fort taux sur le territoire de MPM (21%), qui sont par ailleurs plus fortement touchées par la précarité.
 - 42% des habitants en âge de travailler et non scolarisés sont sans diplôme (44% pour les femmes), fragilisant l'accès à l'emploi.
- Une problématique spécifique de communautés gitanes en plusieurs points du secteur (Petit Séminaire, Malpassé-Corot), très fortement stigmatisées.
- Un secteur caractérisé par la jeunesse de sa population (42% de moins de 25 ans, part la plus élevée des secteurs prioritaires), qui représente un important potentiel pour le territoire, à condition de répondre aux enjeux de scolarisation et de qualification, d'éloignement du marché du travail et de l'emprise des réseaux de trafic de drogue.
- Un phénomène de vieillissement comparable aux autres QPV, qui appelle à une vigilance particulière pour accompagner cette évolution (dans le parc social comme dans le parc privé).
- Un tissu associatif dense, mais inégalement réparti sur le secteur : un tissu dense et coordonné sur Saint-Barthélemy ou Frais Vallon (avec notamment des centres sociaux moteurs et collaboratifs), un travail partenarial à développer sur Malpassé (notamment pour éviter les chevauchements d'actions entre associations), forte densité de centres sociaux sur La Rose mais une vie associative, culturelle et sportive relativement pauvre, tissu plus éparse et fragile sur Saint-Joseph – La Delorme, Petit Séminaire

Action publique passée :

- Des expériences concluantes de démarches interpartenariales politique de la ville / droit commun (santé...) ou de développement d'actions innovantes en matière d'accès à l'emploi (circuits courts / La Varape), auxquelles il s'agit de donner plus d'ampleur dans les années à venir.
- Une difficulté à mettre en place un partenariat local sur la base d'un projet d'ensemble (les entrées thématique et opérationnelle sont privilégiées).
- Une action renforcée de la police contre le trafic de drogue dans le cadre de la ZSP Nord.

Evolutions observées et enjeux :

- Une **précarité socioéconomique qui s'accroît moins rapidement qu'à l'échelle de MPM**, mais un indice de fragilité³¹ qui progresse tout de même entre 2006 et 2011 pour l'ensemble des quartiers prioritaires du secteur (notamment sous l'effet de la crise économique).
- Une politique de lutte contre les réseaux dans le cadre de la ZSP qui a eu pour effet collatéral de rendre cette présence plus diffuse, moins structurée et parfois plus violente.

³¹ Méthode d'analyse menée par l'Agam qui a consisté à évaluer la fragilité d'un territoire à partir de plusieurs indicateurs.

- Une dynamique **associative** qui constitue un point d'appui fondamental sur certains secteurs, des bonnes pratiques collaboratives à diffuser là où elles sont moins développées.

Emploi et développement économique

Caractéristiques :

- Un tissu économique globalement peu développé, dans lequel le commerce tient une place prépondérante (23% des établissements et 18% de l'emploi, notamment liée au poids du commerce de gros), alors que le secteur de l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale est largement surreprésenté (24% des établissements contre 18% pour MPM). Toutefois, des quartiers qui s'inscrivent dans deux arrondissements (XIII^e et XIV^e) à l'échelle desquels le ratio emplois par habitant est relativement équilibré.
- Les **pôles d'activité structurants** présents sur le territoire offrent des emplois aux niveaux de qualification diversifiés (ZFU, MIN...) ou bien plutôt élevés (Technopôle de Château-Gombert, Pôle universitaire Saint-Jérôme...), mais restent globalement déconnectés des publics des quartiers prioritaires.
- La population des quartiers est nettement moins active que sur le reste du territoire (60% contre 68% pour MPM), et l'écart entre femmes et hommes est deux fois supérieur à celui observé à l'échelle de la communauté urbaine (14 points). De la même manière, le taux d'emploi est largement inférieur à la moyenne communautaire (43% contre 56%), et les emplois occupés sont plus souvent à temps partiel et précaires.

Action publique passée :

- La ZFU 14^{ème} et 15^{ème} sud, opérationnelle depuis 2004 et étendue en 2007, a concentré les efforts en matière de développement économique et de l'emploi dans les quartiers avec des résultats tangibles en matière d'accueil d'activités (de 1 625 établissements en 2004 à 3 296 en 2011) et de création d'emplois (solde net de 2 126 emplois entre 2004 et 2009, 35% des recrutements effectués en ZUS).
- Une forte dynamique du secteur des services aux entreprises (essentiellement nettoyage, sécurité), avec 1 000 emplois salariés privés créés malgré la crise entre 2008 et 2013, essentiellement sur des postes peu qualifiés et donc adaptés au profil des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires.
- Le principal projet de développement économique du territoire est celui du Technopôle de Château-Gombert, notamment autour du projet Héliopolis II (immobilier pour l'accueil d'entreprises tertiaires et R&D) et l'extension de la ZAC du Technopôle. Des potentiels de développement d'une offre de services destinée aux étudiants autour du Pôle universitaire de Saint-Jérôme.

Evolutions observées et enjeux :

- Des inducteurs d'activité qui restent peu exploités pour le retour à l'emploi des publics.
- Un **maintien global de l'emploi local** grâce au dynamisme des secteurs services aux entreprises (+39,5% contre +7,2% sur MPM, essentiellement dans les secteurs de la sécurité et du nettoyage) et de la santé – action sociale (+11,6% contre +7,5% sur MPM) qui compensent les pertes enregistrées dans le commerce, l'industrie et le transports-entreposage.

- Toutefois, ce maintien **n'empêche pas la progression de la demande d'emploi** (+31% entre 2008 et 2012, légèrement moins rapide qu'à l'échelle de MPM), qui impacte particulièrement les chômeurs de longue durée et les seniors.

Principaux enjeux :

- Inscrire les quartiers prioritaires dans un projet et une ambition portés à des échelles plus larges
 - Secteur du Grand Saint-Barthélemy, qui doit articuler PRU et NPRU, L2, et renforcement de la centralité du Merlan.
 - Secteur de Frais Vallon, qui doit porter au travers de son NPRU un projet de développement d'une véritable centralité, valorisant son accessibilité en métro, en lien avec les travaux de la L2, ses potentiels fonciers...
- Favoriser la mobilité des habitants aux différentes échelles en mobilisant l'ensemble des leviers disponibles (accompagnement, communication, offre TC, expérimentations...) et trouver des réponses innovantes pour les secteurs aujourd'hui les plus dépourvus aux extrémités Est (La Marie, Les Olives, Le Petit Séminaire) et Ouest (La Maurelette, La Simiane – La Paternelle, Bassens – La Visitation – Arnavaux) du secteur.
- Des projets urbains qui doivent mieux intégrer les dimensions de « développement » (économique, culturel, sportif, environnemental...).
- Une offre d'accompagnement des populations qui doit être organisée de manière à toucher les quartiers aujourd'hui dépourvus, des zones d'intervention des centres sociaux à rationaliser.

2 Nord Littoral

- Un secteur qui doit concilier une double vocation économique et résidentielle-sociale, notamment par la bonne intégration de secteurs de projets majeurs – économiques et urbains – à l'échelle métropolitaine (extension d'Euroméditerranée, GPMM, projets de transport combiné...).
- Des quartiers qui restent extrêmement stigmatisés et dont le fonctionnement pâtit de leur enclavement et de leur faible accessibilité en transports en commun. La transformation urbaine impulsée par les PRU n'a pour l'instant pas réussi à retourner l'image de ces territoires (le secteur privé est toujours réticent), malgré des potentiels certains (paysage, dynamique associative et culturelle...).
- De forts besoins **en matière d'accompagnement des publics** dans tous les domaines, tout particulièrement pour leur permettre d'accéder aux emplois du territoire.
- Une emprise croissante des trafics de stupéfiants sur la vie sociale des quartiers, dans un contexte d'atomisation des réseaux et de progression de la violence.

Cadre de vie et renouvellement urbain

Caractéristiques :

- Un secteur aux formes urbaines très diversifiées (cités de grands ensembles, noyaux villageois, zones d'activité), morcelé par les infrastructures et la topographie (circulations de proximité et inter-quartiers difficiles). Toutefois, plusieurs noyaux villageois structurant l'espace et à conforter dans leur rôle (Saint-Louis, Saint-Henri, Saint-Antoine...).
- Une accessibilité TC globalement faible alors que la population « captive » est plus importante qu'ailleurs (34% de ménages non motorisés), avec une offre essentiellement organisée de manière radiale, qui appelle des réponses à différentes échelles (accompagnement individuel à la mobilité, liaisons de proximité, amélioration de l'offre TC...).
- Des situations **d'enclavement** très prononcé de certaines cités (Castellane, Ruisseau-Mirabeau, Bassens-Visitation).
- La présence d'un risque **d'inondation** le long des ruisseaux (Aygaldes en particulier).
- Une image négative profondément ancrée, liée aux quartiers qui cumulent toutes les difficultés (enclavement, précarité socioéconomique, insécurité, manque d'équipements et de services publics...), qu'il s'agisse :
 - d'habitat social, qui représentent 46% des résidences principales, avec une importante inadéquation aux besoins des ménages, en particulier des familles ;
 - de copropriétés dégradées (15% du parc privé est potentiellement indigne, 5 points de plus qu'à Marseille dans son ensemble, 7 copropriétés dégradées de plus de 100 logements).
- Plusieurs équipements rayonnants, notamment culturels, à rayonnement important et menant des actions à l'intention des habitants (Cité des Arts de la Rue aux Aygalades, Alhambra à Saint-Henri), et une offre commerciale de niveau métropolitain avec le centre commercial Grand Littoral.

Action publique passée :

- Des **interventions lourdes pour l'amélioration de l'habitat**, avec en particulier 6 projets ANRU (budget prévisionnel de 382 M€), développement de nouveaux programmes dans les interstices. L'habitat privé a en revanche été moins traité (à l'exception du PRU de Kallisté).
- **Améliorations effective ou attendue de l'accessibilité de certains quartiers :**
 - Offre TC :
 - Des réalisations importantes : BHNS B2 Bougainville – Vallon des Tuves (rabattement sur le métro), prolongement ligne 2 à Gèze (2015), modernisation de la ligne TER Aix-Marseille (en cours), pôle d'échange de Saint-Antoine (à venir).
 - Des projets inscrits au PDU mais sans programmation opérationnelle à ce jour : prolongement du tramway jusqu'à Castellane, pôle d'échange (TER – tram – bus) de Saint-André.
 - Accessibilité routière (attendue) : réalisation de la L2, reconfiguration d'échangeurs (Arnavaux, Saint-Antoine, Aygalades), boulevards urbains multimodaux (Barnier, Arnavon-Allende).
- Un **déficit en matière d'équipements publics** (moins prégnant pour les équipements sportifs et culturels) qui nuit à l'attractivité des quartiers et à la pérennité des investissements réalisés.

Evolutions observées et enjeux :

- Une certaine dynamique urbaine, qui s'observe à travers les PRU et la production soutenue de logements (150 logements par an en moyenne entre 2008 et 2012, mais en fort ralentissement avec seulement 3 logements en 2012). L'extension d'Euroméditerranée sur le secteur des Crottes remodelera en profondeur ce pan de ville.
- Une difficulté à enclencher une dynamique de diversification de l'habitat et des fonctions en faisant intervenir le secteur privé, y compris là où l'intervention publique s'opère depuis des années (Plan d'Aou – Saint-Antoine).
- Des projets d'infrastructures de transports en commun inscrits au PDU qui pourraient s'avérer structurants pour le territoire mais qui ne font pas à ce jour l'objet d'une programmation opérationnelle.
- Des besoins qui restent prégnants sur un certain nombre de sites, que ce soit pour :
 - prolonger l'action des PRU : Kallisté – La Granière – La Solidarité ; La Savine ;
 - pour intervenir sur des quartiers à forts enjeux et non traités :
 - Intérêt national : La Castellane.
 - Intérêt régional : Consolat-Ruisseau Mirabeau ; La Calade – Campagne Lévêque ; Les Tilleuls – La Maurelette ; Les Aygalades ; La Visitation – Bassens ; La Cabucelle.
- Des potentiels qui restent à exploiter en matière de paysage (vue sur la rade), de liaison au massif de l'Etoile ; les nouveaux projets d'aménagement et de renouvellement urbain devraient en donner l'occasion.
- Malgré tout, un accroissement des difficultés dans une majorité de quartiers prioritaires (trafic de drogue notamment) et une intégration imparfaite des nouveaux programmes immobiliers.

Cohésion sociale

Caractéristiques :

- Une forte précarité socio-économique :
 - 48% de la population sous le seuil de pauvreté (contre 27% pour Marseille et 24% MPM), 35% des allocataires CAF ont un revenu uniquement constitué de prestations sociales (24% pour Marseille).
 - Une population jeune (39% de moins de 25 ans, en progression ces dernières années), peu qualifiée (45% des 18-24 ans ne sont pas scolarisés contre 39% pour Marseille et 41% pour MPM) et très éloignée de l'emploi malgré l'activité économique métropolitaine du territoire. La jeunesse est en outre particulièrement sujette à l'emprise des trafics de stupéfiants.
 - Une problématique spécifique de publics « sans-abris » (Cabucelle – St-Louis – La Viste).
 - Une image très négative, les quartiers aux mains des trafics étant particulièrement stigmatisés.
- Un fonctionnement parfois en marge du droit commun, que ce soit du fait du manque ou de l'absence d'équipements publics, de gestion des espaces publics, ou bien du fait de l'emprise des trafics.
- Une vie associative active, avec d'importantes disparités selon les bassins. Jouant un rôle fondamental de lien social et de développement humain et culturel dans un certain nombre de quartiers, l'offre de services nécessite toutefois une mise en réseau de afin de compenser son inégale répartition.

Action publique passée :

- Des logiques de partenariat assez fortement développées, pouvant tendre vers de véritables stratégies communes à l'échelle des bassins de proximité (plateforme insertion ; GUP sur les secteurs ANRU ; prévention-sécurité-tranquillité à la Savine ; etc.).
- Des centres sociaux moteurs et accueillant des permanences sociales, juridiques ainsi que des services publics (Pôle emploi, ML, PLIE...), des dynamiques associatives et culturelles globalement reconnues (Hôtel du Nord, Gare Franche, Cité des Arts de la Rue, Alhambra...).
- Une dynamique globale de « substitution » de la politique de la ville au droit commun et une logique de dispositifs privilégiée à l'élaboration de projets de territoire (une inflexion récente en ce sens toutefois).

Evolutions observées et enjeux :

- Une **précarité socioéconomique qui s'accroît**, notamment sous l'effet de la crise économique, des publics qui restent relativement déconnectés des activités économiques développées sur le territoire.
- Un **fort accroissement de l'emprise du trafic de drogue** sur certains quartiers prioritaires, des populations qui vivent repliées sur elles-mêmes et se sentent abandonnées par la puissance publique.
- Un enjeu prégnant à créer des « espaces de rencontre », des lieux de mixité, et plus globalement à favoriser la réappropriation de leur quartier par les habitants.

Emploi et développement économique

Caractéristiques :

- Un secteur majeur pour le développement économique métropolitain (façade maritime nord), avec la présence d'une infrastructure économique majeure (GPMM), de **multiples zones d'activité** et dispositifs incitatifs à l'implantation d'activités (ZA Arnavants, ZFU, Acti-sud, boulevard André Roussin, Chemin du Littoral...).
- Une polarité commerciale d'agglomération (Grand Littoral) et un équipement de santé majeur et inducteur d'activités (Hôpital Nord).
- Un taux d'activité extrêmement faible (53%), particulièrement chez les femmes (45%), une demande d'emploi qui progresse plus vite que dans l'ensemble des quartiers prioritaires de MPM (+ 36% entre 2008 et 2012 contre + 34%)

Action publique passée :

- **Mutation de l'offre économique du secteur**, historiquement tournée vers les activités portuaires et industrielles, avec une diversification en faveur de l'offre tertiaire (une dynamique toujours à l'œuvre : extension d'Euroméditerranée ; Tivoli parc ; etc.)
- Un dispositif ZFU qui a tourné à plein (cf. Nord Est)
- Des projets de développement d'activités liées au GPMM (transformation de la Forme 10 en plateforme de réparation navale ; projet du GPMM d'un terminal de transports combinés Mourepiane...) qui ne sont pas entrés en phase opérationnelle

Evolutions observées et enjeux :

- Une dynamique économique freinée par la crise (1 777 emplois perdus à l'échelle des XV^e et XVI^e arrondissements entre 2008 et 2013, soit -6,1%) :
 - Des secteurs pourvoyeurs d'emplois peu qualifiés fortement impactés : construction ; transports-entrepôt ; commerce ; industrie.
 - Une progression de l'emploi dans les services aux entreprises (+12,8%) et le secteur santé / action sociale (+ 9,2%), plus rapide qu'à l'échelle de MPM.
- Un **développement de l'offre économique tertiaire** qui ne bénéficie qu'en partie aux publics des quartiers prioritaires faute de qualification suffisante. Une main d'œuvre jeune qui constitue pourtant un vivier important et un potentiel de développement pour le tissu économique, mais qui reste pour l'instant déconnecté des dynamiques économiques et territoriales. Un fort enjeu à mettre cette population en relation avec les projets économiques à moyen – long terme, notamment dans certaines filières pourvoyeuses d'emploi peu qualifiés (logistique urbaine, commerce de gros, activités portuaires...), pour connecter la dynamique de développement économique à la **demande locale d'emploi**.

Principaux enjeux :

- Connecter les territoires à la dynamique économique de la façade maritime nord.
- Favoriser la mobilité des habitants aux différentes échelles en mobilisant l'ensemble des leviers disponibles (accompagnement, communication, offre TC, expérimentations...).
- **Inscrire l'intervention urbaine dans des projets d'ensemble**, pensés aux échelles pertinentes, et intégrant la valorisation des atouts intrinsèques des quartiers (événement paysager, relation ville-nature...).
- Améliorer la qualité de vie :
 - Renouveler la lutte contre le trafic de drogues et favoriser la réappropriation de leur quartier par les habitants.
 - Remettre à niveau l'offre d'équipements (ex : bibliothèques, écoles, équipements sportifs...).
 - Travailler à la mise en réseau de l'offre, aujourd'hui inégalement répartie.

3 Grand Centre-ville

- Un secteur emblématique et quasi intégralement connecté en transports en commun, objet de multiples interventions urbaines dont la coordination gagnerait à être approfondie pour plus de cohérence et un effet levier maximal.
- Une **action publique qui s'est concentrée sur les enjeux (majeurs) d'amélioration de l'offre de l'habitat**, sans à ce stade apporter une réponse à la hauteur des enjeux en matière d'équipements (scolaires, sociaux, associatifs...) et d'espaces publics.
- Une attractivité résidentielle grevée par les dysfonctionnements en matière de propreté et de gestion des espaces publics, ainsi que par le manque et la qualité médiocre des équipements publics, et un besoin de modernisation des réseaux d'assainissement unitaires.
- Des problématiques sociales qui restent prégnantes, en lien avec la crise économique qui accentue les difficultés des populations les plus fragiles.

Cadre de vie et renouvellement urbain

Caractéristiques :

- Un **secteur à enjeux métropolitains**, qui concentre un certain nombre de fonctions de centralité :
 - Espace urbain emblématique et à forte identité, présence d'équipements rayonnant à l'échelle métropolitaine, fort potentiel touristique, excellente accessibilité TC (sauf la butte de Saint-Mauront et Belle de Mai)
 - Forte dynamique commerciale (offre commerciale métropolitaine et de proximité, commerce de gros, restauration).
- Un parc locatif privé prédominant (61% des résidences principales) qui concentre des **problématiques majeures d'habitat ancien dégradé** (29% de logements privés potentiellement indignes en 2011, soit plus de trois fois plus qu'à l'échelle marseillaise et de MPM), essentiellement dans des copropriétés de tailles diverses. Le parc privé joue ainsi un rôle de parc social de fait.
- Des **espaces publics** peu accueillants et mal entretenus dans un tissu urbain très dense et contraint. :
 - Voies étroites, problématiques de stationnement (emprise de l'automobile dans l'espace public), de circulation des piétons, de livraison...
 - Manque d'espaces de respiration (espaces publics ouverts, espaces verts, espaces de convivialité...).
 - Problématiques récurrentes de propreté, liées aux spécificités du centre-ville (activités de commerce de gros, marchés de Noailles ou du Soleil...) et aux pratiques des résidents.
- Des équipements (scolaires, de petite enfance, sportifs, de santé...) **insuffisants et saturés**.
- Un secteur qui attire la population en offrant une étape (souvent la première) dans les parcours résidentiels des ménages, mais peine à retenir ses habitants faute de pouvoir leur offrir un environnement adapté à l'évolution de leurs besoins (taille des logements, espaces publics, qualité des équipements notamment scolaires...).
- Des phénomènes de vacance importants dans l'hyper-centre, notamment dans des immeubles louant les rez-de-chaussée à des commerces ou services, alors que ces appartements pourraient jouer tout leur rôle dans l'offre de logements marseillaise.

Action publique passée :

- Des orientations stratégiques spécifiques (SCoT, PLU, PDU, PLH) pour concilier développement d'échelle métropolitaine et réponse aux besoins des populations résidentes.
- **D'importantes interventions publiques en faveur de l'amélioration et de la diversification de l'offre de logement** : projets ANRU, opération Grand Centre-ville, OIN Euroméditerranée, opérations privées (Docks libres, casernes...), opérations de résorption de l'habitat insalubre, opérations de construction de réentions unitaires...
- Quelques **aménagements d'espaces publics** ponctuels et à forte visibilité (ex : piétonnisation Vieux Port) et création d'équipements de proximité (notamment dans le cadre des PRU) mais pas d'entreprise d'ampleur en la matière (priorité donnée au logement et à l'habitat).
- Un manque de portage politique des conventions GUP, qui peinent à asseoir leur légitimité, et une coordination difficile du partenariat local en faveur de la gestion des espaces publics (propreté, aménagements temporaires sur les zones de travaux).

- Des difficultés à impliquer les populations locales dans les démarches d'entretien et de gestion de leur espace de vie quotidien.

Evolutions observées et enjeux :

- Un **début de diversification de l'offre d'habitat** (remplacement des logements privés dégradés par des logements locatifs sociaux, locatifs libres, en accession sociale et libre, résidences étudiantes...) mais dans des proportions largement insuffisantes au regard des enjeux, malgré un rythme de production soutenu (2 300 logements neufs entre 2008 et 2012). Une difficulté persistante à intervenir sur l'habitat ancien dégradé.
- Des transformations réelles, mais le plus souvent ponctuelles et cloisonnées : un projet d'ensemble sur la vocation d'ensemble du centre-ville qui peine à s'imposer aux acteurs malgré les délibérations dont il a fait l'objet, une démarche qui répond pour l'instant à une logique d'opportunité.
- Des **phénomènes de tensions générés par le manque d'intégration des nouvelles opérations** : les améliorations apportées ne s'adressent pas toujours aux populations existantes, la greffe d'Euroméditerranée ne prend pas voire exacerbe les clivages sociaux-spatiaux
- Une défiance généralisée dans la gestion des espaces publics et une persistance des problématiques de propreté, d'hygiène, de dégradation du mobilier urbain, malgré des expériences ponctuelles réussies, notamment lorsqu'il s'est agi d'initiatives des habitants.
- Peu d'adaptation de la politique de propreté « de droit commun » aux enjeux spécifiques des quartiers du centre-ville (mais dynamique nouvelle dans le cadre du Plan propreté décliné dans les mairies de secteur)
- Un **déficit d'équipements et d'espaces publics** qui grève toujours l'attractivité résidentielle du Grand Centre-ville

Cohésion sociale

Caractéristiques :

- Un secteur vivant et populaire, peuplé de familles, ce qui en fait une exception comparé aux villes de même envergure.
- Une précarité sociale importante et installée (50% de ménages sous le seuil de pauvreté, soit 23 points de plus par rapport à la moyenne marseillaise) dans un environnement marqué par d'importantes disparités sociales.
- Un rôle historique de « **sas d'accueil** » pour les primo-arrivants, induisant des flux continus de populations fragilisées, parfois captives des marchands de sommeil. Une part importante de personnes seules (47% des ménages) et de familles monoparentales (31%).
- Des situations individuelles très spécifiques : chibanis, SDF, toxicomanes...
- Un tissu associatif riche et divers, un partenariat qui gagnerait à être resserré pour plus de cohérence.

Action publique passée :

- Une ingénierie politique de la ville qui a renforcé son expertise territoriale et acquis progressivement une certaine légitimité auprès du partenariat local, permettant le développement d'actions en faveur des publics en difficulté.

- Le développement de coopérations fructueuses sur certaines thématiques (ex : santé, emploi, culture) mais un partenariat plus difficile **sur d'autres** (éducation, GUP, question des centres sociaux...).
- Un sur-financement de la politique de la ville auprès de certains acteurs, qui témoigne d'une logique de substitution de ces interventions spécifiques au droit commun.

Evolutions observées et enjeux :

- Une précarité socioéconomique qui reste préoccupante, la crise économique accentuant les difficultés des publics du centre-ville (comme ailleurs à Marseille).
- **D'importantes marges de progrès en matière de mobilisation renforcée du droit commun** vis-à-vis des habitants des quartiers prioritaires du Grand Centre-ville.
- Un projet global pour le centre-ville et ses habitants qui reste à porter politiquement pour connaître une véritable déclinaison opérationnelle qui agence de manière cohérente les différentes interventions.

Développement économique

Caractéristiques :

- Une **importante concentration d'activités**, principalement dans le commerce (fort taux de création d'établissements, mais un taux de mortalité des entreprises également élevé) l'hébergement-restauration et les services.
- L'emploi se concentre surtout dans le secteur du Transports-entrepotage (SNCF, CMA-CGM, La Poste... 29% des emplois contre 12% pour MPM) et les « autres services »³² (22% contre 15% pour MPM).
- **Les activités pourvoyeuses d'emplois pour les moins qualifiés sont peu présentes** (construction, services aux entreprises, industrie, santé et action sociale).
- Les conditions **d'emploi** les plus dégradées des territoires prioritaires (25% d'emplois à temps partiel, 24% d'emplois précaires).

Action publique passée :

- Le développement de la première tranche du projet Euroméditerranée, en marge du centre-ville, a considérablement développé l'offre tertiaire-bureau, concurrençant en partie l'offre existante de l'hyper-centre (alors que les prix de location auraient pu laisser entrevoir une certaine complémentarité, l'hyper-centre connaît une importante vacance du fait de sa mauvaise image).
- De multiples projets ont contribué à **développer l'offre commerciale** du centre-ville (Terrasses du Port, Voutes de la Major, rénovation et extension du Centre Bourse), en complément de plusieurs axes commerçants déjà existants et en cours de requalification.

Evolutions observées et enjeux :

- Un **recul de 5,4% de l'emploi** depuis 2008 (soit une perte de 2 039 emplois, la plus importante en valeur absolue sur l'ensemble des arrondissements marseillais) lié à la crise économique. Les deux principaux secteurs en termes d'emploi, le Transports-entrepotage et les autres services, sont durement touchés par la crise (respectivement - 8% et -7,8% d'emplois, soit 1 502 et 1 119 emplois supprimés).

³² Activités financières et d'assurance, activités immobilières, arts, spectacles et activités récréatives, information et communication, autres

- Une attractivité croissante du commerce qui risque toutefois de se heurter à la **stagnation du pouvoir d'achat des ménages** et à l'existence de projets périphériques ou péricentraux conséquents. Les retombées nettes en termes d'emplois pourraient être plus modestes que prévues.

Principaux enjeux :

- Un projet pour le centre-ville à préciser (notamment quant au devenir des populations en place), qui puisse articuler de manière cohérente les multiples interventions urbaines conduites par les différents partenaires et donner une lisibilité à l'ensemble.
- Des réponses à apporter à une triple problématique **grevant l'attractivité résidentielle du centre-ville**
 - La production/réhabilitation de logements de qualité.
 - La qualité et la gestion des espaces publics (dont présence de l'automobile et stationnement) et des infrastructures publiques (dont les réseaux).
 - La présence, l'entretien et la qualité des équipements publics (scolaires, sportifs, associatifs).
- Une offre riche qui doit être rendue accessible aux publics des quartiers prioritaires
 - Prise en compte des publics spécifiques.
 - Accompagnement des publics pour faire connaître et les inciter à avoir recours à l'offre disponible.
 - Rationalisation des zones d'intervention des centres sociaux.
 - Implication des grands équipements.
 - Accompagnement des transformations urbaines pour favoriser le vivre ensemble, notamment entre populations anciennes et nouvelles.

4 Grand Sud Huveaune

- Un secteur sur lequel les difficultés urbaines et sociales sont moins lisibles car éclatées dans une multitude de microsites, sur lesquels l'intervention publique et la mobilisation du droit commun est plus difficile.
- Une **problématique structurante de mobilité et d'accessibilité**, avec certains quartiers « en bout de ville » et/ou fortement dépendant de l'automobile. Peu d'améliorations sont envisagées à court terme sur ce plan. En outre, les liaisons internes et inter-quartiers s'avèrent parfois des obstacles structurants (ex : accès aux pôles d'emploi de la Valentine depuis les Caillols).
- Des quartiers prioritaires qui ont connu **peu d'interventions physiques** de la part de la puissance publique, alors que la situation urbaine se dégrade parfois lourdement (Air Bel, noyaux villageois comme Saint-Marcel, pourtant sorti de la géographie prioritaire...).
- Un **fort enjeu d'intégration de ces quartiers à leur environnement**, tant d'un point de vue urbain (désenclavement, développement d'une offre de logements diversifiée...) que dans leur fonctionnement et les échanges de leurs populations avec l'extérieur (mixité dans les usages, lieux de partage et de convivialité, accès à l'emploi...).

- Une nécessaire prise en compte de la présence de l'Huveaune, notamment en matière de risques d'inondation.

Cadre de vie et renouvellement urbain

Caractéristiques :

- Deux grands territoires bien distincts :
 - *Vallée de l'Huveaune* : un territoire morcelé, traversé d'un corridor d'infrastructures, un faible maillage interne et une accessibilité difficile en plusieurs points du secteur, présence de zones inondables constituant un risque accru de blocage de la situation urbaine.
 - *Littoral Sud* : un tissu à dominante résidentielle et plutôt aisé, au sein duquel les principales problématiques urbaines concernent l'enclavement et la faible accessibilité TC.
- Des profils résidentiels éclectiques :
 - Une part non négligeable de propriétaires occupants (35% en 2011).
 - Un parc social très important dans les quartiers prioritaires du secteur (45%, essentiellement les quartiers suivants : Air Bel ; La Soude – Bengale – La Cayolle ; Les Caillols – La Moularde ; Les Escourtines ; Valbarelle – Néréides - Bosquet).
 - Des copropriétés dégradées (La Cravache, Résidence Est Marseillais, La Sauvagère) et une problématique d'habitat dégradé (noyau villageois de Saint-Marcel, dans une dynamique de dégradation socio-urbaine préoccupante alors même que ce quartier ne fait plus partie de la géographie prioritaire).
- Des quartiers prioritaires qui constituent des poches de difficultés isolées, à l'écart des dynamiques du secteur et peu perméables à leur environnement. Ce fonctionnement des quartiers repliés sur eux-mêmes **freine l'appropriation par les habitants des quartiers prioritaires de l'offre disponible** dans leur environnement proche.
- Une proximité avec le Parc des Calanques pour les quartiers des Hauts de Mazargues, Valbarelle-Néréides-Bosquet, aménité naturelle métropolitaine majeure. Une proximité de l'Huveaune à valoriser en liaison avec le Contrat de Rivière porté par le SIBVH (par opposition aux urbanisations passées qui se sont souvent réalisées contre le ruisseau).

Action publique passée :

- Interventions urbaines :
 - Un seul PRU (La Soude / Hauts de Mazargues) en cours, avec un important programme de réhabilitations des logements (logique écoquartier), la création/réhabilitation d'équipements publics (stade Rouvier sur la Soude, Parc ludico-sportif et démolition/reconstruction d'une nouvelle maison de quartier sur la Cayolle) et le désenclavement du quartier. En lien avec le PRU, mise en œuvre d'un projet de coulée verte jusqu'au Parc Borély.
 - Pas d'autres interventions urbaines « lourdes », mais une certaine dynamique immobilière et commerciale dont les territoires prioritaires restent déconnectés.
- Accessibilité :
 - Une **amélioration de l'accessibilité** de certains quartiers de la Vallée de l'Huveaune par le prolongement du tramway jusqu'aux Caillols ou la création en

cours d'une gare TER à la Barasse dans le cadre du triplement de la ligne Marseille-Aubagne.

- Travaux en cours BHNS 21 (Castellane – Luminy) mais qui ne toucheront réellement que le quartier de La Cravache – Trioulet.
- De nombreux projets envisagés, mais seulement à long terme dans le cadre du PDU et/ou sans programmation opérationnelle : Boulevard urbain sud, extension de la ligne 2 du métro jusqu'à Saint-Loup et tramway sud Centre – La Gaye – Rouvière.

Evolutions observées et enjeux :

- Un PRU des Hauts de Mazargues à poursuivre, avec un double enjeu :
 - Le lien avec le futur Boulevard urbain sud (BUS) et la chaîne de parcs depuis la Jarre jusqu'à Borély, avec un enjeu d'exemplarité et d'innovation environnementale, porteur d'un changement d'image pour les quartiers.
 - L'ouverture du quartier sur son environnement et l'accompagnement social de la mutation urbaine.
- Un NPRU à venir sur la cité d'Air Bel pour répondre à l'accroissement des difficultés rencontrées par cette cité d'habitat social.
- Une relation ville-nature qui pourra d'avantage être prise en compte dans les prochains aménagements, notamment pour les quartiers à proximité directe du massif de Saint-Cyr et du Parc National des Calanques.
- Des **améliorations de l'accessibilité TC**, essentiellement sur la Vallée de l'Huveaune, qui gagneraient à être accompagnées par des rabattements, y compris en modes doux, pour en maximiser les effets ; une situation quasi inchangée en matière de mobilité TC sur le Littoral Sud, des priorités du PDU à interpeller.
- 5 copropriétés fragiles repérées comme prioritaires par l'observatoire des copropriétés dégradées de Marseille : La Cravache, Résidence Est Marseillais, La Sauvagère, La Mazenode, Bel Ombre.
- Un manque persistant d'équipements de proximité, sur des micro-territoires qui ne justifient pas toujours à eux-seuls la création d'équipements ; une mise en réseau de l'offre territoriale à rechercher.

Cohésion sociale

Caractéristiques :

- Les quartiers prioritaires du secteur Grand Sud Huveaune constituent des poches de précarité difficilement repérables dans un environnement moins en difficulté. Les indicateurs statistiques ne reflètent ainsi que très partiellement l'intensité des problématiques sociales que l'on peut y trouver.
- Un phénomène de repli des quartiers sur eux-mêmes, dans un contexte d'inégalités sociales plus prononcées que sur le reste du territoire marseillais (ex : Hauts de Mazargues...).
- Un tissu associatif moins ancré et présent, du fait de la petite taille de ces quartiers et d'une « histoire » de la politique de la ville plus récente.
- Un niveau d'équipements sociaux satisfaisant sur la Vallée de l'Huveaune (même si la question de leur accessibilité depuis des poches de précarité reste posée), moins sur le Littoral Sud, notamment du fait de zones de vie sociale extrêmement étendues et d'un contexte local compliqué pour le centre social des Hauts de Mazargues. Des équipements sportifs et culturels très peu présents à proximité de ces quartiers.

Action publique passée :

- De par leur taille, ces quartiers n'ont que rarement fait l'objet d'actions spécifiques de la part des acteurs de droit commun, si ce n'est dans le cadre de la déclinaison du Pacte de sécurité et de cohésion sociale pour Marseille (dimension emploi et jeunesse notamment).
- La politique de la ville a pu accompagner une progressive montée en charge du nombre de projets portés par les acteurs associatifs, essentiellement sur le champ socio-éducatif.
- La ZSP a permis une baisse de la délinquance sur les quartiers de La Soude et de la Cayolle.

Evolutions observées et enjeux :

- **Des quartiers prioritaires de plus en plus à l'écart des dynamiques qui les entourent**, créant des phénomènes de frustration et de tension entre nouveaux habitants et populations « historiques », avec une absence de mixité sociale des usages qui aggrave le malaise entre les populations et favorise le repli des quartiers prioritaires sur eux-mêmes. En conséquence, un fort enjeu à trouver des relais locaux pour développer la mixité d'usage et favoriser le brassage des populations.
- Un partenariat public local qui **s'est nettement resserré**, notamment dans le cadre du PRU des Hauts de Mazargues sur lequel l'accompagnement social du projet fonctionne bien.
- Une problématique d'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires qui doit être développée au regard de leur relative « invisibilité » statistique, et une attention renouvelée à porter sur l'enjeu de prévention de la délinquance (en particulier sur La Cayolle).

Emploi et développement économique

Caractéristiques :

- **La vallée de l'Huveaune**, 2^{ème} polarité économique marseillaise (37 000 emplois) à partir d'un bassin industriel historique toujours dynamique et pourvoyeur d'emplois pour les habitants, une offre commerciale métropolitaine (La Valentine) et un développement de l'offre de proximité
- **Des éléments de centralité métropolitaine sur le Littoral Sud** : Prado-Capelette (grands équipements, économie de la connaissance), pôle santé Ste-Marguerite, Technopôle de Luminy.
- Une structure de l'emploi fortement marqué par le poids du secteur santé – action sociale (20% contre 13% pour MPM)

Action publique passée :

- Tertiariation des activités économiques de la Vallée de l'Huveaune (46% des créations d'emplois), et une forte volonté politique de soutenir le développement économique de ce secteur.
- **Création nette d'emplois** dans les arrondissements du secteur (+ 644 emplois entre 2008 et 2012, soit +1,4% contre +0,5% pour MPM), notamment grâce au dynamisme du secteur santé – action sociale (+10%), sans que ce dynamisme bénéficie de manière évidente aux habitants des quartiers prioritaires.

Evolutions observées et enjeux :

- Une dynamique économique qui ne se dément pas sur la Vallée de l'Huveaune, des potentiels de densification de l'activité économique à exploiter pour des activités artisanales ou de transports-entreposage, parfois aux portes de certains quartiers prioritaires.
- Des polarités d'activité qui ne s'adressent qu'à la marge aux populations des quartiers prioritaires sur le Littoral Sud.
- Des potentiels de développement de l'ESS en lien avec le centre Emmaüs de Saint-Marcel.
- Un renforcement de l'accompagnement des publics des quartiers prioritaires à mettre en œuvre pour favoriser leur retour à l'emploi, en s'appuyant sur les activités présentes sur le territoire et sur le recours à l'offre de mobilité et à ses prochaines améliorations (ex : ligne Marseille-Aubagne pour les habitants de la Vallée de l'Huveaune à proximité de haltes ferroviaires).

Principaux enjeux :

- Permettre une bonne intégration urbaine et sociale des territoires prioritaires dans leur environnement :
 - D'un point de vue urbain (NPRU d'Air Bel, fonctionnement des équipements culturels et sportifs livrés dans le cadre du PRU des Hauts de Mazargues...).
 - Du point de vue de l'intégration du risque inondation dans l'urbanisme (en particulier en liaison avec le PPRI Huveaune).
 - Au niveau social (projets autour du « mieux vivre ensemble », médiation...) et l'accès à l'offre territoriale (lien aux noyaux villageois et à l'offre commerciale, mise en réseau des acteurs associatifs...).
 - Dans le rapport à la nature pour les quartiers situés en entrée du Parc National des Calanques ou sur les rives de l'Huveaune, en favorisant les liens avec la réussite éducative, l'insertion professionnelle et la participation des habitants.
- Trouver une place aux quartiers prioritaires dans le projet métropolitain de la **Vallée de l'Huveaune**, en valorisant les potentiels fonciers, l'économie sociale et solidaire...
- **Améliorer la mobilité des habitants à partir de l'existant et des projets qui pourraient être mis en œuvre dans le temps du Contrat de ville.**
 - Maximiser les axes de transports lourds et l'offre ferroviaire sur la Vallée de l'Huveaune.
 - Perspective du BUS sur le secteur Sud.
- Travailler à la **mutualisation d'actions à l'échelle du Grand Sud Huveaune**

Deuxième partie

Le diagnostic territorialisé pour Marignane

- Des quartiers rencontrant des **problématiques majeures d'habitat ancien dégradées**, d'autant plus importantes à traiter que le renouvellement de la ville sur la ville est l'un des leviers essentiels de développement urbain de la commune (très contrainte par le PEB, les zones naturelles protégées...).
- Une problématique structurante de réussite scolaire, qui appelle une réponse globale en la matière.
- Des **difficultés d'accès à l'emploi** qui restent nettement plus prononcées dans les quartiers prioritaires, sur la commune la plus dynamique de l'agglomération en matière de création d'emploi ces dernières années, interpellant l'animation du partenariat local et les liens entretenus avec les principaux employeurs.
- Des habitudes de travail partenarial qui gagneraient à être développées, mais qui **posent la question de l'ingénierie de proximité à mettre en place**. Une participation des différents acteurs (ex : MPM sur les espaces publics du PNRQAD) qui doit être clarifiée).

Cadre de vie et renouvellement urbain

Caractéristiques :

- Une problématique structurante d'habitat ancien dégradé (18% du parc privé est potentiellement indigne en 2011 dans les 2 quartiers prioritaires, soit deux fois plus qu'à l'échelle communale).
 - Un centre ancien en perte de vitesse, un environnement bâti extrêmement **dégradé et une vie de quartier qui s'étirole dans un cadre urbain contraint** par l'étroitesse des rues.
 - Des copropriétés en grande fragilité en périphérie du centre ancien (St-George, St-Louis, Hélène Boucher) mais surtout celle de Florida Parc.
- Des problématiques urbaines très spécifiques à l'est et à l'ouest de l'hyper centre (tissu urbain plus lâche, plus grande proportion de logements locatifs sociaux et de grandes copropriétés) et sur le quartier Florida Parc – La Chaume (coupé en 2 par la voie ferrée, peu de voies de traverse ; une copropriété dégradée avec très peu de points d'appui et un parc HLM sous contrôle).
- Une offre d'équipements particulièrement faible en matière culturelle et sportive, mais plutôt satisfaisante concernant la santé, les équipements de proximité, les banques et bureaux de poste.

Action publique passée :

- Intervention urbaine via le PNRQAD, couplé à une OPAH-RU et une procédure RHI, qui rencontre toutefois d'importantes difficultés dans sa mise en œuvre :
 - problématiques « classiques » de ce genre de tissu (contraintes de préservation architecturale, difficulté à impliquer les propriétaires, temps long et nécessité d'une gestion transitoire très maîtrisée...) ;
 - actes malveillants récurrents (ex : place Desmoulins, rue Jean Jaurès, rue Charles Esmieu) ;

- ambiance urbaine peu attractive et sentiment d'insécurité dans un quartier relativement « vide », peuplé essentiellement d'hommes venus d'Europe de l'Est et d'Asie mineure.
- Deux dossiers FISAC sur le centre-ville (commerce de proximité et services).
- Nombreuses acquisitions immobilières par la Ville dans le centre-ville, une vacance organisée mais qui « vide » le centre ancien.
- Une accessibilité TC du centre ancien qui sera améliorée par la mise en service prochaine du BHNS reliant Marignane à Vitrolles et Les Pennes. La Chaume – Florida Parc reste en revanche peu relié (TC, liaisons douces).
- Une action publique limitée en-dehors du centre ancien.

Evolutions observées et enjeux :

- Des premières réalisations en matière de réhabilitation de l'habitat, de voiries et d'espaces publics, d'équipements (foyer des anciens, Musée Raimu, guichet de service public) dans le cadre du PNRQAD, mais un dispositif qui **n'a pour l'instant pas produit les effets escomptés** :
 - un quartier relativement « vide » (vacance organisée) et **en manque d'animation** (difficulté à y implanter des commerces...) ;
 - une gestion transitoire et/ou de proximité problématique (squats, dégradations...) ;

⇒ **Besoin d'un projet d'ensemble** pour le secteur pour le rendre attractif (jeunes ménages particulièrement visés), ce que la démarche « Cœur de ville » de la Mairie semble vouloir porter en mobilisant l'ensemble des leviers de l'action publique (habitat, espaces publics, services, animation urbaine, accompagnement des populations, marketing...).
- Des prises très limitées pour agir sur le quartier de Florida Parc (le bailleur restant un relai essentiel sur la Chaume), qui présente le risque de basculer dans une dynamique de dégradation avancée.
- Une production de logements neufs en berne dans les deux quartiers prioritaires (aucun logement neufs livré depuis 2009), dans un contexte fortement contraint par le PEB.

Cohésion sociale

Caractéristiques :

- Des indicateurs de précarité moins préoccupants que dans les quartiers prioritaires marseillais, mais des écarts marqués par rapport à la situation communale (taux de pauvreté de 36%, deux fois supérieur à la moyenne communale), en particulier dans le centre-ville.
- Une problématique spécifique dans le centre-ville liée à la présence de **communautés turques, kurdes et d'Europe de l'est** (essentiellement des hommes) aux mains de marchands de sommeil structurés (sur-occupation des logements...), et avec lesquelles la puissance publique peine à établir le contact. Le centre-ville souffre par ailleurs du manque d'animation urbaine et de vie de quartier, générant un certain sentiment d'insécurité.
- Une problématique majeure de réussite éducative : plus forts taux de non scolarisation des 15-17 ans et des 18-24 ans (respectivement 11% et 66% contre 5% et 41% pour MPM), un phénomène structurant de décrochage scolaire dès la fin du collège (ex : collège Emilie de Mirabeau) et des établissements hors REP.

- Des populations globalement moins touchées par le chômage (un effet de rattrapage important sur les 10 dernières années) mais des **difficultés qui s'accroissent**, en particulier sur le secteur de Florida Parc et pour certains publics (femmes, jeunes, seniors).
- Un tissu associatif présent sur le centre-ville et probablement en capacité de répondre aux besoins mais des points d'appui limités en-dehors de l'hyper-centre, notamment à Florida Parc.

Action publique passée :

- La mise en place d'une plateforme de suivi et d'appui aux élèves décrocheurs, mais en sommeil depuis le départ de l'animatrice dédiée.
- Un **manque d'animation du tissu associatif local**, induisant un faible partenariat et peu de logiques de mutualisation (absence de structure fédératrice sur Marignane).

Evolutions observées et enjeux :

- Des problématiques spécifiques à chaque quartier : vieillissement et isolement dans le centre ancien, forts écarts femmes / hommes dans les autres quartiers, difficultés accrues sur Florida Parc - La Chaume (en particulier pour les femmes et les jeunes, souvent peu mobiles ; montée du phénomène de radicalisation religieuse fragilisant particulièrement le public jeune mineur dans ce quartier).

Emploi et développement économique

Caractéristiques :

- Marquée par le poids de **l'industrie** (54% des emplois contre 11% pour MPM), Marignane est **l'une des communes les plus dynamiques en matière de création d'établissements et d'emplois** (+22,9% d'emplois, contre +0,5% pour MPM, principalement dans l'industrie manufacturière en lien avec les grands comptes de l'aéronautique, mais aussi dans le Transports-entrepôt ou les Activités spécialisées scientifiques et techniques).
- Un **besoin d'accompagnement** des publics les plus en difficulté pour bénéficier de ce dynamisme économique, à la fois en termes de mobilité et de qualification.
- Le plus important déséquilibre entre femmes et hommes des quartiers prioritaires, tant en termes d'activité que d'emploi (22 points d'écart dans le taux d'emploi contre 10 pour les quartiers prioritaires et 7 pour MPM) : la prédominance de l'industrie et du transports-entrepôt laisse en outre peu de possibilités d'accès à l'emploi pour les femmes.

Action publique passée :

- Une montée en charge de la thématique emploi dans la programmation du CUCS, mais un projet de relais emploi pour l'instant sans suite.
- Implantation de la nouvelle agence Pôle emploi au cœur de la zone d'activité des Florides, participant aux travaux de GPECT lié au projet Henri Fabre et à l'initiative du Forum Aéronautique.
- La poursuite d'un développement économique à forte valeur ajoutée sur le nord de la commune, 8 000 emplois supplémentaires attendus à moyen terme autour de l'Etang-de-Berre dans la seule filière aéronautique, constituant de fait une polarité d'emploi rayonnant bien au-delà de la commune.

Evolutions observées et enjeux :

- **Une dynamique économique qui n'a pas profité aux habitants des quartiers prioritaires** : le taux d'activité a reculé sur ces 5 dernières années (hausse dans les quartiers prioritaires de MPM), de même que le taux d'emploi (-6 points contre +1 pour les QPV et +2 pour MPM, et stable sur la commune).
- Une progression du phénomène des travailleurs pauvres, avec une forte hausse du recours au temps partiel (+7 points en 5 ans contre +1 point dans l'ensemble des quartiers prioritaires) sous l'effet de la crise.
- Un décalage persistant entre l'emploi offert dans les pôles d'activités et la demande d'emploi des habitants (si le lien entre acteurs de l'emploi et monde économique se resserre autour de grands projets type Henri Fabre, l'offre d'emploi est essentiellement captée par des publics extérieurs à la commune), qui implique de mettre en adéquation l'offre et la demande en pré-qualifiant les publics issus des quartiers prioritaires rencontrant des difficultés d'insertion sociales et professionnelles particulières.
- Un enjeu important de **féminisation des métiers liés à l'industrie** au sens large, en prenant en compte l'ensemble des métiers liés à l'écosystème des entreprises.
- Une accessibilité TC qui devrait être améliorée par la mise en service du BHNS entre Marignane et Vitrolles, desservant les principaux pôles d'emploi de l'est de la commune. Le parc d'activités des Florides reste en revanche peu accessible. Le quartier de La Chaume Florida Parc n'a en revanche pas de perspectives d'amélioration particulière.

Principaux enjeux :

- **Connecter les publics des quartiers prioritaires à l'offre d'emploi du territoire.**
 - Valorisation de l'offre de formation (auprès des publics et des entreprises).
 - Resserrer les liens avec le tissu économique.
 - Accompagner les publics (mobilité, savoir-être, qualification...) ; projet de Relais de l'emploi et du développement économique en cours de réalisation (lieu d'accueil des services publics de l'emploi et de l'insertion et plateforme de mise en réseau avec les grands projets structurants du territoire dans une visée prospective de GPECT).
 - Valorisation de la mise en service du BHNS entre Marignane et Vitrolles pour les habitants des quartiers prioritaires (essentiellement du centre ancien).
- **Organiser une action publique globale sur le centre-ville**
 - Action coordonnée en faveur de l'attractivité du secteur (habitat, espaces publics, services, communication et marketing...).
 - Un rôle à préciser pour les bailleurs sociaux.
- **Empêcher le basculement de la copropriété de Florida Parc, en favorisant notamment les liens avec La Chaume afin de bénéficier des relais qui s'y trouvent.**
- **Lutter contre le décrochage scolaire dans le cadre du projet éducatif local.**

Troisième partie

Le diagnostic territorialisé pour Septèmes-les-Vallons

- Un quartier d'habitat social excentré, dont la **fonction sociale et résidentielle n'a pas** vocation à évoluer, et dont il s'agit de « raccrocher » le fonctionnement au reste de la ville, pour lui faire bénéficier de l'offre d'équipements et de services mais aussi pour inciter ses habitants à sortir de la cité et favoriser la mixité d'usage.
- Des marges de progrès sensibles en matière d'amélioration de la qualité de vie des habitants (qualité des espaces publics ; GUP ; adaptation au vieillissement ; précarité énergétique ; etc.).
- Un enclavement à atténuer, par des liaisons douces vers le centre-ville et vers Notre-Dame-Limite, mais surtout par une offre TC qui permette de rejoindre les principales polarités d'emploi.
- Un fort enjeu à travailler en faveur d'une fluidification des parcours résidentiels des locataires du parc social, en lien avec les efforts de construction de LLS de la commune.
- Un quartier dont le fonctionnement a longtemps reposé sur des formes de régulation sociale ancrées, et qui doit s'adapter au poids grandissant des trafics de drogue dans le quotidien de la Gavotte Peyret. En conséquence, une intervention publique en faveur du lien social à conforter, en s'appuyant sur le CS comme relai principal et facteur **d'ouverture** pour les habitants, en lien avec les équipements situés en centre-ville (ex: ESJ...).

Cadre de vie et renouvellement urbain

Caractéristiques :

- Un quartier excentré, éloigné du centre-ville et au relief accusé et ne disposant que d'une seule entrée.
- Un positionnement dans les collines, proximité du tracé du GR 2013.
- Une faible accessibilité TC :
 - Desserte TC insuffisante (fréquence trop faible des lignes qui desservent directement le quartier), même si 3 autres lignes sont situées à moins de 500 mètres.
 - Gares peu accessibles (Septèmes-les-Vallons ou Saint-Antoine) Une forte dépendance à l'automobile (75% des déplacements des résidents vers l'extérieur du quartier).
- Une forte spécialisation sociale et résidentielle (60% des habitants du quartier sont locataires du parc social, qui représente 78% du parc social de la commune).
- Peu de commerces et de services, mais un **bon niveau d'équipements** (école, collège, centre social dynamique, pôle petite enfance).
- Des problématiques prégnantes de GUP (espaces publics, encombrants, voitures ventouses...).

Action publique passée :

- Intervention urbaine via une ORU permettant une première dédensification au début des années 2000, mais **pas d'intervention spécifique d'amélioration de l'habitat** depuis (PIG MPM).
- Réalisation en cours d'un itinéraire cyclable structurant, inscrit au PDU, permettant de relier le quartier au collège et aux équipements sportifs du nord de la commune ; **pas d'évolution de l'accessibilité TC**.
- Une concentration des projets sur le centre-ville et le nord de la commune.

Evolutions observées et enjeux :

- Une amélioration attendue de la connexion modes doux (en cours) au centre-ville, mais une accessibilité TC inchangée. Des améliorations sont toutefois envisageables :
 - Rabattements sur les gares de Septèmes-les-Vallons et de Saint-Antoine (renforcer la fréquence notamment)
 - Jalonner (et faire connaître) le parcours piéton depuis La Gavotte Peyret jusqu'à l'arrêt « Notre Dame Limite » (8mn à pied) des lignes Cartreize reliant Marseille Saint-Charles et respectivement Aix-en-Provence et l'Europôle de l'Arbois (offrant donc un accès à des pôles d'emploi majeurs).
- Une relation aux quartiers nord de Marseille (Notre dame Limite) ancrée dans le fonctionnement du quartier (dynamique associative notamment) et les pratiques des habitants, mais qui reste peu appréhendée par l'action publique locale.
- Un positionnement à proximité du GR2013 à valoriser, vecteur de flux et aménité naturelle immédiate pour les habitants.
- Une réflexion est actuellement en cours concernant l'éventuelle requalification du parc HLM par le bailleur.

Cohésion sociale

Caractéristiques :

- La part la plus importante de population captive parmi les quartiers prioritaires, en lien avec le poids du logement social et des grands logements. Les parcours résidentiels sont en effet bloqués (66% des habitants résidant dans le même logement depuis plus de 10 ans contre 50% pour MPM, seulement 6% ont emménagé depuis moins de 2 ans contre 13% pour MPM).
- Une population en difficulté du fait de faibles niveaux de formation, de difficultés d'accès à l'emploi, de problématiques de mobilité...
- Un tissu associatif dynamique à l'échelle de la ville, et un Centre social qui joue un **rôle central dans l'animation du quartier et de relai** avec le reste de la ville, des formes ancrées de régulation sociale.

Action publique passée :

- Une action reconnue du Centre social, à la fois en termes de lien social, mais aussi comme relai pour favoriser l'accès à l'emploi et ouvrir le quartier sur la ville ; il se trouve toutefois isolé pour répondre aux enjeux de prévention-sécurité.
- En effet, l'arrivée récente du trafic de drogue a induit de nouvelles formes de violences, un sentiment d'insécurité et une **déstructuration des formes anciennes de contrôle social** au sein du quartier (constat nuancé par le bailleur, qui note peu d'évolutions récentes).

Evolutions observées et enjeux :

- Un quartier dont le fonctionnement et la régulation se trouvent perturbés par **l'émergence des réseaux de trafic de stupéfiants**.
- Un quartier qui semble se replier sur lui-même (une population qui semble de plus en plus « assignée à résidence », renforcement de la spécialisation sociale...).
- Un fort enjeu à « raccrocher le quartier à la ville », pour qu'il s'inscrive dans un espace plus large et ouvre ses habitants aux aménités situées à proximité.

Emploi et développement économique

Caractéristiques :

- L'essentiel des actifs de Septèmes-les-Vallons **travaillent à l'extérieur de la commune** (seuls 1 330 emplois sont situés sur le territoire communal).
- Si le taux d'activité est moins dégradé par rapport à d'autres quartiers prioritaires, on observe un **important écart du taux d'activité entre hommes et femmes** (20 points, l'un des plus élevés du territoire).
- Le taux d'emploi est quant à lui l'un des plus faibles des territoires prioritaires (39%, contre 43% pour les QPV et 56% pour MPM).

Action publique passée :

- Mise en place d'un MOVE et de Septèmes Emploi Réussite (SER, espace réunissant les acteurs locaux de l'emploi en centre-ville).

Evolutions observées et enjeux :

- Une commune fortement touchée par la crise :
 - Recul de 18,2% de l'emploi entre 2008 et 2012 (alors qu'il se maintient à l'échelle de MPM), principalement de les services aux entreprises, le commerce de gros et l'industrie.
 - Hausse de la demande d'emploi de 44% à l'échelle de la ville entre 2008 et 2012, soit une progression nettement plus rapide qu'à l'échelle de MPM (+34%).
- Dans ce contexte, La Gavotte Peyret donne des **signes d'une précarisation accrue** par rapport à son environnement, avec par exemple :
 - Baisse du taux d'emploi d'1 point entre 2006 et 2011 alors qu'il progresse de 3 points sur la commune, de 2 points pour MPM et d'1 point dans les quartiers prioritaires.
 - Forte hausse de l'emploi à temps partiel (+5 points pour atteindre 23%, contre +1 point et 22% sur l'ensemble des quartiers prioritaires).
- Une commune qui dispose de peu de marges de développement de l'emploi local. **L'accès à l'emploi doit être pensé à l'échelle métropolitaine**, vers Marseille et (dans une moindre mesure) vers Vitrolles – Aix – Les Milles (ex : Plan de Campagne...). A ce titre, l'amélioration de ligne TER Aix – Marseille doit inciter à renforcer l'accessibilité des gares de Septèmes-les-Vallons et de Saint-Antoine pour les publics de la Gavotte Peyret. Au-delà, les pistes d'amélioration de l'accès aux lignes de Carreze doivent également être approfondies dans une logique d'accès aux bassins d'emploi du territoire.

Principaux enjeux :

- Un quartier à « raccrocher » au reste de la commune
 - Points d'appui : équipements structurants positionnés de manière intermédiaire (ex : Pôle petite enfance, Espace Jean Ferrat), itinéraire cyclable reliant le quartier au collège et aux équipements sportifs du nord de la commune.
 - Une relation à Notre Dame Limite qui gagnerait à être assumées comme une composante de l'ouverture du quartier sur son environnement (objectifs d'insertion avec les quartiers marseillais et la Basse Bédoule).
- Lutter contre le repli du quartier sur lui-même
 - D'un point de vue urbain : étudier l'opportunité/faisabilité d'une deuxième ouverture (franchissement de la voie ferrée), valorisation de la dimension paysagère et de la proximité de la nature.
 - Envisager un repositionnement du Centre social en front de quartier pour attirer une population extérieure et favoriser le brassage.
 - Favoriser la mise en réseau avec les acteurs associatifs des quartiers nord marseillais.
 - Travailler à la fluidification des parcours résidentiels avec le bailleur.
 - Renforcer la vigilance face au développement des trafics de stupéfiants.
- Améliorer la qualité de vie des habitants, tant par l'amélioration de l'offre de logement (étudiée par Logirem), par une politique de propreté et de gestion des déchets adaptée...
- Favoriser la mobilité des habitants de la Gavotte Peyret aux différentes échelles, notamment en renforçant l'accessibilité des gares (rabattements TC) et les cheminements piétons vers les lignes proposant une mobilité métropolitaine.

Quatrième partie

Le diagnostic territorialisé pour La Ciotat

Cadre de vie et renouvellement urbain

Caractéristiques :

- Des quartiers de veille en sortie de géographie prioritaire qui connaissent des situations urbaines et des problématiques sociales très spécifiques et qui appellent des réponses singulières articulées avec les politiques publiques à l'échelle de la ville
 - Abeille-Maurelle-Matagots : un quartier d'habitat social, en marge, désormais en partie regagné par la ville et au sein duquel les conditions de vie ont profondément changé mais encore dans une logique de « réparation ».
 - Fardeloup : un quartier d'habitat social coupé du tissu urbain, vieillissant, qui peine encore à s'inscrire dans la vie sociale de la ville et que les actions récentes n'ont pas encore permis de faire « basculer ».
 - Centre ancien : un quartier fortement dégradé, qui abrite à la fois des situations de très grande précarité et l'ensemble des fonctions et des symboles de la centralité et dont la restructuration et la revitalisation sont décisives pour la ville. Le centre ancien abrite une importante part des 15% de logements privés potentiellement indignes des quartiers de veille de La Ciotat.
- Deux quartiers d'habitat social, Provence et Puits de Brunet, jamais inscrits en politique de la ville, connaissent une forte augmentation des indicateurs de fragilité sociale, qui pourraient justifier leur prise en compte en tant que quartiers de veille active.

Action publique passée :

- Une **action de renouvellement urbain inscrite dans une stratégie d'ensemble de cohésion urbaine et sociale**, volontairement articulée avec la stratégie et les actions conduites au titre de la politique de la ville, de la politique de l'habitat, de la politique d'urbanisme et d'aménagement, de la politique de mobilités, de la stratégie de gestion urbaine et de tranquillité publique, ..., qui est encore à des stades très inégaux d'un quartier à l'autre et demande à être poursuivie et intensifiée.
 - Un PRU sur le quartier Abeille-Maurelle-Matagots qui a sensiblement modifié la physionomie du quartier (création d'une centralité, maillage viaire, équipements...) et qui doit être poursuivie par la diversification de l'habitat, la consolidation de son offre de commerces et de services.
 - Réhabilitation en cours du parc social de Fardeloup.
 - Une action continue depuis 20 ans centrée sur l'habitat privé dégradé sans véritable stratégie urbaine intégrée, ne donnant que peu de visibilité à l'implication à l'échelle du centre ancien.
- Réalisation d'une voie douce reliant le quartier Abeille-Maurelle-Matagots au reste de la ville et au centre ancien.
- Une démarche globale de GUP généralisée à toute la ville, qui cherche à orienter l'action à partir des besoins exprimés en articulant les approches de cadre de vie, de sécurité et tranquillité publique et de propreté, et dont les effets sont tangibles.

Evolutions observées et enjeux :

- La Ciotat a retrouvé une attractivité résidentielle forte : entre 2008 et 2014, le nombre de résidences principales est passé de 16 931 à 18 759 et le nombre de logements sociaux de 3 089 à 3 775. La Ville de La Ciotat est l'une des rares communes bâtisseuses de la côte à avoir fait progressé son taux de logement sociaux de façon disséminée sur le territoire (obligation de 20 à 50 % de logements sociaux sur les gros programmes, règle du 1/5 dans le cadre de la modification du PLU).
- Une action globale et transversale enclenchée en direction du centre ancien et tirant les leçons des 20 dernières années, inscrivant ce quartier dans une stratégie d'ensemble à l'échelle de la commune.

Cohésion sociale

Caractéristiques :

- Un niveau de précarité moindre par rapport aux quartiers prioritaires de MPM (29% de personnes sous le seuil de pauvreté) mais qui reste supérieur de plus de 10 points à celui de la commune. Une précarité nouvelle touche une partie de la population qui bien qu'active rencontre de nombreuses difficultés au titre du « reste à vivre ». Le coût du logement devenu très important depuis le début des années 2000 et tout particulièrement à compter de 2008 occasionne des situations de surendettements graves touchant des actifs du territoire.
- Une évolution positive du revenu médian à l'échelle de la ville, qui révèle une attractivité accrue du territoire de La Ciotat pour des ménages plus aisés plutôt qu'une élévation homogène des revenus des Ciotadens.
- Des problématiques de sécurité et de tranquillité publique particulièrement présentes en cœur de ville.
- Des difficultés scolaires réelles pour toute une frange de la population (indicateurs de fragilité importantes au collège Jean Jaurès), mais jusqu'ici insuffisamment importantes quantitativement pour justifier l'instauration d'une ZEP. Malgré le plus fort taux de non scolarisation des 18-24 ans (57% contre 41% pour MPM), les quartiers de veille de La Ciotat n'affichent que 22% de non diplômés.

Action publique passée :

- Une **stratégie de prévention et d'accompagnement** (sécurité, prévention de la délinquance, accès aux droits) en direction de la jeunesse, en lien avec les établissements scolaires, qui se heurte notamment à la limitation des effectifs de Police effectivement affectés au territoire communal.
- Une **action renforcée en matière d'accès aux droits**, qui se traduit dans une meilleure présence des services à la population sur le territoire (point d'accès au droit en centre-ville, maison des services publics aux Matagots, réseau santé sociale jeunes, centre mutualiste Kalisti, espace intergénérationnel de Fardeloup, ...).
- Une montée en puissance inégale de l'action associative dans les quartiers, qui témoigne de **l'appropriation des dynamiques de changement par les habitants** dès lors qu'elles deviennent tangibles et d'un potentiel certain à l'échelle de la ville mais qui trouve ses limites dans le **manque de lieux d'accueil pour les associations**.

Evolutions observées et enjeux :

- Un creusement des écarts de revenus corrélé à une élévation des valeurs foncières et immobilières et une plus forte tension sur le marché du logement qui tend à une

contraction du reste à vivre pour les populations les plus fragiles et pour les classes moyennes, y compris dans le parc locatif social (passage de La Ciotat en zone A)

- Une géographie de l'éducation prioritaire qui ne prend pas en compte les établissements de La Ciotat, nécessitant une mobilisation renforcée des acteurs de l'éducation.
- Une **montée en puissance de l'action associative** à soutenir dans les quartiers en accompagnement des dynamiques de transformation, et des initiatives habitantes et citoyennes à encourager là où elles sont faibles mais s'avèreraient nécessaires pour étayer une dynamique de cohésion sociale. Cela passe notamment par la structuration de **lieux d'accueil pour les associations**, aujourd'hui insuffisants en nombre et en qualité, en en structurant des dispositifs d'écoute et de concertation pour appuyer la conception et la mise en œuvre de projets de proximité (aménagements, équipements publics, services, etc.).
- Un besoin de renforcer en centre ancien les espaces d'accueil dédiés à la population, afin de créer une relation de confiance durable avec les institutions.

Emploi et développement économique

Caractéristiques :

- Une dynamique économique « nouvelle » réelle (+9,3% d'emplois entre 2008 et 2013, deuxième plus forte création d'emplois des communes de MPM sur la période récente) mais qui ne profite pas assez aux actifs du territoire (baisse du nombre d'actifs occupés malgré la hausse du nombre d'emplois).
- Une **hausse préoccupante du nombre de demandeurs d'emplois** dans les trois quartiers de veille (+ 41% soit + 384 entre 2008 et 2012 soit la plus forte hausse de tout MPM, 7 points au-dessus de la moyenne et 10 points au-dessus de la moyenne des quartiers prioritaires).
- Une hausse à mettre en regard de la **progression du nombre d'emplois créés sur le territoire** (+ 724, en particulier dans les activités de services et les activités scientifiques et techniques).
- Un éloignement des populations de la ville par rapport aux bassins d'emploi extérieurs riches en offres peu qualifiées (ZI Les Paluds...).

Action publique passée :

- Une action ambitieuse en faveur du développement économique portée conjointement par MPM et la Ville (ouverture successive de foncier aménagé dédié aux activités sur le secteur Athelia, nouvelle tranche Athelia 5 visant la production de 1 500 à 2 000 emplois nouveaux), porteuse d'emplois plutôt qualifiés. Le Domaine d'Industries et d'Activités Maritimes (DIAM) a également connu un réel développement de son activité à destination des entreprises à vocation industrialo-maritime.
- Une politique en faveur de l'emploi des publics les plus éloignés, qui vise la mise en contact direct entre les publics cibles et le monde économique et peut s'appuyer sur un partenariat élargi (notamment dans le secteur du bâtiment avec la charte pour la promotion de l'emploi entre les bailleurs sociaux, la Ville et les promoteurs et les clauses d'insertion dans les marchés publics ou privés) mais qui souffre notamment de la disjonction entre la nature des emplois offerts et la qualification des habitants. Une action de développement de passerelles avec le monde économique a ainsi été développée, en matière de pré-qualification (chantier école) et d'insertion professionnelle (offre d'IAE diversifiée).

- Des expériences partenariales concluantes dans certains secteurs, notamment dans le bâtiment avec la charte pour la promotion de l'emploi entre les bailleurs sociaux, la Ville et les promoteurs et les clauses d'insertion PRU.

Evolutions observées et enjeux :

- Un fort enjeu à mieux connecter la stratégie de développement économique à **l'approche en matière d'emploi et de formation**, en particulier à destination des publics les plus éloignés de l'emploi, et l'appuyer plus fortement sur une orientation de filières ciblée, pour faire en sorte que les emplois créés sur le territoire bénéficient plus aux habitants de la Ciotat et pour resserrer les liens entre les **demandeurs d'emploi des quartiers et les pôles d'emploi** du territoire et au-delà.
- Le projet d'extension de la zone Athélia sur 23 ha commercialisables devrait augmenter la capacité d'accueil d'entreprises du secteur ; il ne restera alors plus de marges de manœuvre foncières sur le secteur.
- Une nécessité à poursuivre l'appui à la plateforme mobilité visant à accompagner les populations les plus fragiles vers une recherche d'emploi active, incluant les déplacements.

Principaux enjeux :

- Déployer une stratégie intégrée de type « projet de ville », qui vise à la fois à inscrire La Ciotat comme une « ville d'équilibre » entre Toulon et Marseille et comme polarité « extrême-orientale » au sein de la métropole marseillaise et à répondre de manière autonome à la diversité des besoins des populations résidentes. Cette stratégie doit pouvoir articuler :
 - Une action de renouvellement urbain sur les 3 quartiers de veille, inscrite dans une stratégie d'ensemble de cohésion urbaine et sociale.
 - Une stratégie de développement économique qui situe la commune dans l'environnement communautaire et guide l'intervention publique en matière d'emploi et de formation pour un effet levier maximal sur les publics éloignés du marché du travail.
- Porter un **projet d'ensemble sur le Vieux La Ciotat**, qui combine fonctions de centralité et quartier à vivre, autour d'une intervention intégrée en faveur de l'amélioration volontaire de l'habitat, de la diversification de l'offre de logements, de l'implantation d'équipements et de services publics et d'une offre attractive de commerces de qualité.
- Prolonger la dynamique du PRU sur le quartier Abeille Maurelle – Matagots par l'ouverture du quartier sur la ville, à travers une offre d'équipements (maison du service public...), de services (centre social...) qui s'adresse à toute la population ciotadenne, le désenclavement de la centralité de l'étoile et l'atténuation des effets de coupure des grands axes routiers.
- Raccrocher le quartier de Fardeloup au reste de la ville en réduisant son enclavement physique et en proposant une offre de transports collectifs adaptée, tout en améliorant les conditions de vie « sur place » par un aménagement cohérent de l'espace public et la poursuite de la structuration de l'offre de services, et en développant son attractivité en tant que porte d'entrée du parc national des calanques.

Marseille Provence Métropole

Contrat de ville
de Marseille Provence Métropole

Cahier 2
Orientations stratégiques
et programme d'action cadre

Version finale

18 juin 2015

Sommaire

L'organisation du Contrat de ville	4

De la nécessité d'un contrat de ville resserré et engageant pour ses signataires, dans un environnement institutionnel et territorial en fort mouvement	5
1 La nouvelle géographie prioritaire : une couverture territoriale importante mais pointilliste...	5
2 ... qui exige d'articuler correctement les regards entre les échelles et de distinguer entre enjeux communs à tout le territoire et enjeux spécifiques à chaque quartier et induit l'architecture générale du contrat de ville	9
3 Le Contrat de ville : un cadre partenarial pour la mise en œuvre de l'action publique et une offre publique d'orientation à destination de la future métropole	9
4 Le choix d'un projet stratégique resserré sur les enjeux prioritaires	10
5 La plus-value du contrat de ville : la complémentarité entre un cadre d'action transversal et une action publique spécifique ciblée par territoire	11

Les orientations prioritaires du contrat de ville et leur traduction en programme d'action cadre à l'échelle du territoire communautaire	13
1 Une vie locale qui s'appuie sur un cadre de vie rénové, des espaces publics réappropriés et l'accès à une offre de services (sociale, culturelle, sportive, de promotion de la santé, associative) adaptée	14
2 Des quartiers et des habitants qui participent, chacun à leur niveau, au développement économique et de l'emploi	20
3 Une offre de logements améliorée et diversifiée dans les quartiers prioritaires, qui contribue à la remise en mouvement les parcours résidentiels des ménages	24
4 Les moyens d'une résorption significative de l'habitat privé dégradé, dans les quartiers anciens comme dans les grandes copropriétés	27
5 Le développement de l'offre de transports répondant aux enjeux de développement durable, au bénéfice d'une meilleure mobilité des habitants et d'une meilleure intégration des quartiers au fonctionnement du territoire	32
6 Une responsabilité partagée envers l'enfance et la jeunesse	34
7 Une action publique qui s'adapte à la diversité des publics des quartiers prioritaires, tout en valorisant leurs atouts	42
8 Le retour du droit dans les quartiers prioritaires, symbole et « preuve » de l'investissement de la puissance publique et condition de rénovation de la vie citoyenne	45

Les conditions d'une mise en œuvre effective, convergente et efficace du contrat de ville et d'un pilotage cohérent de la stratégie partenariale	58
1 Les engagements des partenaires	58
2 Une organisation collective des partenaires et de chacun d'entre eux au service du projet	60
3 Des projets partagés et co-construits avec les habitants	67

Préambule

L'organisation du Contrat de ville

Le Contrat de ville de Marseille Provence Métropole est organisé comme suit.



Le présent cahier 2 « Orientations stratégiques et programme d'action cadre » :

- détaille la plus-value et les principes d'action du Contrat de ville 2015-2020 de Marseille Provence Métropole (partie 1),
- énonce les orientations prioritaires du Contrat de ville et le programme cadre pour l'action publique partenariale qui en découle (partie 2),
- précise les modalités de pilotage du Contrat de ville (partie 3).

Première partie

De la nécessité d'un contrat de ville resserré et engageant pour ses signataires, dans un environnement institutionnel et territorial en fort mouvement

1 La nouvelle géographie prioritaire : une couverture territoriale importante mais pointilliste...

La nouvelle géographie prioritaire arrêtée par l'Etat pour Marseille Provence Métropole concerne 38 quartiers dans lesquels vivent au total 243 727 habitants¹ en 2011 (contre plus de 400 000 dans les anciens territoires CUCS), soit 23% de la population du territoire communautaire. La seule ville de Marseille concentre 35 quartiers prioritaires et près de 97% de la population concernée.

Quartiers «Politique de la Ville»

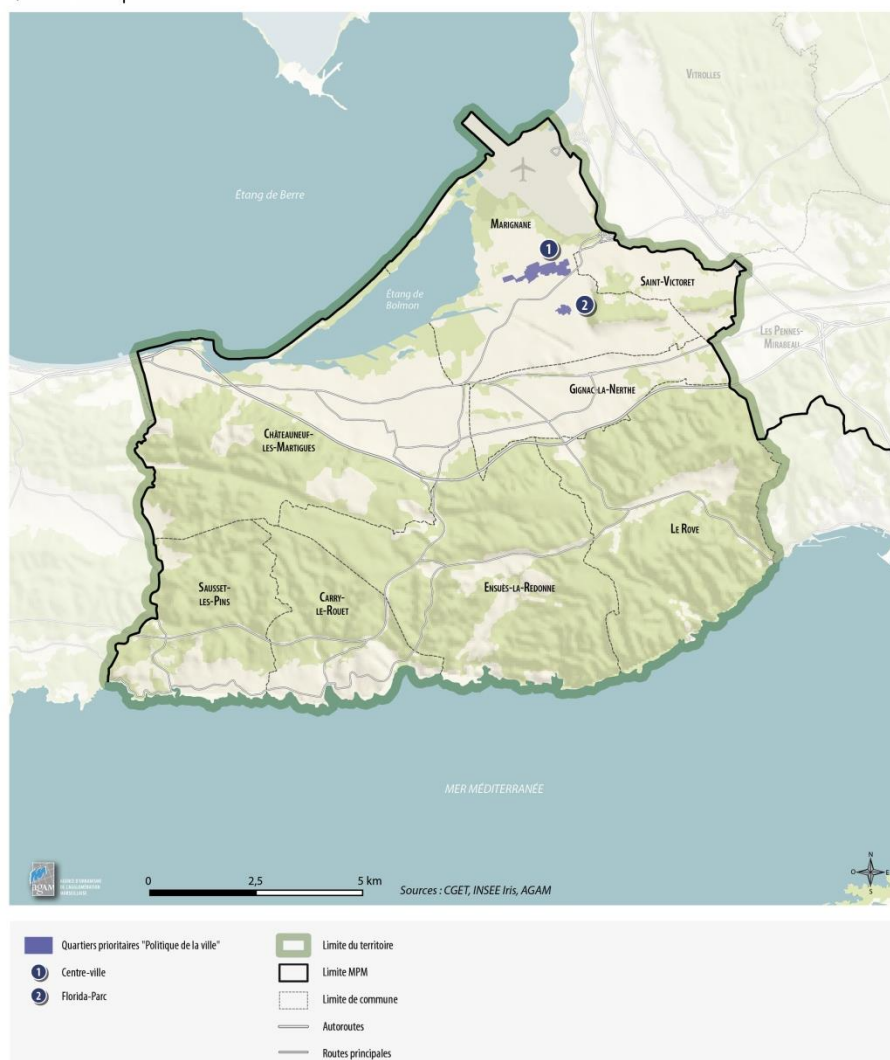


Figure 1 : Quartiers de la géographie prioritaire - Bassin ouest / Marignane

Source : AgAM

¹ Estimations réalisées par le CGET

Quartiers «Politique de la Ville»

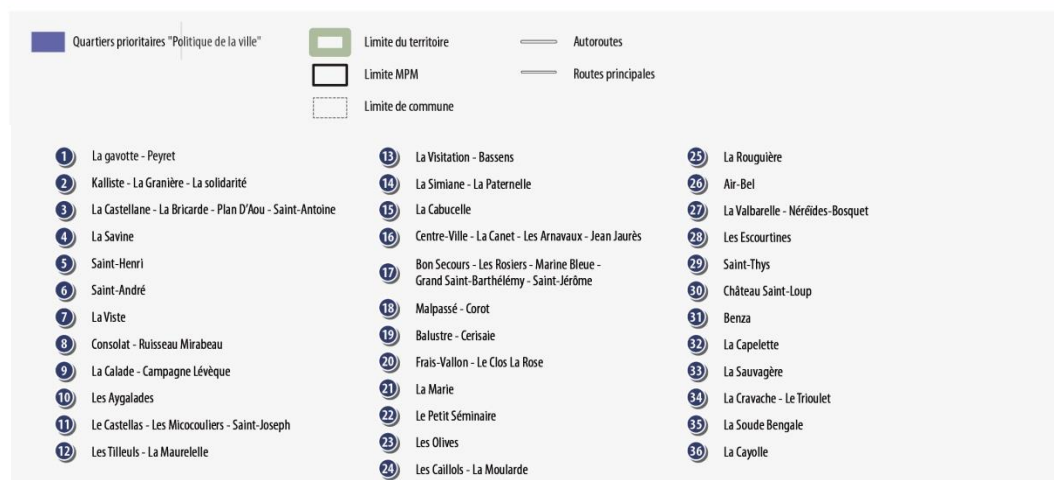
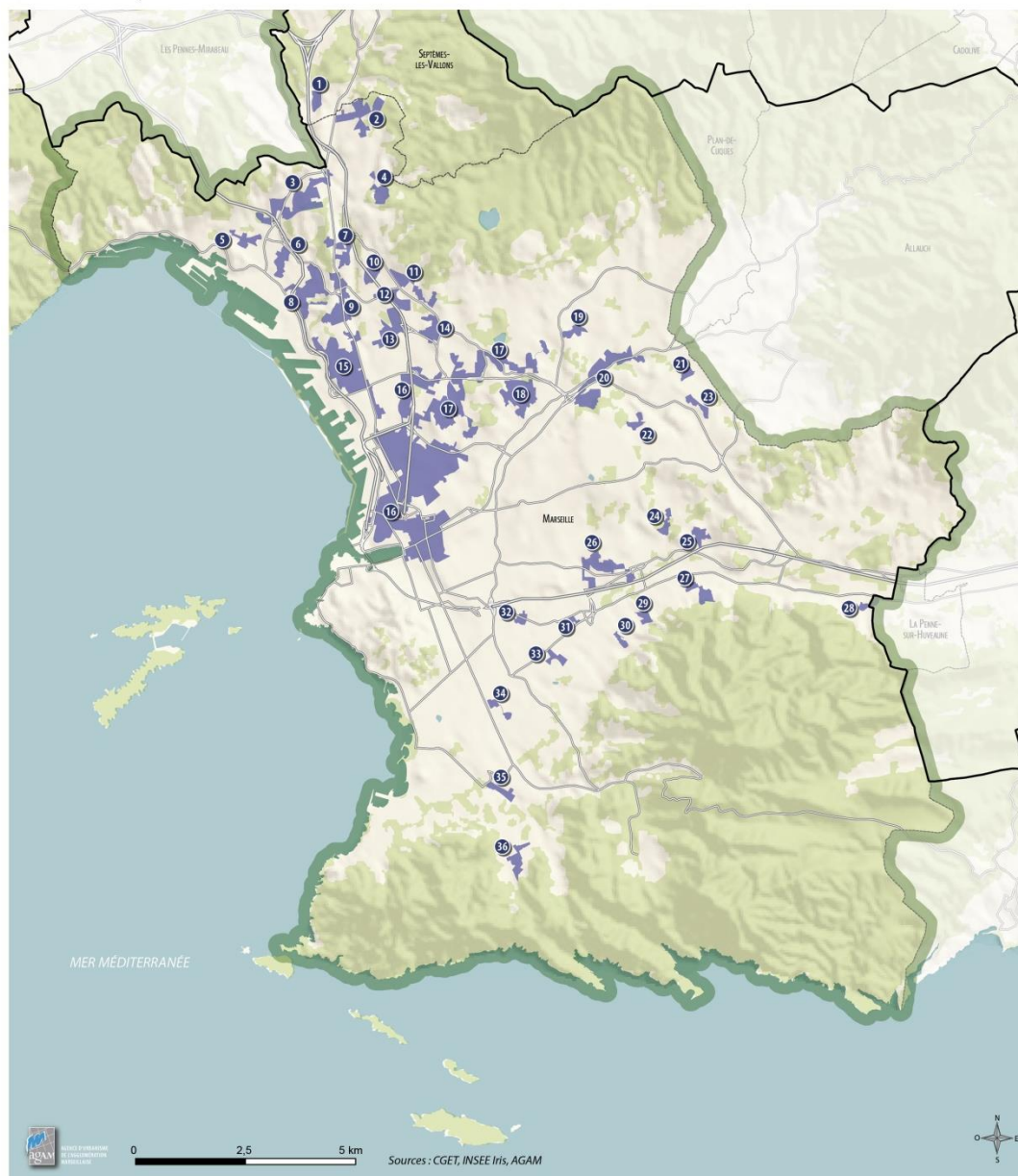


Figure 2 : Quartiers de la géographie prioritaire - Bassin centre / Marseille, Septèmes-les-Vallons

Source : AgAM

« Quartiers de veille » de la politique de la ville

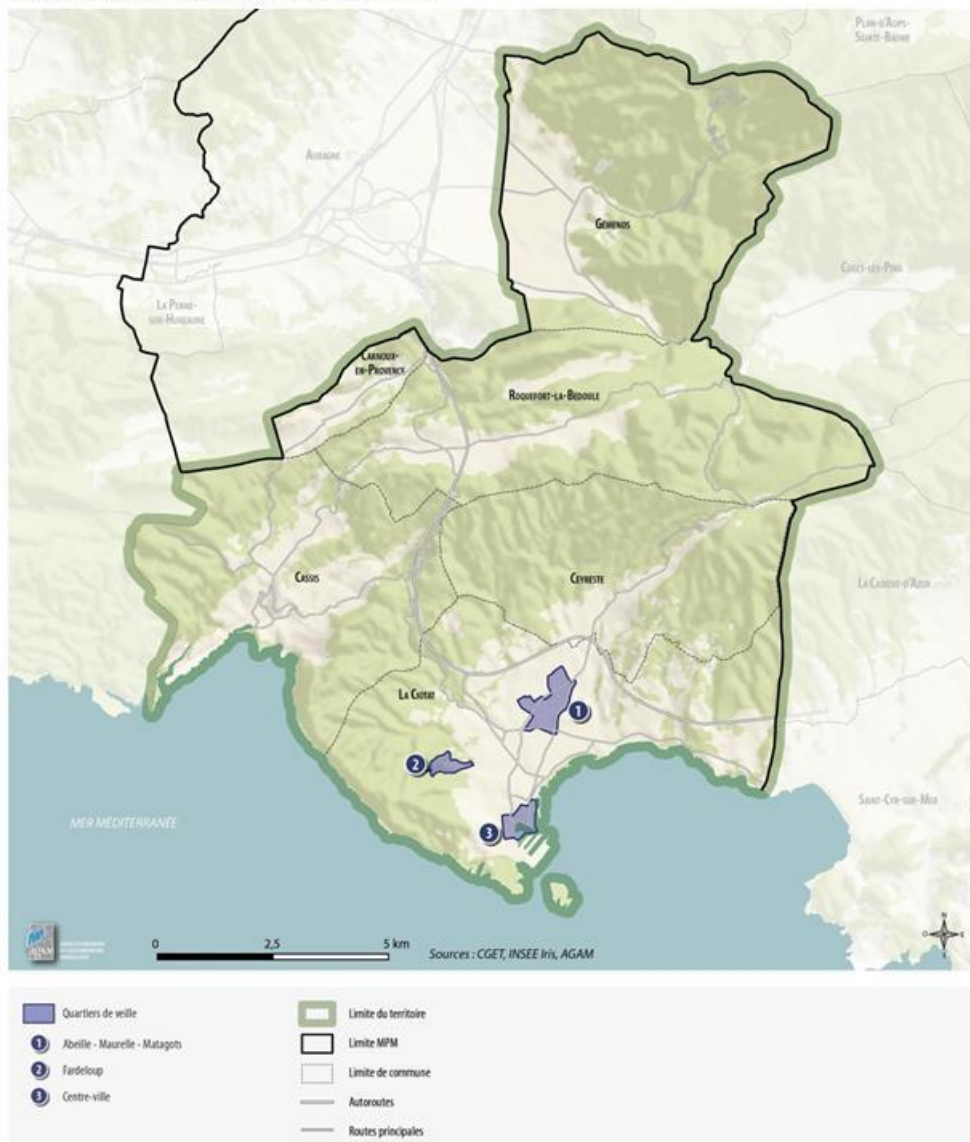
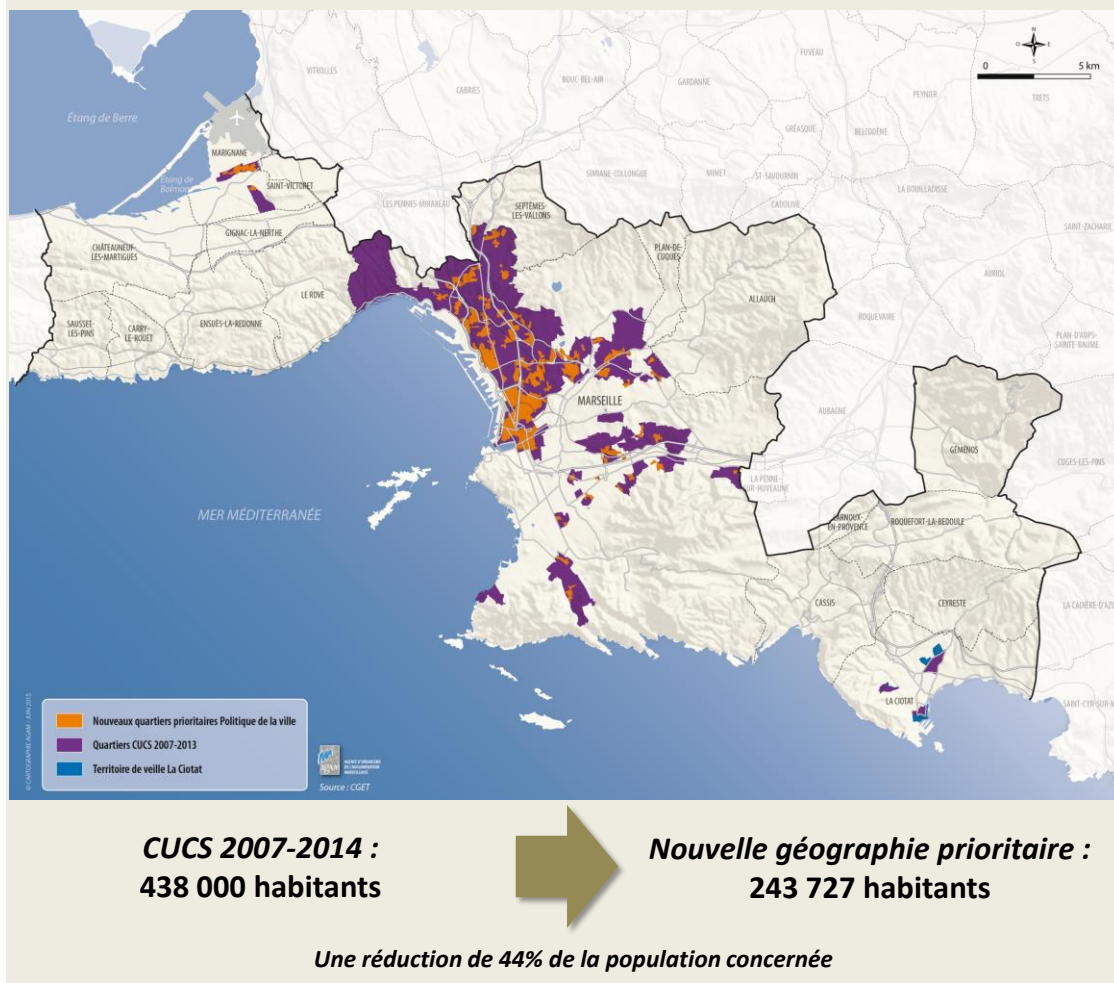


Figure 3 : Quartiers de la géographie prioritaire - Bassin Est / La Ciotat

Source : AgAM

La diminution de la population concernée par rapport à l'ancienne géographie a pour objectif de mieux concentrer l'action publique dans les quartiers présentant les difficultés les plus saillantes.

L'évolution de la géographie prioritaire à Marseille



Outre les quartiers de la géographie prioritaire stricto sensu, l'Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AgAM) conduit actuellement des travaux visant à identifier les quartiers dits « de veille active », sur la base d'un indice de fragilité. Non retenus dans la géographie prioritaire définie par voie réglementaire via le niveau de revenu, ces quartiers correspondant à des territoires sur lesquels les acteurs locaux s'accordent à considérer qu'il est nécessaire de maintenir une attention particulière. Ils peuvent correspondre :

- soit à des quartiers sortants de l'actuelle géographie prioritaire ;
- soit à des territoires qui ne bénéficient pas à l'heure actuelle de la politique de la ville, mais dont la situation sociale, urbaine et économique apparaît suffisamment dégradée pour craindre leur basculement dans la géographie prioritaire à moyen ou long terme, incitant ainsi à développer une « veille active » vis-à-vis de ces territoires.

Au regard des premières analyses, l'importance du nombre de quartiers de veille², montre que de grands pans du territoire communautaire demeurent fragile au-delà de la nouvelle géographie prioritaire stricto sensu. Ces quartiers méritent une attention particulière de la part des pouvoirs publics. Intégrés au projet de cohésion sociale et urbaine de l'agglomération, ces quartiers feront l'objet d'une vigilance particulière en termes de suivi des évolutions sociodémographiques et de mobilisation des leviers de droit commun.

² A titre indicatif, 98 IRIS étaient dans un premier temps identifiés avec un indice de fragilité supérieurs à la moyenne communale

2 **... qui exige d'articuler correctement les regards entre les échelles et de distinguer entre enjeux communs à tout le territoire et enjeux spécifiques à chaque quartier et induit l'architecture générale du contrat de ville**

Les quartiers prioritaires sont à la fois très nombreux et porteurs de caractéristiques et de dynamiques urbaines et sociales très diverses.

Ce relatif émiettement de la nouvelle géographie prioritaire, inhérent aux critères et au mode de calcul retenus par l'Etat et à la configuration du territoire, fait objectivement courir le risque d'occulter les quartiers les plus « discrets », à savoir ceux qui ne présentent pas la masse critique suffisante pour bénéficier d'une vie de quartier au plein sens du terme ou encore qui sont isolés dans un environnement qui offre peu ou pas de points d'appui pour le développement social et urbain.

A l'inverse, il permet d'envisager une approche plus ciblée que par le passé et ouvre la possibilité d'une **plus forte intensité de l'action publique** dans les quartiers les plus fragiles.

C'est déjà le sens donné à un certain nombre de démarches d'action publique conduite sur le territoire, comme le Pacte de sécurité et de cohésion sociale pour Marseille (dont le bilan ne peut pas encore être tiré, un peu plus d'un an après son lancement). Le Contrat de ville devra à ce titre veiller à la cohérence de son action avec ce type de démarches parallèles mais intimement liées dans leurs objectifs et leurs actions.

Le cumul du grand nombre et de la diversité nécessite donc de bien articuler deux échelles de regard, pour éviter l'écueil d'une approche trop générique qui méconnaîtrait les spécificités de chacun des quartiers et d'une approche excessivement pointilliste qui ferait courir le risque d'une dilution et d'une moindre cohérence de l'action publique :

- regard sur les enjeux transversaux, commun à tous les quartiers et qui appellent des réponses globales et transversales de la part des partenaires du contrat de ville,
- regard sur les enjeux propres à chacun des quartiers, qui nécessitent des réponses spécifiques ou à tout le moins une priorisation et une territorialisation particulières de l'action publique.

En conséquence, le contrat de ville est organisé de manière à faire apparaître le plus clairement possible ce qui est du ressort du cadre d'engagement général sur les politiques publiques et leur mise en œuvre au bénéfice des quartiers de la géographie prioritaire dans leur ensemble (les orientations stratégiques et le programme d'action cadre) et ce qui est du ressort de la territorialisation de l'action publique au regard des caractéristiques spécifiques des territoires (les projets par sous-ensemble infra-communautaires et les programmes d'action détaillés qui en découlent).

3 **Le Contrat de ville : un cadre partenarial pour la mise en œuvre de l'action publique et une offre publique d'orientation à destination de la future métropole**

Dans le contexte singulier de ce territoire, l'ambition centrale du projet de cohésion sociale et urbaine et de sa traduction contractuelle est de permettre aux quartiers prioritaires et à leurs habitants de mieux bénéficier des dynamiques qui animent le territoire communautaire. Cette ambition ne peut toutefois être lue qu'à travers le prisme des transformations institutionnelles à l'œuvre, dont l'impact sur les dynamiques territoriales, sur les choix de développement et sur l'orientation des politiques publiques à moyen terme sera majeur.

Coproduire, de manière partenariale, un projet de cohésion sociale et territoriale à Marseille Provence Métropole n'est donc pas un acte anodin dans le présent contexte : par construction, le contrat de ville se pose à la fois comme un **cadre de référence pour l'action publique** dans le cadre institutionnel actuel et comme une « **offre publique d'orientation** » vis-à-vis de la future Métropole Aix-Marseille-Provence et de son futur projet de cohésion sociale et territoriale.

Le cadre de référence pour l'action publique sur lequel les signataires s'engagent à travers le contrat de ville de Marseille Provence Métropole exprime **les choix qu'ils entendent défendre et soutenir** au sein de la future Métropole.

Le Pacte de sécurité et de cohésion sociale pour Marseille a formalisé en décembre 2013 les priorités d'intervention de l'Etat en faveur des quartiers prioritaires de la ville de Marseille. Cette démarche, dont le bilan précis ne peut être tiré à ce stade, a permis de concentrer l'action des différents services de l'Etat autour d'objectifs stratégiques et opérationnels visant le « retour de la République dans les territoires les plus en difficulté », en s'appuyant sur la dynamique de « l'approche globale » développée dans ces territoires relégués.

Si le Pacte court jusqu'en 2017, les objectifs qu'il vise restent valables au-delà, à tout le moins dans le temps du Contrat de ville. **Les priorités d'action identifiées s'inscrivent** ainsi pleinement dans la structure des orientations du Contrat de ville, que ce soit dans la priorité donnée à la jeunesse, la volonté de rétablir le droit commun dans les quartiers ou encore le soutien au développement économique. La concomitance du Pacte et du Contrat de Ville jusqu'en 2017 exigera une vigilance particulière pour assurer la bonne articulation de leurs plans d'action respectifs.

4 Le choix d'un projet stratégique resserré sur les enjeux prioritaires

Tenant compte des dynamiques institutionnelles à l'œuvre, le projet sur lequel les partenaires se sont accordés fait **le pari d'une action** « à double détente ».

Prenant acte de l'ampleur de la tâche à accomplir dans les différents domaines de la cohésion sociale et urbaine, de la grande difficulté dans laquelle vit une grande partie de ses habitants mais aussi de l'immensité des ressources que recèlent le territoire et singulièrement les quartiers prioritaires, il vise à agir fortement sur les principaux facteurs permettant de renforcer la cohésion sociale aux différentes échelles, seuls à même de provoquer une évolution significative de la trajectoire des quartiers et des conditions de vie de leurs habitants à un horizon de temps rapproché. C'est le sens des engagements contractuels que prennent les signataires les uns envers les autres et vis-à-vis des habitants des quartiers.

Dans le même temps, il s'efforce de **poser les conditions d'une plus forte inscription des quartiers dans le grand territoire et donc d'une plus forte cohésion territoriale**, en dessinant un devenir souhaitable des quartiers prioritaires et de leurs habitants à moyen et long termes. Ce dessein relève à l'évidence d'un travail de très longue haleine, qui excède **largement l'échéance du contrat de ville**. C'est notamment le sens des projets de territoire par grand secteur dont le contrat de ville est porteur.

Cette approche vise à **maximiser l'opérationnalité et l'effectivité du contrat de ville sur la période d'engagement qui est la sienne**. Elle se place dans l'optique d'un « pacte d'objectifs » resserré, agissant sur un nombre restreint de sujets et visant un effet de levier maximal en direction des quartiers et des publics prioritaires. Les orientations stratégiques du projet de cohésion sociale et urbaine, présentées ci-après, doivent donc être lues comme **celles qui permettent de marquer un pas de progrès dans l'action publique** dans les registres identifiés comme prioritaires au regard de la situation des territoires et de leurs habitants, sur la période d'engagement qui est celle du contrat de ville.

5 La plus-value du contrat de ville : la complémentarité entre un cadre d'action transversal et une action publique spécifique ciblée par territoire

L'émiettement de la géographie prioritaire nécessite de penser l'action publique au bénéfice des quartiers prioritaires et de leurs habitants dans deux registres :

- ce qui est du ressort de la **vie des quartiers sur eux-mêmes** (« des quartiers comme lieux de vie pour leurs habitants ») ; cette dimension engage ce qui peut/doit être fait dans les quartiers pour améliorer la vie de leurs habitants ;
- ce qui est du ressort de la **contribution des quartiers aux dynamiques territoriales** aux différentes échelles (« des quartiers comme « pièces » du territoire communautaire ») ; cette dimension engage ce qui peut/doit être fait pour permettre aux quartiers et à leurs habitants d'apporter leur valeur ajoutée aux dynamiques du territoire.

Les deux dimensions sont nécessairement appréhendées dans deux registres complémentaires :

- celui du **projet stratégique d'ensemble**, qui vise les orientations transversales de l'action publique à l'échelle de l'ensemble du territoire ;
- celui de **projets de cohésion sociale et territoriale par sous-ensembles du territoire**, qui visent les orientations prioritaires territorialisées de l'action publique.

Dans sa dimension d'orientations et de programme d'action, le contrat de ville *in fine* est porteur :

- des **orientations stratégiques** à l'échelle de Marseille Provence Métropole, qui constituent le **cadre général de l'action publique** pour la durée du contrat, organisé en huit axes prioritaires ;
- du **programme d'action cadre** à l'échelle de Marseille Provence Métropole, qui constitue la feuille de route stratégique et l'engagement collectif des signataires pour la mise en œuvre des orientations. Il inclut des actions adressées en tant que telles à l'ensemble du territoire communautaire et des actions destinées à être spécifiées par sous-ensemble du territoire (voir infra) ;
- des **programmes d'action spécifiques pour chacun des sous-ensembles du territoire**³ (les communes de Marignane, Septèmes-les-Vallons et La Ciotat ; six sous-ensembles de Marseille⁴).

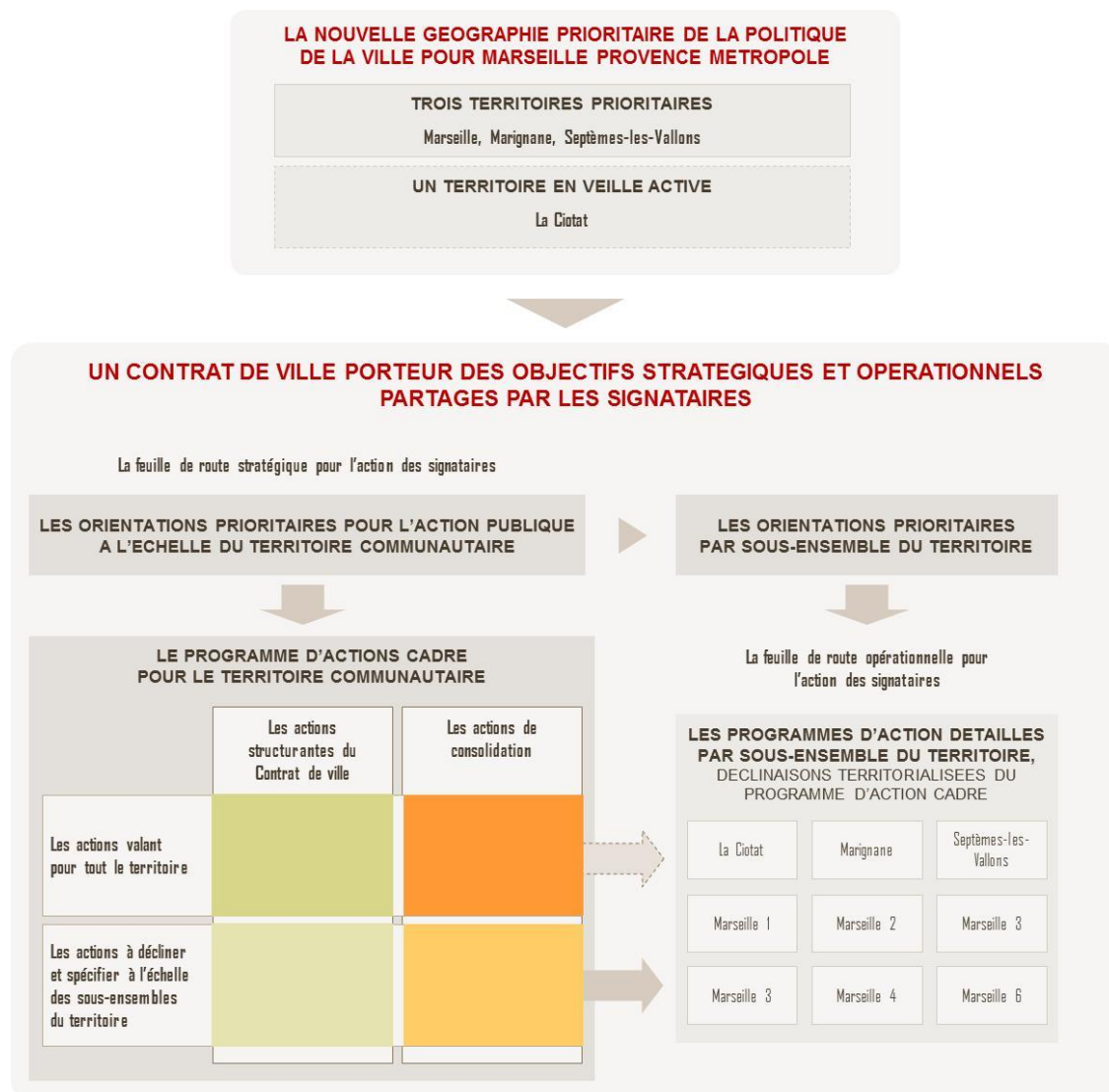
Dans un objectif de hiérarchisation des priorités de l'intervention publique, le programme-cadre distingue deux registres d'actions :

- Selon leur caractère plus ou moins structurant pour le devenir des quartiers et l'efficacité de l'action partenariale (Actions structurantes / Actions de consolidation) ;
- Selon qu'elles concernent une **échelle d'action** intercommunale ou bien qu'elles visent à être déclinées et spécifiées par sous-ensemble du territoire, dans le cadre des programmes d'action détaillés du Contrat de ville (Valant pour l'ensemble du territoire / A décliner dans les territoires infra-communaux).

³ Ils constitueront le cahier 3 du Contrat de ville, qui sera soumis pour examen au comité de pilotage avant fin 2015 et constituera un avenant au contrat de ville.

⁴ Les projets et programmes d'actions détaillés pour Marseille seront élaborés à l'échelle de chacun des six territoires d'intervention des équipes de la politique de la ville. Une attention particulière devra être portée à l'articulation de ces six projets de territoire avec les dix Conseils citoyens qui seront installés à Marseille.

Le schéma ci-après détaille l'architecture d'ensemble et l'articulation recherchée entre orientations, programme d'actions cadre et programmes d'actions détaillés.



Deuxième partie

Les orientations prioritaires du contrat de ville et leur traduction **en programme d'action cadre** à l'échelle du territoire communautaire

Compte tenu du diagnostic posé sur le territoire aux différentes échelles, sur les différents champs de l'action publique en matière de cohésion sociale et urbaine, sur les trajectoires des habitants des quartiers prioritaires et de veille active de la politique de la ville et sur les effets de l'action publique passée en direction des quartiers prioritaires et de leurs habitants, les partenaires s'accordent sur une feuille de route stratégique pour la période 2015-2020.

Cette feuille de route couvre les quatre « piliers » attendus pour les Contrats de ville intercommunaux :

- Cohésion sociale,
- Cadre de vie et renouvellement urbain,
- Développement économique et emploi,
- Valeurs de la République et citoyenneté.

Elle est assise sur huit orientations prioritaires pour l'action publique à l'horizon de 2020 :

1. Une vie locale qui s'appuie sur un cadre de vie rénové, des espaces publics réappropriés et l'accès à une offre de services (sociale, culturelle, sportive, de promotion de la santé, associative) adaptée
2. Des quartiers qui participent, chacun à son niveau, au développement économique et de l'emploi
3. Une offre de logements améliorée et diversifiée dans les quartiers prioritaires, qui contribue à la remise en mouvement les parcours résidentiels des ménages
4. Les moyens d'une résorption significative de l'habitat privé dégradé, dans les quartiers anciens comme dans les grandes copropriétés
5. Le développement de l'offre de transports au bénéfice d'une meilleure mobilité de tous les habitants et d'une meilleure intégration des quartiers au fonctionnement du territoire
6. Une responsabilité partagée envers l'enfance et la jeunesse
7. Une action publique qui s'adapte à la diversité des publics des quartiers prioritaires, tout en valorisant leurs atouts
8. Le retour du droit dans les quartiers prioritaires, symbole et « preuve » de l'investissement de la puissance publique et condition de rénovation de la vie citoyenne

1 Une vie locale qui s'appuie sur un cadre de vie rénové, des espaces publics réappropriés et l'accès à une offre de services (sociale, culturelle, sportive, de promotion de la santé, associative) adaptée

Les territoires prioritaires présentent le plus souvent une qualité urbaine médiocre et souffrent d'une offre d'équipements insuffisante ou insuffisamment qualitative. Si la nature des difficultés rencontrées diffère notablement d'un quartier à l'autre (l'énormité des rues et le manque d'espaces publics ou d'équipements sportifs dans les centres anciens ; le manque de lisibilité, les coupures urbaines et le manque d'équipements publics dans les quartiers nord marseillais ; ...), ces phénomènes participent à la dégradation du quotidien des habitants et grèvent l'attractivité des quartiers. Ce constat appelle un effort renouvelé pour « mettre à niveau » l'offre d'espaces publics et d'équipements des quartiers prioritaires, d'une part par de nouveaux investissements, d'autre part par une meilleure répartition territoriale et l'amélioration de l'accessibilité effective de l'offre existante.

En complément, les partenaires souhaitent intensifier et rendre plus efficace l'action en matière de gestion des espaces et équipements publics. Le bilan de l'action publique passée souligne en effet une prise en compte encore insuffisante des enjeux d'entretien et d'exploitation, pourtant fondamentaux dans la pérennisation des investissements réalisés. Les acteurs pourront capitaliser sur les avancées enregistrées dans la coordination partenariale en matière de gestion urbaine de proximité dans le cadre des PRU pour étendre les bonnes pratiques à l'ensemble des territoires de la géographie prioritaire.

Enfin, les phénomènes de confiscation de certains espaces publics (parfois en partie liés à leur relatif abandon) viennent encore exacerber les difficultés quotidiennes des habitants et des professionnels intervenant dans les quartiers. Si le renforcement de l'action publique en la matière est indispensable, l'implication des habitants dans la conception, la gestion et l'animation des espaces et équipements publics doit être renforcée pour en favoriser l'appropriation par tous et réduire les conflits d'usage. Le Contrat de ville poursuit ainsi l'objectif global d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers prioritaires, en s'appuyant sur les ressources des quartiers eux-mêmes et, lorsque cela est possible et pertinent, sur celles de l'environnement urbain et social dans lequel ils s'inscrivent.

1.1 Concevoir, réaliser et rénover des espaces publics supports d'une appropriation citoyenne et d'une véritable animation sociale et culturelle

Les espaces publics constituent un support fondamental de la vie des quartiers. A ce titre, les partenaires du Contrat de ville affirment la nécessité de structurer un espace urbain de qualité dans les quartiers, qui puisse banaliser leur fonctionnement et faire le lien avec les espaces environnants, en mobilisant au plus efficace les projets de rénovation urbaine et la politique de voirie communautaire. L'expérience montrant que les espaces publics plurifonctionnels résistent mieux aux dégradations, leur multiplication et leur diversification sera recherchée dans différents domaines structurants pour la vie des habitants : accueil parents-enfants, espaces paysagers, lieux de pratique de sports loisirs et d'action culturelle, etc.

Par ailleurs, l'animation des espaces publics et leur (ré)appropriation par les habitants (notamment les femmes) des quartiers prioritaires constituent des problématiques de première importance. Dans cette perspective, les habitants et les associations doivent être positionnés comme des acteurs à part entière de la gestion quotidienne. L'animation de l'espace public (dont celle visant une appropriation des mutations découlant de la rénovation urbaine), en lien avec les équipements publics présents et le tissu associatif local et appuyée sur une valorisation du patrimoine, de la mémoire et de l'histoire des quartiers (démarches artistiques, actions conviviales et festives intergénérationnelles, etc.), constituera demain un premier rempart face aux phénomènes de confiscation (par les trafics, par certains groupes sociaux, ...) et de dégradation.

Actions structurantes

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 1.1.1 Consolider l'inscription financière et temporelle des projets d'espaces publics et de voiries nouvelles dans les quartiers prioritaires – notamment ceux liés aux PRU – dans la programmation pluriannuelle d'investissement de MPM, en articulation avec les actions des bailleurs (espaces communs privés, résidentialisation...) ou des communes.
 - Action 1.1.2 Inscrire dans les conventions ANRU des financements dédiés à des programmes d'aménagement et de gestion transitoires des délaissés de chantiers, notamment via l'intervention d'entreprises d'insertion, de chantiers écoles et de chantiers d'insertion.

Actions de consolidation

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 1.1.3 Systématiser la concertation dans les projets d'aménagement pour favoriser l'implication des habitants dans la gestion ultérieure de leurs espaces communs et de leur quartier, en mobilisant l'expertise d'usage des gestionnaires et des habitants (en veillant à la mixité des habitants impliqués).
 - Action 1.1.4 Structurer une stratégie globale de prévention situationnelle en s'appuyant sur les « opérations concertées » du CLSPD et systématiser les études de prévention urbaine dans le cadre des PRU et opérations d'aménagement d'espaces publics comme expérimentées dans la démarche SAVIE.
 - Action 1.1.5 Prendre en compte de manière systématique dans les projets de création/réhabilitation les usages et besoins différenciés des hommes et des femmes en matière d'espaces et d'équipements publics.
- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 1.1.6 Mettre en place des actions de valorisation des espaces publics et du patrimoine paysager basées sur de nouveaux modes d'action participatifs (jardins familiaux, jardins partagés, démarches artistiques partagées dans l'aménagement des espaces et équipement publics en accompagnement des mutations urbaines...).
 - Action 1.1.7 Expérimenter des projets d'aménagement d'espaces collectifs légers, innovants et peu coûteux en valorisant certains délaissés.

1.2 Renforcer la (les) gestion(s) urbaine(s) de proximité, condition d'une vie quotidienne apaisée et de pérennisation des investissements réalisés

L'état dressé par les partenaires souligne la nécessité d'une véritable stratégie de gestion des espaces publics, au-delà du seul investissement concourant à leur aménagement ou à leur rénovation lourde. Les signataires du Contrat de ville affirment ainsi la nécessité de porter une véritable stratégie de gestion urbaine de proximité, définie à l'échelle communautaire, afin de clarifier la répartition des rôles entre acteurs et mieux coordonner les interventions au service de la qualité de vie quotidienne des habitants.

Actions structurantes

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 1.2.1 Formaliser la stratégie partenariale en matière de GUP à l'échelle de la communauté urbaine, à travers une convention cadre permettant de clarifier le rôle des acteurs (dont MPM), de définir des objectifs engageants (en particulier en

matière de propreté, de maintenance, de sécurité-tranquillité publique), de délimiter les périmètres d'action pertinents et de mutualiser les moyens.

- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 1.2.2 Formaliser une convention de GUP par quartier portant des objectifs opérationnels précis et en nombre resserré, en cohérence notamment avec le Contrat Local de Propreté de MPM. Les engagements des bailleurs concernant la mobilisation de l'abattement de TFPB (désormais intégralement fléchés sur les territoires prioritaires) feront dans ce cadre l'objet d'une convention par quartier prioritaire, en mono ou inter-bailleurs selon les spécificités des territoires, conformément au cadre national signé entre l'Etat, l'USH et les associations d'élus.

Actions de consolidation

- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 1.2.3 Conduire une action partenariale (police, justice, communauté urbaine, communes, bailleurs sociaux, service d'enlèvement des tags, etc.) en matière de tranquillité publique, structurée et pilotée par le CLSPD à l'échelle d'un quartier, en articulation avec le GIP Politique de la Ville, le Conseil de secteur et le Groupe de Pilotage et de Suivi concernés.
 - Action 1.2.4 Mobiliser les Conseils citoyens pour proposer des formes nouvelles d'implication des habitants dans la gestion quotidienne des quartiers.
 - Action 1.2.5 Soutenir des formes innovantes d'animation de l'espace public par les équipements et le tissu associatif local, y compris « hors les murs » et en pieds d'immeuble.
 - Action 1.2.6 Adapter le dispositif partenarial de sécurisation des chantiers dans le cadre d'un GLTD thématique dédié.

1.3 Mettre à niveau l'offre en équipements et en services de proximité, pour la banalisation du fonctionnement des quartiers prioritaires

L'objectif de banalisation du fonctionnement des quartiers prioritaires doit s'appuyer sur un maillage efficace en matière d'équipements publics (éducatifs, sociaux, culturels, sportifs, de santé, etc.), en cohérence avec la politique publique d'aménagement du territoire, en particulier celle de la collectivité territoriale concernée. Au-delà de l'indispensable amélioration de la qualité de l'offre d'équipements (création d'équipements manquants, rénovation des plus dégradés, ...), cette ambition suppose de faire preuve d'innovation pour compléter l'offre existante, rationaliser la présence et l'intervention publiques sur le territoire et développer de nouveaux modes d'accès aux activités et services de tous ordres.

Les problématiques auxquelles sont confrontés les publics sont complexes, imbriquant enjeux sociaux, administratifs, et juridiques. Une prise en charge globale et transversale est donc nécessaire, en recherchant le décroisement de l'intervention sociale afin de réduire les effets de segmentation par secteur et par public.

Les politiques d'accompagnement des publics, notamment les plus éloignés des institutions, pour augmenter leur capacité à recourir aux services à disposition sur leur territoire de vie joueront également un rôle central.

Actions structurantes

- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 1.3.1 Identifier explicitement les priorités d'intervention (construction, restructuration, réhabilitation) dans la programmation pluriannuelle d'investissement

des Villes et des bailleurs (réutilisation/restructuration de locaux communs ; changement d'usages en PRU et hors PRU...), les partager auprès des partenaires.

- Action 1.3.2 Identifier et prioriser les besoins de création de nouveaux équipements d'accueil de la petite enfance et définir les modalités de leur fonctionnement, dans un objectif d'optimisation de l'offre territoriale (à Marseille, 395 places d'accueil collectif des jeunes enfants restent à programmer sur les 1 000 prévues par le Pacte de sécurité et de cohésion sociale ; à Septèmes-les-Vallons, un équipement de mode de garde sortira de terre en septembre 2015, un autre est prévu sur La Gavotte Peyret).
- Action 1.3.3 Soutenir le développement d'une offre de promotion de la santé, de prévention et de soins de proximité, en particulier en initiant une démarche d'Atelier Santé Ville (ASV) sur les territoires de Marignane et Septèmes-les-Vallons et en poursuivant la démarche ASV engagée sur Marseille.

Actions de consolidation

- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 1.3.4 Expérimenter des actions de décloisonnement de l'intervention sociale par la mise en réseau des acteurs de première ligne.
 - Action 1.3.5 Rationnaliser l'utilisation des équipements existants par la mutualisation des locaux et des espaces extérieurs (dont équipements scolaires), afin de démultiplier la capacité de réponse publique à budget équivalent.
 - Action 1.3.6 Dans un objectif d'optimisation de l'usage des locaux existants, mettre en place une commission partenariale d'instruction des demandes des locaux d'activités, associatifs... des bailleurs sociaux au regard du projet social du territoire.
 - Action 1.3.7 Accroître et diversifier l'offre de permanences des différents services publics dans les quartiers (emploi, action sociale, ...), autant que possible dans des lieux dédiés. Expérimenter des actions de médiation entre services publics et habitants (orientation, traduction, etc.), notamment en intégrant les moyens humains et matériels permettant de limiter la fracture numérique (accompagnement des publics dans leurs démarches face au développement de l'E-administration).
 - Action 1.3.8 Développer et consolider les structures permettant de réunir une pluralité de services dans un lieu unique et qui facilitent ainsi les démarches des usagers (type Plateforme de Services Publics, Points de Services Publics ou Point Information Médiation Multi Services).

1.4 **Faire des pratiques culturelles et sportives des vecteurs de bien-être, de développement personnel et d'ouverture des quartiers et des habitants sur la ville**

L'accès au sport et à la culture des habitants des quartiers prioritaires est souvent contraint : l'absence ou la vétusté des équipements, la faiblesse du tissu associatif dans certains secteurs, mais aussi les freins psychologique d'une partie de la population, particulièrement les plus précaires pour lesquels ce type d'activités peut être considéré comme un luxe, participent à éloigner les habitants des quartiers prioritaires des pratiques culturelles et sportives.

Le Contrat de ville affirme la place centrale de la culture et du sport dans le développement social des quartiers et dans le développement humain des individus de tous âges, et s'engageant à ce titre à offrir un maillage d'équipements et une offre d'activités à la hauteur des besoins de la population des quartiers de la politique de la ville. La perspective de Marseille Provence Capitale Européenne du Sport 2017 constitue également une opportunité d'inscrire les quartiers prioritaires comme parties prenantes de cette démarche en faveur de la cohésion sociale, du bien-être et de la qualité de vie.

Actions structurantes

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 1.4.1 Définir les priorités en matière de création et de rénovation lourde des équipements sportifs dans les quartiers prioritaires, en privilégiant les équipements polyvalents qui permettent d'accueillir des clubs dédiés mais aussi de développer des activités péri-scolaires (mobilisation possible des crédits d'équipements du CNDS).
 - Action 1.4.2 Réinscrire le rôle prioritaire des bibliothèques, centres documentaires et médiathèques pour favoriser l'accès à la lecture plaisir pour tous, en s'appuyant sur les orientations du Contrat territoire lecture.
 - Action 1.4.3 Elargir l'influence des équipements structurants (en particulier culturels) aux territoires prioritaires, et promouvoir leur implantation dans les quartiers de la politique de la ville en veillant à créer les conditions de leurs attractivité et de leur accessibilité pour les populations locales et extérieures aux quartiers concernés sont réunies.
 - Action 1.4.4 Définir une politique tarifaire visant à faciliter l'accès à des équipements et/ou actions sportives et culturelles aux populations des quartiers prioritaires.

Actions de consolidation

- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 1.4.5 Développer les échanges et manifestations sportives inter-quartiers et inter-communales entre clubs, pour faire du sport un vecteur de brassage et d'ouverture.
 - Action 1.4.6 Inciter les équipements culturels phares à coproduire des actions à destination des habitants des quartiers prioritaires ; les modalités de l'engagement de ces équipements en faveur de l'accès des publics prioritaires, de la mise en œuvre d'actions dans les territoires et d'actions de médiation, en lien avec les structures d'éducation populaire et les associations culturelles des quartiers, feront l'objet de travaux spécifiques, notamment dans l'optique de désigner des « têtes de réseau » (a priori les équipements d'échelle métropolitaine). Ces politiques d'accès des publics prioritaires à la culture, l'art et la création feront l'objet, le cas échéant, d'actions concrètes conclues dans les conventions entre les établissements précités et l'Académie Aix-Marseille de l'Education Nationale.
 - Action 1.4.7 Soutenir la mise en place d'un programme concerté de résidences d'artistes dans les quartiers prioritaires, afin de développer des projets originaux avec les habitants, autour de créations partagées, des pratiques amateurs et de l'éducation artistique.
 - Action 1.4.8 Etudier la faisabilité puis expérimenter une offre de structure itinérante multi-thématique (arts plastique, arts scéniques, lecture, ...).
 - Action 1.4.9 Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers, par exemple dans le cadre de la rénovation urbaine ou via le dispositif IPM (Identités Parcours Mémoires - qui fera de Marseille une priorité).
 - Action 1.4.10 Valoriser les médias de proximité participant à la dynamisation des territoires.

1.5 Soutenir et valoriser le tissu associatif des territoires prioritaires, vecteur majeur de vivre ensemble, notamment au travers les équipements sociaux

Dans un contexte socio-économique qui reste extrêmement tendu dans les territoires prioritaires, le tissu associatif présent dans ces quartiers joue un rôle essentiel pour le maintien du vivre ensemble et le développement du lien social. Pourtant, les associations de proximité des territoires prioritaires bénéficient d'une reconnaissance institutionnelle inégale.

Dans ce cadre, les Centres Sociaux intervenant dans les quartiers de la politique de la ville constituent des acteurs de proximité majeurs. Ils définissent et mettent en oeuvre un projet de développement social local pour l'ensemble de la population d'un territoire, notamment au travers des missions d'animation globale et de coordination des acteurs associatifs qui y interviennent. Au plus près des « réalités » de terrain, les centres sociaux apparaissent comme un maillon essentiel entre les institutions, les associations et les habitants.

La volonté des différentes institutions de reconnaître et soutenir le rôle social des centres sociaux sur les territoires se traduit par la mise en oeuvre, à l'échelle départementale, d'un cadre partenarial, la Convention Cadre des centres sociaux et de l'animation de la vie sociale. Ce dispositif, piloté et coordonné par la CAF, permet d'assurer un soutien technique et financier aux équipements sociaux, et propose des instances de résolution de problèmes, de mise en réseau et d'outils d'animation et d'évaluation.

Actions structurantes

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 1.5.1 En articulation avec la Convention cadre des centres sociaux et de l'animation de la vie sociale, améliorer la démarche de complémentarité et de mise en cohérence des politiques partenariales en faveur des équipements sociaux.
 - Action 1.5.2 Engager des démarches de simplification administrative dans les appels à projets, le traitement des dossiers de demande de subventions, le versement des subventions (par exemple via des Conventions pluriannuelles).
- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 1.5.3 Ajuster les territoires d'intervention des centres sociaux et des Maisons pour tous en fonction des évolutions urbaines, des ambitions de brassage des populations et des projets de territoire, pour conforter leur rôle de soutien aux relais locaux de l'action publique.
 - Action 1.5.4 Décliner les finalités et orientations de la Convention cadre des Centres Sociaux pour définir la stratégie sociale globale de chaque projet de territoire : soutien à l'animation de la vie sociale et au fonctionnement des équipements, soutien technique et financier, émergence d'initiatives locales et de pratiques innovantes.

Actions de consolidation

- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 1.5.5 Encourager les démarches de co-construction des projets des Centres sociaux avec les habitants (Formation, fonds de soutien à la participation des habitants...).
 - Action 1.5.6 Accompagner les associations dans la mobilisation de financements publics et privés, et soutenir les acteurs associatifs contribuant au lien social et à la citoyenneté (emplois aidés dédiés, mise à disposition de ressources et d'outils d'accompagnement aux démarches de projet, formation des acteurs bénévoles et salariés...).

2 Des quartiers et des habitants qui participent, chacun à leur niveau, au développement économique et de l'emploi

2.1 Une contribution différenciée des quartiers au développement économique du territoire

Les quartiers prioritaires de Marseille Provence Métropole jouent des rôles différents dans le développement économique local et métropolitain :

- accueil résidentiel de salariés en tout premier lieu,
- accueil d'activités économiques (depuis le commerce de proximité – qui relève avant tout d'une problématique de qualité de vie – jusqu'aux activités de rayonnement),
- offre de services aux entreprises et à leurs salariés (restauration, crèches d'entreprises, ...).

Leur contribution future au développement économique du territoire est dépendante à la fois de leurs caractéristiques intrinsèques (accessibilité en transports en commun et routière, foncier disponible pour l'accueil d'entreprises, ...) et de la dynamique dans laquelle ils sont inscrits (présence d'activités en leur sein ou proximité avec des pôles économiques constitués, image, tranquillité publique, ...). Le partenariat s'accorde sur le besoin de définir et valoriser la contribution de chaque quartier prioritaire au développement économique du territoire – y compris lorsqu'elle se limite à l'accueil résidentiel, fondamental pour l'attractivité économique plus globale du territoire communautaire –, tout en tenant compte du fait que l'enjeu d'implantation des entreprises ne se limite pas au périmètre des quartiers prioritaires stricto sensu.

Surtout, il est nécessaire de mieux connecter les stratégies macro-économiques avec la réalité des territoires prioritaires. Alors que Pôle emploi renforce considérablement sa relation aux entreprises du territoire, (55 conseillers à dominante entreprises sur Marseille, 5 à Marignane, 5 à La Ciotat), l'enjeu est de « faire attérir » ce lien au monde économique sur des projets concrets pour les territoires de la politique de la ville. De fait, les quartiers prioritaires sont pour l'essentiel restés aux marges des dynamiques économiques positives enregistrées ces dernières années, à l'exception du dispositif dérogatoire des ZFU. Ils ont surtout été les plus touchés par le recul de l'emploi enregistré dans les secteurs d'activité s'adressant à des publics peu qualifiés (construction, commerce de gros, transports-entrepôts). Alors que différents projets de développement économique d'ampleur sont envisagés, parfois à proximité directe de quartiers prioritaires, la valorisation des disponibilités foncières et immobilières des quartiers de la politique de la ville (Territoires Entrepreneurs et au-delà) et le travail pour changer le regard porté par les entreprises sur ces quartiers et leurs habitants doivent permettre de faire de ceux-ci de véritables parties prenantes de la dynamique économique communautaire.

Actions structurantes

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 2.1.1 En complément des moyens déjà mis en œuvre dans les ZFU-TE, mettre en place des postes de développeurs économiques territoriaux dédiés « politique de la ville » sur les territoires, afin d'y faciliter l'implantation de TPE/PME/PMI et mieux soutenir la création d'entreprises. Ils pourront être amenés à participer au Service de l'emploi de proximité (SPE-P), qui est en charge de la coordination de l'offre de services aux entreprises, aux salariés et aux demandeurs d'emploi.
 - Action 2.1.2 Renforcer le volet recrutement des projets d'implantation d'entreprises sur les quartiers prioritaires (repérage, préparation à l'emploi des demandeurs

d'emploi des quartiers), en améliorant la chaîne d'information entre MPM, Pôle emploi et les acteurs économiques concernés.

- Action 2.1.3 S'appuyer sur les travaux de Gestion Prévisionnel de l'Emploi et des Compétences Territoriale (GPECT) pour favoriser l'accès des habitants des quartiers prioritaires aux emplois dans les secteurs porteurs d'emplois (exemple de la démarche conduite sur le secteur de l'aéronautique dans le cadre du projet Henri Fabre). Deux pistes de travail :
 - Informer les différents acteurs du SPE, mais également les acteurs de terrain, sur les métiers porteurs, en portant une attention particulière aux filières et métiers requérant de l'emploi peu qualifié (construction, commerce de gros, transport-entrepôt, ...).
 - A partir de l'analyse des qualifications et compétences dont sont porteurs les demandeurs d'emploi, définir les passerelles vers les métiers porteurs (compétences transférables).
- Action 2.1.4 Intégrer dans les projets de rénovation urbaine, les potentiels de développement d'une offre foncière et immobilière économique en asseyant celui-ci sur des études de marché circonstanciées, en coordination avec les développeurs économiques territoriaux dédiés « politique de la ville ».

Actions de consolidation

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 2.1.5 Intégrer dans la stratégie de développement économique portée par les différents acteurs une ligne de communication commune qui participe à changer l'image des quartiers prioritaires auprès des acteurs économiques, notamment en intégrant ces territoires dans des secteurs géographiques plus larges.
 - Action 2.1.6 Recenser précisément les potentiels fonciers et immobiliers économiques des quartiers prioritaires et les intégrer dans les politiques de promotion des collectivités vis-à-vis du monde de l'entreprise.
 - Action 2.1.7 Resserrer les liens entre le Service Public de l'Emploi, les acteurs de terrains et le monde économique, notamment au travers du SPE-P (SPE de proximité), lieu de coordination de l'offre de services sur les projets impactant ou pouvant impacter les quartiers prioritaires. Sont associés aux acteurs du SPE : les collectivités territoriales, les acteurs de la politique de la ville et les partenaires économiques.
 - Action 2.1.8 Valoriser les dispositifs fiscaux à destination du commerce de proximité, mettre en place et coordonner une offre de services avec les communes et les chambres consulaires (CCIMP et Chambre de métier) pour appuyer et développer le commerce de proximité dans les quartiers prioritaires.
- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 2.1.9 Conforter et coordonner les actions de soutien à la création d'activité et à l'amorçage (pérennisation des Citélabs, mobilisation du dispositif NACRE, des dispositifs régionaux comme les Couveuses, CAE, PFIL...), soutenir les actions innovantes de rapprochement des acteurs de la création d'entreprises (ex : Pôle de création de la Cabucelle) et développer plus particulièrement les actions de soutien post-crédation pour répondre à la fragilité des activités nouvellement créées dans les quartiers prioritaires.

2.2 Les habitants des quartiers, un « capital humain » à mettre au service du développement économique local et métropolitain

Les habitants des quartiers prioritaires constituent une ressource majeure pour les entreprises du territoire communautaire et une source potentielle de développement pour le territoire lui-même. Si les acteurs du champ de l'emploi, de la formation et de l'insertion ont souvent tendance à considérer les habitants des quartiers prioritaires comme un public cible devant bénéficier de l'action publique partenariale, le Contrat de ville constitue aussi une opportunité pour changer le regard et valoriser la présence d'une main d'œuvre disponible, souvent jeune, pour le tissu économique local.

La politique de la ville doit en outre créer davantage de transversalité entre les dispositifs dédiés à l'emploi et avec les dispositifs dédiés à d'autres thématiques, avec un fort enjeu à trouver les moyens d'une déclinaison efficace dans les quartiers au service de la levée des freins à l'insertion socioprofessionnelle des publics. Au-delà des actions liées à la qualification et à l'employabilité des publics (savoir-être, maîtrise de la langue française, ...), les problématiques de mobilité, de santé, de garde d'enfants, et les discriminations peuvent constituer des freins majeurs dans les parcours d'accès à l'emploi. En la matière, la mobilisation de l'ensemble du tissu local (associations spécialisées, mais aussi associations sportives, culturelles, de promotion de la santé, etc.) peut participer à une meilleure diffusion de la connaissance des dispositifs d'accès à l'emploi existants.

Par ailleurs, les projets dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire qui s'appuient sur des modèles économiques « alternatifs » et proposant des modalités d'accompagnement innovantes seront soutenus. Outre leur potentiel de création de richesse économique et d'emploi, ils peuvent en effet être porteurs de lien social et visent intrinsèquement la valorisation de toutes les potentialités présentes localement.

Actions structurantes

- Valant pour tout le territoire :
 - Action 2.2.1 Dans le cadre du SPE-P « politique de la ville » de MPM, fixer des objectifs d'entrée des publics des quartiers politique de la ville dans les dispositifs de droit commun et mettre en place un dispositif de pilotage et de suivi :
 - Contrats aidés : emplois d'avenir, CAE/CIE, contrat « starter ».
 - Garantie-Jeunes.
 - Dispositif « Parrainage ».
 - Dispositif « Deuxième chance » : EPIDE, Ecole de la deuxième chance, formation deuxième chance portée par l'AFPA – Comité interministériel des villes.
 - Dispositif « Réussite apprentissage » (Comité interministériel des villes, mise en œuvre impliquant les CFA, sur prescription de Pôle emploi et des Missions locales).
 - Clauses sociales d'insertion dans les marchés publics (notamment dans le cadre des grands projets de transformation du territoire).
 - Politique publique en matière de formation professionnelle initiale et continue.
 - Contingents de jeunes issus des quartiers prioritaires dans l'accès aux filières sociale et socio-éducative.
- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 2.2.2 Renforcer le repérage et l'orientation professionnelle des publics issus des quartiers prioritaires afin de contribuer à lever les freins à l'insertion professionnels et à l'accès à l'emploi :

- diversification des permanences de Pôle emploi dans les centres sociaux ou dans des associations de proximité (rendez-vous individuels, ateliers services numériques, ateliers Pôle Emploi Mode d'Emploi, ateliers à destination des publics maîtrisant peu la langue française, apport sur la connaissance du marché du travail...) ;
 - renforcement de la présence des Missions locales dans les territoires prioritaires, notamment via la désignation de correspondants « contrat de ville », en augmentant le nombre de conseillers (18 postes supplémentaires sur Marseille) pour conforter et développer les permanences dans les centres sociaux et l'offre d'accueil dans les antennes des ML situées dans les quartiers de la politique de la ville ;
 - création ou maintien des dispositifs de Mobilisation Orientation Vers l'Emploi (MOVE, comportant notamment des actions en pieds d'immeuble), qui constituent l'un des leviers de réussite des permanences de Pôle emploi dans les quartiers
 - re-mobilisation des personnes les plus éloignées de l'emploi par des actions d'insertion sociale, préalables aux actions d'insertion professionnelle pour mieux amorcer celle-ci.
- Action 2.2.3 Structurer et consolider le secteur de l'insertion par l'économie :
- Poursuivre la mise en place d'actions d'insertion, en saisissant les opportunités conjoncturelles du territoire, en premier lieu les PRU (chantiers d'insertion / ACI, entreprises de travail temporaire d'insertion).
 - Consolider et/ou faire émerger des actions pérennes par le biais d'entreprises d'insertion, en particulier dans les métiers porteurs pour atteindre l'objectif d'accès à l'emploi durable des publics.
 - Péreniser les structures de l'IAE en mobilisant les différents outils existant (Dispositif Local d'accompagnement –DLA, marché mutation économique...).

Actions de consolidation

- Valant pour tout le territoire :
 - Action 2.2.4 Dans le cadre de sa compétence en matière de formation professionnelle continue, la Région se fixe comme objectif de consacrer annuellement 5 000 places de formation au bénéfice des populations issus des quartiers prioritaires. Elle mettra à disposition de Pôle Emploi et des Missions locales les données de géolocalisation des bénéficiaires de la formation professionnelle continue, permettant d'assurer un suivi effectif de l'accès aux dispositifs pour ces publics.
 - Action 2.2.5 Développer l'implication des entreprises en faveur de l'emploi des publics des quartiers prioritaires au travers de la mise en œuvre de la Charte Entreprises et Quartiers des Bouches-du-Rhône et de l'appui au réseau d'accompagnement à la Responsabilité Sociétale des Entreprises.
- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 2.2.6 Soutenir les démarches participatives qui s'appuient sur de nouvelles formes d'économie (économie sociale et solidaire, économie circulaire, ...) et valoriser leur rôle en matière de création de richesse économique et d'emploi, ainsi que de renforcement du lien social.
 - Action 2.2.7 Mettre en place un dispositif d'information des acteurs de terrain pour améliorer leur connaissance des dispositifs institutionnels de l'emploi et du développement économique, ainsi qu'une information des professionnels du service public de l'emploi pour améliorer leur appréhension des problématiques des

habitants, de manière à développer la connaissance mutuelle des acteurs de proximité et des institutions. A cet effet, l'Etat et la Région mobiliseront le Centre de Ressources Politique de la Ville PACA.

- Action 2.2.8 Mettre en place 16 conseillers Pôle emploi dédiés « accompagnement global » pouvant intervenir auprès des publics des quartiers prioritaires de Marseille (et envisager les modalités d'extension du dispositif au quartier prioritaire de la Gavotte Peyret à Septèmes-les-Vallons), 1 à Marignane et 1 à La Ciotat en partenariat avec le Conseil départemental 13, les CCAS, les Maisons de la Solidarité et les pôles d'insertion.
- Action 2.2.9 Mettre en place des dispositifs d'accompagnement intensif dans les 9 agences Pôle emploi intervenant sur les territoires de la politique de la ville :
 - 13 clubs Ambition (jeunes et plus de 45ans) à Marseille ;
 - 2 accompagnements intensifs individuels (jeunes) à Marseille ;
 - 1 club Ambition à Marignane et 1 à La Ciotat (et envisager les modalités d'extension du dispositif à Septèmes-les-Vallons) ;
 - 75 conseillers en charge de portefeuilles d'accompagnement renforcé.

3 Une offre de logements améliorée et diversifiée dans les quartiers prioritaires, qui contribue à la remise en mouvement les parcours résidentiels des ménages

Les quartiers prioritaires constituent souvent des territoires de non-choix pour leurs habitants. A l'exception des quartiers anciens dégradés qui constituent souvent une porte d'entrée temporaire pour les plus modestes des primo-arrivants sur le territoire communautaire, ils sont aussi souvent des lieux d'assignation à résidence pour leurs habitants. Malgré cela, dans un contexte de forte pression de la demande, le parc locatif social joue de plus en plus un rôle d'assurance résidentielle et les PRU ont souvent constitué l'un des seuls facteurs d'accélération des parcours résidentiels des ménages des quartiers prioritaires, permettant de remettre en mouvement des trajectoires résidentielles bloquées.

Dans une dynamique de production de logements relativement importante sur le territoire communautaire, le poids des logements réalisés dans le cadre des PRU demeure pourtant minime et n'agit qu'à la marge sur les trajectoires des ménages. Le logement locatif social conserve une image globalement négative, la diversification s'opère à la marge et des segments clefs de l'offre (PLS, résidences sociales ou étudiantes, ...) demeurent absents de la programmation.

Dans ce contexte, le Contrat de ville affirme la nécessité d'amplifier la dynamique de renouvellement urbain à l'œuvre dans les territoires de la politique de la ville, en recherchant une certaine exemplarité en matière de production urbaine : diversité des produits et des types de logements pour répondre aux besoins réels des ménages des quartiers prioritaires, qualité environnementale, etc. Les partenaires s'accordent également sur la nécessité de travailler à la fluidification des trajectoires résidentielles des ménages au sein du parc de logements et tout particulièrement au sein du parc social, quand bien même cette question renvoie plus largement à des enjeux d'équilibre de l'habitat à l'échelle du territoire communautaire (pour ce qui est de la programmation) et aux conditions d'attribution des logements (pour ce qui est du peuplement).

3.1 Poursuivre et amplifier le **renouvellement urbain, vecteur d'innovation et d'excellence** environnementale dans les quartiers, au service des habitants

Les projets de renouvellement urbain constituent un levier majeur d'intervention sur l'habitat des quartiers prioritaires, tant sur le parc social que sur le parc ancien et les copropriétés. Les projets en cours doivent être menés à leur terme et les nouveaux projets, qu'ils soient d'intérêt national ou régional (dans le cadre du CPER), permettront de poursuivre l'action partenariale en faveur de l'amélioration et de la diversification de l'habitat dans les territoires de la politique de la ville.

Il faudra pour cela tirer les enseignements de la mise en œuvre des premiers PRU pour faire évoluer les objectifs et le système de production de la rénovation urbaine. Il s'agira à la fois de proposer une programmation de logements adaptée à la diversité des aspirations des ménages, de sécuriser la mise en œuvre des projets et de s'appuyer sur les NPRU pour faire des quartiers prioritaires des lieux d'innovation et d'exemplarité en matière de production urbaine.

Actions structurantes

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 3.1.1 Poursuivre la réflexion partenariale sur l'évolution de la gouvernance stratégique et opérationnelle du projet de renouvellement urbain de Marseille, permettant une prise de décision à fin 2015.
- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 3.1.2 Sécuriser les engagements financiers contractualisés dans le cadre des conventions passées au titre du PNRU 1, assurer la consommation effective des crédits par les maîtres d'ouvrage, la réalisation coordonnée et la bonne fin des opérations conventionnées.
 - Action 3.1.3 Elaborer et engager des PRU sur de nouveaux quartiers (d'intérêt national ; d'intérêt régional dans le cadre du CPER), dans le cadre de projets de cohésion urbaine et sociale intégrés et qui soient assis sur une programmation financière sécurisée chez chacun des signataires, tout en prenant en compte les impacts connexes (réseaux, hydrauliques...).
 - Action 3.1.4 Intensifier et mettre en synergie les actions pour la maîtrise des charges et des consommations d'énergie (bailleurs à l'occasion d'opérations de réhabilitation, de construction neuve, et plus largement dans leurs relations courantes avec les locataires ; expérimentation en partenariat avec Effinergie et EDF ; etc.) avec un travail de pédagogie renforcé, et en s'appuyant sur l'Agence locale de l'énergie et du climat.

Actions de consolidation

- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 3.1.5 Développer les filières de recyclage et les circuits courts dans les quartiers et au-delà, en s'appuyant autant que possible sur les initiatives des habitants et en procédant par voie d'expérimentation (création de ressourceries associatives) dans quelques quartiers où le potentiel est avéré et le cas échéant en lien avec les bailleurs (mise à disposition de locaux, réorganisation des processus de tri – en particulier les encombrants – implication/formation des personnels de proximité des bailleurs, de relais habitants...).
 - Action 3.1.6 Développer de nouvelles fonctions pour certains espaces paysagers (parcs, belvédères, jardins partagés, GR, ...), avec un objectif de rayonnement au-

delà du quartier dans lequel ils s'inscrivent et de développement des liens entre les quartiers et leur environnement naturel.

3.2 Améliorer la fluidité des parcours résidentiels pour les ménages des quartiers prioritaires, mais aussi **pour optimiser l'occupation du parc existant**

Face à l'inertie des parcours résidentiels observée dans la majorité des quartiers prioritaires (à l'exception des centres anciens, caractérisés par une forte rotation), les partenaires du Contrat de ville affirment la nécessité de mobiliser tous les leviers pour remettre en mouvement les trajectoires résidentielles des habitants des territoires de la politique de la ville.

Cela passe par une production de logements soutenue et diversifiée dans les quartiers prioritaires, avec une programmation réaliste au regard de l'attractivité résidentielle de ces territoires. La contribution accrue de ces quartiers à l'effort global de production et de diversification de l'offre de logements à l'échelle communautaire participera ainsi à la fluidification des parcours résidentiels à une échelle plus large mais elle ne sera opérante que si l'on reconsidère les équilibres généraux de l'habitat à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Cette ambition suppose également une action partenariale coordonnée visant à faciliter les mobilités résidentielles à différentes échelles, et notamment au sein d'un même quartier pour optimiser le parc existant (en réponse en particulier aux situations de sur/sous-occupation).

Actions structurantes

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 3.2.1 Elargir le fonctionnement de la plateforme de relogement à tous les locataires des quartiers en PRU et à l'ensemble des bailleurs, pour faciliter une meilleure adéquation entre les aspirations de chacun et la structure de l'offre.
 - Action 3.2.2 Mobiliser une ingénierie sociale spécifique pour renforcer l'accompagnement des ménages les plus fragiles après les relogements dans le cadre des PRU.
- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 3.2.3 Asseoir la programmation des PRU sur la réalité des besoins de parcours résidentiels à l'échelle du territoire, en recherchant la limitation des effets de concentration géographique (grandes familles en particulier) et en introduisant des produits qui font défaut sur le territoire (PLS, résidences sociales, résidences étudiantes, Maisons relais, foyers de vie ...).
 - Action 3.2.4 Dans le cadre de la Conférence intercommunale du logement, élaborer avant la fin de l'année 2015 une Convention des attributions de logements qui permette de construire avec l'ensemble des partenaires une véritable politique de peuplement à l'échelle intercommunale, visant à diversifier sur le long terme le peuplement des quartiers soutenant l'installation d'une diversité de ménages. Cette convention devra définir :
 - les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux ;
 - les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain ;
 - les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droit de réservation (un engagement soutenu étant attendu de la part de ces derniers, notamment au regard du bilan de la plateforme relogement de Marseille initié en août 2014) ;
 - les outils locaux d'observation nécessaire à la bonne connaissance de l'occupation sociale, de la demande et de l'offre de logement.

3.3 **Développer une offre de logements ou structures d'accueil pour les publics spécifiques (personnes âgées, sans-abris, jeunes...)**

La production de logements sur le territoire communautaire doit également prendre en compte les besoins spécifiques de certaines catégories de populations, qui nécessitent des produits adaptés.

Actions de consolidation

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 3.3.1 Quantifier les besoins par segments spécifiques du marché (résidences sociales, résidences jeunes actifs, résidences étudiantes, résidences personnes âgées, maisons-relais, foyers de vie ...) en lien avec le Service d'Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO), amender le PLH en conséquence et adapter la programmation des PRU à ces besoins.
 - Action 3.3.2 Fixer des objectifs partagés en matière de création de places d'accueil en veillant à adapter la typologie des hébergements aux besoins (CHCR, pensions de famille, accueils de jour...), dans le cadre du PDALHPD en cours d'élaboration.
- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 3.3.3 Renforcer et coordonner l'offre d'accompagnement social et vers le logement des populations sans-abris.

4 **Les moyens d'une résorption significative de l'habitat privé dégradé, dans les quartiers anciens comme dans les grandes copropriétés**

L'ampleur du phénomène de l'habitat privé dégradé (habitat ancien privé en propriété unique ou en copropriétés et grandes copropriétés semi-récentes) dans les quartiers prioritaires de Marseille Provence Métropole exige qu'il soit placé au cœur des enjeux de l'action publique.

L'action publique passée a mis en évidence la difficulté à intervenir sur les copropriétés dégradées et sur les tissus anciens avec les moyens de droit et les outils opérationnels existants. La législation offre désormais de nouveaux outils opérationnels aux partenaires publics, dont il s'agit désormais d'éprouver l'applicabilité sur le territoire communautaire. Cela suppose en particulier de clarifier la gouvernance de l'action publique sur ce champ, indispensable à la définition des priorités d'intervention (au regard de l'ampleur des dysfonctionnements urbains, de la gravité de la dégradation de l'habitat, de l'importance des enjeux sociaux et des potentiels d'effet levier pour une nouvelle attractivité des quartiers) et du rôle attendu de la part de chacune des parties prenantes.

Une action ambitieuse pour éradiquer la dégradation dans les copropriétés et dans l'habitat ancien, pour contenir le risque de dégradation des ensembles en voie de fragilisation et pour assurer la remise en ordre des tissus anciens les plus dégradés suppose à la fois des moyens financiers et opérationnels de très grande ampleur et une capacité collective à mettre en œuvre tous les moyens de droit, y compris les plus coercitifs, de manière à mettre en place une action partenariale coordonnée et convergente susceptible de produire un véritable effet de levier.

De manière générale, il apparaît que le volet coercitif porté par les villes et l'Etat est trop « timide » pour faire face aux enjeux et à l'ampleur du phénomène. En particulier, l'état du logement peut impacter la santé, ce qui peut constituer une difficulté dans certaines situations de maintien dans le logement, comme dans le cas de grands troubles psychiques. Il sera nécessaire de renforcer, sur les territoires prioritaires, les moyens des Services Communaux d'Hygiène et de Santé et des services de prévention et de gestion des risques, ainsi que les dynamiques partenariales adéquates.

4.1 Mettre en œuvre un plan d'action partenarial sur les copropriétés fragiles ou dégradées, visant à développer des actions préventives et mobiliser les moyens opérationnels, financiers et juridiques en faveur de leur redressement ou de leur rénovation

Les outils mobilisés jusqu'à présent pour lutter contre - ou seulement prévenir - la dégradation des grandes copropriétés en difficulté (OPAH, plans de sauvegarde, etc.) se sont avérés insuffisants pour répondre à l'ampleur des problématiques rencontrées, depuis l'extrême dégradation engageant la santé et la sécurité des habitants jusqu'au « simple » défaut de gestion. Alors que la connaissance de l'étendue du phénomène se précise peu à peu dans le cadre de l'Observatoire des grandes copropriétés dégradées de Marseille, les partenaires du Contrat de ville souhaitent renforcer leur action sur ces objets socio-urbains difficiles à appréhender pour l'action publique.

Le Contrat de ville est l'occasion pour le partenariat local d'affirmer une ambition forte en matière de traitement des copropriétés dégradées et de poser les grands axes d'une stratégie opérationnelle partagée. C'est en effet une condition indispensable de la bonne mobilisation des nouveaux outils offerts par la loi.

En particulier, le partenariat affirme la nécessité de développer les actions de prévention agissant sur les ressorts profonds de la dégradation, afin d'empêcher sur le long cours le basculement des grandes copropriétés dans des dynamiques de dégradation difficilement réversibles. En matière d'intervention opérationnelle pour endiguer la dégradation du bâti sur les copropriétés les plus dégradées, la coordination des moyens à disposition (y compris les plus récents) sera également fondamentale pour produire un véritable effet levier. La convergence des outils juridiques, financiers, de gestion, de rénovation du bâti, des espaces communs et des réseaux privés sera au cœur de l'action partenariale.

Actions structurantes

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 4.1.1 Structurer la gouvernance du travail partenarial sur les copropriétés dégradées, en deux niveaux :
 - Une instance globale, réunissant l'ensemble des partenaires (Villes, Communauté urbaine, GIP Politique de la ville, GIP MRU, CAF, Etat, Parquet, ADIL, Conseil Départemental, Conseil Régional, ... soit un format proche de l'actuelle Commission Partenariale pour le Logement Décent) pour définir les orientations stratégiques, prendre en charge l'ingénierie financière et assurer le suivi de l'Observatoire des grandes copropriétés de Marseille.
 - Une ingénierie opérationnelle par copropriété, confiée à des opérateurs à identifier au cas par cas.
- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 4.1.2 Structurer un dispositif partenarial d'action pré-opérationnelle permettant de réaliser le diagnostic (social, technique, juridique) approfondi de 20 copropriétés (10 « redressables » et 10 notoirement dégradées) par an et à partir de 2016, en partenariat avec les habitants, copropriétaires et syndics, en mobilisant l'observatoire des copropriétés et l'appui méthodologique de l'ANAH.
 - Action 4.1.3 Prioriser l'action opérationnelle préventive et mobiliser de manière convergente les outils d'intervention, en direction des copropriétés les plus en risque au regard des résultats des diagnostics.
 - Action 4.1.4 Définir les cibles et le contenu d'Opérations de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN) – ou d'une opération multi-sites – sur les copropriétés les plus lourdement dégradées, en tenant compte des actions sur les copropriétés conduites par la ville dans le centre de Marseille et de

celles envisagées dans le périmètre d'Euromed, dans le cadre de la mission de préfiguration voulue par le Préfet et conduite sous son égide. Cette mission doit aboutir à un projet d'accord partenarial précisant :

- la liste des copropriétés à traiter ;
 - les actions urgentes (mise en sécurité...) à mettre en oeuvre pour les copropriétés les plus prioritaires (a priori 21 copropriétés identifiées par l'AgAM, soit plus de 8 000 logements) ;
 - la liste et le calendrier des études urbaines, sociales et financières à mener pour définir le contenu des opérations, leur durée et les moyens ;
 - les sites où des opérations de construction de logements sociaux pourront être lancées rapidement pour créer une offre de relogement pour les futures interventions sur les copropriétés ;
 - les modalités de gouvernance de l'opération au niveau métropolitain ;
 - les conditions de mobilisation de l'EPF, de l'EPA EuroMéditerranée (pour les copropriétés situées sur son secteur et à ses franges) et des bailleurs sociaux.
- Action 4.1.5 Viser, à l'horizon de fin 2016, la définition d'un programme d'action pluriannuel mobilisant une partie des financements du NPRU, utilisant l'ensemble des moyens de droit, y compris les plus coercitifs (cf. article 85 de la loi ALUR), pour assainir les copropriétés les plus dégradées et, le cas échéant, en entreprendre le renouvellement urbain lourd. Dans cette optique, se doter des outils nécessaires au portage de lots et engager les bailleurs à acquérir des appartements et à procéder aux relogements nécessaires.
 - Action 4.1.6 Rendre effective la lutte contre les marchands de sommeil en mobilisant l'ensemble des moyens de droit disponible, en sollicitant le Procureur de la République (par exemple dans le cadre du groupe « Cadre de vie » des Groupes locaux de traitement de la délinquance ou du Groupe opérationnel de lutte contre l'habitat insalubre (GOLHI)) et le Pôle Habitat Indigne départemental.

Actions de consolidation

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 4.1.7 Identifier les besoins en relogement induits par les opérations jugées prioritaires et quantifier les besoins supplémentaires induits (reconstitution de l'offre locative sociale de fait) pour le PLH en cours.
 - Action 4.1.8 Développer des actions d'information, formation et mobilisation des conseils syndicaux, des associations de locataires et des syndic (notamment via l'ADIL et le collectif Intercopros, les compagnons bâtisseurs, ...) pour prévenir la dégradation des copropriétés en s'appuyant sur ces relais de premier plan. Ces actions pourront être complétées selon les besoins par d'autres visant à appuyer la réalisation de diagnostics et d'audits partagés, la mise en œuvre d'un observatoire des charges, la résorption des dettes, la mise en œuvre efficace d'une procédure d'alerte en cas de grave dysfonctionnement, l'accompagnement des copropriétés dépourvues de syndic, etc.

4.2 Consolider l'action partenariale pour enrayer la dégradation de l'habitat privé ancien

Souvent dégradés, les quartiers anciens jouent un rôle structurant dans l'armature territoriale de la Communauté urbaine, que ce soit au niveau métropolitain (centre-ville de Marseille), communal (centres-villes de Marignane et La Ciotat) ou de proximité (noyaux villageois marseillais notamment).

La succession et l'empilement des dispositifs d'intervention ces dernières années sur les centres anciens (PRU, PIG, EHI, PRI, PNRQAD, OPAH RU, RHI...) ont montré leurs limites, et militent, comme pour les copropriétés dégradées, pour une plus grande convergence des outils et leviers d'action incitatifs ou coercitifs.

Au-delà, il semble indispensable que l'action publique en faveur de l'amélioration de l'habitat privé dégradé des centres-villes anciens soit adossée à un véritable projet d'ensemble pour ces quartiers. En effet, au regard de la complexité du tissu et des coûts d'intervention pour la puissance publique, seul un retour à plus ou moins long terme de l'investissement privé semble à même de pouvoir produire une requalification d'ampleur de ces secteurs, à la hauteur de leur portée symbolique. Dans ce contexte, la puissance publique doit être en mesure à la fois de jouer un rôle d'impulsion, d'amorçage de la transformation par une intervention sur l'habitat (mais aussi plus largement sur les espaces publics, l'offre d'équipements...), mais aussi d'offrir une vision d'ensemble, une perspective de pérennisation des investissements à même d'impliquer le secteur privé.

Actions structurantes

- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 4.2.1 Poursuivre et mener à bien les actions opérationnelles de renouvellement urbain et/ou d'amélioration de l'habitat et/ou de résorption de l'habitat indigne engagées, et développer un outil de pilotage et de suivi consolidé à l'échelle communautaire.
 - Action 4.2.2 Construire une stratégie d'intervention publique pour chacun des quartiers anciens dégradés identifié comme prioritaire, afin de mieux faire converger les dispositifs spécifiques déjà à l'œuvre (PIG, OPAH, PNRQAD...) et de mobiliser de manière pertinente les actions en matière d'espaces publics, d'équipements publics et d'accompagnement social. Les projets de territoire devront permettre de clarifier la priorisation des projets dans une logique d'optimisation de l'action publique (concentration sur les projets d'ampleur engagés...), ainsi que l'implication des différents acteurs (ex : EPA EuroMéditerranée sur la Cabucelle - Les Crottes, la Soléam sur les îlots dégradés insérés dans l'opération Grand Centre-ville...).

Actions de consolidation

- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 4.2.3 Identifier les besoins, calibrer les moyens et concevoir les outils opérationnels pour conduire une stratégie d'acquisition et de production immobilière dans les quartiers anciens, en lien avec les bailleurs.
 - Action 4.2.4 Identifier, à l'aide des indicateurs sociaux et techniques appropriés, les besoins d'accompagnement social spécifiques des ménages occupants du parc privé ancien, afin d'intensifier leur accompagnement effectif dans une logique préventive.

4.3 Renforcer la place de la thématique santé au sein des interventions en matière de **lutte contre l'habitat dégradé**

Les problématiques sanitaires entrent en forte interaction avec les enjeux de maintien dans le logement dans le cadre des actions de lutte contre l'habitat dégradé, l'habitat étant un déterminant majeur de certaines pathologies ou problématiques de santé. Or l'ingénierie mobilisée sur ces sujets demeure aujourd'hui insuffisante au regard de l'ampleur des enjeux. De plus, les partenariats qui existent entre acteurs des champs de la santé et de l'habitat restent à consolider et à développer. Les partenaires du Contrat de ville affirment leur volonté de mieux appréhender cette problématique dans le cadre de leurs interventions, notamment dans

le cadre du Contrat Local de Santé de Marseille 2014-2016 - qui constitue le volet « santé » du Contrat de ville – et de sa déclinaison territoriale qu'est le Plan Local de Santé Publique (PLSP) élaboré dans le cadre des Ateliers Santé Ville.

Actions structurantes

- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 4.3.1 Repenser les moyens opérationnels et humains permettant de traiter les problématiques sanitaires dans les 100 copropriétés dégradées identifiées à Marseille et dans le parc ancien dégradé.

Actions de consolidation

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 4.3.2 Soutenir et développer le partenariat institutionnel et opérationnel entre les acteurs de la santé et de l'habitat
- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 4.3.3 Systématiser la présence d'un volet sanitaire ambitieux dans les dispositifs de lutte contre l'habitat indigne, intégrant le développement de l'accès à l'information, aux droits et aux soins des populations concernées.

5 Le développement de l'offre de transports répondant aux enjeux de développement durable, au bénéfice d'une meilleure mobilité des habitants et d'une meilleure intégration des quartiers au fonctionnement du territoire

Les difficultés de mobilité constituent une problématique centrale dans un nombre important de quartiers prioritaires du territoire de MPM. Reconnu comme un frein majeur d'accès à la formation et à l'emploi, et plus largement à l'ensemble des aménités qu'offre le territoire (services, culture, sport, droits sociaux...), le manque de mobilité des habitants explique en partie le repli de certains quartiers sur eux-mêmes.

L'offre de transports en commun y est de manière générale moins dense qu'ailleurs, doublant l'enclavement physique d'une faible accessibilité (notamment métropolitaine et vers les pôles d'emploi). La prise en compte des horaires spécifiques de certaines activités (notamment culturelles les soirs et week-ends) dans l'offre de transports proposée est en outre à améliorer. En outre, les circulations douces (piétons et cyclistes) y sont difficiles, notamment en raison du manque d'infrastructures adaptées et de l'omniprésence de l'automobile dans l'espace public. Or les populations des quartiers prioritaires sont globalement plus dépendantes de l'offre de transports en commun, avec des taux de possession de permis de conduire et de motorisation nettement moins élevés que sur le reste du territoire. Le renforcement de l'offre dans les territoires de la géographie prioritaire est donc fondamental pour donner aux populations les moyens d'une ouverture sur la ville et ses différentes aménités. De la même manière, l'accessibilité en transports en commun constitue un levier décisif pour l'attractivité de ces quartiers (pour les ménages, pour les entreprises, pour les commerces, etc.).

Toutefois, au-delà du déficit de l'offre, on observe en plusieurs points des territoires prioritaires une sous-utilisation de l'offre existante (en particulier concernant l'offre ferroviaire). Ce phénomène souligne l'importance d'un accompagnement spécifique à la mobilité à l'intention des habitants, particulièrement les plus fragiles. Il appelle également au développement de pratiques innovantes et alternatives en matière de mobilité, pour répondre aux contraintes rencontrées et valoriser la capacité d'innovation des quartiers prioritaires.

Actions structurantes

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 5.1 Renforcer l'accompagnement des publics à la mobilité à travers le soutien et la redéfinition des objectifs des centrales de mobilité en direction des quartiers prioritaires (dont une attention particulière aux publics féminins, moins mobiles).
 - Action 5.2 Consolider la programmation temporelle et financière des infrastructures de transports et pôles multimodaux susceptibles d'accroître la mobilité des habitants des quartiers prioritaires, en réinterrogeant si besoin les priorités du PDU et du Schéma directeur des modes doux à l'aune de leur impact sur les quartiers prioritaires, en particulier :
 - sur les sites en PRU pour maximiser l'investissement public,
 - les lignes structurantes desservant un ou des quartiers prioritaires,
 - les lignes desservant les grands pôles d'emploi,
 - les axes de mobilité douce permettant d'établir des continuités des liaisons douces.
 - Action 5.3 Envisager l'adaptation ou l'ajustement de l'offre de transports en commun aux besoins des habitants des quartiers prioritaires et des employeurs.
- A décliner dans les territoires infra-communautaires :

- Action 5.4 Développer les expérimentations en matière de mobilités durables, dans le cadre de la priorité d'investissement n°4 du volet « urbain » du Programme opérationnel FEDER 2014-2020 (ex : auto-écoles sociales, systèmes de prêt de véhicule, co-voiturage, location de courte durée, mise à disposition de mini-bus, etc.).

Actions de consolidation

- Valables pour tout le territoire :
 - Action 5.5 Mutualiser les outils de traitement des freins à la mobilité mis en place par chacune des centrales de mobilité avec les acteurs de première ligne.
 - Action 5.6 Explorer les possibilités de renforcer l'intermodalité et le recours aux transports en commun pour les populations les plus précaires, notamment en étudiant l'opportunité/faisabilité de mettre en place :
 - l'intermodalité tarifaire entre la RTM et la SNCF (au-delà du seul abonnement) ;
 - une tarification au revenu (plutôt que par statut) afin d'être plus souple et de mieux pouvoir s'ajuster au profil des publics.
 - Action 5.7 Maintenir et coordonner les dispositifs existants pour faciliter la mobilité des personnes en insertion et en recherche d'emploi (gratuité des transports en commun pour les bénéficiaires du RSA en lien avec le Conseil départemental 13 ; médiateurs dans les transport de la RTM et dans les TER ; dispositifs d'aide à la mobilité de la Région : crédits mobilités pour les Missions Locales, cartes ZOO pour les moins de 26 ans, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA...).
- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 5.8 Développer une action vis-à-vis des entreprises afin de les inciter à favoriser leur accessibilité pour lutter contre le turn-over de leurs effectifs.
 - Action 5.9 Envisager la création de nouvelles Maisons de la Mobilité dans des pôles d'échange situés dans ou à proximité de quartiers prioritaires.
 - Action 5.10 Engager une réflexion sur les priorités en matière d'accessibilité métropolitaine des quartiers prioritaires à faire valoir dans le cadre de la future Métropole Aix Marseille Provence.
 - Action 5.11 Développer dans les résidences les parcs de stationnements sécurisés, accessibles, de proximité, notamment en faveur des 2 roues (motorisés et vélos) et participer à la lutte contre le stationnement sauvage des 2 roues dans les parties communes et les appartements des résidences.

6 Une responsabilité partagée envers l'enfance et la jeunesse

Le Contrat de ville affirme la priorité donnée à une action partenariale globale et coordonnée à l'intention de l'enfance et de la jeunesse des territoires prioritaires (les moins de 20 ans représentaient 29% de la population dans les territoires CUCS de Marseille en 2006, contre 25% à l'échelle de MPM). Faute d'une vision partagée et « opérante » des différentes politiques éducatives et d'apprentissage, plusieurs générations d'enfants et de jeunes issus des quartiers prioritaires ont connu des parcours de « dés-intégration » sociale puis économique. Ces problématiques se rencontrent aux différentes phases de développement de ces publics (petite enfance, adolescence, jeunes adultes) et renvoient à un grand nombre de champs d'intervention (éducation, santé, sports, culture, vie associative...).

Les partenaires font ainsi de l'investissement sur la jeunesse des territoires de la politique de la ville une priorité absolue de leur action dans les années à venir. L'objectif partagé est de rendre le droit à l'éducation effectif sur l'ensemble du territoire et de réduire progressivement les inégalités territoriales en matière « d'accès à » (la santé, l'éducation, le sport, la culture...) offert aux enfants et aux jeunes des quartiers prioritaires.

Aujourd'hui souvent considérée comme un public bénéficiant de l'action publique locale, les enfants et les jeunes doivent être valorisés en tant que ressource pour leurs quartiers et acteurs à part entière de leur développement. Les différents champs des apprentissages et de l'éducation sont ainsi pensés comme autant de points d'appui pour l'épanouissement de l'enfance et de la jeunesse des territoires prioritaires.

Par ailleurs, les acteurs locaux constatent une distension des liens entre les établissements scolaires et la politique de la ville, alors même que l'école constitue une porte d'entrée intéressante dans les quartiers, touchant en principe tous les publics, y compris les plus éloignés des institutions. Ils indiquent qu'il conviendrait, dans le respect des missions qui lui sont propres, d'inscrire encore plus fortement l'école au cœur des quartiers et du partenariat local, ce qui implique non seulement de travailler son ouverture aux partenariats extérieurs, mais aussi de réfléchir aux moyens mobilisables dans le droit commun pour améliorer l'état et la qualité de ces équipements.

6.1 Décloisonner les différentes interventions thématiques à destination des enfants et des jeunes, autour d'un projet éducatif fédérant l'ensemble de la communauté éducative

L'éducation des enfants et des jeunes exige une approche globale et transversale dans la mesure où elle doit prendre en compte plusieurs dimensions interdépendantes:

- La multiplicité des acteurs de l'éducation: les parents, les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations, les enfants et les jeunes eux-mêmes.
- Les différents temps de l'enfant: temps familial, temps scolaire, temps libre...
- Les différentes phases de développement : petite enfance, enfance, adolescence, jeunes adultes...
- La variété des lieux de sa présence: la maison, l'école, le collège, le lycée, l'espace public extérieur, les locaux du centre social, du club sportif, de la bibliothèque, ...
- ... et les nombreux sujets qu'elle traverse : la santé, la scolarité, le sport, la culture, la maîtrise des langages et la lecture publique, la socialisation, l'autonomie, la mobilité, ...

Au regard de la multiplicité d'acteurs et de dispositifs mobilisés au service des jeunes et de l'illisibilité de l'action publique en faveur de la jeunesse qui en découle, le Contrat de ville aura pour rôle d'initier un travail partenarial visant à rassembler une « communauté éducative » autour de référentiels d'intervention communs qui cadrent l'ensemble des interventions (politiques publiques, projets associatifs, initiatives citoyennes) en faveur des enfants et des jeunes.

L'objectif est de parvenir in fine à mettre en œuvre une approche globale de l'enfance et de la jeunesse qui, dans le respect des compétences légales de chaque partenaire, s'affranchisse des logiques de périmètres pour faire émerger de nouvelles habitudes de collaboration entre institutions, en maintenant la continuité de l'action auprès des enfants et des jeunes tout au long de leur parcours. Ce travail de décloisonnement est particulièrement nécessaire entre l'institution scolaire et les intervenants du péri et de l'extra-scolaire. La continuité entre culture scolaire et extra-scolaire peut en effet redonner du sens aux apprentissages et construire un véritable chaînage éducatif autour de l'enfant.

Enfin, la construction de nouvelles modalités d'échange avec les parents doit permettre de resserrer les liens entre les familles et les acteurs de l'éducation. En particulier, les problématiques de parentalité auprès de la petite enfance doivent faire l'objet d'une attention accrue, car fondatrice pour le développement de l'enfant. Plus largement, les parents peuvent participer à faciliter la circulation de l'information autour de l'ensemble des opportunités (sportives, culturelles, associatives) disponibles sur le territoire.

Actions structurantes

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 6.1.1 Mettre en place une instance de pilotage spécifique à Marseille sur la mise en œuvre de l'axe « Enfance - jeunesse » du Contrat de Ville.
- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 6.1.2 Décliner les orientations du Contrat de ville à l'échelle infra-communale par la mise en place de groupes de travail territoriaux - aux échelles pertinentes en fonction des cas de figure (pôle de projet, arrondissement, secteur opérationnel, quartier prioritaire...) - et/ou thématiques (sur une tranche d'âge, ciblé sur une thématique comme la scolarité, l'accompagnement à la parentalité, le sport, la santé, etc.).

Actions de consolidation

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 6.1.3 Mettre en place les conditions d'une plus forte intégration des interventions de l'ensemble des partenaires évoluant sur le champ de l'éducation et des apprentissages, notamment en explorant les pistes suivantes :
 - Développer l'interconnaissance : cartographie des acteurs et de leur périmètre d'intervention, glossaire des sigles des dispositifs, valorisation de « bonnes pratiques » existantes, etc.
 - Valoriser le rôle joué par les associations et centres sociaux dans les apprentissages en s'appuyant davantage sur des dispositifs de type « Ecole Ouverte » et en sensibilisant les enseignants à la plus-value de l'éducation par l'art et la culture dans le cadre scolaire.
 - Mettre à profit le temps dégagé aux enseignants de REP+ pour des instances d'échanges d'informations et d'expériences et/ou des temps de formation communs avec les partenaires extérieurs à l'Education Nationale. Plus largement, développer les échanges entre enseignants et partenaires extérieurs dans les établissements scolaires des quartiers prioritaires, qu'ils soit conventionnés ou non.
 - Action 6.1.4 Organiser l'articulation effective entre PEDT et Contrat de ville.
- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 6.1.5 Accompagner et renforcer le « pouvoir d'agir » des parents :

- Assurer leur intégration aux groupes de travail territoriaux sur le volet « Enfance – Jeunesse » du Contrat de ville.
- Renouveler les interactions entre parents et acteurs intervenant auprès de l'enfance et de la jeunesse afin de favoriser un travail « main dans la main » entre parents, corps enseignant et acteurs associatifs ;
- Travailler à une valorisation du rôle des associations de parents d'élève pour favoriser l'implication des parents dans ces dernières.
- Positionner les parents comme des « relais », des vecteurs d'information et d'orientation des enfants vers les activités sportives, culturelles, et de loisirs ;
- En s'appuyant sur leurs compétences pour développer des actions et projets, au sein de l'école comme en-dehors.
- Action 6.1.6 Renforcer l'accompagnement des parents dans leur fonction parentale :
 - Lutter contre l'isolement des parents les plus fragiles (accès aux savoirs de base, mode de garde des jeunes enfants, lieux d'échange entre parents).
 - Soutenir le lien parents-enfants pour une relation épanouissante et un bon développement psycho-moteur et affectif de l'enfant.

6.2 Passer de la « réparation » à la « reconnaissance » des enfants et des jeunes pour leur donner toute leur place en tant qu'acteurs et ressources des territoires

La manière d'apprécier la question des enfants, des jeunes et des habitants des quartiers prioritaires fait généralement la part belle à la description des manques, des carences, des dysfonctionnements de ces territoires et de leur impact négatif sur les habitants. Les interventions publiques renvoient très souvent au registre de la compensation, de la réparation.

Ce regard s'accroît en abordant les publics « adolescents et jeunes » : au vu du contexte social très pesant, ils deviendraient un « problème à traiter » et sont pour l'essentiel considérés au travers de trois prismes : la lutte contre le décrochage scolaire, la lutte contre la délinquance et la lutte contre le chômage. Si les faits sont objectifs et les problèmes réels, la question de l'enfance et de l'adolescence dans les quartiers prioritaires ne peut se limiter à « lutter contre » ou à « prévenir de » : cette approche est trop réductrice des enjeux en question. Il s'agit de réaffirmer que l'éducation intègre aussi et nécessairement des enjeux de socialisation, d'autonomie et de reconnaissance de la place que doivent occuper les enfants et les jeunes. C'est savoir reconnaître leur droit d'être des citoyens à part entière, mais aussi les connaissances et compétences dont ils sont porteurs. S'engager dans ce mouvement suppose un réel changement de regard des acteurs institutionnels, un accompagnement des pratiques des professionnels locaux, des actions envers les publics concernés pour exprimer ce pouvoir d'agir.

L'autonomisation, la construction du regard critique, l'estime de soi et la capacité d'agir sur le monde est un processus long qui ne s'arrête pas à l'adolescence. Pour autant, il convient de démarrer de manière cohérente dès le plus jeune âge dans un principe de continuité et en adaptant les méthodes en fonction des phases charnières (petite enfance/enfance, enfance/adolescence, adolescence/adulte).

Actions structurantes

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 6.2.1 Définir un nouveau référentiel d'action publique en faveur de la participation et de l'empowerment des enfants et des jeunes, sur la base d'un partage des pratiques, méthodes et expériences et via la formation des professionnels (sur l'accroche, l'écoute, le sens de la participation et les dynamiques collectives des enfants et des jeunes).

- Action 6.2.2 Favoriser la création d'espaces de participation des enfants et des jeunes, et soutenir les projets en faveur d'une citoyenneté active des enfants et des jeunes (lieux de fabrique à projets par les jeunes accompagnés par des professionnels par exemple, etc.).

Actions de consolidation

- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 6.2.3 Favoriser l'accès des jeunes aux dispositifs et expériences à l'extérieur de leur quartier (service civique et BAFA⁵ - objectif de 50% de jeunes issus de quartiers prioritaires -, projets de mobilité européenne et extra-européenne...), particulièrement pour les décrocheurs scolaires, et faire du stage des élèves de 3ème une occasion pour les élèves des quartiers prioritaires de découvrir de grandes entreprises ou services publics et d'élargir leurs horizons.

6.3 Promouvoir la santé des enfants et des jeunes

L'accès effectif des enfants et des jeunes à la santé est un droit fondamental pour la réussite de leurs parcours de vie. Il s'agit en effet d'un préalable au bien être, indispensable à la mise en place d'actions sur les champs des apprentissages, de la socialisation ou de la prise d'autonomie.

Les partenaires du Contrat de ville affirment leur volonté de faire de ce droit une réalité pour les publics juvéniles des quartiers de la politique de la ville, en renforçant l'arsenal d'actions spécifiques et en développant l'intégration des enjeux de santé des enfants et des jeunes par l'ensemble des professionnels s'adressant à ce public. Ils pourront notamment s'appuyer sur le Plan Local de Santé Publique (PLSP) de Marseille, déclinaison du Contrat Local de Santé (volet « santé » du Contrat de ville) sur les territoires de la Politique de la ville de Marseille.

Actions de consolidation

- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 6.3.1 Renforcer et développer des actions de prévention et d'éducation à la santé envers les enfants, les jeunes et leurs parents (dont l'éducation par les pairs), en adaptant les sujets à la réalité des quartiers et en privilégiant les sujets suivants :
 - Nutrition / prévention de l'obésité / activité physique.
 - Santé bucco-dentaire.
 - Prévention des conduites addictives (démarches spécifiques à conduire auprès des jeunes proches des trafics de stupéfiants, en mobilisant parents, habitants, travailleurs sociaux, bailleurs ; actions de prévention en milieu scolaire et en dehors ; repérage et intervention précoce en soutenant l'implantation de Consultations Jeunes Consommateurs...).
 - Santé sexuelle et rapports de genre.
 - Compétences psychosociales.
 - Action 6.3.2 Renforcer l'accueil de première ligne des jeunes en difficulté (souffrance psychique...), en soutenant les structures spécialisées sur le champ de la promotion de la santé ou à même de faire le lien avec les acteurs de la santé, notamment à l'intention des jeunes (ex : Points Accueil Ecoute Jeunes), en s'appuyant sur elles pour former les professionnels de première ligne à ces problématiques et en faisant connaître les actions d'appui existantes.

⁵ Dans la continuité de l'investissement soutenu en la matière dans le cadre du Pacte de sécurité et de cohésion sociale

6.4 Favoriser l'appétence et la persévérance scolaires

Il convient de rappeler que le phénomène de « décrochage scolaire » ne concerne qu'une minorité des élèves des quartiers prioritaires. Plusieurs catégories d'élèves sont en réalité à distinguer : les élèves qui réussissent académiquement et seront confrontés à la question de leur intégration dans les universités ou grandes écoles (30% des élèves) ; les élèves en échec scolaire (20%) dont une partie seulement est concernée par le décrochage scolaire ; les élèves fragiles et discrets qui constituent une « masse silencieuse » (50%), potentiellement susceptibles de décrocher. Cette catégorisation incite à réfléchir sous l'angle de la persévérance et de l'appétence scolaires plutôt que sous l'angle du décrochage, de manière à englober et prendre en compte l'ensemble des situations de fragilité, par-delà le décrochage avéré.

Ces notions ont par ailleurs l'avantage d'inviter à élargir la réflexion au-delà du strict cadre de l'Education Nationale, en sous-entendant l'implication de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (acteurs institutionnels, enseignants, parents, responsables d'équipements de proximité, d'associations, etc.), de tous les champs (loisirs, sport, culture, etc.), au service de la réussite et l'épanouissement des enfants. Réussite « scolaire » et réussite « éducative » sont donc intimement liées.

Actions structurantes

- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 6.4.1 Encourager la scolarisation des enfants de moins de 3 ans (ouverture de classes et accompagnement parental).
 - Action 6.4.2 Mieux prendre en compte et traiter les difficultés d'apprentissage repérées, en fonction des classes charnières (écoles, collèges, lycées) : actions d'accompagnement à la scolarité, soutien scolaire, acquisition du français pour les allophones, remédiation cognitive...
 - Action 6.4.3 Proposer des dispositifs innovants et alternatifs aux parcours scolaires « classiques » (classes relais, passerelles, école de la deuxième Chance...).

Actions de consolidation

- Valant pour l'ensemble du territoire
 - Action 6.4.4 Créer les conditions favorables aux apprentissages scolaires (outre les conditions du bâti visées dans l'orientation n°1) : bien être et climat scolaire pour les élèves, gestion des conflits, compétences psycho-sociales...
 - Action 6.4.5 Conforter et renforcer les dispositifs de lutte contre l'absentéisme et de prévention du décrochage scolaire au travers de dispositifs d'accompagnement individualisé des élèves des quartiers prioritaires (extension à toutes les écoles REP de Marseille des Clubs de lecture et d'écriture Coup de Pouce, soutien scolaire, acquisition du français par les enfants récemment arrivés à Marseille...) et de médiation (ex : Plan de médiation sociale de la Région dans les lycées accueillant des élèves des territoires prioritaires), en visant la bonne articulation et complémentarité des différentes approches (scolaire, sociale, psychologique...), et prendre en charge de manière spécifique les élèves décrocheurs « avérés » (plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs, etc.).

6.5 Renforcer les liens entre la formation initiale et le monde professionnel

Le faible niveau de formation des jeunes des quartiers prioritaires reste un frein majeur à leur bonne insertion sur le marché du travail. La mauvaise orientation, le manque de perspectives données aux jeunes dans le cadre de leur formation, ou encore l'inadéquation de leurs apprentissages avec les qualifications attendues par les entreprises participent à renforcer cette

problématique. Tous les dispositifs originaux permettant l'acquisition et le développement de compétences professionnelles doivent ainsi être soutenus, que ce soit dans le cadre d'un parcours scolaire classique ou bien dans des voies parallèles.

Au-delà, le potentiel actif que représentent les jeunes des quartiers prioritaires doit être valorisé, à la fois en favorisant leur acculturation au monde de l'entreprise, et en sensibilisant le monde professionnel pour changer le regard à leur endroit et pour développer l'implication des entreprises dans les dispositifs qui leur sont destinés.

Actions de consolidation

- Action 6.5.1 Renforcer les compétences professionnelles des jeunes des quartiers prioritaires, à travers une prise en compte des problématiques professionnelles dès le collège et le lycée en s'appuyant notamment sur les outils existant (Service Public Régional de l'Orientation, plateforme orientation de l'éducation nationale, etc.), et la poursuite du financement d'expérimentations de type chantier école, chantier formation, etc.
- Action 6.5.2 Rapprocher le monde professionnel de l'école par l'intermédiaire des parrainages, stages, alternance, etc.
- Action 6.5.3 Organiser l'information des acteurs des filières dynamiques sur les potentialités des habitants et leur association aux dispositifs existants, pour leur donner envie de se mobiliser dans les quartiers.

6.6 Développer la socialisation des enfants de moins de 3 ans en favorisant une offre d'accueil adaptée et faire du temps libre des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires **des moments de d'épanouissement, en particulier en favorisant l'accès** aux loisirs éducatifs, à la culture et au sport, vecteurs de lien social et de réussite personnelle

Outre la scolarisation des enfants de moins de trois ans, il apparaît nécessaire de renforcer leur prise en charge au vu du manque d'offre territoriale en terme d'accueil collectif et individuel et ce, dans une logique de socialisation, de développement psychique et psycho-moteur.

Envisager l'éducation des enfants/adolescents/jeunes adultes, c'est considérer toutes les dimensions éducatives et sociales que revêtent la Famille, l'Ecole mais également celles du Temps Libre (ou "péri" et "extra scolaire", tiers lieu éducatif...), C'est notamment pendant ce temps que les plus grandes inégalités culturelles (au sens large) se creusent. Proposer des activités diversifiées et encadrées et/ou des lieux de pratique sécurisés pendant le temps libre offre la possibilité aux enfants de s'épanouir, de se construire, de mieux se connaître, d'apprendre à vivre et faire ensemble, de prendre place dans la société. Le Contrat de ville affirme l'ambition de proposer une offre qui dépasse le seul registre du divertissement et de l'occupationnel, pour s'inscrire dans les principes de l'éducation populaire.

Tout particulièrement, l'accès de la jeunesse des territoires de la politique de la ville à l'offre culturelle et sportive participe de leur ouverture sur la ville et sur le monde. Ces moments sont aussi l'occasion de mélanger les publics pour que des enfants de différents horizons se cotoient.

Le faible niveau de compétences de la jeunesse des quartiers prioritaires pour lire, écrire, compter, qui s'exprime autant oralement que physiquement, constitue un obstacle à l'émancipation. Agir pour élever ce niveau de compétences pour une meilleure maîtrise des langages symboliques et corporels est certainement un des meilleurs vecteurs d'insertion sociale pour les générations futures. Outre les enjeux de création d'équipements culturels (cf. Axe stratégique n°1), plus largement l'offre associative et culturelle qui doit être mieux organisée et coordonnée pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes de ces quartiers.

De la même manière, la pratique sportive des jeunes des quartiers prioritaires constitue un facteur d'épanouissement physique, psychologique et social à valoriser dans la palette d'offres proposées à la jeunesse des quartiers prioritaires.

Actions de consolidation

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 6.6.1 Développer, diversifier et adapter les modes d'accueil d'enfants de moins de trois ans (halte-garderies, crèches, micro-crèches, relais familiaux, RAM...), notamment pour les familles les plus précarisées⁶, dans une logique de socialisation, de développement psychique et psycho-moteur.
 - Action 6.6.2 Définir des objectifs partenariaux de développement des pratiques sportives de l'enfance et de la jeunesse des quartiers prioritaires, articulés à une démarche éducative d'ensemble (intégrant la lutte contre les stéréotypes de sexes...), autour de l'ouverture des équipements sportifs des établissements scolaires, l'amélioration des équipements sportifs, la mobilisation des clubs et réseaux sportifs...
 - Action 6.6.3 Définir des objectifs partenariaux de développement et de diversification des pratiques artistiques et culturelles de l'enfance et de la jeunesse des quartiers prioritaires, articulés à une démarche éducative d'ensemble, autour de l'ouverture des équipements culturels, des établissements scolaires, de l'implication des grands établissements culturels rayonnants, de la mobilisation des associations et réseaux culturels, des travailleurs sociaux...
 - Action 6.6.4 Développer l'offre et la qualité des lieux multi-accueil pour les enfants et les jeunes (accueils collectifs de mineurs, club ados...) et consolider la formation de leurs encadrants au rôle éducatif qui est le leur (formation-action, temps d'échanges de pratiques, réflexions et outils communs...).

6.7 Encourager la réinsertion des jeunes en difficulté dans des parcours positifs

Les situations les plus problématiques de jeunes (voire dans certains cas d'enfants) en proie à la délinquance (notamment du fait de l'influence des réseaux de trafiquants de drogues) doivent faire l'objet d'une action coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués pour assurer la continuité de l'accompagnement dans un parcours de ré-insertion. Les situations visées dépassent le strict domaine scolaire et exigent souvent un accompagnement éducatif multiforme où la PJJ et la prévention spécialisée ont toute leur place, avec des dispositifs très spécifiques (souvent individuels).

Actions structurantes

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 6.7.1 Construire avec la PJJ, l'administration pénitentiaire, les juridictions et le Conseil départemental, des accès aux dispositifs de droit commun pour les mineurs et les jeunes majeurs dont le mandat judiciaire est en cours et/ou prend fin, tout en développant des sas (CIVIS et Garantie Jeunes).

Actions de consolidation

- Valant pour l'ensemble du territoire
 - Action 6.7.2 Veiller à la complémentarité entre le dispositif de « suivi personnalisé » porté dans le cadre du CLSPD (Cellule de citoyenneté et de tranquillité publique), le

⁶ 395 places dans des Etablissements d'accueil du jeune enfant restent à programmer sur Marseille au titre du Pacte de sécurité et de cohésion sociale 2014-2017, 605 étant déjà inscrites au Contrat Enfance Jeunesse.

Projet de Réussite Educative (PRE) suivi par le GIP Politique de la Ville, et les actions développées dans le cadre de la Convention partenariale Ministère de la Justice - Région.

- Action 6.7.3 Veiller à la continuité de la prise en charge des jeunes les plus en difficulté, en particulier ceux sous la main de la justice (cf. Convention partenariale Ministère de la Justice / Région) ou en prise avec les trafics de drogue, en resserrant encore les liens entre la PJJ, l'administration pénitentière, l'Education nationale, la Région et l'ensemble des dispositifs visant à permettre une formation initiale différée au bénéfice des jeunes sortis du système scolaire sans aucune qualification professionnelle ou avec une qualification obsolète (EPIDE, Ecole de la 2^{ème} chance...).
- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 6.7.4 Développer de nouvelles unités de milieu ouvert, à implanter au plus près des zones excentrées de Marseille.

7 Une action publique qui s'adapte à la diversité des publics des quartiers prioritaires, tout en valorisant leurs atouts

Au-delà du public prioritaire que constituent les enfants et les jeunes, les habitants des quartiers prioritaires sont particulièrement touchés par les phénomènes de précarité, d'autant plus qu'ils ont de plus fortes chances de cumuler les handicaps économiques, sociaux, de santé... freinant leur bonne insertion à la vie de la cité.

Ainsi, tout en tenant compte des actions impactant l'ensemble des habitants des territoires de la politique de la ville, le Contrat de ville de MPM souhaite conduire une action renforcée auprès de certains publics particuliers :

- Les femmes, qui font encore l'objet de nombreuses discriminations et pour lesquelles il est nécessaire d'adapter certains dispositifs d'intervention.
- Les seniors, qui rencontrent des problématiques spécifiques liées au vieillissement et à l'isolement.
- Les personnes en situation de forte vulnérabilité, que cela soit lié aux difficultés d'insertion dans le logement (« sans-abris »), au handicap ou à la santé mentale.

7.1 Mieux prendre en compte et réduire les discriminations dont font l'objet les femmes dans les différentes dimensions de leur vie dans la cité

Les femmes des quartiers prioritaires subissent aujourd'hui encore de nombreuses discriminations, qui les affectent dans les différentes phases de leur vie sociale. Que ce soit dans le recours à l'offre de loisirs (en particulier à l'adolescence et dans le sport), l'accès à la formation ou à l'emploi (l'offre d'insertion est souvent orientée sur des métiers majoritairement destinés à des hommes, comme le bâtiment...), ou dans leur capacité à se mouvoir dans l'espace public et à l'extérieur du quartier (moindre taux de possession du permis de conduire), les publics féminins évoluent dans un environnement parfois hostile qui renforce les difficultés inhérentes au fait d'habiter un quartier prioritaire.

Les familles monoparentales, très largement surreprésentées dans les quartiers prioritaires et constituées dans leur grande majorité de mères avec enfants, constituent en outre un public particulièrement fragile dans les quartiers prioritaires. Le manque de modes de garde représente en particulier un frein majeur à l'accès ou au retour à l'emploi.

Actions structurantes

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 7.1.1 Prioriser les familles monoparentales dans l'examen des demandes de places en crèche (municipale, associative ou privée, financée dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse), en particulier lorsque la demande s'inscrit dans une perspective d'accès à la formation ou à l'emploi.
 - Action 7.1.2 Poursuivre et conforter les actions de lutte contre les violences faites aux femmes.

Actions de consolidation

- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 7.1.3 Favoriser le développement d'une offre sportive à destination des jeunes filles dans les quartiers prioritaires en s'appuyant sur des dispositifs existants (« Appel à projets Sport au féminin » développé par la Région...).
 - Action 7.1.4 Faciliter l'accès à l'offre d'insertion pour les publics féminins, en lien avec les travaux du CDIAE et les dispositifs existants (« Entrepreneuriat au féminin »...).

- Action 7.1.5 Développer des actions de lutte contre les stéréotypes de genre auprès des professionnels et des publics.
- Action 7.1.6 Renforcer le partenariat entre les structures de proximité et les associations spécialisées sur le droit des femmes.
- Action 7.1.7 Favoriser l'appropriation de l'espace public par les jeunes filles et les femmes.
- Action 7.1.8 Soutenir et adapter l'offre de prévention pour les publics féminins : santé sexuelle, accès au dépistage organisé du cancer, prévention du diabète, etc.

7.2 Anticiper et accompagner le vieillissement de la population des quartiers prioritaires

Le phénomène de vieillissement d'une partie de la population des quartiers prioritaires exige une adaptation des dispositifs d'intervention publique. Que ces situations se déroulent dans le parc social (en lien avec la faible mobilité résidentielle observée) ou dans le tissu ancien dégradé, elles impliquent généralement des problématiques d'isolement social progressif, voire dans certains cas de problématiques d'accès aux droits (ex : chibani du centre-ville marseillais, populations turques, kurdes et d'Europe de l'est du centre-ville de Marignane...).

Actions structurantes

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 7.2.1 Faire converger les dispositifs concourant au maintien dans le logement les personnes âgées en perte d'autonomie (mise en place d'un dispositif préventif des situations de dégradation de la qualité de l'habitat des personnes âgées ; prévenir les expulsions locatives des personnes âgées par des outils de repérage de la fragilité, à la disposition des médecins de ville et des organismes de tutelle), permettant d'assurer une prise en charge effective des situations individuelles identifiées.

Actions de consolidation

- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 7.2.2 Mettre en œuvre des actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées, en lien avec les bailleurs dans le parc social et avec des associations dans le parc privé (ex : développement d'appartements partagés en intergénérationnel...).

7.3 Accompagner les populations en situation de vulnérabilité dans leur bonne intégration dans la vie de la cité

Le Contrat de ville souhaite également accompagner par une action adaptée les difficultés spécifiques de certaines populations des quartiers prioritaires.

C'est le cas des problématiques rencontrées par les publics « sans-abris ». Ces populations cumulent les handicaps socioéconomiques (accès à l'emploi, formation et qualification, maîtrise de la langue française, éloignement des institutions, accès à la santé et à la prévention...) et font l'objet d'un très forte rejet social et culturel. Ces populations nécessitent un accompagnement spécifique vers un logement pérenne (induisant un développement du nombre de places d'accueil), avec une attention particulière à avoir sur la sensibilisation aux modes d'habiter.

Sur un autre registre, le diagnostic en matière de santé souligne la sur-représentation des situations de souffrance psychique et de maladie mentale dans les quartiers prioritaires, en lien avec la forte précarité des populations qui y résident. Ces situations ont tendance à fortement aggraver les phénomènes d'exclusion subis par ces personnes.

Enfin, les habitants des quartiers prioritaires en situation de handicap doivent également faire l'objet d'une attention particulière. Non seulement leur quotidien peut être rendu difficile du fait de l'absence ou du manque d'infrastructures adaptées et/ou d'une offre de transports en commun suffisamment dense, mais leur accès aux structures et ressources d'accompagnement existantes peut pâtir d'une information insuffisante. Le Contrat de ville affirme la priorité donnée à l'insertion de ces publics en milieux scolaire et professionnel ordinaires.

Actions structurantes

- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 7.3.1 Veiller à ce que les opérations de rénovation et d'aménagement urbains prennent en compte systématiquement l'accessibilité des personnes en situation de handicap.
 - Action 7.3.2 Favoriser l'accès aux droits (CMU, CMUc, ACS, AME), aux soins et aux actions de promotion de la santé des publics vulnérables dont les personnes sans abri (médiation santé, nutrition, dépistage organisé du cancer, lutte contre les addictions...).

Actions de consolidation

- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 7.3.3 Expérimenter, en lien avec le futur PDALPDH, l'ARHLM, l'USH et dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Innovation de la CGLLS, la mise en œuvre d'une démarche inter-bailleurs de « projet social de résidence » à forte composante de familles d'origine tzigane avec une équipe d'ingénierie spécialisée chargée de l'accompagnement social, de la gestion locative, technique et urbaine.
 - Action 7.3.4 Renforcer les processus de coordination des acteurs et des actions en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (réseaux santé mentale, réseaux sans-abri...) afin d'améliorer les parcours de prise en charge, et soutenir lorsque pertinent les formes d'auto-organisation de ces populations (ex : Nomades Célestes).
 - Action 7.3.5 Renforcer et coordonner l'offre d'accompagnement social vers le logement des populations souffrant de problèmes de santé mentale dans les quartiers prioritaires (dont qualification des professionnels intervenant « en première ligne »), tout en luttant contre les stigmatisations dont ces populations font l'objet.
 - Action 7.3.6 Consolider la démarche de Conseil Local en Santé Mentale conduite sur Marseille, et développer ce type d'initiatives sur les autres communes du Contrat de ville.

8 Le retour du droit dans les quartiers prioritaires, symbole et « preuve » de l'investissement de la puissance publique et condition de rénovation de la vie citoyenne

Certains quartiers se situent aujourd'hui, au moins pour partie, à la marge du fonctionnement « normal » de la ville :

- Structuration de la vie sociale par les trafics dans certaines cités.
- Présence de marchands de sommeil dans l'habitat privé dégradé (grandes copropriétés ou centres anciens).
- Développement d'une économie parallèle, informelle voire transgressive, source de revenus pour les habitants.

Ces situations peuvent générer un sentiment d'abandon pour les habitants concernés, « victimes » de ces comportements, d'autant plus important quand l'accès aux services publics de base est rendu difficile par la situation du quartier.

Si la réponse policière et répressive a toute sa place dans l'éventail d'interventions à déployer sur ces quartiers, il semble indispensable que le partenariat public réinstalle en parallèle le plein exercice du droit au sens large dans le fonctionnement quotidien des quartiers.

8.1 Accès au droit et réponse judiciaire : fluidifier les procédures au service de la « normalisation » des quartiers

Les professionnels mettent en évidence les conséquences très problématiques de l'engorgement des services de droit commun en matière d'accès aux droits (Maisons départementales de la solidarité, CCAS), ce phénomène amenant à une priorisation des publics (priorité accordée par les MDS aux familles, par exemple) et laissant de côté une frange non négligeable de ménages, qui se retrouvent sans prise en charge. A cet égard, ils rappellent que 60% des demandes d'aide alimentaire formulées sont en lien avec des ruptures de droits.

L'accès au droit concerne également les professionnels victimes de la délinquance (agents des bailleurs, travailleurs sociaux, fonctionnaires de police, agents des transports en commun, etc.). En effet, ces derniers n'ont souvent qu'une connaissance partielle de leurs droits et l'action judiciaire se heurte souvent au problème du dépôt de plainte, que de nombreux professionnels refusent pour ne pas se mettre en difficulté dans leur quartier. Alors que les instructions de politique pénale font du traitement des violences ou agressions de tous ordres subies par ces professionnels une priorité, le Contrat de ville affirme la nécessité de préserver cette « base avant » de l'action publique dans les quartiers prioritaires.

L'effectivité des réponses en matière d'accès aux droits pâtit aujourd'hui du relatif cloisonnement existant entre les différentes structures intervenant sur ce champ, et d'une certaine méconnaissance des institutions (singulièrement la police et la justice) par les acteurs évoluant sur d'autres thématiques, induisant *in fine* un faible recours aux solutions disponibles.

A un autre niveau, l'enjeu de la régularisation des activités informelles est bien entendu à relier à celui du réinvestissement plus général des quartiers prioritaires par la puissance publique (équipements publics, offre à destination des habitants...), condition de l'acceptation des interventions plus coercitives et répressives conduites dans les quartiers.

Actions structurantes

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 8.1.1 Coordonner les interventions des divers acteurs de l'accès au droit, en poursuivant le processus de labellisation des actions d'accès au droit et en faisant des MJD et des PAD les lieux d'intervention privilégiés des délégués du Défenseur des droits et des conciliateurs de justice.

- Action 8.1.2 Soutenir l'aide aux victimes (habitants comme professionnels intervenant dans les quartiers), d'une part en développant l'accès aux dispositifs d'aide aux victimes et à une prise en charge psychosociale adaptée, d'autre part en accompagnant les professionnels pour les sécuriser dans leurs démarches de dépôt de plainte, notamment par un travail en amont sur les spécificités de leur statut.
- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 8.1.3 Sur Marseille, créer une Maison de la Justice et du Droit et articuler cette structure avec l'ensemble des espaces de proximité dédiés à la consultation et à l'accès aux droits.

Action de consolidation

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 8.1.4 Etendre des permanences d'accès aux droits dans les communes accueillant des quartiers prioritaires et non couvertes (Marignane, Septèmes-les-Vallons).
 - Action 8.1.5 Assurer la prise en charge des problématiques socio-juridiques de toutes les populations, particulièrement des plus fragilisées, et mener des actions d'apprentissage de la citoyenneté, de sensibilisation au Droit et à la connaissance du système judiciaire.
 - Action 8.1.6 Mener des expériences de régularisation de type « garage associatif » ou aménagement de sites dédiés à des activités de ferrailage et/ou prendre en compte leur existence à titre expérimental en leur ménageant des espaces dédiés dans le cadre des projets de renouvellement urbain et des démarches de GUP.
 - Action 8.1.7 Elaborer un protocole d'accord qui formalise les relations entre les équipements d'accès aux droits et les services publics concernés.

8.2 Structurer l'action de lutte contre les discriminations à l'échelle du territoire communautaire

Les habitants des quartiers prioritaires sont bien souvent sujets à des phénomènes de discrimination : outre la discrimination territoriale liée à leur quartier de résidence, les discriminations portent sur l'origine ethnique, les pratiques religieuses, l'âge (jeunesse et personnes vieillissantes) et sur le sexe, avec des phénomènes de cumul qui peuvent accentuer le phénomène. Les discriminations hommes-femmes restent particulièrement prégnantes.

Le regard porté sur l'action publique en matière de lutte contre les discriminations ces dernières années souligne la nécessité d'une plus grande synergie entre les intervenants de la lutte contre les discriminations et les autres acteurs associatifs, au service d'une meilleure diffusion des enjeux de mixité et d'égalité de traitement.

La lutte contre les discriminations constitue désormais un axe transversal incontournable des contrats de ville et doit se traduire par la mise en place de « Plans territoriaux stratégiques » au sein de chaque contrat de ville. Les professionnels concordent sur la nécessité de positionner le sujet comme une thématique à part entière. Ils mettent par ailleurs en garde sur l'importance tant du portage et du pilotage politiques de la thématique que des moyens humains dédiés à sa déclinaison opérationnelle, sur le terrain. A la suite du Plan marseillais de prévention de la délinquance porté jusqu'à fin 2013 par la Maison de l'emploi, et en s'appuyant sur l'expérience du Plan de lutte contre les discriminations signé en 2007 à La Ciotat, les partenaires du Contrat de ville s'accordent pour s'engager en faveur d'un Plan d'action de lutte contre les discriminations porté à l'échelle communautaire.

Actions structurantes

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 8.2.1 Engager un diagnostic territorial et recenser l'ensemble des actions existantes en matière de prévention et de lutte contre les discriminations.
 - Action 8.2.2 Formaliser un Plan d'action partenarial coordonné par un animateur dédié, et s'articulant autour d'un réseau de référents « lutte contre les discriminations ». S'appuyer, le cas échéant, sur l'expertise du Défenseur des Droits, notamment au travers de sa représentation régionale, avec la possibilité de développer des actions communes de promotion des droits et de l'égalité.

Actions de consolidation

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 8.2.3 Organiser le portage politique, la gouvernance et le dispositif de suivi et d'évaluation du plan d'action de lutte contre les discriminations.
 - Action 8.2.4 Former les décideurs, les techniciens occupant des postes d'encadrement (à l'échelle communale ou communautaire), les employeurs aux questions de discriminations et stéréotypes.
- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 8.2.5 Promouvoir les dispositifs / processus d'insertion qui ont vocation à lutter contre les discriminations à l'embauche, dans l'accès aux soins, dans le cadre de l'orientation scolaire, dans l'accès et le maintien dans le logement.
 - Action 8.2.6 Renforcer l'accompagnement des victimes potentielles de discriminations et les aider à engager des démarches pour faire valoir leurs droits, en articulation étroite avec les permanences des délégués du Défenseur des droits.
 - Action 8.2.7 Développer des actions éducatives et de sensibilisation à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie, notamment autour de la valorisation de l'Histoire et de la Mémoire des territoires pour conforter la construction d'une identité collective.

8.3 Limiter les conséquences du trafic de drogues, condition préalable à la tranquillité des quartiers les plus touchés

Le phénomène de trafic de stupéfiants tend, sur certains quartiers, à structurer notablement la vie locale, au détriment des habitants (sentiment d'insécurité, confiscation de l'espace public, stigmatisation de leur quartier...). En particulier, la visibilité de ces réseaux et leur attractivité pour les adolescents et jeunes adultes dans les quartiers populaires viennent modifier en profondeur les conditions de vie des habitants et le contexte d'intervention des travailleurs des professionnels.

Les actions coup de poing menées dans le cadre des ZSP ont pu ponctuellement frapper durement certains réseaux en place, mais n'ont pas permis d'éradiquer le phénomène qui a montré d'étonnantes capacités d'adaptation et de régénération sur des formes toujours plus souples. Cela appelle à des approches complémentaires et innovantes, qui renouvellent les modes d'intervention des professionnels de la prévention et de la tranquillité publique, articulant répression, prévention, réduction des risques et promotion sociale.

Les acteurs s'accordent par exemple souvent sur l'efficacité de stratégies de proximité avec les populations et les associations, sans symbolique répressive, cherchant à se familiariser avec le quartier. Ces dernières sont pourtant mal perçues, aussi bien par les habitants qui y voient un laxisme envers les délinquants, que par les élus pour qui elles sont politiquement difficiles à promouvoir.

Actions structurantes

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 8.3.1 Etablir des cadres et modalités de travail régulières et pérennes entre tous les intervenants de terrain : policiers, éducateurs, autres professionnels de la médiation, etc.
- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 8.3.2 Inventer de nouveaux métiers et dispositifs de médiation, de type « unité de paix publique », susceptibles de s'approprier les quartiers dans une logique préventive et accompagner ces actions d'un discours pédagogique auprès des professionnels et des habitants.
 - Action 8.3.3 Conforter le dispositif de soutien au relogement dans le parc social des familles victimes de la violence des réseaux de revente de stupéfiants.

Actions de consolidation

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 8.3.4 Renforcer le partenariat institutionnel et associatif en matière de prévention et de tranquillité publique à travers une meilleure coordination des différentes structures qui interviennent dans les quartiers et en sensibilisant les professionnels d'autres domaines (enseignants, culture, sports, etc.) aux actions de prévention et tranquillité publique, et plus largement à la connaissance des institutions (police et justice en particulier). Cette action pourrait notamment conduire à formaliser des modalités de fonctionnement institutionnels et opérationnels Police/Justice/collectivités pour concevoir des outils de suivi du cadre de vie, de la tranquillité et de la sécurité sur les quartiers prioritaires (guide local de tranquillité, échange d'information) et d'observation (en lien avec l'Observatoire National de l'USH).
 - Action 8.3.5 Mutualiser les moyens de la médiation sociale de proximité entre bailleurs sociaux et collectivités territoriales au sein d'une structure adaptée (type GIE) et développer des équipes de médiation mobiles et territorialisées.
 - Action 8.3.6 Ouvrir des postes de Travaux d'Intérêt Général dans les collectivités – voire les bailleurs – partenaires du Contrat de ville pour contribuer à une politique partenariale de prévention de la récidive et consolider la coopération avec les dispositifs du ministère de la Justice, de type UEMO (unité éducative en milieu ouvert) favorisant la mise en place de « stages citoyens » pour des publics mineurs ayant à effectuer des mesures de réparation.
 - Action 8.3.7 Développer à l'échelle de chacun des secteurs une démarche de soutien et de formation des professionnels de terrain et des habitants face aux trafics de drogue afin de renforcer leurs capacités de résistance et d'action face à l'ampleur et la criminalisation des réseaux de trafics de produits stupéfiants, sur le modèle des démarches mises en œuvre dans le cadre du Comité de pilotage « Trafics Acteurs et Territoires » des 13^e et 14^e arrondissements.

8.4 Travailler avec les habitants **pour qu'ils participent** aux démarches et décisions publiques qui les concernent

Si certains projets type PRU ont permis d'initier des collaborations fertiles entre institutions et habitants, beaucoup reste à faire pour permettre une véritable participation citoyenne à l'action publique qui impactera directement leur quotidien. La méfiance d'une partie de la population vis-à-vis des institutions publiques vient ainsi souvent annihiler l'intérêt porté par certains habitants à la chose publique.

Les partenaires du Contrat de ville s'accordent en particulier sur la nécessité de faire évoluer les modalités d'interventions des professionnels vis-à-vis des habitants autour de principes d'action communs. En effet, il apparaît que la méthode aujourd'hui à l'œuvre est en grande partie inadaptée, que ce soit les sujets mis au débat, les modes de participation, ou le peu de place laissé à l'initiative populaire (un constat largement partagé à l'échelle nationale par rapport à certains de nos voisins européens).

Le Contrat de ville et la mise en place des Conseils citoyens et des Maisons du Projet offrent une opportunité de poser de nouvelles bases pour la participation des habitants, dans un cadre communautaire à définir. Les Centres Sociaux, qui inscrivent la participation habitante au cœur de leur projet social, seront également des parties prenantes majeures de cette évolution attendue.

Actions structurantes

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 8.4.1 Donner des objectifs opérationnels aux Conseils citoyens (par exemple, faire gérer les FPH par les conseils citoyens).
 - Action 8.4.2 Former les habitants, mais aussi les techniciens et les élus, au travail partenarial dans le cadre des conseils citoyens, en faisant preuve de clarté sur les objectifs et les marges de manœuvre, et en veillant à la mixité des groupes d'habitants et d'acteurs formés.
 - Action 8.4.3 Construire collégialement un cadre de fonctionnement pour les Maisons du projet des sites faisant l'objet d'un nouveau projet de rénovation urbaine (animation, information, concertation), et solliciter pour chaque convention des financements d'ingénierie pour assurer ce rôle.

Actions de consolidation

- Valant pour l'ensemble du territoire :
 - Action 8.4.4 Valoriser les réseaux d'entraide informels communautaires et les reconnaître dans leur fonction d'accompagnement social.
- A décliner dans les territoires infra-communautaires :
 - Action 8.4.5 Favoriser la formation d'habitants relais et d'acteurs de première ligne – au-delà des Conseils citoyens – aux projets urbains et sociaux des quartiers.
 - Action 8.4.6 Soutenir les porteurs de projets associatifs dans leurs processus de co-construction des projets avec les habitants.
 - Action 8.4.7 Construire collégialement la place des habitants et de leurs organisations (conseils citoyens, association de locataires) dans le cadre de l'élaboration et du suivi des conventions de GUP et conventions pour abatement TFPB sur les quartiers prioritaires.

Axe stratégique	Orientation	Action	
Une vie locale qui s'appuie sur un cadre de vie rénové, des espaces publics réappropriés et l'accès à une offre de services (sociale, culturelle, sportive, de promotion de la santé, associative) adaptée	1.1 Concevoir, réaliser et rénover des espaces publics supports d'une appropriation citoyenne et d'une véritable animation sociale et culturelle	1.1.1	Consolider l'inscription financière et temporelle des projets d'espaces publics et de voiries nouvelles dans les quartiers prioritaires – notamment ceux liés aux PRU – dans la programmation pluriannuelle d'investissement de MPM, en articulation avec les actions des bailleurs (espaces communs privés, résidentialisation...) ou des communes.
		1.1.2	Inscrire dans les conventions ANRU des financements dédiés à des programmes d'aménagement et de gestion transitoires des délaissés de chantiers, notamment via l'intervention d'entreprises d'insertion, de chantiers écoles et de chantiers d'insertion.
		1.1.3	Systématiser la concertation dans les projets d'aménagement pour favoriser l'implication des habitants dans la gestion ultérieure de leurs espaces communs et de leur quartier, en mobilisant l'expertise d'usage des gestionnaires et des habitants.
		1.1.4	Structurer une stratégie globale de prévention situationnelle en s'appuyant sur les « opérations concertées » du CLSPD et sytématiser les études de prévention urbaine dans le cadre des PRU et opérations d'aménagement d'espaces publics comme expérimentées dans la démarche SAVIE.
		1.1.5	Prendre en compte de manière systématique dans les projets de création/réhabilitation les usages et besoins différenciés des hommes et des femmes en matière d'espaces et d'équipements publics
		1.1.6	Mettre en place des actions de valorisation des espaces publics et du patrimoine paysager basées sur de nouveaux modes d'action participatifs (jardins familiaux, jardins partagés, démarches artistiques partagées dans l'aménagement des espaces et équipement publics en accompagnement des mutations urbaines...).
		1.1.7	Expérimenter des projets d'aménagement d'espaces collectifs légers, innovants et peu coûteux en valorisant certains délaissés.
	1.2 Renforcer la (les) gestion(s) urbaine(s) de proximité, condition d'une vie quotidienne apaisée et de pérennisation des investissements réalisés	1.2.1	Formaliser la stratégie partenariale en matière de GUP à l'échelle de la communauté urbaine, à travers une convention cadre permettant de clarifier le rôle des acteurs (dont MPM), de définir des objectifs engageants (en particulier en matière de propreté, de maintenance, de sécurité-tranquillité publique), de délimiter les périmètres d'action pertinents et de mutualiser les moyens.
		1.2.2	Formaliser une convention de GUP par quartier portant des objectifs opérationnels précis et en nombre resserré, en cohérence notamment avec le Contrat Local de Propreté de MPM. Les engagements des bailleurs concernant la mobilisation de l'abattement de TFPB (désormais intégralement fléchés sur les territoires prioritaires) feront dans ce cadre l'objet d'une convention par quartier prioritaire, en mono ou inter-bailleurs selon les spécificités des territoires, conformément au cadre national signé entre l'Etat, l'USH et les associations d'élus.
		1.2.3	Conduire une action partenariale (police, justice, communauté urbaine, communes, bailleurs sociaux, service d'enlèvement des tags, etc.) en matière de tranquillité publique, structurée et pilotée par le CLSPD à l'échelle d'un quartier, en articulation avec le GIP Politique de la Ville, le Conseil de secteur et le Groupe de Pilotage et de Suivi concernés.
		1.2.4	Mobiliser les Conseils citoyens pour proposer des formes nouvelles d'implication des habitants dans la gestion quotidienne des quartiers
		1.2.5	Soutenir des formes innovantes d'animation de l'espace public par les équipements et le tissu associatif local, y compris « hors les murs » et en pieds d'immeuble.
		1.2.6	Adapter le dispositif partenarial de sécurisation des chantiers dans le cadre d'un GLTD thématique dédié.
	1.3 Mettre à niveau l'offre en équipements et en services de proximité, pour la banalisation du fonctionnement des quartiers prioritaires	1.3.1	Identifier explicitement les priorités d'intervention (construction, restructuration, réhabilitation) dans la programmation pluriannuelle d'investissement des Villes et des bailleurs (réutilisation/restructuration de locaux communs ; changement d'usages en PRU et hors PRU...), les partager auprès des partenaires.
		1.3.2	Identifier et prioriser les besoins de création de nouveaux équipements d'accueil de la petite enfance et définir les modalités de leur fonctionnement, dans un objectif d'optimisation de l'offre territoriale (à Marseille, 395 places d'accueil collectif des jeunes enfants restent à programmer sur les 1 000 prévues par le Pacte de sécurité et de cohésion sociale ; à Septèmes-les-Vallons, un équipement de mode de garde sortira de terre en septembre 2015, un autre est prévu sur La Gavotte Peyret).
		1.3.3	Soutenir le développement d'une offre de promotion de la santé, de prévention et de soins de proximité, en particulier en initiant une démarche d'Atelier Santé Ville (ASV) sur les territoires de Marignane et Septèmes-les-Vallons et en poursuivant la démarche ASV engagée sur Marseille.
		1.3.4	Expérimenter des actions de déclioisonnement de l'intervention sociale par la mise en réseau des acteurs de première ligne.
		1.3.5	Rationaliser l'utilisation des équipements existants par la mutualisation des locaux et des espaces extérieurs (dont équipements scolaires), afin de démultiplier la capacité de réponse publique à budget équivalent.
		1.3.6	Dans un objectif d'optimisation de l'usage des locaux existants, mettre en place une commission partenariale d'instruction des demandes des locaux d'activités, associatifs... des bailleurs sociaux au regard du projet social du territoire.
		1.3.7	Accroître et diversifier l'offre de permanences des différents services publics dans les quartiers (emploi, action sociale, ...), autant que possible dans des lieux dédiés. Expérimenter des actions de médiation entre services publics et habitants (orientation, traduction, etc.), notamment en intégrant les moyens humains et matériels permettant de limiter la fracture numérique (accompagnement des publics dans leurs démarches face au développement de l'E-administration).
		1.3.8	Développer et consolider les structures permettant de réunir une pluralité de services dans un lieu unique et qui facilitent ainsi les démarches des usagers (type Plateforme de Services Publics, Points de Services Publics ou Point Information Médiation Multi Services).
	1.4 Faire des pratiques culturelles et sportives des vecteurs de bien-être, de développement personnel et d'ouverture des quartiers et de leurs habitants sur la ville	1.4.1	Définir les priorités en matière de création et de rénovation lourde des équipements sportifs dans les quartiers prioritaires, en privilégiant les équipements polyvalents qui permettent d'accueillir des clubs dédiés mais aussi de développer des activités péri-scolaires.
		1.4.2	Réinscrire le rôle prioritaire des bibliothèques, centres documentaires et médiathèques pour favoriser l'accès à la lecture plaisir pour tous, en s'appuyant sur les orientations du Contrat territoire lecture.
		1.4.3	Elargir l'influence des équipements structurants (en particulier culturels) aux territoires prioritaires, et promouvoir leur implantation dans les quartiers de la politique de la ville en veillant à créer les conditions de leurs attractivité et de leur accessibilité pour les populations locales et extérieures aux quartiers concernés sont réunies.
		1.4.4	Définir une politique tarifaire visant à faciliter l'accès à des équipements et/ou actions sportives et culturelles aux populations des quartiers prioritaires.
		1.4.5	Développer les échanges et manifestations sportives inter-quartiers et inter-communales entre clubs, pour faire du sport un vecteur de brassage et d'ouverture.
		1.4.6	Inciter les équipements culturels phares à coproduire des actions à destination des habitants des quartiers prioritaires : les modalités de l'engagement de ces équipements en faveur de l'accès des publics prioritaires, de la mise en œuvre d'actions dans les territoires et d'actions de médiation, en lien avec les structures d'éducation populaire et les associations culturelles des quartiers, feront l'objet de travaux spécifiques, notamment dans l'optique de désigner des « têtes de réseau » (a priori les équipements d'échelle métropolitaine). Ces politiques d'accès des publics prioritaires à la culture, l'art et la création feront l'objet, le cas échéant, d'actions concrètes conclues dans les conventions entre les établissements précités et l'Académie Aix-Marseille de l'Education Nationale.
		1.4.7	Soutenir la mise en place d'un programme concerté de résidences d'artistes dans les quartiers prioritaires, afin de développer des projets originaux avec les habitants, autour de créations partagées, des pratiques amateurs et de l'éducation artistique.
		1.4.8	Etudier la faisabilité puis expérimenter une offre de structure itinérante multi-thématique (arts plastique, arts scéniques, lecture, ...).
		1.4.9	Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers, par exemple dans le cadre de la rénovation urbaine ou via le dispositif IPM (Identités Parcours Mémoires - qui fera de Marseille une priorité).
		1.4.10	Valoriser les médias de proximité participant à la dynamisation des territoires.
	1.5 Soutenir et valoriser le tissu associatif des territoires prioritaires, 1.5 vecteur majeur de vivre ensemble, notamment au travers les équipements sociaux	1.5.1	En articulation avec la Convention cadre des centres sociaux et de l'animation de la vie sociale, améliorer la démarche de complémentarité et de mise en cohérence des politiques partenariales en faveur des équipements sociaux.
		1.5.2	Engager des démarches de simplification administrative dans les appels à projets, le traitement des dossiers de demande de subventions, le versement des subventions (par exemple via des Conventions pluriannuelles).
		1.5.3	Ajuster les territoires d'intervention des centres sociaux et des Maisons pour tous en fonction des évolutions urbaines, des ambitions de brassage des populations et des projets de territoire, pour conforter leur rôle de soutien aux relais locaux de l'action publique.
		1.5.4	Décliner les finalités et orientations de la Convention cadre des Centres Sociaux pour définir la stratégie sociale globale de chaque projet de territoire : soutien à l'animation de la vie sociale et au fonctionnement des équipements, soutien technique et financier, émergence d'initiatives locales et de pratiques innovantes.
		1.5.5	Encourager les démarches de co-construction des projets des Centres sociaux avec les habitants (Formation, fonds de soutien à la participation des habitants...).
		1.5.6	Accompagner les associations dans la mobilisation de financements publics et privés, et soutenir les acteurs associatifs contribuant au lien social et à la citoyenneté (emplois aidés dédiés, mise à disposition de ressources et d'outils d'accompagnement aux démarches de projet, formation des acteurs bénévoles et salariés...).

Actions structurantes

- Valant pour l'ensemble du territoire
- A décliner dans les territoires infra-communaux

Actions de consolidation

- Valant pour l'ensemble du territoire
- A décliner dans les territoires infra-communaux

Axe stratégique	Orientation	Action	
2 Des quartiers et des habitants qui participent, chacun à leur niveau, au développement économique et de l'emploi	2.1 Une contribution différenciée des quartiers au développement économique du territoire	2.1.1	En complément des moyens déjà mis en œuvre dans les ZFU-TE, mettre en place des postes de développeurs économiques territoriaux dédiés « politique de la ville » sur les territoires, afin d'y faciliter l'implantation de TPE/PME/PMI et mieux soutenir la création d'entreprises. Ils pourront être amenés à participer au Service de l'emploi de proximité (SPE-P), qui est en charge de la coordination de l'offre de services aux entreprises, aux salariés et aux demandeurs d'emploi.
		2.1.2	Renforcer le volet recrutement des projets d'implantation d'entreprises sur les quartiers prioritaires (repérage, préparation à l'emploi des demandeurs d'emploi des quartiers), en améliorant la chaîne d'information entre MPM, Pôle emploi et les acteurs économiques concernés.
		2.1.3	S'appuyer sur les travaux de Gestion Prévisionnel de l'Emploi et des Compétences Territoriale (GPECT) pour favoriser l'accès des habitants des quartiers prioritaires aux emplois dans les secteurs porteurs d'emplois (exemple de la démarche conduite sur le secteur de l'aéronautique dans le cadre du projet Henri Fabre). Deux pistes de travail : - Informer les différents acteurs du SPE, mais également les acteurs de terrain, sur les métiers porteurs, en portant une attention particulière aux filières et métiers requérant de l'emploi peu qualifié (construction, commerce de gros, transport-entreposage, ...). - A partir de l'analyse des qualifications et compétences dont sont porteurs les demandeurs d'emploi, définir les passerelles vers les métiers porteurs (compétences transférables).
		2.1.4	Intégrer dans les projets de rénovation urbaine, les potentiels de développement d'une offre foncière et immobilière économique en asseyant celui-ci sur des études de marché circonstanciées, en coordination avec les développeurs économiques territoriaux dédiés « politique de la ville ».
		2.1.5	Intégrer dans la stratégie de développement économique portée par les différents acteurs une ligne de communication commune qui participe à changer l'image des quartiers prioritaires auprès des acteurs économiques, notamment en intégrant ces territoires dans des secteurs géographiques plus larges.
		2.1.6	Recenser précisément les potentiels fonciers et immobiliers économiques des quartiers prioritaires et les intégrer dans les politiques de promotion des collectivités vis-à-vis du monde de l'entreprise.
		2.1.7	Resserrer les liens entre le Service Public de l'Emploi, les acteurs de terrains et le monde économique, notamment au travers du SPE-P (SPE de proximité), lieu de coordination de l'offre de services sur les projets impactant ou pouvant impacter les quartiers prioritaires. Sont associés aux acteurs du SPE : les collectivités territoriales, les acteurs de la politique de la ville et les partenaires économiques.
		2.1.8	Valoriser les dispositifs fiscaux à destination du commerce de proximité, mettre en place et coordonner une offre de services avec les communes et les chambres consulaires (CCIMP et Chambre de métier) pour appuyer et développer le commerce de proximité dans les quartiers prioritaires.
		2.1.9	Conforter et coordonner les actions de soutien à la création d'activité et à l'amorçage (pérennisation des Citélabs, mobilisation du dispositif NACRE, des dispositifs régionaux comme les Couveuses, CAE, PFIL...), soutenir les actions innovantes de rapprochement des acteurs de la création d'entreprises (ex : Pôle de création de la Cabucelle) et développer plus particulièrement les actions de soutien post-crétation pour répondre à la fragilité des activités nouvellement créées dans les quartiers prioritaires.
	2.2 Les habitants des quartiers, un « capital humain » à mettre au service du développement économique local et métropolitain	2.2.1	Dans le cadre du SPE-P « politique de la ville » de MPM, fixer des objectifs d'entrée des publics des quartiers politique de la ville dans les dispositifs de droit commun et mettre en place un dispositif de pilotage et de suivi : contrats aidés (emplois d'avenir, CAE/CIE, contrat « starter »), Garantie-Jeunes, dispositif « Parrainage », dispositif « Deuxième chance » (EPIDE, Ecole de la deuxième chance, formation deuxième chance portée par l'AFPA – Comité interministériel des villes), dispositif « Réussite apprentissage » (Comité interministériel des villes, mise en œuvre impliquant les CFA, sur prescription de Pôle emploi et des Missions locales), clauses sociales d'insertion dans les marchés publics (notamment dans le cadre des grands projets de transformation du territoire), politique publique en matière de formation professionnelle initiale et continue, contingents de jeunes issus des quartiers prioritaires dans l'accès aux filières sociale et socio-éducative.
		2.2.2	Renforcer le repérage et l'orientation professionnelle des publics issus des quartiers prioritaires : - diversification des permanences de Pôle emploi dans les centres sociaux ou dans des associations de proximité (rendez-vous individuels, ateliers services numériques, ateliers Pôle Emploi Mode d'Emploi, ateliers à destination des publics maîtrisant peu la langue française, apport sur la connaissance du marché du travail...) ; - renforcement de la présence des Missions locales dans les territoires prioritaires, notamment via la désignation de correspondants « contrat de ville », en augmentant le nombre de conseillers (18 postes supplémentaires sur Marseille) pour conforter et développer les permanences dans les centres sociaux et l'offre d'accueil dans les antennes des ML situées dans les quartiers de la politique de la ville ; - création ou maintien des dispositifs de Mobilisation Orientation Vers l'Emploi (MOVE, comportant notamment des actions en pieds d'immeuble), qui constituent l'un des leviers de réussite des permanences de Pôle emploi dans les quartiers.
		2.2.3	Structurer et consolider le secteur de l'insertion par l'économique : - Poursuivre la mise en place d'actions d'insertion, en saisissant les opportunités conjoncturelles du territoire, en premier lieu les PRU (chantiers d'insertion / ACI, entreprises de travail temporaire d'insertion). - Consolider et/ou faire émerger des actions pérennes par le biais d'entreprises d'insertion, en particulier dans les métiers porteurs pour atteindre l'objectif d'accès à l'emploi durable des publics. - Péreniser les structures de l'IAE en mobilisant les différents outils existant (Dispositif Local d'accompagnement –DLA, marché mutation économique...).
		2.2.4	Dans le cadre de sa compétence en matière de formation professionnelle continue, la Région se fixe comme objectif de consacrer annuellement 5 000 places de formation au bénéfice des populations issus des quartiers prioritaires de MPM. Elle mettra à disposition de Pôle Emploi et des Missions locales les données de géolocalisation des bénéficiaires de la formation professionnelle continue, permettant d'assurer un suivi effectif de l'accès aux dispositifs pour ces publics.
		2.2.5	Développer l'implication des entreprises en faveur de l'emploi des publics des quartiers prioritaires au travers de la mise en œuvre de la Charte Entreprises et Quartiers des Bouches-du-Rhône et de l'appui au réseau d'accompagnement à la Responsabilité Sociétale des Entreprises.
		2.2.6	Soutenir les démarches participatives qui s'appuient sur de nouvelles formes d'économie (économie sociale et solidaire, économie circulaire, ...) et valoriser leur rôle en matière de création de richesse économique et d'emploi, ainsi que de renforcement du lien social.
		2.2.7	Mettre en place un dispositif d'information des acteurs de terrain pour améliorer leur connaissance des dispositifs institutionnels de l'emploi et du développement économique, ainsi qu'une information des professionnels du service public de l'emploi pour améliorer leur appréhension des problématiques des habitants, de manière à développer la connaissance mutuelle des acteurs de proximité et des institutions. A cet effet, l'Etat et la Région mobiliseront le Centre de Ressources Politique de la Ville PACA.
		2.2.8	Mettre en place 16 conseillers Pôle emploi dédiés « accompagnement global » pouvant intervenir auprès des publics des quartiers prioritaires de Marseille (et envisager les modalités d'extension du dispositif au quartier prioritaire de la Gavotte Peyret à Septèmes-les-Vallons), 1 à Marignane et 1 à La Ciotat en partenariat avec le Conseil départemental 13, les CCAS, les Maisons de la Solidarité et les pôles d'insertion.
		2.2.9	Mettre en place des dispositifs d'accompagnement intensif dans les 9 agences Pôle emploi intervenant sur les territoires de la politique de la ville : - 13 clubs Ambition (jeunes et plus de 45ans) à Marseille ; - 2 accompagnements intensifs individuels (jeunes) à Marseille ; - 1 club Ambition à Marignane et 1 à La Ciotat (et envisager les modalités d'extension du dispositif à Septèmes-les-Vallons) ; - 75 conseillers en charge de portefeuilles d'accompagnement renforcé.

Actions structurantes

- Valant pour l'ensemble du territoire
- A décliner dans les territoires infra-communaux

Actions de consolidation

- Valant pour l'ensemble du territoire
- A décliner dans les territoires infra-communaux

Axe stratégique	Orientation	Action	
3 Une offre de logements améliorée et diversifiée dans les quartiers prioritaires, qui contribue à la remise en mouvement les parcours résidentiels des ménages	3.1 Poursuivre et amplifier le renouvellement urbain, vecteur d'innovation et d'excellence environnementale dans les quartiers, au service des habitants	3.1.1	Poursuivre la réflexion partenariale sur l'évolution de la gouvernance stratégique et opérationnelle du projet de renouvellement urbain de Marseille, permettant une prise de décision à fin 2015.
		3.1.2	Sécuriser les engagements financiers contractualisés dans le cadre des conventions passées au titre du PNRU 1, assurer la consommation effective des crédits par les maîtres d'ouvrage, la réalisation coordonnée et la bonne fin des opérations conventionnées.
		3.1.3	Elaborer et engager des PRU sur de nouveaux quartiers (d'intérêt national ; d'intérêt régional dans le cadre du CPER), dans le cadre de projets de cohésion urbaine et sociale intégrés et qui soient assis sur une programmation financière sécurisée chez chacun des signataires, tout en prenant en compte les impacts connexes (réseaux, hydrauliques...).
		3.1.4	Intensifier et mettre en synergie les actions pour la maîtrise des charges et des consommations d'énergie (bailleurs à l'occasion d'opérations de réhabilitation, de construction neuve, et plus largement dans leurs relations courantes avec les locataires ; expérimentation en partenariat avec Effinergie et EDF ; etc.) avec un travail de pédagogie renforcé, et en s'appuyant sur l'Agence locale de l'énergie et du climat.
		3.1.5	Développer les filières de recyclage et les circuits courts dans les quartiers et au-delà, en s'appuyant autant que possible sur les initiatives des habitants et en procédant par voie d'expérimentation (création de ressourceries associatives) dans quelques quartiers où le potentiel est avéré et le cas échéant en lien avec les bailleurs (mise à disposition de locaux, réorganisation des processus de tri – en particulier les encombrants – implication/formation des personnels de proximité des bailleurs, de relais habitants...).
		3.1.6	Développer de nouvelles fonctions pour certains espaces paysagers (parcs, belvédères, jardins partagés, GR, ...), avec un objectif de rayonnement au-delà du quartier dans lequel ils s'inscrivent et de développement des liens entre les quartiers et leur environnement naturel.
	3.2 3.2 Améliorer la fluidité des parcours résidentiels pour les ménages des quartiers prioritaires, mais aussi pour optimiser l'occupation du parc existant	3.2.1	Elargir le fonctionnement de la plateforme de relogement à tous les locataires des quartiers en PRU et à l'ensemble des bailleurs, pour faciliter une meilleure adéquation entre les aspirations de chacun et la structure de l'offre.
		3.2.2	Mobiliser une ingénierie sociale spécifique pour renforcer l'accompagnement des ménages les plus fragiles après les relogements dans le cadre des PRU
		3.2.3	Asseoir la programmation des PRU sur la réalité des besoins de parcours résidentiels à l'échelle du territoire, en recherchant la limitation des effets de concentration géographique (grandes familles en particulier) et en introduisant des produits qui font défaut sur le territoire (PLS, résidences sociales, résidences étudiantes, Maisons relais, foyers de vie ...).
		3.2.4	Dans le cadre de la Conférence intercommunale du logement, élaborer avant la fin de l'année 2015 une Convention des attributions de logements qui permette de construire avec l'ensemble des partenaires une véritable politique de peuplement à l'échelle intercommunale, visant à diversifier sur le long terme le peuplement des quartiers soutenant l'installation d'une diversité de ménages. Cette convention devra définir : - les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux ; - les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain ; - les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droit de réservation ; - les outils locaux d'observation nécessaire à la bonne connaissance de l'occupation sociale, de la demande et de l'offre de logement.
	3.3 Développer une offre de logements ou structures d'accueil pour les publics spécifiques (personnes âgées, sans-abris, jeunes...)	3.3.1	Quantifier les besoins par segments spécifiques du marché (résidences sociales, résidences jeunes actifs, résidences étudiantes, résidences personnes âgées, maisons-relais, foyers de vie ...), amender le PLH en conséquence et adapter la programmation des PRU à ces besoins.
		3.3.2	Fixer des objectifs partagés en matière de création de places d'accueil en veillant à adapter la typologie des hébergements aux besoins (CHCR, pensions de famille, accueils de jour...).
		3.3.3	Renforcer et coordonner l'offre d'accompagnement social et vers le logement des populations sans-abris.

Actions structurantes

	Valant pour l'ensemble du territoire
	A décliner dans les territoires infra-communaux

Actions de consolidation

	Valant pour l'ensemble du territoire
	A décliner dans les territoires infra-communaux

Axe stratégique	Orientation	Action	
4 Les moyens d'une résorption significative de l'habitat privé dégradé, dans les quartiers anciens comme dans les grandes copropriétés	4.1 Mettre en œuvre un plan d'action partenarial sur les copropriétés fragiles ou dégradées, visant à développer des actions préventives et mobiliser les moyens opérationnels, financiers et juridiques en faveur de leur redressement ou de leur rénovation	4.1.1	Structurer la gouvernance du travail partenarial sur les copropriétés dégradées, en deux niveaux : - Une instance globale, réunissant l'ensemble des partenaires (Villes, Communauté urbaine, GIP Politique de la ville, GIP MRU, CAF, Etat, Parquet, ADIL, Conseil Départemental, Conseil Régional, ... soit un format proche de l'actuelle Commission Partenariale pour le Logement Dément) pour définir les orientations stratégiques, prendre en charge l'ingénierie financière et assurer le suivi de l'Observatoire des grandes copropriétés de Marseille. - Une ingénierie opérationnelle par copropriété, confiée à des opérateurs à identifier au cas par cas.
		4.1.2	Structurer un dispositif partenarial d'action pré-opérationnelle permettant de réaliser le diagnostic (social, technique, juridique) approfondi de 20 copropriétés (10 « redressables » et 10 notoirement dégradées) par an et à partir de 2016, en partenariat avec les habitants, copropriétaires et syndicats, en mobilisant l'observatoire des copropriétés et l'appui méthodologique de l'ANAH.
		4.1.3	Prioriser l'action opérationnelle préventive et mobiliser de manière convergente les outils d'intervention, en direction des copropriétés les plus en risque au regard des résultats des diagnostics.
		4.1.4	Définir les cibles et le contenu d'Opérations de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN) – ou d'une opération multi-sites – sur les copropriétés les plus lourdement dégradées, en tenant compte des actions sur les copropriétés conduites par la ville dans le centre de Marseille et de celles envisagées dans le périmètre d'Euromed, dans le cadre de la mission de préfiguration voulue par le Préfet et conduite sous son égide. Cette mission doit aboutir à un projet d'accord partenarial précisant : - la liste des copropriétés à traiter ; - les actions urgentes (mise en sécurité...) à mettre en oeuvre pour les copropriétés les plus prioritaires (a priori 21 copropriétés identifiées par l'AgAM, soit plus de 8 000 logements) ; - la liste et le calendrier des études urbaines, sociales et financières à mener pour définir le contenu des opérations, leur durée et les moyens ; - les sites où des opérations de construction de logements sociaux pourront être lancées rapidement pour créer une offre de relogement pour les futures interventions sur les copropriétés ; - les modalités de gouvernance de l'opération au niveau métropolitain ; - les conditions de mobilisation de l'EPF, de l'EPA EuroMéditerranée (pour les copropriétés situées sur son secteur et à ses franges) et des bailleurs sociaux.
		4.1.5	Viser, à l'horizon de fin 2016, la définition d'un programme d'action pluriannuel mobilisant une partie des financements du NPRU, utilisant l'ensemble des moyens de droit, y compris les plus coercitifs (cf. article 85 de la loi ALUR), pour assainir les copropriétés les plus dégradées et, le cas échéant, en entreprendre le renouvellement urbain lourd. Dans cette optique, se doter des outils nécessaires au portage de lots et engager les bailleurs à acquérir des appartements et à procéder aux relogements nécessaires.
		4.1.6	Rendre effective la lutte contre les marchands de sommeil en mobilisant l'ensemble des moyens de droit disponible, en sollicitant le Procureur de la République (par exemple dans le cadre du groupe « Cadre de vie » des Groupes locaux de traitement de la délinquance ou du Groupe opérationnel de lutte contre l'habitat insalubre (GOLHI)) et le Pôle Habitat Indigne départemental.
		4.1.7	Identifier les besoins en relogement induits par les opérations jugées prioritaires et quantifier les besoins supplémentaires induits (reconstitution de l'offre locative sociale de fait) pour le PLH en cours.
		4.1.8	Développer des actions d'information, formation et mobilisation des conseils syndicaux, des associations de locataires et des syndicats (notamment via l'ADIL et le collectif Intercopros, les compagnons bâtisseurs, ...) pour prévenir la dégradation des copropriétés en s'appuyant sur ces relais de premier plan. Ces actions pourront être complétées selon les besoins par d'autres visant à appuyer la réalisation de diagnostics et d'audits partagés, la mise en œuvre d'un observatoire des charges, la résorption des dettes, la mise en œuvre efficace d'une procédure d'alerte en cas de grave dysfonctionnement, l'accompagnement des copropriétés dépourvues de syndic, etc.
	4.2 Consolider l'action partenariale pour enrayer la dégradation de l'habitat privé ancien	4.2.1	Poursuivre et mener à bien les actions opérationnelles de renouvellement urbain et/ou d'amélioration de l'habitat et/ou de résorption de l'habitat indigne engagées, et développer un outil de pilotage et de suivi consolidé à l'échelle communautaire.
		4.2.2	Construire une stratégie d'intervention publique pour chacun des quartiers anciens dégradés identifié comme prioritaire, afin de mieux faire converger les dispositifs spécifiques déjà à l'œuvre (PIG, OPAH, PNRQAD...) et de mobiliser de manière pertinente les actions en matière d'espaces publics, d'équipements publics et d'accompagnement social. Les projets de territoire devront permettre de clarifier la priorisation des projets dans une logique d'optimisation de l'action publique (concentration sur les projets d'ampleur engagés...), ainsi que l'implication des différents acteurs (ex : EPA EuroMéditerranée sur la Cabucelle - Les Crottes, la Soléam sur les îlots dégradés insérés dans l'opération Grand Centre-ville...).
		4.2.3	Identifier les besoins, calibrer les moyens et concevoir les outils opérationnels pour conduire une stratégie d'acquisition et de production immobilière dans les quartiers anciens, en lien avec les bailleurs.
		4.2.4	Identifier, à l'aide des indicateurs sociaux et techniques appropriés, les besoins d'accompagnement social spécifiques des ménages occupants du parc privé ancien, afin d'intensifier leur accompagnement effectif dans une logique préventive.
	4.3 Renforcer la place de la thématique santé au sein des interventions en matière de lutte contre l'habitat dégradé	4.3.1	Repenser les moyens opérationnels et humains permettant de traiter les problématiques sanitaires dans les 100 copropriétés dégradées identifiées à Marseille et dans le parc ancien dégradé.
		4.3.2	Soutenir et développer le partenariat institutionnel et opérationnel entre les acteurs de la santé et de l'habitat
		4.3.3	Systématiser la présence d'un volet sanitaire ambitieux dans les dispositifs de lutte contre l'habitat indigne, intégrant le développement de l'accès à l'information, aux droits et aux soins des populations concernées.

Actions structurantes

- Valant pour l'ensemble du territoire
- A décliner dans les territoires infra-communaux

Actions de consolidation

- Valant pour l'ensemble du territoire
- A décliner dans les territoires infra-communaux

Axe stratégique	Orientation	Action	
5 Le développement de l'offre de transports répondant aux enjeux de développement durable, au bénéfice d'une meilleure mobilité des habitants et d'une meilleure intégration des quartiers au fonctionnement du territoire		5.1	Renforcer l'accompagnement des publics à la mobilité à travers le soutien et la redéfinition des objectifs des centrales de mobilité en direction des quartiers prioritaires (dont une attention particulière aux publics féminins, moins mobiles).
		5.2	Consolider la programmation temporelle et financière des infrastructures de transports et pôles multimodaux susceptibles d'accroître la mobilité des habitants des quartiers prioritaires, en réinterrogeant si besoin les priorités du PDU et du Schéma directeur des modes doux à l'aune de leur impact sur les quartiers prioritaires, en particulier : - sur les sites en PRU pour maximiser l'investissement public, - les lignes structurantes desservant un ou des quartiers prioritaires, - les lignes desservant les grands pôles d'emploi, - les axes de mobilité douce permettant d'établir des continuités des liaisons douces.
		5.3	Envisager l'adaptation ou l'ajustement de l'offre de transports en commun aux besoins des habitants des quartiers prioritaires et des employeurs.
		5.4	Développer les expérimentations en matière de mobilités durables, dans le cadre de la priorité d'investissement n°4 du volet « urbain » du Programme opérationnel FEDER 2014-2020 (ex : auto-écoles sociales, systèmes de prêt de véhicule, co-voiturage, location de courte durée, mise à disposition de mini-bus, etc.).
		5.5	Mutualiser les outils de traitement des freins à la mobilité mis en place par chacune des centrales de mobilité avec les acteurs de première ligne.
		5.6	Explorer les possibilités de renforcer l'intermodalité et le recours aux transports en commun pour les populations les plus précaires, notamment en étudiant l'opportunité/faisabilité de mettre en place : - l'intermodalité tarifaire entre la RTM et la SNCF (au-delà du seul abonnement) ; - une tarification au revenu (plutôt que par statut) afin d'être plus souple et de mieux pouvoir s'ajuster au profil des publics
		5.7	Maintenir et coordonner les dispositifs existants pour faciliter la mobilité des personnes en insertion et en recherche d'emploi (gratuité des transports en commun pour les bénéficiaires du RSA en lien avec le Conseil départemental 13 ; médiateurs dans les transport de la RTM et dans les TER ; dispositifs d'aide à la mobilité de la Région : crédits mobilités pour les Missions Locales, cartes ZOO pour les moins de 26 ans, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA...).
		5.8	Développer une action vis-à-vis des entreprises afin de les inciter à favoriser leur accessibilité pour lutter contre le turn-over de leurs effectifs.
		5.9	Envisager la création de nouvelles Maisons de la Mobilité dans des pôles d'échange situés dans ou à proximité de quartiers prioritaires.
		5.10	Engager une réflexion sur les priorités en matière d'accessibilité métropolitaine des quartiers prioritaires à faire valoir dans le cadre de la future Métropole Aix Marseille Provence.
		5.11	Développer dans les résidences les parcs de stationnements sécurisés, accessibles, de proximité, notamment en faveur des 2 roues (motorisés et vélos) et participer à la lutte contre le stationnement sauvage des 2 roues dans les parties communes et les appartements des résidences.

Actions structurantes

- Valant pour l'ensemble du territoire
- A décliner dans les territoires infra-communaux

Actions de consolidation

- Valant pour l'ensemble du territoire
- A décliner dans les territoires infra-communaux

Axe stratégique	Orientation		Action
6 Une responsabilité partagée envers l'enfance et la jeunesse	6.1 Décloisonner les différentes interventions thématiques à destination des enfants et des jeunes, autour d'un projet éducatif fédérant l'ensemble de la communauté éducative	6.1.1	Mettre en place une instance de pilotage spécifique à Marseille sur la mise en œuvre de l'axe « Enfance - jeunesse » du Contrat de Ville.
		6.1.2	Décliner les orientations du Contrat de ville à l'échelle infra-communale par la mis en place de groupes de travail territoriaux - aux échelles pertinentes en fonction des cas de figure (pôle de projet, arrondissement, secteur opérationnel, quartier prioritaire...) - et/ou thématiques (sur une tranche d'âge, ciblé sur une thématique comme la scolarité, l'accompagnement à la parentalité, le sport, la santé, etc.).
		6.1.3	Mettre en place les conditions d'une plus forte intégration des interventions de l'ensemble des partenaires évoluant sur le champ de l'éducation et des apprentissages, notamment en explorant les pistes suivantes : - Développer l'interconnaissance : cartographie des acteurs et de leur périmètre d'intervention, glossaire des sigles des dispositifs, valorisation de « bonnes pratiques » existantes, etc. - Valoriser le rôle joué par les associations et centres sociaux dans les apprentissages en s'appuyant davantage sur des dispositifs de type « Ecole Ouverte » et en sensibilisant les enseignants à la plus-value de l'éducation par l'art et la culture dans le cadre scolaire. - Mettre à profit le temps dégagé aux enseignants de REP+ pour des instances d'échanges d'informations et d'expériences et/ou des temps de formation communs avec les partenaires extérieurs à l'Education Nationale. Plus largement, développer les échanges entre enseignants et partenaires extérieurs dans les établissements scolaires des quartiers prioritaires, qu'ils soit conventionnés ou non.
		6.1.4	Organiser l'articulation effective entre PEDT et Contrat de ville
		6.1.5	Développer, diversifier et adapter les modes d'accueil d'enfants de moins de trois ans (halte-garderies, crèches, micro-crèches, relais familiaux, RAM...), notamment pour les familles les plus précarisées , dans une logique de socialisation, de développement psychique et psycho-moteur.
		6.1.6	Accompagner et renforcer le « pouvoir d'agir » des parents : - Assurer leur intégration aux groupes de travail territoriaux sur le volet « Enfance – Jeunesse » du Contrat de ville. - Renouveler les interactions entre parents et acteurs intervenant auprès de la jeunesse afin de favoriser un travail « main dans la main » entre parents, corps enseignant et acteurs associatifs ; - Travailler à une valorisation du rôle des associations de parents d'élève pour favoriser l'implication des parents dans ces dernières. - Positionner les parents comme des « relais », des vecteurs d'information et d'orientation des enfants vers les activités sportives, culturelles, et de loisirs ; - En s'appuyant sur leurs compétences pour développer des actions et projets, au sein de l'école comme en-dehors.
		6.1.7	Renforcer l'accompagnement des parents dans leur fonction parentale : - Lutter contre l'isolement des parents les plus fragiles (accès aux savoirs de base, mode de garde des jeunes enfants, lieux d'échange entre parents). - Soutenir le lien parents-enfants pour une relation épanouissante et un bon développement psycho-moteur et affectif de l'enfant.
	6.2 Passer de la « réparation » à la « reconnaissance » des jeunes pour leur donner toute leur place en tant qu'acteurs et ressources des territoires	6.2.1	Définir un nouveau référentiel d'action publique en faveur de la participation et de l'empowerment des enfants et des jeunes, sur la base d'un partage des pratiques, méthodes et expériences et via la formation des professionnels (sur l'accroche, l'écoute, le sens de la participation et les dynamiques collectives des enfants et des jeunes).
		6.2.2	Favoriser la création d'espaces de participation des enfants et des jeunes, et soutenir les projets en faveur d'un citoyenneté active des enfants et des jeunes (lieux de fabrique à projets par les jeunes accompagnés par des professionnels par exemple, etc.).
		6.2.3	Favoriser l'accès des jeunes aux dispositifs et expériences à l'extérieur de leur quartier (service civique, BAFA, projets de mobilité européenne et extra-européenne...), particulièrement pour les décrocheurs scolaires, et faire du stage des élèves de 3ème une occasion pour les élèves des quartiers prioritaires de découvrir de grandes entreprises ou services publics et d'élargir leurs horizons.
	6.3 Promouvoir la santé auprès des enfants et des jeunes	6.3.1	Renforcer et développer des actions de prévention et d'éducation à la santé envers les enfants, les jeunes et leurs parents (dont l'éducation par les pairs), en adaptant les sujets à la réalité des quartiers et en privilégiant les sujets suivants : - Nutrition / prévention de l'obésité / activité physique. - Santé bucco-dentaire. - Prévention des conduites addictives (démarches spécifiques à conduire auprès des jeunes proches des trafics de stupéfiants, en mobilisant parents, habitants, travailleurs sociaux, bailleurs ; actions de prévention en milieu scolaire et en dehors ; repérage et intervention précoce en soutenant l'implantation de Consultations Jeunes Consommateurs...). - Santé sexuelle et rapports de genre. - Compétences psychosociales
		6.3.2	Renforcer l'accueil de première ligne des jeunes en difficulté (souffrance psychique...), en soutenant les structures qualifiées / spécialisées sur le champ de la promotion de la santé, notamment à l'intention des jeunes (ex : Points Accueil Ecoute Jeunes), en s'appuyant sur elles pour former les professionnels de première ligne à ces problématiques et en faisant connaître les actions d'appui existantes.
	6.4 Favoriser l'appétence et la persévérance scolaires	6.4.1	Encourager la scolarisation des enfants de moins de 3 ans (ouverture de classes et accompagnement parental).
		6.4.2	Mieux prendre en compte et traiter les difficultés d'apprentissage repérées, en fonction des classes charnières (écoles, collèges, lycées) : actions d'accompagnement à la scolarité, soutien scolaire, acquisition du français pour les allophones, remédiation cognitive...
		6.4.3	Proposer des dispositifs innovants et alternatifs aux parcours scolaires « classiques » (classes relais, passerelles, école de la deuxième Chance...)
		6.4.4	Créer les conditions favorables aux apprentissages scolaires (outre les conditions du bâti visées dans l'orientation n°1) : bien être et climat scolaire pour les élèves, gestion des conflits, compétences psycho-sociales...
		6.4.5	Conforter et renforcer les dispositifs de lutte contre l'absentéisme et de prévention du décrochage scolaire au travers de dispositifs d'accompagnement individualisé des élèves des quartiers prioritaires (extension à toutes les écoles REP de Marseille des Clubs de lecture et d'écriture Coup de Pouce, soutien scolaire, acquisition du français par les enfants récemment arrivés à Marseille...) et de médiation (ex : Plan de médiation sociale de la Région dans les lycées accueillant des élèves des territoires prioritaires), en visant la bonne articulation et complémentarité des différentes approches (scolaire, sociale, psychologique...), et prendre en charge de manière spécifique les élèves décrocheurs « avérés » (plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs, etc.).
	6.5 Renforcer les liens entre la formation initiale et le monde professionnel	6.5.1	Renforcer les compétences professionnelles des jeunes des quartiers prioritaires, à travers une prise en compte des problématiques professionnelles dès le collège et le lycée en s'appuyant notamment sur les outils existant (Service Public Régional de l'Orientation, plateforme orientation de l'éducation nationale, etc.), et la poursuite du financement d'expérimentations de type chantier école, chantier formation, etc.
		6.5.2	Rapprocher le monde professionnel de l'école par l'intermédiaire des parrainages, stages, alternance, etc.
		6.5.3	Organiser l'information des acteurs des filières dynamiques sur les potentialités des habitants et leur association aux dispositifs existants, pour leur donner envie de se mobiliser dans les quartiers.
	6.6 Développer la socialisation des enfants de moins de 3 ans en favorisant une offre d'accueil adaptée et faire du temps libre des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires des moments de d'épanouissement, en particulier en favorisant l'accès aux loisirs éducatifs, à la culture et au sport, vecteurs de lien social et de réussite	6.6.1	Développer, diversifier et adapter les modes d'accueil d'enfants de moins de trois ans (halte-garderies, crèches, micro-crèches, relais familiaux, RAM...), notamment pour les familles les plus précarisées , dans une logique de socialisation, de développement psychique et psycho-moteur.
		6.6.2	Définir des objectifs partenariaux de développement des pratiques sportives de l'enfance et de la jeunesse des quartiers prioritaires, articulés à une démarche éducative d'ensemble (intégrant la lutte contre les stéréotypes de sexes...), autour de l'ouverture des équipements sportifs des établissements scolaires, l'amélioration des équipements sportifs, la mobilisation des clubs et réseaux sportifs...
		6.6.3	Définir des objectifs partenariaux de développement des pratiques culturelles de l'enfance et de la jeunesse des quartiers prioritaires, articulés à une démarche éducative d'ensemble, autour de l'ouverture des équipements culturels, des établissements scolaires, de l'implication des grands établissements culturels rayonnants, de la mobilisation des associations et réseaux culturels, des travailleurs sociaux...
		6.6.4	Développer l'offre et la qualité des lieux multi-accueil pour les enfants et les jeunes (accueils collectifs de mineurs, club ados...) et consolider la formation de leurs encadrants au rôle éducatif qui est le leur (formation-action, temps d'échanges de pratiques, réflexions et outils communs...).
	6.7 Encourager la réinsertion des jeunes en difficulté dans des parcours positifs	6.7.1	Construire avec la PJJ, l'administration pénitentière, les juridictions et le Conseil départemental, des accès aux dispositifs de droit commun pour les mineurs et les jeunes majeurs dont le mandat judiciaire est en cours et/ou prend fin, tout en développant des sas (CIVIS et Garantie Jeunes).
		6.7.2	Veiller à la complémentarité entre le dispositif de « suivi personnalisé » porté dans le cadre du CLSPD (Cellule de citoyenneté et de tranquillité publique), le Projet de Réussite Educative (PRE) suivi par le GIP Politique de la Ville, et les actions développées dans le cadre de la Convention partenariale Ministère de la Justice - Région.
		6.7.3	Veiller à la continuité de la prise en charge des jeunes les plus en difficulté, en particulier ceux sous la main de la justice (cf. Convention partenariale Ministère de la Justice / Région) ou en prise avec les trafics de drogue, en resserrant encore les liens entre la PJJ, l'administration pénitentière, l'Education nationale, la Région et l'ensemble des dispositifs visant à permettre une formation initiale différée au bénéfice des jeunes sortis du système scolaire sans aucune qualification professionnelle ou avec une qualification obsolète (EPIDE, Ecole de la 2ème chance...).
		6.7.4	Développer de nouvelles unités de milieu ouvert, à implanter au plus près des zones excentrées de Marseille.

Axe stratégique	Orientation	Action	
7 Une action publique qui s’adapte à la diversité des publics des quartiers prioritaires, tout en valorisant leurs atouts	7.1 Mieux prendre en compte et réduire les discriminations dont font l’objet les femmes dans les différentes dimensions de leur vie dans la cité	7.1.1	Prioriser les familles monoparentales dans l’examen des demandes de places en crèche (municipale, associative ou privée, financée dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse), en particulier lorsque la demande s’inscrit dans une perspective d’accès à la formation ou à l’emploi, au-delà du quota de 10% réservé par la CAF aux enfants issus de familles en situation de pauvreté dans les modes d’accueil collectifs.
		7.1.2	Poursuivre et conforter les actions de lutte contre les violences faites aux femmes.
		7.1.3	Favoriser le développement d’une offre sportive à destination des jeunes filles dans les quartiers prioritaires en s’appuyant sur des dispositifs existants (« Appel à projets Sport au féminin » développé par la Région…).
		7.1.4	Faciliter l’accès à l’offre d’insertion pour les publics féminins, en lien avec les travaux du CDIAE et les dispositifs existants (« Entrepreneariat au féminin »…).
		7.1.5	Développer des actions de lutte contre les stéréotypes de genre auprès des professionnels et des publics.
		7.1.6	Renforcer le partenariat entre les structures de proximité et les associations spécialisées sur le droit des femmes.
		7.1.7	Favoriser l’appropriation de l’espace public par les jeunes filles et les femmes.
		7.1.8	Soutenir et adapter l’offre de prévention pour les publics féminins : santé sexuelle, accès au dépistage organisé du cancer, prévention du diabète, etc.
	7.2 Anticiper et accompagner le vieillissement de la population des quartiers prioritaires	7.2.1	Faire converger les dispositifs concourrant au maintien dans le logement les personnes âgées en perte d’autonomie (mise en place d’un dispositif préventif des situations de dégradation de la qualité de l’habitat des personnes âgées ; prévenir les expulsions locatives des personnes âgées par des outils de repérage de la fragilité, à la disposition des médecins de ville et des organismes de tutelle).
		7.2.2	Mettre en œuvre des actions de lutte contre l’isolement des personnes âgées, en lien avec les bailleurs dans le parc social et avec des associations dans le parc privé (ex : développement d’appartements partagés en intergénérationnel…).
	7.3 Accompagner les populations en situation de vulnérabilité dans leur bonne intégration dans la vie de la cité	7.3.1	Veiller à ce que les opérations de rénovation et d’aménagement urbains prennent en compte systématiquement l’accessibilité des personnes en situation de handicap et prévoient les aménagements nécessaires aux plus démunis (points d’eau, toilettes…).
		7.3.2	Favoriser l’accès aux droits (CMU, CMUc, ACS, AME), aux soins et aux actions de promotion de la santé des publics vulnérables dont les personnes sans abri (médiation santé, nutrition, dépistage organisé du cancer, lutte contre les addictions…).
		7.3.3	Expérimenter, en lien avec le futur PDALPDH, l’ARHLM, l’USH et dans le cadre du Fonds de Soutien à l’Innovation de la CGLLS, la mise en œuvre d’une démarche inter-bailleurs de « projet social de résidence » à forte composante de familles d’origine tsigane avec une équipe d’ingénierie spécialisée chargée de l’accompagnement social, de la gestion locative, technique et urbaine.
		7.3.4	Renforcer les processus de coordination des acteurs et des actions en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (réseaux santé mentale, réseaux sans-abri…) afin d’améliorer les parcours de prise en charge, et soutenir lorsque pertinent les formes d’auto-organisation de ces populations (ex : Nomades Célestes).
		7.3.5	Renforcer et coordonner l’offre d’accompagnement social vers le logement des populations souffrant de problèmes de santé mentale dans les quartiers prioritaires (dont qualification des professionnels intervenant « en première ligne »), tout en luttant contre les stigmatisations dont ces populations font l’objet.
		7.3.6	Consolider la démarche de Conseil Local en Santé Mentale conduite sur Marseille, et développer ce type d’initiatives sur les autres communes du Contrat de ville.

Actions structurantes

- Valant pour l'ensemble du territoire
- A décliner dans les territoires infra-communaux

Actions de consolidation

- Valant pour l'ensemble du territoire
- A décliner dans les territoires infra-communaux

Axe stratégique	Orientation	Action
Le retour du droit dans les quartiers prioritaires, symbole et « preuve » de l'investissement de la puissance publique et condition de rénovation de la vie citoyenne	8.1 Accès au droit et réponse judiciaire : fluidifier les procédures au service de la « normalisation » des quartiers	8.1.1 Coordonner les interventions des divers acteurs de l'accès au droit, en poursuivant le processus de labellisation des actions d'accès au droit et en faisant des MJD et des PAD les lieux d'intervention privilégiés des délégués du Défenseur des droits et des conciliateurs de justice.
		8.1.2 Soutenir l'aide aux victimes (habitants comme professionnels intervenant dans les quartiers), d'une part en développant l'accès aux dispositifs d'aide aux victimes et à une prise en charge psychosociale adaptée, d'autre part en accompagnant les professionnels pour les sécuriser dans leurs démarches de dépôt de plainte, notamment par un travail en amont sur les spécificités de leur statut.
		8.1.3 Sur Marseille, créer une Maison de la Justice et du Droit et articuler cette structure avec l'ensemble des espaces de proximité dédiés à la consultation et à l'accès aux droits.
		8.1.4 Etendre des permanences d'accès aux droits dans les communes accueillant des quartiers prioritaires et non couvertes (Marignane, Septèmes-les-Vallons).
		8.1.5 Assurer la prise en charge des problématiques socio-juridiques de toutes les populations, particulièrement des plus fragilisées, et mener des actions d'apprentissage de la citoyenneté, de sensibilisation au Droit et à la connaissance du système judiciaire.
		8.1.6 Mener des expériences de régularisation de type « garage associatif » ou aménagement de sites dédiés à des activités de ferrailage et/ou prendre en compte leur existence à titre expérimental en leur ménageant des espaces dédiés dans le cadre des projets de renouvellement urbain et des démarches de GUP.
		8.1.7 Elaborer un protocole d'accord qui formalise les relations entre les équipements d'accès aux droits et les services publics concernés.
	8.2 Structurer l'action de lutte contre les discriminations à l'échelle du territoire communautaire	8.2.1 Engager un diagnostic territorial et recenser l'ensemble des actions existantes en matière de prévention et de lutte contre les discriminations.
		8.2.2 Formaliser un Plan d'action partenarial coordonné par un animateur dédié, et s'articulant autour d'un réseau de référents « lutte contre les discriminations ». S'appuyer, le cas échéant, sur l'expertise du Défenseur des Droits, notamment au travers de sa représentation régionale, avec la possibilité de développer des actions communes de promotion des droits et de l'égalité.
		8.2.3 Organiser le portage politique, la gouvernance et le dispositif de suivi et d'évaluation du plan d'action de lutte contre les discriminations.
		8.2.4 Former les décideurs, les techniciens occupant des postes d'encadrement (à l'échelle communale ou communautaire), les employeurs aux questions de discriminations et stéréotypes.
		8.2.5 Promouvoir les dispositifs / processus d'insertion qui ont vocation à lutter contre les discriminations à l'embauche, dans l'accès aux soins, dans le cadre de l'orientation scolaire, dans l'accès et le maintien dans le logement.
		8.2.6 Renforcer l'accompagnement des victimes potentielles de discriminations et les aider à engager des démarches pour faire valoir leurs droits, en articulation étroite avec les permanences des délégués du Défenseur des droits.
		8.2.7 Développer des actions éducatives et de sensibilisation à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie, notamment autour de la valorisation de l'Histoire et de la Mémoire des territoires pour conforter la construction d'une identité collective.
	8.3 Limiter les conséquences du trafic de drogues, condition préalable à la tranquillité des quartiers les plus touchés	8.3.1 Etablir des cadres et modalités de travail régulières et pérennes entre tous les intervenants de terrain : policiers, éducateurs, autres professionnels de la médiation, etc.
		8.3.2 Inventer de nouveaux métiers et dispositifs de médiation, de type « unité de paix publique », susceptibles de s'approprier les quartiers dans une logique préventive et accompagner ces actions d'un discours pédagogique auprès des professionnels et des habitants.
		8.3.3 Conforter le dispositif de soutien au logement dans le parc social des familles victimes de la violence des réseaux de revente de stupéfiants.
		8.3.4 Renforcer le partenariat institutionnel et associatif en matière de prévention et de tranquillité publique à travers une meilleure coordination des différentes structures qui interviennent dans les quartiers et en sensibilisant les professionnels d'autres domaines (enseignants, culture, sports, etc.) aux actions de prévention et tranquillité publique, et plus largement à la connaissance des institutions (police et justice en particulier). Cette action pourrait notamment conduire à formaliser des modalités de fonctionnement institutionnels et opérationnels Police/Justice/collectivités pour concevoir des outils de suivi du cadre de vie, de la tranquillité et de la sécurité sur les quartiers prioritaires (guide local de tranquillité, échange d'information) et d'observation (en lien avec l'Observatoire National de l'USH).
		8.3.5 Mutualiser les moyens de la médiation sociale de proximité entre bailleurs sociaux et collectivités territoriales au sein d'une structure adaptée (type GIE) et développer es équipes de médiation mobiles et territorialisées.
		8.3.6 Ouvrir des postes de Travaux d'Intérêt Général dans les collectivités – voire les bailleurs – partenaires du Contrat de ville pour contribuer à une politique partenariale de prévention de la récidive et consolider la coopération avec les dispositifs du ministère de la Justice, de type UEMO (unité éducative en milieu ouvert) favorisant la mise en place de « stages citoyens » pour des publics mineurs ayant à effectuer des mesures de réparation.
		8.3.7 Développer à l'échelle de chacun des secteurs une démarche de soutien et de formation des professionnels de terrain et des habitants face aux trafics de drogue afin de renforcer leurs capacités de résistance et d'action face à l'ampleur et la criminalisation des réseaux de trafics de produits stupéfiants, sur le modèle des démarches mises en œuvre dans le cadre du Comité de pilotage « Trafics Acteurs et Territoires » des 13° et 14° arrondissements.
	8.4 Travailler avec les habitants pour qu'ils participent aux démarches et décisions publiques qui les concernent	8.4.1 Donner des objectifs opérationnels aux Conseils citoyens (par exemple, faire gérer les FPH par les conseils citoyens).
		8.4.2 Former les habitants, mais aussi les techniciens et les élus, au travail partenarial dans le cadre des conseils citoyens, en faisant preuve de clarté sur les objectifs et les marges de manœuvre, et en veillant à la mixité femmes-hommes des groupes d'habitants et d'acteurs formés.
		8.4.3 Construire collégialement un cadre de fonctionnement pour les Maisons du projet des sites faisant l'objet d'un nouveau projet de rénovation urbaine (animation, information, concertation), et solliciter pour chaque convention des financements d'ingénierie pour assurer ce rôle.
		8.4.4 Valoriser les réseaux d'entraide informels communautaires et les reconnaître dans leur fonction d'accompagnement social.
		8.4.5 Favoriser la formation d'habitants relais et d'acteurs de première ligne – au-delà des Conseils citoyens – aux projets urbains et sociaux des quartiers
		8.4.6 Soutenir les porteurs de projets associatifs dans leurs processus de co-construction des projets avec les habitants.
		8.4.7 Construire collégialement la place des habitants et de leurs organisations (conseils citoyens, association de locataires) dans le cadre de l'élaboration et du suivi des conventions de GUP et conventions pour abatement TFPB sur les quartiers prioritaires.

Actions structurantes

Valant pour l'ensemble du territoire
A décliner dans les territoires infra-communaux

Actions de consolidation

Valant pour l'ensemble du territoire

A décliner dans les territoires infra-communaux

Troisième partie

Les conditions d'une mise en œuvre effective, convergente et efficace du contrat de ville et d'un pilotage cohérent de la stratégie partenariale

1 Les engagements des partenaires

Le Contrat de ville s'inscrit dans une démarche intégrée qui tient compte des enjeux de cohésion sociale, d'emploi et de développement économique, de développement urbain. Il repose sur une démarche partenariale et un cercle de signataires élargi.

Conformément à l'article 6 de la loi du 21 février 2014, le Contrat de ville est conclu entre :

- l'Etat,
- la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole,
- les Villes de Marseille, Marignane, Septèmes-les-Vallons et La Ciotat,
- le Département des Bouches-du-Rhône,
- la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur,
- la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône,
- l'Agence Régionale de Santé,
- les Procureurs de la République de Marseille et d'Aix-en-Provence,
- les organismes d'habitations à loyer modéré et l'ARHLM PACA-Corse,
- la Caisse des dépôts et consignations,
- les organismes de protection sociale,
- les chambres consulaires (CCI et CMA),
- Pôle Emploi,
- les Missions locales de Marseille et de l'Est de l'Etang de Berre,
- l'EPA EuroMéditerranée.

Compte-tenu du nécessaire alignement des partenaires sur les objectifs et les programmes d'actions, la signature du contrat de ville par les différents partenaires peut être progressive. Les engagements formalisés des différents signataires peuvent faire l'objet d'annexes au présent contrat.

L'élargissement du partenariat, au cours du Contrat, aux entreprises et fondations est également attendu, de manière à renforcer et structurer les liens avec les acteurs du développement économique et territorial.

1.1 Des engagements à agir

Tous les signataires du présent contrat s'engagent à :

- identifier, dans l'exercice de leurs compétences propres, l'intervention sur les quartiers à enjeux du territoire de Marseille Provence Métropole au regard des besoins identifiés dans le diagnostic ;
- articuler leurs propres orientations et objectifs à ceux du contrat de ville ;
- rendre compte de leur action dans le cadre du comité de pilotage du contrat de ville afin de permettre l'évaluation de la mise en œuvre du contrat.

La Communauté urbaine et les Villes signataires du contrat de ville s'engagent également, conformément à l'article 11 de la loi du 21 février 2014, à présenter annuellement un état,

annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre du présent contrat. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment le Département et la Région, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

1.2 Des engagement financiers

Les partenaires s'entendent pour reconduire les crédits spécifiques de la politique de la ville au minimum à la hauteur des engagements pris et remplis pour l'exercice 2014. Ils se réservent la possibilité de les faire évoluer dans le temps pour mieux répondre aux enjeux des quartiers prioritaires et garantir la meilleure complémentarité avec les crédits de droit commun mobilisés pour la mise en œuvre du programme d'actions partenarial. L'engagement financier des partenaires au titre de la politique de la ville sera examiné annuellement dans le cadre du comité de pilotage du contrat de ville.

Synthèse des engagements financiers annuels des partenaires au titre de la politique de la ville sur la durée du Contrat de ville de MPM :

Etat	Région PACA	Département des Bouches-du-Rhône	Communauté urbaine MPM	Communes			
				La Ciotat	Marignane	Septèmes-les-Vallons	Marseille
16 354 000 € / an	1 112 000 € / an	1 200 000 € / an	3 500 000 € / an	467 600 € / an		100 000 € / an	7 810 000 € / an

N.B. : ne figurent dans le tableau ci-dessus que les crédits spécifiques « politique de la ville ». Les autres engagements des partenaires (mobilisation du droit commun, investissement dans le cadre des projets de renouvellement urbain, moyens humains dédiés, objectifs particuliers, ...) figurent dans l'annexe « Engagement des partenaires ».

1.3 Un engagement à évaluer en continu l'effectivité et l'impact de l'action partenariale

1.3.1 L'évaluation de l'effectivité de la mise en œuvre du contrat

L'évaluation en continu de l'action partenariale est un élément décisif de la mise en œuvre du contrat de ville, mais aussi de la capacité de ses signataires à ajuster la stratégie durant la période 2015-2020.

Le programme d'action partenarial fera l'objet d'une évaluation en continu :

- dans sa dimension intercommunale (le programme d'actions consigné dans le cahier 2 du contrat de ville) ;
- dans sa dimension territorialisée (les programmes d'actions détaillés par sous-ensembles du territoire communautaire consignés dans le cahier 3).

Le dispositif de pilotage du contrat de ville est chargé annuellement :

- de suivre la mise en œuvre des actions figurant dans le contrat de ville : effectivité de la mise en œuvre, réalité des engagements de moyens (financiers, humains) de chacun des partenaires, en particulier au titre du droit commun, difficultés constatées dans le déploiement de certaines actions, ... ;
- d'ajuster voire de réorienter partiellement les actions figurant au contrat au regard du constat porté sur l'effectivité de leur mise en œuvre ;

- de s'accorder sur l'éventuelle intensification des moyens à mobiliser par les partenaires pour garantir la mise en œuvre des actions figurant du contrat.

Le comité de pilotage dressera annuellement un bilan de la mise en œuvre du contrat aux deux échelles, qui fera l'objet d'une large concertation auprès des partenaires. Pour cela, les signataires s'engagent à produire en amont du comité de pilotage un état consolidé de leur action, retraçant l'ensemble des actions conduites et des moyens financiers apportés par les différentes directions à la mise en œuvre du contrat, en distinguant crédits spécifiques et mobilisation du droit commun.

Le comité de pilotage assure la traçabilité des décisions et des versions successives du contrat de ville

1.3.2 **L'évaluation de l'impact du contrat de ville sur le territoire**

L'observation des territoires aura pour objectif d'apprécier l'impact du contrat de ville sur la trajectoire des quartiers prioritaires. Elle pourra s'appuyer sur les bases de données socio-démographiques de l'AgAM et du CGET, dans l'optique d'apprécier l'évolution des quartiers selon deux prismes :

- le prisme communautaire, à travers l'appréciation des écarts entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire de MPM,
- le prisme national de la politique de la Ville, à travers le positionnement des quartiers prioritaires dans la géographie nationale de la politique de la Ville.

Les signataires du présent contrat acceptent de mettre à disposition toutes données ou toutes évaluations communicables en lien avec le contrat de Ville dès lors que ces informations sont susceptibles de favoriser le déploiement pertinent des politiques en faveur des quartiers prioritaires.

Des indicateurs relatifs à l'efficacité et à l'impact des actions déployées devront être définis et mis en œuvre pour pouvoir être utilisés dès l'achèvement de l'exercice 2016. Ce travail s'appuiera sur la méthodologie nationale élaborée par l'observatoire national de la politique de la ville. La structure en charge de l'évaluation périodique du contrat de ville sera définie dans le même temps.

2 **Une organisation collective des partenaires et de chacun d'entre eux au service du projet**

La conduite du Contrat de ville et la déclinaison de ses orientations stratégiques supposent de faire évoluer l'organisation du système d'action en matière de politique de la ville sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

La montée en puissance de l'échelon communautaire dans le pilotage et la mise en œuvre du contrat de ville doit aller de pair avec une réflexion approfondie sur le rôle et les moyens de chaque partenaire, à toutes les échelles d'action : le quartier, la commune, l'agglomération, et en perspective la métropole. Le deuxième semestre de l'année 2015 sera consacré à ces travaux, pour définir précisément les modalités de fonctionnement et les moyens associés.

Ils pourront s'appuyer sur l'identification des principes et pistes de travail suivants et développés ci-après :

- Une gouvernance du contrat de ville construite sur une approche partenariale partagée, adossée à une ingénierie dédiée et confortée.
- Une coordination renforcée des leviers et des acteurs, à partir d'une mise en commun des outils et des pratiques.

- Des projets locaux porteurs de cohérence d'action sur le quartier, au plus près de la réalité des besoins des habitants, qui s'appuient sur des équipes co-mandatées par les Villes et la Communauté urbaine.
- Une simplification des relations entre porteurs de projets et partenaires du contrat de ville, par un allègement des démarches administratives et la rationalisation de la gestion des subventions.

2.1 Une gouvernance du contrat de ville construite sur une approche partenariale et partagée, adossée à une ingénierie dédiée et confortée

La valeur ajoutée attendue de la nouvelle politique de la ville réside dans la capacité du partenariat à porter collectivement le projet cohésion urbaine et sociale à l'échelle communautaire, cadre stratégique pour l'action des signataires.

C'est un enjeu fort pour la Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole, au moment où elle est appelée à intégrer la Métropole Aix Marseille Provence et à y défendre ses besoins et ses projets.

Il s'agit d'un changement de logique par rapport au fonctionnement antérieur de la politique de la ville, consistant à passer d'une gestion par dispositif (avec des modalités de pilotage spécifiques en fonction des financeurs) à un projet d'ensemble partagé par tous les acteurs de la politique de la ville et dans lequel s'inscrivent la programmation financière et l'ensemble des dispositifs y concourant.

Cette évolution exige un pilotage global du contrat de ville, qui puisse garantir :

- l'alignement des financeurs autour du projet stratégique de cohésion urbaine et sociale ;
- le cadre contractuel partagé ;
- la coconstruction et la prise de décision collective, tout au long des projets ;
- l'explicitation puis le suivi des engagements de chacun des signataires ;
- la pleine mobilisation du droit commun au service des objectifs collectivement fixés ;
- la mobilisation et le suivi des moyens financiers au travers d'une conférence financière annuelle, préalable à l'exercice de prévision budgétaire annuel des partenaires.

Ainsi définie, la fonction de pilotage du Contrat de ville associe l'ensemble des signataires et constitue l'ancrage d'une responsabilité partagée entre l'Etat, la Communauté urbaine et les quatre villes.

Elle est à conforter, notamment pour ce qui est des modes de fonctionnement et des moyens associés, sur les missions suivantes :

- Mobilisation et suivi des moyens de droit commun,
- Concertation avec les habitants tout au long de l'établissement de projets urbains et sociaux,
- Pilotage financier global et mobilisation des moyens du FEDER et du FSE,
- Planification stratégique,
- Observation/veille et évaluation,
- Pilotage des instances de gouvernance.

2.1.1 Les instances de pilotage



Le Contrat de ville prévoit la création de nouvelles instances de pilotage et de suivi qui associent le plus largement possible les partenaires signataires. Elles se déclineront selon différentes échelles de territoire et de représentation des partenaires, selon qu'il s'agit du contrat cadre intercommunal, des projets intégrés de territoire qui en découleront ou des dispositifs et outils spécifiques.

Les partenaires s'engagent à mettre en place les instances de pilotage suivantes et à y participer.

Au niveau de la gouvernance stratégique du Contrat de ville, deux instances sont mises en place :

- A l'échelle communautaire, le pilotage stratégique du contrat relève du comité de pilotage du Contrat de ville. Il se réunit annuellement, à l'invitation du Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et du Préfet, et rassemble l'ensemble des signataires et partenaires du Contrat de ville. Ses missions sont les suivantes :
 - Validation de la stratégie à l'échelle communautaire et de la mise en cohérence des projets de territoire (cahier n°3 du Contrat) avec la stratégie énoncée dans le Contrat de ville à l'échelle communautaire (cahier n°2).
 - Alignement des signataires du Contrat (Région, Département, Etat, Bailleurs, communes, EPCI), processus décisionnel et remontée d'informations.
 - Suivi de la stratégie et ajustement dans le temps : le comité de pilotage prend connaissance de l'avancée du contrat de Ville sur la base d'un rapport annuel de réalisation, débat de son contenu et prend les décisions stratégiques nécessaires de réajustement des objectifs ou de mobilisation spécifique des moyens au regard des

constats du rapport annuel. Il valide l'appel à projets annuel en matière de politique de la ville.

En parallèle de ses réunions annuelles, le comité de pilotage s'appuiera sur une **instance de coordination stratégique resserrée**, rassemblant les élus concernés de MPM, des communes, de la Région et du Département, ainsi que le Préfet délégué à l'Egalité des Chances. Cette instance, qui peut être réunie plusieurs fois par an selon les besoins, assure des fonctions de « bureau » et prépare les décisions du Comité de pilotage (notamment concernant le bilan annuel des réalisations du Contrat, l'évaluation de la mobilisation des politiques de droit commun, etc.).

Le pilotage du contrat de ville s'appuie sur des instances partenariales qui sont en charge du pilotage soit de dispositifs programmatiques ou d'évaluation soit de dispositifs territorialisés :

- le comité de pilotage de l'Observatoire des quartiers,
- le comité de pilotage Programmation associative,
- le comité de pilotage Gestion urbaine et sociale de proximité.
- les comités de pilotage des projets intégrés de territoire.
- les revues de projet et comités de suivi du PRU.

La gouvernance stratégique du Contrat de ville est alimentée par des instances techniques en charge du pilotage opérationnel du Contrat de ville. Les signataires s'engagent à mettre en place et à participer aux instances suivantes :

- Un **comité technique resserré**, qui réunit les directions générales et directions générales adjointes concernées de MPM et des communes, le cabinet de la PDEC et les services de l'Etat, ainsi que les services de la Région et du Département, ainsi que les principaux opérateurs. Cette instance assure :
 - la mobilisation, au niveau institutionnel, des acteurs et des politiques dont ils sont porteurs (que ce soient les politiques de droit commun ou bien les dispositifs spécifiques de développement urbain et social) autour de la stratégie partagée : les engagements à agir et engagements financiers des partenaires ;
 - la discussion technique partenariale autour de la programmation élaborée par le Secrétariat technique du Contrat (pilotage et évaluation), avant transmission aux instances de la gouvernance stratégique ;
 - les processus décisionnels et la remontée d'information vers la gouvernance stratégique.
- Il est alimenté et préparé par un **secrétariat technique du Contrat de ville**, pris en charge par les services de MPM au titre de la compétence communautaire en matière de coordination et d'animation du Contrat. Ce Secrétariat technique est en charge de :
 - l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des programmations annuelles du Contrat de ville (contenu et financement des actions) ;
 - la coordination de la mise en œuvre des projets de territoire à l'aune de la stratégie d'ensemble portée dans le Contrat de ville ;
 - la gestion du cadre d'instruction financier et administratif.

A l'échelle infra-communautaire, la conduite opérationnelle des projets socio-urbains par territoire vient concrétiser le Contrat de ville et le décliner au plus près de la réalité des quartiers. Cette déclinaison territoriale du Contrat de ville doit permettre :

- un suivi de la mise en œuvre des programmes d'actions détaillés inscrits dans le cahier n°3 du Contrat de ville (dont la mobilisation du droit commun des partenaires) ;

- le suivi et l'évaluation chemin faisant des programmes d'actions ;
- la gestion des crédits politique de la ville de l'Etat et des autres niveaux de collectivités locales.

Garante de la complémentarité des interventions urbaines et sociales, la conduite de ces projets intégrés de territoires s'appuie sur :

- Une Chefferie de projet Politique de la ville, en charge du pilotage des projets socio-urbain du territoire concerné, de l'animation du tissu associatif local et des conseils citoyens.
- Une Chefferie de projet Rénovation urbaine, en charge du pilotage des PRU du territoire concerné.

Il appartiendra aux partenaires de préciser les modalités de coordination des volets « urbain » et « social » des projets intégrés de territoire au travers d'un pilotage au niveau infra-communal.

Les différentes instances rechercheront une implication du meilleur niveau de représentation politique et technique, en associant les élus et techniciens supérieurs en charge des différentes politiques sectorielles de droit commun.

2.1.2 **La mise en œuvre opérationnelle**

L'impératif d'un pilotage rigoureux et efficace du Contrat de ville dans la durée impose de construire de nouvelles modalités opérationnelles de programmation, de mise en œuvre et d'évaluation en continu des programmes d'action.

Plus particulièrement, il engage la responsabilité des collectivités locales signataires et de l'Etat dans le pilotage des actions de droit commun de leurs compétences respectives et leur articulation avec les actions qui sont spécifiquement du ressort de la politique de la ville et dans le pilotage des structures actuellement en charge de la mise en œuvre de la politique de la ville à Marseille (GIP Politique de la ville) et de la conduite du programme de renouvellement urbain (GIP Marseille Rénovation Urbaine).

Il interroge aussi la gouvernance politique, stratégique et technique du contrat de ville au sein même des collectivités locales, dans l'optique d'une mobilisation effective des politiques de droit commun, ainsi que le rôle et le pilotage de l'action des autres outils susceptibles d'être impliqués dans sa mise en œuvre (AgAM, opérateurs de l'aménagement, opérateurs fonciers et immobiliers existants ou à créer).

Les collectivités locales et l'Etat, partiellement réunis aujourd'hui dans la gouvernance des deux GIP, s'entendent pour conduire une réflexion partenariale quant à l'évolution de la gouvernance et de l'ingénierie et à la faire aboutir avant la fin de l'année 2015, sans préjuger à ce stade des options qui pourraient être prises pour l'avenir.

2.2 **Une coordination renforcée des leviers et des acteurs, à partir d'une mise en commun des outils et des pratiques**

La traduction des objectifs exprimés dans le contrat en objectifs opérationnels précis et finançables (territorialisés ou thématiques) relève de la coordination :

- des programmations annuelles du contrat de ville, au regard des objectifs des partenaires, et la mobilisation des moyens propres à la politique de la ville en fonctionnement et en investissement au regard des objectifs des partenaires et des enjeux de développement des territoires ;
- des programmes d'action et des chantiers à conduire, en mobilisant les partenaires (thématiques ou territoriaux) ;

- des interventions physiques dans les quartiers, qu'elles soient ou non conventionnées dans le cadre de PRU.

Cela est d'autant plus essentiel, que la conduite d'un contrat à l'échelle de la communauté urbaine exige de concilier une approche territoriale et thématique de la politique de la ville, ainsi qu'une approche par publics (notamment au travers du PRE), qui s'incarnent dans les projets de territoire intégrés qui figureront au Contrat de ville⁷.

Cette échelle de coordination, à géométrie variable selon les thèmes, les acteurs à mobiliser et les périmètres concernés, visera :

- le partage d'expériences, la mise en place d'outils et de méthodes pour faciliter l'action des partenaires,
- la définition des plans d'action et feuilles de routes sur des sujets transversaux,
- la mobilisation du droit commun dans la déclinaison du contrat (interpellation des politiques publiques sur le territoire, en particulier pour capitaliser et pérenniser les acquis des contrats précédents),
- la mobilisation de la valeur ajoutée de la politique de la ville dans la mise en œuvre du contrat.

Elle doit permettre de faire émerger une échelle intermédiaire, entre le niveau intercommunal et le niveau local, pour prendre en compte des sujets transversaux, communs à plusieurs quartiers, qu'ils partagent des enjeux territoriaux (projets de territoires intégrés) ou des enjeux de priorité d'action publique (approche typologique).

C'est à cette échelle – les communes hors Marseille, six sous-ensemble de la ville de Marseille – que sont élaborés les projets intégrés de territoire déclinant et hiérarchisant plus précisément les engagements des signataires du présent contrat et qui font l'objet du cahier 3 du Contrat de ville. Ceux-ci sont établis en coconstruction avec les conseils citoyens et l'ensemble des partenaires signataires. Déclinés en programmes d'action opérationnels, ils permettent de clarifier les contributions des partenaires du droit commun. Ils mettent en cohérence les actions envisagées à une échelle territoriale suffisamment large et garantissent une meilleure lisibilité de l'action publique pour les habitants.

Sans préjuger des décisions à venir concernant la gouvernance et l'ingénierie de la politique de la ville, les projets intégrés de territoires constitueront la feuille de route opérationnelle des équipes dédiées pour la durée du contrat.

Concernant l'élaboration et la mise en œuvre des nouveaux PRU, le renforcement de la coordination entre les signataires des conventions et la sécurisation des engagements opérationnels et financiers et la recherche permanente d'une approche intégrée de l'ingénierie en charge du développement apparaissent particulièrement décisifs pour accroître la qualité des projets en réponse aux enjeux de cohésion urbaine et sociale et pour garantir leur mise en œuvre dans les délais conventionnels.

2.3 Des projets locaux porteurs de cohérence d'action sur le quartier, au plus près de la réalité des habitants

La mise en œuvre quotidienne des actions du Contrat de ville reste de la responsabilité de chacun des signataires, sous la coordination du couple EPCI-Ville. Une implication forte de la Communauté urbaine est attendue pour assurer un niveau de mobilisation de ses propres leviers à la hauteur des enjeux et pour favoriser la bonne articulation entre enjeux locaux (de quartier, communaux) et enjeux communautaires dans la conception et la mise en œuvre des projets et actions.

⁷ Projets en cours de construction pour Marignane, Septèmes-les-Vallons et La Ciotat, à construire d'ici fin 2015 pour la Marseille.

L'objectif est de mettre en œuvre des projets véritablement intégrés permettant d'intervenir selon une logique et une cohérence d'ensemble sur les quartiers. Cela suppose des modes de fonctionnement plus transversaux entre les différentes dimensions de la politique de la ville, notamment en renforçant les synergies entre les politiques de cohésion sociale, les politiques de l'emploi et du développement économique et les politiques urbaines.

De plus, le contexte de restriction budgétaire et de tarissement des finances publiques interroge la pérennité des moyens aujourd'hui en place. Cette situation pourrait conduire les acteurs à réfléchir à des formes de rapprochement et de mutualisation pour conforter certaines fonctions et métiers. Elle les incitera également à faire des choix quant aux objets et sujets sur lesquels ils feront porter leur effort budgétaire. La nécessaire priorisation de l'action – qui sous-tend explicitement le Contrat de ville – sera particulièrement décisive pour ce qui concerne la programmation des PRU et plus globalement pour ce qui relève de la programmation d'investissement des collectivités.

A ce titre, la question des moyens humains dédiés à la mise en œuvre du Contrat de ville, à l'expertise et au développement territorial, en coconstruction avec les habitants et de manière transversale et transdisciplinaire, constitue un enjeu majeur que les signataires ne sous-estiment pas. Cette question sera traitée de manière partenariale, en pleine intelligence avec la mise en place de la fonction de pilotage du Contrat de ville, avec un objectif d'aboutissement à l'horizon de fin 2015.

2.4 Une simplification des relations entre porteurs de projets et partenaires du contrat de ville, par un allègement des démarches administratives et la rationalisation de la gestion des subventions

Moderniser les pratiques administratives est une volonté stratégique du gouvernement traduite par les mesures du « choc de simplification ». Le contrat de ville intégrera donc toutes les mesures permettant de faciliter le travail des porteurs de projets et de rendre lisible l'action publique.

L'allègement des procédures administratives impose une suppression des obligations redondantes et désuètes, et une harmonisation des demandes faites aux porteurs de projets. Un rapprochement des dispositifs d'instruction et de gestion des demandes de subvention permettraient de limiter la multiplicité des démarches avec les partenaires du contrat de ville, tout en préservant leur autonomie de décision en matière d'affectation des financements.

Dans ce cadre, la dématérialisation progressive du processus de gestion des demandes de subventions est essentielle. Elle s'appuiera sur le développement des démarches numériques pour proposer :

- La mise en place d'un dossier unique de subvention.
- La création d'un compte en ligne, ouvrant à chaque porteur la possibilité de saisir, stocker et partager l'ensemble des données administratives indispensables à l'instruction des demandes.
- L'accompagnement des porteurs de projets à chaque étape du processus de simplification.

En parallèle, pour assurer une meilleure visibilité financière aux porteurs et pour fluidifier les échanges et réduire le volume des traitements administratifs, les modalités de contractualisation rechercheront :

- Une réduction du volume des conventions, en développant un mode de financement par programme d'actions permettant de regrouper plusieurs actions au sein d'une même convention.

- Un recours à des financements pluriannuels en fonction des types de projets, des enjeux associés à leur réalisation et du temps de développement nécessaire pour une évaluation de leurs impacts économiques et sociaux.

La simplification des relations au service du développement de l'action des porteurs de projets devra toutefois se réaliser en assurant une nécessaire maîtrise des risques pour l'ensemble des partenaires du contrat. Des outils d'ingénierie financière et opérationnelle d'aide à la décision pourront être mis à disposition de la coordination partenariale :

- Le contrôle de gestion externe pour l'identification des risques juridiques, économiques et financiers liés à la situation des porteurs, et pour la proposition et le suivi de mesures d'accompagnement.
- Le contrôle de réalisation des actions pour assurer et justifier de l'utilisation des fonds publics et pour favoriser l'allègement des temps d'instruction en amont.

3 Des projets partagés et co-construits avec les habitants

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 renforce la participation des habitants dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation du contrat de ville. Elle inscrit la politique de la ville dans une démarche de co-construction avec les habitants, associations et acteurs économiques, s'appuyant notamment sur les conseils citoyens et sur la co-formation (article 1) ; elle crée les maisons du projet, obligatoires pour chaque projet de renouvellement urbain (article 3) ; et enfin elle crée les conseils citoyens, obligatoires dans chaque quartier politique de la ville (article 7).

Les conseils citoyens sont des assemblées autonomes, qui peuvent avoir un statut associatif ou être portées par une personne morale. Ils sont composés, d'une part d'un collège habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre hommes et femmes et, d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux. Les conseils citoyens ont vocation à :

- associer davantage les habitants aux décisions qui les concernent et favoriser la co-construction du contrat, de son élaboration à son évaluation ;
- favoriser l'émergence et la mise en œuvre des initiatives habitantes (encourager et soutenir le pouvoir d'agir).

A Marseille, 10 conseils citoyens sont mis en place, accompagnés par un groupe de personnes ressources afin de faciliter leur mise en œuvre et assurer un suivi et une évaluation de leur action. Etant donné le nombre important des QPV et leur cartographie complexe, chaque conseil citoyen regroupe plusieurs quartiers prioritaires. Ils seront composés de 32 membres, respectant la parité entre femmes et hommes, regroupés en 2 collèges à part égale :

- Un collège « habitants » tiré au sort sur les listes électorales.
- Un collège « acteurs locaux » tiré au sort sur la base d'un appel à candidatures composé de 8 types de structures :
 - les équipements sociaux (associatifs et fédérations),
 - les associations de locataires et associations spécialisées sur le cadre de vie, les collectifs d'habitants
 - les représentants de délégués élèves des collèges et lycées publics du territoire,
 - les associations de jeunes et associations sportives et culturelles,
 - les représentants d'associations locales de parents d'élèves délégués,
 - les associations de représentants du monde économique et de l'emploi,

- les associations du champ social, sanitaire et éducatif,
- les CIQ.

Les conseils citoyens seront renouvelés pour moitié à mi parcours du contrat de ville. Les conseils citoyens constitués en associations pourront bénéficier de moyens nécessaires à leur fonctionnement moyennant le dépôt d'une demande de subvention.

La charte des conseils citoyens pour Marseille, annexée au présent contrat, prévoit que ces instances pourront être chargées de la mise en place et de la gestion de fonds de participation des habitants.

Des actions de formation seront proposées en fonction des besoins recensés.

Les modalités de constitution des conseils citoyens pour les communes de Marignane, Septèmes-les-Vallons et La Ciotat (périmètre, désignation des membres, etc.) seront précisées ultérieurement.

Les maisons du projet, obligatoires pour chaque projet de renouvellement urbain ont aussi un objectif de participation : « Les habitants ainsi que des représentants des associations et des acteurs économiques sont associés à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets de renouvellement urbain, selon les modalités prévues dans les contrats de ville » (article 3).



CONTRAT DE VILLE

MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

2015 - 2020



Marseille Provence Métropole
GIP Politique de la ville
GIP Marseille Rénovation Urbaine

Contrat de ville
de Marseille Provence Métropole

Cahier 3 : déclinaisons territoriales
du Contrat de ville pour les six territoires
de Marseille

Version du 27 novembre 2015 pour validation au Conseil
Municipal et Conseil Communautaire

Sommaire

Les déclinaisons territoriales du contrat de ville, feuilles de route pour l'action partenariale	4
La déclinaison du contrat de ville à l'échelle des six secteurs de Marseille	6
Grand Centre Ville	7
1 Permettre aux enfants, aux jeunes et à leurs parents de prendre leur place sur le territoire.	9
2 Améliorer la qualité de vie des habitants et usagers du Grand Centre Ville, par une action renforcée et coordonnée en matière d'habitat, d'équipements publics et d'espaces publics à l'échelle du secteur	14
3 Favoriser l'inclusion sociale des plus fragiles sur le territoire du Grand Centre Ville	19
4 Soutenir le développement économique local et l'accès à l'emploi des habitants	22
Grand Sud Huveaune	26
1 Intégrer les quartiers prioritaires du Grand Sud Huveaune, « enclaves » de précarité, au fonctionnement urbain et social de la ville	29
2 Développer des actions adaptées et faciliter l'accès des habitants aux services (santé, accès aux droits, culture...), en renforçant la mise en réseau des acteurs et l'animation territoriale	38
3 Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes du territoire	40
4 Connecter les quartiers prioritaires et leurs habitants à la dynamique économique du territoire	43
Nord Est 13ème arrondissement	47
1 Faire des projets de renouvellement urbain des vecteurs de convergence des interventions publiques dans des projets socio-urbains intégrés	50
2 Mettre en œuvre une approche adaptée à la situation urbaine et sociale des quartiers « en déprise », afin d'enrayer la dégradation en cours du contexte de vie des habitants	54
3 Faire de l'animation et de la coordination des acteurs éducatifs et sociaux un levier central de meilleure couverture des besoins à l'échelle du territoire Nord-Est 13ème	60

Nord Est 14ème arrondissement **65**

1	La poursuite des dynamiques de transformations socio-urbaines, afin de faire levier tant sur le cadre de vie que sur le contexte économique et social	69
2	Une approche adaptée à la situation urbaine et sociale des quartiers « en déprise », afin d'enrayer la dégradation en cours du contexte de vie	74
3	Une couverture territoriale optimisée pour un développement social plus adapté aux différents besoins	79

Nord Littoral Est **83**

1	Maximiser l'effet levier des interventions urbaines pour enclencher la mutation de quartiers aujourd'hui à l'écart des dynamiques marseillaises	85
2	Reconnecter les quartiers prioritaires et leurs habitants aux dynamiques économiques - Echelle 15ème et 16ème arrondissements	91
3	Créer les conditions d'une vie locale apaisée et socialement active	95

Nord Littoral Ouest **101**

1	Améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires	104
2	Favoriser une prise en compte globale de l'enfance et de la jeunesse	113
3	Reconnecter les quartiers prioritaires et leurs habitants aux dynamiques économiques - Echelle 15ème et 16ème arrondissements	118
4	Agir pour la mobilité des habitants des quartiers prioritaires du Nord Littoral Ouest- Echelle 15ème et 16ème arrondissements	122
5	Transformer l'image des quartiers et amorcer une dynamique d'attractivité	123

Préambule

Les déclinaisons territoriales du contrat de ville, feuilles de route pour l'action partenariale

Le contrat de ville signé le 17 juillet 2015 fixe le cadre général dans lequel s'inscrira l'action partenariale à destination des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de leurs habitants au cours des cinq prochaines années. Pour autant, au vu de l'ambition des projets qui seront portés dans ce cadre, l'impact attendu en termes de transformations structurelles des quartiers prioritaires et des conditions de vie des habitants dépasse largement la durée du Contrat de Ville. Il donne les grandes priorités auxquelles doit s'attacher la mise en œuvre des politiques publiques et de l'action de chaque signataire et énonce, pour chacune, les orientations stratégiques et opérationnelles auxquelles elles doivent répondre.

Le contrat de ville est porteur d'une lecture transversale du besoin d'action partenariale et d'un programme d'actions adressé à l'ensemble des quartiers prioritaires. Construit à partir d'une lecture territoriale des enjeux, il propose cependant un cadre de référence qui prend déjà en compte la diversité des réalités socio-urbaines des territoires. Ses neuf déclinaisons territoriales correspondent aux six secteurs de Marseille et aux villes de Marignane, Septèmes-les-Vallons et La Ciotat. Elles ont pour objet de le préciser et d'établir une feuille de route stratégique et opérationnelle, qui oriente l'action spécifique des partenaires sur chacun d'entre eux en identifiant tout particulièrement les objectifs d'articulation entre le droit commun et l'action relevant spécifiquement de la politique de la ville. L'échelle retenue pour établir ces déclinaisons est celle de territoires présentant une cohérence urbaine et sociale et permettant une appréhension directement opérationnelle des enjeux et leur traduction en objectifs opérationnels.

A l'instar du programme d'actions cadre, elles s'attachent à hiérarchiser les besoins d'action publique et partenariale. Elles le font en mettant en avant des objectifs propres à chacun des territoires, sur la base des enjeux particuliers qui se dégagent des analyses partagées par les partenaires. Ce faisant, elles proposent une lecture renouvelée du contrat de ville, qui complète et enrichit les objectifs et le programme d'action à l'échelle communautaire et qui guidera l'action des signataires du contrat de ville pour la période 2016-2020.

La hiérarchisation plus fine des objectifs opérationnels inscrits dans les déclinaisons territoriales se poursuivra courant 2016, de manière à dégager des priorités opérationnelles partagées sur chacun des territoires. Par ailleurs, l'évaluation annuelle de la mise en œuvre du programme d'actions aura pour but de permettre l'ajustement de ces dernières et de faire évoluer les objectifs opérationnels spécifiques à chaque territoire dans le sens de la plus grande efficacité et de la meilleure articulation entre droit commun et politique de la ville.

Introduction

La déclinaison du contrat de ville à l'échelle des six secteurs de Marseille

A l'échelle de la ville de Marseille, la déclinaison territoriale du contrat de ville porte sur six secteurs de grande ampleur répondant à des caractéristiques socio-urbaines cohérentes :

- Grand Centre Ville,
- Grand Sud Huveaune,
- Nord-Est 13ème arrondissement,
- Nord-Est 14ème arrondissement,
- Nord Littoral Est,
- Nord-Littoral Ouest.

Leur construction procède des diagnostics territoriaux établis avec l'ensemble des partenaires au début de la démarche d'élaboration du contrat de ville. Elle a été assurée par les équipes du GIP Politique de la ville, en étroite association avec les équipes de Marseille Rénovation Urbaine, l'agAM et les délégués du Préfet, de manière à bien articuler les volets urbain, social et économique. Les rédacteurs se sont par ailleurs appuyés sur les partenaires du droit commun et de la politique de la ville (institutions, acteurs associatifs, habitants), donnant déjà lieu à une prise en compte des attentes de ces derniers.

Sur la base des déclinaisons territoriales, la co-construction avec les partenaires sera animée par les équipes de la Politique de la Ville et se poursuivra tout au long de la mise en œuvre du contrat de ville, de manière à faire évoluer la feuille de route et sa traduction opérationnelle (programmation de droit commun et programmation spécifique politique de la ville) dans le sens de la plus grande pertinence au regard des enjeux spécifiques de chaque territoire. Dans ce cadre, les conseils citoyens seront particulièrement mobilisés pour nourrir l'action publique de leur vision et donner toute leur place aux attentes des habitants.

Première partie

Grand Centre Ville

Le secteur du Grand Centre Ville possède des caractéristiques urbaines, sociales et économiques atypiques qui font de lui un territoire singulier de la métropole mais aussi en comparaison des centres urbains de la plupart des grandes villes de France. Ce territoire se caractérise en effet par des indicateurs de précarité extrêmement alarmants et un cadre de vie où la notion de « confort urbain » est peu présente, rendant difficile l'épanouissement d'une part importante de la population, en particulier des enfants et des jeunes, qui y vivent. Pour autant, le cœur de la 2^{ème} ville de France est également un lieu de rayonnement métropolitain porteur d'une réelle richesse culturelle et patrimoniale dont il faut tirer parti pour le développement des quartiers prioritaires et leurs habitants.

Le Grand centre ville de Marseille recense près de 87 000 habitants en 2011, soit 31% de la population de l'ensemble des territoires inscrits en politique de la ville de MPM et 11% de la population marseillaise. Alors qu'il jouait un rôle moteur dans le dynamisme démographique de la commune entre 1999 et 2006, il semble perdre de son attractivité : depuis cette date, ce secteur connaît une diminution de plus de 3 000 personnes (-0.6%/an, alors que Marseille et MPM voient leur population augmenter de respectivement +0,3%/an et +0.4%/an).

La taille moyenne des ménages est une des plus faibles du Contrat de Ville à hauteur de 2,1 personnes par ménage (2,2 pour Marseille et pour MPM). Ce constat est le reflet de plusieurs caractéristiques propres au Grand Centre-Ville :

La proportion de familles monoparentales, qui est de 31%, est l'une des plus importantes du Contrat de Ville (23% pour Marseille et 21% pour MPM) : ce constat implique des enjeux forts en termes de politiques éducatives.

Près de la moitié des ménages est composée d'une personne seule (47%), dont plus de la moitié sont des hommes : la lutte contre l'isolement et pour l'insertion sociale est également un enjeu fort.

Parmi l'ensemble des quartiers prioritaires, le Grand Centre Ville accueille une moindre proportion de couples ayant ou non des enfants, ce qui peut être interprété comme un indicateur de baisse d'attractivité du secteur en vue d'une installation des ménages à long terme.

Le Grand Centre Ville présente la part des ménages sous le seuil de pauvreté la plus forte de l'ensemble des quartiers prioritaires : 50% sont dans cette situation, soit 23 points de plus que la moyenne marseillaise et 26 points par rapport à MPM. C'est aussi dans ce secteur que la hausse a été la plus importante avec +1.2% / an entre 2007 et 2011 (contre +0.7%/an pour Marseille et MPM). Cette population aux revenus modestes est en partie « captive » et connaît de réelles difficultés pour changer de lieu de résidence. En 2010, les écarts entre les plus riches et les plus pauvres sont très prononcés et se sont creusés depuis 2006.

On note un phénomène de fracture sociale marquée : un vivre ensemble parfois mis à mal et qui semble se dégrader avec le temps. Ainsi les relations restent fragiles entre les familles et l'école.

Le rapport aux institutions est également compliqué ; le public se tourne souvent vers de petites associations où la personne est prise en compte dans sa globalité et reconnue plutôt que dans les lieux classiques d'accès aux droits

L'enjeu de réduction des inégalités socio-économiques sur le Grand Centre Ville se conjugue donc fortement avec un enjeu de cohésion sociale et d'accès aux droits, tant matériels que symboliques.

Pour autant, ce territoire de rayonnement métropolitain concentre un certain nombre de fonctions de centralité, grâce à la présence des grands équipements culturels (musée, salles de spectacle et de concert), commerciaux, nautiques (port de plaisance du Vieux-Port), universitaires, mais aussi grâce à un tissu associatif dense. Le secteur se trouve au cœur de dynamiques de renouvellement urbain importantes (PRU de saint Mauront et de la ZUS centre nord, site de préfiguration du NPNRU, Opération Grand Centre Ville, Opération d'Intérêt National Euroméditerranée, ZAC...) qu'il est nécessaire d'articuler afin d'optimiser les leviers qu'elles peuvent représenter.

L'amélioration de l'habitat reste un enjeu central sur le secteur : 75% des habitants sont locataires des logements qu'ils occupent et le Grand Centre Ville est l'un des territoires marseillais qui concentre le plus fort taux de logements privés potentiellement indignes (29% soit 3 fois plus qu'à l'échelle marseillaise et de MPM), soit plus de 12 000 logements en 2011. Plus de 33 000 personnes habitent ce parc. 14% de ce parc est en situation de sur occupation lourde. De plus, 71% du parc potentiellement indigne du Grand Centre Ville (1er, 2e, 3e) se situe en copropriété dans un centre ancien. La dégradation des copropriétés affecte non seulement les ensembles de plus de 100 logements, dont le Parc Bellevue, mais également de nombreuses petites et moyennes copropriétés, situées dans un environnement déqualifié concentré principalement dans le 3e arrondissement et à Noailles et Montolieu.

Les problématiques de Gestion Urbaine de Proximité sont très prégnantes sur le secteur (tout particulièrement dans le domaine de la propreté : nettoyage, collecte des ordures ménagères, entretien des espaces publics, incivilités). Elles sont extrêmement difficiles à enrayer en raison des spécificités du territoire et de la multitude des acteurs.

Par ailleurs, la densité du secteur génère un besoin important en matière d'espaces publics et d'équipements de proximité. Les espaces ouverts restent en effet trop rares dans le Grand Centre-Ville. Leur aménagement ne favorise pas les usages et les regroupements conviviaux, et ils sont souvent peu entretenus. Certains équipements publics sont nettement sous représentés sur le Grand Centre Ville, mais il existe peu de disponibilités foncières sur le territoire permettant de réfléchir à de nouvelles implantations mis à part dans le périmètre d'extension d'Euroméditerranée. A ceci s'ajoute la très forte dégradation et la saturation de certaines écoles maternelles et primaires du territoire, soulevant le besoin en création de nouveaux groupes scolaires. Ces conditions difficiles de scolarité influent de manière forte sur la réussite scolaire et le bien-être des enfants et des jeunes.

Enfin, malgré des évolutions notables en matière de transports en commun, la réduction de l'emprise automobile reste un enjeu fort du secteur. Certains quartiers (Saint-Mauront, Belle de Mai) sont toujours en marge de la desserte en transports collectifs. La faiblesse des aménagements favorisant l'usage des modes alternatifs (réseau cyclable, zones de circulations apaisées) et la prédominance de la voiture (en circulation, mais surtout en stationnement,) sur l'espace public contraignent fortement les déplacements de proximité, et inévitablement le cadre de vie en général et la qualité urbaine du secteur.

Pour mieux répondre à ces enjeux spécifiques au Grand Centre Ville, dans le cadre des orientations stratégiques du contrat de ville intercommunal 2015-2020, quatre axes sont retenus comme prioritaires pour l'action publique partenariale pour les cinq ans à venir :

- **Permettre aux enfants, aux jeunes et à leurs parents de prendre leur place sur le territoire,**
- **Améliorer la qualité de vie des habitants et usagers du Grand Centre Ville, en matière d'habitat, d'équipements publics et d'espaces publics,**

- Favoriser l'inclusion sociale des publics les plus fragiles sur le territoire du Grand Centre Ville,
- Soutenir le développement économique local et l'accès à l'emploi des habitants.

1 Permettre aux enfants, aux jeunes et à leurs parents de prendre leur place sur le territoire.

La situation de pauvreté particulièrement marquée sur le Grand Centre Ville a un impact singulier sur les enfants et les jeunes. Le territoire en compte aujourd'hui plus de 10 000 âgés de 0 à 18 ans, qui ne trouvent pas toujours une réponse ou un étayage à leurs aspirations scolaires et pour la réalisation de parcours de vie et d'insertion. Une part importante d'entre eux est contrainte dans le développement de ses pratiques culturelles, sportives et sociales en raison de la faiblesse de l'offre d'équipements et d'activités. Ils témoignent parfois également de souffrances psychosociales qui ont des traductions sur leur bien-être social, physique et mental. Ces constats posent pour l'action publique, **l'impérieuse nécessité de mettre à niveau l'offre en espaces et équipements** dédiés aux enfants, aux jeunes et à leurs parents, **mais aussi de renouveler, à l'échelle du secteur, les approches, en favorisant les pratiques d'« aller vers » ces publics**, de manière à renforcer leur autonomie et leur « pouvoir d'agir » ; **il s'agira de s'appuyer sur la richesse des ressources du centre-ville (équipements culturels...) pour mieux les mobiliser « au service » de la jeunesse.**

1.1 Favoriser l'écoute, l'expression et l'autonomie des enfants et des jeunes du Grand Centre Ville

Un préalable crucial à l'autonomie et à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes est leur capacité à **disposer localement de ressources** (professionnels, espaces dédiés, information et orientation) **pour leur permettre de réaliser des parcours personnels et professionnels adaptés à leurs besoins spécifiques et à leurs aspirations.** A l'échelle du Grand Centre-Ville, cet enjeu doit passer par **un effort renforcé sur la sensibilisation et la formation des professionnels** du secteur et le renforcement de l'offre vers les jeunes en matière **d'ouverture aux autres et d'engagement citoyen.**

Objectifs opérationnels :

- **Former les professionnels au travail d'écoute, de prise en compte des ressources des jeunes, et de développement de leur pouvoir d'agir.** Créer et animer des espaces de questionnement et d'expression pour les professionnels (échange de pratiques)
- **Éveiller l'ouverture des jeunes en favorisant les échanges culturels, intergénérationnels et la mobilité géographique, et en développant des « espaces » de rencontres et d'échanges qui mettent les jeunes en situation d'acteurs,** en s'appuyant sur des dispositifs et acteurs présents sur le secteur, comme le Conseil Local de la Jeunesse de Saint-Mauront ou encore l'université du Citoyen.

Partenaires: Ville, Associations, GIP PV, Etat

Référence CDV: 6.2.1/ 6.2.2/ 6.2.3

1.2 Conforter la structuration de la communauté éducative autour des enfants et des jeunes à l'échelle du Grand Centre Ville

Au regard des caractéristiques urbaines du secteur, les difficultés sont plus « diffuses » géographiquement dans les quartiers, et donc plus difficiles à appréhender (densité de l'habitat, peu d'espaces de rencontres, réponses institutionnelles et associatives insuffisantes pour pouvoir atteindre les personnes les plus éloignées de l'intervention publique...). Le Grand

Centre-Ville est également touché par des phénomènes d'isolement, notamment des mères de famille. Ces spécificités nécessitent de mieux prendre en compte l'environnement humain des enfants et des jeunes, en rassemblant les acteurs mobilisés au sein d'une « communauté éducative » en leur faveur et en favorisant une approche globale et transversale de l'éducation qui mette un accent fort sur l'accompagnement des parents. Les centres sociaux ont un rôle important à jouer sur cette question dans le cadre de la fonction d'animation globale de leur zone de vie sociale

Objectifs opérationnels :

- **Mettre en place un groupe de travail institutionnel territorial « Enfance – Jeunesse » à l'échelle du Grand Centreville**, chargé de la déclinaison des actions de l'axe Enfance – Jeunesse du Contrat de ville au niveau local, et qui visera à identifier les membres de la communauté éducative sur le secteur.
Il s'agira en particulier, sur le secteur, de travailler sur les démarches à conduire avec les acteurs de l'accompagnement à la scolarité en raison du très grand nombre d'enfants et de jeunes actuellement pris en charge par des associations sans contact avec les institutions notamment sur le 3^e arrondissement. Un travail d'identification des ressources en la matière sera conduit sur le 1^e/2^e arrondissement.
- **Donner une place centrale aux parents dans l'éducation et l'accompagnement de leurs enfants à devenir adultes, par la diffusion et le développement de bonnes pratiques à l'œuvre sur le Grand Centre-Ville. Ce travail pourra notamment porter sur le développement des associations de parents d'élèves, d'actions socio-linguistiques axées sur les questions d'éducation et de parentalité, d'actions mêlant parents, enfants et éducateurs et de groupes de paroles de parents.**
 - *Développer les expériences existantes d'ouverture des établissements scolaires vers le quartier et ses différents acteurs pour favoriser le lien écoles/parents.*
 - *Travailler à l'actualisation des Zones de vie sociale des centres sociaux pour amener plus de cohérence d'intervention sur le territoire.*

Partenaires: Ville, ETAT, GIP PV, CD, CAF, CR

Références CDV: 6.1.2 / 6.1.3 / 6.1.6 / 6.1.7/ 6.4.2

1.3 Développer l'offre d'équipements et requalifier l'existant : écoles, équipements socio-éducatifs, équipements culturels et sportifs (cf enjeu 2)

Le Grand Centre Ville se caractérise par un manque d'équipements dédiés à l'enfance et à la jeunesse au regard des statistiques de ces âges. On peut ainsi noter que les accueils de loisirs maternels sont quasi absents du territoire. Au-delà des besoins quantitatifs, l'offre d'équipement se caractérise par une certaine déqualification et des problématiques fortes d'entretien (les écoles sont en première ligne dans ce constat notamment sur les 1^e et 3^e arrondissements).

Par ailleurs, les nombreuses opérations immobilières en cours ou programmées vont conduire à l'arrivée de nouvelles populations à court et moyen terme pour lesquelles il est indispensable de prendre en compte les besoins qu'elles vont générer en termes d'équipement. La remise à niveau de l'offre est également indispensable pour garantir leur attractivité. Les fonctions d'anticipation liées à l'arrivée de nouvelles populations doivent se développer bien au-delà des pratiques existantes à ce jour.

Objectifs opérationnels :

- **Améliorer, créer et spécifier des lieux d'accueils pour les jeunes, en fonction des sexes et des groupes d'âge et dans un contexte de densification du Grand Centre Ville**, sur la base d'un diagnostic actualisé, qui devra prendre en compte et préciser les besoins, en termes :
 - *de création de nouveaux équipements*. Les créations d'équipements scolaires devront porter principalement sur de nouveaux groupes scolaires et collèges pour dé-densifier les établissements aujourd'hui saturés. La situation est particulièrement tendue sur la Belle de Mai et Belsunce. Certaines fratries ne peuvent aujourd'hui être scolarisées dans le même établissement. Il conviendra également d'assurer une meilleure couverture en lieux d'accueil du public des trois-six ans. En effet l'offre et les structures d'accueils sur cette tranche d'âge sont peu nombreuses sur ce territoire malgré les enjeux de socialisation précoce, du travail autour de la parentalité et de la mixité des publics (cf. projet de création d'une micro crèche à Noailles). Il s'agira enfin de proposer le développement de l'offre d'équipements sportifs qui apparaît insuffisante sur le territoire (un seul gymnase sur tout le premier arrondissement, aucune piscine sur les 2^e et 3^e arrondissements)
 - *de requalification*. Il conviendra de proposer un plan de travail progressif de requalification des écoles du Grand Centre-Ville, de sécuriser les entrées et sorties d'écoles, de définir un programme de travaux sur l'aménagement des parvis d'école afin de travailler sur les interfaces école/espace urbain (trottoirs étroits, passages piétons peu sécurisés...).
 - *de mutualisation des locaux dans une optique d'optimisation de leur utilisation* : sur le Grand Centre Ville, la carence en termes d'équipements existants ainsi que le manque de foncier disponible pour des créations futures rend cet objectif de mutualisation particulièrement pertinent. Par ailleurs, il permet aussi d'optimiser les investissements financiers réalisés sur le territoire. Pour ce faire, il conviendra de :
 - Renforcer le partenariat avec l'Education Nationale afin d'ouvrir davantage les écoles aux parents et aux actions socio-éducatives en soirée, d'amplifier l'ouverture des gymnases scolaires (notamment ceux des collèges) en partenariat avec des associations sportives ou de quartier en s'appuyant sur la convention Etat-Conseil Départemental.
 - Mutualiser les locaux entre associations (exemple de l'ouverture croissante de la Compagnie à Belsunce, les locaux des Ateliers de l'Image).

Partenaires: Ville, ETAT, GIP PV, MRU, Conseil Départemental, Conseil Régional, Education Nationale

Références CDV: 1.3.2/1.3.5/1.4.6/1.4.1/ 6.6.1/6.6.2/6.6.3/

1.4 Créer des espaces publics adaptés aux pratiques des enfants et des jeunes

Les espaces publics du Grand Centre Ville, peu nombreux, prennent insuffisamment en compte les usages des enfants et des jeunes, voire leur font parfois « obstacle » dans leur conception (Place Puget, Place des Moulins...).

Objectifs opérationnels :

- **Travailler à l'aménagement de certains espaces publics ciblés en associant les enfants et les jeunes à la conception voire à la construction des lieux.**
- **Construire une animation adaptée de ces lieux, testant des modes de gestion libre mais aussi des programmations associatives diverses, valorisant la mixité des publics des offres, des âges et des publics.**

- **Favoriser et soutenir les démarches qui permettent l'implication des jeunes filles à tous les stades des actions citées ci-dessus.**

Partenaires : Ville, ETAT, MPM, MRU, Département, Région

Références CDV : 1.2.4 /6.2.2 /1.2.5

1.5 Favoriser le développement et l'épanouissement des enfants et des jeunes sur tous les temps de la vie (scolaire et hors temps scolaire)

Il existe un réel manque quantitatif dans l'offre d'activités proposée aux enfants et aux jeunes à l'échelle du secteur. Deux typologies de publics sont particulièrement concernées par ces manques sur le Grand Centre Ville : **les enfants de moins de 6 ans et les jeunes filles.**

Objectifs opérationnels :

- **Privilégier les démarches fondées sur « l'aller vers » les publics là où ils se trouvent** (animation de place par exemple). Un nombre croissant de structures associatives valorise ce mode d'actions collectives au cœur de leur projet, allant dans le sens d'une approche globale. Ce travail doit continuer à se développer en :
 - interrogeant le cadre institutionnel (et sa réglementation) à l'épreuve de ces nouvelles formes d'intervention collective sur l'espace public au plus près des habitants.
 - développant les démarches d'accompagnement au changement à destination des professionnels via des formations et des mises en réseau notamment pour les acteurs de première ligne.
- **Développer et accompagner à la pratique culturelle artistique et sportive, en :**
 - étayant l'offre de propositions artistiques et sportives au regard des manques repérés sur le territoire. Nécessité de définir, en lien avec les services Culture et Sports des Collectivités et de l'Etat, les modalités de médiation adaptées à ces objectifs,
 - favorisant la rencontre entre des représentants du monde artistique et sportif avec les enfants et les jeunes,
 - renforçant les actions de développement de la lecture publique en appui sur le réseau associatif, les bibliothèques municipales de l'Alcazar, du Panier et l'espace lecture du 3^e arrondissement,
 - reconnaissant, qualifiant et valorisant les pratiques artistiques, culturelles et sportives formelles, ou informelles des jeunes (cultures urbaines, hip hop, graff...),
 - mobilisant les engagements de la convention Ville-Etat-Equipements culturels majeurs destinée à favoriser l'accès de ces équipements aux publics des quartiers prioritaires.
- **Développer des actions qui permettent l'« accrochage des élèves » à leur scolarité**, en développant et structurant une offre d'accompagnement à la scolarité adaptée à chacune des classes d'âge et des situations scolaires en portant une attention particulière aux collégiens et lycéens. Les approches individualisées, mettant en avant le tutorat et fondées sur le développement des compétences psycho-sociales seront particulièrement recherchées (cf. le projet SMS du Contact Club, Savoirs et Devenir). La priorité sera mise sur la prise en charge des exclus des établissements en terme quantitatifs et qualitatifs via notamment le développement des dynamiques de réseaux inter-associatifs.
- **Dédier une attention particulière aux enfants de trois à six ans et aux filles toutes tranches d'âge confondues :**

Les enfants de 3 à 6 ans : Cette tranche d'âge est très peu impactée par les propositions artistiques ou sportives. Il s'agira donc de susciter et développer de nouvelles actions socio-éducatives tout en consolidant les actions existantes (Halte garderie Mignon et Grognon, activités baby sport au collège Izzo).

Les filles: Il est envisagé de déroger à la règle de la mixité afin de développer des actions spécifiquement dédiées aux jeunes filles, comme prémices d'un travail portant sur les enjeux de mixité et ce en particulier à l'âge de la puberté (club de foot féminin sur Saint Mauront, équipes de rugby féminines de Point Sud). Il sera donné priorité aux interventions visant à renforcer l'estime de soi notamment au travers de pratiques culturelles, sportives, artistiques et d'actions de développement des compétences psychosociales.

Partenaires: Ville, Etat, GIP PV, Conseil Départemental, CAF, ARS, Equipements culturels, associations, Education Nationale

Références CDV: 1.4.2 /1.4.4/1.1.6/1.2.5/1.3.4 /6.6.3/6.4.2/6.4.5/6.4.4/6.6.2/6.6.3/6.2.2/6.6.1/6.6.4/6.2.1/6.6.2

1.6 Promouvoir la santé des enfants et des jeunes

Le diagnostic de santé publique réalisé en 2013 dans le cadre de l'Atelier santé ville du Grand Centre Ville montre, chez les enfants et les jeunes du territoire, une prévalence des situations de surpoids, des affections bucco-dentaires et de souffrance psychosociale. Cette souffrance, observée parmi les adolescents et les jeunes adultes du Grand Centre-Ville, peut parfois se traduire par le développement de comportements à risque (en termes de consommation de produits psychoactifs ou de sexualité par exemple). Il y a donc un enjeu à intervenir dès le plus jeune âge. Dans ce cadre-là, il s'agit, en conformité avec le Plan Local de Santé Publique du Grand centre-ville et en articulation avec les dispositifs de droit commun, de favoriser le développement d'actions de santé qui répondent aux besoins des enfants et des jeunes du territoire.

Objectifs opérationnels :

- **Poursuivre et développer les actions de prévention et d'éducation à la santé en direction des enfants, des jeunes et de leurs parents.** Seront prioritairement visés les domaines suivants : nutrition / activité physique, santé bucco-dentaire, compétences psychosociales, santé sexuelle et rapports de genre. Les priorités d'actions seront définies au sein du groupe territorial « enfance-jeunesse » du Grand Centre Ville, en articulation avec les actions conduites en temps scolaire. Pourront être expérimentées sur le secteur de nouvelles modalités d'actions qui s'appuient davantage sur les préoccupations des jeunes et leur capacité de mobilisation, en les positionnant en tant qu'acteur (logique de santé communautaire).
- **Soutenir les professionnels de première ligne pour les aider à mieux accompagner les jeunes dans le domaine de la santé,** en soutenant l'offre de premier accueil, en particulier proposée par le Point d'Accueil Ecoute Jeune du centre-ville, et en développant les espaces d'information, de formations, d'échanges de pratiques et d'inter-connaissance.
- **Identifier, mobiliser et compléter les actions de droit commun en matière de prévention des conduites addictives des jeunes à l'échelle du secteur Grand Centre-Ville,** en réponse à la faiblesse des réponses de prévention primaire et secondaire dans ce champ. Il s'agira de construire une déclinaison territorialisée des interventions publiques de prévention des conduites addictives.

Partenaires: GIP PV, ETAT, ASV, ARS, VDM, MILDECA, CPAM 13, CR, CD

Références CDV: 6.3.1/6.3.2/6.1.2/6.2.2

2 **Améliorer la qualité de vie des habitants et usagers du Grand Centre Ville, par une action renforcée et coordonnée en matière d'habitat, d'équipements publics et d'espaces publics à l'échelle du secteur**

Le secteur Grand Centre Ville fait l'objet de multiples interventions urbaines depuis une vingtaine d'années. Pourtant, malgré plusieurs réalisations emblématiques à ses marges (piétonisation du Vieux Port, Terrasses du Port, Euroméditerranée, rue de la République), le Grand Centre Ville conserve une image négative et une faible attractivité fortement liées à la dégradation de l'habitat et au manque ou à la mauvaise qualité des espaces et équipements publics : établissements scolaires souvent en mauvais état, équipements sportifs et de loisirs largement insuffisants, espaces ouverts peu entretenus.

L'enjeu central pour l'action publique pour les années à venir consiste à optimiser les effets leviers des opérations en cours et à venir afin d'en faire bénéficier pleinement les secteurs prioritaires et leurs habitants. Les projets devront être travaillés de façon plus transversale, se coordonner avec l'intervention sociale et être construits avec les habitants.

Ces enjeux-clés pour le Grand Centre-Ville pourront s'appuyer sur deux leviers opérationnels à mobiliser de manière coordonnée :

- **Le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine** est identifié comme un enjeu central dans la stratégie de développement de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Il devra s'appuyer sur 3 grands axes :
 - L'activité économique avec notamment la poursuite d'Euroméditerranée.
 - Les fonctions de centralités, en particulier avec les équipements culturels et la valorisation touristique
 - La diversification de l'offre résidentielle pour proposer des quartiers attractifs et accessibles à tous.
- **La promotion d'une stratégie d'intervention coordonnée et intégrée** à l'échelle du secteur, de manière à articuler l'ensemble des projets en cours et à maximiser leur effet levier aux différentes échelles, à travers la définition d'un schéma de cohérence.

Cela passera par un accent appuyé sur :

- La mise à niveau de l'offre d'équipements publics, tant en termes quantitatifs (créations) que qualitatifs (requalification et adéquation de l'offre aux besoins et spécificités des habitants, actuels et futurs) afin d'améliorer l'attractivité résidentielle de ce secteur.
- la requalification et le développement des espaces publics, comme leviers d'amélioration de la qualité de vie urbaine, de convivialité et plus largement d'attractivité,
- la garantie d'une gestion urbaine de proximité renforcée, avec un fort accent sur la propreté urbaine, comme condition indispensable à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et de l'image du secteur,
- Les interventions sur l'habitat privé dégradé afin d'accélérer les politiques engagées depuis plusieurs décennies en matière de lutte contre l'insalubrité et d'éradication de l'habitat indigne.
- Les actions sur quelques grandes copropriétés emblématiques, avec l'ambition d'en redresser certaines et la mise en place de dispositifs de démolition pour d'autres.

2.1 **Mettre à niveau l'offre d'équipements publics au regard des besoins actuels et à venir**

L'offre d'équipements publics et de locaux à disposition du tissu associatif local est à conforter, au regard des manques pointés au sein des diagnostics (AGAM), tant dans une logique de mise à niveau que d'adaptation à la densification du Grand Centre-Ville dans le

sillage des opérations urbaines en cours. Il s'agit d'un enjeu fort pour rendre plus attractif et changer l'image des quartiers du Grand Centre-Ville.

Objectifs opérationnels :

- **Développer l'offre d'équipements publics (écoles, équipements sportifs et de loisirs) et améliorer leur qualité**, sur la base d'un diagnostic approfondi, à conduire en lien avec la préfiguration et la mise en œuvre du NPNRU. *Cf enjeu 1 sur les écoles et des équipements sportifs et de loisirs.*
- **Développer des solutions pour la mise à disposition de locaux de qualité aux associations du Grand Centre-Ville**, qui s'appuient sur :
 - l'identification des patrimoines publics vacants, le repérage des locaux à fort potentiel qui pourraient être mis à disposition des associations à titre temporaire ou pérenne, la mobilisation des bailleurs sociaux pour la mise à disposition de locaux en pied d'immeuble et la rationalisation de l'utilisation des équipements existants par la mutualisation des locaux.
 - le soutien particulier au maintien sur le secteur des associations qui accueillent des publics vulnérables dans des locaux de qualité.

Partenaires : Ville, État, Région, Associations.

Référence CDV : 1.1.2/ 1.3.2/ 1.3.5/ 1.3.6/ 1.4.7

2.2 Faire des espaces publics ouverts du Grand Centre Ville des lieux de convivialité et d'appropriation citoyennes

Sur le Grand Centre-Ville, dense et minéral, l'amélioration et l'augmentation des espaces publics font partie des besoins prioritaires identifiés pour l'amélioration du cadre de vie et concourent à l'attractivité du territoire. Dans un tissu urbain contraint par la densité, l'étroitesse des rues et l'omniprésence de l'automobile, il est essentiel de développer des espaces ouverts et de convivialité *et d'intégrer la création d'espaces verts (quotas d'espaces verts par nombre d'habitants ou par nombre de logements créés) lors de la construction de logements.*

Objectifs opérationnels :

- **Veiller à qualifier les espaces ouverts, en s'appuyant de manière privilégiée sur la participation habitante, en lien avec les Conseils citoyens.** La prise en compte de la place des femmes et des jeunes filles dans l'espace public, ainsi que la conception d'espaces multi-usages devront être recherchées de manière systématique. Il faudra également s'attacher à développer dans ces espaces des éléments de confort urbain pour tous (par exemple des points d'eau et des toilettes publiques gratuites), et utiliser comme leviers de développement des projets de sensibilisation comme ceux portant sur la santé nutritionnelle dans les jardins partagés. Cet objectif pourra s'appuyer sur l'étude sur les espaces ouverts réalisée par le GIP Politique de la Ville en 2014 pour identifier les opérations susceptibles d'être inscrites dans la programmation « espaces publics ». Pour contribuer au bon fonctionnement de ces espaces, il conviendra de mobiliser très en amont les futurs gestionnaires et de mettre en place des animations permettant d'associer les différents usagers des lieux et notamment les personnes les plus précaires.
- **Aménager et animer les terrains délaissés, ou en attente de construction**, comme lieux supports d'aménagements transitoires multi-usages (pouvant avoir des fonctions différentes suivant l'heure et les typologies de publics) ou de préfiguration d'aménagements définitifs. L'association des habitants et usagers y compris les plus précaires est nécessaire dès leur conception pour permettre de mieux saisir les usages et leur gestion. Ceci nécessite une collaboration forte avec les services gestionnaires sur la

méthodologie d'intervention dans l'espace public (rédaction de conventions, gestion, cessions d'œuvres...) permettant de faciliter les démarches afin de poursuivre un travail réunissant habitants, usagers, associations, collectivités territoriales.

- **Réduire la place de l'automobile**, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants dans le Grand Centre Ville en lien avec le plan climat et les objectifs de santé publique, en particulier à travers :
 - une démarche globale sur le stationnement et la qualité des cheminements piétons. Le quartier de Belsunce pourrait être une zone test.
 - une attention sur l'offre de services, la fréquence et les horaires des bus desservant certaines zones et notamment la butte Saint Mauront et la Belle de Mai.

Partenaires : MPM, Ville, MRU, GIP, ETAT, associations, ARS, MPM, RTM

Référence CDV : 1.1.2/ 1.1.3/ 1.1.5/ 1.1.7/ 5

2.3 Renforcer la gestion urbaine de proximité sur le Grand Centre-Ville, comme condition incontournable pour l'amélioration pérenne de l'environnement urbain et de la qualité de vie sur le secteur

L'amélioration de la gestion urbaine de proximité est au cœur du changement d'image des quartiers prioritaires de la politique de la ville. C'est une composante majeure qui contribue notamment à la réussite des projets de rénovation urbaine, à leur appropriation par les habitants et à la pérennisation des investissements réalisés. Pour les quartiers en rénovation, il est nécessaire de mettre en œuvre une gestion adaptée en amont, pendant, et après les travaux. Pour les secteurs qui ne feront pas l'objet d'investissements urbains lourds, la gestion peut être un des piliers pour le maintien de l'attractivité des quartiers et une réponse aux besoins des habitants.

Les outils sont multiples sur le territoire du Grand Centre Ville : diagnostics en marchant, charte locale de propreté de MPM, chantiers d'insertion, abatement TFPB pour les bailleurs sociaux, médiation sociale et urbaine, etc...

En ce sens, les actions d'amélioration de la gestion urbaine de proximité sont intégrées au projet urbain et social du territoire Grand Centre Ville et ont vocation à s'inscrire dans le cadre intercommunal défini par le Contrat de ville et par la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB signée par l'Etat, les bailleurs sociaux et l'intercommunalité.

Sur Grand Centre-Ville, le maintien et la consolidation de la GUP est à appréhender comme véritable condition « préalable » pour l'amélioration pérenne de l'environnement urbain, sur un secteur à l'échelle duquel la propreté et la collecte des ordures ménagères représentent une problématique cruciale

Objectifs opérationnels :

- **Renforcer les tours de site inter-services (portage institutionnel nécessaire) sur des points de dysfonctionnements repérés.** A l'occasion du renouvellement des marchés d'entretien de MPM un travail spécifique pourra être mis en place afin de prendre en compte certaines difficultés micro-locales (Noailles par exemple).
- **S'appuyer sur le contrat local de propreté porté par MPM et la Mairie de secteur afin de développer une stratégie partenariale efficace.**
- **Envisager des modes d'intervention innovants sur les espaces spécifiques où les questions d'entretien sont prégnantes en raison de problématiques de répartition des interventions entre bailleurs, Ville et MPM** (par exemple, mise en place d'une intervention collective expérimentale comme une régie de quartier, qui serait appropriée sur des sites comme la copropriété Bellevue).
- **Mettre en œuvre des solutions innovantes d'entretien des espaces ouverts**, en réponse aux problématiques en la matière sur le Grand Centre-Ville en s'appuyant par exemple sur

des mesures innovantes de gestion (solutions hybrides public/privé, chantiers d'insertion, chantiers éducatifs, opérations expérimentales type « Travail Alternatif Payé à la Journée » - Tapaj). La mobilisation des Conseils citoyens pourra également permettre de faire émerger des formes nouvelles d'implication des habitants dans la gestion quotidienne des quartiers.

- **Développer des actions de sensibilisation à la propreté et au respect de l'environnement en prenant appui sur les services compétents et les associations**, en renforçant :
 - la médiation socio-urbaine avec la promotion d'actions à destination des habitants, usagers et commerçants et déclinées en fonction de problématiques spécifiques repérées (jets d'ordures, mise en sac, dépôts sauvages de cartons).
 - les actions permettant l'amélioration du tri et du réemploi
- **S'appuyer sur le Plan Climat** pour développer des actions de sensibilisation au respect de l'environnement.

Partenaires : Etat, MPM, Ville, GIP MRU, GIP PV, Conseils citoyens, associations

Référence CDV : 1.2.4/ 1.2.3

2.4 Conforter l'intervention publique en faveur de l'amélioration de l'offre d'habitat privé

Les partenaires s'engagent à mobiliser les leviers appropriés pour répondre aux enjeux de dégradation de l'habitat sur le Grand Centre Ville, qui touchent à la fois de grandes copropriétés (Bel Horizon, Parc Bellevue, Plombière) et de plus petits ensembles privés présents de manière diffuse à l'échelle du territoire.

Objectifs opérationnels :

- **Dans** le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel pour traiter les copropriétés fragilisées et dégradées, développer un dispositif de suivi et d'intervention permettant de :
 - Réaliser ou poursuivre le diagnostic global pré opérationnel approfondi et partenarial sur les copropriétés les plus en difficultés du territoire du Grand Centre Ville (Bel Horizon, Félix Pyat, Plombière).
 - définir le contenu des interventions urbaines et sociales en matière de veille, de prévention ou d'interventions lourdes en fonction des caractéristiques des copropriétés identifiées par l'Observatoire de l'Agam sur le territoire de projet (Massabo, Gyptis),
 - dédier un pourcentage du montant des opérations engagées sur les opérations les plus importantes afin de structurer un dispositif d'accompagnement social renforcé auprès des ménages et de mobilisation des habitants, copropriétaires, syndics et acteurs de terrain (opérateurs spécialisés, travailleurs sociaux, etc).

Partenaires : Ville, Etat, Habitants, Syndic, associations, GIP MRU, Euroméditerranée, GIP PV, Région, Conseil Départemental

Référence CDV : 4.1.1/ 4.1.2/ 4.1.3/ 4.1.6/ 4.1.8/ 4.2.1/ 4.2.2

2.5 Renforcer les actions de prévention des maladies liées à l'habitat ancien et dégradé

Les problématiques sanitaires liées à la dégradation de l'habitat sont particulièrement prégnantes sur le secteur, au regard des particularités du parc de logements. Cette orientation se traduira par le développement du partenariat associatif et institutionnel entre acteurs de la santé et de l'habitat.

Objectifs opérationnels :

- A court terme, travailler avec les opérateurs mandatés par la Ville (pour le diagnostic et le suivi des travaux d'office dans les logements) au repérage des risques sanitaires liés à l'habitat dégradé et à l'orientation des publics pour une prise en charge adaptée ;
- A moyen terme, définir et mettre en œuvre une stratégie partenariale en matière de santé / habitat dégradé, qui s'appuie sur trois leviers : l'intervention ciblée et concertée sur l'habitat dégradé, la visite à domicile comme espace de repérage et de prise en compte des problématiques le plus globalement possible et l'information / sensibilisation des locataires sur les droits et devoirs (comment bien vivre dans son logement, avec son voisinage).

Partenaires : GIP, Etat, VDM, ARS

Référence CDV : 4.3.1/ 4.3.2/ 4.3.3

2.6 Soutenir la diversification de l'offre de logements afin de répondre aux besoins insuffisamment couverts pour faciliter la fluidité des parcours résidentiels

Le Grand Centre Ville doit renforcer sensiblement sa contribution au développement résidentiel, de manière à répondre à l'insuffisance de l'offre :

tant à destination de publics spécifiques (étudiants, migrants, primo arrivants, personnes en précarité),

qu'en matière de développement de produits diversifiés pour répondre aux besoins des différentes populations, pour contribuer à la fluidité des parcours résidentiels et aux équilibres dans les statuts d'habitat à l'échelle du Grand Centre Ville et à plus large échelle.

Il s'agira également d'engager un travail partenarial en matière d'équilibre et de peuplement du parc social du secteur, en lien avec l'élaboration de la Convention intercommunale des attributions de logements, prévue dans le cadre du Contrat de Ville intercommunal.

Objectifs opérationnels :

- **Définir et mettre en œuvre une stratégie coordonnée de diversification de l'habitat à l'échelle du Grand Centre Ville**, en intégrant :
 - la mise en place d'un groupe de travail, dans le cadre de l'étude de peuplement et de stratégie immobilière (inscrite dans le cadre du protocole du NPNRU), qui élaborera les priorités de programmation à faire valoir dans les différentes opérations, les dynamiques de réhabilitation et la définition des modalités de remise sur le marché des logements vacants du Grand Centre Ville,
 - le développement de formes d'habitat pour les personnes les plus éloignées en s'appuyant sur les expérimentations réussies (HAS Claire Lacombe, « le Hameau » résidence William Booth),
 - la prise en compte des besoins des habitants sans oublier les publics spécifiques (sans abris, « chibanis », personnes âgées en particulier),
 - l'appui sur les dynamiques de réhabilitation, en travaillant sur de nouvelles modalités de remise sur le marché des logements vacants et notamment sur les nouvelles formes d'habitat solidaire,
 - l'accompagnement des bailleurs sociaux afin de développer des opérations d'acquisition et de production immobilière sur les petits ensembles immobiliers vacants du Grand Centre Ville. Il conviendra de travailler dans ce cadre sur des modes de gestion adaptés à ce patrimoine diffus.
 - le développement de formes innovantes d'habitat à destination des étudiants (co-locations solidaires sur le modèle des « Kaps » portées par l'AFEV, mixité

intergénérationnelle), des besoins des personnes souffrant de problèmes de santé mentale (avec le Groupement de Coopération Sociale et Médico-social, l'intermédiation locative et le programme « un chez soi d'abord »).

Partenaires : Ville, Etat, MPM, GIP MRU, Bailleurs, ARS, GIP PV

Référence au cadre du CDV : 3.2.1/ 3.2.2/ 3.3.1/ 3.3.2/ 3.3.3/ 4.2.3

2.7 Concevoir et porter une intervention publique cohérente et intégrée à l'échelle du territoire du Grand Centre Ville

Afin d'améliorer l'effet levier de l'investissement public il est nécessaire de mieux coordonner les nombreuses interventions urbaines en cours et à venir sur le secteur. Les dynamiques de transformations urbaines auront ainsi plus d'impact.

Objectif opérationnel :

- **Mettre en place un schéma de cohérence qui permettra une meilleure coordination des interventions urbaines** (PRU ZUS-Centre Nord, PRU Saint Mauront, protocole de préfiguration du NPNRU, Opération Grand Centre-Ville, Euroméditerranée, opérations d'aménagement de la ville de Marseille – Casernes, Docks libres, etc.). Cette démarche devra permettre l'intégration des dimensions urbaines et sociales (logique de « projet intégré »).

Partenaires : Ville, ETAT, MRU, GIP PV, Euroméditerranée, Soleam, MPM

Références CDV : 3.1.1

3 Favoriser l'inclusion sociale des plus fragiles sur le territoire du Grand Centre Ville

Sur le Grand Centre Ville on constate à la fois une saturation des services publics d'accès aux droits, une forte densité d'opérateurs associatifs intervenant sur ce champ et des difficultés à toucher une partie de la population qui évolue hors des circuits traditionnels de l'action sociale où parfois elle ne se retrouve plus.

Le mouvement de dématérialisation en cours appelle également une vigilance accrue pour garantir l'accès aux publics les plus fragiles.

Dans ce contexte, pour garantir un niveau d'accompagnement des populations vulnérables et leur intégration dans la cité à l'échelle du Grand Centre Ville, l'action publique partenariale devra viser le décroisement de l'action sociale et s'articuler autour de deux principes structurants :

- le développement d'outils de diagnostic des besoins des publics,
- le renforcement de la coordination entre les différents intervenants.

3.1 Optimiser l'existant en expérimentant une action sociale décroisée et globale

Il s'agit de construire collectivement une réponse sociale adaptée aux besoins repérés sur le Grand Centre Ville en impulsant une organisation transversale des interventions sociales. Pour cela, il faut créer les conditions permettant de passer d'une collaboration ponctuelle à un partenariat plus abouti et mettre en valeur la complémentarité des acteurs relevant du champ institutionnel et du champ associatif. Le soutien à l'interconnaissance des acteurs et à la montée en compétence des structures d'accueils est un préalable à la mise en œuvre d'actions partenariales ambitieuses.

Objectifs opérationnels :

- **Travailler à la mise en cohérence des moyens et à la coordination des intervenants sur les champs de l'action sociale**, de manière à renouveler et décroiser les pratiques face à la complexification des demandes et à la multiplication des acteurs tant institutionnels qu'associatifs sur le Grand Centre Ville, à travers :
 - l'établissement d'un diagnostic territorial et la promotion d'une approche transversale de l'action sociale sur le Grand Centre Ville,
 - le repérage de l'offre de prise en charge portée par les associations mais qui devrait relever du droit commun afin de construire, améliorer les liens, les complémentarités, les articulations entre les associations et la mobilisation du droit commun,
 - le repérage des associations communautaires et initiatives issues des communautés et/ou des habitants, de manière à reconnaître leur capacité de mobilisation et à assurer la mise en lien avec les acteurs des champs de l'action sociale, en s'appuyant sur le retour d'expérience du 3^e arrondissement (mise en place d'une instance de concertation, le coop3, à consolider et à étendre) et en reconnaissant et en valorisant les formes existantes d'entraide communautaire comme forme d'accompagnement social à part entière.

3.2 Soutenir, renforcer et améliorer l'accueil de proximité

Le Grand Centre Ville est maillé par un nombre significatif d'établissements publics ou associatifs, pour la plupart saturés par les demandes d'aide. Dans le même temps, la précarité croissante des personnes et leurs demandes multiples impactent les métiers liés à l'accueil et à l'accompagnement des publics, appelant un travail renforcé sur l'accessibilité des services aux différents publics, l'adéquation et la qualité de l'accueil, et le développement des formes d'« accompagnement global ». Les systèmes d'entraides communautaires qui foisonnent sur le Grand Centre-Ville peuvent constituer un point d'appui que l'action publique doit reconnaître et prendre en compte (dans leur rôle de « premier sas ») (cf. supra). L'« accès aux droits » y occupe une place privilégiée et répond à une demande précise de relais vers les services publics (préfecture, CAF...). Leur maîtrise de la langue et des normes de la communauté sont des atouts pour relayer l'action vis-à-vis des publics fragiles.

Objectifs opérationnels :

- **Favoriser l'accès à l'offre existante par le développement d'une logique d'aller vers les publics** (notamment en réinterrogeant la mission de médiateur social ou la fonction accueil)
- **Faciliter l'accès aux droits en soutenant les associations qui permettent la traduction dans les langues du pays d'origine des usagers et en accompagnant la dématérialisation.**
- **Accompagner la mise en réseau des professionnels (guide, signalétique) et améliorer la lisibilité de l'offre** (géolocalisation et interconnaissance).

Partenaires: Associations, GIP PV, Habitants, Ville, Conseil départemental, CAF

Références : CDV: 8.4.6/ 8.4.4

3.3 Agir contre les mécanismes d'exclusion et les processus d'auto-exclusion

L'intégration à la vie de la cité des plus vulnérables à l'échelle du Grand Centre Ville passe par une action renforcée et plus efficace en matière de lutte contre les processus de discrimination. Il s'agira de tirer parti de la présence sur le territoire de lieux de prise en charge des personnes victimes ou s'estimant victimes de discriminations et proposant divers services en termes d'accueil, d'écoute, d'assistance juridique et de médiation. A cette fin, une

véritable dynamique collective pourra être mise en place afin de donner plus de visibilité aux actions de prévention et de lutte contre les discriminations existantes, notamment via la réalisation d'un diagnostic territorial des actions existantes et d'une action accrue d'information et de promotion.

Objectifs opérationnels :

- **Valoriser la diversité du Grand Centre Ville, en conduisant des actions concourant à faire société et à construire une identité collective qui renforce le sentiment d'appartenance.** Cela pourra se traduire par la création de lieux et d'espaces facilitant l'interconnaissance et le développement d'actions éducatives et de sensibilisation autour de la valorisation de l'Histoire des habitants et de la Mémoire des territoires. Le secteur est particulièrement attractif pour bon nombre d'habitants venant d'autres territoires. En effet les réponses aux besoins liés aux différents style de vie et modes de consommation s'y concentrent (commerces, salons de coiffure, produits exotiques).
- **Lutter contre les stéréotypes, les préjugés et les discriminations, en :**
 - renforçant la protection des locataires et des demandeurs d'emploi et en garantissant le respect du principe d'égalité de traitement dans l'accès aux stages, à la formation, à l'emploi et aux logements pour les personnes résidant dans certaines zones géographiques (Félix Pyat, Belsunce, Noailles, Bel Horizon, Square National..)
 - permettant aux publics de maîtriser l'environnement linguistique, administratif, informatique, ainsi que l'offre de services publics et privés, pour les autonomiser dans leurs démarches d'accès aux droits ou d'insertion professionnelle.
- **Promouvoir des démarches pour aller vers plus de mixité au sein des actions, à travers :**
 - le développement des actions de lutte contre les stéréotypes de genre auprès des professionnels et des publics.
 - le renforcement du partenariat entre les structures de proximité notamment communautaires et les associations spécialisées sur le droit des femmes.
 - le soutien et l'adaptation de l'offre de prévention pour les publics féminins : santé sexuelle, accès au dépistage organisé du cancer, prévention du diabète, etc.
 - la lutte contre l'isolement des filles/femmes en favorisant l'émergence de lieux d'écoute et d'expression sur le Grand centre Ville et en co-construisant des projets avec elles.
- **Renforcer le pouvoir d'agir des habitants les plus précaires en les rendant acteurs du développement social,** en s'appuyant sur la richesse des expérimentations associatives existantes (collectif Noailles, Brouettes et compagnies qui s'inscrivent dans la dynamique d'interpellations des pouvoirs publics et d'initiatives visibles), au sein desquels, les Conseils Citoyens auxquels il faut permettre l'accès et à la participation des plus précaires. Cela passera par une refonte des méthodologies d'intervention visant à faire émerger la parole de ces publics et le soutien des porteurs associatifs dans leurs processus d'élaboration des projets avec et à partir des habitants.

Partenaires: Associations, Ville, MPM, Bailleurs, Région, CAF

Référence CDV : 7.1/8.2.1

3.4 Favoriser l'accès aux soins et permettre le retour dans le système de soins

Le Grand centre ville est caractérisé encore aujourd'hui par sa fonction d'accueil, et de « sas » d'entrée pour des populations qui arrivent en ville et sur le territoire français. S'installent ainsi en continu des personnes en situation de grande vulnérabilité, dont le parcours va se stabiliser sur ce territoire ou se poursuivre ailleurs. Ainsi, 50% de la population du Grand Centre Ville vit sous le seuil de pauvreté.

Ce contexte a amené le développement de réponses de proximité d'accès aux droits et aux soins, qui se sont construites et étayées avec le temps. Malgré leur situation de saturation, elles poursuivent leur adaptation à l'évolution des besoins, et sont à conforter dans le cadre de l'action publique partenariale pour les cinq années à venir.

Objectifs opérationnels :

- **Mieux accompagner les habitants du territoire dans l'accès aux droits de santé**, en poursuivant le soutien aux collaborations entre les associations de 1ère ligne et la CPAM des Bouches-du-Rhône (formations, conventionnements), et en initiant une réflexion sur de nouvelles formes de soutien, par le droit commun, des missions de service public remplies par ces associations.
- **Conforter les lieux d'accueil bas seuils du Grand Centre Ville et faciliter leur insertion dans le tissu urbain, associatif et dans le voisinage**, par le développement d'actions, de temps ou d'espaces favorisant la rencontre et la médiation avec les riverains.
- **Poursuivre le soutien aux expérimentations favorisant la mise en réseau des acteurs du social, du médico-social et de la santé, permettant la mise en place d'un véritable parcours de santé pour les populations les plus éloignées des soins** (publics sans-abri, projet ASSAB, populations migrantes, personnes en souffrances psychique, réseaux santé mentale / logement...).
- **Expérimenter des modalités adaptées d'accompagnement à la prévention et aux soins**, en particulier dans une logique de forte proximité avec les publics concernés ("aller-vers") et en permettant le retour des personnes vulnérables dans le système de soins (médiation santé, développement des compétences psychosociales, réduction des risques...).
-

Partenaires: GIP, ETAT, ARS, VDM, ASV, CPAM13, CD, CR, hôpitaux, Associations

Référence CDV: 7.1/7.2.1 / 7.3.2 / 7.3.4 / 8.1.4./8.2.1, Bailleurs

4 Soutenir le développement économique local et l'accès à l'emploi des habitants

Le territoire du Grand Centre Ville se caractérise à la fois par une concentration d'emplois et d'activités une relativement forte en comparaison à d'autres secteurs de la géographie prioritaire (offre tertiaire en fort développement dans le cadre d'Euroméditerranée, offre commerciale de proximité et de niveau métropolitain, équipements structurants, offre touristique, administrations...) et par une très bonne accessibilité en transports en commun depuis et vers la majeure partie du territoire (à l'exception de la Belle de Mai).

Pour autant, les habitants du Grand Centre Ville rencontrent d'importantes difficultés en matière d'accès à l'emploi, avec un certain nombre de problématiques qui se retrouvent sur l'ensemble des quartiers de la géographie prioritaire (niveau de formation, santé, modes de garde...), à l'exception notable de la mobilité, qui constitue un atout pour le territoire et ses habitants. La problématique de la maîtrise de la langue française est plus prégnante sur le Grand Centre Ville qu'ailleurs, du fait notamment de la forte présence de primo arrivants. Les actions d'insertion sociale en direction de cette population sont donc un levier majeur de la mise à l'emploi.

Comme ailleurs, l'enjeu du lien entre les acteurs de l'emploi et du développement économique est crucial, peut-être plus encore du fait de la coexistence sur un même espace d'un important nombre d'emplois et de nombreux demandeurs d'emploi. Les actions autour de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences, à l'échelle communale ou intercommunale, doivent donc mieux profiter aux habitants du territoire.

A l'échelle du Grand Centre Ville, les priorités d'action s'articulent autour de trois grands axes :

- **la levée des freins à l'emploi** (notamment en direction des femmes et des jeunes), par des actions d'insertion sociale préalables à l'entrée sur le marché du travail pour les personnes qui en sont le plus éloignées ;
- **la création des conditions d'un développement de l'activité économique** qui s'appuie sur les atouts endogènes du territoire, afin de rendre les habitants acteurs de leur territoire et d'en révéler les potentiels créatifs. Sur ce champ, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, tout comme les petits commerçants de quartier, sont des acteurs non négligeables de l'insertion par l'économie et du développement économique.
- **le meilleur rapprochement des publics demandeurs d'emploi avec l'offre d'emploi**, à travers l'optimisation de l'offre de service public et associatif existant

4.1 **Lever les freins à l'emploi et autonomiser les publics en démarche d'insertion professionnelle**

Objectifs opérationnels :

- **Lever les freins principaux à l'emploi pour les personnes qui sont éloignées du monde du travail**, à travers le développement renforcé et coordonné :
 - d'actions d'insertion sociale agissant sur les « savoirs être », la prise de confiance, l'épanouissement personnel dans le cadre du travail sur le projet de vie afin de définir un projet professionnel et la valorisation de parcours de réussite professionnelle des habitants.
 - de l'accès à des modes de garde souples et adaptés aux besoins spécifiques des personnes en difficultés pour leur entrée en formation ou en recherche d'emploi avec une attention particulière aux familles monoparentales,
 - d'actions de renforcement des savoirs de base (détaillés dans l'enjeu 3) avec une attention particulière portée à la sensibilisation à l'outil informatique pour les démarches d'insertion professionnelle,
 - d'actions permettant la levée des freins à la santé dans le parcours d'insertion professionnelle, en s'appuyant sur trois leviers : l'accès aux droits, l'accès au bilan de santé, la sensibilisation des professionnels de l'insertion (notamment le soutien au développement d'actions santé développées par la Mission Locale de Marseille pour le public jeune) en identifiant les possibilités d'expérimenter ce projet sur le public adulte,
 - d'actions de promotion des dispositifs qui ont vocation à lutter contre les discriminations à l'embauche (santé, adresse, accès au logement).
- **Renforcer le repérage, la mobilisation, l'orientation du public vers l'offre d'emploi, et la formation, avec un effort soutenu en direction des jeunes**, en :
 - renforçant le service public de l'emploi dans les quartiers et sa mise en réseau avec le territoire,
 - redéployant et accompagnant le dispositif MOVE (Mobilisation Orientation Vers l'Emploi).
 - améliorant la communication et de la lisibilité de l'offre afin que les habitants puissent mieux s'en saisir.
- **Soutenir les démarches d'insertion par l'économie**, à travers le développement :
 - de l'offre d'insertion par la mise en place d'actions tout particulièrement en matière d'entretien des espaces et d'amélioration du cadre de vie,
 - du mécanisme des clauses sociales autour des chantiers liés à la rénovation urbaine (ANRU, Euroméditerranée) comme premier pas vers l'insertion professionnelle, en garantissant son optimisation,

- des actions de mobilité internationale à visée professionnelle, à travers notamment le développement des services civiques.

Partenaires : Etat, Ville, MRU, GIP PV, MPM, Bailleurs, Associations, ARS, Conseil Départemental, Conseil Régional, Mission locale, SPE

Référence CDV : 2.2.2/2.1.10/2.2.3/2.2.7/8.2.5/2.1.8/7.1.1/1.3.5

4.2 Favoriser le développement économique endogène par les acteurs locaux

Il s'agit de valoriser et mobiliser les compétences et les habitants du Grand Centre Ville pour favoriser une dynamique de développement économique par et pour ses habitants, en étant au plus près des besoins locaux et en mettant en avant le potentiel de créativité des habitants aujourd'hui éloignés du marché du travail en réponse à ces besoins spécifiques.

Objectifs opérationnels :

- **Mettre en place un groupe de travail partenarial** réunissant les partenaires du développement économique, les réseaux d'entreprises, les commerçants, les chambres consulaires. L'objectif premier consiste à établir une feuille de route partagée en matière de développement économique, nouvelle thématique du Contrat de Ville, sur le territoire du Grand Centre Ville, en complément des différentes interventions.
- **Accompagner la création d'entreprises, en renforçant, au-delà des dispositifs du droit commun** (notamment diffusion des mesures fiscales mises en place pour favoriser l'installation des entreprises dans les quartiers prioritaires), **l'accompagnement de proximité**. Les liens pourraient se développer avec la Direction de l'Insertion du Conseil Départemental et les réseaux d'entreprises sur ce sujet. Il s'agira notamment de soutenir des actions de proximité en complément des services d'amorçage de projet sur le territoire pour informer ou aider à la création d'entreprises et les accompagner, de mettre en place des plans de communication adaptés au public jeune, aux jeunes diplômés et de soutenir leur créativité.
- **Développer et pérenniser les petits commerces du Grand Centre Ville** en s'appuyant sur la forte densité de petits commerces de proximité qui caractérise le Grand Centre Ville (qui répondent à une offre et un mode de consommation et sont des acteurs importants du développement économique et jouent un rôle majeur en matière de lien social) mais dont la survie peut être précaire. L'EPARECA dans son étude préconise notamment une diversification de l'offre commerciale sur ce secteur ainsi qu'une revalorisation des devantures des locaux commerciaux. Le diagnostic mené sur le 3^e arrondissement par l'équipe Politique de la Ville appuyé par une équipe d'étudiants en master de développement économique servira à étayer la réflexion. En articulation étroite avec le NPNRU, il s'agit de favoriser l'implantation, le développement et le maintien du petit commerce en centre ville, en parallèle du renforcement de l'offre métropolitaine. Ce travail s'appuiera notamment sur le développeur économique de territoire de MPM et la CCI.
- **Promouvoir le développement de l'économie sociale et solidaire et accompagner l'innovation en matière de développement économique à l'échelle du Grand Centre Ville**. Le secteur de l'ESS peut être porteur de création d'activités économiques au niveau local, en lien avec les acteurs de proximité et dans une démarche d'insertion des publics éloignés de l'emploi, en s'appuyant notamment sur les associations du secteur Grand Centre Ville qui représentent un potentiel non négligeable en matière d'emploi et une force économique souvent méconnue sur les territoires.
Cela passera par exemple par :
 - le développement sur le secteur de pôles d'économie sociale et solidaire,

- la promotion de l'installation sur le secteur de plateformes d'activités mixtes (activités artistiques, associations, organisme de microcrédit...) pour générer des écosystèmes d'acteurs, afin de croiser les ressources,
- le soutien des couveuses de projets et des pépinières afin de favoriser la création d'emploi et le développement local par les acteurs locaux,
- l'encouragement de l'emploi dans les associations, via la pérennisation des postes déjà créés et le rapprochement des offres de contrats aidés.

Partenaires : MPM, ETAT, VILLE, CR, CD, MRU, GIP PV, Associations, Euroméditerranée, Réseau Entreprises, EPARECA, Commerçants

Référence CDV : 2.2.3/2.1.10/2.2.6/2.1.8/2.1.9/2.2.5

Deuxième partie

Grand Sud Huveaune

Le territoire du Grand Sud Huveaune est composé de 13 quartiers prioritaires :

- Dans les 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements :
 - Les Caillols – La Moularde (1 785 habitants)
 - La Rouguière (1 858 habitants)
 - Air Bel – Mazenode – Bel Ombre (5 790 habitants)
 - Valbarelle – Néréïdes – Bosquet (2 727 habitants)
 - Les Escourtines (1 142 habitants)
- Dans les 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements :
 - La Capelette (2 060 habitants)
 - Est Marseillais – Benza (1 090 habitants)
 - Saint-Thys (1 508 habitants)
 - La Sauvagère (1 520 habitants)
 - Château Saint-Loup ((1 564 habitants)
 - La Cravache – Le Trioulet (1 900 habitants)
 - La Soude – Le Bengale (2 100 habitants)
 - La Cayolle (2 120 habitants)

Soit 27 164 habitants dans les quartiers prioritaires du Grand Sud Huveaune.

Ils présentent des caractéristiques singulières par rapport aux autres territoires marseillais de la politique de la ville. Parmi les moins peuplés de Marseille, ils sont répartis de manière diffuse sur un très grand territoire allant de la porte des Calanques dans le 9^{ème} arrondissement à La Penne-sur-Huveaune dans le 11^{ème} et jusqu'aux Caillols dans le 12^{ème}.

Les quartiers prioritaires de ce territoire constituent des poches de précarité intégrées à un tissu urbain et social porteur de développement. Ils se caractérisent par :

- **Des difficultés urbaines et sociales sont moins lisibles car éclatées et lissées sur une multitude de micro-sites** sur lesquels l'intervention publique et la mobilisation du droit commun sont plus difficiles.

Les données d'analyse socio-économique de ce territoire sont disponibles à l'échelle des IRIS, ce qui ne permet pas une compréhension fine des dynamiques et problématiques au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ceux-ci ne constituent parfois que de très petites parts des IRIS officiels, ce qui dilue les spécificités de ces territoires : les ressources des habitants apparaissent ainsi proches de la moyenne marseillaise ; la part des ménages ayant des revenus sous le seuil de pauvreté est la plus faible des quartiers prioritaires marseillais (32%) et se rapproche nettement du niveau communal de 27%. Ces données ne sont pas le reflet de la situation de certains secteurs comme la Cayolle, Est Marseillais ou La Sauvagère.

Pour autant, sur la base des données existantes, il ressort que si les jeunes sont plus nombreux que les seniors – près de 4 personnes sur 10 sont âgées de moins de 25 ans contre 1 sur 10 pour les plus de 75 ans –, cette tendance tend progressivement à s'inverser. Alors que la part des jeunes diminue entre 2006 et 2011 (-0.6%/an, soit plus vite qu'en moyenne dans les territoires prioritaires), celle des seniors a augmenté de manière importante (+2.4%/an soit

plus fortement qu'à Marseille et que sur MPM - respectivement de +0.9%/an et +1.5%/an ainsi que dans les autres territoires du contrat de ville). Cette hausse est la plus importante des quartiers prioritaires et confirme une tendance nette au vieillissement.

Sa croissance démographique est par ailleurs au point mort avec une perte de 400 habitants entre 2006 et 2011 (-0.2%/an contre +0.3%/an pour Marseille et +0.4% pour MPM).

- **Des déplacements fortement impactés par une géographie et des infrastructures contraignantes**

Le territoire Grand Sud Huveaune est contraint par la géographie et les risques (naturels et technologiques). L'effet de coupure urbaine lié au corridor d'infrastructures (autoroute, voie ferrée) de la vallée de l'Huveaune, la faiblesse du maillage viaire interne de l'ensemble du secteur et la moindre couverture par le réseau structurant de transports collectifs limitent fortement la mobilité des habitants, que ce soit vers les structures d'emplois où les équipements du quotidien. L'accès aux grandes infrastructures de transports et l'efficacité des transports collectifs sont actuellement contraints par la structuration même du réseau viaire (faible maillage, étroitesse des voies, congestion...), notamment dans la vallée de l'Huveaune et en franges du massif des Calanques.

Par ailleurs, la localisation des quartiers prioritaires dans le grand territoire et les distances à parcourir renforcent la dépendance automobile de leurs résidents.

- **Un parc de logement qui semble inadapté aux besoins de la population**

Le parc de logements du secteur est atypique et explique en partie la faible mobilité résidentielle du secteur. En effet, la part de propriétaires occupants (35% en 2011) y est importante par rapport aux autres quartiers prioritaires (moins de 25%), même si elle a diminué fortement entre 2006 et 2011 (-2.4%/an) alors qu'elle reste stable à l'échelle communale.

Par ailleurs, l'importance du parc locatif social (45% des résidences principales et 9% de l'ensemble des quartiers prioritaires) a également un impact certain sur la mobilité résidentielle, faisant écho au très faible taux de rotation dans le parc social depuis plusieurs années sur le territoire marseillais. La finalisation du Programme de Renouvellement Urbain (PRU) des Hauts de Mazargues et l'élaboration d'un nouveau PRU à Air Bel seront des leviers importants en termes d'amélioration des trajectoires résidentielles.

Ce constat est accentué par la structure du parc social qui se caractérise par une surreprésentation des typologies de 4 pièces et plus (près de la moitié du parc social du secteur) et de petits logements (48% contre 41% en moyenne dans les quartiers prioritaires).

- **Un espace économique majeur de la ville couplé à des équipements d'importance métropolitaine**

Pour autant, au-delà des quartiers prioritaires, les 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements constituent un espace économique majeur de la ville couplé à des équipements d'importance métropolitaine : le bassin industriel historique de la Vallée de l'Huveaune, des espaces commerciaux d'importance métropolitaine (La Valentine) et un système étendu autour de la recherche et du développement et de la santé (Hôpitaux Sud). A ceux-ci s'ajoutent des équipements de rang métropolitain (Stade Vélodrome, Palais des Sports, Parc Chanot) ainsi qu'un pôle d'enseignement supérieur et de recherche majeur de l'agglomération marseillaise (Campus de Luminy), qui font de cette partie du territoire l'un des moteurs de la ville.

Toutefois, le morcellement ne permet pas à tous les habitants des quartiers prioritaires de profiter de ces équipements et, si le contexte économique général est assez favorable, la situation des quartiers prioritaires, poches de précarité isolées, ne permet qu'insuffisamment l'accès de leurs habitants à cette dynamique économique.

- **Un potentiel naturel très important**

Le territoire est également doté d'un potentiel naturel très important (Parc National des Calanques, fleuve côtier de l'Huveaune, espaces boisés, parc des Bruyères) mais qui rayonne peu sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'enjeu d'aménagement de ces espaces remarquables (entrées du massif des Calanques, mise en valeur des berges de l'Huveaune) est important et est, à ce titre, inscrit dans les documents de planification urbaine.

Enfin, ce territoire va bénéficier de projets structurants, inscrits dans les documents de planification urbaine, qui pourront être de véritables leviers pour son développement.

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) identifie une centralité métropolitaine à La Valentine et un territoire de projet sur l'ensemble de la Vallée de l'Huveaune. Cette dernière est également un territoire à forts enjeux de développement économique, au sein duquel les documents de planification prévoient la dévolution d'espaces pour l'accueil de commerces ou d'activités logistiques.
- D'autres leviers potentiels peuvent être mobilisés pour le développement du territoire :
 - L'inscription dans le cadre du protocole de préfiguration du NPNRU du site d'Air Bel et l'élaboration d'un Plan Stratégique Local (PSL) en continuité de l'intervention du PRU sur les Hauts de Mazargues seront des moteurs très importants de la dynamique de renouvellement urbains dans les années à venir.
 - A l'ouest (soit en dehors des zonages prioritaires), le secteur Prado-Michelet-Capelette est également une centralité métropolitaine, dont la ZAC mixte de la Capelette, inscrite dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), doit permettre le renouvellement, avec un impact attendu en termes d'emploi et de revitalisation sur les quartiers prioritaires proches (La Cravache, La Sauvagère, Capelette).
 - Le Boulevard Urbain Sud, structurant pour l'ensemble de cette partie de la ville, doit également favoriser l'ouverture des quartiers de la géographie prioritaire sur les secteurs d'emploi, grâce à une connexion facilitée.
 - Enfin, plusieurs projets majeurs d'infrastructures inscrits au Plan de Déplacements Urbains (PDU) doivent favoriser l'accessibilité générale du territoire : tramway Sud, extension du Métro jusqu'à Saint-Loup, requalification d'axes structurants en boulevards urbains multimodaux, création d'échangeurs sur le corridor de la vallée de l'Huveaune, amélioration de l'offre ferrée de la ligne Marseille-Aubagne. Ils bénéficieront également aux habitants des quartiers prioritaires, si une attention particulière est portée sur la connexion de ces quartiers aux réseaux de transports (offre de rabattement sur les pôles d'échanges, création de cheminements sécurisés et franchissement des coupures). Toutefois, l'ensemble de ces projets ne fait pas encore l'objet d'une programmation opérationnelle et les projets les plus structurants, qui impactent le plus grand nombre de quartiers prioritaires du secteur (extension du métro, développement de lignes structurantes notamment) sont programmés pour 2023, soit au-delà de l'échéance du Contrat de Ville.

Pour répondre à ces enjeux spécifiques au Grand Sud Huveaune, dans le cadre des orientations stratégiques du contrat de ville intercommunal 2015-2020, quatre axes sont retenus comme prioritaires pour l'action publique partenariale pour les cinq ans à venir :

- **Intégrer les quartiers prioritaires du Grand Sud Huveaune, « enclaves » de précarité, au fonctionnement urbain et social de la ville ;**
- **Développer des actions adaptées et faciliter l'accès des habitants à l'offre de services (santé, accès aux droits, culture...), en renforçant la mise en réseau des acteurs et l'animation territoriale ;**
- **Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes du territoire ;**
- **Connecter les quartiers prioritaires et leurs habitants à la dynamique économique du territoire.**

1 Intégrer les quartiers prioritaires du Grand Sud Huveaune, « enclaves » de précarité, au fonctionnement urbain et social de la ville

Si le niveau de précarité des quartiers prioritaires du Grand Sud Huveaune n'est pas toujours très lisible du fait de leur dilution au sein d'un environnement relativement favorisé par rapport au reste de la ville de Marseille, les contrastes entre la situation de ces territoires et celle de leur environnement immédiat sont fortement marqués pour la plupart d'entre eux.

Si l'environnement urbain et social favorable des quartiers peut constituer un point d'appui (en termes d'attractivité, de mixité sociale...), il peut générer des attitudes de cloisonnement des populations des quartiers prioritaires et des attitudes de repli de leurs voisins.

Le Contrat de ville vise à favoriser la bonne intégration de ces petits territoires – qui constituent souvent des îlots de précarité – dans leur environnement, en s'appuyant en particulier sur la dynamique urbaine du PRU et du futur NPRU et en favorisant l'ouverture des quartiers vers le reste de la ville, tant physique, que dans le fonctionnement social du tissu environnant.

1.1 Favoriser le vivre ensemble entre les habitants des quartiers prioritaires et les populations environnantes en s'appuyant notamment sur la vie associative

Du fait de l'éclatement et de l'enclavement des quartiers prioritaires sur le Grand Sud Huveaune, les habitants de ces territoires sont parfois à l'écart des ressources économiques, environnementales et touristiques qui les entourent. Malgré un environnement social plus favorable, cette caractéristique géographique permet difficilement la rencontre entre les populations, la mixité des usages et des lieux de rencontre/de convivialité. Il s'agit dès lors de développer et/ou d'améliorer le « vivre ensemble » et le lien social entre les habitants des quartiers qui composent le secteur, en particulier à travers l'animation sociale, les actions de participation collective, en s'appuyant sur le levier que représente le tissu associatif local.

Objectifs opérationnels :

- **Identifier et valoriser les dynamiques associatives, habitantes pouvant servir de support, de point d'ancrage pour améliorer le vivre ensemble** (par exemple les associations de parents d'élèves), en s'appuyant en particulier sur la mise en œuvre des deux Conseils Citoyens du territoire (cf. infra).
- **Développer des lieux de rencontres adaptés aux usages et aux pratiques des habitants** (cf. café chantier de la Cayolle, soutien à la dynamique de la future Maison de quartier du Baou de Sormiou), permettant d'accueillir des associations et des habitants dans une

optique de mixité sociale, de mutualisation des locaux, de maillage optimum du territoire (cf. relocalisation du centre social Romain Rolland sur le boulevard Romain Rolland).

- **Identifier les espaces publics supports potentiels de convivialité et proposer des aménagements (en coopération avec les habitants) et animations particulières** dans une optique de renforcement de la qualité urbaine des quartiers, d'amélioration de la qualité de vie, de réappropriation par les habitants des espaces délaissés et afin de lutter contre les phénomènes de confiscation de ces espaces.
- **Accompagner les équipements sociaux dans leur mission de soutien à la vie sociale et associative** notamment en termes de mise à disposition de locaux, de mobilisation des habitants, de renforcement des démarches « d'aller vers » les publics éloignés, de Co construction des projets avec els habitants et de développement du pouvoir d'agir.
- **Soutenir et favoriser le développement des jardins partagés, collectifs, pédagogiques, familiaux, vecteurs de lien social et outils d'aménagement urbain et de promotion de la santé.** Cette dynamique est déjà engagée sur les cités Néréïdes – Bosquet, Escourtines et la Rouguière. Elle est en cours de conventionnement aux Caillols, en démarrage à la Valbarelle et à construire sur Airbel, et à la Cayolle (en lien avec la livraison de la future maison de quartier du Baou de Sormiou et l'aménagement de l'arrière du centre social des Hauts de Mazargues). Il conviendra enfin d'expérimenter des modèles d'agriculture urbaine vivrière (en lien avec des épiceries sociales et solidaires, par exemple celle des Escourtines).
- **Soutenir et favoriser le développement d'actions s'inscrivant au sein d'une démarche collective et redonnant la parole aux habitants :** concertation au sein du PRU, partenariat avec les CIQ, création des Conseils Citoyens, création de conseils locaux des jeunes, mise en place des Conseils d'usagers au sein des centres sociaux, développement du « pouvoir d'agir ».
- **Développer des actions innovantes d'animation des espaces publics (notamment sur les secteurs de la Cravache et du Trioulet sur lesquels les interventions sont peu développées) et soutenir celles qui sont existantes.** Une attention particulière devra être portée sur la période estivale au cours de laquelle les structures de proximité sont en grande partie fermées ce qui favorise le désœuvrement et augmente les risques de tensions. L'expérimentation menée pendant l'été 2015 sur la cité des Néréïdes est ainsi à évaluer et à développer sur les secteurs les plus tendus (Airbel, Hauts de Mazargues).

Références CDV : 1-1, 1.1.6, 1.1.7, 1.3.8, 1.2

Partenaires : GIP PV / AgAM, Ville de Marseille, GIP MRU, MPM (plan climat), Etat, Conseil départemental, bailleurs, associations locales, Education nationale, ARS

1.2 Traiter les grandes problématiques d'habitat – en particulier la situation de certaines grandes copropriétés et offrir un réel parcours résidentiel aux habitants des quartiers prioritaires.

La précarité des quartiers prioritaires du Grand Sud Huveaune se traduit également en matière d'habitat. Malgré leur petite taille, le niveau de dégradation de certains secteurs participe à les couper de leur environnement proche.

Plusieurs copropriétés nécessitent ainsi une attention particulière (recensées dans le cadre de l'observatoire des copropriétés en difficultés) : l'Est Marseillais, la Sauvagère, Bel Ombre, la Cravache (et la Mazonode dans une moindre mesure).

Sur les quartiers d'habitat social, ce sont les enjeux de la fluidité des parcours résidentiels, du traitement de l'état général des parties communes et des espaces extérieurs et de manière générale de l'organisation de l'entretien et de la gestion du patrimoine qui devront être au cœur de l'action partenariale. Les particularités d'intervention liées à l'« émiettement » des patrimoines des bailleurs sociaux sur le site devront être prises en compte.

Objectifs opérationnels :

- **Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions pluri-annuel pour traiter les copropriétés fragilisées et dégradées, développer un dispositif de suivi et d'intervention**, permettant de :
 - réaliser le diagnostic global pré-opérationnel approfondi et partenarial sur les copropriétés les plus en difficultés du territoire Grand Sud Huveaune (Notamment sur les sites de la Cravache et de l'Est Marseillais).
 - définir le contenu des interventions urbaines et sociales en matière de veille, de prévention ou d'interventions lourdes en fonction des caractéristiques des copropriétés identifiées par l'Observatoire de l'Agam sur le territoire de projet,
 - dédier un pourcentage du montant des opérations engagées sur les opérations les plus importantes afin de structurer un dispositif d'accompagnement social renforcé auprès des ménages et de mobilisation des habitants, copropriétaires, syndicats et acteurs de terrain (opérateurs spécialisés, travailleurs sociaux, etc...).
- **Identifier avec les bailleurs les patrimoines critiques et les opérations de réhabilitation prioritaires**, en intégrant les besoins en matière de lutte contre la précarité énergétique et de réappropriation des espaces extérieurs (sensibilisation, information, formation), afin d'en faire des vecteurs de valorisation du patrimoine social et de revalorisation de l'image des quartiers.
- **Favoriser la fluidité des trajectoires résidentielles, à travers :**
 - **la diversification de l'offre de logements et le renforcement de la mixité des statuts d'habitat**, tant par la production d'une offre nouvelle au sein des grandes cités d'habitat social (produits intermédiaires notamment) que par le levier des reconstitutions hors site, en s'appuyant sur le NPRU d'Air Bel et la mise en œuvre de la future charte intercommunale de relogement.
 - **une action coordonnée en matière d'attribution des logements, pour contribuer à la diversification sur le moyen et le long terme du peuplement des habitants des quartiers du Grand Sud Huveaune**, en s'appuyant sur la Convention des attributions qui devra être définie à l'échelle intercommunale.
 - **le développement de projets de logements adaptés aux besoins en ciblant le cas échéant des publics spécifiques** (étudiants, jeunes, personnes âgées particulièrement représentées sur le territoire, etc.). L'expérience des Colocations solidaires, en direction des étudiants, qui se sont implantées sur Air Bel pourrait se développer sur d'autres patrimoines du territoire.

Référence au cadre du CDV : 3.3, 3.3.3, 1.2.5, 4.1.1, 4.1.2, 4.1.4, 4.1.8, 4.1.3, 1.2.5, 3.1.4

Partenaires : Ville de Marseille, GIP MRU, GIP PV, MPM, Etat, Conseil régional, Conseil départemental, bailleurs, CDC, ARHLM, AGAM, CAF

1.3 Utiliser la dynamique du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain d'Air Bel pour construire un véritable projet de développement intégré qui s'inscrit dans la durée

Un Programme de Renouvellement Urbain pour le quartier d'Air Bel devrait voir le jour, le site ayant été retenu au titre des quartiers d'intérêt national du NPNRU. Des études préalables ont déjà été réalisées courant 2014 – 2015 afin d'étayer la candidature du site au NPNRU et des démarches de concertation avec les habitants ont été entamées. Sur cette base, le projet à définir devra suivre une logique de « projet intégré » afin de répondre aux grands enjeux du territoire, tant dans leurs composantes de renouvellement urbain « physique » que de développement social. Dans ce cadre, pour Air Bel, les enjeux portent sur :

- la requalification et la diversification de l’habitat afin de redonner une attractivité au site
- la création de continuités publiques et une meilleure perméabilité avec l’environnement afin de permettre au quartier et à ses habitants de s’inscrire dans les dynamiques du secteur de la Vallée de l’Huveaune.

Dans ce cadre, les objectifs d’ores et déjà identifiés sont :

- la diversification (dans les formes, les statuts et le peuplement) et l’amélioration de la qualité de l’habitat sur le site (notamment dans un objectif de maîtrise des charges);
- l’amélioration et le renforcement des équipements, services et espaces publics en s’appuyant sur les potentiels du site ;
- la revitalisation des services existants dans le quartier et le développement de commerces aux entrées et abords immédiats du quartier;
- le désenclavement du quartier ;
- l’amélioration du « vivre ensemble » et le renforcement de l’attractivité du quartier ;
- la coordination de l’ensemble des interventions publiques, à des fins de cohérence et d’optimisation de leur effet levier.
- l’inscription du site dans la dynamique de renouvellement urbain de la Vallée de l’Huveaune.

Les travaux partenariaux engagés et à venir pour la définition du projet devront prendre en compte ces objectifs incontournables. Pour amorcer une dynamique de transformation urbaine et sociale sur le site, les partenaires s’engagent à actionner dès à présent des leviers d’accompagnement renforcé sur le site, en particulier sur la gestion urbaine de proximité et la participation, comme condition préalable de réussite et d’appropriation des mutations à venir.

Objectifs opérationnels :

- **Construire le NPRU d’Air Bel**, en promouvant la définition et la mise en œuvre d’un projet socio-urbain d’ensemble à l’échelle du site.
- **Anticiper le démarrage du PRU en mettant en œuvre dès 2016 une démarche de gestion urbaine et sociale de proximité afin de donner rapidement des signes à la population de l’engagement des institutions et des bailleurs** (projet de gestion à élaborer en articulation avec le programme d’actions de l’abattement de TFPB) : dispositifs inter-bailleurs, aménagements transitoires, mise en place de chantiers éducatifs et d’insertion pour travailler sur l’entretien et valoriser les habitants, accueil des habitants, sensibilisation à la propreté, qualité de service aux habitants de la part des bailleurs, liens avec le contrat local de propreté de la mairie 11/12...).
- **Développer et soutenir les actions de médiation et de prévention** (médiation urbaine et sociale, actions de prévention et de sécurisation des chantiers, prévention situationnelle, liens avec CLSPD territorialisé, interventions de la ZSP sur le site), et engager une démarche collective sur la problématique des trafics en s’appuyant sur les préconisations issues de la démarche SAVIE expérimentée en 2014/2015 sur Air Bel.
- **Mettre en place un accompagnement social renforcé sur le site en mobilisant l’ensemble des partenaires** (avec notamment un travail spécifique autour de la jeunesse) dans une logique de transversalité et de décroisement des interventions et de renforcement des offres disponibles. Ce travail devra plus particulièrement porter sur :
 - l’identification des conditions de réussite éducative des enfants en type, quantité et qualité d’offre (les modes de garde sont-ils suffisamment développés, les permanences de services publics (cf. celles de la PMI) sont-elles adaptées aux besoins, comment conforter et accompagner l’ouverture de la classe d’accueil des 2 ans à l’école maternelle, Faut-il développer et mieux coordonner les différents dispositifs de soutien scolaire et d’accès à la lecture, comment expérimenter une démarche

d'accompagnement éducatif individuel pour les jeunes en situation de fragilité ?) afin de construire un plan d'actions partenarial.

- le soutien et le renforcement des dispositifs d'accès à l'emploi : permanences d'accompagnement et d'orientation, passerelles vers la formation, mobilisation du réseau des entreprises de la Vallée de l'Huveaune pour permettre un accès facilité aux stages de 3e..., mobilisation des engagements du Conseil Régional sur l'accès aux formations... Un important travail de sensibilisation et d'information sur les dispositifs existants est primordial (certains dispositifs sont très peu sollicités aujourd'hui).
- le renforcement de l'animation sociale de proximité, particulièrement en direction des jeunes : soutien aux initiatives des habitants et des structures locales, travail sur l'image du quartier (dedans/dehors) afin de lutter contre la stigmatisation très forte d'Air Bel sur l'ensemble du quartier.
- **Favoriser la participation des habitants en s'appuyant sur les dynamiques existantes et sur le Conseil Citoyen**, afin notamment de réinvestir de manière positive les espaces publics, de travailler sur les locaux associatifs du quartier, de valoriser l'histoire et l'image du quartier auprès des secteurs environnants, des habitants eux-mêmes et des entrepreneurs, de créer des jardins collectifs et/ou partagés (par exemple sur le site en contrebas de l'ancienne Marylise), et d'étudier l'opportunité de créer un Conseil Local des Jeunes...
- **Développer des actions de développement économique en lien avec les grands chantiers en cours et à venir sur ce secteur** (Programme de renouvellement urbain, L2) et les besoins en termes de commerces de proximité notamment en repérant des potentialités foncières et en mobilisant et en communiquant sur les nouvelles exonérations fiscales.
- **Anticiper dès à présent les opportunités du NPRU en matière d'emploi**, de manière à faire jouer à plein les leviers de la clause d'insertion au service de l'insertion des habitants du quartier.
- **Utiliser le levier du programme de renouvellement urbain pour lancer une réflexion spécifique sur les déplacements doux sur le site et les connections avec les quartiers proches** (liaisons avec les collèges et le lycée de rattachement par exemple).
- **Contribuer au développement du partenariat institutionnel et opérationnel entre les acteurs de la Promotion de la santé, de l'habitat, de l'urbanisme et de la cohésion sociale**. Le site pourrait ainsi être un lieu d'expérimentation pour la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation d'Impact en Santé (EIS) comme outil d'aide à la décision sur les projets ayant un impact en termes de santé publique.

Référence au cadre du CDV : 3.1.1, 3.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.1.3, 1.1.2, 1.1.4, 1.2.5, 1.3.4, 1.3.6, 1.3.7, 1.4.9. 3.1.2, 3.1.3, 6.6.1, 6.4.1, 6.4.2, 6.6.3, 6.6.4

Partenaires : GIP PV, Ville de Marseille, MPM, Etat, bailleurs, Conseil départemental, GIP MRU, Mairie de secteur, EPARECA, CDC

1.4 Maintenir et/ou renforcer les dynamiques (sociales, de gestion...) mises en place lors du PRU des Hauts de Mazargues afin de maintenir un niveau de qualité de vie satisfaisant pour les habitants

Le projet de renouvellement urbain des Hauts de Mazargues est le dernier projet conventionné sur Marseille (en octobre 2011), pour un coût global qui s'élève à 70 millions d'euros. Il se met en œuvre sur un territoire d'intervention aux problématiques urbaines et sociales marquées et vise à remettre du lien entre les sous-ensembles qui le composent et qui sont caractérisées par un certain morcellement. Les objectifs exprimés du PRU sont ainsi de raccrocher le territoire au reste de la ville et d'impulser un schéma d'intervention urbaine à moyen/long terme en profitant de l'arrivée du boulevard urbain sud et du parc national des

Calanques pour désenclaver, équiper et initier la mixité dans ce quartier. Ils se sont concrétisés ces dernières années via des interventions lourdes sur les espaces publics, la requalification/renouvellement de 1322 logements, la clarification de la gestion des espaces, la démolition/reconstruction de 34 logements sociaux du Hameau des Pins et la création d'équipements publics (stade Rouvier, Maison de quartier du Baou de Sormiou, Parc Ludico Sportif, Parc de la Jarre...). L'élaboration d'un Plan Stratégique Local (PSL) apparaît à ce jour comme un levier fort pour conforter et maintenir les fondamentaux du Programme de renouvellement urbain, sur ce territoire qui va encore connaître des interventions urbaines dans le cadre de la fin du PRU mais qui ne bénéficiera pas du NPNRU. Il s'agira ainsi, en s'appuyant également sur l'avenant de clôture (prévu pour novembre 2015), de poursuivre la mobilisation collective et de tirer pleinement parti des points d'appui environnants pour accompagner la trajectoire de « retournement » du quartier : (Parc National des Calanques, BUS,...).

Objectif opérationnel :

- **Elaborer le Plan Stratégique Local (PSL) du PRU des Hauts de Mazargues, et assurer son financement**, afin de définir collectivement les conditions de pérennisation des investissements réalisés (Parc ludico-sportif, stade Rouvier, Maison de quartier du Baou, Théâtre du Centaure, Coulée verte...) et du maintien de l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants. Il formalisera les engagements des différents partenaires dans le maintien de leur mobilisation au-delà de la fin des chantiers contractualisés dans le cadre du PRU (notamment en termes de gestion, d'amélioration de l'image du quartier, d'accompagnement et de soutien aux dynamiques sociales...), et pourra s'appuyer sur les référentiels de la labellisation « Eco-Quartier ». Il devra prendre en compte, de manière incontournable, les leviers et modalités pour :
 - assurer la continuité du PRU par une démarche éco-quartier dont la labellisation constituerait la formalisation de l'ambition collective (acteurs publics et privés) pour l'ensemble du secteur.
 - prendre en compte les équipements ou les espaces qui n'ont pas bénéficié des travaux du PRU pour finaliser un projet urbain complet (écoles à diagnostiquer, centre social et abords extérieurs, bâtiment ex SCOC, place Vaucansson...).
 - accompagner et soutenir la dynamique d'animation locale (fédération des associations, développement de jardins partagés, animations sur l'espace public...) et la mise en service des nouveaux équipements.
 - favoriser la participation des habitants en s'appuyant sur les dynamiques existantes (café chantier, dispositif de prévention et de lutte contre la précarité énergétique...) et en s'appuyant sur le nouveau Conseil Citoyen, afin de réinvestir de manière positive les espaces publics, de travailler sur les locaux associatifs du quartier, de valoriser l'histoire et l'image du quartier, etc.
 - poursuivre et développer les actions de gestion urbaine et sociale de proximité mise en place dans le cadre du PRU. Notamment maintenir les dynamiques partenariales, de travail en réseau et les démarches mises en place au titre de l'Eco Quartiers, en lien avec le parc national des Calanques.
 - Maintenir le niveau de coopération avec l'ensemble des bailleurs du site.
 - réaliser une étude de prospective économique ayant pour objectif le développement de nouvelles activités sur le site ou à proximité (la Jarre), vecteur de mixité fonctionnelle, d'emploi pour les habitants des QPV, mais aussi de sens en lien avec la démarche éco-quartier (environnement, économie sociale et solidaire, construction durable).
 - proposer un accompagnement social renforcé des familles faisant suite aux améliorations de l'habitat et permettant un bon usage des logements (travail actuellement en cours sur le secteur du Hameau des Pins faisant suite à sa future démolition puis reconstruction).

- mobiliser les acteurs des transports pour améliorer les dessertes du secteur (tant en termes de fréquence que d'installation de mobilier urbain – par exemple : pas d'abribus à l'arrêt de la Cayolle), et expérimenter de nouveaux modes de déplacements, tels que les circulations douces en lien avec l'éco quartier, les collectifs de transports, etc.

Référence au cadre du CDV : 1.3.1, 1.2.3, 1.2.5, 3.1.3

Partenaires : Ville de Marseille, MPM, Etat, Conseil départemental, bailleurs, CDC, GIP MRU, GIP PV, CAF, bailleurs

1.5 Accompagner l'amélioration de la gestion urbaine de proximité dans le cadre des programmes d'actions TFPB des bailleurs sur les sites hors PNRU et intégrer les problématiques de santé liées à l'environnement à ces démarches.

Pour les quartiers du Grand Sud Huveaune qui ne feront pas l'objet d'investissements urbains lourds, le développement de démarches de Gestion Urbaine de Proximité peut être un des axes pour le maintien et le renforcement de l'attractivité de ces secteurs et une réponse aux préoccupations des habitants. La spécificité du fonctionnement social et urbain des quartiers doit être appréhendée de manière très fine afin de permettre une gestion renforcée et/ou adaptée. Sur le territoire du Grand Sud Huveaune, les efforts en matière de gestion urbaine de proximité devront viser en particulier les quartiers en renouvellement urbain, notamment grâce à la mise en œuvre par les bailleurs d'un programme d'actions triennales d'amélioration de la gestion en contrepartie de l'abattement fiscal de TFPB. Mais plusieurs autres outils ou démarches pourront également être mobilisés et déployés sur les quartiers hors PRU : des diagnostics en marchant (Saint Thys), la charte locale de propreté de MPM (sur les 11e et 12e arrondissements), les chantiers d'insertion (Néréides), les GPS, la médiation sociale et urbaine (sur le modèle de l'action qui est expérimentée à Airbel), etc.

Objectifs opérationnels :

- **Identifier les priorités d'amélioration de la gestion urbaine pour favoriser la mise en œuvre d'une démarche projet interbailleurs sur le territoire.** Des besoins sont aujourd'hui identifiés sur la Rouguière, les Caillols – La Moularde, Saint Thys (démarche démarrée à développer), Les Néréides, la Sauvagère et la Cravache.
(Priorité 2 en fonction de l'ingénierie qu'il sera possible de dégager sur ces questions et de l'identification avec les bailleurs des sites prioritaires).
- **Favoriser l'exploration, l'analyse et l'action sur les facteurs de l'environnement local pouvant avoir un impact sur la santé des habitants notamment dans le cadre de la mise en œuvre de démarches de gestion urbaine de proximité.**

Référence au cadre du CDV : 1.2.5, 1.2.2

Partenaires : GIP PV, Etat, bailleurs, Ville de Marseille, MPM, bailleurs, ARS.

1.6 Développer des démarches de Gestion Urbaine de Proximité hors PRU

Pour les quartiers du Grand Sud Huveaune qui ne feront pas l'objet d'investissements urbains lourds, le développement de démarches de Gestion Urbaine de Proximité peut être un des axes pour le maintien et le renforcement de l'attractivité de ces secteurs et une réponse aux préoccupations des habitants. La spécificité du fonctionnement social et urbain des quartiers doit être appréhendée de manière très fine afin de permettre une gestion renforcée et/ou adaptée. Sur le territoire du Grand Sud Huveaune, les efforts en matière de gestion urbaine de proximité devront viser en particulier sur les quartiers en renouvellement, mais plusieurs outils pourront être mobilisés et déployés sur les quartiers hors PRU : diagnostics en marchant (Saint

Thys), charte locale de propreté de MPM (sur les 11e et 12e arrondissements), chantiers d'insertion (Néreiðes), abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), médiation sociale et urbaine (sur le modèle de l'action qui est expérimentée à Airbel), etc.

Objectifs opérationnels :

- **Poursuivre et développer les actions de gestion urbaine et sociale de proximité sur des sites à prioriser en fonction des diagnostics territoriaux** (expertise à mener avec les différents bailleurs). Des besoins sont aujourd'hui identifiés sur la Rouguière, les Caillols – La Moularde, Saint Thys (démarche démarrée à développer), Les Néreiðes, la Sauvagère et la Cravache. (Priorité 2 en fonction de l'ingénierie qu'il sera possible de dégager sur ces questions et de l'identification avec les bailleurs des sites prioritaires).
- **Développer des actions permettant l'amélioration du tri et du réemploi sur les sites.**

Référence au cadre du CDV : 1.2.5, 1.2.2

Partenaires : GIP PV, Etat, bailleurs, Ville de Marseille, MPM, bailleurs

1.7 Développer des réponses innovantes en matière de mobilité pour favoriser l'ouverture des quartiers prioritaires vers le reste de la ville

Les enjeux d'accessibilité des quartiers prioritaires du Grand Sud Huveaune sont relativement contrastés, certains disposant de bonnes liaisons en transports en commun (tramway pour Air Bel et Les Caillols) et d'autres souffrant d'un enclavement certain (La Soude-Bengale, La Cayolle, Les Escourtines). La morphologie de ces territoires, notamment autour de la Vallée de l'Huveaune, se caractérise également par de grandes coupures urbaines qui rendent difficiles les relations d'une rive à l'autre de l'Huveaune (voies ferroviaires, fleuve, autoroute)

Par ailleurs les partenaires du contrat de la ville ont constaté que malgré son renforcement récent, l'offre ferroviaire présente sur la vallée de l'Huveaune est aujourd'hui peu utilisée par les habitants (gares de La Pomme, Saint-Marcel, La Penne-sur-Huveaune), bien qu'une nouvelle gare (La Barasse) vienne pourtant de voir le jour.

Objectifs opérationnels :

- **Développer des solutions innovantes de mobilité (logique de collectifs de transports plus que de transports collectifs, transport à la carte, co-voiturage...),** pour pallier à la faiblesse des infrastructures de transport prévues sur certains sites dans les années à venir.
- **Identifier avec les partenaires concernés les raisons du faible recours au réseau ferroviaire par les habitants et dégager des pistes d'amélioration pour augmenter l'utilisation du service** (cf. conclusions du Schéma de cohérence de la Vallée de l'Huveaune en matière de lisibilité de la tarification, de l'information sur l'offre ferroviaire, de fréquence, d'accès aux gares et de stationnement à proximité, de qualité de service, etc.).
- **Identifier en lien avec la RTM (qualité de service : fréquences, amplitudes...) et MPM (étude déplacement à mener avec MPM dans le cadre du Plan Climat), les leviers prioritaires pour favoriser les liaisons :** entre les zones d'habitat et les zones d'emploi (Vallée verte...) du secteur, et depuis et vers les équipements culturels, sportifs, sociaux, scolaires (Bibliothèque de la Grognerie, accès aux collèges, etc).
- **Développer des modes de transports doux et leur adjoindre des services adaptés tels que des vélos en libre-service** (cf. actuellement jusqu'à la Soude, à développer jusqu'à la Cayolle et l'entrée du parc national des Calanques, à envisager tout le long de la vallée de l'Huveaune), des aires de stationnement (notamment aux abords des pôles de transports (cf. métro la Fourragère, Dromel...), des pédibus (cf. expérience du Trioulet à développer pour les accès à l'école).
- **Développer et soutenir des initiatives facilitant le déplacement des personnes en parcours d'insertion (recherche d'emploi ou de formations, suivi d'une action**

d'insertion ou de formation), telles que les auto-écoles sociales, en s'appuyant sur des expériences locales mises en place sur le territoire et qui pourraient être développées (par exemple, les navettes du Rugby Club de la Vallée de l'Huveaune pour amener les enfants d'Air Bel sur les stades de Rugby de la Millière, l'Unité Méditerranéenne de Nutrition qui va chercher ses patients à des points de RDV, ou encore les navettes mises en place par la Vallée Verte pour accompagner les salariés du site aux pôles de transports...).

Référence au cadre du CDV: 5.7, 5.10,

Partenaires : GIP PV, GIP MRU, MPM, (plan climat et ITI) Ville de Marseille, Etat, RTM, SNCF, Centrales de mobilité, Conseil régional, Conseil départemental.

1.8 Valoriser le patrimoine naturel et culturel du secteur, comme outil de lien social et facteur de rayonnement

Le Grand Sud Huveaune est le territoire marseillais sur lequel le potentiel de valorisation du patrimoine naturel est le plus important. En effet, certains des quartiers prioritaires du territoire sont situés à proximité du Parc National des Calanques (la Cayolle, mais aussi Château Saint-Loup, Saint-Thys, la Valbarelle, les Néréides-Bosquet via le massif de Saint-Cyr), du fleuve côtier l'Huveaune ou de sites archéologiques importants (Saint Marcel...). Ce sont des éléments structurants du territoire. Le Schéma de référence de la Vallée de l'Huveaune a ainsi identifié l'aménagement des berges de l'Huveaune et l'accès au parc national via la Vallée de l'Huveaune comme l'une des priorités en matière d'aménagement.

D'ores et déjà un partenariat étroit est engagé entre l'Etat et le Parc pour faire de celui-ci une ressource de mobilisation d'actions co-construites à destination des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (tant en termes d'emploi, de réussite éducative et de sensibilisation à l'environnement, que de mobilisation des habitants dans des démarches participatives). Pour poursuivre et conforter ces dynamiques, le partenariat s'engage à développer les actions permettant de tirer parti du patrimoine du Grand Sud Huveaune et de mieux en faire bénéficier les quartiers prioritaires et leurs habitants.

Objectifs opérationnels :

- **Conforter et développer des actions partenariales favorisant l'appropriation du Parc National des Calanques par les habitants**, tant du côté du 9^{ème} arrondissement que du côté du massif de Saint-Cyr (valorisation nécessaire de l'entrée située à la Barasse, démarrage d'un sentier de grande randonnée, actions de sensibilisation en direction des écoles et des équipements sociaux) en s'appuyant sur la dynamique impulsée par l'Etat.
- **Favoriser la connaissance du patrimoine historique et culturel du territoire par les habitants en s'appuyant sur les ressources et équipements existants** (Carré Culture, différents festivals, Château de la Buzine, MAC, Ballet national de danse, bibliothèques, théâtre du Centaure...)
- **Renforcer l'attractivité du territoire en valorisant le patrimoine naturel et culturel du secteur afin d'en faire un atout en termes de développement** (touristique, économique...) **et de changement de l'image des quartiers prioritaires**, en mobilisant les partenaires concernés (cf. accès du GR13 depuis la gare de la Barasse et la cité des Néréides Bosquet ou depuis la Cayolle) et en travaillant aux questions de l'interface accueil / parking / orientation / informations aux publics
- **Sensibiliser au respect et à l'entretien de l'environnement tous les publics (et notamment les plus jeunes) dans une logique d'éco-citoyenneté** (sensibilisation à la propreté, soutenir à l'implantation de ruchers sur les Hauts de Mazargues en lien avec le Parc National des Calanques). Une attention particulière sera portée sur les actions de prévention des risques incendie en raison du contexte particulièrement sensible de certains sites (Valbarelle, Néréides – Bosquet, Airbel).

Références au CDV: 5.7, 5.10

Partenaires : PNC / Etat / GIP PV, MPM (Plan Climat), Ville de Marseille, Conseil régional, Conseil départemental / tissu associatif, Parc National des Calanques

2 Développer des actions adaptées et faciliter l'accès des habitants aux services (santé, accès aux droits, culture...), en renforçant la mise en réseau des acteurs et l'animation territoriale

Le morcellement des quartiers sur le Grand Sud Huveaune constitue une difficulté intrinsèque pour l'action publique sur le secteur. Répartis sur un territoire couvrant quatre arrondissements, les quartiers prioritaires ne font pas « masse », leurs difficultés sont moins repérables et leur petite taille justifie rarement une intervention spécifique du droit commun. Ces caractéristiques militent pour le déploiement de pratiques d'intervention adaptées.

2.1 Adapter l'intervention sociale à des micro-poches de grande précarité en développant l'animation territoriale et la mise en réseau des acteurs.

Les quartiers prioritaires du Grand Sud Huveaune sont constitués de poches de précarité isolées, à l'écart des dynamiques du secteur et sont peu perméables à leur environnement. Ce fonctionnement freine l'appropriation par les habitants de l'offre disponible dans leur environnement proche. Dans ce contexte urbain et social il est indispensable de conforter et développer les relais locaux pour développer l'action publique dans ces poches de précarité et viser la mise en réseau et l'animation d'actions mutualisées à l'échelle de bassins de vie.

Objectifs opérationnels :

- **Mettre en place des instances de travail partenarial à l'échelle de bassins de vie** afin de mutualiser les réflexions, le développement des actions et fédérer les partenaires du Contrat de Ville sur des échelles cohérentes et dans lesquelles ils puissent se retrouver.
- **Poursuivre la démarche Atelier Santé Ville, permettant la mobilisation et coordination des acteurs du territoire autour de priorités locales** et partagées de Santé Publique/de réduction des inégalités de santé
- **Mener un état des lieux de l'offre sociale, culturelle... existante pour identifier les actions à conforter, les manques et les opportunités à développer afin d'améliorer la couverture territoriale** des interventions des partenaires du Contrat de Ville.
- **Assurer une meilleure identification par les habitants des services de proximité existants à travers une information adaptée.**
- **Travailler à la redéfinition de la cartographie d'intervention des équipements sociaux** (travail en cours de la direction de l'action sociale de la ville de Marseille) pour permettre une couverture géographique cohérente sur l'ensemble du territoire (cf. problématique du centre social de Hauts de Mazargues, fermeture annoncée de certaines structures bénéficiant d'un ½ agrément de la CAF : Les Lierres et Château Saint Loup).
- **Soutenir les petites associations locales et favoriser l'intervention de nouveaux opérateurs là où les relais associatifs et les interventions du droit commun sont peu présents** (ex : Les Caillols - La Moularde, La Cravache - Trioulet...).

Références au CDV : 1.3.1, 1.3.2, 1.3.5, 1.3.7, 1.3.8, 1.5.3, 1.5.4

Partenaires : Ville de Marseille, AgAM., GIP PV, GIP MRU, MPM, Etat, Conseil départemental, CAF, ARS, équipements sociaux

2.2 Renforcer l'accès aux droits des publics les plus fragiles

Au regard du constat posé sur le territoire du Grand Sud Huveaune (éloignement géographique, importance des personnes isolées – notamment des personnes âgées, fragilité des revenus, etc.), le soutien aux mécanismes de solidarité, de lutte contre les discriminations et les stéréotypes, de renforcement du lien social sont déterminants sur ce territoire. La mobilisation du droit commun reste un enjeu primordial sur cette question d'accès aux droits.

Malgré des initiatives déjà existantes (plateforme de services publics sur le 11^e arrondissement, permanences juridiques et sociales au sein des équipements sociaux, points d'appui aux étrangers...) qui ont prouvé leur nécessité et leur efficacité, il apparaît essentiel de pouvoir développer ce maillage sur l'ensemble du territoire ainsi que de nouvelles initiatives.

Objectifs opérationnels :

- **Maintenir, développer, mettre en cohérence des actions facilitant l'accès aux droits** (point information service public, permanences juridiques, points d'appui aux étrangers, PMI, MDS, présence de services publics sous forme de permanences, point écoute santé, PAEJ, Médiation Santé...) dans une optique de meilleure répartition territoriale.
- **Prévenir et lutter contre les discriminations** (liées au lieu de résidence, à l'âge, au sexe et à l'origine ethnique) dont les habitants du territoire peuvent être victimes.
- **Accompagner la plateforme de Services Publics pour renforcer son intervention d'accompagnement à l'ensemble des démarches administratives sur le secteur.** Le développement de conventionnements opérationnels avec les principaux services publics sera à rechercher.
- **Accompagner les habitants dans l'accès aux droits de santé par l'amélioration de la connaissance de ces droits** (et sur leurs conditions d'accès) par les publics et les des acteurs de première ligne qui les accompagnent, le développement de la médiation santé, le développement des conventions CPAM /structures de proximité, ...
- **Renforcer l'offre de prévention, d'éducation pour la santé et de soins de premier recours**, notamment sur Airbel, la Rouguière pour les soins de 1^{er} recours, où des lacunes sont très largement identifiées et des dynamiques peuvent être accompagnées : Association des professionnels du centre médical d'Airbel, collectif de travail Pharmacie/cabinet infirmier de la Rouguière. Et ce, en assurant des conditions d'accès favorables à cette offre.
- **Veiller à soutenir la déclinaison du Plan Local de Santé Mentale sur le territoire :** actions de dé-stigmatisation, actions de formation et de soutien des acteurs de 1^{ère} ligne (pas de parenthèse, merci), Réseau Santé Mentale et Logement des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements, renforcement du partenariat avec l'AP-HM pour la déclinaison de la démarche Réseau Santé Mentale et Logement sur les 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements.
- **Identifier avec les bailleurs et dans les grandes copropriétés du territoire s'il existe des problématiques spécifiques liées au vieillissement, à l'isolement ou au handicap** (notamment sur le maintien dans le logement).

Références au CDV : 7.1.2, 7.1.5, 7.2.1, 7.2.2, 7.3.1, 7.3.4, 7.3.5

Partenaires : GIP PV, Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional, ARS, VDM, CPAM, CD, APHM, Bailleurs, CAF, associations

2.3 Faire de l'accès à la lecture un axe structurant de développement du territoire

Le réseau des bibliothèques sur le territoire du Grand Sud Huveaune est assez pauvre et l'accès aux équipements compliqué pour une grande partie des habitants. Dans ce contexte, une véritable dynamique de réseau entre acteurs autour du livre et de la lecture s'est développée depuis quelques années sur la Vallée de l'Huveaune. L'expérimentation menée sur le site d'Air Bel où le livre s'implante dans différentes structures (crèches, écoles, Espace lecture, PMI...) pour être présenté et proposé à tous les publics pourrait être déployée sur d'autres sites.

L'enjeu est de diffuser cette dynamique au cœur des cités du territoire (cf. démarrage en septembre 2015 d'un point lecture à la Rouguière, démarches de lecture initiées par les professionnels du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et du Réseau des Assistantes Maternelles (RAM) de la Soude), afin de faire de la lecture publique une priorité en raison de son impact dans les apprentissages, dans la réussite scolaire, mais également dans l'ouverture au monde qu'elle permet.

Objectifs opérationnels :

- **Développer le réseau des bibliothèques en lien avec les objectifs de couverture territoriale énoncés dans le contrat Territoire Lecture** (projet de création vers les Caillols), soutenir et conforter les structures existantes (cf. la bibliothèque de la Capelette).
- **Développer (pour Bonneveine) et conforter (pour la Grognerde) les coopérations avec les équipements existants** : mise à disposition de livres, animations décentralisées, organisation de bibliothèques de rue, bibliothèque itinérante.... De manière générale : communiquer sur l'offre existante et l'existence de ces équipements.
- **Soutenir et renforcer les actions favorisant l'apprentissage de la lecture dès le plus jeune âge, en développant des points lecture dans les lieux fréquentés par les enfants** (PMI, exemples du point lecture installé au centre social de la Rouguière et constitution d'une équipe projet autour de la lecture associant tous les acteurs concernés (école, crèche...) et de l'initiative des bébés lecteurs portés par le RAM des Calanques). Une attention devra être portée au site de la Cayolle en lien avec la mise en service de la nouvelle maison de quartier du Baou de Sormiou.

Références au CDV : 1.4.2, 6.6.3

Partenaires : Ville de Marseille, DRAC, Conseil Départemental, CAF 13, GIP PV

3 Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes du territoire

Globalement la situation de la jeunesse sur ce territoire est moins précaire que sur les autres territoires prioritaires de Marseille. Les collèges, relativement plus mixtes que sur d'autres sites, ne bénéficient pas du label REP + mais du label REP, ce qui a permis aux écoles de rattachement, socialement très défavorisées et sans aucune mixité sociale (Air Bel, La Sauvagère, La Soude, La Cayolle...) de conserver des moyens supplémentaires.

Cette cartographie particulière de la géographie prioritaire de l'Education nationale explique également qu'aucun accompagnement spécifique n'est disponible pour les collégiens issus des quartiers prioritaires (le dispositif du PRE s'arrête ainsi à l'entrée en 6e pour les jeunes d'Air Bel et de la Soude / La Cayolle).

3.1 Accompagner et soutenir les citoyens de demain

Les ressources et potentiels que représentent les jeunes sont insuffisamment valorisés. Ils sont souvent abordés sous l'angle des « problèmes » qu'ils peuvent représenter. Le Contrat de Ville intercommunal pose l'ambition de changer de paradigme, de posture et de placer les jeunes comme acteurs des projets qui les concernent, de travailler à une meilleure coordination des actions dans une optique de prise en compte globale des jeunes. Cet enjeu est essentiel pour les quartiers prioritaires territoire du Grand Sud Huveaune, comme pour les autres territoires concernés par le Contrat de Ville.

Objectifs opérationnels :

- **Mobiliser, soutenir l'ambition des jeunes sur leur propre devenir et sur le devenir de leur quartier**, valoriser leur réussite, développer leur engagement et faire entendre leur

expression particulièrement sur les sites d’Air Bel et des Hauts de Mazargues. Cela passera notamment par :

- **la constitution d’instances citoyennes dans lesquelles les jeunes aient toute leur place** (développement de conseils locaux des jeunes en lien avec la mise en place du Conseil Citoyen, etc.).
- **le soutien à l’élaboration de projets portés par les jeunes sur leur propre image**, l’image de leur quartier, leur valorisation et qui permettent en parallèle de renforcer leur esprit critique et leur autonomie.
- **Profiter de la proximité du parc national des Calanques et des partenariats en cours de développement pour développer** en direction des publics jeunes et enfants des actions de sensibilisation à l’environnement, à l’éco-citoyenneté...
- **Favoriser l’accès des jeunes aux dispositifs et expériences à l’extérieur de leur quartier** (service civique, BAFA, projets de mobilité internationale...) en développant les expériences déjà en cours sur le territoire (cf. Trioulet Sévigné) et en développant de nouvelles actions sur des sites à identifier.
- **Soutenir les actions de lutte contre les discriminations à l’intention des jeunes** (respect filles-garçons, égalité femmes-hommes, lutte contre les stéréotypes...). Actions à conforter sur Air Bel, les Caillols, la Capelette, la Rouguière et la Valbarelle et à développer sur le 9^e arrondissement.
- **Sensibiliser et de former les professionnels et mettre à la disposition des jeunes toute l’ingénierie nécessaire pour développer leur autonomisation**, mettre en valeur leurs richesses, leurs potentiels, comme condition préalable de réussite des actions mentionnées ci-avant.

Référence CDV : 6.2.2, 6.2.3, 6.2.1

Partenaires : ARDL, Etat, Ville de Marseille, CAF 13, Fédérations d’éducation populaire, Conseil Régional, Conseil Départemental, GIP PV

3.2 Favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes

L’éducation des enfants et des jeunes exige une approche globale et transversale dans la mesure où elle doit prendre en compte une pluralité d’intervenants et de champs d’interventions souvent très segmentés. L’enjeu de cet axe est donc bien de travailler sur le décroisement des interventions, le renforcement des coopérations entre les différents acteurs de la communauté éducative, mais aussi de donner des repères positifs et valorisants aux enfants et aux jeunes des territoires du Grand Sud Huveaune.

Objectifs opérationnels :

- **Formaliser une instance de suivi et d’animation spécifique avec les acteurs concernés afin d’établir de manière collective et partagée un projet « Enfance – Jeunesse »**, en articulation avec les actions conduites en temps scolaire. Identifier les sites prioritaires sur lesquels cette instance devra se mettre en place.
- **Mettre en place une expérimentation sur les collèges scolarisant les enfants d’Air Bel, de la Cayolle et de la Soude afin qu’ils puissent continuer à être accompagnés de manière globale au-delà de la 6^e.**
- **Identifier, si cela s’avère pertinent, de nouveaux sites prioritaires avec l’Education nationale pour l’ouverture de classes de « toute petite section », destinées à favoriser la socialisation des enfants dès 2 ans en amont de l’entrée à l’école** et permettant de renforcer la relation parents/école. Ce travail pourra se faire en s’appuyant sur les retours d’expériences des écoles d’Airbel, de la Soude et des Calanques où le dispositif a été mis en place.
- **Soutenir le développement des micro-crèches**, particulièrement adaptées au contexte socio-urbain du Grand Sud Huveaune.

- **Soutenir les associations de parents, les parents dans leur fonction parentale et dans leur implication dans la scolarité de leurs enfants**, à travers la création de lieux de rencontres des parents (café école, lieux d'Accueil Enfants Parents...).
- **Développer en lien avec les écoles les actions de formation sociolinguistiques centrées sur les problématiques d'éducation, de soutien à la scolarité, à la fonction parentale.**
- **Favoriser l'appétence scolaire en développant notamment l'offre de soutien à la scolarité pour les collégiens et les lycéens** (soutien par les pairs, approche globale et individualisée) et en « raccrochant » les élèves les plus en difficultés via des dispositifs de lutte contre l'exclusion scolaire (mobilisation de la Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs - PSAD).
- **Développer une stratégie de présence sur les quartiers en termes d'activités culturelles, sportives et de loisirs en veillant à diversifier les propositions afin que tous les publics s'y retrouvent (et notamment les filles et les jeunes filles)**, en identifiant les sites prioritaires et en confortant les dynamiques existantes.
- **Travailler à l'amélioration de l'image de certaines écoles**, telles que l'école des calanques qui subit un évitement scolaire particulièrement prégnant et préoccupant.

Références CDV : 6.1.2, 6.4, 6.6.1, 6.6.4

Partenaires : la Ville de Marseille, l'Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional, CAF 13, GIP PV, ARS

3.3 Promouvoir la santé des enfants et des jeunes et prévenir les inégalités sociales de santé dès le plus jeune âge

Les inégalités sociales de santé proviennent notamment d'expositions multiples et différencielles à certains risques dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.

En partant de ce postulat, le travail d'élaboration du Plan Local de Santé Publique du Grand Sud Huveaune a permis d'identifier des problématiques et de publics sur lesquels il est prioritaire d'agir :

Les parents et les familles : certaines étapes de la vie sont repérées comme des moments clés permettant de questionner et favoriser l'inscription ou le maintien des individus dans un parcours de santé : la grossesse et l'arrivée d'un nouveau né, la survenue de fragilités socio-économiques, socio-psychologiques, de problématiques de santé.

Les enfants et les jeunes en raison d'habitudes et comportements peu favorables à la santé en matière de nutrition, de rythme de vie, de santé bucco-dentaire, d'adoption de comportements à risques, de représentations sur les question de genre et de vie affective et sexuelle et d'une méconnaissance des droits de santé et des recours à ces droits.

Les ressources de prévention et de santé : des actions de prévention et d'éducation pour la santé peu visibles, des ressources de prévention et de prises en charge insuffisantes au regard des besoins identifiés sur le territoire, la nécessité de renforcer la mise en lien et la coordination des différentes institutions et acteurs œuvrant sur les déterminants de santé des jeunes.

L'isolement et la fragilité de nombreuses familles (dont des familles monoparentales) qui doivent faire face à plusieurs difficultés qui parfois se combinent : précarité, souffrances psychosociales, troubles psychiatriques, violences, etc.

Objectifs opérationnels :

- **Renforcer le suivi et l'accompagnement des familles accueillant un enfant et renforcer et adapter les dispositifs et les actions de promotion de la Santé Périnatale (PMI...).**

- **Soutenir et développer les actions d'éducation pour la santé dans et hors l'école** (école/collège/lycée).
- **Renforcer l'offre de premier accueil d'écoute et d'orientation pour les jeunes en difficultés** (mal-être, difficultés scolaires, sociales, d'insertion, ...) et les parents, à travers le développement d'un service de type PAEJ.
- **Développer et renforcer les compétences psychosociales des enfants des jeunes et des parents.**
- **Soutenir les professionnels de première ligne pour les aider à mieux accompagner les enfants, les jeunes et les parents qu'ils accueillent/ accompagnent dans la promotion de la santé** (réseau santé jeunes, action de formation et d'analyse de la pratique, etc.).
- **Définir une stratégie (locale et interinstitutionnelle) de prévention des conduites addictives et renforcer l'accompagnement des professionnels relais de proximité dans la construction de projets de prévention de ces conduites.**

Référence CDV : 6.3.1, 6.3.2

Partenaires : Ville de Marseille, Etat, ARS, Education nationale, Associations, GIP PV, Conseil Départemental

4 Connecter les quartiers prioritaires et leurs habitants à la dynamique économique du territoire

Le territoire très étendu du Grand Sud Huveaune compte des espaces économiques d'échelle métropolitaine comme la Vallée de l'Huveaune, deuxième polarité économique marseillaise (37 000 emplois), le Pôle Prado – Capelette, ou encore le Technopôle de Luminy. Toutefois, ces polarités d'activités ne s'adressent aujourd'hui qu'à la marge aux habitants des quartiers prioritaires, quand bien même ces derniers résident parfois à proximité directe des emplois proposés. Il s'agit dès lors de créer les conditions pour mieux faire bénéficier les habitants des dynamiques économiques du territoire, à travers deux principes qui doivent guider l'action à destination des quartiers du Grand Sud Huveaune et de leurs habitants :

- la valorisation du potentiel humain des quartiers prioritaires auprès du monde économique du territoire,
- le soutien aux dynamiques endogènes et à l'entrepreneuriat des habitants des quartiers du Grand Sud Huveaune.

4.1 Mieux faire bénéficier le public jeune de la dynamique économique du territoire

Si les territoires du Grand Sud Huveaune sont inclus dans le 2e pôle économique de la ville de Marseille, leurs habitants et notamment les jeunes en profitent peu. Les problématiques de mobilité (notamment pour les Hauts de Mazargues), d'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi, de niveau de formation et qualification, en sont les principales raisons. Il convient dès lors d'actionner, de manière coordonnée, des leviers en réponse à ces trois problématiques centrales, en s'efforçant de mieux mobiliser et articuler les acteurs du territoire qui ont su tisser des liens avec les jeunes et qui pour autant ne font pas partie des partenaires classiques de la politique de la ville.

Objectifs opérationnels :

- **Développer des actions d'information sur les dispositifs existants, sur le monde de l'entreprise en direction des jeunes** mais aussi d'actions de valorisation du potentiel des

jeunes des sites prioritaires en direction des entrepreneurs (démarches de type « intervention sur l'offre et la demande (IOD) »).

- **Créer un groupe d'acteurs réunissant professionnels de l'insertion, entreprises, associations, jeunes, Education nationale... pour imaginer des démarches innovantes en termes d'accès à l'emploi, à la formation.**
- **Mettre en place des chantiers éducatifs, d'insertion...** qui permettent à la fois de contribuer à l'amélioration du cadre de vie, de pérenniser les investissements des PRU et sont une première étape dans le parcours professionnels des jeunes (cf. projet de création d'un chantier d'insertion autour de l'installation du Théâtre du Centaure dans le parc de la Jarre).
- **Favoriser la connaissance par les collégiens des métiers afin de sortir de la spirale du déterminisme social.** Notamment, mobiliser le réseau des entrepreneurs du territoire pour favoriser cette connaissance, les impliquer pour faciliter la recherche de stages en 3e...
- **Introduire au sein des établissements scolaires dès le collège des intervenants de milieux professionnels issus du Territoire permettant une rencontre collégiens/professionnels de différents métiers** (exemple de journée de l'emploi, forum des métiers...).
- **Soutenir les actions d'amélioration de la santé des jeunes en insertion portées par l'antenne de la mission locale :** accès aux droits de santé, accès à l'examen périodique de santé, médiation santé, accès à la prévention et aux soins, etc.

Références CDV : 6.5.1, 6.5.2, 4.1, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6

Partenaires : GIP PV, Etat, Education Nationale, réseaux professionnels, MPM, Ville de Marseille, Conseil régional, Conseil départemental, Pôle emploi, Mission locale, MDE, ASV, ARS, CR, Mission locale de Marseille, CPAM, Organismes de formation, PAEJ

4.2 Favoriser l'insertion des habitants des quartiers prioritaires en renforçant l'accompagnement professionnel et les actions de traitement des freins à l'emploi, et en mobilisant les grands acteurs économiques du territoire

Les publics des quartiers prioritaires du Grand Sud Huveaune connaissent pour beaucoup des freins à l'emploi (niveau de formation, santé, mobilité, garde d'enfants...). Toutefois le traitement de cette problématique nécessite de penser les réponses de manière mutualisée à de plus larges échelles que les quartiers eux-mêmes et en mobilisant l'ensemble du partenariat de l'emploi. Ce travail pourra notamment se conduire dans le cadre du pilotage mis en place au titre du SPEP de MPM (Service public de l'emploi de proximité).

Objectifs opérationnels :

- **Développer des actions qui permettent aux entreprises de changer de regard sur les habitants du secteur (actions de valorisation des parcours professionnels des habitants, chantier d'insertion...) et sur les quartiers prioritaires en général et favorisent le recrutement de publics issus du territoire** (notamment lors de l'implantation d'une entreprise. cf. partenariats à mettre en œuvre pour l'agrandissement de la galerie marchande de Leclerc Sormiou ; autres projets à lister avec MPM). Identifier les signataires de la charte « entreprises et quartiers » du territoire et développer des coopérations avec eux.
- **Renforcer la présence de Pôle emploi dans les quartiers prioritaires, par une optimisation de ses permanences et un accompagnement des équipements les accueillant** pour qu'elles soient appropriées le mieux possible par les habitants et optimiser sur le territoire du Grand Sud Huveaune l'augmentation du nombre de conseillers en charge de la relation aux entreprises.

- **Travailler avec Pôle emploi à l’accessibilité de ses futurs locaux à Saint Marcel, à la mise en place des conseillers «dédiés à l’accompagnement global» et à la création d’un club Ambition.**
- **Renforcer les coopérations et les articulations entre les différents acteurs de l’emploi du territoire (SPE, Mission locale, MOVE) notamment pour rendre l’offre de formation et d’emploi plus lisible et plus accessible.**
- **Améliorer l’employabilité des publics en mobilisant l’ensemble des intervenants et des actions qui participent à la levée des freins à l’emploi**, en fonction des problématiques caractéristiques des publics du territoire (modes de garde innovants, formations socio linguistiques, mobilité, santé, accès à l’outil informatique, ...).
- **Maintenir, consolider et développer les actions d’insertion par l’activité économique, en s’appuyant en particulier sur les opportunités liées à la commande publique et aux transformations urbaines**, notamment à travers :
 - l’intégration du site d’Air Bel dans les démarches de mises en œuvre des clauses d’insertion des PRU,
 - le maintien de la mobilisation (sur les emplois de GUP) sur les Hauts de Mazargues,
 - le développement des chantiers d’insertion, des actions de type TAPAJ qui pourront concourir à renforcer l’employabilité des bénéficiaires, en lien avec la dynamique des PRU d’Air Bel et des Hauts de Mazargues (cf. objectif opérationnel 1.1).
 - le maintien des chantiers d’insertion existants et financés par les services de droit commun en lien avec 13 Habitat et le Parc National des Calanques sur les sites des Néréides Bosquet et du Parc National.
- **Mobiliser le tissu entrepreneurial du territoire pour développer des actions de sensibilisation au monde de l’entreprise, de connaissance et de découverte des métiers, de formation aux savoirs être...** (touchant des publics au-delà des jeunes ciblés par les actions de l’orientation 4.1).
- **Communiquer et informer via de nouveaux relais associatifs, institutionnels, privés, chambres consulaires, groupements d’entreprises ...- sur les opportunités d’emploi local et les besoins en main d’œuvre** : emplois porteurs, secteurs qui recrutent, sur le renforcement du nombre de contrats d’apprentissage et de contrats en emplois d’avenir dans les quartiers.
- **Développer et soutenir les initiatives facilitant le déplacement des personnes en recherche d’emploi et/ou de formation** (cf axe sur la mobilité ci-dessus).

Référence CDV : 2.2.1, 2.2.2, 2.2.3, 2.2.4, 2.2.5, 2.2.7, 2.2.9

Partenaires : GIP PV – Pôle emploi, équipements sociaux, Etat, MPM, Ville de Marseille

4.3 Soutenir les dynamiques économiques endogènes du territoire, pour en faire des leviers pour l’emploi des habitants des quartiers et pour l’amélioration de leur qualité de vie

La typologie d’une partie des activités présentes sur le Grand Sud Huveaune, et notamment dans la Vallée de l’Huveaune, peut à priori s’adresser à des publics peu qualifiés (transport, entreposage, logistique, activités artisanales, santé...). Il s’agit donc de s’assurer de la bonne prise en compte des publics des quartiers prioritaires dans le profil des emplois et activités créés et de valoriser les potentiels du territoire (foncier disponible, accessibilité...), des habitants au service du développement économique du secteur et de lutter contre l’image négative de certains quartiers qui constitue un frein majeur à l’implantation d’entreprises.

Le contexte du commerce de proximité sur ce secteur est assez complexe en raison de la présence de grands pôles commerciaux (La Valentine, Bonneveine, la Capelette) qui limitent la capacité à faire vivre les offres de proximité (notamment sur Air Bel, La Rouguière, La Valbarelle).

Objectifs opérationnels :

- **Valoriser les potentiels fonciers de la Vallée de l'Huveaune pour attirer des entreprises et favoriser la création d'activités, en portant une attention particulière sur les activités créatrices d'emploi pour tous** (parmi lesquelles les commerces de proximité, le champ de l'économie sociale et solidaire, le secteur du transport et de l'entrepôtage...), en mobilisant à plein les crédits d'investissement ciblés sur les quartiers prioritaires (PIA, CDC, EPARECA) les développeurs économiques qui seront mis en place par MPM sur le territoire à partir de 2016.
- **Favoriser les différentes formes de commerces de proximité adaptées à la configuration de la géographie prioritaire et aux habitants des quartiers** : offre alimentaire diversifiée et de bon rapport qualité nutritionnelle / prix (boulangerie coopérative, marché, AMAP solidaire, etc.), notamment dans les sites très excentrés (IX^e arrondissement, Néréides, Bosquet, Valbarelle, Escourtines, Rouguière...). Cela pourra passer par :
 - une action de communication accrue sur les dispositifs d'exonération d'impôts pour les commerces de proximité auprès de tous les relais du territoire,
 - le développement de nouvelles expérimentations d'épicerie sociale et solidaire, en s'appuyant sur le retour d'expérience des Escourtines, pour apporter une réponse adaptée à la situation de précarité des populations, à l'isolement de certains sites et de certains publics – notamment les personnes âgées.
 - l'engagement d'une réflexion avec les partenaires institutionnels concernés sur la création de commerces mobiles, des transports à la carte, en réponse aux spécificités géographiques du territoire.
 - l'appui sur la dynamique du PRU d'Air Bel pour identifier des besoins en termes de commerces de proximité à l'intérieur du site (mais niveau de dépenses potentiel faible pour faire vivre une offre de proximité) ou aux abords immédiats (notamment confortement du pôle de l'avenue Jean Lombard).
- **Conforter les actions de soutien à la création d'entreprises présentes sur le territoire** (service d'amorçage de projet, diffusion des mesures fiscales mises en place pour favoriser l'implantation des entreprises dans les quartiers prioritaires), améliorer la pérennisation des structures qui ont bénéficié d'un accompagnement à la création (couveuses), et soutenir les actions de développement économique portées par les habitants.
- **Lutter contre la stigmatisation et l'image négative des quartiers qui ont des incidences directes en termes d'implantation d'entreprises en promouvant une démarche de marketing territorial et de communication**, à l'échelle du Grand Sud Huveaune qui mette en avant l'ancrage des quartiers au reste du grand secteur (par exemple, autour de la « marque » territoriale Vallée de l'Huveaune).

Référence CDV : 2.1.1, 2.1.2, 2.1.4, 2.1.5, 2.1.6, 2.1.7, 2.1.8, 2.1.9

Partenaires : GIP PV – Réseau des entreprises, Etat, MPM, Ville de Marseille, CCI, CCM, Conseil Régional, PIA de l'Etat dans les quartiers, EPARECA, CDC

Troisième partie

Nord Est 13^{ème} arrondissement

Le territoire du 13^{ème} arrondissement compte sept quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- Les Balustres - Cerisaie,
- Saint-Jérôme,
- Malpassé-Corot,
- Fais Vallon - Le Clos - La Rose,
- La Marie,
- Les Olives,
- Le Petit Séminaire.

Ces territoires rencontrent des problématiques assez représentatives des quartiers nord marseillais :

- Un tissu urbain fragmenté, relativement dépourvu de centralités (en dehors du noyau villageois de La Rose) ;
- Une vocation résidentielle très marquée, le secteur n'accueillant que très peu d'espaces économiques à l'exception du Technopôle de Château-Gombert et du Campus universitaire de Saint-Jérôme, qui restent globalement déconnectés des publics des quartiers prioritaires ;
- Un parc de logements marqué à la fois par le poids du logement social et la présence de copropriétés dégradées (au premier rang desquelles celle du Parc Corot) ;
- Un niveau élevé de précarité sociale (faibles niveaux de qualification, problématiques scolaires, chômage, etc.), des problématiques de santé prégnantes (obésité, santé bucco-dentaire chez les plus jeunes, etc.) ;
- Une forte présence du trafic de drogues dans certaines cités, avec un impact évident sur le quotidien des quartiers, l'implication des populations dans la vie de la cité et l'appropriation des espaces publics.
- Pour autant, ce territoire n'a que peu bénéficié d'interventions urbaines « lourdes » comparé au 14^{ème} arrondissement (hormis les PRU du Vallon de Malpassé et de Saint-Paul), mais des perspectives s'ouvrent aujourd'hui avec les NPRU d'intérêt national de Frais Vallon-La Rose-Petit Séminaire et de Saint-Paul-Malpassé-Oliviers-Lilas-Lauriers, qui doivent permettre d'inscrire ces quartiers dans une ambition urbaine et sociale portée à des échelles plus larges.
- Avec plus de 33 000 habitants en 2011, la population du secteur est stable depuis 2006. Territoire jeune (43% de moins de 25 ans contre 32% à Marseille et 38% pour la totalité des quartiers prioritaires marseillais). Il connaît toutefois un vieillissement de sa population comparable à la tendance des quartiers prioritaires (-0,7%/an entre 2006 et 2011 alors que la tendance locale est à la hausse avec +0,2%/an pour Marseille et MPM).

Il présente surtout des dynamiques sociales relativement alarmantes :

- Le nombre de ménages sous le seuil de pauvreté est en augmentation dans cinq des quartiers prioritaires (seuls les quartiers prioritaires des Olives et Malpassé-Corot connaissent une baisse de -0,68%/an et -0,93%/an respectivement), avec une dégradation plus importante pour le quartier de la Marie (+2,30%/an) ;
- Les taux de chômage sur le territoire atteignent des niveaux supérieurs à ceux de la ville (23% contre 17,5% pour Marseille, 43% pour les jeunes contre 30%) ;

- Le taux d'emploi est de 39%, contre 55% à Marseille.

Ces dynamiques s'additionnent avec les importantes disparités observées dans la structure des quartiers prioritaires du territoire, tant en terme de structure urbaine que de niveau d'équipement, de dynamique de transformation et de peuplement :

- Malgré un réseau routier et ferré fortement présent (proximité de la RD4, traversée du territoire par l'axe ferré Marseille-Gardanne-Aix), l'accessibilité du territoire est pénalisée par le maillage incomplet du réseau viaire local (liaisons Est-Ouest et connexion vers le corridor d'infrastructures de la vallée de l'Huveaune notamment). La desserte du secteur par les transports collectifs est très contrastée : si plusieurs quartiers prioritaires de l'Ouest du territoire bénéficient de la proximité du métro 1 et de la mise en service des lignes de BHNS B3a (Saint-Jérôme - Malpassé) et B3b (La Rose - Technopole Château-Gombert), la couverture du territoire reste encore insuffisante, notamment pour les quartiers de l'Est (la Marie, les Olives, le Petit Séminaire), qui restent en marge du réseau urbain. Il s'agit pourtant des quartiers prioritaires qui connaissent le plus faible taux de mobilité de la ville (moins de 3 déplacements par personnes et par jour, en forte baisse depuis 1997).
- Le secteur accueille un pôle d'enseignement supérieur et de recherche majeur caractérisé par la présence du Campus de Saint-Jérôme et la proximité avec le Technopôle de Château-Gombert qui participent à l'évolution progressive mais certaine du positionnement économique du secteur ainsi qu'à son rayonnement à une échelle plus large.
- En matière d'équipements, le territoire offre peu d'espaces culturels au sein ou à proximité des quartiers prioritaires et l'offre sportive, relativement diversifiée, nécessite une importante remise à niveau pour une grande partie. De manière générale, les équipements présents sur ces secteurs demeurent d'échelle strictement locale et ne sont pas facteurs de rayonnement pour le territoire.
- Le parc locatif social représente 64,5% des logements du secteur (soit 8 200 / 12 700 logements). 82% des habitants de ce secteur sont locataires des logements qu'ils occupent. Ce taux important s'accompagne d'une prépondérance du parc locatif public qui représente 67% des résidences principales en 2011. Ce parc apparaît faiblement diversifié. Près de 90% des logements sociaux ont été construits entre 1947 et 1975.
- Au sein de ces quartiers à dominante locative sociale publique apparaissent quelques poches d'habitat privé. Cette problématique se traduit principalement par la présence de copropriétés en difficulté. Quatre copropriétés de plus de 100 logements sont considérées comme fragilisées (prix de vente extrêmement faibles), dont une relève d'une intervention publique lourde (Parc Corot). L'environnement urbain apparaît être un facteur important dans la déqualification de ces ensembles (proximité de grandes infrastructures : A7, voies ferrées, boulevards urbains ; dégradation des espaces publics...).
- Enfin, le territoire connaît ces dernières années un rythme de construction dynamique mais les territoires prioritaires restent en marge de ce mouvement.

Fragile et en mutation, le territoire doit être accompagné par une forte intervention publique, dont l'intention est d'ores et déjà en germe dans les principaux documents de planification urbaine.

Le SCoT dédie ce secteur à l'habitat et à l'économie de la connaissance et lui assigne un rôle majeur pour le fonctionnement viaire du territoire métropolitain (qui s'incarne dans la réalisation de la L2 et de la RD4d-LINEA-U4d), à l'instar du 14^{ème} arrondissement.

Trois orientations y sont identifiées :

- améliorer l'accessibilité et les déplacements,
- organiser le développement urbain et améliorer le cadre de vie,
- assurer le développement économique et commercial.

Le Programme Local de l'Habitat identifie deux priorités pour ces quartiers prioritaires :

- la poursuite de l'amélioration des grands ensembles immobiliers qu'ils soient publics ou privés,
- la diversification du parc de logements afin de développer les choix résidentiels des ménages prioritaires.

Face à ces enjeux, le PLH prévoit notamment la poursuite du renouvellement du parc de logements dans le cadre de la mise œuvre du PRU engagé à Malpassé.

Par ailleurs, plusieurs projets structurants pourront être des atouts importants dans l'évolution attendue des quartiers :

- Des projets majeurs d'infrastructures, inscrits au Plan de déplacements urbains de MPM :
 - Le BHNS Cap Pinède - Frais Vallon, la réalisation de la rocade L2,
 - La reconfiguration d'échangeurs (Frais Vallon, Saint-Jérôme, Arnavaux),
 - La réalisation de pistes cyclables structurantes.

Ces projets seront autant d'améliorations apportées aux déplacements quotidiens des quartiers prioritaires.

- Toutefois, certains projets ne font pas encore l'objet d'une programmation opérationnelle (BHNS Cap Pinède Frais Vallon). Par ailleurs, certains projets structurants, comme la LINEA, sont programmés au-delà de l'échéance du Contrat de ville, et plusieurs quartiers restent en marge des projets programmés.
- Des projets urbains structurants :
 - Le PRU de Malpassé va continuer à fortement modifier la situation de ce quartier prioritaire. En complément, le confortement de la centralité de secteur du Merlan apparaît nécessaire au regard des orientations du SCoT et du PLU mais peu d'actions sont actuellement engagées.
 - D'autre part, les ZAC de Château-Gombert et de Sainte-Marthe, projets majeurs à l'échelle de la commune, participeront grandement au développement urbain du grand secteur, même si leurs impacts directs sur les quartiers prioritaires apparaissent en l'état limités.
 - Enfin, de nombreux quartiers prioritaires de la politique de la ville ne sont pas concernés par les projets urbains en cours : Saint-Jérôme, Les Balustres, Le Clos - La Rose - Frais Vallon, Le Petit Séminaire, La Marie et Les Olives.

L'enjeu du contrat de ville sera de veiller à la bonne articulation des grandes orientations de politiques publiques et des projets et de chercher à en tirer le meilleur parti pour améliorer le fonctionnement social et urbain du territoire.

La disparité des situations et des dynamiques observées conduit à envisager l'action publique partenariale de manière différenciée d'un quartier à l'autre, en fonction de :

- Leur accessibilité (notamment en transports en commun), certains secteurs étant directement reliés par le métro (Frais Vallon, La Rose, Malpassé) ou un BHNS (Saint-Jérôme-Technopôle) lorsque d'autres souffrent d'un fort enclavement (La Marie, Les Olives, Petit Séminaire, La Renaude).
- La dynamique associative locale et la qualité de la coopération entre équipements sociaux, le secteur de La Rose - Frais Vallon étant par exemple fortement doté en équipements sociaux, points d'appui pour l'action publique, tandis que la coordination est plus complexe sur les secteurs Malpassé - Corot ou La Marie - Les Olives.
- L'existence de problématiques spécifiques liées à la présence de populations d'origine gitane sédentarisées, qui appellent la mise en place de dispositifs d'accompagnement particuliers (La Renaude, Petit Séminaire).

Pour mieux répondre aux enjeux spécifiques du territoire Nord Est 13^{ème} arrondissement, dans le cadre des orientations stratégiques du contrat de ville intercommunal 2015-2020, trois axes sont retenus comme prioritaires pour l'action publique partenariale pour les cinq ans à venir :

- **La mise en œuvre de projets urbains d'ampleurs, vecteurs de convergence de l'ensemble de l'action publique dans des projets socio-urbains intégrés ;**
- **Une approche adaptée à une situation urbaine et sociale des quartiers « en déprise » afin d'enrayer une dégradation du contexte de vie des habitants ;**
- **L'animation et la coordination des acteurs locaux comme levier d'optimisation de la couverture territoriale et un facteur de développement des relations inter-quartiers.**

1 Faire des projets de renouvellement urbain des vecteurs de convergence des interventions publiques dans des projets socio-urbains intégrés

Le 13^{ème} arrondissement marseillais compte deux quartiers d'intérêt national pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, l'un sur le secteur de Malpassé - Corot (étendu au nord aux Oliviers A - Lilas-Mimosas et à l'Ouest vers le plateau de Villecroze), l'autre sur le quartier de Frais Vallon-La Rose-Petit Séminaire.

Ces deux sites peuvent faire valoir une accessibilité globalement satisfaisante, que ce soit par le métro (stations de Malpassé, Frais Vallon et La Rose) ou via le BHNS 3 (Saint-Jérôme - Technopôle de Château-Gombert). Cette accessibilité constitue intrinsèquement un potentiel de valorisation pour ces deux grands secteurs. L'offre de services proposée pourrait également constituer un facteur d'attractivité fort moyennant une nécessaire restructuration.

Le défi est de faire en sorte que ces interventions urbaines lourdes (continuité de deux PRU pour Malpassé - Corot, première intervention de cette ampleur sur Frais-Vallon - La Rose - Petit Séminaire) entraînent dans leur sillage l'ensemble du partenariat, déjà établi et à développer, autour de projets socio-urbains intégrés qui portent une véritable ambition pour ces quartiers.

1.1 Contribuer à l'émergence des NPRU, avec pour ambition d'en faire de véritables leviers de redynamisation et d'attractivité pour les quartiers prioritaires du Nord Est 13^{ème}

Les partenaires s'engagent à porter la définition et la mise en œuvre de projets de renouvellement urbain d'ampleur sur les deux quartiers d'intérêt national du secteur Nord-Est 13^{ème} (Malpassé-Corot et Frais-Vallon). La situation de ces deux quartiers dans le fonctionnement urbain et social du secteur milite d'ailleurs pour promouvoir pour ces projets, outre la requalification physique des sites « sur eux-mêmes », une ambition plus large de redynamisation, pour engager les quartiers prioritaires du 13^{ème} sur de véritables trajectoires d'intégration urbaine et sociale à moyen et long termes.

Pour ce faire, les projets socio-urbains à définir dans le cadre des NPRU devront particulièrement prendre en compte les enjeux centraux :

- de valorisation du patrimoine foncier, comme levier d'attractivité. Il s'agira à mieux identifier et tirer parti de ces richesses (par exemple, le secteur de Frais Vallon, avec la présence par exemple d'une colline de 8 hectares, considérée comme un espace paysager recelant de fortes potentialités), et d'en faire des espaces d'expérimentations de nouveaux projets d'aménagements collectifs et partagés.
- de redynamisation économique et de changement d'image, en suscitant l'implantation de nouvelles activités économiques.

Objectifs opérationnels :

- **Construire les NPRU** de Frais Vallon - La Rose - Petit Séminaire et Malpassé- Corot - Les Oliviers A - Villecroze - Lilas-Mimosas, en articulation avec l'achèvement des projets en cours.
Intégrer à la réflexion les quartiers limitrophes, non directement concernés par le NPRU, pour leur permettre de bénéficier des effets des opérations de renouvellement urbain, notamment les Oliviers A/Lilas/Mimosas qui constitue un secteur limitrophe mais potentiellement isolé des dynamiques induites par la rénovation urbaine PRU et des effets de la L2 Nord.
- **Faire des PRU des vecteurs de redynamisation économique et d'image**, en intégrant au sein des projets un objectif fort sur la création de nouvelles activités au sein des quartiers, qui puissent notamment :
 - pour certaines d'entre elles (services de proximité, économie sociale, etc.), satisfaire des besoins des habitants des quartiers,
 - étudier le potentiel de développement de projets axés sur le développement des filières de recyclage et les circuits courts dans les quartiers en s'appuyant sur les initiatives habitantes, et développer des actions d'économie circulaire, à travers des projets donnant une seconde vie aux objets et/ou déchets, encombrants (tri sélectif, « recyclerie »...).

Partenaires: SPE, GIP MRU, PLIE, MPM, VDM, EPARECA, MPM, Recyclodrome, bailleurs, GIP MRU, USH, centres sociaux, Pôle emploi, Conseil départemental, Mission locale, MDE...

Référence CDV : 1.1.7 / 3.1.3 / 1.1.1 / 1.2.1

1.2 Accentuer l'action en matière de gestion urbaine de proximité, condition de réussite incontournable pour accompagner les transformations urbaines et garantir leurs effets de redynamisation

L'amélioration de la gestion urbaine de proximité est au cœur du changement d'image des quartiers prioritaires de la politique de la ville. C'est une composante majeure qui contribue notamment à la réussite des projets de rénovation urbaine, à leur appropriation par les habitants et à la pérennisation des investissements réalisés. Pour les quartiers en rénovation, il est nécessaire de mettre en œuvre une gestion adaptée en amont, pendant, et après les travaux. Pour les secteurs qui ne feront pas l'objet d'investissements urbains lourds, la gestion peut être un des piliers pour le maintien de l'attractivité des quartiers et une réponse aux besoins des habitants.

La spécificité du fonctionnement social et urbain des quartiers doit donc être appréhendée pour permettre une gestion adaptée et/ou renforcée. Les outils sont multiples sur le XIIIème arrondissement : diagnostics en marchant, charte local de propreté de MPM, chantiers d'insertion, abatement TFPB pour les bailleurs sociaux, médiation sociale et urbaine, etc.

En ce sens, les actions d'amélioration de la gestion urbaine de proximité sont intégrées au projet urbain et social du territoire et ont vocation à s'inscrire dans le cadre intercommunal défini par le Contrat de ville et par la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB signée par l'Etat, les bailleurs sociaux et l'intercommunalité.

Assurer le bon fonctionnement urbain des quartiers concernés par les transformations urbaines de grande ampleur (Malpassé - Corot), à travers notamment la gestion urbaine de proximité, demeure un objectif majeur, avec pour but secondaire de constituer des leviers pour d'autres quartiers alentours et de les préparer à des perspectives de transformations et de développement (NPNRU de Frais Vallon - La Rose notamment)

Les interventions conduites dans le cadre de la gestion urbaine de proximité viseront :

- dans le cadre du PRU en cours de Malpassé - Corot, à maintenir la qualité de vie et assurer le passage au droit commun, pérenniser les investissements, faciliter l'appropriation des changements par les habitants et donc consolider la dynamique de transformation urbaine.

- dans le cadre de nouveaux PRU, accompagner la dynamique de transformation faire de ces secteurs des polarités structurantes (en particulier dans le cas de Frais Vallon au regard de son accessibilité et de ses potentiels fonciers). Il s'agira également d'anticiper les modalités de gestion dès la conception des projets et d'impulser des actions de valorisation du cadre de vie, en repositionnant les habitants au cœur de la réflexion et de la démarche et en prenant plus fortement en compte leurs points de vue.
- sur des sites non concernés par la rénovation urbaine, à mettre en place ou à maintenir une veille technique et sociale, autrement dit une stratégie partagée de gestion coordonnée.

Objectifs opérationnels :

- **Actualiser et poursuivre les démarches de GUP** en prenant appui sur les projets urbains :
 - en favorisant les démarches interbailleurs et interservices pour accompagner les programmes d'actions liés l'abattement de la TFPB sur le parc social du territoire ;
 - en s'appuyant sur les partenariats et/ou dispositifs initiés dans la charte GUP du PRU de Malpassé (enlèvement des épaves, collecte des déchets, opérations d'hygiène, chantiers d'insertion, etc.)
- **Poursuivre les démarches GUP**, y compris au-delà des périmètres PRU (Frais Vallon, Renaude Hérodote, Corot), en considérant la GUP comme outil de coordination pour la mise en oeuvre de microprojets en:
 - mettant en place régulièrement des comités de suivi GUSP,
 - définissant une démarche pour renforcer la GUSP sur l'ensemble du bassin de la Rose en s'appuyant sur le dispositif de chantier d'insertion mobilisé par le bailleur.

Références CDV : 3.1.3 / 1.2.2

Partenaires : 13 Habitat, MPM, VDM, SPE, GIP MRU, DP, GIP MRU, DDTM, bailleurs, USH, ARHLM, MPM, VDM

1.3 Favoriser la réappropriation par les habitants de leurs lieux de vie

Les quartiers prioritaires du 13^{ème} arrondissement sont globalement caractérisés par la très faible qualité de leurs espaces publics : les espaces de convivialité sont rares, les aménagements peu qualifiés, et, dans plusieurs cités, l'emprise du trafic de drogue se traduit par une confiscation de l'espace public.

Les besoins en matière d'équipements publics sont également prégnants sur certains secteurs en matière notamment de construction/rénovation d'établissements scolaires, d'équipements sportifs au regard des mutations urbaines actuelles et à venir.

L'objectif est donc à la fois de requalifier les espaces les plus dégradés, de créer des lieux de centralité au sein des quartiers, et de favoriser l'animation de ces lieux de rencontres potentiels pour en faire des vecteurs de lien social et de vie de quartier, en remettant l'habitant au cœur de la démarche. Ces interventions seront à articuler étroitement aux actions de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité mises en œuvre dans les quartiers prioritaires.

Objectifs opérationnels :

- **Soutenir la concertation avec les habitants autour de l'élaboration des projets socio-urbains du territoire et de la conception des opérations d'aménagement**, pour garantir la prise en compte des besoins et faciliter l'appropriation future des transformations urbaines, en s'appuyant sur les Conseils Citoyens pour traiter l'ensemble des thématiques afférentes : changement d'usage de certains équipement (par exemple, le devenir du collège Giono), affectation temporaire et définitive des espaces publics, définition des usages, gestion concertée, prise en compte des besoins différenciés des publics, etc.
- **Mettre à niveau l'offre d'équipements publics**, sur la base d'un travail fin d'identification des priorités d'interventions qui seront à privilégier via le repérage des

équipements existants à rénover/réhabiliter. Identifier les priorités d'intervention en termes de construction, restructuration, réhabilitation, en s'appuyant sur le NPRU, pour traiter des besoins tels que :

- l'amélioration de la visibilité de certains équipements existants (comme la PSP de Malpassé par exemple),
- l'ouverture d'équipements jusqu'alors fermés,
- la réhabilitation d'écoles et gymnases scolaires (écoles Paillerons: l'école Bouge par exemple),
- la création d'équipements structurants et fédérateurs sur le secteur des Oliviers A, Lilas, Mimosas, Hironnelles (structure sociale, sportive, ...)
- la requalification progressive des terrains de proximité vieillissants et dégradés en espaces de convivialité intergénérationnels et multi-usages afin de créer de lieux de vie et de centralité
 - la remise à niveau des locaux du centre social de la Marie afin que la structure réponde au mieux aux besoins de la population (rénovation ou relocalisation),
 - l'accompagnement du centre social St Just dans la définition d'un nouveau projet social adapté au projet de construction d'un nouvel équipement en bordure du parc Corot.

Cette action sur l'offre d'équipements devra également intégrer :

- une meilleure coordination des acteurs sociaux et associatifs pour répondre au mieux aux besoins de l'ensemble des quartiers, même les plus excentrés.
 - la prise en compte systématique dans les opérations de rénovation et d'aménagement urbain de l'accessibilité des personnes en situation de handicap.
 - l'anticipation des coûts de gestion et de maintenance liés à la remise aux normes des structures sociales du territoire (ex: MPT Maurelle).
- **Expérimenter des projets d'aménagements légers et transitoires sur des délaissés urbains en attente de requalification** (la colline de Frais Vallon, les délaissés de chantiers des opérations de démolitions/reconstruction, le délaissé du Petit Séminaire ou de la Marie), **autour d'une démarche collective associant urbanistes, gestionnaires, habitants, associations afin de :**
 - préfigurer les usages et fonctions d'un aménagement définitif
 - favoriser une gestion transitoire de qualité à travers la formalisation d'un cadre conventionnel et financier adapté
 - encourager l'appropriation positive et l'animation sociale d'espaces problématiques (par des jardins partagés, du mobilier urbain type agrès de musculation, assises, marquage au sol, etc.)

Références CDV : 1.3 / 1.3.5 / 1.4.1 / 1.1.2 / 1.1.5 / 7.1.7 / 1.1.3 / 1.2.4 / 8.4.6

Partenaires : MPM, Ville, MRU, Soleam, USH, GIP MRU, GIP MRU/GIP PV

1.4 Lever les freins à la mobilité et renforcer le maillage inter-quartiers et les liaisons avec les lieux de polarité et de centralité (équipements structurants en particulier)

Les caractéristiques géographiques du secteur Nord Est 13^{ème}, l'éloignement de certains sites des fonctions de centralités et le caractère enclavé de plusieurs quartiers prioritaires (par exemple la Marie/les Olives/Petit Séminaire) conduisent à mettre l'accent sur la prise en compte des enjeux de mobilité des habitants de ces quartiers. Cela passera par un travail préalable d'approfondissement de la connaissance des pratiques et besoins de mobilité des habitants des quartiers du secteur afin d'envisager les modalités appropriées d'adaptation et d'ajustement de l'offre de transports en commun.

Objectifs opérationnels :

- **Conduire un diagnostic des pratiques, des problématiques et des besoins de mobilité à l'échelle du secteur Nord Est 13^{ème}**, afin de déterminer les réponses appropriées, qui pourront recouvrir en particulier :
 - le développement des expérimentations en matière de mobilités durables (auto-écoles sociales, co-voiturages, auto-partage,...),
 - le développement et la facilitation des liaisons inter-quartiers et des cheminements doux permettant d'établir des liaisons et continuités entre quartiers,
 - la réflexion sur le développement d'une offre sur mesure avec la RTM pour les territoires les plus éloignés ou enclavés (La Marie, Petit Séminaire) afin de lever les freins à la mobilité/favoriser les modes de déplacements en transports en communs. Cela pourra passer par la mise en œuvre d'une politique tarifaire visant à faciliter l'accès à des équipements et/ou actions sportives et culturelles.
- Développer la connaissance et l'information des politiques de tarifications sociales mises en œuvre par la RTM.

Références CDV : 1.4.4 / 5.3

Partenaires : Agam, MDE, Centrales mobilités, RTM, MPM, VDM, Centre sociaux, entreprises

2 **Mettre en œuvre une approche adaptée à la situation urbaine et sociale des quartiers « en déprise », afin d'enrayer la dégradation en cours du contexte de vie des habitants**

Une approche adaptée et différenciée des quartiers prioritaires situés dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille pourrait permettre d'éviter qu'un certain nombre d'entre eux ne basculent dans des dynamiques de décrochages socio-économiques importantes. En effet, une approche préventive et de vigilance partagée des acteurs sociaux et économiques qui travaillent sur ces quartiers semble indispensable, en particulier en réponse aux nombreuses formes de discriminations qui s'y développent à l'emprise croissante des trafics de drogues qui empêchent les habitants et professionnels d'y déployer leurs capacités et ressources. Ce climat social insécurisant freine les dynamiques positives et contient les quartiers, les habitants et professionnels dans des représentations parfois négatives, non valorisantes de leurs environnements peu propices à l'émergence de formes d'actions innovantes.

Pour répondre à ces situations de « déprise » de ces quartiers du Nord Est 13^{ème}, les partenaires s'engagent à développer de nouveaux modes d'intervention coordonnés, prioritairement sur les champs :

- de la lutte contre les trafics, pour lequel il est nécessaire de favoriser une approche globale autour d'un partenariat renforcé à l'échelle du secteur ;
- de la lutte contre les discriminations, et contre les inégalités hommes/femmes ;
- de l'intervention sur les copropriétés dégradées ou en voie de dégradation, et sur les conditions de vie de leurs habitants ;
- et enfin, de l'adaptation des modes d'interventions aux « micro-sites » de précarité, dont les caractéristiques rendent difficile le déploiement de l'action publique à destination de ces secteurs et de leurs habitants.

2.1 **Renforcer le partenariat et promouvoir une approche globale et coordonnée de réponse à l'emprise des trafics sur les quartiers du Nord Est 13^{ème}**

L'omniprésence des trafics de stupéfiants dans les quartiers du XIII^{ème} arrondissement (Malpassé, Corot, Frais Vallon, Le Clos...) a des conséquences sur les modes de vie et le pouvoir d'agir des habitants et des professionnels. Les partenaires s'engagent à poursuivre et

accentuer les efforts de prévention et de la limitation des conséquences des trafics ; préalable incontournable pour parvenir recréer et maintenir dans certains quartiers les conditions d'une intervention publique coordonnée et efficace.

Objectifs opérationnels :

- **Concevoir des outils de suivi et d'observation du cadre de vie, de la tranquillité et de la sécurité** sur les quartiers concernés par les trafics, en s'appuyant sur le partenariat institutionnel et opérationnel Police/Justice/Collectivités, ainsi que l'Observatoire nationale de l'USH de la tranquillité.
- **Renforcer et valoriser la démarche de soutien et les formations à destination des professionnels de terrain et à destination des habitants** qui sont confrontés à la problématique des conduites à risques des jeunes en liens avec les réseaux de trafics et de consommations afin de renforcer leurs capacités d'action ; en outillant les professionnels pour leur permettre de développer les compétences psycho-sociales des jeunes afin de prévenir d'éventuels entrées dans le trafic
- **Engager des études de prévention urbaine** (type SAVIE) sur certains PRU et/ou sur d'autres périmètres hors PRU, qui permettent d'éclairer la définition des projets urbains notamment sur un volet sécuritaire et de tranquillité publique.
- **Favoriser la réappropriation des espaces publics**, en :
 - renforçant l'ensemble des actions et animations qui concourent à investir l'espace public, notamment en pied d'immeuble ou sur les espaces de respiration particulièrement concernés,
 - encourageant le maintien et le déploiement des médiateurs ZSP.

Références CDV : 2.3 / 8.3.7 / 8.3.4

Partenaires : Etat, Ville de Marseille, Conseil Régional, ARS

2.2 Engager une expérimentation à l'échelle du Pôle territorial Nord-Est sur la lutte contre les discriminations et l'égalité homme-femme, ainsi que favoriser un travail en réseau sur ces questions

En articulation avec le Plan intercommunal de lutte contre les discriminations, les actions menées sur le territoire Nord Est 13^{ème} doivent permettre de prévenir et lutter contre les discriminations dont sont victimes les habitants de ce territoire, qui sont touchés par des discriminations multifactorielles principalement liées au lieu de résidence, à l'âge, au sexe, et à l'origine ethnique. Le travail portera sur la déconstruction des préjugés, le développement des capacités de résilience des potentielles victimes, les processus et actes discriminatoires à travers l'identification des processus systémiques en œuvre, la qualification des structures, l'accompagnement psychologique et juridique des victimes, l'organisation d'un maillage territorial de l'accueil de proximité des victimes potentielles et du relais vers les permanences spécialisées.

Les problématiques d'isolement et de précarité croissante qui caractérisent la plupart des quartiers du secteur sont parfois cumulées avec de nombreuses formes de discriminations, qu'il s'agit de caractériser et traiter de manière coordonnée à l'échelle du territoire.

Face à une forte concentration de ménages précarisés, aux procédures administratives de plus en plus complexes, au recul des permanences de services publics, et au développement du recours aux nouvelles technologies (plateforme internet, bornes numériques), les enjeux d'accès aux droits restent très prégnants sur le territoire.

Les actions dans ce domaine doivent permettre :

- de veiller à la bonne répartition et couverture territoriale et à la complémentarité des différentes permanences associatives et institutionnelles,

- le soutien aux PSP qui proposent un accompagnement à l'ensemble des démarches administratives et le développement de conventionnements opérationnels avec les principaux services publics.
- le soutien aux actions d'accompagnement socio juridiques des publics fragilisés
- la mise en place de services adaptés aux personnes ne maîtrisant pas la langue française ou rencontrant des difficultés d'accès aux nouvelles technologies

En articulation avec la Convention cadre de centres sociaux et de l'animation de la vie sociale, dispositif partenarial de soutien aux équipements sociaux, les projets de territoire participent à la stratégie globale de soutien aux équipements sociaux, qui doit permettre :

- d'assurer une meilleure couverture territoriale de l'ensemble des territoires,
- de veiller à la complémentarité et à la cohérence avec les autres interventions sur le territoire.
- d'accompagner les centres sociaux dans leur mission de soutien à la vie sociale et associative notamment en terme de mise à disposition de locaux, mobilisation des habitants et démarches « d'aller vers » les publics éloignés, de co-construction des projets avec les habitants et de développement du pouvoir d'agir.

Objectifs opérationnels :

- **Elaborer un travail d'identification des actions mises en œuvre dans le champ de la lutte contre les discriminations**, afin de déterminer les besoins prioritaires et leviers d'action, qui pourront intégrer :
 - le renforcement de la formation et de la sensibilisation des acteurs institutionnels et locaux qui interviennent sur le territoire.
 - le développement d'actions spécifiques en matière de lutte contre les discriminations et pour l'égalité hommes-femmes.

Références CDV : 8.2.1 / 8.2.2 / 8.2.4

Partenaires :

2.3 Renforcer la vigilance et l'action vis-à-vis de l'habitat privé dégradé et en voie de dégradation, et des conditions de vie de leurs habitants

Objectifs opérationnels :

- **Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel de traitement des copropriétés fragilisées et dégradées**, développer un dispositif de suivi et d'intervention permettant de :
 - réaliser le diagnostic global pré-opérationnel approfondi et partenarial sur les copropriétés les plus en difficultés du territoire Nord Est 13^{ème},
 - définir le contenu des interventions urbaines et sociales en matière de veille, de prévention ou d'interventions lourdes en fonction des caractéristiques des copropriétés identifiées par l'Observatoire de l'agAM sur le territoire de projet,
 - dédier un pourcentage du montant des opérations engagées sur les opérations les plus importantes afin de structurer un dispositif d'accompagnement social renforcé auprès des ménages et de mobilisation des habitants, copropriétaires, syndics et acteurs de terrain (opérateurs spécialisés, travailleurs sociaux, etc.).

Ce dispositif pourra en particulier intégrer : un programme d'accompagnement social et d'accès au droit des habitants de la copropriété du Parc Corot tout au long du projet urbain (avant, pendant, après les interventions sur le bâti) favorisant le resserrement du partenariat local. Il s'agira :

- de poursuivre la démarche exploratoire qui allie la participation habitante et l'expertise d'usage impulsée par un collectif d'habitants sur le Parc Corot

- de renforcer la coordination locale sur le Parc Corot en favorisant l'émergence de nouvelles initiatives, de nouveaux projets via l'élaboration d'un programme d'interventions sociales transitoires issu d'une réactualisation des besoins d'accompagnements social spécifique des ménages occupant la copropriété (à l'aide d'indicateurs sociaux et techniques appropriés).
- l'amélioration de l'accès aux droits, aux soins et à la prévention des personnes dont les problématiques de santé sont en lien avec l'habitat et le cadre de vie ; en développant et en structurant le partenariat entre les acteurs qualifiés sur la thématique santé - habitat (ex : PASS mères enfants, asthmes et allergie, SSPH...) et les opérateurs de l'habitat.
- la prévention des risques liés à l'habitat en s'appuyant sur des actions de prévention auprès des habitants et des actions d'information/sensibilisation auprès des professionnels.
- la poursuite du soutien de l'intervention des associations spécialisées dans le champ du logement, de la gestion locative, de l'accompagnement social.

Partenaires : procureurs de la République, Préfecture de Police, GIP PV, GIP MRU, ville de Marseille, bailleurs, MPM, Etat, Procureur..., Bailleurs, Ville de Marseille, Etat, autre à réfléchir

Références CDV : 4.1.5 / 4.1.6 / 4.3.3/ 4.2.4 / 4.2

2.4 Adapter l'intervention publique à des micro-sites de précarité, dont les caractéristiques rendent l'intervention publique difficile (Petit Séminaire, La Renaude, les Cèdres...)

Les cités du Petit Séminaire et de la Renaude sont caractérisées par la présence d'une part importante de population d'origine tsigane parmi les habitants. Les pratiques spécifiques de ces habitants, à la fois dans les modes d'habiter, leurs rapports au cadre de vie et leurs activités (ferraillage, brûlage...) créent des problématiques tout à fait particulières pour l'action publique. Il s'agira de traiter dans un même mouvement les problématiques liées à l'habitat, à la gestion urbaine de proximité et à l'accompagnement des populations (scolarisation, santé, accès aux droits, emploi...) dans le cadre de d'un projet de gestion sociale renforcée.

Sur le Petit Séminaire, les études qui seront probablement conduites dans le cadre du NPRU de Frais Vallon – La Rose permettront de déterminer un projet urbain et social intégré.

La santé et la réussite éducative sont des enjeux majeurs sur le secteur du Petit Séminaire et de la Renaude (rapport à la scolarité complexe, insuffisance de l'offre socio-éducative, besoins en terme d'accès aux soins et de prévention sanitaire et sociale).

Objectifs opérationnels :

- **Soutenir la mise en œuvre d'un projet inter-bailleurs** (Habitat Marseille Provence / Nouveau Logis Provençal en partenariat avec l'USH et de l'ARhlm) **de gestion et d'insertion sociale renforcée auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées dans certaines résidences du parc social** (La Renaude, Hérodote et Petit Séminaire), en :
 - développant une gestion locative et sociale renforcée auprès des familles,
 - soutenant la gestion urbaine de sites,
 - accompagnant des parcours résidentiels positifs et en effectuant un suivi post-relogement dans les PRU,
 - favorisant un accompagnement individuel vers l'insertion professionnelle et l'emploi,
 - améliorant la scolarisation et la socialisation des mineurs dès le plus jeune âge.

- **Accompagner les habitants à s'inscrire dans un parcours de santé (droits, soins et prévention) en soutenant :**
 - le dispositif de médiation santé sur les sites de la Renaude et du Petit Séminaire.
 - la démarche d'accompagnement et d'évaluation des médiateurs santé pour favoriser le processus de professionnalisation.
- **Etayer le diagnostic sur les problématiques rencontrées par les publics en situation de vulnérabilité** (ex: personnes âgées, personnes à mobilité réduite...), mieux identifier et prendre en compte leurs besoins, anticiper sur les prises en charges et modes d'accompagnements (La Rose, St Jérôme, Malpassé, Frais Vallon).
- **Etayer le diagnostic de besoins relatifs à l'offre de lieux d'écoute psychologique de proximité**, pour soutenir les acteurs du territoire dans la prise en charge de la souffrance psychosociale des publics adultes en s'appuyant sur une dynamique de territoire.
- **Renforcer et développer l'offre d'actions de prévention et de promotion de la santé en particulier auprès des femmes et sur les thématiques suivantes :** santé sexuelle, affective et sociale, la nutrition/prévention de l'obésité/ activité physique.

Partenaires: VDM, CD, CR, Gip PDV, GIP MRU, Bailleurs, ARS

Référence CDV : 1.3.3 / 7.1.8 / 7.2.1 / 7.2.2 / 7.3.4 / 7.3.3

2.5 Favoriser une approche intégrée du développement économique et de l'emploi

Le territoire Nord Est est caractérisé par un tissu économique globalement peu développé, dans lequel le commerce tient une part prépondérante. Les pôles d'activités structurants présents sur le territoire offrent des emplois aux niveaux de qualification diversifiés (ZFU, MIN...) (ou bien plutôt) voir élevés (Technopôle de Château Gombert, Pôle universitaire de St Jérôme...). Ils restent globalement déconnectés des publics des quartiers prioritaires. La population est nettement moins active que sur le territoire (60% contre 68% pour MPM), et l'écart entre femmes et hommes est deux fois supérieur à celui observé de la Communauté Urbaine. De la même manière, le taux d'emploi est largement inférieur à la moyenne communautaire (43% contre 56%), et les emplois occupés sont le plus souvent à temps partiels et précaires. De manière générale, le développement économique du 13ème arrondissement ne bénéficie donc pas suffisamment aux habitants du territoire.

Pour répondre à ces enjeux, les partenaires s'engagent à renforcer et à coordonner leur action à l'échelle du territoire, en matière :

- **d'accompagnement des parcours des publics les plus éloignés de l'emploi**, via le soutien au maintien et au développement de dispositifs relais axés sur l'accueil, et l'orientation vers l'emploi ; et en garantissant la présence d'un ensemble de solutions locales aux problématiques d'insertion professionnelle via la poursuite d'actions de proximité permettant la remobilisation vers un parcours d'insertion professionnel.
- **de lutte contre le décrochage scolaire**, problématique prégnante sur le territoire, qui doit être traitée en favorisant notamment les passerelles entre le marché de l'emploi et le l'orientation scolaire et professionnelle. Cela pourra se traduire en particulier par des actions partenariales autour de l'orientation professionnelle des jeunes via un accès à la découverte des métiers, l'accès à l'apprentissage et à la formation professionnelle dans les métiers en tension, ou encore à travers un rapprochement avec les acteurs économiques des pôles d'activités structurants du territoire.

Objectifs opérationnels :

Pilotage, coordination

- **Elaborer une stratégie partenariale sur le pôle Territorial Nord Est, en articulation étroite avec les développeurs économiques et territoriaux de MPM, en matière de développement économique et de l'emploi**, en structurant des instances de pilotage et de coordination territorialisées afin de favoriser la connaissance et le lien entre les acteurs de l'insertion et de l'emploi, dans le but de resserrer les liens entre les différents services et

afin de renforcer la coordination des actions menées sur le territoire. Cela pourra par exemple passer par la mise en place un groupe de travail « insertion/emploi » réunissant les partenaires du développement économique et les réseaux d'entreprises pour favoriser :

- la connaissance et le partage des problématiques locales d'insertion et d'orientation des publics,
- l'information sur les filières et métiers porteurs et les besoins en main d'œuvre,
- la connaissance des dispositifs institutionnels de l'emploi, en favorisant le maillage territorial,
- le rapprochement des acteurs de l'insertion et de l'emploi afin de proposer aux habitants une offre de service globale (commission Emploi sur le territoire Nord Est 13ème).

Accompagnement des parcours d'insertion – levée des freins à l'emploi

- **Renforcer l'orientation et l'accompagnement des parcours d'insertion des publics issus des quartiers prioritaires du Nord Est 13^{ème}**, en particulier à travers :
 - la pérennisation de la dynamique des tables rondes de l'Insertion lancée sur Malpassé - St Just dans le cadre du forum Mode d'Emploi et impulser une dynamique similaire sur le 13ème Est,
 - la redynamisation des liens entre les dispositifs d'insertion en favorisant la connexion avec les espaces économiques du territoire Nord Est (Technopôle de Château Gombert, faculté de St Jérôme) aux bassins de vie afin de favoriser l'insertion des habitants. Développer les passerelles/les liens entre ces espaces économiques et les habitants, favoriser les stages...
 - le maintien et le confortement de la dynamique partenariale du MOVE à l'échelle du 13^{ème},
 - la facilitation de l'accès à l'offre d'insertion par les habitants du secteur, compte tenu de leurs caractéristiques, notamment les publics féminins.
- **Soutenir le maintien et le déploiement équilibré de l'offre de permanences des différents services publics au sein des équipements sociaux du territoire (Pôle emploi, mission locale...).**
- **Accompagner la levée des freins à l'emploi et développer des actions d'insertion sociale en « préalable » à l'accès et au maintien dans l'emploi**, en particulier en matière :
 - de réduction des freins à l'insertion en lien avec les problématiques de santé en développant des actions favorisant l'accès aux droits, aux soins et à la prévention en particulier chez les jeunes.
 - d'actions d'insertion préalables à l'emploi en privilégiant les porteurs locaux, pour les personnes les plus éloignées comme les ateliers sociolinguistiques, très demandés, car à mi-chemin entre le quotidien et l'accompagnement vers l'emploi.
 - de dispositifs/processus d'insertion qui ont vocation à lutter contre les discriminations à l'embauche, dans l'accès aux soins, dans le cadre de l'orientation scolaire, dans l'accès et le maintien dans le logement.
 - d'amélioration de la visibilité des dispositifs et actions favorisant l'insertion globale (en termes de santé, de logement, de culture et d'emploi) en direction des habitants (ex: forum mode d'emploi).
- **Encourager et soutenir l'insertion par l'activité économique, en tirant en particulier parti du levier des NPRU**, dont les opportunités en termes d'emploi et d'action d'insertion sont à préparer dès les phases en amont.

Création/implantation d'activités économiques dans les quartiers

- **Conforter et coordonner les actions de soutien à la création d'activités et à l'amorçage de projets**, soutenir les actions innovantes de rapprochement des acteurs de la création d'entreprises et développer plus particulièrement les actions de soutien post-

création pour répondre à la fragilité des activités nouvellement créées sur le territoire (notamment via le soutien aux couveuses d'entreprises).

- **Renforcer la diffusion de l'information sur les mesures fiscales** mises en place pour favoriser l'implantation d'entreprises dans les quartiers prioritaires.
- **Soutenir les démarches participatives qui s'appuient sur de nouvelles formes d'économie en favorisant la création de structures dans le champ de l'économie sociale et solidaire sur les territoires afin d'offrir plus de possibilités aux habitants de s'insérer dans le monde économique** (ex : épiceries solidaires, garages associatifs, chantiers d'insertion...).
- **S'attacher (en PRU et hors PRU) à maintenir ou créer des centralités, en confortant notamment la présence des services et commerces de proximité.**

Rapprochement des habitants des dynamiques locales

- **Rapprocher les habitants des QPV des dynamiques économiques locales, par la création d'outils innovants et valorisants**, tels que : des actions de lutte contre la fracture numérique en favorisant la médiation numérique, la structuration et l'équilibrage l'offre de services numériques sur l'ensemble du territoire en proposant de développer davantage d'espaces numériques de type « dispositif ERIC » (Espaces Régionaux Internet Citoyens) notamment à la Rose et Malpassé (Cf. espace jeune de la Garde : dispositif ERIC, plateforme numérique participative...), ou encore en saisissant les opportunités offertes par la création annoncée de la Grande Ecole du Numérique.

Les liaisons entre la scolarité et le monde de l'emploi

- **Impulser de manière précoce et concertée les liaisons entre la scolarité et le monde de l'emploi afin de lutter contre l'échec scolaire**, en :
 - renforçant les compétences professionnelles des jeunes, en les sensibilisant aux filières proposées en lien avec les structures sociales du territoire et l'Education Nationale,
 - rapprochant le monde professionnel de l'école par l'intermédiaire de parrainage, de stage... Rapprocher les pôles économiques du territoire des établissements scolaires afin de faciliter les passerelles,
 - Mobilisant des dispositifs de droit commun pour monter des projets de formations sur le territoire (ex: chantier école).
 - Valorisant les parcours de réussite professionnelle des habitants.

Références CDV : 2.1.8 / 2.1.3 / 6.5.2 / 2.2.2 / 2.2.3 / 8.2.5 / 2.1.8 / 2.2.6 / 1.3.7 / 2.2.2 / 7.3.2 / 6.4.6 / 6.5.2 / 5.1.8

Partenaires : GIP PV, ville de Marseille, bailleurs, MPM, Etat, Pôle emploi, Mission locale, MDE, SPE

3 Faire de l'animation et de la coordination des acteurs éducatifs et sociaux un levier central de meilleure couverture des besoins à l'échelle du territoire Nord-Est 13ème

Le territoire Nord-Est 13ème est caractérisé par des disparités en matière d'équipements enfance/petite enfance et par une densité associative et culturelle qui n'est pas toujours équilibrée. L'accès parfois difficile des jeunes et des familles à l'offre sportive et culturelle du territoire laisse à penser qu'il est nécessaire de rassembler le partenariat autour de la continuité et la cohérence éducative qui est donnée aux actions et dispositifs déployés sur le territoire.

Pour répondre à ces enjeux, deux grands leviers sont identifiés comme structurants sur le territoire Nord Est 13^{ème} :

- intervenir dans un souci de cohérence et de continuité éducative sur les différents temps et espaces de l'enfant/de l'adolescent à partir d'une approche préventive décloisonnée, à la fois globale et transversale,

- réinterroger les pratiques professionnelles et les modes d'accompagnement qui en découlent, et soutenir la capacité d'action (formation, sensibilisation, mise en réseau) des professionnels et intervenants sociaux.

3.1 Déployer une intervention éducative globale et cohérente à l'échelle territoriale

Objectifs opérationnels :

- **Mettre en place une instance de travail institutionnelle (Education Nationale / Etat/ GIP PV) autour de l'éducation au sens « scolaire » du terme**, afin de renforcer et mieux coordonner les informations et les actions (notamment les actions santé en temps scolaire).
- **Favoriser la continuité et la cohérence éducative en renforçant la mise en réseau des partenaires œuvrant dans le champ de l'Education** : coordination entre les établissements scolaires et les structures socio-culturelles du territoire, démarche concertée de construction de projets/principe de co-éducation, harmonisation des projets d'écoles avec les projets sociaux des structures à partir de la parole des « jeunes » (mettre en place des « comités de jeunes citoyens » pour prendre en compte la parole des jeunes). Cela passera par la mise en place d'une **commission enfance jeunesse** à l'échelle du secteur, chargée :
 - de renforcer le partenariat local autour de l'analyse transversale des besoins sociaux du territoire,
 - d'améliorer la lisibilité de l'offre existante et des acteurs qui interviennent sur le territoire en matière d'animations sportives et socio-culturelles,
 - d'améliorer la coordination partenariale entre les équipements socio-culturels et d'améliorer la cohérence des actions développées,
 - de définir des objectifs partenariaux de développement des pratiques sportives et culturelles de l'enfance et de la jeunesse,
 - d'améliorer les passerelles entre les partenaires associatifs et institutionnels œuvrant dans le champ de l'Education (favoriser le décroisement),
 - de réinterroger les actions à partir de la parole du jeune et de sa famille, considérés en tant qu'acteur ressource du territoire à part entière,
 - de favoriser l'approche préventive de la jeunesse dans la déclinaison des actions à développer,
 - d'organiser l'articulation entre le PEDT et le contrat de ville
- **Tendre vers une mutualisation de l'offre et une meilleure répartition des ressources des activités socio-culturelles et/ou sportives proposées sur le territoire**, à destination des enfants/des jeunes et des familles, en :
 - envisageant le soutien à de nouveaux partenariats, à l'implantation de nouveaux opérateurs sur les territoires peu dotés en opérateurs locaux (comme sur la Renaude, Balustres - Cerisaie, La Marie, Petit Séminaire),
 - favorisant la mise en cohérence des actions socio-culturelles/parentalité proposées, la mutualisation des moyens sur des territoires circonscrits fortement dotés en équipements sociaux (La Rose - Val, Plan - La Garde),
 - encourageant les actions d'initiation à la musique, la pratique d'instruments de musique,
 - travaillant en lien avec la DRAC sur le développement des pratiques culturelles dans les quartiers.

Une vigilance devra notamment être portée sur l'offre à destination du public féminin (en particulier en termes d'offre et d'actions sportives).

- **Donner aux jeunes et à leurs parents toute leur place en tant qu'acteurs et ressources du territoire**, ce qui passera notamment, au sein du secteur Nord Est 13^{ème}, par :
 - favoriser et valoriser les initiatives des jeunes impliqués dans des projets-actions et qui tendent à s'inscrire dans des parcours et/ou démarches positives,
 - mettre en place une plateforme multimédia à l'échelle territoriale permettant de valoriser les initiatives jeunes,
 - renforcer le pouvoir d'agir des parents et s'appuyer sur leurs compétences pour développer des actions-projets, s'assurer leur intégration aux différentes instances de travail et les reconnaître en tant que personnes ressources facilitateur de liens sur les quartiers.
- **Favoriser la lecture dans les quartiers prioritaires du secteur**, en :
 - soutenant l'implantation et l'accès aux espaces lectures dans les quartiers afin de pallier à une inégalité de l'offre territoriale et afin de favoriser l'accès à la lecture plaisir pour tous,
 - renforçant et soutenant les actions favorisant la lecture plaisir dès le plus jeune âge des enfants, favoriser les ateliers lecture parents-enfants, etc. et en renforçant le réseau lecture à l'échelle du 13^{ème}, au regard des besoins identifiés sur le territoire.
- **Objectiver les besoins en termes d'offres d'actions socio-linguistiques et favoriser l'émergence de nouvelles actions sur certains secteurs**, dans une optique de rééquilibrage de l'offre.
- **Veiller à la qualité de l'offre des équipements à destination de l'enfance et de la jeunesse dans les quartiers prioritaires du Nord Est 13^{ème}**, en particulier :
 - en anticipant sur les besoins des populations à venir en matière d'équipements petite enfance à travers une meilleure identification de la répartition de l'offre territoriale (priorisation de créations de nouveaux équipements, permanences PMI...). (cf. I).
 - en contribuant à l'élaboration des projets sociaux des équipements qui vont voir leur zone de vie sociale changer. Il s'agit notamment d'élaborer un véritable projet de développement social de territoire à l'échelle des Oliviers A-Lilas-Mimosas favorisant l'émergence d'un équipement associatif/institutionnel d'ampleur, fédérateur d'actions socio-culturelles adaptées aux besoins de la population (et des différentes tranches d'âge), permettant de répondre aux besoins et de dynamiser et coordonner l'offre d'animation jeunesse et famille aux Oliviers.
- **Promouvoir la santé auprès des enfants et des jeunes, en poursuivant le développement des actions de prévention et de promotion de la santé auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents en milieu scolaire et extra-scolaire, spécifiquement sur les thématiques suivantes : développement des compétences psycho-sociales, santé bucco-dentaire, nutrition-prévention, obésité-activités physiques, prévention des conduites addictives, santé sexuelle et rapports de genre.**
En outre, la vigilance doit être accrue sur la question des troubles de l'apprentissage afin d'être en situation de développer et proposer actions favorisant l'accès aux soins des enfants concernés.
- **Conduire un état des lieux partenarial des dispositifs d'accompagnements scolaires développés sur le territoire mis en perspective avec les besoins observés**, afin d'expérimenter des modes d'accompagnements scolaires plus adaptés.
- **Maintenir, renforcer et développer l'offre de premier accueil et d'écoute des jeunes afin de couvrir l'ensemble du territoire.**

Références CDV : 6.3.2 / 6.4.2 / 1.4.3 / 6.6.6 / 6.2.1 / 1.6 / 1.4.2 / 1.3.2 / 6.1.4 / 6.1.1 / 1.5.5 / 6.1.3
Partenaires: IEN, MDS, Ville de Marseille, associations de parents d'élèves, CR, CD, CAF, ARS, GIP PDV

3.2 **Renforcer la capacité et la coordination des intervenants sociaux et des actions associatifs sur le territoire, acteurs majeurs du vivre ensemble afin de favoriser une vision concertée et partenariale pour le développement de la vie sociale**

Le XIII^e arrondissement compte des quartiers prioritaires très excentrés (La Marie, Les Olives) ou tout simplement moins investis par la puissance publique. En parallèle, la faiblesse de la vie associative sur certains secteurs (Olivier A, Corot - Saint-Paul, Saint-Jérôme) où les difficultés rencontrées par les équipements sociaux sur d'autres (La Marie, Malpassé) rendent nécessaire un appui et une animation territoriale des acteurs locaux.

Au-delà du soutien à apporter à un certain nombre d'équipements sociaux pour les mettre en capacité d'assurer un rôle d'animation du tissu associatif local, l'animation territoriale peut permettre de répondre aux besoins des différents quartiers par une coordination des intervenants et en mobilisant des opérateurs présents sur d'autres territoires. Un fort enjeu résidera dans la capacité à assurer un pilotage de cette fonction d'animation à la bonne échelle, en proposant la mise en place de réunions stratégiques à l'échelle du secteur opérationnelle (alimentés par les Comités de Bassin).

Objectifs opérationnels :

- **Mettre en place une instance stratégique partenariale à l'échelle du territoire qui favoriserait le développement concerté d'une démarche de projets intégrés** (alimentée par les comités de bassins)
- **Encourager les démarches de co-construction des projets des centres sociaux avec les habitants et les partenaires.** Favoriser la mise en place d'espaces de participation des enfants et des jeunes, soutenir les projets en faveur d'une citoyenneté active des enfants et des jeunes, encourager la mise en place de comités d'usagers, de commission jeunes.
- **Encourager le tissu associatif dans son rôle d'animation et d'ouverture des quartiers,** en :
 - soutenant les formes innovantes d'animation de l'espace public par les équipements et le tissu associatif local, en appuyant le tissu associatif local pour faire des espaces publics des lieux de réappropriation citoyennes et en soutenant des actions favorisant l'animation de l'espace public des quartiers prioritaires et leur appropriation par les habitants (expérience en la matière dans le cadre du PRU de Malpassé (parcelles M et N, parcelle 54).
 - favorisant le développement d'échanges et de manifestations sportives/culturelles inter-quartiers/inter-clubs pour faire du sport et de la culture un vecteur de brassage et d'ouverture en incitant les structures sociales des territoires à travailler en étroite collaboration avec les équipements structurants de la ville de Marseille (Mucem, théâtre du Merlan...).
- **Valoriser les réseaux d'entraide informels communautaire et les reconnaître dans leur fonction d'accompagnement social.**
- **Valoriser la formation/la montée en qualification des acteurs associatifs axée sur la mobilisation des financements publics et privés.**
- **Soutenir le renforcement des compétences des intervenants sociaux à travers la valorisation de la formation professionnelle,** à travers :
 - la valorisation de la formation auprès des intervenants socio-culturels et sportifs, en proposant des formations aux professionnels exerçant une fonction d'accueil et d'animation auprès des jeunes afin de les étayer :
 - sur le rôle éducatif des loisirs, de la culture et du sport,

- sur les questions de laïcité, de violence, de genre et d'égalité homme-femme, dans le but de faire évoluer les représentations ainsi que les programmes d'activités pour les publics.
- le soutien à la qualification des professionnels de première ligne (notamment en matière de santé) afin d'améliorer l'accueil, l'accompagnement et l'orientation les publics concernés : formation, échanges de pratique, coordination et animation de réseaux, information, accompagnement à la mise en œuvre d'actions.

Références CDV : 8.4.4 / 1.4.5 / 1.2.5 / 1.5.6 / 1.5.5 / 6.2.2

Partenaires: GIP PDV, MRU, bailleur, Ville de Marseille, Conseil Départemental, ARS

Quatrième partie

Nord Est 14^{ème} arrondissement

Le 14^{ème} arrondissement compte huit quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- La Maurelette,
- Bassens - La Visitation,
- Les Arnavaux,
- Le Canet,
- Le Castellans - Les Micocouliers – Saint-Joseph,
- La Simiane - La Paternelle,
- Grand Saint-Barthélémy,
- Bon Secours - Les Rosiers.

Au sein de ce territoire vaste et dense, près de 51 000 habitants vivent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (*AGAM 2011*), soit le deuxième ensemble de quartiers prioritaires le plus peuplé après le Grand centre ville.

Le territoire présente des caractéristiques sociodémographiques et socio-économiques alarmantes :

- Un taux d'emploi très dégradé (39%, contre 55% à Marseille) et un taux de chômage élevé (33%, contre 17,5% pour Marseille), doublés d'une précarité très significative (le revenu médian n'atteint que 45% de la moyenne marseillaise (7 032 € contre 15 841 € en moyenne à Marseille) ;
- Une forte proportion de familles monoparentales (30% contre 23% pour Marseille) ;
- Une forte proportion de jeunes (40% de moins de 25 ans, soit une des plus importante parmi les six secteurs de Marseille), doublée d'un chômage massif (45% pour les jeunes, contre 30% sur Marseille) ;
- Un vieillissement important de la population (hausse des 75 ans et plus de 2,7% par an, contre 0,9%/an à l'échelle de Marseille) ;
- Une augmentation du nombre de ménages sous le seuil de pauvreté pour six des quartiers prioritaires (seuls les quartiers prioritaires de Bassens - La Visitation et du Grand Saint-Barthélémy connaissent une baisse de -0,45%/an et -0,68%/an respectivement) avec une dégradation plus importante pour le quartier de la Maurelette (+4,42%/an).
- Le contexte d'isolement de certains secteurs, associé à la prégnance des trafics de drogue, ainsi que la sortie précoce du système scolaire sans perspective d'insertion professionnelle, joue un rôle significatif sur la délinquance qui peut être parfois très marquée, et d'autant plus sur les sites où la vie associative est faible ou peu structurée.
- Les inégalités sociales et territoriales de santé sont fortement marquées sur cette partie du territoire marseillais et particulièrement sur le 14^{ème} arrondissement et un besoin d'actions pour agir en amont sur les déterminants est constaté. Dès l'enfance, il est observé une prévalence de surpoids et d'obésité, une dégradation de l'état bucco-dentaire et des problématiques préoccupantes sur les troubles de l'apprentissage. Chez les jeunes, les conduites à risques/addictives sont prégnantes et les rapports de genres complexes. Les adultes quant à eux font souvent écho d'une souffrance psychosociale et plus globalement présentent des difficultés d'accès aux droits, aux soins et à la prévention. Le 14^{ème} arrondissement est aussi particulièrement concerné par les problématiques de santé en lien avec l'habitat dégradé.

- La couverture partielle du territoire en matière d'accès aux droits (sociaux, juridiques) a un impact important sur le sentiment de relégation de certains habitants privés de l'intervention publique et sur l'implication citoyenne. Le territoire s'inscrit pleinement dans les schémas et documents directeurs de planification urbaine.

Le territoire présente par ailleurs d'importantes disparités, tant en termes de morphologie urbaine que de niveau d'équipement et de peuplement : le manque de cohésion entre les grands ensembles, les noyaux villageois, le tissu pavillonnaire et les opérations immobilières récentes le rend peu lisible et pèse sur son image et son attractivité.

- Le territoire souffre d'un manque de structuration, de lisibilité et de cohérence urbaine : les quelques centralités du territoire doivent être confortées pour structurer l'espace urbain, à commencer par celle du Centre Urbain le Merlan (mais aussi le noyau villageois de Saint-Joseph), tandis que la relation à la nature environnante doit être mieux valorisée (Hauts de Sainte-Marthe, massif de l'Etoile, Jardins du Castellas).
- La faible qualité de l'environnement urbain (espaces publics dégradés) et la présence de grandes infrastructures (A7, voies ferrées, boulevards urbains) pèsent sur la vie quotidienne, rendant les problématiques de gestion urbaine de proximité particulièrement prégnantes.
- Malgré un réseau routier très présent (proximité de l'A7 et de la D4), le secteur est pénalisé par un déficit de liaisons Est-Ouest et des échangeurs incomplets. La desserte secondaire, majoritairement constituée de voies historiques orientées Nord-Sud reliant le centre-ville à la périphérie, est parfois inadaptée (étroitesse des voies). La voie ferrée Aix-Marseille dessert partiellement le territoire (gares de Sainte-Marthe, Picon-Busserine et Saint-Joseph - Le Castellas) mais, à l'exception du quartier du Canet desservi par le métro Bougainville, la couverture en transports collectifs reste globalement insuffisante en l'absence de transports en commun en site propre performants. Par ailleurs, les coupures urbaines liées aux voies rapides et ferrées contraignent les déplacements de proximité.
- La proximité d'un pôle d'enseignement supérieur et de recherche, composé du Campus de Saint-Jérôme et du Technopôle de Château-Gombert, contribue à une évolution progressive mais certaine du positionnement économique de ce territoire, tout comme la Zone Franche Urbaine 14^{ème}/15^{ème} Sud. Pour autant, les emplois qu'ils proposent sont en fort décalage avec le niveau de qualification des habitants des quartiers prioritaires (50% de faible qualification et de non-diplômés).
- La faible présence d'espaces culturels au sein ou à proximité des quartiers prioritaires, à l'exception de l'espace culturel de Busserine, de la bibliothèque du Merlan (dont la remise à niveau est en cours de réflexion dans le cadre du schéma directeur de lecture publique) et du théâtre du Merlan (Scène nationale).
- Au sein de ces quartiers à dominante locative sociale publique (20 200 logements, dont 41,5% de logements sociaux dont près de 90% construits entre 1947 et 1975) où les grandes cités sont surreprésentées, la présence de poches d'habitat privé se traduit par la présence de copropriétés fragilisées : treize copropriétés de plus de 100 logements seraient fragilisées, dont deux ont déjà fait l'objet d'un Plan de sauvegarde (Les Rosiers et le Mail). La taille moyenne des ménages y est élevée, tout comme la présence de familles, ce qui s'explique notamment par la structure de l'offre de logements (proportion importante de types 3 et 4).

Fragile et en mutation, ce territoire appelle une intervention publique forte, dont l'intention est d'ores et déjà en germe dans les principaux documents de planification urbaine.

Le SCoT dédie ce secteur à l'habitat et à l'économie de la connaissance et lui assigne un rôle majeur pour le fonctionnement viaire du territoire métropolitain (qui s'incarne dans la réalisation de la L2 et de la RD4d-LINEA-U4d), à l'instar du 13^{ème} arrondissement.

Trois orientations y sont identifiées :

- Améliorer l’accessibilité et les déplacements,
- Organiser le développement urbain et améliorer le cadre de vie,
- Assurer le développement économique et commercial.

Le Programme Local de l’Habitat distingue deux priorités :

- la poursuite de l’amélioration des grands ensembles immobiliers qu’ils soient publics ou privés
- la diversification du parc de logements afin de développer les choix résidentiels des ménages prioritaires.

Face à ces enjeux, il prévoit la poursuite de la restructuration de l’offre de logements dans le cadre de la mise œuvre du PRU engagé sur les quartiers de Saint-Joseph-Vieux Moulin, Saint-Barthélemy Picon-Busserine et Flamants-Iris).

Par ailleurs, plusieurs projets structurants pourront être des atouts importants dans l’évolution attendue des quartiers :

- Des projets majeurs d’infrastructures et de transports en commun inscrits au Plan de déplacements urbains de MPM :
 - La réalisation de la Rcade L2,
 - La reconfiguration d’échangeurs (Saint-Jérôme, Arnavaux),
 - L’amélioration de l’accessibilité des gares de Sainte Marthe et Picon-Busserine, la réalisation de Boulevards Urbains Multimodaux sur Arnavon - Allende et Quillau
 - La réalisation de pistes cyclables structurantes.

Ces projets doivent permettre d’améliorer les déplacements quotidiens au sein des quartiers prioritaires. Toutefois, certains projets ne disposent pas d’une programmation opérationnelle ou sont programmés à l’horizon de 2023, soit au-delà de l’échéance du Contrat de Ville.

- Des projets urbains structurants :
 - Les projets de rénovation de Saint-Barthélémy-Picon-Busserine et Flamants-Iris initiés dans le cadre PNRU ont fortement modifié la structure, l’image et le cadre de vie des quartiers concernés. Les quartiers Flamants - Saint-Barthélémy - Font-Vert devraient connaître de nouvelles transformations dans le cadre du NPNRU. De plus, les aménagements et projets immobiliers accompagnant la réalisation de la L2 doivent permettre de réduire les effets de coupure et de poursuivre la diversification fonctionnelle et résidentielle.
 - Le quartier du Canet bénéficiera de la deuxième extension de l’OIN Euroméditerranée, qui prévoit notamment la réalisation du parc des Aygalades sur le site de la gare du Canet et une forte mutation urbaine le long du boulevard Casanova.
 - En complément de ces projets, la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe, projet majeur à l’échelle de la commune, participera grandement au développement urbain du grand secteur, même si son impact direct sur les quartiers prioritaires apparaît en l’état limité.

Pour autant, de nombreux quartiers du territoire restent à l’écart des projets urbains en cours : Le Castellans - Les Micocouliers - Saint-Joseph, La Simiane - La Paternelle, Les Arnavaux, Jean Jaurès - Campagne Larousse, Maison Blanche - Les Rosiers. Toutefois, des actions à petite échelle (notamment, des interventions sur les équipements de proximité) peuvent avoir des impacts importants à l’échelle d’un quartier.

L'enjeu de la mise en œuvre du Contrat de ville sera de veiller à la bonne articulation des grandes orientations de politiques publiques, des projets, et de chercher à en tirer le meilleur parti pour améliorer le fonctionnement social et urbain du territoire.

Elle devra le faire en prenant en compte les disparités des situations et des dynamiques observées et en conduisant l'action publique partenariale de manière différenciée d'un quartier à l'autre :

- Sur le Grand Saint-Barthélemy, le partenariat public est d'ores et déjà en ordre de marche, autour des PRU (Picon-Busserine - Saint-Barthélemy et Flamants - Iris) en cours et avec la perspective de la réalisation de la L2. L'action publique dispose en outre de solides relais locaux avec un tissu associatif dense et mobilisé et des centres sociaux militants et fédérateurs. L'achèvement des PRU et la perspective d'un NPNRU envisagé sur Font-Vert – Picon-Busserine - Saint-Barthélemy III - Le Mail – Flamants-Iris structureront la déclinaison du Contrat de ville sur ce secteur.
- A l'inverse, un certain nombre de quartiers situés à l'ouest du 14^{ème} arrondissement sont aujourd'hui en fort décrochage urbain et social : les cas les plus extrêmes sont les secteurs de Bassens - Visitation, de Jean Jaurès, Massalia, Campagne-Larousse, et de la copropriété de la Maurelette qui disposent de très peu de points d'appui en leur sein : un tissu d'équipements sociaux peu à même d'animer le maigre tissu associatif local, un centre social (Saint-Gabriel) trop éloigné pour endosser pleinement cette fonction fédératrice, des trafics de stupéfiants extrêmement présents (y compris sur des drogues dures), un cadre de vie très dégradé.
- Sur les autres territoires (Le Castellans, Les Micocouliers, Saint-Joseph, La Simiane, La Paternelle, Bon Secours, Les Rosiers, Le Canet), au-delà des problématiques « classiques » observées (habitat, espaces publics et équipements publics dégradés, précarité socio-économique), un fort enjeu réside dans la mise en réseau des acteurs locaux pour sortir des logiques micro-locales parfois à l'œuvre (en lien avec le caractère très morcelé du territoire) et pour créer du lien entre les quartiers.

Pour mieux répondre à ces enjeux spécifiques territoire Nord Est 14^{ème} arrondissement, dans le cadre des orientations stratégiques du contrat de ville intercommunal 2015-2020, trois axes sont retenus comme prioritaires pour l'action publique partenariale pour les cinq ans à venir :

- **La poursuite des dynamiques de transformation urbaine, afin de faire levier tant sur le cadre de vie que sur le contexte économique et social**, en veillant à accompagner le processus par des actions renforcées auprès des habitants (notamment ceux concernés par la mobilité résidentielle) et par une gestion transitoire qui prévienne les dysfonctionnements liés aux chantiers.
- **Une approche adaptée à la situation urbaine et sociale des quartiers en déprise, afin d'enrayer la dégradation du contexte de vie**. Les points d'appui et bons relais seront à identifier et diversifier pour agir sur les secteurs « sortis des radars », qu'il s'agisse de cités d'habitat social ou de copropriétés dégradées, en faisant de l'implication des habitants un levier de transformation et en renouvelant les modalités de lutte contre l'emprise des trafics.
- **L'optimisation de la couverture territoriale ainsi que la cohérence d'intervention pour un développement social plus adapté**. Le Développement de la mise en réseau des acteurs associatifs et sociaux du territoire permettra d'assurer une plus grande cohérence et créer des liens entre les quartiers, notamment dans le champ enfance – jeunesse.

1 La poursuite des dynamiques de transformations socio-urbaines, afin de faire levier tant sur le cadre de vie que sur le contexte économique et social

Le secteur du Grand Saint-Barthélemy, qui s'étend de Font-Vert jusqu'aux Flamants, fait l'objet de projets de transformation urbaine de grande ampleur au travers des PRU de Picon - Busserine - Saint-Barthélemy et des Flamants - Iris, qui ont permis une réhabilitation et une requalification de grande ampleur sur le premier quartier et une restructuration en profondeur du second. L'achèvement de ces projets permettra dans le temps du Contrat de ville de consolider les interventions réalisées sur ces deux secteurs (réhabilitation de logements, création d'équipements...) et de préparer la transformation globale du secteur dans la double-perspective du NPNRU qui élargit le périmètre des PRU à Font Vert et au Mail et de la couverture de la L2, qui offrira des passerelles Nord-Sud et de multiples potentiels de développement au secteur.

En plus de cette intervention urbaine structurante, le Grand Saint-Barthélemy peut s'appuyer sur un tissu associatif et des acteurs sociaux particulièrement structurés et impliqués. Ils constitueront des points d'appui cruciaux pour accompagner les habitants des quartiers impactés par cette démarche de transformation lourde de conséquences, notamment en matière de trajectoires résidentielles.

Cependant, il existe les disparités entre micro territoires : certaines cités sont dépourvues de dispositifs sociaux de droits commun et d'un tissu associatif dynamique, à l'image de La Cité SNCF, ainsi que des sites nouvellement arrivés dans le cadre de la réforme de la nouvelle géographie prioritaire : La Citadelle, la Marjoret, Campus I & Campus II.

S'agissant du PRU Saint-Joseph - Vieux Moulin, les difficultés de gestion sociale et technique sont importantes : les interventions sur ce site sont particulièrement complexes, au regard de l'environnement urbain, des spécificités de la population, et des logiques mises en place dans un projet urbain qui ne visait pas à agir sur la mixité des fonctions et la mixité sociale. Ce territoire demeure dès lors replié sur lui-même.

Le NPNRU ouvre des perspectives pour l'intégration d'autres territoires où les enjeux urbains et sociaux sont à traiter d'une manière globale. Ainsi le protocole de préfiguration positionne des opérations d'intérêt régional : La Maurelette (copropriété), ainsi que Bassens – Visitation.

1.1 Contribuer à l'émergence des NPRU sur le territoire, en veillant à accentuer leur volet social

Les PRU actuels du secteur Nord Est 14^{ème} n'ont pas suffisamment anticipé sur les questions de prévention urbaine, qui recoupent à la fois les questions de conception urbaine, d'animation urbaine de gestion et de « tranquillisation » des espaces extérieurs publics ou privés, qu'ils soient existants et réaménagés ou créés dans le cadre du projet urbain. Le NPNRU est une opportunité pour prendre en compte l'ensemble de ses dimensions, afin de mieux articuler les liens entre urbain et social.

En outre, les transformations profondes qui s'opèrent dans les quartiers ont souvent relégué la question de l'accompagnement social au second plan ne permettant pas aux habitants de s'approprier les changements suffisamment en amont, de ce fait ils se sont souvent positionnés avec méfiance vis à vis de ces changements qu'ils ont l'impression de "subir". L'accompagnement social renforcé dans les quartiers en renouvellement urbain du secteur apparaît dès lors comme une condition préalable à la pérennisation des investissements réalisés et passe non seulement par la mise en place systématique des dynamiques de gestion urbaine et sociale de proximité, mais également par l'association des habitants au processus de concertation et de co-construction des projets dès la phase de diagnostic.

L'amélioration de la gestion urbaine de proximité est donc au cœur du changement d'image des quartiers prioritaires de la politique de la ville. C'est une composante majeure qui contribue notamment à la réussite des projets de rénovation urbaine. Pour les quartiers en

rénovation, il est nécessaire de mettre en œuvre une gestion adaptée en amont, pendant, et après les travaux. Pour les secteurs qui ne feront pas l'objet d'investissements urbains lourds, la gestion peut être un des piliers pour le maintien de l'attractivité des quartiers et une réponse aux besoins des habitants.

En ce sens, les actions d'amélioration de la gestion urbaine de proximité sont intégrées au projet urbain et social de territoire de Nord Est 14^{ème} et ont vocation à s'inscrire dans le cadre intercommunal défini par le Contrat de ville et par la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB signée par l'Etat, les bailleurs sociaux et l'intercommunalité.

Ces processus sont tout autant essentiels que la poursuite des travaux liés à la mémoire des quartiers. Les aménagements transitoires peuvent être un laboratoire de cette co-construction et prouvera la nécessité de co-définir l'affectation des espaces avec les usagers qui sont les utilisateurs quotidiens des aménagements réalisés.

Objectifs opérationnels :

- **Contribuer à l'émergence des NPRU de la Maurelette, Bassens – Visitation.**
- **Actualiser et poursuivre les démarches de GUP en prenant appui sur les projets urbains en :**
 - Favorisant les démarches interbailleurs et interservices pour accompagner les programmes d'actions liés l'abattement de la TFPB sur le parc social du territoire
 - S'appuyant sur les partenariats et/ou dispositifs initiés dans la charte GUP du PRU (enlèvement des épaves, collecte des déchets, opérations d'hygiène, chantiers d'insertion, ...)
- **Engager des études stratégiques de prévention urbaine pour intégrer dès la définition des projets urbains sur les quartiers les plus sensibles la dimension tranquillité et sécurité (notamment dans la conception des aménagements urbains)**
- **Conduire des actions d'accompagnement social renforcé auprès des habitants concernés par les PRU pour une bonne appropriation de la démarche de transformation, et commencer dès aujourd'hui à impliquer les habitants dans la construction du NPRU.** La présence des habitants est indispensable dès la phase de diagnostic, avec la mise en place d'une méthodologie et d'un accompagnement qui rend effective cette participation.
- **Expérimenter des projets d'aménagements légers et transitoires sur des délaissés de chantiers des opérations de démolitions/reconstruction pour favoriser le maintien d'espaces de respiration et d'animation pendant toute la durée des projets urbains et limiter les nuisances des chantiers.**
- **Anticiper des modes de financements pour l'investissement, la gestion transitoire et la prise en compte de l'expertise d'usages des habitants, des Conseils citoyens, et des gestionnaires**
- **Poursuivre les travaux sur la valorisation de la mémoire des quartiers et de ses habitants, afin d'inscrire les habitants dans des processus de participation, parler du passé pour mieux s'approprier l'avenir de son quartier.**

Références CDV : 1.4.9 / 1.2.5 / 1.1.2 / 1.2.2 / 8.4.7 / 7.3.3 / 1.2.2 / 8.4.7 / 3.2.2 / 1.1.4 / 1.1.1 / 1.2.1

Partenaires : Etat, MPM, Conseil Départemental, Ville de Marseille et mairie de secteur, DAC, GIP PV, GIP MRU, bailleurs, Conseil Citoyen, l'USH et de l'ARHLM

1.2 Promouvoir la définition de projets urbains intégrés, qui valorisent et développent le potentiel environnemental des quartiers

Les nombreux chantiers à terminer dans le cadre des PRU et les opérations à venir dans le cadre des NPNRU doivent être un levier dans la prise en compte des questions environnementales, non seulement s'agissant des transformations physiques des quartiers avec l'emploi de matériaux adaptés et le développement des déplacements doux, mais aussi en offrant une possibilité de changement des pratiques quotidiennes des habitants grâce à une sensibilisation à la précarité énergétique et permettra ainsi de réaliser des économies réelles sur les charges des ménages. La valorisation du réel "potentiel vert" des quartiers prioritaires du Nord Est 14^{ème} tels que les jardins familiaux est un atout, afin de créer des espaces d'échanges et de respiration dans un environnement essentiellement minéral. Ces considérations auront également des incidences positives sur la santé offrant une qualité de vie qui permettra l'équilibre alimentaire ainsi que la possibilité d'effectuer des activités physiques dans un quartier renouvelé.

Les initiatives de circuits courts et les filières de recyclage seront également des potentiels à développer.

Objectifs opérationnels :

- **Valoriser des espaces verts ou sans usages, afin d'y développer des projets de jardins partagés, et ainsi améliorer la qualité du cadre de vie pour les habitants**, en veillant à clarifier les domanialités de ces espaces afin d'engager la responsabilité des services compétents sur la gestion.
- **Développer des actions autour de la sensibilisation des économies d'énergie et de la précarité énergétique, notamment sur le parc de logement neufs ou récents ou réhabilités** (par exemple dans le cadre du programme Rhéa 2 de la Région).
- **Etudier le potentiel de développement de projets expérimentaux axés sur le développement des filières de recyclage et les circuits courts** dans les quartiers en PRU ou hors PRU, en s'appuyant sur les initiatives habitantes, et développer des actions d'économie circulaire, à travers des projets donnant une seconde vie aux objets et/ou déchets (chantier), encombrants (tri sélectif, recyclerie...).
- **Agir en faveur la qualité de vie des habitants, avec pour objectif secondaire l'amélioration de la santé (définition de l'OMS)**. Les actions sur l'équilibre alimentaire ainsi que sur la diversité alimentaire seront en lien avec les projets jardins. Les actions permettront d'encourager des comportements favorables à la santé en favorisant l'accès d'une part, à une alimentation équilibrée par la découverte de la diversité (notamment la marche à pied) pour favoriser la prévention du surpoids et de l'obésité.)
- **Favoriser les déplacements doux et éco-responsables, notamment en matière de circulations inter-quartiers.**

Références CDV : 5.4 / 6.3.1 / 3.1.5 / 3.1.4 / 1.1.6 / 1.2.1

Partenaires : Etat, ARS, Région, MPM, Ville de Marseille et mairie de secteur, SSPH, GIP PV, GIP MRU, RTM, bailleurs.

1.3 Accentuer les efforts en matière d'inclusion sociale et de participation du plus grand nombre, comme préalable au mieux vivre ensemble et condition de réussite des projets de renouvellement urbain du territoire Nord Est 14^{ème}

Une partie du 14^{ème} arrondissement est caractérisée par une présence mobilisée d'acteurs associatifs en termes de participation. Il convient, cependant, de pouvoir soutenir, mailler et développer les différentes dynamiques citoyennes avec l'inclusion de nouveaux habitants. D'autre part, les acteurs du territoire sont majoritairement confrontés à une difficulté

importante de mobilisation des habitants particulièrement éloignés de l'action publique (les publics « invisibles »). Une partie de ces derniers, cumulant bien souvent des facteurs de vulnérabilités sociales en lien avec des problématiques de santé, nécessitent une attention particulière. L'émergence d'initiatives adaptées et innovantes de la part des acteurs associatifs et des habitants semblent nécessaire.

Objectifs opérationnels :

Accompagnement des populations en situation de vulnérabilité dans leur intégration dans la cité et vivre ensemble

- **Soutenir la mise en œuvre d'un projet inter-bailleurs (Habitat Marseille Provence /Nouveau Logis Provençal) de gestion et d'insertion sociale renforcée auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées dans certaines résidences du parc social** (notamment St Joseph Vieux Moulin pour le 14ème) avec le partenariat de l'USH et de l'ARhlm, en :
 - Développant une gestion locative et sociale renforcée auprès des familles les plus en difficultés
 - Soutenant la gestion urbaine
 - Accompagnant des parcours résidentiels positifs et en effectuant un suivi post-relogement dans les PRU
 - Favorisant un accompagnement individuel vers l'insertion professionnelle et l'emploi
 - Améliorant la scolarisation et la socialisation des mineurs dès le plus jeune âge
- **Accompagner les habitants les plus éloignés dans un parcours de santé pour un meilleur accès aux droits, aux soins et à la prévention**, sur l'ensemble du territoire.
- **Développer de nouvelles formes d'allers vers les publics, afin de mobiliser le plus grand nombre**, notamment les personnes dites invisibles, les publics seniors, afin de développer l'offre de services et/ou d'accompagnement social.
- **Renforcer et développer l'offre d'actions de prévention et de promotion de la santé sur l'ensemble du territoire, en particulier auprès des femmes et sur les thématiques suivantes** : santé sexuelle, affective et sociale, la nutrition/ prévention de l'obésité / activité physique.
- **Prendre en compte de la question du vieillissement de la population et/ou personnes vulnérables et lutter contre l'isolement**. Suivre les parcours résidentiels des ménages relogés dans le cadre d'un PRU par les bailleurs en valorisant les parcours positifs.
- **Accompagner la mobilité résidentielle des habitants dans le cadre des relogements et créer les conditions favorables pour une meilleure prise en compte des nouveaux habitants sur les territoires** : accueil des nouveaux arrivants, développement du lien social, information sur l'environnement et les ressources, etc.
- Développer la connaissance et l'information des politiques de tarifications sociales mises en œuvre par la RTM

Participation du plus grand nombre à la vie de la cité et à la définition des projets de renouvellement urbain

- **Renforcer la participation citoyenne avec davantage de lieux d'expression pour les habitants, et mailler l'ensemble des instances existantes** (tables de quartiers, conseil citoyen), notamment :
 - en prenant mieux en compte l'expertise d'usage de ces derniers,
 - en leur permettant d'être force proposition sur des projets comme la rénovation du Centre Urbain, la création d'un pôle culturel qui associe la scène Nationale du Théâtre du Merlan et la Bibliothèque Municipale du Merlan, ou encore sur l'adéquation de l'offre culturelle et des besoins du territoire.

Références CDV : 1.3.3 / 6.3.1 / 1.4.3 / 1.2.4 / 1.1.3 / 1.3.8 / 7.1.8 / 3.2.3 / 3.2.1 / 3.2.2

Partenaires : Etat, ARS, Région, Conseil Départemental, Ville de Marseille, SSPH, DAC, GIP PV, GIP MRU, Bailleurs, RTM

1.4 **Créer les conditions pour un développement économique, afin de dynamiser et renforcer l'attractivité des quartiers, et amorcer un changement d'image**

L'image des « Quartiers Nord » est fortement défavorable, en particulier auprès du monde économique, et occulte leurs potentiels, alors qu'ils connaissent pourtant de réelles dynamiques : en matière de construction, d'enseignement, de création d'activités et d'entrepreneuriat. Ils pourraient ainsi largement mieux contribuer aux trajectoires urbaines et métropolitaines, à renfort d'un travail collectif, multidimensionnel et exigeant sur l'attractivité.

En outre, les habitants des quartiers prioritaires du secteur Nord Est 14^{ème} cumulent des difficultés majeures pour l'accès à l'emploi : la formation, les niveaux de qualification, ainsi que les freins périphériques à l'emploi ou l'insertion ; dans un contexte où le caractère multiple et cumulatif des difficultés rend le cadre des chartes d'insertion insuffisant pour y répondre de manière satisfaisante.

Dans un tel contexte, seule une approche d'ensemble du développement économique, de l'emploi et de l'attractivité, qui mette l'accent sur la recherche de solutions innovantes, paraît en mesure d'apporter des réponses à la hauteur des enjeux. Sur le territoire du Nord Est 14^{ème}, elle devra, de manière incontournable, intégrer les dimensions :

de coordination et de lisibilité des stratégies et politiques de développement économique et d'emploi à l'échelle du territoire,

d'action renforcée sur le développement des activités économiques dans les quartiers prioritaires, à renfort d'une stratégie coordonnée d'image et d'attractivité,

d'accompagnement renforcé des parcours d'insertion et d'accès/de maintien dans l'emploi des habitants des quartiers prioritaires du secteur, pour leur permettre de mieux bénéficier des dynamiques économiques locales.

Objectifs opérationnels :

Coordination – pilotage

- **Mettre en place une instance de travail institutionnelle de pilotage (MPM / Ville / Etat / Chambres consulaires / GIP MRU et PV) autour de la stratégie pour un développement économique** sur le pôle territorial Nord Est, en articulation étroite avec les développeurs économiques et territoriaux de MPM.

Attractivité – image

- **Recenser et identifier les potentiels fonciers et immobiliers pour l'implantation d'activités économiques**, afin d'engager un travail vis à vis des entreprises souhaitant s'installer sur le territoire, à l'appui d'une stratégie adaptée de visibilité et de prospection.
- **Développer et rendre plus lisibles les potentiels et démarches innovantes des quartiers, de ses acteurs locaux, de ses habitants** (valorisation des parcours de réussite professionnelle des habitants), **entre autre via des projets d'économie sociale et solidaire** (« ressourcerie », épicerie solidaire, « social business »,...), mais également à travers les réseaux sociaux (Type : Marseille à la Loupe, mais dans une dimension positive), afin de faire évoluer les représentations sur l'image des quartiers.
- **Favoriser l'installation de tous types d'activités ou d'événements permettant d'animer, rendre plus attractif le territoire** : traitement des façades, devantures, marchés, brocantes, événements sportifs, culturels, etc.
- **Valoriser les effets positifs de la ZFU**, afin de mieux communiquer sur les effets positifs pour une jeune entreprise de s'implanter dans les quartiers prioritaires et renforcer

la diffusion des mesures fiscales mises en œuvre pour faciliter l'implantation des entreprises dans les quartiers prioritaires.

Implantation d'activités économiques

- **Étudier le potentiel de développement économique et d'implantation d'entreprises sur des secteurs à enjeux tels que les espaces longeant la création à l'horizon 2020 de la ligne de BHNS B4 (hôtels d'entreprises, etc).**
- **Réintroduire des services de proximité dans les quartiers prioritaires**, par exemple : boîtes aux lettres, distributeur de banque, services publics de proximité, etc.
- **En complément des clauses d'insertion, et des ACI, développer des projets innovants facilitant l'accès à la formation et à l'emploi** (rapprocher les entreprises et les bassins d'emploi aux quartiers, faciliter l'implantation de structures ou projet d'économie sociale et solidaire). Cette action concerne l'ensemble du secteur opérationnel.
- **Créer les conditions favorables pour une meilleure articulation des initiatives d'accompagnement et de soutien pour la création d'activités**, afin de dynamiser les potentiels endogènes dans les quartiers du territoire (service d'amorçage de projets).

Soutien au développement de l'emploi

- **Promouvoir une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et adapter les formations en fonction.** Favoriser les liens avec les acteurs de la formation professionnelle.
- **Développer les ACI multisites et multi-bailleurs**, les retours d'expériences sur le territoire au cours des dernières années ayant montré leur pertinence par quartier.

Soutien à l'insertion socio-professionnelle – traitement des freins à l'emploi

- **Accentuer les efforts en matière de traitement des freins à l'insertion en lien avec les problématiques de santé**, en développant des actions favorisant l'accès aux droits, aux soins et à la prévention en particulier chez les jeunes.

Références CDV : 2.2.2 / 2.2.3 / 2.1.3 / 2.1.2 / 1.3.7 / 2.1.1 / 1.4.10 / 2.2.6 / 1.4.5 / 2.1.2 / 2.1.6 / 2.1.8 / 2.1.9

Partenaires : Etat, ASV, Direccte, Mission Locale, Région, Conseil Départemental, MPM, Ville de Marseille, SSPH, Chambres Consulaires, GIP PV, GIP MRU, PLIE, bailleurs

2 Une approche adaptée à la situation urbaine et sociale des quartiers « en déprise », afin d'enrayer la dégradation en cours du contexte de vie

Un certain nombre de quartiers prioritaires du 14^{ème} arrondissement connaissent des dynamiques extrêmement préoccupantes de décrochage. La plupart se situent dans l'ouest de l'arrondissement, enclavés par des infrastructures de transports et des zones d'activités économiques qui les coupent de la ville et les privent d'urbanité, et nombre d'entre eux sont très durement impactés par la présence des trafics de drogue.

Leur présence sur le territoire génère de l'insécurité visible et ont un impact sur des espaces publics tel que des crèches et écoles. Ce qui parfois engendre des conflits entre les usagers des structures, les professionnels et les consommateurs de stupéfiants.

Ces quartiers pâtiennent en outre, pour la plupart d'entre eux, d'un manque en matière d'équipements publics et souffrent d'une faible dynamique associative. La puissance publique ne dispose alors que de peu de points d'appui pour intervenir et participer au redressement de ces secteurs.

Pour répondre aux enjeux qui caractérisent ces secteurs en décrochage, il convient d'adapter les pratiques partenariales et les modes d'intervention, et à accentuer les efforts, de manière prioritaire, sur les dimensions suivantes :

- la lutte contre les trafics, pour laquelle il est nécessaire de favoriser une approche globale autour d'un partenariat renforcé à l'échelle du secteur ;
- l'amélioration des conditions d'habitat et du cadre résidentiel au sein du parc social des quartiers du secteur ;
- l'intervention sur les copropriétés dégradées ou en voie de dégradation, et sur les conditions de vie de leurs habitants ;
- et enfin, un effort renouvelé en matière d'animation sociale des quartiers, à travers un soutien au tissu associatif local et aux intervenants sociaux.

2.1 **Rendre effective « l'approche globale » dans la lutte contre les trafics de stupéfiants et la réduction des risques en lien avec ces pratiques**

Si des réseaux de trafics de stupéfiants sont identifiés sur la majorité des quartiers prioritaires, ils semblent extrêmement présents sur des cités comme la Maurelette, la Paternelle, Font Vert, Jean Jaurès ou encore Bassens, avec parfois la présence de drogues dures qui posent des problématiques lourdes en matière de santé.

Si des actions d'ampleur en matière de sécurité ont été conduites dans le cadre des ZSP, il s'agit de concrétiser l'approche globale prônée par les services de l'Etat, en renforçant considérablement les actions dans les champs social, de la santé et de la prévention, en s'appuyant lorsque cela est possible sur les relais locaux. Un préalable pour un certain nombre de secteurs consistera à ce titre à recréer localement les préalables d'une intervention publique (police / travailleurs sociaux / prévention spécialisée) coordonnée s'opérant dans de bonnes conditions, afin d'enrayer au mieux l'installation des trafics au détriment d'un contexte social vivable pour les habitants.

Objectifs opérationnels :

- **Développer, renforcer et valoriser la démarche de soutien, de coordination et les formations à destination des professionnels de terrain et à destination des habitants** qui sont confrontés à la problématique des conduites à risques des jeunes (en lien avec les réseaux de trafics) et de consommations, afin de renforcer leurs connaissances et leurs capacités d'action (ex : collectif des mères de Font Vert).
- **Développer des actions proposant des alternatives aux publics en prise avec les trafics, telles que les contrats payés à l'heure** (ex : TAPAJ).
- **Renforcer les actions sur la tranquillité publique à l'échelle de micro territoire, afin d'enrayer des contextes de dégradation sociale face à des territoires sous emprise des trafics de drogue**, et des climats de pression, privant les habitants d'un cadre de vie paisible. Déployer davantage d'interventions de la Police Municipale dans les quartiers prioritaires.
- **Favoriser la réappropriation des espaces publics, autrefois sous la captation des réseaux de drogue en redynamisant l'intervention sociale**, en développant l'animation sur ces espaces de vie et leur redonner une fonction.
- **Mieux répartir les ressources sur le territoire, afin de couvrir les secteurs isolés** (relocalisation de la Plateforme de Services Publics du Canet vers Massalia Jean Jaurès), en s'appuyant sur des logiques de coordination territoriale.
- **Déployer des travailleurs sociaux du Conseil départemental sur des zones aujourd'hui non couvertes, afin de conduire une intervention autour de la prévention spécialisée et de la médiation urbaine**, notamment sur Jean Jaurès – Massalia – Campagne Larousse / La Marjoret, la Citadelle, le Campus I & II, la cité SNCF,

- **Favoriser la prévention et la prise en compte de la souffrance psychosociale des habitants**, en mobilisant les professionnels de la santé, de l'éducation nationale, de structures sociales et des associations afin d'apporter un soutien et un accompagnement, individuel ou collectif, de ces publics dans une dynamique d'équipe et de dynamique de territoire.

Références CDV : 6.3.2 / 8.3.1 / 1.5.6 / 7.1.7 / 6.7.3 / 6.3.1 / 6.3.2 / 8.3.7

Partenaires : Etat, ARS, CAF, Région, Conseil Départemental, MPM, Ville de Marseille, SSPH, SPD, Police Municipale, GIP PV, bailleurs, GIP PV, bailleurs.

2.2 Améliorer les conditions de vie et la qualité du cadre résidentiel au sein du parc social du Nord Est 14^{ème}, par une coopération renforcée avec les bailleurs

Les bailleurs constituent des relais absolument structurant pour l'action publique dans de nombreuses cités d'habitat social du territoire, surtout lorsque les quartiers concernés sont dépourvus d'équipements sociaux et/ou d'un tissu associatif local structuré.

Il s'agira de renforcer les modes de travail en commun avec les bailleurs, pour encourager et soutenir leur intervention en matière :

- de requalification/ rénovation / réhabilitation du patrimoine,
- de développement de la qualité de vie résidentielle et du service de proximité,
- d'actions contribuant à des dynamiques urbaines et d'animation sociales plus larges au sein des quartiers (espaces collectifs).

Objectifs opérationnels :

- **Encourager et accompagner l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie résidentiel des habitants au sein du parc social du secteur.** Plusieurs interventions sont, à ce stade, identifiées comme particulièrement importantes au regard des dysfonctionnements observés :
 - Les Micocouliers : requalification de parties communes et privatives, création d'une voie publique de désenclavement sous MO MPM avec un financement Dotation Politique de la Ville, alors que le triangle Castellans, Micocouliers, Tilleuls menace de décrocher, tout comme la copropriété de la Maurelette.
 - Visitation, où la Logirem constitue un point d'ancrage majeur pour le partenariat public, et un relai pour toucher la cité Bassens, en proie à des difficultés nettement plus lourdes.
 - Bassens (NLP / Marseille Habitat) : Requalification des espaces extérieurs et développement de projets sur les espaces publics (rénovation des aires de jeux, projets sur les espaces sans usages)
 - Arnavaux II (Erila) : requalification de parties communes et privatives, création de voies publiques de désenclavement, de parkings, d'aires de jeux, d'un lieu polyvalent de convivialité, sécurisation des espaces extérieurs (par des clôtures à rénover ou à créer) et des plantations
 - Ambrosini A (13 Habitat) : située au milieu d'un triangle constitué de trois voies à grande circulation : Bd du Capitaine Gèze, Bd Danièle Casanova et Bd de la Maison Blanche. Aménagement des espaces extérieurs et notamment la requalification de l'entrée.
 - Jean Jaurès (HMP) : les espaces extérieurs ne sont pas qualifiés, le traitement de ces derniers permettrait autant de point d'appuis pour l'animation et la vie sociale.

- Cité SNCF : aménagement de locaux pour l'intervention sociale et l'animation sociale en direction des enfants, des jeunes et des adultes. Cette cité a un fort potentiel en espace extérieur et le bailleur, (suite une demande faite par les habitants), souhaite créer des jardins partagés.
- Les Flamants : suite à la construction du nouveau centre social, travailler avec 13 Habitat à l'aménagement des abords. L'entrée principale de la structure se situe au niveau de la place du pôle de services (MDS, IRTS, IFSI), un lieu nu et particulièrement exposé au soleil. Il y a la nécessité de créer des espaces conviviaux, protégés du soleil et qui permettent une dynamique d'animation. Un espace qui encourage les échanges entre habitants, étudiants, les professionnels du site.
- **Faire de l'implication des habitants du parc social –dès les phases amont de la définition des projets- un levier d'appropriation des démarches de transformation,** de respect des réalisations effectuées et d'amélioration du quotidien des quartiers grâce à leur expertise d'usage.

Références CDV : 1.3.1 / 1.1.5

Partenaires : Etat, GIP PV, Bailleurs, Conseils Citoyens

2.3 Porter une action renforcée pour prévenir la dégradation des grandes copropriétés

Le 14^{ème} arrondissement compte un nombre important de copropriétés en voie de fragilisation dont la dégradation est avérée : La Maurelette, les Marronniers, Les Rosiers, Maison Blanche, ainsi que les copropriétés nouvellement arrivées avec la géographie prioritaire : CAMPUS I & II... Il s'agira de porter des démarches de veille technique et sociale sur les ensembles identifiés comme les plus fragiles, et de consolider les liens noués avec certains syndicats (Maison Blanche, Les Rosiers), voire de créer localement des relais pour l'action publique, (Intervention du CS des Flamants sur le CAMPUS I&II) (ex : projet d'implantation de l'ADDAP sur la copropriété des Rosiers).

Objectifs opérationnels :

- **Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions pluri-annuel pour traiter les copropriétés fragilisées et dégradées, développer un dispositif de suivi et d'intervention** permettant de :
 - réaliser le diagnostic global pré-opérationnel approfondi et partenarial sur les copropriétés les plus en difficultés du territoire Nord Est 14^{ème},
 - définir le contenu des interventions urbaines et sociales en matière de veille, de prévention ou d'interventions lourdes en fonction des caractéristiques des copropriétés identifiées par l'Observatoire de l'agAM sur le territoire de projet,
 - dédier un pourcentage du montant des opérations engagées sur les opérations les plus importantes afin de structurer un dispositif d'accompagnement social renforcé auprès des ménages et de mobilisation des habitants, copropriétaires, syndicats et acteurs de terrain (opérateurs spécialisés, travailleurs sociaux, etc.).

Sur le territoire Nord Est 14^{ème}, le dispositif pourra par exemple intégrer des actions pour :

- prévenir et enrayer la dégradation des copropriétés en soutenant ou développant des projets investissements sur le patrimoine privé des copropriétés (ex : Les Rosiers création d'un espace de convivialité intergénérationnel),
- renforcer le travail partenarial pour œuvrer contre les marchands de sommeil. S'appuyer sur le GOLHI pour agir de manière cohérente et plus coercitive à l'égard des SCI et personnes identifiées,

- valoriser les bonnes pratiques des syndics de copropriété, le cas échéant jusqu'à la mise en place d'une « labellisation », et pouvoir en faire un outil d'information et de sensibilisation,
- déployer des dispositifs partenariaux, de veille et d'intervention préventive sur les copropriétés en difficulté autour de diagnostics sociaux, techniques et juridiques,
- développer un accompagnement social renforcé des habitants des copropriétés les plus dégradées,
- développer tous types d'actions pouvant améliorer l'accès au droit et l'appui aux syndic et conseils syndicaux, ainsi que l'accompagnement d'actions visant le vivre ensemble dans une logique de droits et devoirs,
- améliorer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention des personnes dont les problématiques de santé sont en lien avec l'habitat et le cadre de vie,
- développer et structurer le partenariat entre les acteurs qualifiés sur la thématique santé - habitat (ex : PASS mères enfants, asthmes et allergie, SSPH...) et les opérateurs de l'habitat,
- prévenir les risques liés à l'habitat en s'appuyant sur des actions de prévention auprès des habitants et des actions d'information/sensibilisation auprès des professionnels.

Références : 4.3.1 / 4.3.2 / 4.3.3 / 4.1.8 / 4.2.4 / 4.1.8 / 4.1.3 / 4.1.4

Partenaires : Etat, CAF, Parquet, Région, Conseil départemental, MPM, Ville de Marseille, SSPH, GIP PV, GIP MRU, bailleurs, syndics de copropriété et conseils syndicaux, Euromed

2.4 Avoir une stratégie partenariale et concertée pour le développement de la vie sociale dans les quartiers

L'ensemble du territoire est confronté à des problématiques récurrentes s'agissant de locaux associatifs (demande, implantation, relogement). Il s'agit aujourd'hui, de croiser les regards autour de coordinations multi partenariales pour étudier aux mieux les besoins, les disponibilités en locaux, ainsi que l'offre de services, et de les mettre en adéquation aux réalités des territoires.

Objectifs opérationnels :

- **Engager un travail de pré diagnostic sur le recensement des locaux et m2 disponibles.**
- **Mettre en place une instance de travail interbailleurs et partenariale, qui traiterait l'attribution de surfaces à vocation associatives ou économiques.** Et, encourager la mutualisation des locaux associatifs, afin de réduire les coûts pour les structures, créer à la fois une cohérence et une solidarité des projets.
- **Favoriser l'implantation de services, de permanences territoriales, de petits équipements de proximité** (distributeur automatique de billets, boîtes aux lettres de la poste) **sur des secteurs relativement dépourvus d'offres** (en particulier du SPE Mission Locale – Massalia).

Références CDV : 2.2.2 / 1.3.6 / 2.1.6 / 1.3.6

Partenaires : Etat, SPE, Mission Locale, MPM, GIP PV, Bailleurs, MDS, USH

3 Une couverture territoriale optimisée pour un développement social plus adapté aux différents besoins

Le 14^{ème} arrondissement souffre globalement d'un déficit d'équipements sociaux (6 centres sociaux contre 9 sur le 13^{ème} arrondissement par exemple). La couverture territoriale des quartiers prioritaires connaît ainsi de larges manques, par exemple sur Bassens-Visitation et Jean Jaurès-Massalia-Campagne Larousse, les Marronniers (le Centre social de Saint-Gabriel ne pouvant raisonnablement pas couvrir son immense zone de vie sociale) ou sur des cités comme la Maurelette circonscrite entre des axes routiers importants (le Centre social de Saint-Joseph ayant des difficultés de mobilisation bien que relativement proche de ce quartier).

La localisation éloignée du centre social de Sainte Marthe et ses locaux mal adaptés, ne lui permettent pas un rayonnement optimal sur sa zone de vie sociale, celui-ci devant morceler son intervention par micro-territoire.

La cohérence des périmètres d'intervention de ces équipements pourrait probablement être optimisée sur certains secteurs, et certains doivent être accompagnés pour remplir pleinement leur fonction de structure fédératrice et animatrice du tissu associatif local. Les Centres d'Animation Municipaux, pourraient être un appui pour l'optimisation de la couverture sociale. Outre la présence de ces équipements, la densité et la qualité du tissu associatif sont également très disparates d'un territoire à l'autre. Face à ces déséquilibres, les réponses sociales doivent être adaptées, en particulier à destination de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que de la parentalité sur ces territoires sous dotés en termes d'équipements et d'offres. Les problématiques sont multiples : nombre restreint de places d'accueil pour la petite enfance en lien avec l'insertion des femmes, niveaux scolaires de bas niveau, déscolarisation, illettrisme, faible niveau de qualification et de formation. La précarité sur le secteur est un facteur qui impacte également ces publics en termes de santé, de loisir, et d'insertion. Dans un tel contexte, les liens entre acteurs locaux et les écoles apparaissent insuffisants au regard des enjeux.

De plus, les réalités territoriales mettent en évidence que les problématiques d'isolement et de précarité peuvent sur les quartiers prioritaires sont parfois également cumulées avec de nombreuses inégalités entre les femmes et les hommes. Pour répondre à ces enjeux, la lutte contre ces inégalités ou toutes les formes de discriminations doivent aujourd'hui constituer des axes d'intervention spécifiques et non dilués.

Dès lors, la mise en réseau des acteurs du territoire Nord Est 14^{ème} constitue une réponse au manque de relais locaux pour l'action publique, et un facteur d'ouverture des quartiers prioritaires les uns sur les autres, dans un contexte où leur enclavement les conduits à un certain repli sur eux-mêmes et à n'envisager de solutions qu'à un niveau micro-local (par exemple dans le champ de l'enfance-jeunesse).

3.1 Déployer une intervention globale et cohérente pour une prise en compte de l'enfance et de la jeunesse

La jeunesse, et notamment les 13/30 ans sont en « surreprésentation », ils constituent un véritable atout sur le territoire Nord Est 14^{ème} compte tenu de leur proportion. Il est fondamental d'agir sur les questions de l'enfance et de la jeunesse de manière globale et transversale en décloisonnant les interventions (institutionnelles, acteurs locaux).

Il s'agira d'initier ou de développer un travail partenarial afin de rassembler la communauté éducative (parents, école, temps libre...) sur tous les sujets tels que la socialisation, l'autonomie, la scolarité, la santé, le sport, la culture autour d'un projet éducatif commun. Il s'agira également de travailler dès le plus jeune âge en favorisant les modes de garde, en permettant aux plus jeunes enfants de pouvoir débiter leur scolarité en limitant les freins liés à la maîtrise de la langue française parlée, en accompagnant des formations professionnelles spécifiques (laïcité, genre ...) pour tous les acteurs éducatifs (enseignants, personnel cantine, intervenants, animateurs, parents élus etc.).

Concernant, l'approche du public jeune, elle doit prendre en compte les dimensions de l'épanouissement, de l'insertion sociale (ex : décohabitation) et professionnelle, de la mobilité, ainsi que de la citoyenneté active.

Objectifs opérationnels :

- **Mettre en place une instance de travail institutionnelle de pilotage (Education Nationale / Etat/ GIP PV) autour de l'éducation au sens « scolaire » du terme**, afin de renforcer et mieux coordonner les informations et les actions (notamment les actions santé en temps scolaire), avec une vigilance particulière sur la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.
- **Identifier les besoins en termes de création et d'implantation de structure pour l'accueil de la petite enfance**, et conduire un travail sur le développement et l'adaptation des modes d'accueil afin de compléter l'offre (par exemple, l'accueil sur des horaires atypiques).
- **Soutenir et développer des initiatives, commissions, réseau de partenaires, afin de faire émerger des vraies stratégies autour de projets éducatifs partagés**, qui pourront concerner les temps scolaires, le péri et extra-scolaire, la santé, la citoyenneté, la culture, le sport, la parentalité.
- **Accompagner les actions visant le soutien à la parentalité, ainsi que l'implication des parents quant à leur capacité d'agir** (lien parents, école, association, valorisation des associations de parents d'élèves).
- **Développer et/ou conforter les actions visant la maîtrise de la langue française et de la lecture dès le plus jeune âge**, ainsi que les actions permettant le développement de compétences psychosociales.
- **Permettre et faciliter l'accès à la pratique sportive et culturelle**, en :
 - garantissant la couverture en équipements sportifs de qualité, ce qui suppose notamment de poursuivre leur réhabilitation afin de favoriser l'accès au plus grand nombre : gymnases, plateaux sportifs, terrains de sports et piscine.
 - prenant en compte la place du public féminin en évitant les logiques discriminantes ou de genres en fonction de l'activité.
- **Poursuivre le développement des actions de prévention et de promotion de la santé auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents en milieu scolaire et extra-scolaire spécifiquement les thématiques suivantes** : le développement des compétences psychosociales, la santé bucco-dentaire, la nutrition/prévention de l'obésité/ activité physique, la prévention des conduites addictives, la santé sexuelle et rapport de genre.
- **Promouvoir des actions qui valorisent les potentiels de la jeunesse et leur donner toute leur place en tant qu'acteurs et ressources du territoire**, afin notamment d'inverser le regard porté sur cette population et lutter contre les discriminations, telles que le service civique, les projets de mobilité, et la participation à des instances et actions citoyennes. Il s'agira en particulier de favoriser la participation des jeunes dans des démarches-projets, qui pourront s'appuyer sur l'expérimentation de la mise en place d'un Conseil Local Jeunes, en créant des passerelles avec les Conseils Citoyens.
- **Favoriser les liens entre les jeunes et le monde du travail/de l'entreprise** : découverte des métiers, lien écoles entreprises, stage, accompagnement et orientation adaptés, etc.
- **Soutenir et renforcer le repérage et l'orientation des publics jeunes en vue d'une insertion sociale et professionnelle.**
- **Renforcer et étendre l'offre de premier accueil et d'écoute des jeunes afin de couvrir l'ensemble du territoire.**

Références CDV : 6.2.2 / 2.2.2 / 6.5.2 / 6.4.5 / 6.2.3 / 6.3.2 / 6.3.1 / 6.6.2 / 6.6.3 / 6.4.4 / 6.1.6 / 6.1.7 / 6.1.2 / 6.1.1 / 1.4.1 / 1.3.2 / 6.1.5

Partenaires : Etat, Education Nationale, Région, Conseil Départemental, MPM, Ville de Marseille, DASS, DAC, Direction petite enfance, Direction des sports, CEJ, Mairie de secteur, EPIDE, GIP PV, ARS

3.2 Appuyer et structurer la vie associative et les professionnels en leur permettant de s'outiller et se qualifier pour mieux faire face à un contexte d'intervention complexe

Objectifs opérationnels :

- **Renforcer et développer l'offre de soutien aux professionnels de première ligne en lien avec un public adulte, adolescents et enfants** (sous la forme de formations, échanges de pratique et animation de réseaux, informations) en particulier sur les thématiques suivantes : les compétences psychosociales, la santé sexuelle, les rapports de genres, la nutrition/activité physique, la santé bucco-dentaire, le dépistage des pathologies chroniques, la prévention des conduites addictives et de la santé mentale.
- **Faciliter l'intervention d'opérateurs associatifs sur des territoires en carence** (Jean Jaurès / La Delorme), en faisant notamment monter en compétence certaines associations pour développer leur capacité d'intervention et en travailler plus largement sur l'empowerment des associations, afin de toucher de nouveaux publics.
- **Mettre en place des instances entre acteurs locaux et institutionnels facilitant l'interconnaissance et le développement de projets plus cohérents et mieux articulés** (Comités de bassin / Commission d'animation thématique).

Références CDV : 1.2.5 / 1.3.4 / 2.2.7 / 6.6.4

Partenaires : Etat, Education Nationale, CAF, ARS Conseil Départemental, Ville de Marseille, SSPH, CCAS, GIP PV

3.3 Déployer de manière plus cohérente et plus équilibrée l'intervention publique, pour une meilleure couverture des zones de vie sociale des centres sociaux

Objectifs opérationnels :

- **Rationaliser l'utilisation des équipements (écoles, collèges, gymnase, maison des associations, centres sociaux...), et mutualiser les locaux**, afin d'optimiser la couverture et la cohérence territoriales.
- **Renforcer les centres sociaux dans leur fonction d'animation et de coordination du tissu associatif local** (CS de Saint-Joseph et de Sainte-Marthe notamment), optimiser et développer la couverture du territoire en équipements sociaux, notamment par :
 - l'optimisation des zones de vie sociale des centres sociaux du Grand Saint-Barthélemy. Spécialisation des centres sociaux sur des compétences complémentaires et relocaliser la MFA.
 - l'implantation du Centre Social Sainte Marthe dans l'ancienne école du noyau villageois de Sainte Marthe, qui a déjà vocation de maison des associations.

- le recentrage du Centre social de Saint-Gabriel sur Bon Secours – Les Rosiers et création / déploiement d’une nouvelle structure pour porter un projet de développement social sur Bassens-Visitation – Jean Jaurès – Massalia – Campagne Larousse.
 - le développement d’une stratégie d’interventions coordonnées avec l’ensemble des acteurs du micro-bassin autour de Saint Joseph
 - la concertation et la coordination avec la Mairie de secteur concernant les actions et activités déployées par et dans les CA.
- **S’appuyer sur les équipements et lieux de centralité pour favoriser l’animation sociale, le brassage des populations et l’ouverture des quartiers les uns sur les autres, en apportant si besoin les actions de rénovation nécessaires** (ex : Centre sportif départemental de Fontainieu / ferme pédagogique).

Références CDV : 1.5.6 / 1.4.5 / 1.5.1 / 1.5.3 / 1.3.5

Partenaires : Etat, CAF, Région, Conseil Départemental, MPM, Ville de Marseille, DASS, Mairie de secteur, GIP PV

3.4 Engager une expérimentation à l’échelle du Pôle territorial Nord-Est sur la lutte contre les discriminations et l’égalité homme-femme et favoriser le travail en réseau sur ces questions

Les problématiques d’isolement et de précarité croissante qui caractérisent la plupart des quartiers du secteur sont parfois cumulées avec de nombreuses formes de discriminations, qu’il s’agit de caractériser et traiter de manière coordonnée à l’échelle du Pôle Territorial.

Objectifs opérationnels :

- **Elaborer un travail d’identification des actions mises en œuvre dans le champ de la lutte contre les discriminations**, afin de déterminer les besoins prioritaires et leviers d’action, qui pourront intégrer :
 - le renforcement de la formation et de la sensibilisation des acteurs institutionnels et locaux qui interviennent sur le territoire.
 - le développement d’actions spécifiques en matière de lutte contre les discriminations et pour l’égalité hommes-femmes.

Références CDV : 8.2.2 / 8.2.4 / 8.2.1

Partenaires : Etat, Education Nationale, Région, Conseil Départemental, Ville de Marseille, Direction droit des femmes, GIP PV

Cinquième partie

Nord Littoral Est

Le territoire Nord Littoral Est est composé de 6 quartiers prioritaires :

- Vallon des Tuves – La Savine
- La Viste
- Les Aygalades
- Consolat – Ruisseau Mirabeau
- La Calade – Campagne Lévêque
- La Cabucelle – Les Crottes

Le territoire se distingue par trois caractéristiques principales :

- Une population en croissance et vieillissante
- Des infrastructures majeures de transports, mais un maillage local encore insuffisant et des équipements à rénover
- Un parc de logements à forte dominante locative sociale

- **Une population en croissance et vieillissante**

Le territoire compte 36 000 habitants, dont le taux d'emploi¹ est particulièrement faible (36% contre 55% à Marseille).

Entre 2006 et 2011, le territoire Nord Littoral Est connaît la seconde plus forte croissance de population des quartiers prioritaires (derrière le Territoire Nord Littoral Ouest) avec +0,8%/an et supérieure à Marseille (+0,3%/an) et à MPM (+0,4%) alors que la totalité des quartiers prioritaires de Marseille ont connu une baisse de l'ordre de -0,2%/an.

Territoires jeunes, regroupant 37% de moins de 25 ans (contre 32% à Marseille mais restant dans la moyenne des quartiers prioritaires marseillais : 38%), ils connaissent toutefois un vieillissement important de la population avec une croissance de 3,6%/an des personnes d'au moins 75 ans, largement supérieur à la moyenne marseillaise (+0,9%/an).

Plus du tiers des allocataires CAF de Nord Littoral Est ont des revenus constitués à 100 % de prestations sociales en 2013 (36%) contre 24% pour Marseille. La hausse de cette population sur ce territoire est deux fois plus marquée qu'au niveau communal (+3,9%/ an entre 2009 et 2013 contre +2%/an pour la totalité de Marseille).

Le nombre de ménages sous le seuil de pauvreté est en augmentation pour 5 des quartiers prioritaires de ce territoire (seul Vallon des Tuves - la Savine connaît une baisse de -5%/an) avec une dégradation plus importantes pour le quartier de la Viste (+2,91%/an) et de La Calade-Campagne Lévêque (+2,66%/an).

- **Des infrastructures majeures de transports, mais un maillage local encore insuffisant et des équipements à rénover**

La présence de deux autoroutes (A55 et A7), et de l'axe ferré Marseille-Gardanne-Aix structure le territoire. Toutefois, le déficit de voies locales permettant d'assurer des liaisons Est-Ouest, l'inadaptation du réseau secondaire et la configuration encore incomplète de certains échangeurs contraignent encore l'accessibilité du secteur.

La desserte en transports collectifs offre une qualité de service contrastée. Le potentiel ferroviaire du secteur est sous exploité en raison de la situation d'enclavement des gares

¹ Proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans)

existantes. Malgré l'absence d'une offre de transports collectifs en site propre, la couverture par le réseau des transports collectifs urbains est globalement satisfaisante. Le réseau s'appuie sur les stations de métro et plusieurs lignes de bus structurantes majoritairement en rabattement vers le centre et plusieurs lignes en rocade.

La population reste dépendante des transports collectifs (38 % des ménages non motorisés en 2009), dont l'usage y est plus important qu'ailleurs (21% des déplacements). Par ailleurs, l'absence de réseau maillé d'itinéraires cyclables contraint la pratique du vélo sur le territoire.

En matière d'équipements, il est important de faciliter l'accès aux habitants à la culture et faire en sorte que ce ne soit pas uniquement le centre social du quartier qui remplisse ce rôle. Les associations qui travaillent sur la question de la culture urbaine connaissent un déficit de reconnaissance par le manque d'équipements permettant l'accueil du public par exemple. Concernant les équipements sportifs une rénovation globale de ces derniers est nécessaire avec par exemple des projets expérimentaux de type lieux de pratiques intergénérationnelles permettant une sécurisation des lieux en auto régularisation.

- **Un parc de logements à forte dominante locative sociale**

77% des habitants de ce secteur sont locataires des logements qu'ils occupent. De plus, près d'un habitant sur 2 loue un logement dans le parc social (43% contre 35% en moyenne dans les quartiers prioritaires). Ce taux important marque la prépondérance du parc locatif public. 80% de ce parc a été construit entre 1947 et 1975 et est concentré dans quelques importants quartiers d'habitat social (La Calade – Campagne-Lévêque - La Viste).

Autre particularité du territoire : la présence de poches d'habitat indigne. En effet, 15% du parc privé est potentiellement indigne, proportion supérieure de 5 points à la moyenne marseillaise. Plusieurs quartiers prioritaires concentrent l'habitat dégradé du secteur, il s'agit de noyaux villageois (La Cabucelle avec un taux de 32% de parc potentiellement indigne) mais aussi de quartiers comptant un tissu mixte et de grandes copropriétés fragilisées comme c'est le cas par exemple pour La Calade - Campagne-Lévêque (15%).

Enfin, il s'agit du secteur dont les prix de ventes au m² sont les plus faibles, avoisinant les 1 400 €/m² entre 2008 et 2012 avec un décrochage important en 2013 (1 288 €/m² contre 1 788€/m² en moyenne sur les quartiers prioritaires de MPM). A titre de comparaison, le prix moyen au m² de la commune de Marseille est près de 2 fois supérieur avec 2 501€/m².

Le quartier connaissant le prix moyen de vente au m² le plus bas est Consolat - Ruisseau-Mirabeau avec 1 017€/m².

Ce territoire dispose de leviers urbains importants pour les années à venir, comme le montre l'analyse des documents de planification et de programmation (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan de Déplacement Urbain) :

- Le secteur Nord Littoral Est est directement concerné par l'OIN Euroméditerranée. Le développement de cette opération de renouvellement urbain emblématique et de grande ampleur (480 hectares) doit étendre effectivement vers le nord l'hyper-centre de Marseille. Moteur d'une transformation urbaine majeure avec l'extension du centre-ville vers le nord, limitrophe à l'hyper-centre de Marseille et impactant le quartier de La Cabucelle, voisin du Grand Port Maritime de Marseille et connectée directement aux infrastructures, cette opération va contribuer à améliorer l'attractivité et la qualité de vie des habitants de l'ensemble du secteur. Au-delà des impacts à grande échelle, l'environnement urbain immédiat du quartier de La Cabucelle va être fortement bouleversé. La réalisation de son extension prévoyant 30 000 habitants et 20 000 emplois supplémentaires doit être anticipée. L'anticipation des impacts (déplacements, organisation urbaine, logements à créer...) de l'OIN sur les espaces et les quartiers périphériques sera décisive.
- Ce secteur pourra également bénéficier du territoire de projet du SCoT : « Façade Maritime Nord » situé sur Nord Littoral Ouest, qui a une vocation économique, touristique, ludique, scientifique en lien étroit avec la présence de la mer. Il bénéficie de sa

proximité avec le Grand Port Maritime de Marseille et de son rôle majeur dans l'économie des échanges, dans l'économie industrielle et logistique et de deux centralités de premier niveau : l'OIN Euroméditerranée et la proximité de Saint-Antoine / Grand Littoral.

- Plusieurs projets majeurs d'infrastructures sur ce secteur sont inscrits au PDU. Les projets d'extension du Métro à Gèze et d'extension du tramway au Nord (Arenc - Saint-Exupéry), la réalisation de la L2 et la réalisation de pôles d'échanges multimodaux (Saint-André et Saint-Antoine) permettront d'améliorer les déplacements quotidiens des quartiers prioritaires de ce territoire.

Toutefois, certains projets, dont les plus structurants, sont programmés au-delà de l'échéance du Contrat de Ville. La réalisation du tunnel Mathys et la reconfiguration de l'échangeur des Aygalades, l'extension du tramway au Nord (Saint-Exupéry - La Castellane) qui touchera un grand nombre de quartiers prioritaires ainsi que la réalisation d'un BHNS sur la L2 entre Cap Pinède et Frais Vallon ne bénéficient pas d'une programmation. Plusieurs secteurs resteront en marge de ces projets.

- De nombreux projets ou opportunités de projets sont regroupés autour du site des anciens abattoirs et, plus au nord, du noyau villageois de Saint-Louis. Les quartiers prioritaires La Cabucelle et La Calade – Campagne-Lévêque vont profiter des évolutions urbaines à venir. Et dans ce cadre, une réflexion doit être engagée sur le secteur d'attente situé à proximité du lycée Saint-Exupéry qui bénéficie d'une situation urbaine très favorable.

Pour mieux répondre à ces enjeux spécifiques au territoire Nord Littoral Est, dans le cadre des orientations stratégiques du contrat de ville intercommunal 2015-2020, trois axes sont retenus comme prioritaires pour l'action publique partenariale pour les cinq ans à venir :

- **Maximiser l'effet levier des interventions urbaines pour enclencher la mutation de quartiers aujourd'hui à l'écart des dynamiques marseillaises.**
- **Reconnecter les quartiers prioritaires et leurs habitants aux dynamiques économiques.**
- **Créer les conditions d'une vie locale apaisée et socialement active.**

1 Maximiser l'effet levier des interventions urbaines pour enclencher la mutation de quartiers aujourd'hui à l'écart des dynamiques marseillaises

Les quartiers du territoire Nord Littoral Est souffrent globalement d'un fort enclavement, lié à des coupures urbaines importantes (infrastructures de transports et économiques), une faible accessibilité en transports en commun (à l'exception notable des Crottes suite au prolongement du métro à Capitaine Gèze) et une topographie parfois contraignante.

Pourtant, le Plan Local d'Urbanisme identifie les centralités de proximité sur lesquelles doit s'appuyer la vie de quartier mais également le développement urbain. Ainsi, le PLU affiche un objectif de renouvellement urbain ou de densification du tissu existant le long de l'ancienne RN8, soit sur les quartiers de la Cabucelle, la Calade-Campagne Lévêque et La Viste.

Le secteur de Saint Louis fait l'objet d'une orientation d'aménagement (OA) permettant de apporter de la cohérence aux différents projets prévus autour de 2 objectifs : renforcer l'attractivité du noyau villageois, notamment en apaisant l'ancienne RN8, et poursuivre la restructuration du secteur des anciens abattoirs en favorisant les perméabilités est-ouest.

Par ailleurs, de multiples projets de rénovation urbaine sont envisagés sur ces secteurs (l'ensemble des quartiers prioritaires font l'objet d'un projet de NPRU, d'intérêt régional ou national). Le choix d'intégrer les Aygalades, Consolat - Ruisseau Mirabeau et Campagne

Lévêque au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) au titre de quartiers d'intérêt régional représente un enjeu majeur pour ces quartiers.

Ces projets apparaissent aujourd'hui comme une « porte d'entrée » privilégiée pour l'action publique sur ces territoires, qui n'ont pour beaucoup d'entre eux que peu de points d'appui pour impulser par eux-mêmes un développement endogène.

1.1 Tirer parti des NPRU pour mieux « faire quartier ensemble », en réintégrant les quartiers prioritaires en manque d'urbanité du Nord Littoral Est au fonctionnement urbain et social de leur environnement proche

Dans un environnement urbain de mauvaise qualité du fait de la prééminence d'infrastructures économiques et liaisons structurantes, le désenclavement des quartiers prioritaires du Nord Littoral Est nécessitera des aménagements urbains lourds portés pour reconnecter ces secteurs à la trame urbaine marseillaise, dont les NPRU constituent un levier central. Au-delà de ces mutations physiques d'ampleur, les NPRU devront également veiller à permettre à ces espaces de « faire quartier », à travers des espaces publics de qualité et facilement appropriables par les habitants (renvoyant à l'enjeu de la participation de ces derniers aux projets), et ce en proposant une offre d'équipements à la hauteur des besoins des habitants actuels et futurs (EuroMed 2 génèrera de ce point de vue d'énormes besoins à horizon 2025).

Objectifs opérationnels :

- **Contribuer à l'émergence des NPRU La Cabucelle, La Savine, Campagne Lévêque, Les Aygalades et Consolat/Mirabeau**, en promouvant la définition et la mise en œuvre de projets socio-urbains d'ensemble visant la réintégration des quartiers au fonctionnement urbain et social de leur environnement proche. Ces projets devront en particulier intégrer à la réflexion :
 - La création d'une centralité de vie qui fait aujourd'hui défaut sur le secteur, à travers des leviers tels que la création ou l'adaptation d'équipements de qualité, réajustés aux besoins des publics et rayonnant sur plusieurs quartiers, en tenant en particulier compte de :
 - l'extension du Centre social des Musardises, qui apparaît indispensable pour que ce centre puisse véritablement jouer son rôle localement notamment en matière d'accueil du public. (Consolat /Ruisseau Mirabeau)
 - la création d'un nouveau centre social et d'un équipement petite enfance sur le bas du secteur du Savine/Vallon des Tuves, assurera une centralité et une plus grande mixité des publics.
 - la création d'un équipement (type centre socio-culturel) sur le secteur des Crottes Cabucelle, afin de proposer une offre de services de proximité et une animation du tissu associatif local et des infrastructures sportives. Le Centre social de Saint-Louis ne peut plus aujourd'hui assumer seul ce rôle.
 - la large recomposition urbaine qui résultera des opérations Euromed 2 et du NPNRU autour de la valorisation des friches et délaissés urbains du secteur en habitat, en activité ou en équipements publics structurants, qui devraient favoriser l'émergence d'une centralité.
 - L'ouverture et la restructuration des grands ensembles d'habitat social de Campagne Lévêque et des Aygalades pour les reconnecter à la trame viaire du quartier
 - L'amélioration de la qualité de l'habitat et l'attractivité des logements sociaux (Campagne Lévêque, Les Aygalades, la Savine, ...).
 - Le développement des espaces de socialisation inter-quartiers, notamment en conduisant une réflexion sur la colline de Séon pour y mettre en place des jardins partagés en lien avec le Centre social des Musardises. Au regard des spécificités des

- populations d'origine tzigane sédentarisées sur Ruisseau-Mirabeau, le NPRU devra également intégrer le projet de gestion sociale et urbaine renforcée engagé par le bailleur NLP et renouvelée pour 3 ans dans le cadre d'une démarche inter-bailleurs.
- La création et/ou la requalification des espaces publics structurants et/ou des espaces de vie fédérateurs, et en encourageant les liaisons entre quartiers voisins, à l'exemple du Jardin Partagé de La Viste qui a pour vocation de rassembler les habitants du noyau villageois et ceux de la cité).
 - L'implantation de services, commerces et/ou équipements (Savine en particulier) en direction des résidents mais aussi de personnes extérieures aux quartiers, à définir en lien avec les habitants des quartiers au plus près de leurs besoins.
 - L'attention aux enjeux d'articulation avec le projet Euromed 2 et le NPRU Crottes-Cabucelles, en termes de prise en compte des liens et porosités, de cohérence architecturale et urbaine, de complémentarité des programmations et de gestion coordonnée des temporalités de projet.
- **Soutenir la mise en œuvre d'un projet inter-bailleurs (Habitat Marseille Provence /Nouveau Logis Provençal) de gestion et d'insertion sociale renforcée auprès des populations d'origine tzigane sédentarisées dans certaines résidences du parc social (Ruisseau Mirabeau pour le 15ème) avec le partenariat de l'USH et de l'ARhlm, en :**
 - Développant une gestion locative et sociale renforcée auprès des familles
 - Soutenant la gestion urbaine de sites
 - Accompagnant des parcours résidentiels positifs et en effectuant un suivi post-relogement dans les PRU
 - Favorisant un accompagnement individuel vers l'insertion professionnelle et l'emploi
 - Améliorant la scolarisation et la socialisation des mineurs dès le plus jeune âge
 - **S'appuyer sur les futurs aménagements urbains : liaisons piétonnes, mails, rôle central du parc urbain du canal, pour favoriser l'accroche entre le plateau haut de la Savine et le noyau villageois du Vallon de Tuves et aboutir à un meilleur fonctionnement urbain** (ouverture, décroisement, meilleure accessibilité urbaine), en veillant fortement à la gestion transitoire des espaces et au développement de la relation de confiance établie avec les habitants, en réponses aux problématiques engendrées par le décalage des opérations.
 - **S'appuyer sur le NPNRU régional et national pour relancer des dynamiques partenariales et lutter contre l'isolement communautaire, en particulier sur le secteur des Aygalades et la cité de Campagne Lévêque**, où il sera nécessaire de conduire un diagnostic territorial en lien avec le bailleur, le centre social et les associations locales.
 - **Favoriser l'expression et la participation des habitants dans l'amélioration du cadre de vie, et la définition et la mise en place des NPRU**, en mettant en place une stratégie de concertation/co-construction d'un projet global pour les quartiers en lien avec le Conseil Citoyen. Ce travail sera fait autour de la Maison du Projet de la Savine. Concerner sur des aménagements correspondant aux usages (usages informels sur des espaces délaissés à la Savine, La Viste, Consolat Ruisseau Mirabeau etc.)

Références CDV : 1.1.2/1.1.6/1.2.1/1.2.4/1.3.1/1.3.2/1.3.7/1.3.8/8.4.3

Partenaires : DDTM, GIP /MRU, CR, DDU, MPM

1.2 **Faire de l'amélioration de la GUP une condition incontournable de réussite des NPRU et d'accompagnement du « faire quartier » sur le secteur Nord Littoral Est**

L'amélioration de la gestion urbaine de proximité est au cœur du changement d'image des quartiers prioritaires de la politique de la ville. C'est une composante majeure qui contribue notamment à la réussite des projets de rénovation urbaine, à leur appropriation par les habitants et à la pérennisation des investissements réalisés. Pour les quartiers en rénovation, il est nécessaire de mettre en œuvre une gestion adaptée en amont, pendant, et après les travaux. Pour les secteurs qui ne feront pas l'objet d'investissements urbains lourds, la gestion peut être un des piliers pour le maintien de l'attractivité des quartiers et une réponse aux besoins des habitants.

La spécificité du fonctionnement social et urbain des quartiers doit donc être appréhendée pour permettre une gestion adaptée et/ou renforcée. Les outils sont multiples sur le territoire Nord Littoral Est : diagnostics en marchant, charte local de propreté de MPM, chantiers d'insertion, abatement TFPB pour les bailleurs sociaux, médiation sociale et urbaine, etc... En ce sens, les actions d'amélioration de la gestion urbaine de proximité sont intégrées au projet urbain et social du territoire Nord Littoral Est et ont vocation à s'inscrire dans le cadre intercommunal défini par le Contrat de ville et par la convention d'utilisation de l'abatement de la TFPB signée par l'Etat, les bailleurs sociaux et l'intercommunalité

Sur Nord Littoral Est, il conviendra d'appréhender l'amélioration des démarches de GUP comme condition de réussite incontournable, en favorisant les démarches inter-bailleurs et inter-services et ce, en s'appuyant sur les partenariats ou les dispositifs expérimentés sur les PRU actuels du secteur, à l'image du PRU de La Viste, qui a enclenché une dynamique de rapprochement entre la cité HLM et le noyau villageois mitoyen en s'appuyant sur des projets convergents (notamment les jardins partagés impulsés par le Centre social Del Rio).

Objectifs opérationnels :

- **Actualiser et renforcer les démarches de Gestion Urbaine de Proximité qui accompagnent les transformations urbaines des quartiers du territoire Nord Littoral Est et doivent garantir les bonnes conditions de retour du droit commun sur les PRU en voie d'achèvement notamment :**
 - l'accompagnement de la mutation profonde du secteur Savine /Vallon des Tuves /Bosphore en s'appuyant sur une charte GUSP spécifique, de manière à permettre de recourir progressivement aux services de droit commun des collectivités pour la gestion des espaces publics.
 - plus généralement, l'accompagnement de la transformation physique de l'ensemble des quartiers en NPRU et le retour vers un fonctionnement "de droit commun" pour les PRU en voie d'achèvement, en veillant notamment à pérenniser les investissements réalisés par des modes de gestion participatifs.
- **Expérimenter des projets d'aménagements légers et transitoires sur des délaissés de chantiers des opérations de démolitions/reconstruction pour favoriser le maintien d'espaces de respiration pendant toute la durée des projets urbains et limiter les nuisances des chantiers. Anticiper des modes de financements pour l'investissement, la gestion transitoire et la prise en compte de l'expertise d'usages des habitants et gestionnaires.**

1.3 **Faire des NPRU des leviers de diversification de l'habitat et de lutte contre l'habitat très dégradé, en accompagnant les ménages les plus fragiles dans leur parcours résidentiel y compris dans le parc privé**

Le territoire Nord Littoral Est connaît des problématiques aiguës du bâti, qui s'expriment par :

- la concentration d'un parc locatif social vieillissant (Campagne Lévêque, la Savine)

- un parc privé dégradé ou en voie de le devenir, souvent au sein de quartiers anciens qui nécessitent des interventions publiques de grande ampleur : des poches d’habitat privé dégradé (La Cabucelle et plus largement l’ensemble de la rue de Lyon représente un bon exemple), des copropriétés dégradées (Parc Saint Louis, Résidence Consolat, Résidence Maritime, Résidence Nord et Résidence Bernabo).
- un déficit d’offre de logements (quantitatif et en termes de diversité de produits), qui contribue à rendre les habitants « captifs » et à bénéficier de peu d’opportunités de mobilité résidentielle.

Ainsi, concernant l’habitat, l’agAM identifie deux priorités pour les quartiers prioritaires du Nord Littoral Est. D’une part la poursuite de l’amélioration des grands ensembles immobiliers qu’ils soient publics ou privés ainsi que la lutte contre l’habitat privé dégradé, comme prévu dans le Programme Local de l’Habitat. D’autre part, la coordination des interventions en cours au regard des besoins des habitants du territoire.

Enfin, l’agAM note que le taux de logements sociaux des arrondissements composant le territoire Nord Littoral dans sa globalité (15^e et 16^e arrondissements) est de 40.24% au 1^{er} janvier 2014. Ces arrondissements portent un objectif de production de logements locatifs sociaux de 90 nouveaux logements par an, soit 9% des objectifs du PLH. Parmi ces objectifs, près de la moitié des logements sociaux à produire permettront le renouvellement du parc obsolète (50 logements par an). Cela traduit la volonté de rééquilibrage et de diversification du parc de logements de ce secteur.

Objectifs opérationnels :

- **Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d’actions pluri-annuel pour traiter les copropriétés fragilisées et dégradées, développer un dispositif de suivi et d’intervention**, permettant de :
 - réaliser le diagnostic global pré-opérationnel approfondi et partenarial sur les copropriétés les plus en difficultés du territoire Nord Littoral Est.
 - définir le contenu des interventions urbaines et sociales en matière de veille, de prévention ou d’interventions lourdes en fonction des caractéristiques des copropriétés identifiées par l’Observatoire de l’agAM sur le territoire de projet.
 - dédier un pourcentage du montant des opérations engagées sur les opérations les plus importantes afin de structurer un dispositif d’accompagnement social renforcé auprès des ménages et de mobilisation des habitants, copropriétaires, syndics et acteurs de terrain (opérateurs spécialisés, travailleurs sociaux, etc...)

La réflexion pourra notamment intégrer le lancement une démarche pré-opérationnelle sur la copropriété de Consolat, en voie de dégradation, en accompagnant les syndics et les copropriétaires, en mobilisant les bailleurs sociaux, en mettant en place une veille foncière et en renforçant le partenariat entre les acteurs de l’habitat et les bailleurs sociaux.
- **Mobiliser tous les moyens à disposition pour lutter contre l’habitat indigne et les marchands de sommeil, et lutter contre les conséquences de l’habitat indigne sur la santé des habitants**, en favorisant l’accès à la prévention et aux soins et ce en développant ou en renforçant le partenariat entre les acteurs de la santé et de l’habitat (partenariat regroupant les Compagnons Bâisseurs, la PASS mère-enfant de l’AP-HM et l’ARS et qui traitent les problèmes de saturnisme, maladies liées aux moisissures) en particulier sur le secteur de la Cabucelle/les Crottes.
- **Proposer de manière ciblée et pragmatique une diversification de la typologie des logements des quartiers prioritaires, en fonction des potentialités de chaque secteur**, en s’appuyant sur les centralités métropolitaines à conforter (Saint-Antoine) et des centralités secondaires à créer (carrefour Vallon des Tuves/Bosphore) existe des potentiels de densification qui doivent pouvoir accueillir du LLS.

- **Systématiser l'accompagnement social spécifique envers les populations les plus précaires**, en particulier dans le parc social mais aussi dans le parc privé le plus concerné, en visant prioritairement la Savine, Ruisseau Mirabeau (parc social) et la Cabucelle (primo-arrivants), Les Crottes, La Calade, Résidence Nord (parc privé).

Références CDV : 3.3.1/3.3.2/3.3.3/4.1.2/4.1.3/4.2.1/4.2.2

Partenaires : ANRU, MRU, GIP/PDV, MPM, Etat, CR, CD, BAILLEURS, SYNDICS, ARHLM

1.4 Développer la mobilité des habitants des quartiers prioritaires du territoire Nord Littoral Est sur les liaisons inter-quartiers, vers la ville centre et hors Marseille

L'enclavement géographique et l'insuffisance de couverture en transport en commun des quartiers prioritaires du territoire Nord Littoral Est (en termes de plages horaires, cadencement, insuffisance de TCSP et d'infrastructures lourdes, nombreuses ruptures de charges) restreint considérablement les pratiques de mobilité des habitants. Cette problématique impacte tous les domaines de la vie courante : accès aux services et commerces, accès à l'emploi, accès au sport et à la culture, accès aux soins ... Par ailleurs, la voiture est souvent considérée comme prioritaire. Les trottoirs sont étroits et parfois bordés de plots censés empêcher le stationnement, mais qui limitent singulièrement la progression du piéton. Aussi, il est délicat de se déplacer d'un quartier à l'autre car l'offre en matière de transport en commun est insuffisante et/ou inadaptée.

Renforcer l'aptitude à la mobilité, dans un tel contexte, nécessite également un travail renforcé sur les « compétences », qui concernent aussi bien la connaissance de la fonction d'un lieu quela représentation dont on s'en fait ; de manière à répondre à la méconnaissance parfois observée des réseaux des transports qui desservent ces lieux comme des tarifications bonifiées (abonnement, parking de délestage et ticket journalier, etc.).

Objectifs opérationnels :

- **Favoriser le désenclavement physique des quartiers prioritaires**, en particulier par :
 - la requalification et/ou la création de cheminements et liaisons urbaines : la Viste vers les Aigalades, Savine vers Vallon des Tuves et le Bosphore, vers la halte de St Antoine et le noyau villageois de St Antoine.
 - l'étude de l'opportunité d'un réajustement de l'offre de bus programmée par la RTM (desserte et fréquence),
 - la promotion de la requalification des gares (usage fonctionnel mais également lieu d'échange et d'information), tout en développant les dessertes relais avec l'ensemble du pôle Nord Littoral,
 - Le développement de modes de transports alternatifs (pédibus, auto-partage, co-voiturage, etc.) depuis les QPV vers les grandes centralités et pôles de transports en commun.
- **Favoriser l'accompagnement des habitants à la mobilité :**
 - notamment dans le cadre de parcours d'insertion professionnelle (information sur les politiques de tarifications sociales mises en œuvre par la RTM, aides au permis...),
 - et en encourageant l'ouverture de Maisons de la Mobilité (mission d'information, d'aide aux démarches et de structuration de réseaux locaux de covoiturage, prêt solidaire de véhicules,...).

Références CDV : 5.3.3/5.3.7/5.3.10

Partenaires : ANRU, MRU, VDM, CD, CAF, MDS, RTM, REGIE 13

1.4 Concilier de manière harmonieuse fonctions économique et résidentielle sur La Cabucelle - Les Crottes et Consolat – Ruisseau-Mirabeau

Sur ces deux quartiers, un fort enjeu dans la mutation urbaine à venir consiste aux modalités de cohabitation entre des activités économiques et des habitations, pour répondre à un « impensé » de leur configuration actuelle.

Objectifs opérationnels :

- Anticiper l'impact d'Euromed 2 en matière de recomposition du tissu économique local (relocalisation de certaines activités, soutien à celles en capacité de se développer).
- Anticiper l'impact du projet de transports-combinés en lien avec la gare de Mourepiane, qui va réactiver la ligne de chemin de fer qui traverse le quartier Consolat, en particulier pour amoindrir les nuisances, mais aussi développer un certain nombre d'emplois à proximité directe des habitants de Consolat/Ruisseau-Mirabeau.
- Penser le rôle du Marché aux puces et anticiper les effets du pôle multimodal autour de Capitaine Gèze afin de favoriser l'appropriation des équipements par les habitants.

Références CDV : 3.1.3/3.2.3

Partenaires : GIP PV, Euroméditerranée, ville de Marseille, MPM (développeur économique territorial), Etat, Conseil régional

2 Reconnecter les quartiers prioritaires et leurs habitants aux dynamiques économiques - Echelle 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements

Un certain nombre de quartiers se trouvent insérés dans un tissu économique important ou bien se situent à proximité de pôles structurants (Euromed, M.T.T.C.). La plupart des territoires prioritaires sont pour tout ou partie inclus dans la ZFU Nord Littoral, désormais Territoire Entrepreneur. Pourtant, les problématiques d'accès à l'emploi restent persistantes pour une grande partie des habitants des quartiers prioritaires, notamment les jeunes, comme en témoignent les taux de chômage préoccupants sur ces secteurs.

Cette situation s'explique notamment par la prégnance d'obstacles multiples et cumulatifs à l'accès à l'emploi et/ou à l'activité : au-delà des enjeux de mobilité, les priorités pour lever les freins à l'emploi concernent ainsi également, sur le territoire, les modes de garde d'enfants et l'enjeu de la qualification des demandeurs d'emploi pour répondre aux besoins des entreprises (localement ou sur d'autres bassins d'emploi).

En outre, les problématiques de qualification, de formation et d'accès aux services d'orientation et d'accompagnement socio-professionnel sont particulièrement marquées sur ces quartiers, en particulier chez les jeunes pour qui l'accès aux services publics et aux services de l'emploi est complexe du fait de leur éloignement et de l'enclavement de certains quartiers.

Pour répondre à ces enjeux, les solutions à apporter à l'échelle des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements devront impérativement relever d'une stratégie multi-dimensionnelle et coordonnée, agissant concomitamment sur les leviers :

- de la poursuite et du renforcement d'une stratégie coordonnée de formation, d'insertion et d'emploi en direction des publics prioritaires,
- du rapprochement entre tissu économique local et publics demandeurs d'emploi et éloignés du monde du travail.

- de l'attractivité économique du territoire, en favorisant l'implantation et le développement d'activités économiques dans les quartiers prioritaires, au bénéfice de leurs habitants,
- en s'appuyant sur les grandes orientations définies dans le SPE-P Marseille Provence Métropole piloté par la DIRECCTE, et sur la mise en place de développeurs économiques territoriaux par MPM. L'échelle opérationnelle la plus pertinente pour intervenir sur ce champ est celle du 15/16.

2.1 **Poursuivre et renforcer la stratégie territoriale en termes de formation, d'insertion et d'emploi en direction des publics prioritaires**

La stagnation des parcours d'insertion professionnelle met en lumière le manque d'adéquation de l'offre de formation par rapport à la demande des acteurs économiques. La méconnaissance de l'entreprise et de ses codes, la difficulté d'adaptabilité des publics les plus éloignés (déplacements, horaires, vie de famille,...) accroît ces difficultés.

Objectifs opérationnels :

- **Favoriser l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi dans une logique de parcours global et de levée des freins d'accès à l'emploi** (mobilité, mode de garde, maîtrise des savoirs de base), en identifiant les étapes du parcours d'insertion, via notamment -pour Pôle Emploi les Clubs Ambitions- un accompagnement intensif individuel, un accompagnement renforcé et des conseillers PE dédiés « accompagnement global », en partenariat avec le CD13, le CCAS, les MDS et le pôle insertion. Cela passera notamment par :

- le soutien au redéploiement du SPE dans les quartiers prioritaires en maximisant l'utilité des permanences sur site de Pôle emploi et de la Mission locale par un accompagnement des équipements d'accueil (valorisation - communication auprès des usagers et habitants...),
- la promotion d'un travail global en amont sur le repérage et les freins, complémentaire au SPE (MOVE ou autre action), notamment auprès des jeunes.

Il s'agira de maintenir et développer les actions de traitement des freins à l'emploi des publics du territoire, notamment :

- le renforcement de l'accès aux dispositifs de remise à niveau (ETAPS notamment), par une mise en réseau avec les structures développant des Ateliers socio-linguistiques,
- la facilitation de l'accès à un parcours de santé pour les jeunes en situation d'insertion professionnelle par la Mission Locale de Marseille en lien avec ses partenaires. Examiner la pertinence de la déclinaison de ce projet sur le public adulte, et expérimenter une démarche de parcours,
- le développement des modes de garde alternatifs pour faciliter l'insertion des personnes (ex : amplitudes horaires adaptées),
- le développement d'actions en réponse aux freins à la mobilité, comme :
 - la mise en place d'une auto-école sociale en lien avec les auto-écoles du 15/16 à labelliser,
 - l'incitation des porteurs de projets à prendre en compte systématiquement la mobilité dans les projets « emploi-insertion-formation » sur le territoire.

Il s'agira enfin de favoriser la remobilisation professionnelle et l'insertion par l'activité économique, notamment en :

- développant des chantiers d'insertion sur 3 ans avec une double entrée : améliorer le cadre de vie et permettre l'entrée en parcours professionnel de publics fragilisés, en

portant une attention particulière au public féminin, et en encourageant les chantiers d'insertion sur plusieurs quartiers et à l'extérieur des QPV.

- pérennisant des chantiers d'insertion sur Campagne Lévêque et La Savine.
- développant des outils de remobilisation de jeunes en rupture dans leur parcours de vie de type chantiers école (La Savine).
- **Contribuer et accompagner la montée en compétence et en qualification des habitants du territoire**, en lien avec le marché du travail local existant ou potentiel (cf infra) :
 - en visant notamment les filières pourvoyeuses d'emplois peu qualifiés : commerce (Grand Littoral), logistique urbaine (GPMM, projet de plate forme de réparation navale et d'un terminal de transport combiné à Mourepiane), services (projets d'une école de la réparation navale et d'une fondation des métiers de la mer) ZFU Nord Littoral et ZFU 14ème-15ème, Euroméd. 2, hôpital Nord,
 - en s'appuyant sur les lycées professionnels implantés sur le quartier (LPP Saint-Henri, LPP Saint-André, Lycée la Cabucelle, Lycée St Exupéry, S.E.G.P.A. etc.) pour développer une offre adaptée. Des actions spécifiques pourront notamment être soutenues par le droit commun ou des crédits spécifiques.
 - en favorisant une meilleure connaissance de l'offre en matière de formation et du rôle du SPE auprès des demandeurs d'emploi et professionnels de champs connexes (ex : Education Nationale, éducation populaire), et une connaissance mutuelle des acteurs de la formation/ insertion professionnelle/ emploi et du « champ social ».
- **Soutenir les actions de lutte contre la discrimination à l'emploi et de promotion de l'égalité femme / homme en incitant les porteurs de projets à prendre en compte systématiquement le public féminin**, notamment par des actions de sensibilisation à l'attention des acteurs de l'emploi, de l'AIO et de la formation.

Références CDV : 2.2.1 / 2.2.4 / 8.2 / 6.5.1 / 2.2.3 / 7.1.4 / 5.1 / 5.4. / 6.1.5. / 2.2.2 / 7.3.2 / 2.2.4. / 5.2, 5.10 / 2.2.2 / 2.2.7

Partenaires : Pôle emploi, MLM, AFPA, CR, GIP PV, MPM (développeur économique territorial), Etat, MDE, SPE, PDEC, Conseil Départemental, GIP PV, GIP MRU, centres sociaux, associations spécialisées, prescripteurs des ETAPS (Mission Locale), centres sociaux, CR, DIRECCTE.

Echelle : 15/16

2.2 Développer des synergies entre l'offre et la demande d'emploi local

Les acteurs économiques, créateurs d'emploi, et les habitants en recherche ne trouvent que trop rarement les liens et les outils qui leur permettraient d'aboutir ensemble à leurs projets. L'information sur les transformations urbaines, leurs conséquences en matière économique et leurs enjeux sont trop peu relayées auprès du public. Il est donc nécessaire d'associer plus largement décideurs, acteurs et habitants afin que ces évolutions profitent à tous.

Objectifs opérationnels :

- **Anticiper les secteurs d'activité potentiellement porteurs d'emploi de demain liés aux grands projets prévus sur le territoire** (veille active sur les éco-quartier d'Euroméd.2, GPMM et projet de plate-forme de réparation navale et d'un terminal de transport combiné à Mourepiane, chantiers NPNRU), en mettant en place une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale avec les acteurs publics et monde de l'entreprise à l'échelle des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, pour former les demandeurs d'emploi aux métiers attendus (déclinaison sur le 15/16 de la GPECT réparation navale pilotée par la DIRECCTE et animée par la MDE).

- **Mobiliser les donneurs d'ordre et entreprises au regard de la veille active sur les grands chantiers (cf. supra) et grands événements sportifs et culturels de la Ville pour l'inscription de clauses d'insertion** et le développement de l'IAE, l'apprentissage et l'alternance dans leurs marchés, en ciblant les filières d'emploi peu qualifiées, articulés avec les PME et/ou les TPE du secteur.
- **Renforcer l'action à destination des employeurs locaux, pour mieux mettre en lieu offre et demande d'emploi**, notamment en :
 - accompagnant les employeurs locaux dans leurs besoins en emploi/stage/contrat d'apprentissage et de qualification (démarchage, partenariat), en s'appuyant aussi sur le Réseau d'accompagnement à la Responsabilité Sociétale des Entreprises.
 - accompagnant l'expérimentation Entreprises Acteurs dans l'Education Prioritaire et la mise en place de pôles de stages sur le bassin de formation Nord Littoral, en engageant également les partenaires signataires du Contrat de Ville et acteurs structurants du 15/16, à partir de la démarche engagée par la Préfecture, et en s'appuyant sur la Charte Entreprises et Quartiers.
 - contrebalançant l'image négative des « quartiers » en valorisant les parcours de réussite, travailler sur les représentations employeurs/employés, en s'appuyant sur les dispositifs nationaux et locaux (charte entreprises et quartiers, événement « Talents des Cités », RSE, etc.).
- **Favoriser les passerelles entre les acteurs économiques du territoire, habitants (élèves par exemple) et professionnels (Education Nationale par exemple), en particulier dans les filières pourvoyeuses d'emplois.**

Références CDV : 2.2.5 / 2.2.7 / 6.5.2 / 6.5.3 / 2.2.5 / 6.5.1 / 2.1.1 / 2.2.5 / 2.1.3 / 2.1.2 / 2.1.4

Partenaires : Réseaux d'entreprises RSE, IMS, FACE, CREPI, Emergences, acteurs du territoire. Education Nationale, Cap Au Nord Entreprendre, DIRECCTE, GIP PV, PDE Partenaires signataires du Contrat de Ville, grands employeurs de type Grand Littoral, APH-HM, acteurs de l'aménagement urbain cités supra, Emergence, GIP MRU, MPM, entreprises, bailleurs, EPAEM, GPMM, Territoires Entrepreneurs et pôle artisanal de création d'activité de la Cabucelle, MDE, Ville de Marseille, Pôle emploi, Etat

Echelle : 15/16

2.3 Développer l'attractivité économique des quartiers et l'implantation et le développement d'activités en leur sein

Le territoire des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements connaît des dynamiques urbaines et économiques réelles, qui vont se renforcer dans les années à venir (NPRU et opération Euromed 2 notamment), et qu'il s'agit de mieux en tirer parti au bénéfice des quartiers prioritaires et de leurs habitants. Dès lors, il conviendra de s'appuyer sur ces trajectoires pour favoriser l'implantation d'activités économiques dans les quartiers (en ciblant prioritairement les secteurs qui « profitent » aux habitants des quartiers prioritaires : économie sociale, services à la personne, filières pourvoyeuses d'emplois pour tous...), en s'appuyant sur la définition et la mise en œuvre d'une véritable stratégie d'attractivité et d'image.

Objectifs opérationnels :

- **Soutenir l'aide à la création d'activité** (service d'amorçage de projets) et **leur accompagnement post-crétion** (couveuses), notamment à travers le pôle de création de la Cabucelle, favoriser le repérage et l'orientation des habitants des QPV du 15/16 vers ce pôle, et stimuler et soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat.
- **Soutenir des projets d'économie sociale et solidaire correspondant à un besoin local pour pallier au développement d'économies sociales parallèles** (ex : projet de créer un lieu « pivot » dans le champ de la distribution de colis alimentaires sur le 15/16, mise en

place d'une épicerie sociale et solidaire sur le secteur Castellane/Bricarde, d'un garage solidaire, d'une ressourcerie, d'un tiers-lieu).

- **Compte tenu du potentiel du territoire en la matière, accompagner au développement d'un secteur « tourisme équitable »**, à travers notamment un soutien au projet Café de Séon d'Ancrages à la gare de l'Estaque.
- **Valoriser auprès des entreprises les opportunités foncières et l'image des quartiers prioritaires du secteur pour l'implantation d'activités économiques sur les territoires**, que ce soit dans le cadre des NPRU ou en dehors, en tenant compte de la demande d'emploi locale, notamment via le dispositif Territoires Entrepreneurs et la diffusion des mesures fiscales mises en œuvre pour favoriser l'implantation des entreprises dans les quartiers prioritaires ;

Références CDV : 2.1.1 / 2.1.5 / 2.1.6. / 2.2.6. / 2.1.9

Partenaires : Réseaux d'entreprises RSE, IMS, FACE, CREPI, Emergences, acteurs du territoire. Education Nationale, Cap Au Nord Entreprendre, DIRECCTE, GIP PV, PDE Partenaires signataires du Contrat de Ville, grands employeurs de type Grand Littoral, APH-HM, acteurs de l'aménagement urbain cités supra, Emergence, GIP MRU, MPM, entreprises, bailleurs, EPAEM, GPMM, Territoires Entrepreneurs et pôle artisanal de création d'activité de la Cabucelle, MDE, Ville de Marseille, Pôle emploi, Etat

Echelle : 15/16

3 Créer les conditions d'une vie locale apaisée et socialement active

Le territoire Nord Littoral Est se caractérise un manque marqué d'équipements de qualité, et en particulier de structures éducatives et sportives, qui sont souvent déqualifiées, avec une offre inadaptée. Dès lors, les jeunes et familles des quartiers du territoire rencontrent souvent des difficultés à accéder à l'offre sportive et culturelle du territoire. En outre, les problématiques d'exclusion sociale restent particulièrement prégnantes sur le territoire. Ce contexte de vie locale pâtit en sus de l'impact des trafics de stupéfiants qui fragilise le lien social et fait obstacle au développement social local.

Ces problématiques militent pour mettre l'accent, à l'échelle du territoire Nord Littoral Est sur :

le renforcement des efforts et du partenariat autour de la continuité et la cohérence éducative qui est donnée aux actions et dispositifs déployés sur le territoire,

l'accompagnement accru des publics les plus vulnérables dans les quartiers,

l'appui plus soutenu aux dynamiques habitantes et de participation,

la lutte contre les discriminations,

le développement et l'amélioration de l'offre d'équipements,

enfin, comme préalable incontournable, l'intensification de la lutte contre les trafics de drogues et leur impact sur les quartiers prioritaires.

3.1 Agir en faveur de la réussite éducative

Objectifs opérationnels :

- **Favoriser l'épanouissement au travers de tous les temps de l'enfant et de l'adolescent (école, temps périscolaire, temps familial et activités extra-scolaire)**, afin de permettre aux jeunes du territoire Littoral Nord Est de disposer des repères et ressources pour bien grandir, favorisant leur expression individuelle et développant leur confiance et leur prise d'initiative. Cela passera par :

- développer l’offre d’accompagnement à la scolarité, mais aussi les activités sportives, culturelles et de loisirs.
- renforcer le partenariat entre les différents acteurs du territoire sur les problématiques de déscolarisation et de rupture scolaire (CRIEE collège Vallon des Pins, collectifs partenaires des collèges Jean Moulin et Jules Ferry).
- accompagner des actions de remobilisation des collégiens exclus temporairement.
- prévenir les difficultés scolaires à travers un meilleur repérage des enfants et jeunes concernés par les troubles de l’apprentissage et un meilleur accès aux soins.
- étayer la connaissance de la problématique des troubles de l’apprentissage, notamment autour du repérage par les professionnels, l’orientation et l’accompagnement des familles,
- poursuivre le développement d’actions de prévention et de promotion de la santé auprès des enfants, des adolescents, soutien de leur entourage (famille et professionnels) en particulier sur les thématiques suivantes : développement des compétences psycho-sociales, santé bucco-dentaire, nutrition/prévention de l’obésité/activité physique, prévention des conduites addictives, santé sexuelle et rapport de genre,
- maintenir une vigilance particulière sur les questions de mixité de genre, le lien avec les clubs sportifs, le lien avec le temps scolaire,
- faire de la qualité et de l’amplitude horaire des équipements scolaires, sportifs, culturels et sociaux un levier pour la réussite des enfants. (en soirée, le week-end, au mois d’août...),
- mobiliser les acteurs du territoire autour de la jeunesse à travers une instance de “coopération éducative” à l’échelle Nord Littoral,
- lutter contre l’errance des enfants et améliorer leur capacité à vivre ensemble.
- **Soutenir la parentalité**, en travaillant en partenariat avec les parents, en les accompagnant dans l’exercice de leur fonction parentale, en les associant à tout projet éducatif en prenant en considération la diversité des lieux de vie de l’enfant et leurs interactions pour que se construise un adulte. Cela passera par :
 - créer des temps partagés entre parents et enfants,
 - impliquer davantage les familles dans le parcours scolaire des enfants et dans les choix d’orientation (redonner une vraie place aux parents),
 - travailler sur la place du père,
 - valoriser les compétences des parents.
- **Développer des pratiques de lecture / écriture**, en prévention et en réponse, dès le plus jeune âge, aux difficultés d’apprentissage de la lecture et de l’écriture que des élèves peuvent éprouver et qui peuvent entraîner des conséquences tout au long du parcours scolaire pouvant mener au décrochage voire à l’échec scolaire. Cela supposera de :
 - travailler sur l’implantation d’équipements structurants (projet de médiathèque Euromed2),
 - sensibiliser aux livres et à la lecture dès le plus jeune âge.
- **Favoriser les pratiques culturelles et artistiques des enfants et des enfants**, comme outils de lien social et d’apprentissage au vivre ensemble, en :
 - facilitant l’accès à la diversité de l’offre culturelle afin de générer de provoquer des échanges, de la mixité sociale et de favoriser la découverte interculturelle (expositions artistiques régulières au centre social l’Olivier bleu).
 - permettant aux habitants d’être acteurs de leurs propres propositions culturelles et artistiques et valoriser leurs expressions et leurs créations (la Criatura, centre social Del Rio, la Compagnie de la Cité).

- **Mettre en place une instance de travail institutionnelle (Education Nationale / Etat/ GIP PV) autour de l'éducation au sens « scolaire » du terme**, afin de renforcer et mieux coordonner les informations et les actions (notamment les actions santé en temps scolaire).

Références CDV : 6.3.1 / 6.4.2 / 6.4.5

Partenaires : ASV, GIP, Préfecture, ARS, VDM (SSPH et service scolaire), CR, CD, CPAM 13, ARS

3.2 Développer une meilleure prise en compte des 16-25 ans, de manière transversale, en veillant à une prise en charge globale de cette tranche d'âge

Objectifs opérationnels :

- **Favoriser l'engagement des jeunes du territoire Nord Littoral Est**, en :
 - soutenant des actions et initiatives citoyennes,
 - expérimentant de nouvelles modalités d'intervention, mettant les jeunes en position d'acteur de leur santé (logique de santé communautaire).
- **Favoriser l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle**, à travers :
 - le soutien aux fonctions de passerelles entre la sphère éducative, sociale, et celle de l'insertion professionnelle, pour accrocher un public jeune manquant de confiance en soi et en les institutions,
 - la facilitation des liens école / entreprise (alternance),
 - l'incitation à la mise en place de chantiers/écoles,
 - l'accueil et la prise en compte de la souffrance des jeunes sur le territoire, en renforçant notamment et en étendant l'offre du PAEJ afin de couvrir l'ensemble du territoire et d'avoir un espace dédié à l'accueil des jeunes sur le 15^{ème} et le 16^{ème} arrondissement.

Références CDV : 6.2.2 / 6.3.1 / 6.3.2

Partenaires : ASV, GIP PV, Préfecture, ARS, VDM, CR, ASV, DDCS, CR, CD

3.3 Accompagner les publics en situation de précarité et les primo arrivants

Les problématiques du territoire Nord Littoral Est en matière d'exclusion (pour des raisons, économiques, sociales, communautaires...) militent pour :

renforcer et rénover les outils existants afin de permettre une meilleure prise en compte des besoins des publics exclus,

ouvrir plus largement des lieux d'accueil informatif et formatif, tout en restant au plus près des personnes,

promouvoir le réseautage des différentes structures afin de partager et dynamiser les pratiques.

En outre, la question de l'accès aux droits est très prégnante sur ce territoire, qui compte à la fois des quartiers très enclavés mais aussi peu de présence publique. Les populations primo-arrivantes d'origine étrangère (Cabucelle notamment) et d'origine gitanes sédentarisées (Ruisseau-Mirabeau) présentes sur le territoire nécessitent en la matière un accompagnement spécifique.

Objectifs opérationnels :

- **Favoriser l'acquisition des savoirs de base, notamment pour les habitants des Crottes, de la Cabucelle** (public primo-arrivant).
- **Favoriser l'accès aux droits, en renforçant notamment la Plate-Forme de Service Public de Bougainville** (moyens humains, financiers, maillage territorial, MJD et

autres...) en favorisant la création de permanences d'accès aux droits et en mobilisant l'expertise du défenseur des droits.

- **Travailler le maillage territorial à partir des équipements structurants (ex: future Maison de la Justice et du Droit) à l'échelle micro locale (Crottes Cabucelle) et à l'échelle des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements.**
- **Favoriser l'inscription dans un parcours de santé et le recours aux actions de prévention et d'éducation pour la santé des populations particulièrement éloignées du soin en soutenant le dispositif de médiation santé ; et en appuyant l'accompagnement et l'évaluation de la médiation santé pour favoriser le processus de professionnalisation et l'inscription dans les politiques publiques de droit commun.**
- **Soutenir les professionnels de première ligne afin de leur permettre de mieux accueillir, accompagner et orienter les publics concernés en proposant des espaces de sensibilisation et de formation, d'interconnaissance et de mise en réseau, en s'appuyant sur des professionnels qualifiés.**
- **Trouver des solutions alternatives à l'échelle du territoire (épicerie solidaire, aide alimentaire, « ressourcerie », aide à la mobilité...) pour favoriser l'inclusion sociale des plus vulnérables.**
- **Lutter contre la précarité énergétique.**
- **Favoriser le mieux vivre ensemble** (cf. partie 1), notamment entre les différents quartiers.

Références CDV : 8.1.1 / 8.1.5 / 8.1.6

Partenaires : GIP PV / GIP MRU/ CPCAM / MDS/ Bailleurs sociaux, ARS

3.4 Favoriser l'expression et la participation des habitants

Il s'agira de favoriser la participation des habitants du secteur Nord Littoral Est, en prenant en compte la diversité des manières de mobiliser des personnes et faciliter leur expression, et en proposant des méthodes d'animation adaptées au public et à sa diversité.

Pour ce faire, il conviendra, en s'appuyant sur la mise en place des Conseils Citoyens, de redéfinir les modes d'association des habitants à la gouvernance de la cité, afin de notamment de renforcer la confiance dans les institutions et assurer leur légitimité.

Objectifs opérationnels :

- **Mettre en place des projets portés par les habitants et leur permettre de s'impliquer davantage, de se rencontrer, de s'exprimer**, à travers notamment, sur le territoire Nord Littoral Est :
 - un travail renforcé sur les liens entre les habitants.
 - l'initiation et la co-gestion de jardins partagés avec les habitants, comme levier en la matière.

Références CDV : 8.4.2 / 8.4.4 / 8.4.6

Partenaires : GIP PV, GIP MRU, Conseils Citoyens, Associations locales, habitants

3.5 Prévenir et lutter contre les discriminations

En articulation avec le Plan intercommunal de lutte contre les discriminations, les actions menées sur ce territoire doivent permettre de prévenir et lutter contre les discriminations dont sont victimes les habitants des QPV, qui sont touchés par des discriminations multifactorielles principalement liées au lieu de résidence, à l'âge, au sexe, et à l'origine ethnique.

Les actions de prévention des discriminations travaillent sur la déconstruction des préjugés, et le développement des capacités de résilience des potentielles victimes.

Les actions de lutte contre les discriminations travaillent sur les processus et actes discriminatoires à travers l'identification des processus systémiques en œuvre, la qualification des structures, l'accompagnement psychologique et juridique des victimes, l'organisation d'un maillage territorial de l'accueil de proximité des victimes potentielles et du relais vers les permanences spécialisées.

Ces actions sont à appréhender de manière transversale et à décliner sur l'ensemble des axes du projet de territoire. Elles mobiliseront l'expertise du défenseur des droits.

3.6 Développer l'offre d'équipements et services au regard des manques sur le territoire Nord Littoral Est, et renforcer la structuration du tissu associatif

Un manque criant d'équipements de qualité est constaté sur l'ensemble du territoire Nord Littoral Est, en particulier de structures éducatives et sportives, qui sont vétustes et/ou inadaptées et présentent des créneaux d'ouverture insuffisants.

En outre, sur certains quartiers, l'amélioration de la structuration du tissu associatif local apparaît comme facteur crucial pour en faire un relai majeur de l'action publique dans les quartiers.

Objectifs opérationnels :

- **Améliorer et renforcer l'offre d'équipements**, en particulier :
 - sur le secteur de Saint-Louis /La Viste, accompagner la réhabilitation l'école de la Viste et la rénovation du Gymnase.
 - sur le secteur de Consolat/Ruisseau Mirabeau, agrandir le Centre social des Musardises pour pouvoir accueillir du public, jeune notamment, et déployer une véritable offre de service. Optimiser l'accès des équipements de l'Ecole de la Deuxième Chance et du collège Rosa Parks.
 - sur le secteur de la Savine/Vallon des Tuves , dans le cadre du PRU, travailler avec les habitants dans la définition des besoins en matière d'équipements sportifs, accompagner le rayonnement du nouveau centre social/équipement petite enfance, fédérer autour d'un projet de jardin partagé et travailler sur l'amplitude d'ouverture du gymnase du Vallon des Tuves en cohérence avec le projet global.
 - Sur le secteur des Aygalades, optimiser les terrains de proximité, relancer le projet de city stade, développer un projet fédérateur autour du jardin de l'Oasis.
- **Renforcer la structuration du tissu associatif dans les quartiers prioritaire du territoire Nord Littoral Est**, notamment en :
 - conduisant un diagnostic partenarial en lien avec le bailleur le centre social, et les associations locales afin de fédérer tous les acteurs.
 - élaborant dans le cadre des NPRU un diagnostic social et urbain sur les secteurs des Aygalades, Campagne Lévêque, Ruisseau/Mirabeau, Cabucelle.
 - coordonnant le tissu associatif sur la Cabucelle / les Crottes en lien avec la volonté de créer un centre social dans le cadre de Euromed 2.
 - Proposer aux bailleurs sociaux, dans le cadre du programme d'actions triennal d'utilisation de l'abattement de TFPB, et aux acteurs intéressés (Ville de Marseille, Euroméditerranée) la mise en place d'une commission pour les locaux associatifs afin d'appréhender, de suivre, d'évaluer les besoins du territoire de manière transversale et collective

Il existe en outre un vrai enjeu sur le secteur de la Savine où tous les locaux associatifs seront démolis à terme ; il faudra engager un travail d'accompagnement des associations

en fonction de leurs besoins afin de construire des solutions d'accueil pour les activités associatives qui ne reposent pas que sur les bailleurs sociaux, avec un recours plus affirmé au droit commun.

3.7 Lutter contre les trafics de stupéfiants et leurs conséquences dans les quartiers.

Depuis plusieurs années est observée une multiplication des points de trafic au cœur des quartiers prioritaires du territoire Nord Littoral Est. Ce phénomène tend à fragiliser le lien social, contribue à stigmatiser ces quartiers et favorise le sentiment d'abandon. Pour y répondre, il est nécessaire de favoriser les approches globales, qui passent notamment dans les quartiers du territoire par une lutte accrue contre les stéréotypes de l'argent facile lié au trafic.

Objectifs opérationnels :

- **Mettre en place des études stratégiques globales de prévention urbaine, sécurité, tranquillité dans le cadre de la définition des projets urbains**
- **Systématiser la mise en place de groupes de pilotage et de suivi des zones de sécurité prioritaire (GPS).**
- **Rapprocher les dispositifs de prévention existants des populations les plus exposées.**
- **Renforcer la sécurité, la tranquillité et la santé en améliorant l'articulation entre les différents champs : judiciaire, social, sanitaire, éducatif,...**
- **Construire des réponses alternatives aux trafics.**
- **Développer les actions de prévention des conduites à risques dans une approche de réduction des risques sanitaires et psychosociaux, notamment en développant des actions innovantes (TAPAJ).**
- **Soutenir l'approche globale, alliant protection de l'enfance et réduction des risques à la prévention de la délinquance et développer une démarche de type Trafic Acteurs et Territoire plus spécifique aux 15ème et 16ème arrondissements.**

Références CDV : 6.7.3 / 8.3.4 / 8.3.7

Contributeurs : GIP PV, ASV, VDM (SSPH et SPD), CLSPD, CD, CR, Préfecture, MILDECA, Justice, Police Nationale, EN, ARS

Sixième partie

Nord Littoral Ouest

Le territoire Nord Littoral Ouest est composé de 4 quartiers prioritaires :

- Solidarité – Kallisté
- Castellane – Plan d’Août – La Bricarde
- Saint Henri
- Saint André

Il compte 22 000 habitants.

Situé à l’extrémité nord-ouest de Marseille, le territoire se distingue par cinq caractéristiques principales :

- Une croissance démographique importante et une population jeune
- Une dépendance à l’automobile, et plus globalement un très fort enclavement
- Un niveau de précarité socioéconomique extrêmement élevé
- Un habitat marqué par la très forte présence du logement social
- Un besoin marqué de rénovation des équipements

- **Une croissance démographique importante et une population jeune**

Le territoire compte 22 000 habitants. Entre 2006 et 2011, il a connu la plus forte croissance de population des quartiers prioritaires avec +1,7%/an, supérieure à Marseille (+0,3%/an) et à MPM (+0,4%) alors que la totalité des quartiers prioritaires de Marseille ont connu une baisse de l’ordre de -0,2%/an.

Territoire jeune, regroupant 44% de moins de 25 ans (contre 32% à Marseille et 38% pour la totalité des quartiers prioritaires marseillais), il s’agit d’un des seuls secteurs des quartiers prioritaires marseillais dont cette population a augmenté ces cinq dernières années (+2,1%/an contre +0,2%/ an pour Marseille et MPM) alors qu’une baisse est recensée sur la totalité des quartiers prioritaires : -0,6% entre 2006 et 2011.

- **Une dépendance à l’automobile, et plus globalement un très fort enclavement**

Les autoroutes (A55 / A7), les deux axes ferrés Marseille/Miramas et Marseille-Gardanne-Aix, et la topographie accidentée structurent fortement le territoire. Le déficit de voies locales permettant d’assurer des liaisons Est-Ouest, l’inadaptation du réseau secondaire (étroitesse des voies), la configuration encore incomplète de certains échangeurs et la situation d’enclavement des gares contraignent considérablement l’accessibilité du secteur. La localisation des quartiers prioritaires en marge du réseau structurant de transports collectifs urbains pénalise la mobilité des résidents, pourtant très dépendante des transports collectifs (38 % des ménages non motorisés en 2009).²

Par ailleurs, la présence de coupures urbaines majeures, le faible maillage local et l’absence d’aménagements cyclables dédiés sont autant de facteurs qui contraignent également les déplacements de proximité.

Cette situation, ainsi que le positionnement géographique « en bout de ville » de ces quartiers et leur architecture tendant à les fermer vis à vis de leur environnement (exemple de la

² On note cependant quelques améliorations récentes, comme la mise en service du TGB reliant le centre-ville au Vallon de Tuves en passant par Notre-Dame-Limite, ou la réalisation à venir d’un véritable pôle d’échange autour de la gare de Saint-Antoine.

« forteresse » de la Castellane, de la « citadelle » à la Solidarité...) et à limiter les échanges entre eux, crée un territoire caractérisé par son très fort enclavement.

- **Un niveau de précarité socioéconomique extrêmement élevé**

Alors même que le territoire est caractérisé par la **mixité des fonctions économiques et résidentielles**, le taux d'emploi au sein des quartiers prioritaires y est particulièrement faible (34% contre 55% à Marseille).

près de la moitié des ménages de Nord Littoral vit avec des revenus inférieurs au seuil de pauvreté en 2011 (48% soit plus de 22 000 ménages) contre 27% pour Marseille et 24% pour MPM (quartiers prioritaires : 45%). Il s'agit d'une des plus fortes proportions des quartiers prioritaires de MPM. La hausse de cette population sur ce territoire est aussi marquée qu'au niveau communal (+0.7%/ an entre 2007 et 2011, +0.8% pour les quartiers prioritaires). Ce phénomène est particulièrement marqué chez les jeunes.

Alors qu'en 2010, les écarts sont très marqués entre les plus riches et les plus pauvres, il semblerait que la situation s'améliore pour plusieurs quartiers dont Saint-André et Saint-Henri.

- **Un habitat marqué par la très forte présence du logement social**

L'offre de logements est dominée par le logement locatif social, dans sa forme la plus symbolique de tours et de barres, dont 80% a été construit entre 1947 et 1975 et est concentré dans quelques importants quartiers d'habitat social (La Castellane - Plan d'Aou - La Bricarde ; Source : AGAM). Près d'un habitant sur deux loue un logement dans le parc social (46% contre 35% en moyenne dans les quartiers prioritaires). Ce taux important marque la prépondérance du parc locatif public. 80% de ce parc a été construit entre 1947 et 1975 et est concentré dans quelques importants quartiers d'habitat social (La Castellane - Plan d'Aou - La Bricarde).

Le parc privé est marqué par la présence d'une grande copropriété dégradée (Kallisté) et la présence de poches d'habitat indigne et se distingue par les prix de vente les plus faibles de Marseille³. 15% du parc privé est potentiellement indigne, soit une proportion supérieure de 5 points à la moyenne marseillaise. Plusieurs quartiers prioritaires concentrent l'habitat dégradé du secteur : il s'agit des noyaux villageois de Saint-André et Saint-Antoine (25% de parc potentiellement indigne) mais aussi de quartiers qui présentent un tissu mixte et de grandes copropriétés fragilisées comme Solidarité - Kallisté (18%). Source : AGAM.

- **Un besoin marqué de rénovation des équipements**

Malgré la proximité d'équipements privés rayonnants, parfois à l'échelle métropolitaine (offre commerciale avec la présence de Grand Littoral et culturelle avec l'Alhambra à Saint-Henri par exemple) un déficit en matière d'équipements publics se fait ressentir ce qui nuit à l'attractivité des quartiers et à la pérennité des investissements qui ont pu être réalisés ou à venir.

Plus spécifiquement, il est important de faciliter l'accès aux habitants à la culture et faire en sorte que ce ne soit pas uniquement le centre social du quartier qui remplisse ce rôle. Les associations qui travaillent sur la question de la culture urbaine connaissent un déficit de reconnaissance par le manque d'équipements permettant l'accueil du public par exemple. Concernant les équipements sportifs une rénovation globale de ces derniers est nécessaire avec par exemple des projets expérimentaux de type lieux de pratiques intergénérationnelles permettant une sécurisation des lieux en autorégulation.

Enfin, les territoires de la politique de la ville se caractérisent notamment par la jeunesse de leurs habitants, à ce titre, l'éducation apparaît comme un enjeu majeur de la politique de la

³ 1 400 €/m² entre 2008 et 2012 avec un décrochage important en 2013 (1 288 €/m² contre 1 788€/m² en moyenne sur les quartiers prioritaires de MPM). A titre de comparaison, le prix moyen au m² de la commune de Marseille est près de 2 fois supérieur avec 2 501€/m². Source : AGAM.

ville et du nouveau contrat de ville. Toutefois, les établissements scolaires des quartiers prioritaires ne proposent pas toujours un environnement éducatif optimal aux apprentissages : la saturation et la vétusté de certaines écoles maternelles, élémentaires et collèges et de leurs abords sont criantes sur certains secteurs.

- Par ailleurs, la **prégnance des trafics de drogue** dans la structuration de la vie sociale de plusieurs cités impacte très directement la vie des habitants et l'image des quartiers.

Pour autant, l'analyse des documents de planification et de programmation urbaine de ce secteur montre l'existence de leviers de mutation du territoire :

- Le secteur Nord Littoral Ouest est concerné par un **territoire de projet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** : « Façade Maritime Nord », qui a une vocation économique, touristique, ludique, scientifique en lien étroit avec la présence de la mer. Il bénéficie de la présence du Grand Port Maritime de Marseille avec son rôle majeur dans l'économie des échanges, dans l'économie industrielle et logistique et de deux centralités de premier niveau : l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée et la centralité de Saint-Antoine / Grand Littoral.
- Sur le long terme, le SCoT a pour ambition de faire émerger la centralité de premier niveau de Saint-Antoine / Grand Littoral l'identifiant capable de rééquilibrer la cite phocéenne en termes d'emplois, de qualité urbaine et de desserte en transports collectifs, autour de Saint-Antoine sur des sites à forts potentiels articulés le long du Boulevard Barnier, depuis la zone franche urbaine , le Plan d'Aou, jusqu'à l'Hôpital Nord.
- **Le Programme Local d'Urbanisme identifie également 2 orientations** qui auront directement un impact sur les quartiers prioritaires du Nord Littoral Ouest :
 - Saint-Antoine avec pour objectif de dynamiser le noyau villageois et de créer un "quartier de gare" autour du pôle d'échanges ;
 - Verduron avec pour objectif de maîtriser l'urbanisation en frange des espaces naturels et de valoriser le potentiel des terrains municipaux à proximité de la Castellane.

Par ailleurs, plusieurs projets structurant pourront être des atouts importants dans l'évolution attendue des quartiers :

- Plusieurs projets majeurs d'infrastructures sont inscrits au Plan de déplacements urbains de Marseille Provence Métropole. Le projet d'extension du tramway au Nord (Arenc – Saint-Exupéry), la réalisation de la L2, la reconfiguration de l'échangeur de Saint-Antoine et enfin la réalisation de pôles d'échanges multimodaux (Saint-André et Saint- Antoine), permettront d'améliorer les déplacements quotidiens des quartiers prioritaires du territoire Nord Littoral Ouest de Marseille. Toutefois, la programmation de certains projets pose encore question, la mise en œuvre de certains projets étant prévue au-delà de l'échéance du contrat de ville. Et plusieurs quartiers resteront par ailleurs en marge des projets de déplacements programmés.
- Le futur Projet de Renouvellement Urbain de la Castellane va jouer un rôle majeur pour l'évolution du quartier prioritaire de Castellane - Plan d'Aou - La Bricarde, et plus largement du secteur de Saint Antoine. Ce projet va poursuivre et conforter les améliorations engagés par le PRU Plan d'Aou - La Viste qui est très largement avancé.
- Le quartier prioritaire de Solidarité - Kallisté est concerné par les projets de rénovation urbaine en cours mais aucune action publique complémentaire n'est recensée à ce jour.
- Enfin, les espaces portuaires vont accueillir plusieurs projets structurants pour relancer l'activité industrielle (Forme 10) et améliorer l'offre logistique (terminal de Mourepiane)

qui vont participer au maintien du tissu économique présent sur le secteur Nord Littoral, en particulier sur les secteurs des Arnavants et d'ActiSud.

L'action publique se focalise dernièrement sur le quartier de la Castellane, avec la mise en place d'un NPRU sur ce quartier, et d'une approche globale renforcée ayant abouti à de premiers résultats encourageants. Pour autant, des points de vigilance devront être apportés pour intégrer l'ensemble des quartiers voisins dans ces démarches, tant d'un point de vue urbain, que sécuritaire. Ainsi, si l'approche globale a eu un impact positif sur le quartier de la Castellane, elle a également eu des « effets collatéraux » sur les quartiers environnants de St André, la Bricarde et Plan d'Août, où s'est reportée la présence de trafics de stupéfiants.

Par ailleurs, il s'agira également de porter une attention toute aussi importante au quartier spécifique de Kallisté, qui constitue un des quartiers les plus pauvres de Marseille, et où l'intervention publique devra se renforcer.

Le quartier de l'Estaque est à intégrer pleinement dans l'intervention sur le projet de territoire, comme un territoire vécu offrant des ressources pour tous les habitants du 15/16 (plage et base nautique de Corbières, massif de la Nerthe, centre social très ouvert sur le 15/16, dynamique associative, etc.).

Pour répondre à ces enjeux spécifiques au territoire Nord Littoral Ouest, dans le cadre des orientations stratégiques du contrat de ville intercommunal 2015-2020, cinq axes sont retenus comme prioritaires pour l'action publique partenariale pour les cinq ans à venir :

- **Améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires ;**
- **Favoriser une prise en compte globale de l'enfance et de la jeunesse ;**
- **Reconnecter les quartiers prioritaires et leurs habitants aux dynamiques économiques du territoire**, en s'appuyant à la fois sur les activités existantes et en favorisant le développement de projets adaptés aux caractéristiques des quartiers et de leurs habitants ;
- **Développer de nouvelles solutions en matière de mobilité**, pour ouvrir les habitants sur le reste de la ville et leur permettre d'accéder plus facilement à l'emploi et plus largement à l'offre existant sur le territoire ou sur la ville (culturelle, sportive, sociale, santé, etc.).
- **Transformer l'image des quartiers et amorcer une dynamique d'attractivité.**

La question de **l'implication des habitants dans les Politiques Publiques** étant ressortie fortement lors des échanges avec les acteurs associatifs du territoire, elle constituera le fil rouge du projet de territoire Nord Littoral Ouest.

1 Améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires

Les habitants des quartiers prioritaires de Nord Littoral Ouest connaissent des conditions de vie souvent dégradées et de forte insécurité, dans des grands quartiers d'habitat social et une copropriété très dégradée (Kallisté) qui cumulent de nombreuses difficultés : enclavement, précarité socio-économique, insécurité, manque d'équipements et de services publics, espaces publics souvent mal adaptés aux besoins des publics et de faible qualité urbaine, gestion des espaces perfectible. Par ailleurs, la problématique prégnante du trafic de drogue impacte fortement l'intervention publique dans les quartiers.

En parallèle, on constate un accroissement de la précarité sociale, et une inégalité dans l'accès aux soins⁴, et aux services publics de manière générale, dus en partie au fort enclavement que connaissent ces quartiers, pour des populations très dépendantes des transports en commun et qui connaissent une faible mobilité résidentielle.

Ce cumul de difficultés économiques et sociales crée un environnement impactant de manière négative le « parcours » des enfants et les jeunes notamment, et engendre un fonctionnement dans certains quartiers coupé « du droit commun » de la ville (équipements publics, gestion des espaces publics...).

Pour répondre à ces enjeux, le premier axe prioritaire du projet de territoire de Nord Littoral Ouest vise à améliorer la qualité de vie des habitants, avec comme préalable la limitation des conséquences du trafic dans les quartiers, et comme leviers les NPRU, les démarches de GUSP et les dynamiques sociales existantes, qui constituent des ressources certaines pour le territoire ; en portant une attention particulière aux populations vulnérables des quartiers, et à la question de l'environnement de manière transversale.

1.1 **Assurer la sécurité des quartiers, limiter les conséquences du trafic de drogue et renforcer l'accès au droit, conditions préalables à un "mieux vivre ensemble"**

L'emprise des trafics de drogue continue de peser profondément sur la vie des quartiers prioritaires du Nord Littoral Ouest. Si les actions conduites dans le cadre des ZSP ont produit certains effets (les acteurs locaux témoignant d'un retour de certains publics en prise avec les trafics vers les services publics lors des périodes de forte présence policière), la désorganisation des réseaux de trafic s'est aussi traduite par des organisations plus souples et moins maîtrisées, générant parfois une montée des violences.

« L'approche globale » prônée par les services de l'Etat doit être poursuivie et étendue à l'ensemble du partenariat local pour une pleine effectivité. Le croisement des approches répressive, préventive (dont prévention situationnelle) et des alternatives proposées aux publics en proie aux trafics doit être la ligne directrice du partenariat en la matière, en s'appuyant fortement sur les instances existantes (en particulier le Groupe Local de Traitement de la Délinquance – GLTD – piloté par le Procureur de la République), et en raisonnant à des échelles géographiques plus larges.

Une inflexion sensible sur ce champ semble un pré-requis pour une évolution structurelle de ces quartiers et un retour dans le « droit commun » de la ville (fonctionnement social, parcours résidentiels...).

Objectifs opérationnels :

- **Renforcer la coordination opérationnelle des dispositifs et l'approche globale des interventions à l'échelle des bassins de vie, des actions de déploiement de la présence policière, des actions de prévention** (risques de santé liés à la consommation, protection des mineurs, souffrances psychosociales...) et des alternatives proposées aux publics en proie aux trafics (travail alternatif payé à la journée - TAPAJ...).
- **Maintenir une approche globale, alliant protection de l'enfance et réduction des risques à la prévention de la délinquance et développer une démarche de type Trafic Acteurs et Territoire** plus spécifique au 15/16.
- **Mettre en place un GLTD Castellane-Bricarde-St Antoine Plan d'Aoù.**
- **Sécuriser de manière permanente les équipements et espaces publics**, à l'image des abords d'écoles (par de la présence, des aménagements, etc.).
- **Favoriser l'appropriation des espaces publics des quartiers prioritaires par les habitants, à travers des aménagements appropriés et une gestion des espaces adéquate**, l'occupation des pieds d'immeubles par des activités associatives,

⁴ Source : diagnostic PLSP.

commerciales ou autres, et une animation (culturelle, associative...) de l'espace public. Cette réappropriation du cadre de vie par les populations constitue en effet une forme de frein à la prégnance des trafics dans le quotidien de ces secteurs (et est vecteur de sécurisation des chantiers).

- **Accompagner le développement de l'action de médiation et l'intégrer de manière systématique dans les dispositifs existants** (PRU, GPS, GUSP, CLSPD, etc.).
- **Renforcer la sécurité des chantiers.**
- **Mettre en place des études de prévention situationnelle dans le cadre de la définition des projets des NPRU.**
- **Soutenir les professionnels rencontrant des difficultés dans leurs interventions au quotidien (la Castellane),** en s'appuyant notamment sur la démarche de formation/mise en réseau d'acteurs locaux pour soutenir les professionnels du territoire et développer des stratégies partagées.
- **Diversifier les interventions dans le champ de l'accès au droit, notamment pour améliorer la prise en charge des violences familiales.**

Références CdV : 1.1.4, 1.2.6., 8.3.4, 8.3.7

Partenaires : GIP PV, GIP MRU, Ville de Marseille (SSPH, SPD), MPM, Services de l'Etat (notamment DDSP, MILDECA, Justice, EN), ARS, bailleurs, ASV, CR, CD.

1.2 Améliorer les conditions d'habitat et le cadre de vie

Le territoire Nord Littoral Ouest se compose de grandes cités d'habitat social, d'une copropriété en très grande difficulté (Kallisté) et de noyaux villageois assez disparates.

Les quartiers d'habitat social, majoritaires sur Nord Littoral Ouest, présentent des dysfonctionnements (précarité énergétique, dégradation des parties communes et privatives...) comme cela est le cas à la Castellane et La Bricarde dans des résidences sur lesquelles aucune intervention au titre de la rénovation urbaine n'a encore été réalisée. En outre, le territoire est également affecté par la problématique des copropriétés dégradées (Kallisté, Résidence Nord et la Granière notamment). De plus, plusieurs quartiers apparaissent être des poches d'habitat privé dégradé (Saint-André, Saint-Henri). La poursuite de l'amélioration des grands ensembles immobiliers qu'ils soient publics ou privés ainsi que la lutte contre l'habitat privé dégradé apparaît ainsi comme une priorité pour ces territoires.

Le Programme Local de l'Habitat a un objectif de production de logements locatifs sociaux de 90 nouveaux logements par an, soit 9% des objectifs du PLH. Parmi ces objectifs, près de la moitié des logements sociaux à produire permettront le renouvellement du parc obsolète (50 logements par an). Cela traduit la volonté de rééquilibrage et de diversification du parc de logements de ce secteur.

Ce territoire a fait l'objet d'une intervention publique importante dans le cadre du PNRU : « St Antoine – Plan d'Aoû » (2005 / 89 M€), « Notre-Dame Limite », finalement scindé en deux opérations « Kallisté » (2011 / 28 M€), « La Solidarité » (2010 / 79 M€).

A Saint-Antoine - Plan d'Aoû, après plus de 25 ans de rénovation urbaine, il s'agira dans les prochaines années de pérenniser les investissements importants réalisés, d'accompagner ce quartier rénové dans un fonctionnement de droit commun et de créer du « vivre ensemble » entre les habitants historiques du site et les nouveaux habitants. À l'issue du PRU, des objets restent inachevés, et les espaces extérieurs sont peu investis par les habitants (aménagement de l'Esplanade du Nord), ou utilisés de manière informelle sur les espaces délaissés en attente de devenir. Une poursuite de l'intervention publique dans le cadre du NPNRU paraît donc nécessaire (à raccrocher au PRU Saint-Antoine - Castellane - Bricarde).

À Kallisté et à la Solidarité, l'intervention au travers de deux projets distincts a permis une mise en œuvre en deux temps et la prise en compte de spécificités très locales (par exemple, pour la copropriété de Kallisté).

Dans les prochaines années, il sera en outre nécessaire de reposer des niveaux de réflexion à l'échelle du territoire élargi : Kallisté et Solidarité, et plus largement le bassin Notre-Dame Limite, incluant aussi les copropriétés de la Granière et des Hamadryades, les ensembles d'habitat social Bourrely et Perrin (au total, 10 500 habitants et près de 3 500 logements, mal reliés au tissu urbain, se caractérisant par des difficultés singulières de gestion urbaine et rencontrant de grandes nuisances).

Les prochaines interventions publiques sur ce bassin devront prendre en compte, à partir d'une vision élargie les déplacements, les équipements et espaces publics, les parcours résidentiels et les liens inter-quartiers.

A la Castellane, les attentes autour du NPRU sont fortes. Il semble opportun de conforter l'idée d'un territoire d'intervention qui ne soit pas restreint à la cité de Castellane mais qui prenne en compte un bassin de vie allant de St Antoine à la Castellane en passant par la Bricarde. Ces ensembles partagent une proximité physique mais des aussi des problématiques communes de déplacements, de sécurité, de gestion...tout en offrant des potentialités : mutualisation de m² sociaux, partage de locaux de santé, cheminements piétons, etc. **Il est donc nécessaire d'associer de manière opérationnelle le quartier de la Bricarde et plus largement St Antoine autour de ce projet urbain**, comme l'envisagent les travaux d'élaboration du protocole de préfiguration du NPRU. D'autre part, **dans l'optique d'un projet urbain intégré, il est indispensable de penser simultanément volets urbain, sécuritaire et social avec des financements et une mobilisation contractualisés, avec un fort enjeu préalable à sécuriser le pilotage stratégique et la conduite de projet, et à garantir leur caractère résolument transversal.**

Globalement, cet enjeu d'articulation des échelles de projet se retrouve également dans le champ du fonctionnement social du secteur. Alors que la densité et la qualité du tissu associatif sont fortement contrastées d'un quartier à l'autre, que les phénomènes de précarité sociale et d'enclavement physique et géographique tendent à replier les territoires prioritaires sur eux-mêmes, le Contrat de Ville doit viser au contraire à favoriser les flux et échanges entre quartiers, recréer de l'attractivité, en prenant appui sur les équipements, les espaces publics et les acteurs locaux. L'inscription de deux quartiers d'intérêt national au titre du NPNRU (Kallisté-Solidarité et St Antoine-La Castellane) constitue un levier central pour travailler en ce sens.

En ce sens, l'amélioration de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité est au cœur du changement d'image des quartiers prioritaires de la politique de la ville. C'est une composante majeure qui contribue notamment à la réussite des projets de rénovation urbaine, à leur appropriation par les habitants et à la pérennisation des investissements réalisés. Pour les quartiers en rénovation, il est nécessaire de mettre en œuvre une gestion adaptée en amont, pendant, et après les travaux. Pour les secteurs qui ne feront pas l'objet d'investissements urbains lourds, la gestion peut être un des piliers pour le maintien de l'attractivité des quartiers et une réponse aux besoins des habitants.

La spécificité du fonctionnement social et urbain des quartiers doit donc être appréhendée pour permettre une gestion adaptée et/ou renforcée. Les outils sont multiples sur le territoire Nord Littoral Ouest : diagnostics en marchant, charte locale de propreté de MPM, chantiers d'insertion, abatement de la TFPB pour les bailleurs sociaux, médiation sociale et urbaine, etc.

En ce sens, les actions d'amélioration de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité sont intégrées au projet urbain et social du territoire Nord Littoral Ouest et ont vocation à s'inscrire dans le cadre intercommunal défini par le Contrat de ville et par la convention d'utilisation de l'abatement de la TFPB signée par l'Etat, les bailleurs sociaux et l'intercommunalité.

Par ailleurs, globalement, ce territoire se distingue par le besoin marqué de rénovation des équipements et le déficit en matière équipements publics, qui nuit à l'attractivité des quartiers et à la pérennité des investissements (cf. supra).

Enfin, la question du cadre de vie recouvre également celle de la qualité de l'environnement, à prendre en compte de manière transversale.

Objectifs opérationnels :

- **Contribuer à l'émergence des NPRU de Solidarite-Kallisté et St Antoine-La Castellane**, en promouvant la définition et la mise en œuvre de projets socio-urbains intégrés portant un axe fort sur l'amélioration du cadre de vie et des conditions de logement des habitants, qui intègrent notamment comme objectifs structurants :
 - la requalification des espaces publics et voiries, en particulier du boulevard Barnier pour en faire un axe d'échange et d'activité Castellane-Bricarde-St Antoine.
 - la diversification de l'habitat, en développant notamment une offre en accession à bas coût en ciblant les espaces en transition et leur environnement (noyaux villageois, bd
 - l'anticipation et l'accompagnement des transformations au travers de démarches de GUSP renouvelées : accompagnement des syndics et des ménages, aménagements provisoires, gestions des nuisances liées aux travaux, gestion des délaissés...
- **Accompagner le quartier St Antoine – Plan d'Août (PRU en voie d'achèvement) vers un fonctionnement de droit commun**, en élaborant le Plan Stratégique Local du PRU Plan d'Août, pour définir les modalités partagées de pérennisation des investissements réalisés (GUSP).
- **Mettre en place une gestion transitoire des espaces en cours de restructuration** : place de la Tartane à la Castellane, « friches » de Plan d'Août, etc. Il s'agira d'**expérimenter des projets d'aménagements légers et transitoires sur des délaissés urbains en attente de requalification autour d'une démarche collective associant urbanistes, gestionnaires, habitants, associations** afin de :
 - préfigurer les usages et fonctions d'un aménagement définitif
 - favoriser une gestion transitoire de qualité à travers la formalisation d'un cadre conventionnel et financier adapté
 - encourager l'appropriation positive et l'animation sociale d'espaces problématiques (par des jardins partagés, du mobilier urbain type agrès de musculation, assises, marquage au sol, etc...)
- **Accompagner à la mise en place d'une démarche de GUSP inter-quartiers à St Antoine Plan d'Août La Viste, Castellane, Bricarde, sur les sujets transversaux et sur la mutualisation d'outils, pour accompagner les programmes d'actions GUP liés à l'abattement de la TFPB**, en s'appuyant sur les partenariats ou les dispositifs expérimentés sur les PRU.
- **Favoriser l'appropriation par les habitants des espaces et des équipements créés** (par exemple, sur PRU St Antoine Plan d'Août : centre de santé, bibliothèque) **ou rénovés, et investir l'espace public par des actions et animations spécifiques**, notamment sur la Jougarelle (PRU Castellane), l'Esplanade du Nord et l'espace intergénérationnel (PRU St Antoine Plan d'Août, PRU La Solidarité). Une attention particulière sera apportée à l'appropriation de l'espace public par les jeunes filles et femmes, et les seniors.
- **Informers les habitants sur leurs droits et leurs devoirs, en s'appuyant sur les associations de locataires. Aider ces associations à se structurer.**
- **Mettre en place un dispositif d'accueil des nouveaux habitants dans leur quartier (information sur les services de proximité, etc.).**
- **Mettre en place un plan de rénovation des équipements** (sportifs, scolaires et notamment) **sur l'échéance du Contrat de Ville**, à partir des leviers existants (NPNRU,

Dotation Politique de la Ville, crédits investissement des services de droit commun et de la Politique de la Ville).

- **Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d’actions pluri-annuel pour traiter les copropriétés fragilisées et dégradées, développer un dispositif de suivi et d’intervention**, permettant de :

- réaliser un diagnostic global pré-opérationnel approfondi et partenarial sur la Granière (en préventif) et sur Kallisté (en curatif).
- définir le contenu des interventions urbaines et sociales en matière de veille, de prévention ou d’interventions lourdes en fonction des caractéristiques des copropriétés identifiées par l’Observatoire de l’Agam sur le territoire de projet,
- dédier un pourcentage du montant des opérations engagées sur les opérations les plus importantes afin de structurer un dispositif d’accompagnement social renforcé auprès des ménages et de mobilisation des habitants, copropriétaires, syndicats et acteurs de terrain (opérateurs spécialisés, travailleurs sociaux, etc...).

Il conviendra d’intégrer à la réflexion les moyens de travailler à un accompagnement social spécifique des ménages du Parc Kallisté, au développement d’actions de formation, d’information et de mobilisation des conseils syndicaux, des syndicats et d’une association de locataires (à faire émerger).

- Porter une attention particulière sur l’aménagement, l’entretien et l’animation des espaces extérieurs de la copropriété de Kallisté.
- **Valoriser les espaces de rencontres entre les habitants, en s’appuyant sur les potentiels environnementaux** (y compris hors PRU) :
 - créer des espaces de rencontres et des temps d’animation fédérateurs (actions culturelles, jardins partagés ...), en veillant à la prise en compte de l’alimentation dans les projets de jardins du territoire.
 - aménager des espaces extérieurs inter-quartiers de qualité (La Jougarelle notamment),
 - proposer l’accès de la Galline (colline de l’Estaque), véritable poumon vert du territoire, aux centres sociaux et aux associations en lien avec l’association “La Galline mon poumon” pour des actions de sensibilisation à l’environnement (nettoyage du massif, plantation d’oliviers...)
 - proposer l’accès de la Galline aux centres sociaux et aux associations en lien avec la galline mon poumon pour des actions de sensibilisation à l’environnement.
 - prendre en compte la question de l’environnement dans les projets développés.

Références CDV : 1.1.2 / 1.2.2 / 1.1.7. / 1.1.6 / 1.1.7. / 3.1.2. / 4.1.4 / 4.1.5 / 4.1.6

Partenaires : GIP PV, GIP MRU, bailleurs sociaux, Ville (mairie centrale et de secteur) et MPM, services de l’Etat, Conseil Régional, CD13, acteurs locaux, habitants.

1.3 Favoriser l’expression et la participation des habitants dans l’amélioration du cadre de vie

Les projets de renouvellement urbain sont complexes, et visent à restructurer en profondeur des quartiers souvent stigmatisés, où les habitants ont pu faire état d’un sentiment d’abandon de la puissance publique. La participation des habitants contribue donc pleinement à la dynamique de changement portée par les PRU. Elle se justifie généralement par l’intégration de la compétence d’usage des habitants dans la conception du projet. La participation des habitants se décline en termes de co-production et de co-gestion.

Objectifs opérationnels :

- **Développer des outils pour favoriser la démocratie participative, par la mise en place d'une stratégie de concertation/co-construction d'un projet global pour les quartiers**, en lien avec les Conseils Citoyens, qui passera notamment :
 - sur Plan d'Aoû, par une reprise des réunions avec le groupe d'Assistance à Maîtrise d'Usage
 - sur la Castellane, par l'accompagnement de l'intervention du centre social avec les ateliers participatifs (associant les habitants et les institutions aux diverses pistes de réflexion sur l'avenir de ce quartier).
- **Co-construire des aménagements correspondant aux usages**, par exemple en prenant en compte les usages informels sur des espaces délaissés. Cela pourra passer par : la requalification et par l'animation de certains espaces sur Plan d'Aoû (esplanade du Nord, etc.), l'aménagement provisoire de l'actuelle place de la Tartane et d'un espace vert de qualité à La Jougarelle sur la Castellane, ou encore des créations de liaisons internes, notamment piétonnes entre les quartiers de La Solidarité, Kallisté, Bourrellys.

Références CdV : 1.1.3

Partenaires : Mairie de secteur, GIP PV, Equipements sociaux, Associations, Bailleurs sociaux, MPM, Services Ville de Marseille, Services de l'Etat

1.4 Soutenir les dynamiques sociales

Si le tissu associatif des quartiers du Nord Littoral Ouest est globalement dense et actif, il présente néanmoins d'importantes disparités d'un quartier à l'autre. La dynamique associative est particulièrement dense et variée sur le secteur du Bassin de Séon, et soutenue par le centre social du Bassin de Séon. Elle constitue un véritable atout pour l'ensemble du territoire de projet, et est motrice du développement de projets innovants.

Par ailleurs, dans cette partie de la ville où les services publics s'appuient beaucoup sur les centres sociaux, ces équipements, au nombre de 7, sont des références pour les habitants et les institutionnels. Toutefois, certains équipements sociaux peuvent connaître des difficultés, pour des raisons diverses. Il s'agira donc de continuer à les soutenir dans le cadre de la convention cadre, mais aussi de diversifier les acteurs porteurs de réponses à apporter à la population, en complémentarité.

La mise en réseau et la collaboration entre équipements sociaux, entre associations, et entre équipements sociaux et associations, est également un objectif à poursuivre.

Une attention particulière sera portée sur la manière « d'aller vers » et d'associer les habitants dans les projets développés.

Par ailleurs, les initiatives des habitants seront à soutenir, en lien avec les dynamiques créées avec la mise en place du Conseil Citoyen sur ce territoire.

Objectifs opérationnels :

- **Participer, avec les partenaires de la Convention cadre, à la stratégie globale de soutien aux équipements sociaux** : soutien auprès des professionnels, locaux, analyse financière.
- **Encourager à la complémentarité des équipements sociaux pour renforcer l'offre de service aux habitants**, notamment en termes d'offre et de couverture spatiale (cartographie) et temporelle (question du mois d'août, des horaires en soirée et week-ends). Par exemple, faire rayonner le local jeune des Bourrellys auprès de tous les jeunes de Notre Dame Limite.
- **Accompagner les associations et notamment équipements sociaux dans la co-construction de projets avec les habitants**, l'« aller vers » de nouveaux publics, des publics isolés, et les inciter à adopter une démarche de développement du pouvoir d'agir.

- **Proposer aux bailleurs sociaux, dans le cadre du programme d'actions triennal d'utilisation de l'abattement de TFPB, et aux acteurs intéressés (Ville de Marseille, Euroméditerranée) la mise en place d'une commission pour les locaux associatifs** afin d'appréhender, de suivre, d'évaluer les besoins du territoire de manière transversale et collective.
- **Poursuivre l'accompagnement et le soutien des actions du Centre Social du Bassin de Séon dont la zone d'intervention s'étend bien au delà de l'Estaque, en quartiers vécus.**
- **Prévoir systématiquement dans les NPNU l'étude des besoins en locaux associatifs et les attributions adéquates (locaux mutualisés à encourager) pour favoriser les dynamiques sociales**, et travailler sur l'occupation des locaux en pieds d'immeubles. Sur le PRU St Antoine Plan d'Aoû, proposer à nouveau une intervention sur des locaux associatifs.
- **Repérer et soutenir les dynamiques (formes d'engagements, projets associatifs, etc.) portées par des habitants (par de la formation notamment), et les articuler aux Conseils Citoyens.** Cela pourra notamment passer par :
 - sur le Bassin de Séon, la participation au syndicat d'initiatives du Bassin de Séon (le GIP peut adhérer en tant que personne morale),
 - l'accompagnement de la formation des habitants dans le secteur du tourisme et aider au développement du « tourisme équitable » au regard des potentialités du territoire en la matière.
- **Favoriser une meilleure connaissance entre acteurs :**
 - soutenir les instances d'échanges entre acteurs associatifs, équipements sociaux et associations, et institutionnels, pour favoriser l'interconnaissance et les collaborations, l'ouverture des quartiers, capitaliser les bonnes pratiques, et mutualiser les ressources, en s'appuyant notamment sur les équipements sociaux, structurants sur le territoire, et notamment les différents collectifs du bassin de Séon et dynamiques associatives de ce secteur, autour des 3 entités territoriales cohérentes sur le territoire : Notre Dame Limite-Septème, Castellane, Bricarde, Plan d'Aoû, Bassin de Séon-Castellane, et de projets communs (ex : jardins sur St Antoine Plan d'aoû- la Bricarde- la Castellane).
 - réfléchir à la mise en place d'instances permettant l'échange d'informations sur des thématiques plus larges que l'habitat et le cadre de vie sur Kallisté (éducation, accès aux droits, santé, ...).

Références CDV : 1.5.4., 1.3.5, 1.5.1, 1.5.3., 1.5.5., 1.3.6., 8.4.4, 8.4.5, 1.3.4 / 1.5.6.

Partenaires : GIP PV, GIP MRU, VdM DIRCA, service du patrimoine, équipements sociaux, CAF, VdM DASS, partenaires de l'EOE, Euromed., associations, Services de l'Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, ARS

1.5 Accompagner les publics en situation de précarité et/ou d'isolement et les primo arrivants

Les habitants des quartiers prioritaires du Nord Littoral Ouest connaissent un cumul de difficultés sociales et économiques supérieures au reste du territoire. Près de la moitié des ménages de Nord Littoral vivent avec des revenus inférieurs au seuil de pauvreté en 2011, il s'agit d'une des plus fortes proportions des quartiers prioritaires de MPM. Des populations spécifiques, comme les femmes seules, les familles monoparentales, les personnes âgées, les populations étrangères ou d'origine étrangère se retrouvent aussi confrontées à un isolement grandissant. Le quartier de Kallisté se distingue particulièrement sur le plan de la précarité, et un accompagnement spécifique de sa population sera nécessaire, en lien avec les dispositifs urbains.

De manière globale, afin de prévenir les situations de précarité et de mettre au centre les habitants en tant que citoyens, détenteurs de devoirs, mais aussi titulaires de droits et acteurs de leurs parcours, il est nécessaire de renforcer les services publics et le maillage associatif de proximité comme premier relais des habitants vers le droit commun, et de lutter contre la précarité énergétique.

En outre, face à une forte concentration de ménages précarisés, aux procédures administratives de plus en plus complexes, au recul des permanences de services publics, et au développement du recours aux nouvelles technologies (plateforme internet, bornes numériques), les enjeux d'accès aux droits restent très prégnants sur ce territoire.

Objectifs opérationnels :

- **Favoriser l'acquisition des savoirs de base pour les primo arrivants :**
 - renforcer les formations linguistiques : apprentissage du français, maîtrise des savoirs de base.
 - accompagner des actions de médiation sociale et interculturelle.
- **Favoriser l'accès au(x) droit(s) en s'appuyant notamment sur l'expertise du défenseur des droits et en travaillant notamment à :**
 - renforcer les dispositifs d'accès aux droits et d'accompagnement socio-juridique des publics fragilisés (ASMAJ, CIDFF), et notamment ceux permettant de lutter contre les violences intrafamiliales.
 - redéfinir le maillage territorial à partir des équipements structurants (ex: future Maison de la Justice et du Droit), à l'échelle de bassins de vie et du 15/16, pour veiller à une bonne répartition et couverture territoriale, et à la complémentarité des permanences associatives et institutionnelles.
 - mettre en place des services adaptés aux personnes ne maîtrisant pas la langue française ou rencontrant des difficultés d'accès aux nouvelles technologies.
 - trouver des solutions alternatives et structurer les initiatives (épicerie solidaire, création d'un lieu pivot de distribution alimentaire sur le 15/16, ressourcerie à Notre Dame Limite, garage solidaire...) et accompagner le développement d'une instance de réflexion élargie de lutte contre la précarité à partir du Collectif précarité du Bassin de Séon.
 - accompagner et soutenir les actions en direction des habitants de St André, les Riaux, les Mûriers, Pasteur, poches de précarité dans une zone sortie des QPV (maillage entre les associations, projets d'aide à la personne, actions en direction d'une population vieillissante et isolées, notamment en direction des Chibanis à St Henri, l'Espace et aux Riaux).
 - lutter contre la précarité énergétique : informer sur les moyens de réduire l'impact du coût de l'énergie sur le budget des ménages les plus modestes, proposer des actions collectives ou individuelles destinées à réduire ces coûts sur la copropriété de Kallisté, et les cités d'habitat social les plus anciennes telles que Castellane, Bricarde, initier la réhabilitation du bâti des quartiers d'habitat social ancien.
- **Favoriser l'accès à la santé pour tous, en travaillant notamment à :**
 - mieux prendre en charge la souffrance psychosociale des habitants
 - étayer le diagnostic de besoins relatifs à l'offre de lieux d'écoute de proximité pour soutenir les acteurs du territoire dans la prise en charge de la souffrance psychosociale des publics adultes
 - développer des actions/dispositifs d'accueil et de prise en charge de la souffrance psychosociale des habitants
 - prévenir les maladies liées aux conditions de vie dans un habitat dégradé (notamment à Kallisté).

- continuer à développer et renforcer les partenariats entre les acteurs de l’habitat et de la santé en s’appuyant en particulier sur la PASS mère enfants de l’AP-HM, les conseillers santé habitat ou conseillers médicaux en environnement intérieur, notamment à Kallisté.
- consolider les démarches de médiation santé et avancer sur la reconnaissance de l’impact sociale de ces démarches, notamment à Kallisté.
- développer les actions de prévention et de promotion de la santé envers les publics adultes en situation de vulnérabilité.

Partenaires : Défenseur des droits, DDCS, Services justice, équipements sociaux, associations, Services de l’Etat, CD13 (MDS), structures d’accès au(x) droit(s), MPM, Conseil Départemental, Conseil régional, CAF, MDE, GIP MRU, Bailleurs Sociaux, Agence Locale de l’Energie et du Climat, ASV, ARS, SSPH, GIP, VDM.

Réf. au CdV : 8.1.5., 1.3.7., 2.2.6, 3.1.5 + mobilité, 3.1.4., 4.3.1, 4.3.2, 4.3.3, 7.3.2, 7.1.8, 7.3.2

2 Favoriser une prise en compte globale de l’enfance et de la jeunesse

Les enfants et les jeunes constituent un poids important dans la population de ces territoires (presque la moitié (44%) a moins de 25 ans⁵), et vivent dans des familles cumulant souvent de nombreuses difficultés.

Sont ainsi observés sur Nord Littoral Ouest :

- des problèmes scolaires importants avec un taux de retard à l’entrée en sixième, un absentéisme marqué, un fort taux de décrochage à partir de 16 ans, des relations avec les établissements contrariées (tensions entre les familles et les personnels de l’Education Nationale, actes d’incivilités et de délinquance de certains élèves), des stratégies d’évitement avec une absence de mixité sociale totale (sauf à l’Estaque et St Henri).
- une insuffisance d’équipements (sportifs, culturels et de loisirs) et des temps de transports en commun très longs et mal adaptés.
- une offre d’équipements de petite enfance très insuffisante (au niveau quantitatif et qualitatif) au regard des besoins.

Les ateliers participatifs dans le cadre de l’élaboration du Contrat de Ville ont montré la nécessité de placer l’éducation au centre du projet de territoire en développant un accompagnement collectif au profit des enfants et en diversifiant les modes d’implication des parents, et en gardant pour objectif la structuration du partenariat au niveau local.

Le projet de territoire Nord Littoral Ouest se fixe dès lors comme objectif structurant d’aider les enfants et les futurs adultes à se construire autour d’une communauté éducative partagée, en s’appuyant notamment sur les ressources situées sur le territoire (Ecole de la deuxième chance, centres sociaux, lycées professionnels, Mission Locale, etc.), et avec comme objectifs transversaux de contrebalancer l’image négative des « jeunes des quartiers ».

La grande précarité interdit souvent aux familles résidant en territoire prioritaires de faire bénéficier pleinement à leur(s) enfant(s) des activités de loisirs, activités culturelles et activités sportives. Nous savons que les inégalités se creusent encore plus lors des activités péri- et extra- scolaires.

Il est primordial de penser une articulation entre les différentes activités proposées aux élèves au cours de la journée en visant la complémentarité en proposant une approche globale de l’éducation des enfants et des adolescents, intégrant les différents temps (familial, scolaire, temps libre...) et la multiplicité des acteurs (parents éducation nationale, collectivités

⁵ Source : RGP INSEE.

associations...) et des lieux. Cette approche pourra s'appuyer sur des expérimentations déjà initiées sur des écoles du territoire (La Castellane, l'Estaque...).

2.1 Définir des objectifs partenariaux pour une offre éducative globale, en complémentarité avec le PEDT et avec le temps scolaire, (intégrer les questions de mixité de genre)

Objectifs opérationnels :

- **Définir des objectifs partenariaux pour une offre éducative globale, autour :**
 - des pratiques sportives de l'enfance et de la jeunesse des QPV et de leurs parents, autour de l'amélioration des équipements sportifs, l'ouverture des établissements scolaires, les passerelles avec les clubs sportifs, et d'événements sportifs.
 - autour des pratiques culturelles de l'enfance, de la jeunesse et de leurs parents avec l'implication des grands établissements culturels (ex : Astronef sur Notre Dame Limite, l'Alhambra sur les 15/16), par un maillage entre acteurs / équipements culturels et entre acteurs / équipements sociaux (notamment autour des initiatives culturelles des centres sociaux de la Castellane et du Bassin de Séon) et également avec des équipements culturels hors 15/16 (ex : théâtre du Merlan).
 - de l'accès de tous à la lecture, via la sensibilisation à la lecture et à l'écriture dès le plus jeunes âge, la consolidation des espaces lectures, et un partenariat renforcé entre les acteurs locaux, la bibliothèque de St André et la future médiathèque de St Antoine (ex: projet de commission lecture à St André).
 - de l'accompagnement à la scolarité.
 - des lieux multi accueil pour les enfants et les jeunes (accueils collectifs de mineurs, clubs ados) et séjours, en insistant notamment sur la consolidation de la formation des encadrants.

Une attention particulière sera portée au secteur de NDL, avec comme objectif de renforcer l'offre d'actions éducatives en direction des 6-12 ans à Kallisté.

Il conviendra également d'accompagner l'extension de la dynamique portée par le collectif jeunesse du Bassin de Séon à l'ensemble du territoire, dans un souci de partage et de cohérence de l'offre éducative proposée sur le territoire.
- **Faire de la qualité et de l'amplitude horaire des équipements scolaires (Groupes scolaires de Kallisté, la Solidarité, St André Castellane), sportifs, culturels et sociaux un levier pour la réussite des enfants.**
- **Mobiliser les acteurs du territoire et favoriser les échanges de pratiques autour de la jeunesse à l'échelle Nord Littoral.**
- **Mettre en place une instance de travail institutionnelle (Education Nationale / Etat/ GIP PV) autour de l'éducation au sens « scolaire » du terme, afin de renforcer et mieux coordonner les informations et les actions (notamment les actions santé en temps scolaire).**

Références au CDV : 6.6.2., 6.6.3., 6.4.5, 6.4.2., 6.6.4., 1.3.1, 1.3.5, 1.4.1, 1.4.4, 1.4.3, 6.6.2., 6.1.3, 6.1.2, 6.2.1. Moyens nécessaire : ingénierie supplémentaire en interne GIP PV

Partenaires: GIP PV, GIP MRU, Ville de Marseille (DASS, DAC,...), CAF, Education Nationale, Services de l'état, Conseil départemental, Conseil Régional, Fédérations sportives, Fédérations d'Education populaire, Associations et équipements culturels, ARS

2.2 Promouvoir la santé des enfants et des jeunes

Objectifs opérationnels :

- **Poursuivre le développement des actions de prévention et de promotion de la santé des enfants, des jeunes et de leurs parents :**
 - développer et renforcer en priorité les actions sur les thématiques suivantes : développement des compétences psychosociales, santé bucco-dentaire, nutrition/activité physique, prévention des conduites addictives, santé sexuelle et rapports de genre
 - expérimenter des nouvelles modalités d'intervention, mettant les jeunes en position d'acteur de leur santé (logique de santé communautaire)
 - poursuivre le soutien au développement d'actions santé développées par la Mission Locale de Marseille pour le public jeune, en lien avec ses partenaires
- **Soutenir les professionnels de première ligne afin de leur permettre de mieux accueillir, accompagner et orienter les publics concernés,** en appuyant le développement d'actions de formation, information, échanges de pratique, coordination et animation de réseaux envers les professionnels du territoire.
- **Mieux accueillir et prendre en compte la souffrance des jeunes et de leurs parents sur le territoire,** en renforçant et en étendant l'offre du PAEJ afin de couvrir l'ensemble du territoire et d'avoir un espace dédié à l'accueil des jeunes sur le 15/16.
- **Prévenir les difficultés d'insertion sociale et ou socio/professionnelle à travers un meilleur repérage des enfants et jeunes concernés par les troubles de l'apprentissage et un meilleur accès aux soins ;** en étayant la connaissance de la problématique des troubles de l'apprentissage, notamment autour du repérage par les professionnels, l'orientation et l'accompagnement des familles.
- **Construire des réponses alternatives aux trafics (par exemple actions de remobilisation : cf. La Castellane - travailler à des modes de prise en charge du public jeune en soirée et le week-end) ;** en développant les actions de prévention des conduites à risques dans une approche de réduction des risques sanitaires et psychosociaux, en s'appuyant sur le levier de l'insertion professionnelle

Références CDV : 6.3.1 / 6.2.2 / 6.3.1 / 2.2.2 / 6.7.3 / 6.4.2 / 6.4.5

Partenaires : Services de l'Etat, ASV, Mission Locale de Marseille, CPAM13, Image Santé, autres opérateurs de santé ARS, CR, CD, VDM (SSPH, SPD et service scolaire), DDCS, GIP PV

2.3 Soutenir la fonction parentale

L'accompagnement d'un enfant et d'un jeune dans sa progression vers l'autonomie et son futur projet de vie ne peut être conçu qu'avec l'implication continue des parents et familles qui restent leurs premiers référents. La reconnaissance de la capacité d'agir des familles ainsi que la prise en compte de leurs attentes et difficultés sont des facteurs importants de la réussite éducative et constitueront des objectifs clés à l'échelle du territoire Nord Littoral Ouest.

Objectifs opérationnels :

- **Créer des temps partagés entre parents et enfants :** loisirs partagés, projets communs, etc.
- **Impliquer davantage les familles dans le parcours scolaire des enfants et dans les choix d'orientation** (redonner une vraie place aux parents) et valoriser les compétences des parents, encourager leurs initiatives individuelles ou collectives, les échanges de pratiques entre eux.
- **Développer une offre d'accueil adaptée et de qualité des jeunes enfants en s'appuyant sur les dynamiques existantes sur ces territoires** (RAM 15/16, centre de ressource du Bassin de Séon etc...).
- **Promouvoir des moments de rencontre entre parents et équipes éducatives.**

- **Soutenir les dispositifs d'accès aux savoirs de base à visée parentale** (alphabétisation, FLE, etc.).

Références CDV : 6.1.7 / 6.1.6 / 6.1.5 / 1.3.2 / 6.1.6

Partenaires : GIP PV, Ville de Marseille (DGEPE,...), CAF, Education Nationale, Conseil départemental, Conseil Régional, Services du CD13 (MDS, PMI...), PRE, CIO, Association pour le développement de l'information sur les métiers et l'emploi (Métierama-ADIME), RAM 15/16, Associations locales.

2.4 Favoriser l'engagement des jeunes

Les jeunes habitants dans les quartiers populaires, souvent issus de l'immigration éprouvent trop souvent un profond sentiment d'injustice et d'abandon et ne se perçoivent pas comme des citoyens comme les autres. Echec scolaire, absence de travail, discriminations, enfermement dans « la cité » sont les causes de ce refoulement social.

Au-delà des difficultés sociales et économiques vécues par les jeunes des quartiers prioritaires, la représentation stigmatisante dont ils pâtissent souvent rend difficile leur pleine participation à la vie publique.

Travailler à l'épanouissement des jeunes à l'échelle du secteur Nord Littoral Ouest suppose dès lors, au-delà des enjeux d'éducation et d'insertion, de les reconnaître comme une ressource de nos territoires et donc de s'attacher à favoriser leur participation, leur intervention comme citoyens de plein droit dans la vie de leur quartier et de leur cité.

Objectifs opérationnels :

- **Mettre en place un Conseil Local des Jeunes sur le secteur opérationnel Nord Littoral Ouest.**
- **Assurer un meilleur accès aux services civiques comme moyen de mobilisation des jeunes vers la pratique d'une citoyenneté active.**
- **Aider à la création d'entreprises par des jeunes en s'appuyant sur des dispositifs tels que Créajeunes proposé par l'ADIE.**
- **Soutenir des actions/dynamiques/méthodes qui permettent aux jeunes de faire naître et de porter des projets de leur propre initiative**, de s'inscrire dans des actions d'intérêt collectif, de solidarité, et accompagner notamment la mise en place d'une commission jeunesse animée par la MPT Grand St Antoine à St Antoine Plan d'Août.

Partenaires : GIP PV, Services de l'état, (DRDJS, PJJ, ...), Ville de Marseille, CD13, CR, Education Nationale, MLM, Associations ...

Références CdV : 6.2.2, 6.2.3., 6.2.2

2.5 Favoriser l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle

Les jeunes sont les premières victimes de la crise. Dans les 15^{ème} et 16^{ème} le taux de chômage des 16/25 ans atteint presque 40 %. Cette jeunesse se caractérise aussi par sa faible qualification (45% des 18-24 ans ne sont pas scolarisés contre 39% pour Marseille et 41% pour MPM) et son grand éloignement de l'emploi malgré l'activité économique métropolitaine du territoire. Le taux de non diplômés est ainsi particulièrement important (40%). Sa faible mobilité notamment du fait de la faiblesse de la desserte en transports en commun constitue également un handicap important à l'insertion professionnelle.

En dépit des efforts engagés ces dernières années, la situation de l'insertion professionnelle des jeunes demeure très préoccupante dans les quartiers prioritaires du Nord Littoral Ouest et nécessite une mobilisation locale en particulier des entrepreneurs plus forte et plus concertée.

Objectifs opérationnels :

- **Soutenir les fonctions de passerelles entre la sphère éducative, sociale, et celle de l'insertion professionnelle (de type MOVE),** pour accrocher un public jeune manquant de confiance en soi et dans les institutions
- **Faire du stage des élèves de 3ème une occasion de découvrir le tissu économique de leur territoire,** (GPMM, Entreprises de la zone franche...), et d'élargir leur horizon.
- **Développer des outils de remobilisation des jeunes décrocheurs et plus généralement les plus éloignés de l'emploi,** sur le modèle des chantiers école.
- **Favoriser l'accès des jeunes aux dispositifs et expériences à l'extérieur de leur quartier** notamment les projets de mobilité européenne et extra européenne.

Partenaires : cf partie emploi.

Références CdV : 2.2.2., 6.5.2, 6.5.1.

2.6 Développer une meilleure prise en compte des 18-25 ans, de manière transversale

Les professionnels autour de « la jeunesse » constatent « un vide dans les politiques publiques pour les 18-25 ans »⁶, en dehors de la politique publique d'insertion professionnelle incarnée par la Mission Locale, et donc l'absence d'approche collective globale (approche individuelle en fonction des problèmes rencontrés). En parallèle, on constate un nombre de jeunes important non inscrit dans un parcours scolaire ou universitaire et avec des freins importants (sociaux, familiaux, sanitaires, etc.) à leur insertion professionnelle, pour lesquels la Mission Locale seule ne peut pas apporter une réponse suffisante. Une approche globale transversale pour ce public spécifique paraît donc nécessaire à déployer à l'échelle du territoire Nord Littoral Ouest pour répondre à ces enjeux.

Objectifs opérationnels :

- **Mettre en place une réflexion globale pour le public des 18-25 ans « en rupture », avec les professionnels qui interviennent auprès de ces jeunes, ou en amont** (organismes de formation, Maison de l'apprenti, Imaje Santé, E2C, EPIDE, ML, centres sociaux, association de prévention spécialisée, etc.).

Références CdV : 6.2.3 / 6.7 / 6.4.5

Partenaires : GIP PV, Etat, CD13, CR, Ville de Marseille, MLM, Organismes de formation, Associations de prévention, PJJ, EPIDE, E2C, Centres sociaux...

3 Reconnecter les quartiers prioritaires et leurs habitants aux dynamiques économiques - Echelle 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements

Comme sur le territoire Nord Littoral Est, un certain nombre de quartiers se trouvent insérés dans un tissu économique important ou bien se situent à proximité de pôles structurants (GPMM, Grand Littoral, Hôpital Nord). A l'exception des quartiers de la Solidarité – Kallisté, tous les autres territoires prioritaires du secteur sont pour tout ou partie inclus dans la ZFU Nord Littoral, désormais Territoire Entrepreneur. Pourtant, les problématiques d'accès à

⁶ « Les jeunes : acteurs et ressources du développement social urbain », recherche-action sur l'identification des leviers de renforcement du « pouvoir d'agir » des jeunes des quartiers urbains défavorisés de Marseille pour le SGAR, réalisé par le CRPV, l'Université du citoyen et l'ARDL-PACA.

l'emploi restent tout à fait structurantes pour une importante partie de la population des quartiers prioritaires, notamment les jeunes.

Au-delà de la question de la mobilité des publics (cf axe 4), les priorités pour lever les freins à l'emploi concernent les problématiques de garde d'enfants et l'enjeu de la qualification des demandeurs d'emploi pour répondre aux besoins des entreprises (localement ou sur d'autres bassins d'emploi).

Globalement, tous les quartiers du Nord Littoral Ouest connaissent un taux de chômage important. Toutefois, la problématique de la formation, l'insertion professionnelle et l'emploi est particulièrement marquée sur le quartier de Notre Dame Limite, qui cumule taux de chômage particulièrement important, et notamment celui des jeunes (53% des moins de 25 ans sont au chômage à Kallisté), et accès aux services publics complexe du fait de leur éloignement et de l'enclavement de ce quartier. Le territoire élargi (15/16) compte notamment des équipements structurants importants : l'E2C et l'EPIDE.

Le projet de territoire s'appuiera sur les leviers des 15ème et 16ème arrondissements pour développer l'attractivité économique du territoire, au bénéfice des habitants de ses quartiers prioritaires, et visera à la mise en place d'une stratégie territoriale en termes de formation, d'insertion et d'emploi en direction des publics prioritaires, en s'appuyant sur les grands orientations définies dans le SPE-P Marseille Provence Métropole piloté par la DIRECCTE, et sur la mise en place de développeurs économiques territoriaux par MPM. L'échelle opérationnelle la plus pertinente pour intervenir sur ce champ est celle du 15/16.

3.1 Poursuivre et renforcer la stratégie territoriale en termes de formation, d'insertion et d'emploi en direction des publics prioritaires

La stagnation des parcours d'insertion professionnelle met en lumière le manque d'adéquation de l'offre de formation par rapport à la demande des acteurs économiques. La méconnaissance de l'entreprise et de ses codes, la difficulté d'adaptabilité des publics les plus éloignés (déplacements, horaires, vie de famille,...) accroit ces difficultés. Le développement d'une stratégie territoriale, appuyée sur le service offert par le SPE, et les équipements structurants présents sur le 15/16 (E2C et EPIDE), aurait pour objectif une couverture territoriale en adéquation avec les besoins (critères : indicateurs socio-économiques et enclavement), et un travail sur les freins, particulièrement importants sur ce secteur (modes de garde, déplacements, qualification, maîtrise de la langue.)

Objectifs opérationnels :

- **Favoriser l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi dans une logique de parcours global et de levée des freins d'accès à l'emploi** (mobilité, mode de garde, maîtrise des savoirs de base), en identifiant les étapes du parcours d'insertion, via notamment -pour Pôle Emploi les Clubs Ambitions- un accompagnement intensif individuel, un accompagnement renforcé et des conseillers PE dédiés « accompagnement global », en partenariat avec le CD13, le CCAS, les MDS et le pôle insertion. Cela passera notamment par :
 - le soutien au redéploiement du SPE dans les quartiers prioritaires en maximisant l'utilité des permanences sur site de Pôle emploi et de la Mission locale par un accompagnement des équipements d'accueil (valorisation - communication auprès des usagers et habitants...), en portant une vigilance particulière sur le quartier de Notre Dame Limite, particulièrement éloigné du SPE.
 - la promotion d'un travail global en amont sur le repérage et les freins, complémentaire au SPE (MOVE ou autre action), notamment auprès des jeunes.

Il s'agira de maintenir et développer les actions de traitement des freins à l'emploi des publics du territoire, notamment :

- le renforcement de l'accès aux dispositifs de remise à niveau (ETAPS notamment), par une mise en réseau avec les structures développant des Ateliers socio-linguistiques,
- la facilitation de l'accès à un parcours de santé pour les jeunes en situation d'insertion professionnelle par la Mission Locale de Marseille en lien avec ses partenaires. Identifier les possibilités de déclinaison de ce projet sur le public adulte, et expérimenter une démarche de parcours,
- le développement des modes de garde alternatifs pour faciliter l'insertion des personnes (ex : amplitudes horaires adaptées),
- le développement d'actions en réponse aux freins à la mobilité, comme :
 - la mise en place d'une auto-école sociale en lien avec les auto-écoles du 15/16 à labelliser,
 - l'incitation des porteurs de projets à prendre en compte systématiquement la mobilité dans les projets « emploi-insertion-formation » sur le territoire.

Il s'agira enfin de favoriser la remobilisation professionnelle et l'insertion par l'activité économique, notamment en :

- développant des chantiers d'insertion sur 3 ans avec une double entrée : améliorer le cadre de vie et permettre l'entrée en parcours professionnel de publics fragilisés, en portant une attention particulière au public féminin, et en encourageant les chantiers d'insertion sur plusieurs quartiers et à l'extérieur des QPV.
- développant des outils de remobilisation de jeunes en rupture dans leur parcours de vie de type chantiers école.
- **Contribuer et accompagner la montée en compétence et en qualification des habitants du territoire**, en lien avec le marché du travail local existant ou potentiel (cf infra) :
 - en visant notamment les filières pourvoyeuses d'emplois peu qualifiés : commerce (Grand Littoral), logistique urbaine (GPMM, projet de plate forme de réparation navale et d'un terminal de transport combiné à Mourepiane), services (projets d'une école de la réparation navale et d'une fondation des métiers de la mer ZFU Nord Littoral et ZFU 14ème-15ème, Euroméd. 2, hôpital Nord),
 - en s'appuyant sur les lycées professionnels implantés sur le quartier (LPP Saint-Henri, LPP Saint-André, Lycée la Cabucelle, Lycée St Exupéry, S.E.G.P.A. etc.) pour développer une offre adaptée. Des actions spécifiques pourront notamment être soutenues par le droit commun ou des crédits spécifiques (par exemple : filière de l'hôtellerie, restauration, cuisine : projet « Des étoiles et des Femmes » porté par l'association Départ ou encore métiers de l'économie numérique avec « Simplon Mars » porté par l'Ecole Centrale).
 - en favorisant une meilleure connaissance de l'offre en matière de formation et du rôle du SPE auprès des demandeurs d'emploi et professionnels de champs connexes (ex : Education Nationale, éducation populaire), et une connaissance mutuelle des acteurs de la formation/ insertion professionnelle/ emploi et du « champ social ».
- **Soutenir les actions de lutte contre la discrimination à l'emploi et de promotion de l'égalité femme / homme en incitant les porteurs de projets à prendre en compte systématiquement le public féminin**, notamment par des actions de sensibilisation à l'attention des acteurs de l'emploi, de l'AIO et de la formation.

Partenaires : Mission Locale, MDE, Pôle emploi, AFPA, CD13 (MDS et le pôle insertion), CCAS, services de l'Etat (DIRECCTE et PDEC, associations spécialisées, associations relais, associations locales, Conseil Départemental, GIP PV, GIP MRU, centres sociaux, CR, MPM (développeur économique territorial) , CAF, VdM, ADAI 13, CREPi Méditerranée, ASV.

Référence CdV : 2.2.9, 2.2.8., 2.2.2., 6.1.5., 2.2.4., 5.4., 5.2, 5.10., 2.2.1, 2.2.4., 2.2.3, 7.1.4., 6.5.1., 8.2.

Echelle : 15/16

3.2 Développer des synergies entre l'offre et la demande d'emploi local

Les acteurs économiques, créateurs d'emploi, et les habitants en recherche ne trouvent que trop rarement les liens et les outils qui leur permettraient d'aboutir ensemble à leurs projets. L'information sur les transformations urbaines, leurs conséquences en matière économique et leurs enjeux sont trop peu relayées auprès du public. Il est donc nécessaire d'associer plus largement décideurs, acteurs et habitants afin que ces évolutions profitent à tous.

Objectifs opérationnels :

- **Anticiper les secteurs d'activité potentiellement porteurs d'emploi de demain liés aux grands projets prévus sur le territoire** (veille active sur les éco-quartier d'Euroméd.2, GPMM et projet de plate-forme de réparation navale et d'un terminal de transport combiné à Mourepiane, chantiers NPNRU), en mettant en place une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale avec les acteurs publics et le monde de l'entreprise à l'échelle des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, pour former les demandeurs d'emploi aux métiers attendus (déclinaison sur le 15/16 de la GPECT réparation navale pilotée par la DIRECCTE et animée par la MDE).
- **Mobiliser les donneurs d'ordre et entreprises au regard de la veille active sur les grands chantiers (cf. supra) et grands événements sportifs et culturels de la Ville pour l'inscription de clauses d'insertion** et le développement de l'IAE, l'apprentissage et l'alternance dans leurs marchés, en ciblant les filières d'emploi peu qualifiées, articulés avec les PME et/ou les TPE du secteur.
- **Dans les NPNRU, dans le cadre de la charte locale d'insertion, identifier systématiquement et en amont les opportunités d'emploi liées aux travaux et la formation nécessaire à ces emplois dans les NPNRU.**
- **Renforcer l'action à destination des employeurs locaux, pour mieux mettre en lieu offre et demande d'emploi**, notamment en :
 - accompagnant les employeurs locaux dans leurs besoins en emploi/stage/contrat d'apprentissage et de qualification (démarchage, partenariat), en s'appuyant aussi sur le Réseau d'accompagnement à la Responsabilité Sociétale des Entreprises.
 - accompagnant l'expérimentation Entreprises Acteurs dans l'Education Prioritaire et la mise en place de pôles de stages sur le bassin de formation Nord Littoral, en engageant également les partenaires signataires du Contrat de Ville et acteurs structurants du 15/16, à partir de la démarche engagée par la Préfecture, et en s'appuyant sur la Charte Entreprises et Quartiers.
 - contrebalançant l'image négative des « quartiers » en valorisant les parcours de réussite, en travaillant sur les représentations employeurs/employés, en s'appuyant sur les dispositifs nationaux et locaux (charte entreprises et quartiers, événement « Talents des Cités », RSE, etc.).
- **Favoriser les passerelles entre les acteurs économiques du territoire, habitants (élèves par ex) et professionnels (Education Nationale par exemple), en particulier dans les filières pourvoyeuses d'emplois.**

Références CDV : 2.1.3, 2.1.2, 2.1.4., 2.1.1, 2.2.5, 2.2.3, 2.1.9., 2.2.5, 6.5.1, 2.2.7., 2.2.7, 6.5.2, 6.5.3., 2.2.3.

Partenaires : Acteurs majeurs en matière d'aménagements urbains : EPAEM, GPMM, GIP MRU, MPM (Territoires Entrepreneurs et pôle artisanal de création d'activité de la Cabucelle), MDE, Ville de Marseille, Pôle emploi, Services de l'Etat (DIRECCTE et PDEC), GIP PV, Cap Au Nord Entreprendre et autres réseaux d'entreprises, grands employeurs de type Grand Littoral, APH-HM,

DIRECCTE, bailleurs, Partenaires signataires du Contrat de Ville, Education Nationale, Cap Au Nord Entreprendre, PDEC, SPE, MDE, Maîtres d'Ouvrage, Emergences, CR, Face Sud Provence.

Echelle : 15/16

3.3 Développer une stratégie pour favoriser l'attractivité économique des quartiers et l'implantation et le développement d'activités en leur sein

Les 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements connaissent des dynamiques urbaines et économiques réelles, qui vont se renforcer dans les années à venir (NPRU et opération Euromed 2 notamment), et dont il s'agit de mieux tirer parti au bénéfice des quartiers prioritaires et de leurs habitants. Dès lors, il conviendra de s'appuyer sur ces trajectoires pour favoriser l'implantation d'activités économiques dans les quartiers (en ciblant prioritairement les secteurs qui « profitent » aux habitants des quartiers prioritaires : économie sociale, services à la personne, filières pourvoyeuses d'emplois pour tous...), en s'appuyant sur la définition et la mise en œuvre d'une véritable stratégie d'attractivité et d'image.

Objectifs opérationnels :

- **Soutenir l'aide à la création d'activité** (service d'amorçage de projets) **et leur accompagnement post-crétation** (couveuses), notamment à travers le pôle de création de la Cabucelle, favoriser le repérage et l'orientation des habitants des QPV du 15/16 vers ce pôle, et stimuler et soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat.
- **Soutenir des projets d'économie sociale et solidaire correspondant à un besoin local pour pallier au développement d'économies sociales parallèles** (ex : projet de créer un lieu « pivot » dans le champ de la distribution de colis alimentaires sur le 15/16, mise en place d'une épicerie sociale et solidaire sur le secteur Castellane/Bricarde, d'un garage solidaire, d'une « ressourceriez », d'un tiers-lieu).
- **Compte tenu du potentiel du territoire en la matière, accompagner au développement d'un secteur « tourisme équitable »**, à travers notamment un soutien au projet Café de Séon d'Ancrages à la gare de l'Estaque.
- **Valoriser auprès des entreprises les opportunités foncières et l'image des quartiers prioritaires du secteur pour l'implantation d'activités économiques sur les territoires**, que ce soit dans le cadre des NPRU ou en dehors, en tenant compte de la demande d'emploi locale, notamment via le dispositif Territoires Entrepreneurs et la diffusion des mesures fiscales mises en œuvre pour favoriser l'implantation des entreprises dans les quartiers prioritaires.

Références CDV : 2.1.1 / 2.1.5 / 2.1.6. / 2.2.6. / 2.1.9

Partenaires : Cap Au Nord Entreprendre, DIRECCTE, GIP PV, Emergence, GIP MRU, chambres consulaires, CDC, Conseil Régional, bailleurs, EPAEM, GPMM, Territoires Entrepreneurs et pôle artisanal de création d'activité de la Cabucelle, Ville de Marseille, Pôle emploi, Etat, MPM, MDE, Réseaux d'entreprises RSE, IMS, FACE, CREPI.

Echelle : 15/16

4 Agir pour la mobilité des habitants des quartiers prioritaires du Nord Littoral Ouest- Echelle 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements

L'enclavement des quartiers prioritaires du Nord Littoral Ouest et la faible mobilité des habitants qui en résulte (renforcée par le faible taux de motorisation⁷ et de possession du

⁷ RGP INSEE

permis de conduire), constituent des contraintes majeures pour les habitants en matière d'accès à l'emploi ou aux aménités (culturelles, sportives, de santé, etc.) du territoire.

Il s'agit à la fois de favoriser l'adaptation de l'offre « classique » de transports en commun de la RTM afin qu'elle prenne en compte les enjeux d'accessibilité des quartiers prioritaires du secteur (en lien avec la création du pôle d'échange de Saint-Antoine), mais aussi de maximiser l'offre existante en sensibilisant la population aux solutions à disposition et en développant des solutions alternatives de mobilité.

L'échelle opérationnelle la plus pertinente pour intervenir sur ce champ est celle du pôle de projet Nord Littoral (15/16).

4.1 Favoriser la mobilité des habitants sur les liaisons inter-quartiers, vers le Centre Ville et hors Marseille

Objectifs opérationnels :

- **Requalifier/créer des cheminements et liaisons urbaines**, en particulier entre Bricarde – Castellane - Plan d'Aou, Notre Dame Limite.
- **Réajuster l'offre de bus programmée par la RTM** (desserte et fréquence), avec une attention particulière sur le rabattement vers le pôle d'échange de St Antoine.
- **Requalifier et valoriser le pôle d'échange de St Antoine et la gare de l'Estaque.**
- **Inciter les porteurs de projet à prendre en compte systématiquement la mobilité dans les projets emploi-formation.**

Références CDV : 5.2 / 5.3

Partenaires : MPM, Ville de Marseille, GIP MRU, GIP PV, RTM.

4.2 Développer des projets de mobilité alternative (via Plan Climat et FEDER).

Objectifs opérationnels :

- **Mettre en place un projet d'insertion autour des transports alternatifs, à partir des ressources du territoire.**
- **Accompagner la mobilité, dans le cadre de parcours d'insertion professionnelle ou non (information sur les tarifications sociales mises en oeuvre par la RTM, aides au permis...).**
- **Rendre les filières d'emploi à l'échelle métropolitaine (Marignane, Vitrolles, Fos sur Mer, Aix les Milles) plus accessibles en transport en commun.** (cf axe 3).
- **Mettre en place une maison de la mobilité dans un lieu central du 15/16.**

Références CDV : 5.4 / 5.1 / 5.9 / 5.6 / 5.7 / 5.9

Partenaires : MPM, MDE, DIRECCTE, GIP MRU, GIP PV.

5 Transformer l'image des quartiers et amorcer une dynamique d'attractivité

La question de l'image des quartiers prioritaires de Nord Littoral Ouest, et par ricochet de ses habitants, est ressortie de manière significative lors des ateliers participatifs sur l'élaboration du contrat de ville. Pourtant, au-delà du cumul de difficultés constatées précédemment, il est important de souligner les ressources et nombreuses initiatives existant sur ces quartiers, grâce au dynamisme d'acteurs locaux, et souvent soutenues par la Politique de la Ville, mais peu valorisées.

Le projet de territoire du Nord Littoral Ouest invite donc à poser un axe fort d'action partenariale sur l'amorce un changement de regard dans la mise en place de l'action publique ou privée, pour valoriser davantage les atouts du territoire et ses acteurs. Il s'agira par exemple de travailler avec de nouveaux partenaires (media locaux, voire nationaux, écoles de journalisme, etc.), et avec les habitants « victimes » de cette image négative qui leur est renvoyée.

La question de l'image des quartiers rejoint celle de la (dé)construction de préjugés, et de la discrimination, qu'il conviendra de prévenir et de lutter, dans le cadre du Plan intercommunal de lutte contre les discriminations.

Par ailleurs, sur le long terme, l'objectif visé est d'engager une attractivité de ces quartiers, en s'appuyant notamment sur les orientations du SCOT (territoire de projet « Façade Maritime Nord » et centralité de premier niveau St Antoine/ Grand Littoral), et en diversifiant les fonctions de ces quartiers au sein du territoire intercommunal, pour y attirer les non résidents.

5.1 « Refaire de la Ville », rendre attractif les QPV en diversifiant leurs fonctions

De nombreux quartiers prioritaires de ce territoire souffrent d'une image dévalorisée et manquent cruellement d'attractivité (par exemple, réticence du secteur privé à investir dans ces quartiers, absence de mixité au niveau des équipements et pas ou peu de flux venant de l'extérieur...). Les interventions réalisées dans le cadre des PRU (amélioration de l'habitat, implantation d'équipements publics, d'espaces de vie, opérations de désenclavement,...) n'ont pas toujours suffi pour contrebalancer cette image négative.

A échéance 2020, le SCOT a pour ambition de faire émerger la centralité de premier niveau de Saint-Antoine / Grand Littoral, l'identifiant capable de rééquilibrer la cite phocéenne en termes d'emplois, de qualité urbaine et de desserte en transports collectifs, autour de Saint-Antoine sur des sites à forts potentiels articulés le long du Boulevard Barnier, depuis la zone franche urbaine, le Plan d'Aoû, jusqu'à l'Hôpital Nord. **Le Programme Local d'Urbanisme identifie également** une orientation autour du quartier de Saint Antoine, qui aura un impact sur l'attractivité des quartiers prioritaires du Nord Littoral Ouest, l'objectif étant de dynamiser le noyau villageois et de créer un "quartier de gare" autour du pôle d'échanges.

Il s'agira également de décliner de manière opérationnelle ces objectifs à plus court terme, sur la durée du contrat de ville.

Objectifs opérationnels :

- **Garantir la mise en œuvre à l'échelle du Nord Littoral Ouest des orientations du SCoT, en veillant à ce que l'ensemble des projets (NPRU notamment) s'inscrivent en cohérence avec ses objectifs, notamment :**
 - Faire émerger une centralité de niveau métropolitain en mettant à niveau les équipements et la trame d'espaces publics notamment sur le secteur Saint Antoine, Bricarde, Castellane,
 - structurer le développement résidentiel autour du noyau villageois de Saint- Antoine pour un développement urbain porteur d'attractivité et de qualité résidentielle,
 - s'appuyer sur les pôles d'échanges et les points de correspondances,
 - apaiser certaines voiries et densifier le tissu urbain ainsi que de conforter et diversifier le centre commercial de Grand Littoral avec une diversification fonctionnelle et une meilleure desserte (cf. supra).
- **Promouvoir l'intégration d'objectifs de développement partagés au sein des projets qui seront mis en œuvre sur le territoire, en particulier :**
 - dans le cadre des NPRU, proposer de manière ciblée et pragmatique une diversification de la typologie des logements des quartiers sur les espaces de transition entre les QPV et leur environnement (noyaux villageois, bd Barnier, etc.), en

s'appuyant sur l'expérience du Plan d'Août (notamment concernant les conditions d'attractivité de ces secteurs : offre d'équipements...).

- *Soutenir les démarches valorisant le patrimoine des quartiers.*
- créer des équipements de qualité et attractifs, ajustés aux besoins des publics et capables de rayonner au-delà des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, à Notre Dame Limite et sur le secteur Castellane-Bricarde.
- créer ou requalifier des espaces publics structurant et/ou des espaces de vie fédérateurs, en encourageant les liaisons entre quartiers voisins :
 - Faire du Parc du Bélvédère Canovas un lieu approprié par les habitants des 3 quartiers Bricarde-Castellane-Plan d'Août, et en continuité avec les jardins de la Bricarde – parc de la Jougarelle, “colline de Séon”.
 - Création d'un lieu central fédérateur sur le bassin Notre Dame Limite.
 - St Antoine Plan d'Août : Esplanade du Nord et espace intergénérationnel.
- implanter des services, des commerces (quand des points d'accroche existent sur les quartiers) et des équipements publics susceptibles d'attirer des habitants extérieurs aux quartiers prioritaires de rayonner au-delà des quartiers prioritaires ; en contribuant notamment à améliorer l'accès aux soins de premier recours des habitants de Kallisté et des alentours en accompagnant l'implantation et le maillage du futur centre de santé de Kallisté.
- intégrer dans les NPRU des études de marchés pour repérer les potentiels de développement d'une offre foncière et immobilière économique, et pour développer le commerce de proximité dans les QPV lorsque des points d'accroche existent, avec les développeurs économiques.
- valoriser auprès des entreprises les opportunités foncières et l'image des quartiers prioritaires du secteur pour l'implantation d'activités économiques sur les territoires, que ce soit dans le cadre des NPRU ou en dehors, en tenant compte de la demande d'emploi locale, notamment via le dispositif Territoires Entrepreneurs (cf supra).

Références CDV : 1.3.1., 1.1.1, 1.1.6, 3.1.6., 1.3.3, 2.2.3., 2.1.1, 2.1.5, 2.1.6.

Partenaires : partenaires privés éventuels, GIP PV, Préfecture, ASV, ARS, CPAM, SSPH, CR, CD, MPM, CCIMP, Chambre des Métiers, VdM, EPARECA, CDC, Pôle emploi, Etat, Cap Au Nord (et autres réseaux d'entreprises).

5.2 Développer des démarches, outils et partenariats pour changer le regard sur les quartiers prioritaires du Nord Littoral Ouest

Objectifs opérationnels :

- **Mettre en place une stratégie collective et participative autour de l'image des « jeunes des quartiers » des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, avec les premiers concernés : les jeunes.**
- **Contrebalancer l'image négative des « quartiers » en valorisant les parcours de réussite, travailler sur les représentations employeurs/employés, en s'appuyant sur les dispositifs nationaux et locaux (charte entreprises et quartiers, événement « Talents des Cités », RSE, etc.).**
- **Valoriser les médias de proximité participant à la dynamisation des territoires.**

Références CDV: 6.2.1 / 6.2.2 / 2.2.5 / 2.2.7 / 1.4.10

Partenaires : Réseaux d'entreprises RSE, IMS, FACE, CREPI, Emergences, acteurs du territoire, et notamment intervenant auprès des jeunes.

5.3 Lutter contre les discriminations

En articulation avec le Plan intercommunal de lutte contre les discriminations, les actions menées sur les territoires doivent permettre de prévenir et de lutter contre les discriminations dont sont victimes les habitants des territoires, qui sont touchés par des discriminations multifactorielles principalement liées au lieu de résidence, à l'âge, au sexe, et à l'origine ethnique. Plusieurs types d'actions seront favorisées sur le territoire Nord Littoral Ouest :

Les actions de prévention des discriminations travaillent sur la déconstruction des préjugés, et le développement des capacités de résilience des potentielles victimes.

Les actions de lutte contre les discriminations travaillent sur les processus et actes discriminatoires à travers l'identification des processus systémiques en œuvre, la qualification des structures, l'accompagnement psychologique et juridique des victimes, l'organisation d'un maillage territorial de l'accueil de proximité des victimes potentielles et du relais vers les permanences spécialisées.

Ces actions sont à appréhender de manière transversale et à décliner sur l'ensemble des axes du projet de territoire et mobiliseront l'expertise du défenseur des droits.

Marseille Provence Métropole

**Contrat de ville
de Marseille Provence Métropole**

Cahier 3
Projets de territoire

Sommaire

Projet de territoire de Septèmes-les-Vallons	3
1 Un quartier politique de la ville qui existe dans une réalité urbaine, sociale, culturelle et économique que nous devons encore renforcer	3
2 Un plan d’actions au service de la population	10
3 Pilier Développement économique, emploi et insertion	13
4 Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain	14
5 Pilier Valeurs de la République et citoyenneté	16
Projet de territoire de La Ciotat	17
1 Des engagements généraux et transversaux	17
2 Des engagements en direction des quartiers fragilisés	18
3 Des engagements en direction des populations fragilisées des quartiers les plus précarisés	22
Projet de territoire de Marignane	28
Projet de territoire de Marseille Grand Centre-Ville	29
Projet de territoire de Marseille Grand Sud Huveaune	30
Projet de territoire de Marseille 13^{ème}	31
Projet de territoire de Marseille 14^{ème}	32
Projet de territoire de Marseille 15^{ème} et 16^{ème} Est	33
Projet de territoire de Marseille 15^{ème} et 16^{ème} Ouest	34

Première partie

Projet de territoire de Septèmes-les-Vallons

1 Un quartier politique de la ville qui existe dans une réalité urbaine, sociale, culturelle et économique que nous devons encore renforcer

1.1 Contexte

Le projet de cohésion sociale et territorial de Septèmes-les-Vallons s'inscrit dans le cadre du Contrat de Ville de Marseille Provence Métropole et plus largement il devra s'insérer dans la nouvelle configuration métropolitaine en 2016.

Il se nourrit des orientations transversales du Contrat de ville, dont il cherche à tirer le meilleur parti pour :

- L'accroissement de l'attractivité du quartier de La Basse Bédoule. Concrètement, créer les conditions pour que les habitants du quartier y vivent mieux et faire en sorte que les septémois d'autres quartiers de la ville trouvent un intérêt à s'y rendre favorisant ainsi une meilleure intégration de la Gavotte Peyret dans le paysage septémois,
- Plus globalement, pour la cohésion sociale et territoriale de la ville de Septèmes-les-Vallons.

Les projets communaux successifs et plus singulièrement le dernier pour 2014-2020 ont pris en compte ces orientations. L'urbanisation, le long du CD 59, en est une expression concrète qui relie la résidence de la Gavotte Peyret au centre-ville et tend à faire du quartier Basse Bédoule une réalité.

Le contrat de ville permettra d'optimiser les synergies pour atténuer l'isolement social et économique des habitants de ce quartier. Si les coopérations sont indispensables et déjà effectives dans nombre de domaines, faire de la Gavotte Peyret uniquement le prolongement des grands ensembles de Notre Dame Limite ne sera pas plus favorable à la résolution des difficultés du fait de l'accroissement du nombre d'habitants et de la perte de proximité. D'autant que ses habitants ne le souhaitent pas. La Gavotte Peyret doit rester résolument tournée vers Septèmes-les-Vallons.

A côté du QPV, se positionne selon la loi LAMY les quartiers de veille et les quartiers vécus :

Le quartier de Veille :

Anciennement inclus dans le périmètre du CUCS il s'agit du quartier septémois de Notre Dame Limite limitrophe de Marseille 15^{ème}.

Notre Dame Limite est un quartier ancien où l'on trouve des commerces de proximité accueillant une clientèle septémoise, marseillaise et de passage, 1 groupe scolaire reconstruit en 2006.

C'est aussi un pôle de transports en commun (RTM / RDT 13) qui permet l'accès à Marseille et à Aix en Provence utilisé fréquemment par les habitants dont les lycéens et les étudiants de la Gavotte Peyret.

Son accès en est facilité par le cheminement piéton naturel reliant la Gavotte Peyret à Notre Dame Limite traversant la voie ferrée même si la géographie présente un dénivelé important.

Notre Dame Limite demeure un pôle attractif au regard du découpage de la bipolarité administrative septémoise où un Point d'accès au Droit trouverait complètement sa place.

Les quartiers vécus :

- Sur le périmètre Basse Bédoule : Le Centre médical de la Gavotte Peyret, la pharmacie et les riverains du périmètre,
- Sur le périmètre centre-ville : L'Espace Jeunes Septèmes / La bibliothèque et bientôt la nouvelle médiathèque / le Centre culturel Louis Aragon, le complexe sportif du Grand Pavois, le complexe culturel et sportif accueillant la MJC et le Judo,
- Sur le périmètre Gare - Peyret / le collège, les équipements sportifs municipaux et clubs de foot et tennis,
- Sur le périmètre nord : L'association locale des Francas (équipement de l'enfance et de la jeunesse), club 3^e âge, équipement municipal d'accueil de la petite enfance MAC / MAF.

Ces quartiers vécus sont extrêmement importants, il faut les prendre en compte prioritairement au regard des objectifs d'intégration et de développement social et urbain cohérents.

1.2 Les enjeux du territoire de la Gavotte Peyret, et plus largement de celui de la Basse Bédoule

1.2.1 Pour la ville

Il s'agit de poursuivre et de renforcer les politiques mises en œuvre pour continuer à désenclaver le quartier, articuler le développement de logements et de services et poursuivre le développement social qui sous-tendent les 3 grands enjeux du territoire de la Basse Bédoule :

- Poursuivre le développement et la continuité urbaine,
- Améliorer la qualité de vie au sein du quartier
- Développer le lien social et culturel, l'éducation, la santé et le développement économique avec l'ensemble du territoire communal, en premier lieu avec 'le quartier vécu ».

Poursuivre le développement et la continuité urbaine

Ce quartier s'articule autour de deux pôles : l'un à construire, l'autre à renouveler pour dynamiser dans le cadre d'un projet conjoint un ensemble d'action qui font fonctionner et interagir l'ensemble de la Basse Bédoule.

Le quartier est situé au sud du territoire communal à l'ouest de l'autoroute A7. Il s'étend le long du chemin de la Bédoule, voirie structurante de compétence départementale, de façon linéaire.

Il est concerné par un couloir d'inondabilité identifié au Plan de Prévention du Risque Naturel Inondation le traversant du nord au sud, impliquant une réflexion à large échelle sur la gestion des eaux de ruissellement des massifs. C'est en particulier le secteur de la Gavotte Peyret qui, lors de forts épisodes pluvieux, est touché par le débordement du ruisseau du Val Frais qui suit la partie basse de la commune pour devenir ensuite le ruisseau des Aygalades.

Un PLU articulé autour de ces objectifs avec un classement en zone urbaine et à urbaniser :

- du nord au sud, un zonage à vocation principale d'activités économiques de types médicales, sanitaires, sociales et paramédicales ;
- un zonage à vocation principale d'habitat sur lequel est prévu un projet urbain d'ensemble dans le cadre d'une opération d'aménagement ;
- un zonage urbain dense à vocation principale d'habitat de typologie collective ;
- un zonage urbain dense à vocation principale d'habitat de typologie plus aérée et pavillonnaire.

De nombreux éléments de patrimoine bâtis et naturels font l'objet de protection au titre de la loi « paysage » (L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme, et notamment la Bastide Val Frais qui a fait l'objet d'aménagement pour accueillir des équipements publics et d'un mur bastidaire.

Par ailleurs, un projet de cheminement doux est inscrit le long du chemin de la Bédoule dans la perspective d'une liaison au centre-ville nord en application du Plan de Déplacement Urbain. Sont également identifiés des emplacements réservés préfigurant des projets de voiries, de bassins de rétention et d'installation de points d'apport volontaire en tri sélectif enterrés.

Au nord, le secteur de Val Fleuri a fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général et d'une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme en 2013 afin de permettre son urbanisation pour répondre au besoin de logements sur la commune, en continuité du tissu existant de la Gavotte Peyret, au sud, et de la Maison d'Accueil Spécialisée des Tourelles, au nord.

Le projet intégrera les facteurs bioclimatiques, le confort acoustique et la qualité du site et procédera d'une conception environnementale performante.

Aujourd'hui, se profile un projet de résidence intergénérationnelle développant une offre de services à disposition des futurs résidents co-construite avec les commerçants septémois et la commune. En application du Programme Local de l'Habitat et du Plan Local d'Urbanisme, les logements développés seront d'une typologie adaptée aux besoins identifiés et s'inscriront dans la production de logements sociaux de la commune

Améliorer la qualité de vie

Dans le cadre des déplacements, est prévu le désenclavement de la résidence de la Gavotte Peyret par l'aménagement d'une piste cyclable ainsi que l'intensification des transports collectifs existants en partenariat avec le Réseau des Transports Marseillais et la création **d'un pôle d'échange au sud de la limite marseillaise de la commune sur le quartier de veille Notre Dame Limite.**

L'amélioration du cadre de vie c'est aussi la lutte contre les nuisances sonores, un conseiller municipal délégué est en charge de ces questions et porte le projet de construction d'un mur anti. classé en 8^{ème} position sur 13 dossiers retenus par l'Etat sous maîtrise d'ouvrage DREAL.

L'amélioration du cadre de vie, c'est encore la lutte contre les risques d'inondation : la ville, en partenariat avec la CU MPM, le Département et le bailleur social instruit un projet global autour de la création de bassins de rétention, en amont et en aval, de la résidence qui inclut la protection des ripisylves et l'aménagement de lieux de vie (jardins partagés, promenades...).

L'amélioration du cadre de vie, c'est aussi diversifier l'offre de service.

Développer le lien social et culturel, l'éducation, la santé et développement économique

Ce périmètre comporte plusieurs équipements publics structurant la vie locale: le Groupe Scolaire Langevin Wallon, le Centre social de la Gavotte Peyret, le poly-sports ainsi que le centre de loisirs maternel, un relais d'assistantes maternelles ouverture en juin, les services de

la Protection Maternelle Infantile, un lieu d'accueil parents / enfants dans les locaux municipaux de la Bastide Valfrais.

Un centre médical ainsi qu'une Maison d'Accueil Spécialisée sont également identifiés comme des éléments indispensables dans le fonctionnement de la commune.

Le renforcement du lien social se réalisera aux travers d'aménagements d'équipements de loisirs extérieurs, de projets de jardins partagés et de foyer seniors en concertation avec le bailleur social (LOGIREM) et par le développement de la participation des habitants.

Dans le cadre du dynamisme économique, **de la politique de santé et de l'accès au service public**, une maison de santé en lien avec l'Agence Régionale de Santé, les pharmaciens et médecins de la ville, **une couveuse d'entreprise et une ressource** ainsi qu'un point **d'accès** au droit au bénéfice de Marseille et de Septèmes sont notamment envisagées.

Dans le cadre de l'éducation, la restructuration du groupe scolaire Langevin Wallon sera adossée à un projet éducatif ambitieux intégrant notamment un service dédié à l'enfance et à la jeunesse en lien avec l'Education nationale et la Caisse d'Allocations Familiales et dans le but d'une meilleure mixité sociale.

Une forte mobilisation du droit commun concerté

Au regard de projets à développer à court, moyen et long terme, il sera nécessaire de définir des partenariats avec les services publics de l'état, les collectivités territoriales, la CAF, le bailleur social (Logirem) et la Communauté urbaine puis la Métropole permettant de poser les engagements de chacun en terme de moyens humains et financiers au regard des 4 piliers qui structurent le contrat de ville et des 8 orientations prioritaires de l'action publique 2015 – 2020.

Les enjeux de ce nouveau contrat territorial septémois porteront donc sur 8 thématiques qui conjuguées entre elles donneront à ce quartier un nouveau souffle et de nouvelles perspectives pour ces habitants :

- l'amélioration du cadre de vie,
- la réussite éducative, la prise en compte des jeunes et de la mixité à l'école,
- l'emploi, l'insertion,
- le développement économique,
- l'accessibilité aux transports en commun et pas seulement en direction de Marseille,
- la santé et l'accès aux soins pour tous,
- la prévention et la tranquillité publique : une tranquillité publique permettant aux habitants de réinvestir l'espace public,
- La Culture et le vivre ensemble.

1.2.2 Pour la Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole

Les enjeux du contrat de ville se retrouveront dans la manière prépondérante de la part de la Communauté urbaine d'investir l'ensemble du territoire communautaire sur les compétences qui sont les siennes voire d'apporter une plus-value dans les territoires et les domaines plus fragilisés :

- Transport et mobilité,
- Logement,
- Cadre de vie (structurel et social), GUP, jardins partagés,

- Développement économique, emploi, insertion en lien avec la ville,
- Prévention, sécurité et tranquillité publique, médiation.

1.3 Le quartier prioritaire

1.3.1 Historique

Quartier prioritaire au sens de la loi Lamy, la Gavotte Peyret constitue l'hémipôle septémois du Grand Projet de Ville (GPV Marseille – Septèmes) et est traité à travers le Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine auquel la commune est adhérente. La ville se positionne sur l'intégration de la Gavotte Peyret au Plan National de Rénovation Urbaine 2.

Des projets sont d'ores et déjà en cours de réflexion au sein de groupes de travail sur différentes thématiques afin d'agir sur les éléments clés de la politique de la ville.

Cette zone comprend 2500 habitants soit 22.46 % de la population septémoise. Elle est composée majoritairement de logement locatifs :

- 446 sur la résidence de la Gavotte Peyret,
- de logements individuels groupés dont le Hameau de Valfrais (villas en accession à la propriété).

Dans la période 1997 – 2006, dans le cadre des dispositifs de politique de la ville, ce quartier a fait l'objet de plusieurs projets destinés à requalifier la cité, à diversifier l'offre de logement et à « installer du service public ». Ces opérations de renouvellement urbain ont porté sur la dédensification (suppression d'une tour de 17 étages, la condamnation des appartements en rez-de-chaussée inondables au total 109 logements auxquels il faut rajouter les 80 logements de la cité provisoire) sur la remise à niveau du bâti et des appartements, sur la requalification des espaces extérieurs (qui doivent encore faire l'objet de petits aménagements).

Ainsi, a été réalisé, entre la Gavotte-Peyret et l'école Langevin-Wallon, un premier programme de 38 logements individuels, « Le hameau Val Frais » complété aujourd'hui sur le chemin de l'école par 10 logements sociaux portés par la ville.

Un deuxième programme de 40 logements individuels, en accession a vu le jour en lieu et place de l'ancienne cité provisoire mais des difficultés non pas permis à ce jour l'emménagement de la totalité des habitants.

Dans ces deux opérations, la maîtrise des prix (au résultat environ 30 % au-dessous de ceux du marché) a été une préoccupation majeure. Une attention particulière a été portée aux familles de la Gavotte-Peyret, et à leurs enfants, désireux de s'inscrire dans une démarche d'accession à la propriété dans un parcours résidentiel rendu possible.

La requalification de ce quartier s'est achevée par la remise en état des voiries et réseaux de la résidence qui ont permis leurs intégrations dans le domaine public communautaire et communal.

1.3.2 Les atouts

Cette zone géographique s'étend de la résidence de la Gavotte Peyret au groupe scolaire Langevin Wallon et s'articule autour d'équipements structurants tels que :

- Le Centre social, situé au cœur de la résidence abrité dans des locaux appartenant au bailleur social de la résidence,
- D'un poly-sports situé au pied de l'école élémentaire Langewin Wallon,
- la Bastide VALFRAIS équipement municipal dédié à la petite enfance (Centre de loisirs maternel 3 – 5 ans, permanences PMI, relais d'assistantes maternelles et lieu parents/enfants),

- L'espace médical, situé de l'autre côté de la route départementale dans le quartier vécu composé d'une pharmacie, d'un laboratoire d'analyses médicales et d'un cabinet médical (généralistes et orthophoniste),
- Plus loin en allant vers le centre-ville, le complexe sportif du Grand Pavois où la plupart du temps les jeunes se rendent à pieds.

1.3.3 Les faiblesses

- La quasi absence de commerces et de services de proximité - 1 seule superette - existe aujourd'hui sur le quartier après la disparition de la boulangerie et du bureau de tabac entres autres.
- Eloignée du centre-ville, sa parfaite intégration reste toujours un enjeu de la **construction de l'identité Septémoise**.
- 19 % de personnes sans emploi pour 12 % dans le reste du parc du bailleur social. C'est aussi à la Gavotte Peyret que l'on retrouve le plus grand nombre de ménages aux revenus limités, soit au chômage, soit aux minima sociaux.

1.3.4 Les potentialités

- La dimension à taille humaine de la Gavotte-Peyret, malgré une densité d'habitat très importante et une situation socio-économique qui s'est dégradée, contribue avec la mise en œuvre d'actions d'accompagnement des habitants, à la préservation de la tranquillité publique, à maintenir la qualité de sa vie sociale qui reste un élément déterminant pour l'équilibre de la cité et son intégration dans la commune d'autant que ce quartier est marqué à la fois par une forte spécialisation résidentielle – 76 % du parc social de la commune - et une faible mobilité résidentielle des habitants
- Un attachement, une identification importante au quartier.
- La richesse de la vie associative : Centre social, associations de locataires intervient, même si c'est moins que par le passé, en atténuation des problèmes du mal vivre ensemble (délinquance, toxicomanie, violences, vandalisme, ...) qui sont le lot quotidien de bon nombre de cités similaires.
- Le groupe scolaire Langevin Wallon, la proximité avec le quartier et les acteurs locaux est un atout pour ce groupe scolaire. Il faut développer les stratégies pour que son fonctionnement devienne optimal et que ce groupe scolaire soit un pôle d'excellence au service de la réussite éducative des enfants qui y étudient.

1.4 Conclusion

Aujourd'hui, les moyens du droit commun consacrés à la Gavotte Peyret doivent s'amplifier. Cette recherche de plus grande « égalité républicaine », déjà à l'œuvre, doit s'affirmer, et appuyer les efforts de la commune pour contribuer à mieux intégrer le quartier et sa population dans la ville.

Le développement de la Gavotte Peyret est l'une des composantes du développement de la Commune.

En ce sens, la ville s'inscrit dans une démarche de labélisation d'EcoQuartier en signant la charte pour 2 quartiers dont celui de la Basse Bédoule et le quartier Centre-ville Nord /Gare articulé autour de l'avenue du 8 mai 45. La gare au cœur du quartier est un élément structurant dont la vocation est de devenir un véritable pôle d'échange. Les 4 axes forts de la charte des EcoQuartiers vont dans le sens du projet politique de la ville pour le quartier prioritaire :

- Permettre un développement maîtrisé et durable,
- Garantir une offre de logements suffisante et variée,

- Améliorer le fonctionnement urbain et l'attractivité économique,
- Prendre en compte le patrimoine naturel et urbain, les risques et les nuisances dans l'aménagement de la ville.

En somme, il s'agit d'intégrer la population de la Gavotte Peyret au tissu communal et non de stigmatiser une population, un quartier, pour cela la ville veillera au :

- Renforcement du droit commun organisé et planifié,
- A la mise place d'actions spécifiques en synergie portées et soutenues par des acteurs publics et associatifs contractualisées dans le Contrat de Ville.

En préservant cette double entrée, seule garantie de l'atteinte des objectifs du contrat de ville, que la ville de Septèmes a toujours soutenue :

- « Faire sur place », mettre en place des actions spécifiques sur le quartier en recherchant les partenaires les plus opérationnels au sein du tissu associatif du local sans se priver d'ouverture.
- Dans quelques domaines que ce soit cette démarche sera une première approche à l'accompagnement vers l'extérieur du quartier.
- Créer les conditions d'une meilleure intégration du quartier et de sa population en s'appuyant sur le rôle d'acteur des habitants. Faire en sorte qu'ils s'approprient leur environnement, leur résidence et qu'en agissant il la transforme en un meilleur lieu de vie.

2 Un plan d'actions au service de la population

2.1 Pilier cohésion sociale

2.1.1 Réussite éducative, pour permettre l'épanouissement des jeunes et favoriser la mixité à l'école

Dans le cadre de la construction du contrat de ville, la réussite éducative ne peut se faire sans une vision large du champ éducatif qui met en interaction l'ensemble des acteurs, des lieux sur les différents temps des enfants et des jeunes.

La prise en compte et la mise en cohérence des temps scolaire, périscolaire, extrascolaire et du temps familial concourent à une co-éducation réussie. Ce travail est à l'œuvre sur l'ensemble du territoire communal et d'autant plus sur le quartier politique de la ville.

La continuité éducative est importante, il faut s'atteler à préserver un accompagnement à la mise en place d'actions concourant à tisser des liens de la maternelle au collège voire au lycée.

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) en cours d'élaboration et le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) renouvelé pour 3 ans constitueront l'axe déterminant de ce volet Education posant un partenariat fort de l'Education nationale et de la Caisse d'Allocations Familiales

La réussite éducative reste un enjeu majeur de la politique conduite à Septèmes, qu'il s'agisse des dispositifs particuliers de politique de la ville ou d'une orientation plus générale de la vie communale. Elle s'appuie sur des actions qui relèvent directement de la ville et d'autres qui nécessitent des partenariats forts et construits.

1- Mettre en place un chantier partenarial visant à faire de l'école élémentaire du quartier un pôle d'excellence éducative,

Pour limiter les phénomènes d'évitement et favoriser la mixité sociale à l'école. Rester attentif à ce que ce groupe scolaire reste dans le réseau prioritaire.

Cet axe-là requiert une implication forte de l'Education Nationale et de tous les acteurs de la chaîne éducative (scolaire et périscolaire)

2- Restructuration du groupe scolaire Langevin Wallon

Regrouper l'école élémentaire et l'école maternelle dans un bâtiment unique (Basse Bédoule)

Affecter une partie des locaux actuels de l'école maternelle aux activités du Centre social en direction des enfants et des jeunes du QPV,

Développer une offre de garde pour les enfants pas encore en âge d'être scolarisés (halte-garderie - crèche) laissant une plus grande mobilité pour les familles en recherche d'emploi permettant ainsi de lever un des freins à l'emploi constaté sur ce territoire.

Ce programme à construire est à calibrer en fonction de l'espace réellement disponible dans les futurs locaux, des priorités définies et des partenaires financeurs.

3- Développer et préserver les projets existants dans ce domaine portés pour la majorité d'entre eux par le Centre social de la Gavotte Peyret : l'aide aux devoirs (PACQUAM, CLAS), l'aide à la parentalité (REAAP), actions passerelles pour les enfants de 3 ans, plus projets partenariaux Education nationale, Maison de la solidarité (conseil départemental), Caisse d'allocations familiales, Ville.

4 - Prévenir le décrochage scolaire en lien avec le collège : projet d'accompagnement des jeunes décrocheurs et des exclus temporaires. Travailler en lien avec l'Addap, les actions sportives et culturelles de la commune pour favoriser l'épanouissement et la découverte – Redonner confiance en soi. Aller vers un dispositif de réussite éducative.

2.1.2 **Mettre la santé de tous au cœur des dispositifs d'actions publiques et permettre l'accès aux soins**

La santé, et l'accès à la santé pour tous est une priorité et engage l'avenir de la commune sur les années à venir ; La disparition des médecins généralistes, (à l'heure actuelle 12 médecins sont en activité d'ici 5 ans il en restera 6), et le peu de médecins spécialistes sur l'ensemble du territoire septémois, mais plus encore sur le quartier de la Basse Bédoule est une vraie préoccupation. L'accès difficile car embouteillé aux structures périphériques marseillaises ont conduit la ville à l'élaboration d'un projet Santé.

Celui-ci prendra en compte :

- l'offre de soins septémoise,
- les actions de santé déjà réalisées,
- l'accès aux soins notamment pour les jeunes de 16 à 25 ans,
- les actions de prévention.

Ce projet santé a débuté par la réalisation d'un diagnostic circonscrit sur l'accès à la santé des septémois et des plus jeunes en particulier. Il sera réalisé en partenariat avec l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) et l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

L'objectif à moyen terme est la mise en place d'un :

- 1- Atelier Santé Ville de Septèmes-les-Vallons.
- 2- Création d'une charte santé jeunesse : mise en place de rencontres 2 fois par an avec les partenaires de la santé.
- 3- Création de plaquettes d'information sur les acteurs de la santé et du social à l'attention des professionnels et des jeunes.
- 4- L'organisation d'une semaine santé au mois de décembre sur la thématique « la santé et les jeunes » pour 2015.

A plus long terme :

- 5- La création d'une Maison de santé, en réponse à la chute du nombre de médecins généralistes, dotée d'une permanence en direction des adolescents. Le statut de cet espace reste à déterminer en fonction des besoins mis en évidence lors du travail qui suivra le rendu du diagnostic. Enfin, un travail est nécessaire avec des médecins spécialistes qui peuvent être issus soit du Centre médical Paul Paret, soit de l'APHM.

Le projet est, à ce jour, financé par la Région et l'ARS reste à concrétiser les conventions d'objectifs qui permettront de fixer les étapes du projet, les partenaires, les financeurs autres que ceux déjà impliqués (le Conseil général par exemple) en fonction de son statut.

2.1.3 Prévention, sécurité et tranquillité publique, aide aux victimes

Dans ce Contrat de ville 2015 – 2020, à travers la signature de sa Stratégie Territoriale de Sécurité et de prévention de la Délinquance et les différents plans d’actions qui la composent :

- Programme d’actions à l’attention des jeunes (12-25 ans) exposés à la délinquance ou susceptibles d’y basculer,
- Programme d’actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l’aide aux victimes,
- Programme d’actions pour améliorer la tranquillité publique – Réalisation du schéma de tranquillité publique.

La ville et le Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) réaffirmera le rôle de l’éducation et la citoyenneté comme axe de prévention.

De la même manière le rôle affirmé du CLSPD est de mieux coordonner l’action des acteurs locaux afin d’améliorer et de renforcer la sécurité, de contribuer à diminuer la délinquance et à faire reculer le sentiment d’insécurité enfin de favoriser le dialogue avec les habitants.

- 1) Structurer une stratégie de prévention situationnelle à la fois avec des moyens techniques et humains (schéma local de tranquillité publique, STSPD) avec mise en perspective de la métropole et sa gouvernance,
- 2) Mise en place de la vidéo-protection de tout le territoire municipal entre 2015 et 2016,
- 3) En complément du renforcement des effectifs d’ASVP, amélioration de leurs équipements et de leurs déplacements,
- 4) Création d’un poste de proximité de la Police municipale à Notre-Dame Limite et création d’un poste d’agent d’accueil,
- 5) Ouvrir une réflexion partenariale sur les effets négatifs des zonages administratifs en matière de Police et de Justice pour Septèmes-les-Vallons et sur la manière de les réduire,
- 6) Emarger aux dispositifs de médiation sociale aux abords des collèges de la Communauté urbaine et bénéficier de l’expérience des médiateurs en pieds d’immeuble (aujourd’hui, testé dans 14 cités marseillaises),
- 7) Créer un point d’accès au droit sur le site du pôle multimodal de Notre-Dame Limite, en complémentarité de la Maison de la Justice et du Droit sur le site du Capitaine Gèze qui rayonnerait sur Septèmes, Marseille et les Pennes Mirabeau.
- 8) Lutter contre les discriminations :
 - Mise en place d’actions permettant d’améliorer le bien vivre ensemble
 - Création d’un outil permettant de faire remonter les discriminations notamment en milieu scolaire
- 9) Créer un GLTD et, dans une continuité territoriale géographique Marseille – Septèmes, émarger ou réfléchir à l’éventuelle extension du dispositif et des outils « pacte de sécurité et de cohésion sociale pour Marseille ».

2.1.4 Culture et vivre ensemble

Le vivre ensemble ne se décrète pas, il se construit par l'appropriation de repères communs qui crée les conditions d'éviter les discriminations et la ghettoïsation.

Si la culture revient comme thématique dans la politique de la ville, c'est que son rôle fédérateur et émancipateur est reconnu comme pilier de ce vivre ensemble et de la citoyenneté.

Elle multiplie les possibilités de rencontres, de découverte, de connaissances, d'implication durable des habitants dans des domaines diversifiés.

Le contrat de ville en s'appuyant sur le tissu le associatif local riche et les actions existantes impulsera de nouvelles dynamiques et la création d'évènements fédérateurs.

3 Pilier Développement économique, emploi et insertion

3.1 Développer les commerces de proximité

Aujourd'hui, 1 commerce généraliste contre 10 à l'origine. Ces commerces pourraient être ou non en limite du quartier en s'appuyant sur la présence de la pharmacie et du centre médical en lisière. Il peut être réfléchi de les positionner sur les locaux commerciaux vacants à l'intérieur de la résidence. Ce travail reste à construire.

L'intégration de commerces au sein de la résidence ou sur les abords extérieurs est encore à travailler et à réfléchir avec les acteurs économiques et institutionnels concernés. C'est un travail à rapprocher des projets d'insertion professionnelle en cours ou à venir : chantiers d'insertion, couveuse d'entreprise, association d'amorçage de projet ou tout simplement l'accompagnement des autos entrepreneurs existants. L'opportunité et la viabilité est à mesurer.

Il sera important de positionner les habitants et les associations du quartier comme des acteurs potentiels de la vie quotidienne.

3.2 Mieux mettre l'économie au service de l'emploi de tous

- 1) Accompagnement du développement économique par l'implantation d'une couveuse d'entreprise et/ou association d'amorçage de projets permettant l'émergence de projets viables portés par des habitants du quartier : Répondre à la demande d'accompagnement des auto-entrepreneurs, selon une orientation thématique qui demeure à préciser en lien ou non avec la couveuse d'entreprise.
- 2) Création d'une ressourcerie : démarrage octobre 2015, mixage des partenaires publics et privés pour la recherche d'un équilibre économique pérenne avec l'intégration des bailleurs (la revente des objets n'y suffit pas). La ressourcerie a un rôle d'insertion important.
Elle rayonnera sur le bassin nord de Septèmes, Allauch, Plan de Cuques et le 14^e arrondissement de Marseille avec une possible extension au sud de la ville jusqu'à Gardanne. Le nombre d'emploi n'est pas encore arrêté.
- 3) Développer l'emploi des jeunes par le biais des chantiers d'insertion, en s'appuyant sur les besoins d'amélioration et d'entretien du cadre de vie.
En perspective, 2 chantiers possibles de septembre à décembre 2015 sur le site de la Gavotte Peyret. Celui-ci requiert une implication forte de du bailleur social et de l'Etat. De janvier à juin 2016 sur la thématique environnement agenda 21 en partenariat avec la varappe.

- 4) Poursuivre le travail entrepris pour favoriser l'accès à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés (y compris et en particulier les jeunes sous-mains de Justice).
- 5) Développer les clauses d'insertion et le micro crédit déjà en œuvre sur la commune.
- 6) Développer l'accueil de proximité des services publics de l'emploi (permanences pôle emploi par exemple).
- 7) Réduction des freins à l'emploi par le développement de modes de garde de la petite enfance, en améliorant la mobilité par la mise en place de nouveaux dispositifs en partenariat ou non avec la centrale de mobilité, mise en place d'action facilitant l'apprentissage du français.
- 8) Garantir un accompagnement pérenne des habitants à la mobilité en sécurisant l'existence du projet « Mobilité Orientation Vers l'Emploi » (MOVE) porté par le centre social en lien avec les services publics de l'emploi.
 - La Mission locale dont la ville subventionne la Mission Locale de Marseille à hauteur de 20 000 € par an pour 1 jour et demi de permanences en centre-ville et au centre social de la Gavotte Peyret,
 - Le PLIE, Le pôle emploi étant absent à ce jour de la commune. Comment active-t-on le droit commun afin d'organiser son intervention sur le territoire ?

4 Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

4.1 Donner aux habitants de la Gavotte-Peyret un meilleur cadre de vie

Les projets développés dans cette thématique se référeront à l'action structurante valant pour tout le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Consolider l'inscription financière et temporelle des projets d'espaces publics et de voiries nouvelles dans les quartiers prioritaires. En premier lieu le bailleur social (Logirem) sera mobilisé.

La requalification de ce quartier s'est achevée par la mise en état des voiries, de l'électricité et des réseaux de la résidence afin de permettre leurs intégrations dans le domaine de l'espace communautaire et de la ville pour l'électricité.

- 1) Poursuivre l'action entreprise dans le cadre du MRU de La Gavotte-Peyret : construire un projet à moyen terme un projet de rénovation complète des espaces extérieurs, en s'appuyant sur le diagnostic en marchant et s'appuyant sur l'expertise des habitants dans le cadre de la gestion urbaine de proximité et de rénovation des équipements publics de proximité (centre social, groupe scolaire, polysports), en complément de la réhabilitation complète des logements réalisée par Logirem dans le cadre du MRU.
Aujourd'hui la ville a lancé un travail avec les 5 bailleurs intervenant sur le territoire pour la création d'une « charte des bailleurs » qui pourra accompagner ce nouveau projet MRU.
- 2) Mise en place par la ville d'une charte du logement dont l'objectif est de permettre à l'ensemble des bailleurs de se rencontrer et de travailler ensemble sur les problématiques du territoire et plus particulièrement sur les outils à mettre en place pour améliorer le cadre de vie dans le respect des compétences des bailleurs, de la Communauté urbaine en y associant les habitants et les différentes associations de locataires.

Les actions prévues : le diagnostic en marchant, la création d'un livret du locataire, mise en place de rencontres habitants / bailleurs,

- 3) Le bailleur social « Logirem » a lancé un audit qui devrait prendre fin en 2016 pour définir un nouveau programme de rénovation urbaine. Celui-ci devra être un point d'appui pour définir un projet de Gestion urbaine de Proximité qui portera des objectifs (sur le tri sélectif par exemple) clairs et notamment sur l'engagement de crédits liés à l'abattement de la TFPB.
- 4) Poursuivre et étendre l'expérimentation commencée par les habitants en matière de création de jardins partagés au sein du quartier et en pied d'immeubles sur du foncier appartenant pour parti à la ville et au bailleur social dans une complémentarité espaces verts et aires sportives,
- 5) Créer un local principalement dédié à l'accueil et la convivialité des seniors Chibanis mais ouvert à toute la population du troisième âge de La Gavotte-Peyret au cœur du quartier dans les anciens locaux du Centre social.
Locaux existants et identifiés appartenant au bailleur dont il est prévu un aménagement et une remise en état,
- 6) Faciliter le parcours résidentiel des habitants à l'intérieur du quartier en mobilisant l'ensemble des contingents des réservataires,
- 7) Développer le projet d'adaptation des logements au vieillissement de la population et aux habitants porteurs de handicap.

4.2 Développement des transports et déplacements pour un désenclavement du quartier

- 1) Mettre en œuvre le projet de pôle d'échange urbain multimodal (3 lignes de bus, mode doux, parking relais, lien distant avec la halte TER via les bus 121 et 122 et le 51 /53 de la RDT 13) sur le site de Notre-Dame-Limite (quartier de veille) en limite de Marseille. Valoriser les transports du quartier prioritaire vers la ville avec les bus RTM 96 / 82/ 97, tout en veillant à conserver la Gare SNCF de Septèmes-les-Vallons.
Projet déposé auprès de la DDTM pour instruction.
- 2) Dans le cadre du schéma directeur des modes doux avec la Communauté urbaine MPM, désenclavement de la résidence de la Gavotte Peyret en favorisant les mobilités douces en s'appuyant sur la réalisation d'une piste cyclable sécurisée à double sens d'un seul côté reliant le quartier au complexe sportif du Grand Pavois, équipement de plein air avec l'étude d'un cheminement piétonnier par la colline. Et pareillement entre la Gavotte Peyret et le quartier en veille Notre Dame Limite.
- 3) Autour du pôle petite enfance aménagement des espaces extérieurs en jardin de découverte et cheminement piétonnier reliant le pôle petite enfance au groupe scolaire.
- 4) Aménagement paysager autour d'un bassin de rétention sud nouvelle génération, pour des usages éducatifs en lien avec les services du Département.

5 Pilier Valeurs de la République et citoyenneté

La ville a souhaité dans cette thématique y inscrire notamment :

- Le recrutement de :
 - 3 services civiques de 6 mois : 1 dans le domaine de la santé / 2 dans le domaine de l'environnement.
 - 6 emplois d'avenir dont 1 sur le secteur de l'enfance et la jeunesse.
- L'apprentissage de L'engagement citoyen des jeunes :
 - Les assises de la jeunesse.
 - Le conseil consultatif de la jeunesse.
 - 1 chantier de jeunes bénévoles pluriannuel sur le territoire septémois – réaménagement de la bergerie. Concernant 15 jeunes ce chantier permettra au berger de pouvoir vivre et travailler sur les collines et entretenir le domaine collinaire.
 - Les chantiers permettant une mobilité internationale et européenne.
- La formation à l'éducation populaire :
 - Mise en place d'un cycle de formation BAFA pour 30 jeunes septémois.
- Enfin la ville mettra en œuvre :
 - Le Conseil de citoyens.
 - Un Conseil intergénérationnel.

CONCLUSION

Comme le définit la loi, les enjeux nombreux sur ce territoire visent à réduire la pauvreté ou tout du moins favoriser l'égalité des chances, à veiller à lutter contre toutes les formes de discrimination en ayant un regard bienveillant sur les populations les plus fragilisées (les anciens, les familles monoparentales.. et celles en devenir (les jeunes et les enfants) ; pour ce faire, le contrat de ville dans son échelon intercommunal décliné sur le territoire septémois s'appuiera sur les 4 piliers et développera un certain nombre d'actions importantes qui ne pourront aboutir complètement qu'avec la participation de l'ensemble des signataires de du contrat de ville.

Dans son volet territorial septémois, le contrat de ville, visera à « fabriquer » des citoyens, des acteurs de leur quartier qui par leur engagement s'impliqueront dans l'amélioration de leur cadre de vie à la fois d'un point de vue urbain, social, de sécurité et de tranquillité publique. Il conviendra de répondre aux besoins de mobilité, d'accès à la formation, à l'emploi et à l'insertion en favorisant le développement économique, en mettant en place tous les moyens nécessaires à une réussite éducative.

Le vivre ensemble se crée aussi par l'accès à la culture, aux sports et à la pleine participation à la vie de la cité pour s'approprier un environnement de plus en plus élargi.

Avec ce contrat, la ville de Septèmes les Vallons souhaite amplifier les coopérations avec les structures locales clairement identifiées et efficaces par une contractualisation qui permettra une mise en synergie des potentialités dans un cadre partenarial large, défini, évolutif et co financé.

Deuxième Partie

Projet de territoire de La Ciotat

1 Des engagements généraux et transversaux

1.1 Structurer la conception et la mise en œuvre des politiques publiques suivant le mode projet et la déclinaison au territoire

- Mobiliser les différents signataires du contrat, via leurs directions générales, en faveur d'une organisation en équipes projets sur les différents thèmes et actions (un pilote, des contributeurs), pour accompagner efficacement les projets de territoire portés par l'EPCI et les communes.

1.2 Accompagner l'aménagement du territoire par une politique de l'habitat et une participation des habitants favorisant la mixité sociale :

- Poursuivre l'effort d'équilibrage de l'offre de logements, au service de l'attractivité des quartiers et de la possibilité réelle pour les ménages d'effectuer des parcours résidentiels :
 - dans une logique de segments d'offre, depuis le logement d'urgence (remettre les personnes dans une perspective de stabilité) jusqu'aux produits en accession, en inscrivant dans le PLU des pourcentages de logements locatifs sociaux volontaristes sur certains secteurs (jusqu'à 50%) et en sécurisant au minimum le respect de la loi ALUR ;
 - dans une logique territoriale de « mixité sociale accompagnée » sur l'ensemble de la commune, en s'appuyant sur la modification du PLU de 2014 (couplage des petits projets en accession avec une obligation de créer du locatif social en diffus, y compris dans l'ancien, mobilisation de foncières réservés à des programmes sociaux volontaristes dans des quartiers pavillonnaires dépourvus d'offre sociale) ;
 - poursuivre la diminution de la part de logements locatifs sociaux dans les quartiers prioritaires par la construction de logements locatifs libres ou de logements en accession à la propriété.
- Accompagner la mixité sociale
 - Mettre en place un groupe de travail « accueil des nouveaux arrivants » pour le quartier Est de la ville incluant la zone Abeille – Maurelle - Matagots (Centre social, ADDAP13, associations locales, promoteurs : Nexity Georges V, OGIC...), visant à construire un accueil privilégié des acheteurs sur plans et à déconstruire les représentations : visite du quartier et des équipements, temps de programmation culturelle à partir du centre social ouverts à la population favorisant l'interconnaissance et le vivre ensemble, livret de présentation du quartier élargi incluant les différents équipements dont le groupe scolaire de l'Abeille (territoire Est).
 - Construire avec la fédération des CIQ un nouveau zonage délimitant une entité gestionnaire du secteur urbain reliant les deux rives de l'avenue Guillaume Dulac en incluant les nouvelles zac construites et le quartier Abeille Maurelle Matagots historiquement non couvert par la cartographie des CIQ.

2 Des engagements en direction des quartiers fragilisés

2.1 En direction des quartiers en veille active de la ville :

2.1.1 Poursuivre le désenclavement des quartiers les plus fragiles relevant de la géographie prioritaire

Abeille Maurelle Matagots

- Restructurer les deux voies départementales qui enserrent le quartier en boulevards urbains apaisés accueillant tous les modes de déplacements :
 - Financer et engager opérationnellement la deuxième tranche de restructuration de l'avenue Joseph Roumanille actuellement à l'étude (CU MPM avec le soutien de la ville).
 - Mettre à l'étude la restructuration de l'avenue Guillaume Dulac (CD13 avec le soutien de la ville).
- Développer les cheminements doux reliant le quartier et le reste de la ville, en lien avec le schéma directeur des cheminements doux :
 - Consolider le financement et lancer l'aménagement de la deuxième tranche de la voie douce reliant le quartier et la gare de La Ciotat (Ville).
- Structurer des espaces multimodaux visant à interconnecter les modes de déplacement et à faciliter l'utilisation des modes doux ou des transports collectifs :
 - Réaliser l'aménagement du parking multimodal de la gare de La Ciotat incluant un parc à vélo, un parc à vélos électriques et un parking en silo (MPM).
 - Finaliser l'acquisition par la Ville du terrain Marot pour permettre la création d'un parc relais (MPM, avec CD13 et Région pour les équipements connexes).
- Repenser le schéma de desserte du quartier régénéré par la société de transport collectif intra urbaine :
 - Restructurer des lignes de bus et des arrêts innervant la nouvelle centralité du quartier Abeille Maurelle Matagots (RTM et direction des transports de MPM).

Fardeloup Le Jonquet

- Restructurer le schéma de voirie interne du quartier et renforcer sa relation au reste de la ville et au Parc National des Calanques
 - Inscrire dans la PPI communautaire et finaliser le transfert de la voirie privée du 36 chemin de Fardeloup (propriété Erilia) à MPM ;
 - Réaliser parallèlement une étude de restructuration de la voirie au sein du quartier et une étude de circulation et de stationnement (CU MPM avec Ville et Erilia) ;
 - Réaliser une étude relative au développement des cheminements doux hors voirie pour relier le quartier à la ville (Ville, avec CU MPM et Erilia) ;
 - Maintenir les arrêts de bus existants et créer de nouveaux arrêts pour améliorer l'accès aux habitations et à l'école (RTM, avec direction des transports de MPM) ;
 - Etudier l'opportunité et la faisabilité de parkings facilitant l'utilisation du quartier comme point d'entrée vers le Parc National (CU MPM, avec Ville et Erilia).

Centre Ancien :

- Renforcer l'accessibilité du centre ancien depuis l'extérieur par le réaménagement de deux axes routiers en axes multimodaux pénétrant dans le cœur de ville et assurant la continuité avec les cheminements doux existants
 - Réaliser une étude d'aménagement et de circulation pour la rue Victor Hugo (modes doux sur site propre et pénétrante vers le cœur de ville par la porte Royale) (MPM, avec Ville).
 - Réaliser une étude d'aménagement et de circulation (cheminements doux et pénétrante porte Esquiros) pour l'avenue Maréchal Gallieni, en lien avec l'installation de nouveaux programmes immobiliers à l'entrée du centre ancien (MPM, avec Ville).
 - Réaliser une étude visant le désenclavement piéton du quartier à Damiers (Ville, avec MPM et CDC), en lien avec la transformation d'immeubles obsolètes en commerce et/ou en logement : création d'un ouvrage architectural dénommé la Porte des Temps (acquisitions foncières EPF PACA avec soutien de la CUMPM de la CDC, de la Région PACA ...).
- Rétablir la relation fonctionnelle et symbolique entre le littoral et le centre ancien :
 - Réaliser une étude d'aménagement et de déplacements pour le Port Vieux (pénétrantes entre le port et le centre ancien) (CD13, avec SEMIDEP, MPM et Ville).
 - Réaliser un schéma d'implantation d'une signalétique balisant les parcours depuis les parkings et les voies d'accès vers le centre ancien (Ville).
- Structurer une étude d'éclairage et de valorisation patrimoniale du site.

2.1.2 Elaborer une stratégie par quartier visant à développer ou conforter leur attractivité

- Conforter l'offre commerciale de proximité et la présence d'activités économiques au sein des quartiers.
- Créer ou développer des équipements et des offres de services structurants au sein des quartiers.
- Structurer les aménagements de l'espace publics favorisant la qualité de vie et le vivre ensemble.
- Rénover l'habitat et favoriser son accessibilité.

Abeille Maurelle Matagots

- Au titre de la création d'activités économique et de service :
 - Réaliser l'étude de faisabilité d'un restaurant-traiteur bénéficiant du statut d'entreprise d'insertion, bien relié à la filière de la restauration sur le territoire (Ville via Avenir Emploi, avec soutien de la DIRRECT, de la Région et du CD 13) et mobiliser en amont la filière de la restauration sur le territoire et les financeurs potentiels (Région, CD13, Etat, CDC) pour appuyer l'investissement dès lors que la faisabilité serait avérée et l'agrément Insertion par l'Activité Economique obtenu.
 - Restructurer la Maison des services publics en Unité de service public accueillant sur 250 m² l'ensemble des services sociaux et d'accès aux droits du territoire (Ville).
 - Finaliser la négociation avec La Poste en vue de l'ouverture d'une agence postale communale (Ville).
 - Créer une crèche de 35 places : finaliser la négociation avec l'AFL sur la location des locaux et engager la discussion avec la CAF avec l'objectif d'une inscription dans le futur contrat Enfance famille dès 2016 (Ville, avec AFL et CAF13).

- Réhabiliter et restructurer le Groupe scolaire de l'Abeille pour en faire une école de secteur (Ville, investissement via mobilisation des participations des ZAC de la tèse II et du Garoutier, CD 13, Région PACA).
- Au titre de l'amélioration de l'habitat et de son accessibilité :
 - Soutenir la réhabilitation de la résidence de la Maurelle avec une volonté de lutte contre la déperdition énergétique (Logirem soutenu par la ville, la Région PACA et l'ademe, le CD 13...).
 - Amplifier le plan de réhabilitation de Castel Joli et Ste Marguerite au titre de l'isolation en façade (Phocéenne d'habitations soutenue par la ville, la région PACA, l'Ademe et le CD 13).
- Au titre de l'amélioration de l'espace public :
 - Création d'un parc urbain public dit de Ste Marguerite : (portage ville avec le soutien de la phocéenne d'habitations, de l'ANRU, de la Région PACA et du CD 13).
 - Aménagement d'une centralité de quartier au sein de la cité des Matagots (Erilia, ville CD 13, CR Paca).
 - Poursuivre et renforcer la démarche de gestion urbaine de proximité et la veille bimensuelles partenariales (ville, en lien avec la cumpm, logirem, erilia, phocéenne d'habitations).
 - Poursuivre le service de médiation sociale visant à maintenir un vivre ensemble intergénérationnel apaisé (addap 13, ville, fipd, logirem, erilia, la phocéenne, cr paca, cd 13cumpm...).

Fardeloup / Le Jonquet :

- Au titre de la création d'activités économique et de service :
 - Créer au sein du quartier un dépôt de pain solidaire dans le quartier Fardeloup, associant la vente de produits de première nécessité liés aux besoins des plus fragiles et une offre de services aux habitants (Fardeloup dynamismes Loisirs avec le soutien de la ville du CD 13, de la CAF 13 et de la Région PACA).
 - Conforter l'espace municipal Fardeloup dans un rôle de relais d'accueil, en lien avec la Maison des services publics et le Point d'accès au droit du territoire (Ville, CAF 13, Erilia).
 - Mettre en place les conditions pour faire du quartier une porte d'entrée majeure du Parc Naturel des Calanques, notamment au titre des pratiques sportives en espace naturel (escalade, marche, vélo, cross, etc.) : aménagement et signalétique facilitant le lien d'usage entre l'espace naturel protégé et la ville, conventions de partenariats avec des structures relais, etc. (Ville, avec Erilia et PNC...).
- Au titre de l'amélioration de l'espace public :
 - Construire une étude paysagère d'aménagement visant à structurer la résidentialisation du quartier de Fardeloup (Erilia, Conseil Régional paca, ville, CD13)
 - Poursuivre la démarche de gestion urbaine de proximité et la veille bimensuelle partenariale (ville, cumpm, logirem, erilia, phocéenne, sogima)
 - Poursuivre la démarche de médiation sociale visant à réguler le vivre ensemble intergénérationnel (addap 13, ville fipd, cd 13, cr paca, fse, erilia...)

Centre ancien :

- Au titre de la création d'activités économique et de service
 - Engager une étude économique globale visant à analyser les nouvelles attentes du territoire en termes de consommation et à définir une gamme d'offres attractives et complémentaires susceptibles de prendre place dans le centre ancien (Ville avec CCI et CDC) ;
 - Organiser une fonction de développement économique et commercial durable et de « management de quartier » pour le centre ancien, porteuse d'une stratégie de développement des activités commerciales et économiques, d'appels à projets visant à concrétiser la stratégie et d'une offre globale visant à appuyer le montage des projets d'installation, faciliter et accompagner l'installation, repérer les locaux (Ville) ;
 - Réaliser une étude de potentialité et de faisabilité pour la transformation de patrimoines municipaux vacants (Louis Marin, immeuble Gamet Régus, halle Eiffel) à des fins d'accueil de structures culturelles ou commerciales de qualité et concourant à la mise en place de parcours de découverte culturelle dans le centre ancien (Ville, cum pm via le fonds d'innovation, Région Paca, CD 13, CDC) ;
 - Structurer une programmation à l'année d'activités et de manifestations culturelles et événementielles mêlant arts de rue et découverte culturelle, dans une logique de lien social et de marketing territorial (Ville, FISAC, Office du tourisme...).
 - Accompagner l'installation d'artisans d'art et de bouches (ville, chambre des métiers, région paca,...)
- Au titre de l'amélioration de l'habitat et de son accessibilité :
 - Construire un espace ressource habitat au sein du quartier :
 - Y inscrire la présence régulière de la mission PIG (urbanis – soutenu par la CUMPM) et des différents acteurs ressources en matière d'aide et de conseil (ADIL 13, les compagnons bâtisseurs, le Gérés, ...).
 - Définir une stratégie d'OPAH RU adaptée aux enjeux du renouvellement urbain du site (CumPM avec le soutien de la DDTM de l'ANAH de la Ville, du CD 13, et du Conseil Régional Paca)
 - Résorber des ilots de grande fragilité habitat afin d'alimenter le parcours résidentiel digne (traitement des ilots Castel et Renan : ville La Ciotat, soutenu par le RHI pour Renan)
 - Structurer une aire de valorisation du patrimoine du quartier : AVAP (Cu MPM et Ville La Ciotat)
- Au titre de l'amélioration de l'espace public :
 - Développer la qualité de l'espace public et favoriser le vivre ensemble dans l'espace collectif :
 - Structurer une charte dédiée à l'aménagement de l'espace public et à la signalétique propre au quartier (ville Cu MPM).
 - Restructurer au titre de la trame noble dite commerciale le revêtement de la rue Blanchard afin d'asseoir la continuité d'usage depuis Esquirois jusqu'à la rue des Poilus (Cu MPM).
 - Développer un programme de piétonisation du vieux La Ciotat par l'installation de bornes avec contrôle d'accès (CU MPM).
 - Reprendre les réseaux humides du quartier et tout particulièrement ceux de la zone Adolphe Abeille, Port Sadi Carnot (CU MPM).

- Restructurer en façade ou en souterrain les réseaux électriques et de téléphonie (ville avec smedn erdf, CU MPM...).
- Structurer un plan d'éclairage attractif et sécurisant (ville).
- Créer ou aménager des espaces publics piétons dédiés au vivre ensemble (reprise de la place louis marin, ducas, guibert, liberté, entrée st jacques) et création d'un espace public végétalisé au sein de l'îlot Renan : (CU MPM, ville, CD 13 et CR PACA).
- Revisiter la réglementation de l'espace public et la signalétique qui l'accompagne (ville, CU MPM).
- Développer une démarche de gestion urbaine de proximité et une veille partenariale bimensuelle.
- Développer le service de médiation sociale visant à traiter les conflits d'usage au titre de vivre ensemble (addap 13, ville, CU MPM, fse région PACA, CD 13, fipd...).

2.2 En direction des quartiers Provence Puits de Brunet, non inclus dans la géographie prioritaire mais en voie de fragilisation

- Créer une démarche de gestion urbaine de proximité globale favorisant une dynamique de gestion et d'entretien durable et associant les différents acteurs/compétences dont les habitants (Ville, CU MPM erilia...).
- Etendre le service de médiation sociale en direction de ces lieux de vie (addap 13, ville, CU MPM, fipd, fse, cr paca, cd 13 erilia..).

3 Des engagements en direction des populations fragilisées des quartiers les plus précarisés

3.1 Renforcer la mobilité des habitants

- Conforter l'offre de conseil et d'accompagnement à la mobilité, prioritairement auprès des publics en recherche d'emploi et en insertion professionnelle, et l'élargir à tous les publics :
 - Créer au sein du territoire une Maison de la mobilité permettant de communiquer à la population dans son ensemble une information lisible sur l'offre de mobilité existante, de prendre en compte les besoins de la population pour améliorer en continu les services de mobilité et de promouvoir les déplacements doux et alternatifs (covoiturage, vélo électrique, etc.), etc. (Wimoov, avec Ville, MPM, RégionPACA dont FEDER).
 - Conforter la plateforme mobilité emploi et insertion pour accompagner au mieux les demandeurs d'emploi : conseil en mobilité, prêt de moyens de transports, accompagnement à l'obtention du permis de conduire via une autoécole Sociale, etc. (wimoov, avec Ville, CD 13, CR Paca, CU MPM...).
- Développer et sécuriser l'offre de mobilité à destination de tous les habitants dont plus particulièrement ceux habitants les territoires les plus fragiles :

- Développer l'offre de transport micro-collectif et les moyens individualisés pour pallier l'absence de desserte de certains secteurs ; la mobilisation d'un chauffeur conseiller en mobilité auprès des structures sociales de proximité est préconisée.
- Réaliser le projet d'aménagement multimodal du parvis de la gare de La Ciotat, incluant le parking en ouvrage, le parc à vélos et à vélos à assistance électrique.
- Engager le dialogue avec la SNCF et la Région en vue de fiabiliser l'offre de services TER sur la liaison Marseille-La Ciotat-Toulon.
- Structurer avec la RTM une offre de transport entre les quartiers et la ville améliorant la desserte le week end et le soir.

3.2 **Renforcer l'accès à l'emploi lié à l'économie réelle des habitants des quartiers en veille active :**

- Mieux connecter les habitants à l'offre d'emploi issue du tissu économique local :
 - Créer un développeur économique de zone visant à analyser le besoin en emploi des entreprises d'Athélia (cum pm).
 - Structurer un service relais de proximité économie emploi insertion visant à structurer une interface entre le tissu économique local (chantier naval, économie du tourisme, unités commerciales, artisanats, zone athélia...) le SPE et ses intermédiaires et les populations de la ville et plus particulièrement des quartiers en veille active (Ville avec soutien CU MPM, Etat, Région PACA FSE...).
 - Mobiliser avec la Région paca un programme de formations en adéquation avec les besoins actuels.
 - Mobiliser à partir du service public de l'emploi et des relais de proximité au sein des quartiers les personnes pouvant bénéficier de ces programmes de formation et d'emploi.
- Construire le lien entre les publics en insertion et le monde économique réel et corrélérer l'accès à l'emploi des publics des quartiers à l'investissement public pour le territoire
 - Construire une offre d'IAE adaptée et reliée au tissu économique du territoire : ACI ou EI reliée aux besoins d'intérim du chantier naval ou d'Athelia, collaboration entre l'IAE et les filières hôtellerie restauration (restaurant traiteur d'insertion) (ville, association, Dirrecte, Région PACA, CD 13)
 - Généraliser les clauses d'insertion dans l'ensemble des marchés publics de travaux et pour certains marchés de services des collectivités signataires du contrat (signataires du contrat de ville).
 - Développer le parrainage entre les demandeurs d'emploi du territoire et les acteurs économiques locaux (ville, ML, pôle emploi...).
 - Construire une offre de pré-qualification des jeunes à partir de chantiers-école permettant aux jeunes de toucher du doigt des référentiels métiers, de tester leur appétence et de se préformer en vue d'un accès à l'emploi stable (association, Région PACA, CD 13 pour les publics RSA, Ville sur commande politique publique, bailleurs sur travaux).
- Améliorer la connexion physique entre les sites économiques du territoire et la ville
 - Conduire une expérimentation d'offre ad hoc pour relier les sites économiques majeurs à la ville et particulièrement avec le centre ville sur le créneau de la restauration d'affaires.
- Favoriser l'entrepreneuriat en direction des habitants des quartiers :

- Conforter l’offre de conseil et d’accompagnement à la création d’activités par les habitants des quartiers (amorçage, conseil pour le développement des projets, couveuse) et expérimenter une offre spécifique sur les métiers du domaine maritime (associations, directe, cum pm, cd 13, ville, Région Paca).
- Favoriser une Maison de l’emploi des familles pour soutenir et accompagner la création d’emplois directs par ceux qui vont en être les utilisateurs (services à la personne, maintien, perte d’autonomie (fepem)).
- Animer et structurer avec l’Education Nationale et la Région Paca une action forte en matière d’Education à l’Orientation (Ville, Cio, région PACA) ; la construction de visites patrimoniale et d’éducation à l’orientation du chantier naval menée avec les classes de 3ème et seconde en est une très bonne illustration.
- Promouvoir un mode de recrutement basé sur les potentialités au sein des unités RH des entreprises et des collectivités du territoire.
- Développer avec le secteur économique et les intermédiaires de l’emploi une action volontariste de lutte contre les discriminations (ville, CU MPM, drjscs, cr paca...).

3.3 Lutter dès l’entrée à l’école contre l’échec scolaire et le sentiment qui s’y associe

- Mettre en place un programme de sensibilisation des acteurs de la communauté éducative au sentiment d’échec scolaire (ville et EN dans le PEDT).
- Développer des moyens d’accompagnement individualisés de l’élève dès l’acquisition des savoirs fondamentaux :
 - Généraliser les clubs Coups de pouce.
 - Développer les contrats locaux d’accompagnement à la scolarité (class) (associations, caf 13).
- Conforter les actions d’accompagnement des familles : développer des réseaux d’accueil et d’écoute parentaux (association, CAF 13).
- Mettre en place un parcours d’accompagnement éducatif adapté de l’élève et de la famille pour pallier la sortie de La Ciotat du PRE :
 - Favoriser le développement de réseaux partenariaux autour de l’éducation et de la parentalité territorialisés par quartiers, dans une approche opérationnelle (association, caf 13, ville, ...).
 - Construire une démarche d’éducation à l’orientation dès le plus jeune âge (découverte de soi, de ses appétences, de l’environnement des métiers...), et en particulier ceux qui ont le moins de lien au travail, développer (CIO, EN, le monde économique, acteurs publics, bibliothèques, centres sociaux, ...).
 - Structurer des parcours éducatifs individualisés pour les plus en difficulté via l’accompagnement de démarches de projet d’utilité sociale pour le territoire (ADDAP 13).
 - Développer des actions partenariales entre les collèges et les acteurs de prévention visant à lutter contre l’échec et la rupture scolaire (EN, ADDAP 13, EFI, RSSJ...).
 - Accompagner et sensibiliser les enfants et les familles à l’accès au livre et aux supports NTIC, en s’appuyant sur la médiathèque (ateliers hors les murs de la médiathèque), les écoles et les structures relais de proximité (ville, EN, CR PACA, partenaires associatifs).

3.4 Faciliter l'accès à la culture pour tous

- Développer des actions en relation avec la dynamique culturelle du territoire :
 - Mobiliser les habitants à partir de leur histoire de vie afin de reconstituer l'Histoire de la Ville.
 - Mettre en œuvre des actions culturelles autour de la thématique de la Ville et de la Mer.
 - Mettre en œuvre des actions visant à faire découvrir ou redécouvrir le site des chantiers navals ; travailler en complémentarité avec la Maison de la Construction Navale.
 - Organiser des manifestations avec les habitants des quartiers prioritaires autour du cinéma et de son histoire ; favoriser l'utilisation de l'Eden comme lieu ressource sur ce thème
 - Favoriser les projets visant à faire découvrir la médiathèque de la Ville permettant ainsi l'accès au plaisir de lire à partir des collections de livres mises à disposition ou des supports numériques
- Soutenir l'intervention artistique dans l'espace public et le projet de rénovation urbaine. Afin d'atteindre cet objectif, il est préconisé :
 - D'envisager après « quartier créatif » l'installation d'une nouvelle résidence d'artistes au sein du quartier AMM.
 - Il est aussi proposé de développer un programme d'actions visant à construire une identité culturelle sur le quartier de l'Abeille en renouvellement urbain.
 - Par la mise en œuvre d'une programmation culturelle annuelle dans et hors les murs.
 - Par la création d'ateliers d'initiation artistiques.
 - Par la mise en place de sorties culturelles riches et variées.
 - Former les acteurs sociaux en matière de médiation culturelle.
 - Mettre en place des actions culturelles visant à faire s'exprimer les habitants sur la mémoire.
 - Développer des événements culturels de qualité au sein des quartiers.
 - Développer des actions de sensibilisation à caractère artistique (musique, théâtre, musée,...) en accompagnant les publics du quartier dans une démarche d'ouverture et d'appropriation (confiance en soi, nouveaux modes d'expression) et en s'appuyant sur la programmation culturelle de la ville.
 - Structurer un programme d'animations culturelles et festives dédiées à l'art dans la rue et au vivre ensemble au sein du centre ancien.
- Soutenir l'émergence de médias de quartiers
 - Développer un journal du Vieux La Ciotat visant à valoriser les actions et expériences mises en œuvre au sein du quartier.
 - Valoriser le quartier du vieux La Ciotat en faisant découvrir sa richesse patrimoniale :
 - Construire un parcours découverte des places et des bâtiments culturels du quartier.
 - Structurer un balisage éclairé des sites.

3.5 Faciliter l'accès aux droits pour tous à l'échelle des territoires les plus fragiles

- Conforter et développer les structures et les moyens d'accès aux droits pour les habitants des quartiers :

- Stabiliser durablement les moyens d’animation et de coordination dans les équipements d’accès au droit (MSP et PAD) (ville, état, conseil régional PACA)
- Créer et stabiliser des équipements d’accès aux droits spécialisés sur une thématique centrale des besoins de la population :
 - Faire vivre et coordonner un lieu ressource petite enfance Relais d’Assistants Maternelles situé en centre ancien (ville, caf 13, cd 13...).
 - Créer une Maison des Séniors dédié à la prévention et à la gestion de la perte d’autonomie.
- Développer des réseaux de partenaires de premier niveau (agents et relais d’accueil) qui facilitent l’accès aux équipements ensembliers répondant à leurs besoins, en s’appuyant sur les représentants d’habitants, les associations caritatives, les structures de proximité proches des habitants pour orienter et permettre aux personnes de se saisir de l’offre existante.
- Structurer et animer des actions collectives d’information en direction des populations (MSP, et acteurs partenaires).
- Lutter contre la fracture numérique en accompagnant en direction de la population l’utilisation des sites internet des différentes administrations (MSP, ...).
- Promouvoir la médiation sociale comme levier d’information et d’accompagnement des populations les plus fragiles dans leurs droits :
 - Mettre en place une équipe de médiation couvrant les trois quartiers de veille ainsi que les deux quartiers sociaux en voie de fragilisation (ADDAP 13, financement, ville, Etat fipd, cr paca, FSE, CD 13, bailleurs ...).
 - Soutenir les permanences des structures agréées en matière d’accès au droit et visant à renseigner la population sur l’ensemble des problématiques de la vie quotidienne (association, ville, Etat, Région, CD 13, Cumpm...).

3.6 **Assurer l’équité de traitement des habitants des quartiers prioritaire en matière de sécurité publique :**

- Construire une stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance adaptée aux problématiques de chaque site, en s’appuyant sur la stratégie de sécurité communale et intercommunale :
 - Créer des cellules de veille en matière de sécurité et de tranquillité publiques, permettant aux forces de l’ordre d’appréhender précisément les phénomènes de délinquance (violence aux personnes, deal, racket), dans une optique collaborative et confidentielle qui ne mette pas en danger les acteurs sociaux de proximité et les habitants ; (ville, PN, justice..).
 - Mettre en place un plan de lutte anti-tags pour chaque quartier ; (ville, bailleurs).
 - Mettre en place un programme sécurité école pour chaque établissement.
 - Conforter la collaboration avec les bailleurs sociaux pour accompagner le diagnostic de territoire et organiser au mieux le diagnostic partagé ; (logirem, sogima, erilia, sfhe, phocéenne d’habitations).
 - Etendre la vidéosurveillance aux lieux publics dans les sites de rénovation urbaine (ville, fipd, cd 13).
 - Assurer la présence physique régulière de la police municipale dans les quartiers ; (ville).

- Conforter au sein de la police municipale une brigade des espaces publics (voie douce, parcs et jardins, espace public du cœur de ville) (ville).
- Créer une cellule tranquillité publique visant à conforter la mise en application des nouveaux pouvoirs du maire au sens du traitement réactif des incivilités et des liens infra-conventionnels (dégradation domaine public et de l'environnement, conflits de voisinage, regroupements, bruit, ...).
- Remettre en place une BAC dédiée à La Ciotat (PN).
- Organiser la collégialité de présence entre polices nationale et municipale via la création de brigades mixtes ; (Ville, Etat).
- Mettre en place des règlements de vie sur l'espace collectif adaptés aux spécificités de chaque quartier.
- Mobiliser le dispositif de lutte contre les cambriolages (voisins vigilants, tranquillité vacances, vidéosurveillance) en direction des quartiers en fragilité (PN, PM).

3.7 Assurer un habitat digne et moderne pour tous

- Lutter efficacement contre l'indécence et l'insalubrité :
 - Animation et coordination d'un groupe de travail interprofessionnel visant à traiter les situations d'indécence et d'insalubrité (ville, adil 13, cum pm, urbanis, ars, agences, ccas, CD13, CAF 13) : Analyse partenariale au sein du réseau interprofessionnel partageant les situations signalées animé par PV Ville avec l'agent hygiène salubrité de la commune.
 - Développer auprès des professionnels de l'habitat des actions de sensibilisation autour du logement indécet et de la loi ALUR (ville avec l'ADIL 13).
 - Structurer une procédure de rappel à l'ordre visant à convoquer en CCTP les propriétaires de logements indécets ou insalubre dans le cadre des nouveaux des Maires (ville, pn , justice).
 - Promouvoir les Ateliers de réhabilitation accompagnée (Compagnons bâtisseurs porteur et accompagnateur d'une démarche de projet) pour mobiliser tous publics à partir d'une démarche d'implication personnelle visant l'amélioration de l'habitat, relié à tous les dispositifs incitatifs existants (PIG, OPAH) qui tombent à l'eau si pas accompagnés (les compagnons bâtisseurs avec le soutien de la CAF 13, du CD 13, de la Région Paca de la Cumpm et de la ville).
 - Développement d'un espace ressource habitat ouvert à tous avec clef d'entrée Maison du projet du vieux La Ciotat.
 - Structurer un partenariat permettant des avances financières aux ménages engagés dans des travaux et rencontrant des problèmes de trésorerie (cecicap).
 - Développer des conventions territoriales ville / bailleurs au sein desquelles la lutte contre le logement indécet est réaffirmée (ville, sogima, logirem, phocéenne d'habitations, erilia...).
 - Construire un programme et des protocoles de relogement pour les familles habitant les logements les plus dégradés : acquisition de logements diffus, partenariat avec bailleurs pouvant aider au relogement extérieur dans des conditions de loyer acceptables pour les ménages (ville, bailleurs...).

Troisième partie

Projet de territoire de Marignane

Le projet détaillé est en cours d'élaboration.

Il sera joint au Contrat de ville avant la fin de l'année 2015.

Quatrième partie

Projet de territoire de Marseille Grand Centre-Ville

Le projet détaillé est en cours d'élaboration.

Il sera joint au Contrat de ville avant la fin de l'année 2015.

Cinquième partie

Projet de territoire de Marseille Grand Sud Huveaune

Le projet détaillé est en cours d'élaboration.

Il sera joint au Contrat de ville avant la fin de l'année 2015.

Sixième partie

Projet de territoire de Marseille 13^{ème}

Le projet détaillé est en cours d'élaboration.

Il sera joint au Contrat de ville avant la fin de l'année 2015.

Septième partie

Projet de territoire de Marseille 14^{ème}

Le projet détaillé est en cours d'élaboration.

Il sera joint au Contrat de ville avant la fin de l'année 2015.

Huitième partie

Projet de territoire de Marseille 15^{ème} et 16^{ème} Est

Le projet détaillé est en cours d'élaboration.

Il sera joint au Contrat de ville avant la fin de l'année 2015.

Neuvième partie

Projet de territoire de Marseille 15^{ème} et 16^{ème} Ouest

Le projet détaillé est en cours d'élaboration.

Il sera joint au Contrat de ville avant la fin de l'année 2015.

Marseille Provence Métropole

**Contrat de ville
de Marseille Provence Métropole**

Annexe 1

Les engagements des partenaires au titre du
Contrat de ville

SOMMAIRE

Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole	4
Préfecture de Police	7
Services de l'Etat	11
Ville de Marseille	13
Ville de Septèmes-les-Vallons	15
Ville de Marignane	18
Ville de La Ciotat	27
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	30
Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	31
Pôle emploi	33
Caisse des Dépôts et Consignations	36
Education Nationale	38
ARHLM PACA & Corse	40
Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône	41
Chambre de Commerce et de l'Industrie de Marseille Provence	42
Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée	43
Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du- Rhône	50

I

Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole

Marseille Provence Métropole, communauté urbaine de plus d'un million d'habitants, compte sur son territoire plusieurs quartiers en grande précarité, dont les ménages ne dépassent pas le seuil de revenus annuels de 11 456 € par unité de consommation. Situés à Marseille, Marignane et Septèmes-les-Vallons, ils représentent 38 quartiers dans lesquels vivent 243 770 habitants. A cette géographie prioritaire s'ajoutent trois quartiers dits « de veille » à La Ciotat.

Caractérisés par l'extrême pauvreté de leur population et leur fort taux de chômage, ces quartiers offrent pour autant de nombreux atouts : la jeunesse de leurs habitants, souvent très attachés à leur ville ; des sites exceptionnels, en balcon sur la mer ; un foncier meilleur marché qu'ailleurs ; une bonne desserte autoroutière pour un grand nombre d'entre eux ; une position stratégique pour ceux qui sont au nord de Marseille, au cœur de la future métropole...

1 Une politique de droit commun : grands projets, programmes d'action et services urbains sur l'ensemble du territoire

Dans ces quartiers, la communauté urbaine conduit des politiques publiques de droit commun

... Qui concernent **de grands projets** :

- La réalisation d'infrastructures importantes : les aménagements connexes de la L2, le Boulevard Urbain Sud, la U 430,
- L'amélioration de la desserte en transports en commun : l'extension de la ligne 2 du métro jusqu'au pôle d'échanges du Boulevard du Capitaine Gèze, l'extension du tramway en centre-ville, les lignes de Bus à Haut Niveau de Service, les extensions envisagées de lignes de bus, la mise en place de navettes maritimes...
- L'aménagement d'espaces publics majeurs : deuxième phase de réalisation du Vieux Port, aménagement du front de mer à La Ciotat,
- La création d'équipements tels que la base de loisirs de Marignane....

... Qui développent des **programmes d'action stratégiques** :

- L'élaboration et la mise en œuvre de documents d'urbanisme, et notamment du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, qui visent à un territoire plus solidaire,
- Le soutien à l'innovation, la création et l'accueil d'entreprises, à Marseille, à Athélia à La Ciotat et aux Florides à Marignane, la contribution aux sept pôles de compétitivité et à la promotion du territoire, pour en développer l'économie,
- La réponse aux besoins en logements des habitants avec la conduite du Programme Local de l'Habitat, la programmation de près de 1 500 logements sociaux par an et la réhabilitation de l'habitat avec un Programme d'Intérêt Général « Habiter mieux » de lutte contre la précarité énergétique,
- Le soutien à la revitalisation du centre-ville de Marseille et de Marignane et de leur commerce de proximité,
- La poursuite du développement durable avec le Plan Climat Energie Territorial pour favoriser les économies d'énergie, la qualité de l'air, la lutte contre les nuisances sonores,
- Une politique d'insertion par l'économique qui s'appuie sur trois Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi couvrant l'ensemble du territoire et permettant d'accompagner plus de 3 000 personnes par an,

... Et qui offrent des **services urbains performants** :

- La desserte en eau potable, en assainissement, la rétention des eaux pluviales,
- La collecte, le tri et la valorisation des déchets,
- La propreté avec la mise en place du Contrat Local de Propreté qui mobilise des engagements de la part des agents de MPM, des professionnels et des particuliers pour une ville plus propre...

De 2015 à 2020, la communauté urbaine s'engage à poursuivre ces politiques de droit commun sur l'ensemble de son territoire.

De plus, conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, elle assure le pilotage stratégique du contrat de ville 2015-2020 sur les quartiers ciblés par la politique de la ville. Ce contrat partenarial, basé sur un diagnostic partagé, repose sur l'engagement de chacun des acteurs publics et privés à mettre en œuvre le programme d'actions proposé dans le cadre de ses compétences et des moyens humains et financiers alloués à cette politique sous réserve de l'annualité budgétaire.

2 Les crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville

En tant que porteur du projet, la communauté urbaine propose de majorer le niveau des crédits spécifiques Politique de la Ville votés en 2014 et en 2015 de deux millions d'euros supplémentaires à partir de 2016. Cela portera le total de ses aides à 3.5 millions d'euros.

Les crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville et votés aux budgets 2014 et 2015 s'élèvent à environ 1.5 millions d'€. Ils correspondent :

- à la poursuite des engagements pris en 2007 par MPM dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale, où la communauté urbaine s'engageait à hauteur de 220 000 € de crédits de fonctionnement sur la durée des CUCS (prorogés jusqu'au 31.12.2014) de Marseille, Marignane, La Ciotat et Septèmes-les-Vallons.
- au Pacte de Sécurité et de Cohésion Sociale : en 2014, le budget dédié à la politique de la ville a été complété par des crédits destinés au Pacte de Relance et de Cohésion Sociale de Marseille, pour la mobilité (889 000 €) et pour l'insertion (375 000 € de FSE et 100 000 €).
- enfin, en 2014 a été votée une participation exceptionnelle à l'élaboration du contrat de ville intercommunal de 60 000 €.

Dans le contrat de ville 2015-2020, il est proposé de porter ces crédits à partir de 2016 à :

- **1 million d'euros supplémentaire en fonctionnement pour certaines des actions décrites dans le cahier n°2 du contrat de ville, qui devront être des projets structurants pour les communes concernées par la politique de la ville,**
- **1 million d'euros en investissement pour le programme à intervenir sur les copropriétés dégradées venant participer aux cofinancements apportés par les autres partenaires.**

3 Les crédits dédiés à la rénovation urbaine : la contribution au renouvellement urbain

Pour la rénovation urbaine, la communauté urbaine propose de majorer sa contribution en la faisant passer de 1.6 million d'euros nets par an à 5 million d'euros nets par an de 2015 à 2025.

A fin 2015, échéance du programme ANRU actuel (PNRU1), tous les travaux sous Maîtrise d'Ouvrage MPM seront lancés ; les services communautaires de la voirie, de l'Aménagement, des espaces publics et des infrastructures ont programmé un total de 70 millions d'euros de crédits de paiement de 2015 à 2019, soit une moyenne de **14 millions d'euros par an**.

En parallèle, la perception des subventions de l'ANRU, de la Région, du Département et des communes va commencer à prendre un rythme de croisière, et va venir soulager l'effort de la communauté urbaine de façon beaucoup plus importante que les années passées.

Pour le NPNRU, Marseille Rénovation Urbaine envisage de 100 à 150 millions d'euros d'investissements dans les dix ans à venir avec une phase d'étude et de calage des cofinancements.

Un engagement de 15 millions d'euros de crédits de paiement par an est pris pour la mise en œuvre du volet rénovation urbaine du contrat de ville 2015-2020, permettant de passer de 1% de la programmation des investissements réalisés à 5,4%.

Hors subventions la communauté urbaine assumera donc une dépense nette d'environ 5 millions d'euros par an de 2015 à 2025 sur les opérations NPNRU

La communauté urbaine s'engage donc à partir de 2016 à investir 8.5 millions par an de crédits spécifiques pour les quartiers prioritaires, en sus de la valorisation des politiques de droit commun conduites sur l'ensemble du territoire.

Avec ces moyens supplémentaires, qui correspondent à un effort exceptionnel en ces temps de restrictions budgétaires, pour les collectivités et EPCI, la communauté urbaine entend se donner les moyens de répondre aux exigences de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine : favoriser l'intégration des « quartiers politique de la ville » dans les dynamiques d'agglomération et renforcer l'effort de solidarité locale à leur égard.

II

Préfecture de Police

A titre liminaire, l'objectif national d'engagement du FIPD sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones de sécurité prioritaires était de 75% du montant total des crédits en 2014.

Dans les Bouches du Rhône, cet engagement représente plus de 98%. L'enjeu est alors moins dans la mobilisation des crédits sur ces zones que dans la coordination des actions et dans la mise en œuvre de dispositifs innovants, en lien notamment avec les CLSPD (toutes les communes identifiées dans la nouvelle géographie prioritaire étant dotées de CISP ou CLSPD).

1 Les enjeux de coordination du partenariat autour de l'objectif de tranquillité publique

Dans les Bouches du Rhône, les zones de sécurité prioritaires constituent le zonage sur lequel le préfet de police a porté un effort particulier de coordination autour des dispositifs de sécurité. Ainsi, en développant une **méthode d'approche globale** permettant de réunir l'ensemble des politiques publiques et des actions privées mobilisables au même moment, au même endroit, et en partant du postulat que l'action coordonnée de sécurité pouvait permettre le déploiement d'autres actions visant notamment la tranquillité publique et la

reconquête des espaces, des résultats significatifs ont été atteints, tant d'un point de vue quantitatif qu'en terme de partenariat.

Ce type d'actions, en lien avec la politique de la ville, pourrait être transposé dans la plupart des quartiers prioritaires, en appuyant la coordination sur les CLSPD et les délégués du préfet par exemple.

Cet enjeu d'élaboration d'une méthode fondée sur l'objectif de tranquillité publique, et réunissant sur un micro-territoire l'ensemble des acteurs institutionnels et de terrain, en capacité de faire remonter des informations d'ambiance et de saisir les décideurs sur l'ensemble des thématiques intéressant la vie d'un quartier, à l'instar des Groupes de Pilotage et de Suivi (GPS) installés dans les ZSP marseillaises, est fondamental et cette méthode a vocation à être poursuivie et amplifiée en lien étroit avec la coordination renforcée visant la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Actions à développer	Moyens mobilisés
Poursuite de la démarche d'approche globale initiée dans les cités prioritaires des ZSP, inscription dans la durée d'une stratégie de lutte contre le trafic de stupéfiants	Forces de sécurité, partenariat (bailleurs notamment)
Développement d'actions de lutte contre le trafic de stupéfiants, de prévention de la récidive des jeunes exposés à la délinquance et se livrant à des activités liées au trafic de stupéfiants	MILDECA, FIPD, services de la Justice (SPIP, PJJ)
Echange d'informations	Partenaires de l'approche globale

2 L'observatoire de la tranquillité publique, les schémas de tranquillité publique

Inscrits dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance, les schémas de tranquillité publique doivent articuler la prévention situationnelle (dispositifs de vidéoprotection par exemple) et la présence humaine (médiation dans l'espace public). Aussi, les crédits du FIPD dédiés à ces dispositifs seront principalement fléchés sur les quartiers prioritaires, sur la base de l'élaboration de schémas de tranquillité publique, élaborés dans le cadre des CLSPD. Le préfet de police des Bouches du Rhône veillera à la réalisation de ces schémas dans les zones de sécurité prioritaire et les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les propositions de taux de subvention dédiés à la vidéoprotection (entre 20 et 40% hors ZSP) pourront être portées à 40% sur les communes en politique de la ville, sous réserve d'un avis favorable du référent sureté.

Concernant les dispositifs de médiation dans l'espace public notamment, le développement de schémas de territoires permettra d'inscrire une articulation cohérente à l'échelle d'un quartier. Les dispositifs soutenus par le FIPD privilégieront davantage l'inscription de la médiation dans des projets de bassin de vie afin de sortir notamment de la logique peu satisfaisante de financement des dispositifs en fonction de la compétence thématique des financeurs (collège, lycée, transport, etc).

Enfin, un observatoire de la tranquillité publique, en lien avec le CLSPD de Marseille, est en projet et sera un outil précieux d'aide à la décision dans le cadre de la mobilisation des politiques publiques de sécurité et de prévention de la délinquance.

Actions à développer	Moyens mobilisés
Elaboration de schémas de tranquillité publique	Cabinet du préfet de police, référents sureté DDSP et gendarmerie
Mutualisation des dispositifs de médiation dans l'espace public à l'échelle d'un projet de territoire	Financeurs des dispositifs de médiation dans l'espace public
Mise en place d'un observatoire de la tranquillité publique	FIPD-CLSPD
Poursuite du déploiement de la vidéoprotection	FIPD, Ville, Département

3 Le lien entre la police et la population

Dans le cadre du FIPD 2015, un appel à projets spécifique portant sur les relations entre les jeunes et la police a été lancé, il permettra de développer plus largement par exemple les actions du Centre de Loisirs Jeunes de la DDSP 13, les interventions des PFAD et des FRAD dans les établissements scolaires, les actions de sécurité routière, le recrutement de jeunes volontaires du service civique dans les commissariats et les brigades de gendarmerie du département. Le préfet de police s'est d'ores et déjà engagé dans ce type de démarche au titre de l'approche globale ou du pacte de sécurité et de cohésion sociale pour Marseille. La transposition de ces orientations sur l'ensemble des quartiers prioritaires est d'ores et déjà en cours.

Plus globalement, certaines missions doivent être valorisées et bénéficier à ces territoires : la présence de délégués cohésion police population (doublement des postes pour les ZSP marseillaises en 2015), d'intervenants sociaux et de psychologues dans les commissariats ou les gendarmeries par exemple.

Actions à développer	Moyens mobilisés
Développement des actions de lien police-jeunes	FIPD
Création de nouveaux postes d'intervenants sociaux en commissariats et gendarmerie	FIPD, Département, Ville
Recrutement de jeunes volontaires du service civique dans les commissariats et gendarmeries	Agence du service civique,
Doublement des postes de délégués cohésion police population en ZSP	Police nationale

4 Les actions de prévention de la récidive

Les actions de prévention de la récidive dans les quartiers prioritaires, pour lesquelles le doublement des crédits du FIPD dédiés est prévu en 2015, porteront essentiellement sur deux objectifs : l'emploi et la citoyenneté. Dans ce cadre, un partenariat privilégié pourra être élaboré avec les services du SPIP et les actions de suivi individualisé des jeunes sous main de justice seront privilégiées. Pour les jeunes exposés à la délinquance mais non suivis par la justice, le partenariat avec l'EPIDE sera développé.

5 L'articulation avec les polices municipales

Deux volets principaux sur cette thématique seront particulièrement mobilisés : l'équipement (armement, gilets pare-balles et radios) et la poursuite du travail de renouvellement des conventions PN-PM, fixant les champs d'intervention et de mise en cohérence spécifiques sur l'ensemble des territoires.

6 La sécurisation des chantiers

La sécurité des chantiers du BTP est un objectif à poursuivre, dans le cadre des actions menées en ZSP notamment. Les opérations de renouvellement urbain et la construction de la rocade L2 à Marseille vont fortement impacter des quartiers sensibles et particulièrement exposés aux risques de vols ou d'actes de malveillance et un plan global de sécurisation doit être envisagé.

Aussi, la prise en charge, en amont, de l'ingénierie et du coût des mesures indispensables à la sûreté des chantiers et à la sécurité des personnels par la création d'un lot « zéro » ou lot « sûreté » qui pourrait être intégré dans les cahiers des charges des appels d'offres des donneurs d'ordres sera expérimentée en 2015 à Marseille. Il permettra, à l'issue d'un diagnostic de sûreté effectué par les services de sécurité compétents, de faire inscrire cette charge et de la faire prendre en compte initialement par le maître d'ouvrage lors de la mise en concurrence des entreprises prenant part aux appels d'offres.

Par ailleurs, un dispositif mobile de sécurisation des chantiers (vidéo, marquage, etc), sera mis à disposition des chantiers problématiques

Actions à développer	Moyens mobilisés
Acquisition d'un dispositif mobile de sécurisation des chantiers	FIPD - Ville
Inscription d'un lot zéro sécurité dans les marchés de renouvellement urbain en ZSP notamment	ANRU, Maitres d'ouvrage

7 La pérennisation des dispositifs et l'évaluation

Afin d'inscrire les actions et dispositifs sur des temps en cohérence avec les contrats de ville, les actions visées supra pourront faire l'objet de conventions pluriannuelles lorsqu'elles sont financées par le FIPD.

III

Services de l'Etat

1 Des politiques publiques de droit commun renforcées et réorientées

L'Etat s'est engagé au renforcement des politiques de droit commun dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le cadre du Pacte de sécurité et de cohésion sociale pour Marseille.

35 M€ moyens supplémentaires ont été obtenus pour l'éducation et la jeunesse, le cadre de vie et les services publics, l'emploi et l'insertion professionnelle. Ces crédits ont permis de renforcer les capacités d'intervention et d'accueil du service public de l'emploi (Mission Locale, Pôle Emploi et PLIE) avec des agents supplémentaires et l'ouverture de permanences au plus près des habitants tout en doublant le nombre de chantiers d'insertion. La CAF des Bouches-du-Rhône a mobilisé 5,2 M€ supplémentaires sur ses fonds locaux en direction de ces quartiers afin notamment de conforter les centres sociaux ou bien encore de développer les modes de garde d'enfants. L'Education nationale s'est fortement mobilisée et a obtenu des postes et des moyens supplémentaires permettant de multiplier les classes maternelles pour les moins de 3 ans, de renforcer le soutien scolaire, de développer les classes et ateliers relais... En matière de santé, en 2014 l'ARS, au titre du schéma régional de prévention, programme régional de santé environnement inclus, a financé sur le territoire de MPM des actions pour un total de 1 810 320 €. Ces crédits supplémentaires ont permis de soutenir la création de maisons de santé, de renforcer la prise en charge des jeunes en situation de souffrance psychique ou bien encore le doublement de la PASS médico-sociale de l'hôpital Nord. L'engagement de l'ARS en 2015 est de consacrer 30% des crédits du SRP et 25% des crédits du PRSE aux quartiers prioritaires soit 541 810 €.

Nonobstant ces crédits complémentaires, c'est l'ensemble des politiques publiques de l'Etat qui seront réorientées pour tenir compte du poids des quartiers prioritaires politique de la ville.

La DIRECCTE a mobilisé 21 M€ sur l'emploi et développement économique sur MPM. 40 % des contrats aidés seront ainsi issus des quartiers prioritaires.

En matière de santé, 540 000 € dans le cadre du Schéma régional de prévention de l'ARS ont été consacrés pour des actions de prévention sur les quartiers de MPM.

Les crédits du CNDS ont été réorientés en direction de Marseille permettant de financer 160 clubs sportifs de quartier et aux habitants d'avoir accès à des pratiques sportives.

L'Etat et la Région signeront avec les 15 principaux opérateurs culturels une charte visant à permettre l'accès des habitants des quartiers aux pratiques culturelles et artistiques. Les crédits de la DRAC dédiés à l'EAC ont d'ores et déjà été réorientés en direction de 27 opérateurs culturels de Marseille.

Le Mucem (Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée), le KLAP Maison pour la danse, le Merlan Scène Nationale et la Friche de la Belle de Mai s'engagent à intervenir, pour chacun, et sur leurs champs culturels spécifiques, en faveur de l'accès des publics prioritaires, de la mise en œuvre d'actions dans les territoires et d'actions de médiation, en liaison avec les structures d'éducation populaire et les associations culturelles des quartiers.

Cette réorientation des crédits vers les territoires les plus en difficulté se poursuivra au sein de chaque service de l'Etat sous l'autorité du Préfet de région.

A Marseille, environ 40% des écoles (35 000 élèves) et 50% des collèges (14 000 élèves) ont ainsi été labellisés en éducation prioritaire. A Septèmes-les-Vallons, les 2 écoles Paul Langevin élémentaire et maternelle ont été maintenues en REP. A Marignane, la totalité des écoles a été maintenue en REP. S'y ajoute une école nouvellement labellisée: la maternelle Parc Méditerranée. A La Ciotat, 5 écoles sortent de l'éducation prioritaire sous le label «

éducation accompagnée ». Celui-ci doit leur permettre de bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien (maintien des moyens pendant 4 ans), en évitant de passer sans transition de l'éducation prioritaire au régime commun.

Les postes d'enseignants mobilisés en priorité sur les établissements des quartiers prioritaires, en application de la Convention nationale d'objectifs, ont représenté 50 ETP supplémentaires à la rentrée scolaire. Dans les quartiers prioritaires de Marseille, une grande partie de ces postes supplémentaires a été engagée par anticipation dans le cadre du Pacte de sécurité et de cohésion sociale pour Marseille. L'effort sera maintenu à la rentrée 2015 sous la forme d'une augmentation significative de 68 ETP (12 maternelles moins de trois ans, 54 brigades REP+, 2 classes passerelles).

Marseille bénéficie d'une Zone de Sécurité Prioritaire avec des moyens renforcés. L'approche globale couvre 40 cités, toutes situées en quartiers prioritaire politique de la ville.

De 2015 à 2020, l'Etat s'engage à poursuivre la réorientation des politiques de droit commun sur l'ensemble des quartiers prioritaires ou en veille.

2 Les crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville

Les crédits politique de la ville ont été considérablement augmentés depuis 2013, passant de 12,3 M€ à 16 M€/an pour Marseille (adultes-relais compris). L'Etat s'engage à maintenir cet effort financier sur la période du contrat de ville 2015-2020.

Par ailleurs, les crédits de la Dotation de Développement Urbain, devenue Dotation politique de la ville depuis le 1^{er} janvier 2015, permettant de financer des équipements publics de proximité (écoles, équipements sportifs, aménagements de proximité) ou des actions portées par des associations pour les EPCI et communes éligibles, est passée de 1 M€ à 5 M€ annuels.

3 Les crédits dédiés à la rénovation urbaine : la contribution au renouvellement urbain

L'ANRU s'est engagée à hauteur de 315 M€ dans le cadre du PNRU1 pour Marseille, La Ciotat et Marignane (PNRQAD). Cet effort sera reconduit dans le cadre des opérations d'intérêt national et d'intérêt régional sur Marseille dans le cadre du NPNRU.

IV

Ville de Marseille

L'engagement de la Ville de Marseille en faveur des quartiers prioritaires sur le territoire communal se traduit à la fois par une politique spécifique et par une attention particulière à la mobilisation des politiques sectorielles relevant de la compétence municipale au bénéfice de ces quartiers.

Les priorités d'intervention de la Ville de Marseille visent à :

- favoriser l'accès aux droits et aux soins, l'éducation à la citoyenneté, l'acquisition des savoirs de base et la lutte contre l'illettrisme,
- contribuer à « l'accrochage » scolaire, au renforcement de la fonction parentale,
- encourager les mobilités physiques et psychologiques,
- et à l'amélioration du cadre de vie pour les habitants.

Elle porte un regard attentif aux projets qui engagent une évolution des postures professionnelles en réponse aux besoins des habitants : aller vers les publics, sortir des lieux classiques et travailler avec les habitants.

Au-delà des discussions en cours et de la décision à prendre sur les modalités de portage et de mise en œuvre du Contrat de Ville aujourd'hui intercommunal, la Ville de Marseille s'engage à reconduire les crédits spécifiques de la Politique de la Ville à la hauteur des engagements pris et remplis pour l'exercice 2015 et mentionnés dans le Contrat.

Elle se réserve la possibilité de les faire évoluer dans le temps pour mieux répondre aux enjeux des quartiers prioritaires et garantir la meilleure complémentarité avec les crédits de droit commun mobilisés pour la mise en œuvre du programme d'actions partenarial.

Par ses politiques sectorielles, la Ville renforce son intervention en faveur des 235 000 habitants des 35 quartiers prioritaires de Marseille (soit 97% des habitants des quartiers prioritaires de l'intercommunalité).

L'identification des moyens généraux et supplémentaires alloués à ces territoires est complexe, eu égard notamment à l'émiettement des quartiers prioritaires sur le territoire communal, et insuffisante à traduire l'engagement de la municipalité et de ses services. Il se déploie ainsi sur l'ensemble des compétences mises en œuvre par la Ville de Marseille pour :

- l'éducation : la mise en œuvre des politiques d'accueil, d'intégration et d'éducation en matière d'enseignement du premier degré, d'accueil de la petite enfance et de loisirs éducatifs pour la jeunesse,
- l'action culturelle et les équipements culturels,
- le renforcement de la cohésion sociale, le développement du lien social et la lutte contre les exclusions : le soutien à la vie associative, le développement et la pérennisation des équipements sociaux, l'animation urbaine,
- le développement et la gestion d'équipements municipaux performants,
- le développement de la Ville par une extension raisonnée et un nécessaire renouvellement : l'aide à la production de logements sociaux et à l'accession à la propriété

sociale, l'éradication de l'habitat indigne, la réhabilitation du parc ancien et le renouvellement urbain,

- l'action volontariste en faveur du développement économique et de l'emploi,
- la prévention de la délinquance : l'organisation de la prévention et de la gestion des problèmes d'insécurité sur les espaces publics, l'amélioration de la prise en charge et de l'accompagnement des publics vulnérables,
- la santé publique, et notamment la prévention et la promotion de la santé,
- les sports (équipements, animations et manifestations, offre sportive),
- l'environnement et l'écologie urbaine.

Dans le cadre de ses compétences et sous réserve de l'évolution des orientations de la politique municipale, la Ville de Marseille s'engage, dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020, à :

- identifier, dans l'exercice de ses compétences propres, son intervention sur les quartiers à enjeux du territoire marseillais, au regard des besoins identifiés dans le diagnostic ;
- articuler ses propres orientations et objectifs à ceux du Contrat de Ville ;
- rendre compte de son action dans le cadre du comité de pilotage du Contrat de Ville afin de permettre l'évaluation de la mise en œuvre du Contrat.

La Ville de Marseille s'engage également, conformément à l'article 11 de la loi du 21 février 2014, à présenter annuellement un état, annexé à son budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre du Contrat. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par la Ville de Marseille, en distinguant les moyens qui relèvent de la Politique de la Ville de ceux qui relèvent du droit commun.

V

Ville de Septèmes-les-Vallons

La ville mobilise dans le cadre du nouveau Contrat de ville des crédits aux regards :

- I- Du quartier prioritaire politique de la ville
- II- Des dispositifs spécifiques à ce secteur
- III- Des actions relevant du droit commun
- IV- Des engagements relevant de la programmation de rénovation urbaine

Pour sa mise en œuvre, elle mobilise à la fois :

- Un poste de chef de projet (ETP) qui accompagnera les associations dans le cadre d'une programmation associative et dans la mise en œuvre de projets de développement de territoire mobilisant les crédits de droit commun et les crédits spécifiques afin de répondre aux mieux aux besoins des habitants et d'améliorer les conditions de vie dans le quartier.
- Les directions des services municipaux concernés.
- La participation au financement de l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage.
- La participation au financement du GIP MRU.

1 Du quartier prioritaire politique de la ville

La ville s'engage dans la programmation annuelle d'actions associatives à hauteur de 100 000 €.

Soutenus par les partenaires institutionnels suivants précisons que certains engagements restent à finaliser (Conseil Régional, Conseil Départemental) :

- L'Etat : 40 000 € (- 15 800 € / 2014).
- CU MPM : 20 000 €.

2 Des dispositifs spécifiques à ce secteur

La ville s'engage sur l'accompagnement, (subventions et contributions volontaires), des équipements sociaux de proximités municipaux et associatifs : 287 817 €.

- **Poste ATSEM supplémentaire** spécifique Ecole Langevin Wallon Maternelle : 31 500 €
- **Centre social de la Gavotte Peyret** : Convention cadre des centres sociaux et missions d'appui :
 - Ville : 59 683 € (58 771 € CC / 912 € Mission d'appui).
 - Ville : droit commun : 9 684 €.
- **Dispositif Prévention** (à confirmer à ce jour pour le FIPD) :
 - Etat : FIPD : 13 500 € / V.V.V. 2 000 € (- 3 000 € / 2014)
- **Dispositifs insertion et accompagnement à l'emploi MOVE** (incertain aujourd'hui, en cours de pérennisation) :
 - Ville : 7 500 €

- **Pôle dédié à la petite enfance (ALSH, RAM, PMI, Lieu d'accueil parents enfants) :**
 - la Bastide VALFRAIS : 129 450 €
 - Subvention RAM : 8 500 €
 - Subvention ALSH Maternel 26 000 €
 - Contributions volontaires ALSH maternel : 41 720 €
 - Contributions volontaires ALSH centre social de la Gavotte Peyret : 53 230 €
- **Aménagement des espaces extérieurs : Entretien des aires sportives, aménagements piétonniers et jardins des extérieurs : 50 000 €**

3 Des actions relevant du droit commun

Sur le pilier cohésion sociale et les différentes thématiques : accompagnement à l'emploi, insertion, éducation, prévention de la délinquance, sécurité et tranquillité publique, la ville continuera l'engagement qui est le sien aujourd'hui. Les actions sont à des niveaux différents d'avancement. Certaines sont récurrentes, d'autres sont en cours d'élaboration, d'autres enfin sont à finaliser. A ce jour l'implication financière de la ville et pour ce qui est chiffrable est de : **713 441 €**.

Thématique : Accompagnement à l'emploi, insertion

Aux côtés, notamment, de la Communauté urbaine, la ville investit dans cette thématique de la manière suivante :

- Permanences de la Mission locale de Marseille : 20 000 €.
- PLIE.
- Rencontre – emploi formation (annuelle).
- Petits déjeuners entreprises.
- Clauses sociales d'insertion à hauteur de 5 % (12 septémois pour 5 027 heures de travail).
- Mise en place d'une Ressourcerie.
- Création de 2 Chantiers d'insertion .

Thématique : Education - Enfance - Jeunesse :

Aux côtés, notamment, de la CAF et pour partie de l'Etat, la ville investit dans cette thématique de la manière suivante :

- Mise en place de la Réforme des rythmes scolaires et animation périscolaire (matin, midi et soir).
- Extra-scolaire.
- Temps scolaire.
- Création d'un service enfance-jeunesse (1 coordonnateur, 1 emploi d'avenir, 1 animateur).
- Contrat Enfance Jeunesse 2014 – 2017 : 694 591 € sur l'ensemble du contrat part CAF soit 55 % de la part ville.

Thématique : Gestion urbaine de proximité :

- Création de jardins partagés au sein du quartier et en pied d'immeubles sur du foncier appartenant pour parti à la ville et au bailleur social dans une complémentarité espaces verts et aires sportives.
- Création de la charte des bailleurs.

Thématique : Prévention sécurité et Tranquillité publique : 164 317 €

Dans le cadre de la stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

- Mise en place de la vidéo – protection : 398 370 € dont la part Ville de 103 597 €.
- Réaménagement du futur poste de police municipale : part ville de 60 720 €.

Thématique citoyenneté : 121 124 €

- 6 emplois d’avenir.
- 3 services civiques.

Thématique accès à la culture : 408 000 €

Création d’un lieu de salles de répétition pour groupes de musique, de danse urbaine et studio de montage vidéo.

4 Des engagements relevant de la programmation de rénovation urbaine

Cette partie est en chantier, il est donc prématuré à ce jour de pouvoir chiffrer l’une ou l’autre de ces actions de la part de la ville comme des partenaires à l’exception :

- La Restructuration du groupe scolaire Langevin Wallon / Création d'un mode de garde de la petite enfance / Actions jeunesse Centre social de la Gavotte Peyret : 520 000 €.
- Local séniors "Chibanis" sur la résidence de la gavotte Peyret.
- Audit LOGIREM en cours.
- Charte Eco Quartier.
- Aménagement paysager autour d'un bassin de rétention sud nouvelle génération.

VI

Ville de Marignane

Avec le contrat de Ville communautaire 2015-2020, l'Etat, la Ville et l'ensemble des partenaires signataires se fixent des objectifs ambitieux d'intervention dans les quartiers prioritaires pour œuvrer en faveur d'une plus grande justice sociale pour tous. Pour la première fois, les crédits dédiés à la Politique de la Ville viendront appuyer une mobilisation affirmée des crédits de droit commun.

Ce nouveau Contrat de Ville viendra s'appuyer sur le bilan du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), qui avait déjà mis en exergue l'importance du travail engagé par la ville : développement des services publics, soutien aux associations, amélioration du cadre de vie, construction et rénovation urbaine, mise en œuvre de la réussite éducative, soutien à l'accès à l'éducation, à la santé, à la culture ou à l'emploi, renforcement de la prévention de la délinquance et promotion des valeurs citoyennes : la ville de Marignane s'engage à continuer son effort pour donner aux quartiers Politique de la Ville les mêmes chances qu'aux autres quartiers. Au-delà du strict respect des trois piliers du contrat de ville, s'ajoute également l'engagement à défendre les valeurs transversales en matière lutte contre les discriminations de toute sorte, l'égalité Femme / Homme et la priorité Jeunesse.

Le Contrat de Ville nouvelle génération constitue un levier d'action pertinent pour répondre aux défis posés, favorisant l'émergence de projets structurants partagés, globaux et visant une plus grande cohérence territoriale.

Au-delà des dispositifs existants, la ville de Marignane s'engage à œuvrer pour et avec les habitants, en favorisant la concertation, la démocratie participative et la co-construction des actions grâce à l'appropriation collective de l'ensemble de ses administrés, invités à porter un projet de ville ambitieux et solidaire.

La ville de Marignane reste pleinement convaincue qu'une des richesses de ce futur contrat est de maximiser les outils de la Politique de la Ville qui reposent sur deux niveaux d'interventions, communautaire et communal, non opposables mais bien complémentaires, permettant d'agir pleinement en faveur des quartiers prioritaires, conformément au respect du pacte républicain.

1 Engagements et enjeux génériques

- I. EN MATIERE DE STRATEGIE DE RE-STRUCTURATION COMMUNALE**
- II. EN MATIERE DE PROJETS A DESTINATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES**
- III. EN MATIERE D' ACTIONS PRIORITAIRES EN DIRECTION DES POPULATIONS HABITANT DANS CES QUARTIERS PRECARISES.**

L'enjeu prioritaire de la ville de Marignane est d'arriver à trouver sa place dans la nouvelle configuration métropolitaine, en appui avec les partenaires des services de l'Etat et des collectivités territoriales.

Sa position géostratégique, au cœur de l'espace métropolitain, à équidistance de Marseille et d'Aix en Provence et sa proximité avec les dessertes aéroportuaires et gares TGV, est un atout. L'autre enjeu fort sur le plan du développement économique est de rester connecter à la dynamique portée par le projet Henri Fabre, qui doit être appréhendé comme un effet levier en termes de rayonnement et d'attractivité territoriale.

Après une période difficile de perte de vitesse, Marignane doit se raccrocher aux opportunités que représente la nouvelle configuration communautaire, et cela a commencé par une phase de restructuration forte où l'administration se redresse, avec des projets structurants plus ambitieux pour la ville.

Ces politiques ne pourront se réaliser qu'avec l'appui des partenaires de droit commun.

1.1 En matière de re-structuration communale

La mise en œuvre de politiques publiques retenues par le mandat actuel repose sur 5 axes prioritaires autour desquels des schémas directeurs vont permettre d'articuler des plans stratégiques d'actions, avec pour ambition de renforcer le positionnement de la ville dans toutes ses dimensions, à savoir Marignane :

- Ville sécurisée
- Ville durable
- Ville famille
- Ville en lien avec les entreprises
- Ville loisirs, arts et culture.

Cette démarche d'ensemble croise sécurité/prévention, propreté, animation, services publics réhabilités, développement de l'économie résidentielle, flux touristiques et attractivité économique, avec pour objectif de renforcer le **sentiment de « Bien Vivre sa Ville »**.

Sur le plan méthodologique et organisationnel, les directions sont sollicitées afin de contribuer en interne à croiser les expertises et champs de compétences, autour d'un **portage en mode de huit équipes Projet** concentrées sur **l'enjeu de reconquête du cœur de ville**.

Cette approche endogène a pour vocation de consolider et d'asseoir les actions identifiées comme facteurs clefs de succès pour favoriser la mise en œuvre du PNRQAD, à différentes strates du périmètre défini: dans le centre historique (dit cœur de ville), dans le centre ancien, dans les contours du PNRQAD tels que définis dans la convention, jusqu'à un périmètre légèrement plus élargi favorisant une plus grande cohérence territoriale et luttant contre des logiques de ruptures, inhérentes aux délimitations urbanistiques.

Il s'agit de favoriser les actions suivantes :

1. rénover l'espace public (piétonisation, aménagement urbain, rénovations par îlot...)
2. mise en valeur des monuments historiques (visites guidées...)
3. implanter des services publics (dont le redéploiement des services culturels, la maison des métiers et de l'emploi, l'école des arts...)
4. rénover et transformer l'habitat (PNRQAD, rénovation socialement responsable via ACI...)
5. favoriser le développement commercial (FISAC, signalétique, développement des initiatives d'attractivité commerciale...)

6. favoriser les déplacements (développer l'offre des modes doux, reconnecter la zone industrielle avec le centre ancien...)
7. créer une ambiance de bien vivre (participation habitants, médiation, écoles hors les murs, animations...)
8. changer d'image (stratégie de marketing territoriale et renforcement de l'attractivité)

1.2 En matière de projets à destination des quartiers prioritaires

Face à l'absence de mise en réseaux et devant des logiques d'actions souvent isolées et qui rencontraient des difficultés à co-produire un travail s'orientant vers une plus grande cohérence territoriale, chaque pilier a été pensé de manière à favoriser l'émergence de plateformes dédiées et de soutien aux porteurs les plus structurés pouvant faire office d'opérateurs clefs, dans le contexte d'une ville qui ne compte ni centre social, ni maisons de quartier.

De plus, en matière d'ingénierie sociale, une direction Cœur de Ville a été créée, couvrant trois services :

- Politique de la ville
- Vie associative
- Développement économique / Emploi – Attractivité territoriale

Dans le respect des orientations communautaires, les actions de la ville s'inscrivent dans les trois piliers comme détaillés ci-dessous :

1.2.1 Pilier cohésion sociale

L'objectif prioritaire vise à réduire la pauvreté et à favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires, en portant une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'en intégrant la lutte contre les discriminations.

Réussite éducative

- **élaboration en cours d'un Projet Educatif Local (PEL)**
- prévenir la lutte contre le décrochage scolaire : **mise en place d'une plateforme de portage réussite éducative, apprentissage sociolinguistique et lutte contre l'illettrisme**
- mieux faire connaître l'offre régionale de formation tant auprès des entreprises que de la population
- développer l'accompagnement à la réussite éducative par des actions de soutien scolaire associées à des actions d'épanouissement en lien avec le sport, la culture, la connaissance de l'environnement... et favoriser l'épanouissement hors temps scolaire :
- améliorer le soutien à la parentalité : confronter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et mettre en valeur leur potentiel dans un climat de respect et de bienveillance
- développer l'aide aux perspectives et projets des jeunes : consolider l'action du comité jeune qui organise déjà de nombreuses manifestations avec la ville (fête ton brevet..., concours de danse...).

Santé et accès aux soins

L'enjeu de la mise en place d'un **Atelier Ville Santé** reste important pour la ville.

Dans l'attente, **une plateforme de prise en charge de la souffrance psychique** est renforcée.

Cela implique de consolider toute action visant à :

- améliorer l'accès aux droits, aux soins, à une prise en charge adaptée et particulièrement l'offre de soins de premier recours
- promouvoir l'hygiène de vie, la nutrition (alimentation, activité physique) au travers d'ateliers qui se tiennent dans des locaux associatifs au cœur des quartiers
- mieux prévenir les risques, par le biais d'adultes relais
- renforcer la coordination autour des situations de souffrance psychique
- améliorer la prévention en matière de sexualité des hommes, des femmes et des risques associés

Prévention de la délinquance, citoyenneté, accès aux droits et intégration

Coordination en cours d'élaboration via le GLTD, à renforcer.

Engagement de la Ville sur CLSPD

- lutter contre les discriminations en matière d'accès aux droits
- soutenir les dispositifs de proximité (accueil, orientation) en lien avec Association APPIS Projet qui intervient en pied d'immeuble
- renforcer les actions menées avec l'éducation nationale
- développer l'animation préventive en s'appuyant sur les adultes relais
- déployer des actions de prévention de la récidive à déployer de manière cohérente
- sécuriser les zones d'activité et commerciales / sécuriser les travaux
- limiter les nuisances au sein du cadre de vie
- favoriser l'apprentissage de la citoyenneté (association d'animation locale à la Chaume et à Florida)
- prendre en compte la prévention des violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes

1.2.2 Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Cela consistera principalement à soutenir les actions qui s'inscrivent dans le cadre du **PNRQAD** dans toutes leurs dimensions : sociales, économiques, environnementales, économiques et urbanistiques.

Concernant les quartiers prioritaires de Florida Parc (la Chaume), il s'agira de s'appuyer sur des associations locales essentiellement dédiés à l'animation de la vie de quartier tout en favorisant le lien avec d'autres associations œuvrant sur des thématiques complémentaires (informations Emploi et accès au droit en pied d'immeuble, arts de rue, médiation sociale et prévention de la délinquance...) en veillant à apporter une attention particulière aux jeunes et aux femmes, en y intégrant un axe fort de lutte contre les discriminations.

Ceci dans un triple objectif :

- décroïsonner les logiques d'enclavement
- favoriser l'émergence d'une culture du lien associatif
- encourager les initiatives participations des habitants et réappropriation de leurs cadres de vie (développement des jardins partagés pour plus de mixité dans ces espaces essentiellement occupés par un public masculin)

Concrètement, cela consistera aussi à continuer à :

- améliorer l'accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement

- développer les actions collectives et participatives pour l'appropriation et l'amélioration du cadre de vie
- soutenir la vie sociale sur les quartiers par la gestion urbaine de proximité avec des actions permettant l'implication des habitants
- favoriser la tranquillité publique, en appui avec d'un adulte relais Médiateur Social
- améliorer la qualité des logements et la lutte contre l'habitat indigne (opérations RHI).

1.2.3 Pilier développement économique et emploi

L'objectif prioritaire vise à réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes en intégrant la lutte contre les discriminations.

Principal enjeu : **lutte contre la fracture numérique et accompagnement des publics précarisés vers l'emploi**, doublée d'une démarche plus globale d'actions en faveur d'une plus grande démocratisation de la « E-administration ».

Les actions devront être coordonnées avec le Service Public en général, en particulier avec celui de l'Emploi.

L'opération en cours de réalisation « maison des métiers et de l'emploi » anciennement dénommée « relais emploi développement économique » aura pour double vocation :

- d'accueillir en un même espace les différents acteurs de l'emploi, de l'insertion, de la formation et du développement économique
- de potentialiser les opportunités à venir en matière d'adéquation entre l'offre et la demande dans le projet Henri Fabre (métiers de l'aérien, de l'aéronautique et de l'industrie) dans une visée de GPECT cohérente et intégrée, en concertation avec les représentants de l'éducation nationale et du pôle de formation d'H. Fabre sensible aux cotés de la ville à l'enjeu de la féminisation des métiers liés à l'industrie et la prise en compte des publics reconnus travailleurs handicapés.

Emploi – Insertion - Formation (autres actions)

- développer et généraliser le recours aux clauses sociales d'insertion dans la commande publique
- initier une dynamique des acteurs locaux de l'emploi, de la formation, de l'insertion et du développement économique (dont SPE) sur des axes locaux partagés
- structurer les parcours éducatifs individualisés ou les chantiers éducatifs permanents
- développer les dispositifs d'insertion par l'Activité Economique et accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi (œuvrer en faveur des porteurs de projets SIAE voulant s'implanter à Marignane)
- faire émerger et accompagner les projets de création d'entreprise
- renforcer la capacité d'accueil des entreprises
- améliorer la connaissance du potentiel économique (réaliser un observatoire du territoire et le communiquer pour le rendre plus attractif)
- soutenir l'ESS (particulièrement les initiatives portant sur l'axe environnemental : « Marignane ville durable ») et favoriser la sensibilisation des habitants à l'efficacité énergétique
- lever les freins périphériques (mobilité, modes de garde...) : renforcer la collaboration de la plateforme de mobilité avec les prescripteurs de terrain, et s'appuyer sur le projet BHNS pour accroître les solutions mobilité

- coordonner les fonctions d'accueil de proximité et d'orientation et des parcours d'insertion (les permanences des partenaires institutionnels ont déjà été réorientées dans le cœur de ville, place Desmoulins).

1.3 En matière d'actions prioritaires en direction des populations habitant dans ces quartiers précarisés

La Ville s'engage sur les deux grands territoires prioritaires :

- la copropriété Florida Parc (et la Cité HLM la Chaume),
- le Centre-Ville (inclus dans le périmètre PNRQAD).

CENTRE VILLE

Enjeu : attractivité du cœur de ville

Objectif : accompagner le projet de rénovation urbaine du PNRQAD :

- favoriser la requalification de l'habitat social, développer l'auto-réhabilitation accompagnée...
- développer l'aménagement d'espaces extérieurs dédiés à la mixité sociale et intergénérationnelle et favorisant le mieux vivre ensemble
- lutter contre l'habitat indigne et l'insalubrité
- décloisonner les logiques d'implantation communautaire
- favoriser le soutien aux commerces de proximité
- développer davantage l'accès aux services à la population
- développer les cheminements doux reliant
- relayer l'offre et la prospective d'emplois, de conseils et d'accompagnement à la création d'activités

FLORIDA PARC (LA CHAUME)

Enjeu 1: amélioration du cadre de vie et du bâti

Objectif : développer l'accompagnement social et technique des habitants et des propriétaires sur les questions d'habitat et de cadre de vie :

- développer les conseils en mobilité, transport micro collectif, modes alternatifs,
- développer les antennes de maisons de services publics et points d'accès au droit à proximité des habitants des quartiers prioritaires
- développer la présence et les réseaux d'agents adultes relais facilitant l'information et l'orientation des habitants.

Enjeu 2: lien social dans le quartier et ouverture sur la ville – lien intergénérationnel – actions éducatives et culturelles

Objectif : favoriser la participation et l'implication des habitants, les actions :

- accompagner les copropriétés dégradées
- lutter contre la montée du fait religieux et recréer des espaces de droit
- construire une stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance, promouvoir la médiation sociale
- favoriser l'amélioration du cadre de vie en développant des espaces partagés (jardins, parcs, jeux d'enfants, locaux associatifs bénéficiant à plusieurs porteurs pour encourager le brassage interculturel et ethnique...) et équipements publics.

2 Synthèse des engagements et enjeux génériques

Pour tous ces quartiers prioritaires, est retenue toute action intervenant en faveur de :

- **la réussite éducative (PEL)** + Plateforme de portage réussite éducative, apprentissage sociolinguistique et lutte contre l'illettrisme
- **santé et accès aux soins** : L'enjeu de la mise en place d'un Atelier Ville Santé reste une question importante pour la ville + une plateforme de prise en charge de la souffrance psychique.
- **prévention de la délinquance, citoyenneté, accès aux droits et lutte contre la montée du fait religieux et le cloisonnement communautariste qui menacent le principe de laïcité** : Coordination en cours d'élaboration via le GLTD à renforcer par l'engagement de la Ville à porter un poste de coordonnateur CLSPD, + actions en faveur de la mixité sociale et lutte contre les discriminations Femme / Homme.
- **cadre de vie et renouvellement urbain (propreté, sécurité des abords, embellissement et multiplication d'espaces partagés)** : soutenir la création d'équipements publics pour favoriser l'insertion par le sport, la culture et l'animation.
- **emploi – insertion – formation** en lien avec la dynamique économique portée par le projet Henri Fabre auquel la ville de Marignane doit être pleinement associée + lutte contre la fracture numérique et accompagnement des publics précarisés vers l'emploi, appuyée par une démarche plus globale d'actions en faveur d'une plus grande démocratisation de la « E-administration » + favoriser le soutien aux commerces de proximité, et développer les solutions mobilité (et garde d'enfants) pour accroître l'accès aux zones d'activités économiques.

3 Engagements financiers liés au contrat de ville

La Ville de Marignane mobilise dans le cadre du nouveau Contrat de Ville :

- des crédits spécifiques dédiés Programmation Politique de la Ville en faveur des deux quartiers prioritaires (secteur Centre ville et secteur Florida Parc)
- des crédits et actions relevant du droit commun
- des crédits et des engagements liés à la rénovation urbaine (PNRQAD).

Pour mettre en œuvre les actions et projets portés par la politique de la ville, la commune mobilise :

- une équipe opérationnelle de 2 ETP (une directrice Cœur de Ville et un agent adjoint à la politique de la ville) + 2 ETP à venir sous 12 mois
- une collaboration en transversal avec l'ensemble des cadres et responsables des directions municipales sollicités comme services support
- la participation au financement de l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage
- la participation au financement du GIP MRU.

I. Crédits spécifiques dédiés Programmation Politique de la Ville en faveur des deux quartiers prioritaires : 100 000 €

La ville maintient son engagement dans la programmation annuelle d'actions associatives Politique de la Ville à hauteur de **100 000 €**.

Cet engagement vient d'être conforté par une subvention plus accrue de l'Etat (+15 431€ par rapport à 2014 / Total de 171 000€), un maintien de la part CU MPM (total de 33 000€) dans l'attente des engagements restant à finaliser pour le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

- + 1 ETP : agent municipal, adjoint à la politique de la ville
- + 1 ETP : agent municipal, assistante de direction Cœur de ville (politique de la ville)
- + 0.8 ETP : agent municipal, en charge de l'accueil des permanences partenaires locaux de l'emploi, insertion des publics en situation de précarité
- + 0.25 ETP : agent municipal, en charge de la mise en œuvre locale du dispositif VVV

II- Des crédits et actions relevant du droit commun : 1 236 708 €

Il s'agit de présenter les actions en direction du public des quartiers prioritaires de la ville de Marignane et/ou actions situées dans des lieux inscrits dans le périmètre de la politique de la ville déjà engagées par la commune (*données mises à jour au 31/12/2014*).

Sur ces thématiques, la ville continuera l'engagement global qui est le sien aujourd'hui.

Les actions ne sont pas toutes au même niveau d'avancement, certaines sont récurrentes et seront reconduites à l'identique, d'autres seront soumises à un examen plus approfondi et pourront faire l'objet d'une réévaluation, d'autres encore sont au stade de l'élaboration de projet.

Thématique : Education- Enfance – Jeunesse : 354 508 €

- Part transport Ecoles, Collèges : **4 054 €**
- Transport associations œuvrant dans le milieu éducatif : **4 020 €**
- Dotations Elèves : **22 095 €**
- Classes de découverte : **4 500 €**
- Réforme des rythmes scolaires : **11 800 €**
- Contrat Enfance Jeunesse (coordination / Formation) : **7 600 €**
- Périscolaire et extrascolaire : **44 922 €**
- Subvention pour les associations œuvrant dans le domaine de l'enseignement et de la formation : **2 050 €**
- Prise en charge des repas par la ville au titre de la restauration scolaire : **253 467 €**

Thématique : Accompagnement à l'emploi, insertion, formation : 89 438 €

- Permanences de la Mission locale de l'Est Etang de Berre dans bâtiment communal et octroi d'une subvention de **67 988 €**
- 3 Rencontres annuelles – Forum emploi formation (Créer au Féminin / Forum Aéronautique / Forum Mixité) + 3 jours de Marketon (21 demandeurs d'emploi en parcours d'insertion, 40 offres réelles récoltées)
- 185 élèves stagiaires reçus en mairie : 0.5 ETP pour le suivi et coordination : **13 000 €**
- convention avec le GRETA pour organisation de cours d'informatique et de traitement de texte pour le public : **8 450 €**
- Commande publique socialement responsable (délibération votée en faveur du recours systématique aux Clauses sociales d'insertion à hauteur de 5 % minimum partenariat étroit avec le PLIE MPM Ouest Provence et collaboration avec la facilitatrice clauses d'insertion)
- Rapprochement fait pour œuvrer en faveur de la Création d'un Atelier Chantier d'Insertion permanent (16 à 20 postes à venir d'ici fin 2016 avec l'opérateur Acta Vista) pour les marchés de travaux dans le cadre du PNRQAD
- 6 contrats d'avenir embauchés par la ville au 31/12/2014

Thématique : Prévention sécurité et Tranquillité publique : 545 870 €

Dans le cadre de la stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

- Mise en place de la vidéo – protection : **545 870 €**

Thématique accès à la culture, insertion par la culture : 46 308 €

- Sur les 231 541 € de subventions accordées aux associations culturelles fin 2014, un cinquième bénéficie au public politique de la ville : soit **46 308 €**
- 14.5 ETP - agents municipaux oeuvrant au bon fonctionnement de la médiathèque située en zone prioritaire

Thématique accès au sport, insertion par le sport : 44 534 €

- centre d'animation sportif : **9 180 €**
- Ecole municipale des sports et de loisirs : **5 377 €**
- Prise en charge activités de voile : **20 160 €**
- Prise en charge activités d'Aviron : **9 817 €**

Thématique volet aide sociale dont séniors : 156 050 €

- subvention caritative et aide aux personnes âgées ou handicapées : **35 050 €**
- sur les 605 000 € de subvention de la commune versée au CCAS lui même situé en zone prioritaire, au moins 20% sont dédiés au public politique de la ville : **121 000 €**

III - Des crédits et engagements liés à la rénovation urbaine : 5 730 273 € (+ 10 500 000 € à venir)

- PNRQAD : projet de 67 M€ dont **12 839 062 €** portés par la ville (déjà **2.3 M€** engagés fin 2014) ; Travaux de désenclavement, cadre de vie et attractivité urbaine
Restent pour la ville à engager : **10.5 M€**
- Travaux 2013-2014-2015 dans centre ancien, quartier Florida Parc la Chaume et écoles en REP :
- Création d'une aire de jeux et mobiliers pour enfants, secteur Florida parc (la Chaume), livraison dec. 2015 : **94 600 €**
- Création du Guichet unique dans centre ancien : **989 195 €**
- Création musée Raimu en centre ancien : **1 707 033 €**
- Rénovation démolition bâtiments communaux : **45 042 €**
- Rénovation écoles en REP : **358 147 €**
- Requalification urbaine, voirie, éclairage public : **236 256 €**

VII

Ville de La Ciotat

1 Les engagements de la Ville en direction des trois quartiers positionnés en veille active

La Ville de La Ciotat s'engage depuis de nombreuses années dans une démarche de cohésion sociale et urbaine visant à rééquilibrer le territoire et à l'accompagner dans une mixité sociale et générationnelle apaisée.

Elle entend poursuivre ses efforts en la matière en développant une restructuration urbaine des quartiers les plus fragiles afin de les désenclaver et de les relier ainsi fortement avec le reste de la ville. Un renforcement de l'attractivité de ces territoires très souvent monofonctionnel sera aussi recherché.

1.1 Engagement en matière de rénovation urbaine

Voici les engagements de la collectivité locale à inscrire en matière de renouvellement urbain au sein du contrat de ville communautaire nouvelle génération :

1. Un effort structurant en direction du Vieux La Ciotat et du Port vieux attendant :

La Ville entend accompagner la requalification du Vieux La Ciotat, quartier originel du territoire et souhaite restructurer le port vieux limitrophe ; il s'agit de la priorité politique de la mandature.

Elle soutient une démarche de requalification globale touchant en priorité simultanément :

- L'habitat : résorption des ilots les plus dégradés.
- L'espace public : requalification de l'espace public avec un référentiel homogène et piéton.
- L'offre commerciale et artisanale : développement d'une offre diversifiée et de qualité.
- Les équipements publics : détection puis requalification des monuments patrimoniaux les plus remarquables afin de les reconvertir en équipements de qualité.
- **5 M € seront dans un premier temps mobilisés afin d'accompagner ce défi urbain.**

2. Pour le quartier en veille active Abeille Maurelle Matagots et son secteur d'influence :

- **7 M €** afin de poursuivre la démarche de rénovation urbaine entamée au sein du PRU Abeille Maurelle Matagots.
- **2 €** afin d'acquérir puis d'aménager la parcelle Marro afin de désenclaver les Matagots et créer ainsi un parking de délestage ombragé.
- **1 M €** afin d'aménager l'avenue G Dulac en boulevard urbain au titre des compétences communales.

3. Pour le quartier en veille active Fardeloup / le Jonquet :

- **0, 6 M€** pour réaliser des travaux dédiés à l'amélioration du cadre de vie, au désenclavement (réaménagement des voiries et rond points, construction de cheminements piétons...) et à l'attractivité : portes d'entrées en direction du parc national des calanques)

1.2 Engagement en matière de cohésion sociale, d'accès aux droits et de prévention de la délinquance

Outre ces deux approches de reconfiguration de la ville, La Ciotat entend poursuivre son engagement en matière de cohésion sociale en construisant une démarche de développement social local étayée à partir d'une proximité en direction des habitants les plus fragilisés :

1. La mobilisation d'une équipe d'ingénierie sociale :

La Ville mobilisera une équipe de développeurs dédiée à l'accompagnement des habitants des quartiers les plus fragiles.

Cette équipe sera composée de 5 personnes mobilisées à hauteur de 5 ETP :

- **un chef de service,**
- **deux agents de développement territoriaux,**
- **un animateur de prévention,**
- **un assistant administratif.**

Cette équipe animera une programmation associative et un ensemble de moyens de droits communs afin de répondre au mieux aux besoins des habitants des quartiers en veille active.

2. Le soutien financier à une programmation annuelle associative :

La ville s'engage à soutenir la programmation associative **à hauteur de 190 000€ / an** ; à cela s'ajoute le soutien à la programmation du programme local de sécurité et de prévention de la délinquance **qui s'élève à hauteur de 75000 € / an** ; enfin, **une enveloppe de 42600 €** participe à accompagner les actions de renouvellement urbain engagées sur le territoire.

3. le soutien aux équipements de vie sociale de proximité et à la médiation sociale :

La Ville entend aussi poursuivre le soutien au **centre social de l'Abeille et à l'espace municipal Fardeloup Le Jonquet** qui visent tous les deux à construire une relation privilégiée avec la population de chaque quartier.

La ville mobilisera 60 000 € / an pour le centre social et 3 ETP pour faire fonctionner l'espace municipal Fardeloup Le Jonquet

La construction d'une maison de la cohésion sociale du Vieux la Ciotat est lancée afin développer une offre d'accueil et de service équivalente au sein du Centre Ancien ; l'équipe de développement social local sera en partie mobilisée afin de vitaliser ce lieu d'accueil et de vie sociale.

Outre ces équipements de proximité, la ville soutiendra aussi la médiation sociale à l'échelle de l'ensemble des quartiers en veille active. **Un montant d'environ 100000€ / an sera mobilisé sur cette fonction.**

4. Le développement d'une démarche de gestion urbaine de proximité :

La ville animera une démarche de gestion urbaine de proximité au sein des trois quartiers en veille active.

2 Les engagements de la ville en direction de deux quartiers en voie de fragilisation

Outre les quartiers les plus fragilisés et enclavés, dits en veille active, le territoire communal comporte aussi deux sites d'habitats sociaux dont les indicateurs donnent à voir une fragilité sociale croissante.

La ville propose d'étendre ses interventions en matière de cadre de vie, de gestion urbaine de proximité et de médiation sociale au sein de ces deux territoires en voie de fragilisation.

Cet engagement nécessiterait la création d'un poste GUP en plus. La médiation sociale stabilisée à 6 ETP permettra de couvrir l'ensemble des territoires en fragilité de la commune.

En synthèse, voici les engagements de la ville de La Ciotat au titre du Contrat de ville communautaire Nouvelle Génération :

Typologie d'actions	Quartiers en veille active : Abeille Maurelle Matagots ; Fardeloup Le Jonquet, Centre Ancien	Quartiers en veille opérationnelle : Provence, Puits de Brunet	Totaux
Rénovation urbaine (désenclavement, cadre de vie et attractivité urbaine)	7 +3 M € +0.6 M € + 5 M€	0 €	15.6 M€
Cohésion sociale et sécurité : enveloppes de fonctionnement	307 600 € / an	0 €	307 600 €/an
Ingénierie du développement	5ETP	Moyen mutualisé	5ETP
Ingénierie d'animation de proximité	3ETP pour l'espace municipal Fardeloup et 60 000 € / an pour le Centre Social de l'Abeille	aucun	3 ETP et 60 000 € / an
Médiation sociale	100000 € / an	Moyen mutualisé	100000 € / an
Gestion urbaine de proximité	2 ETP	1 ETP	3 ETP

VIII

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

IX

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, a approuvé par deux délibérations en date du 12 décembre 2014 et du 24 avril 2015 des axes d'intervention précis qui visent à soutenir la cohésion urbaine, l'égalité territoriale et le développement de la Citoyenneté sur l'ensemble du territoire régional. C'est en fonction des engagements pris dans ces deux délibérations, qu'elle entend renouveler son implication dans le Contrat de Ville de l'agglomération marseillaise.

A cette fin, elle portera une attention toute particulière à coordonner et à concentrer les moyens de ses politiques structurantes –tout particulièrement celles qu'elle exerce dans le cadre de ses compétences de droit- au bénéfice des QPV de l'agglomération et des populations qui résident dans ces territoires.

Dans la mesure où les projets portés par les acteurs locaux et notamment par le tissu associatif de proximité s'inscrivent dans les objectifs visés par les délibérations du 12 décembre 2014 et où ils font l'objet d'un soutien opérationnel et financier des autres partenaires institutionnels, elle maintiendra à minima l'effort financier consenti sur ces territoires au titre de la dernière année de la programmation CUCS.

Selon ces principes, la Région se fixe les objectifs suivants pour la durée du Contrat de Ville MPM :

- **Au titre du pilier Emploi et développement économique**
 - développer dans le cadre de ses compétences et avec ses partenaires, la capacité des structures d'Accueil, d'Information et d'Orientation, membres du Service Public Régional de l'Emploi, de l'Orientation professionnelle et de la Formation, à mailler au mieux le territoire du Contrat de Ville, de façon à toucher les publics les plus éloignés de l'insertion sociale et professionnelle. Cela pourra notamment se traduire par la création de nouvelles permanences d'accueil de proximité ou le renforcement de celles qui existent déjà ;
 - permettre chaque année, dans le cadre de son Service Public Régional de Formation Professionnelle, à 3000 habitants des QPV de bénéficier d'un parcours de formation adapté à leurs besoins ;
 - favoriser et accompagner la mobilité professionnelle en assurant l'accès à la carte ZOU des personnes en situation d'étude ou engagées dans un parcours d'insertion ;
 - permettre à chaque personne qui réside en QPV et qui s'est engagée dans un Emploi d'avenir, de bénéficier dans Le cadre de ce contrat de travail, d'une formation qualifiante ;
 - contribuer avec l'Etat et le Département, à mobiliser au bénéfice des habitants des QPV, les dispositifs de l'économie sociale et solidaire qu'elle soutient dans ou à proximité de ces quartiers afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi ;

- **Au titre du pilier Cohésion sociale**

- mobiliser avec son partenaire de l'Etat, les dispositifs de la convention Région-Ministère de la Justice et ceux du programme régional de formation des détenus, de façon à favoriser la prévention de la délinquance, l'accès aux droits, l'appui aux victimes d'actes de délinquance ainsi que la réinsertion des jeunes sous-mains de justice ou incarcérés ;
- généraliser en partenariat avec l'Etat, la médiation sociale et éducative aux abords des lycées et développer l'ouverture des équipements de ces établissements de façon à prévenir la délinquance et à lutter contre le décrochage scolaire ;
- créer une fonction d'animation de la maison des lycéens dans chaque lycée en QPV et octroyer à ces structures un budget participatif de façon à développer des actions qui visent à l'implication citoyenne de tous les lycéens ;
- soutenir conformément aux engagements pris dans le cadre de la convention cadre des centres sociaux des Bouches du Rhône, les structures qui portent un projet global d'animation de quartier et tout particulièrement celles qui bénéficient d'une reconnaissance de la CAF en tant que centre social ;
- appuyer en partenariat avec l'Etat et les collectivités, l'ouverture des grands équipements culturels (théâtres, musées, salles d'exposition, salles de spectacle...) au bénéfice des habitants des QPV ;
- soutenir le développement d'activités sportives de proximité portées par les acteurs du mouvement sportif ;
- contribuer dans le cadre de projets portés par les collectivités locales, à la rénovation ou à la construction d'équipements sociaux, culturels ou sportifs de proximité ;

- **Au titre du pilier Cadre de vie –Rénovation urbaine :**

La Région va contractualiser dans le cadre du CPER 2015-2020, un engagement au niveau régional aux côtés de l'Etat. Cet engagement permettra de mobiliser des moyens afin de soutenir dans le cadre du NPNRU, les opérations d'intérêt national et d'intérêt régional définies dans le CPER et qui répondront aux critères arrêtés dans le cadre de la délibération du 12 décembre 2014.

S'agissant des opérations NPNRU de MPM, elles feront l'objet d'engagements précis dans le cadre des protocoles de préfiguration et des conventions NPNRU à venir au regard des projets qui seront présentés par les bailleurs sociaux.

- **Au titre des fonds communautaires :**

La Région est autorité de gestion pour une part des enveloppes FSE et FEDER destinées à Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans le cadre du FSE, elle mobilisera une part de ces fonds afin de soutenir les dispositifs de formation destinés aux QPV de MPM (cf les objectifs visés au titre de la formation professionnelle dans le cadre du volet Emploi-Développement économique)

Dans le cadre du FEDER, elle accompagnera la mise en œuvre de projets au bénéfice des QPV qui seront issues de la stratégie urbaine intégrée que proposera la CUM et qui sera à cet effet, soumise à la commission européenne. A ce stade, il appartient à la CUM de veiller à la cohérence entre cette stratégie et le contrat de Ville.

La Région consacrera un budget annuel de 7 M€ sur les territoires de MPM au titre des politiques publiques déclinées ci-dessus hors NPNRU.

X

Pôle emploi

L'objectif du volet emploi et développement économique du contrat de ville consiste à réduire de moitié l'écart du taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, et plus particulièrement au bénéfice des jeunes. Cet objectif est visé à travers quatre dimensions :

- Faciliter l'accès aux services publics de l'emploi pour les publics issus des Quartiers Prioritaires de la Ville
- Garantir une mobilisation des politiques publiques de l'emploi en faveur des publics issus des quartiers prioritaires
- Permettre l'élévation des niveaux de qualification et de formation dans les quartiers prioritaires
- Favoriser le développement de l'activité économique et la création d'entreprises dans les quartiers

Pôle emploi a la conviction forte que cet objectif doit être poursuivi en développant le lien entre développement économique et emploi sur le territoire et réaffirme son engagement dans le cadre de la politique de la ville par sa présence et ses actions au plus près des demandeurs d'emploi résidents des quartiers prioritaires.

Les engagements de Pôle emploi ont été définis dans la convention d'objectifs 2013/2015 pour les quartiers populaires signée le 30 avril 2013 entre le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social le ministre délégué à la ville et Pôle emploi et complétés dans la circulaire interministérielle relative à la mise en œuvre des mesures en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le champ du développement de l'activité économique et de l'emploi du 25 mars 2015.

Ces engagements sont structurés autour de 3 axes et le niveau de contribution sur chacun d'entre eux a fait l'objet d'un document spécifique adressé en mai 2015.

1 Assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers de la politique de la ville.

- Par le maintien de l'implantation de ses agences de proximité au plus près des quartiers de la politique de la ville, et de ses relais au sein des quartiers pour permettre aux populations de se remettre en lien avec le service public de l'emploi.
- Par notre réseau de partenariat renforcé.
- Par la réalisation de services innovants dans ces quartiers, services identifiés via des lieux d'implantation définis en concertation avec les acteurs locaux et délivrés par des conseillers Pôle emploi (permanences, offre de service digitale...).

2 Renforcer et adapter les moyens et services de Pôle emploi aux besoins des quartiers de la politique de la ville

Pôle emploi s'engage à améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires par une mobilisation et une adaptation des aides et des prestations au regard des besoins des territoires.

- Accompagnement intensif des personnes en ayant le plus besoin (accompagnement renforcé, accompagnement global en collaboration avec le Conseil départemental, accompagnement intensif jeunes, clubs ambition cofinancés par le Fond Social Européen).
- Contribution à des actions de parrainage développées par des partenaires (ex : NQT, FACE...) et développement des partenariats avec les acteurs de l'insertion économique et sociale, de l'insertion par l'activité économique et les acteurs associatifs des territoires.
- Actions de formation pour les demandeurs d'emplois.
- Dispositifs favorisant la mobilité des publics (contribution à la plateforme de mobilité, aides aux permis de conduire, cartes transports...).

3 Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques

Pôle emploi met en œuvre des actions pour favoriser le recrutement de résidents des quartiers prioritaires par les entreprises, pour renforcer la mobilisation des leviers adaptés de la politique de l'emploi afin de mieux répondre aux problématiques des populations connaissant des risques accrus de chômage, et pour faciliter les créations d'emplois et d'activités afin de dynamiser les territoires et ouvrir des opportunités à leurs résidents.

A cette fin, Pôle emploi s'engage :

- A mobiliser les politiques publiques de l'emploi au bénéfice des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers de la politique de la ville : s'assurer de la mobilisation des outils de droit commun (contrats aidés, achat de formations l'insertion par l'activité économique, l'alternance pour développer la qualification des jeunes en lien avec les acteurs concernés...) comme levier d'accès à l'emploi pour les habitants des quartiers prioritaires.
- A accompagner le développement économique sur le territoire par :
 - La mise en place d'équipes dédiées à la relation avec l'entreprise dans chaque agence Pôle emploi du territoire.
 - L'installation de dispositifs dédiés spécifiques pour les grands projets économiques.
 - La mobilisation des agences de proximité en charge des publics issus des quartiers sur ces grands projets.
 - L'adaptation des méthodes de repérage et de préparation à l'emploi des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires sur les grands projets de recrutement du territoire et mobilisation de la méthode de recrutement par simulation pour favoriser l'égalité des chances et lutter contre les discriminations.
 - Accompagnement sur le volet RH des projets d'implantation d'entreprises sur les quartiers grâce à une information plus systématique des agences Pôle emploi par MPM et les acteurs économiques.
 - Conclusion d'accords de partenariats/chartes avec les entreprises pour favoriser l'emploi de ces publics.
 - Accompagnement des créateurs d'entreprises résidents des quartiers prioritaires : réseau de conseillers référents création d'entreprises dans chaque agence, mobilisation des réseaux d'acteurs.

Dans l'objectif de rendre concrets et opérationnels nos engagements, c'est tout naturellement que Pôle emploi se porte signataire du contrat de ville de Marseille Provence Métropole au côté des acteurs socio-économiques du territoire.

XI

Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Marseille Provence Métropole.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

- D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :
 - les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...) ;
 - les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...) ;
 - les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).
- D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :
 - construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
 - opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

XII

Education Nationale

De nombreux écarts subsistent en matière de réussite scolaire entre les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville et le reste de notre pays.

Le constat de ces inégalités, particulièrement préoccupantes sur le territoire de Marseille Provence Métropole, a conduit l'Education nationale à y renforcer encore plus son action, dans le cadre du plan de relance de l'éducation prioritaire, prévu par la *loi* d'orientation et de programmation pour la *refondation de l'École* de la République.

Droit commun renforcé de l'Education nationale, concentrée dans les quartiers populaires, l'éducation prioritaire ne constitue pas cependant un système éducatif à part. Elle permet que le système éducatif soit le même pour tous dans des contextes sociaux différenciés avec la même hauteur d'exigence.

Une nouvelle carte de l'éducation prioritaire doit entrer en vigueur à la rentrée 2015 pour une durée de quatre ans. Cette nouvelle répartition territoriale vise à renforcer encore davantage les moyens alloués aux réseaux les plus difficiles, sans fragiliser les autres.

Mieux proportionnée aux difficultés socio-économiques constatées localement, sa convergence avec la cartographie des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville s'en trouve largement confortée, au point de parvenir dans bien des cas à une véritable superposition.

A Marseille, environ 40% des écoles (35 000 élèves) et 50% des collèges (14 000 élèves) ont ainsi été labellisés en éducation prioritaire. L'effort est significatif dans les quartiers du Centre et du nord de la ville où l'augmentation du nombre des écoles en éducation prioritaire renforcée (REP+) est supérieure à 50%.

A Septèmes-les-Vallons, les 2 écoles Paul Langevin élémentaire et maternelle ont été maintenues en REP.

A Marignane, la totalité des écoles a été maintenue en REP. S'y ajoute une école nouvellement labellisée: la maternelle Parc Méditerranée.

A La Ciotat, 5 écoles sortent de l'éducation prioritaire sous le label « éducation accompagnée ». Celui-ci doit leur permettre de bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien (maintien des moyens pendant 4 ans), en évitant de passer sans transition de l'éducation prioritaire au régime commun.

Les moyens consacrés à la relance de l'éducation prioritaire représentent un montant de 353 millions d'euros au niveau national.

Mais à l'échelon local, les outils permettant de traduire avec suffisamment de précision, cet effort considérable en crédits, ne sont pas immédiatement disponibles.

Aussi c'est l'option d'une traduction en Equivalents Temps Plein (ETP), prévue dans la note méthodologique du CGET d'avril 2015, qui a été finalement retenue afin de valoriser les engagements de l'Education nationale dans les quartiers prioritaires.

Les postes d'enseignants « ordinaires » du premier et du second degré, mobilisés sur les quartiers prioritaires représentent environ **3000 ETP majorés d'une indemnité annuelle** (1700 € en REP et 2400 € en REP+) prenant en compte la spécificité de l'exercice du métier

d'enseignant en éducation prioritaire (prise en charge collective de la difficulté scolaire, relation avec les parents d'élèves, partenariats...).

Le cumul de ces indemnités représente un engagement d'environ 7 millions d'euros par an sur l'ensemble des QPV de Marseille Provence Métropole.

Les postes d'enseignants mobilisés en priorité sur les établissements des quartiers prioritaires, en application de la Convention nationale d'objectifs, ont représenté **50 ETP supplémentaires à la rentrée scolaire 2014** : enseignants maternelles moins de 3 ans (15 ETP), brigades remplacement REP+ (25 postes), dispositifs-relais en collège (10 postes).

Dans les quartiers prioritaires de Marseille, une grande partie de ces postes supplémentaires a été engagée par anticipation dans le cadre du Pacte de sécurité et de cohésion sociale pour Marseille.

L'effort sera cependant maintenu à la rentrée 2015 sous la forme d'une augmentation significative de + 68 ETP (12 maternelles moins de trois ans, 54 brigades REP+, 2 classes passerelles).

La mobilisation de moyens supplémentaires concerne aussi le temps périscolaire ; ainsi les crédits dévolus à l'accompagnement éducatif seront-ils réservés aux écoles et aux collèges de l'éducation prioritaire dès la rentrée 2015. Ils ne pourront toutefois être pris en compte dans le contrat de ville que lorsque leur montant et leur répartition seront connus.

XIII

ARHLM PACA & Corse

L'Association Régionale des Organismes Hlm des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse (AR Hlm PACA & Corse), créée en 1975, assure la représentation territoriale du mouvement Hlm régional auprès des pouvoirs publics et des partenaires locaux, et contribue ainsi au développement professionnel et à l'action inter organismes.

Ces missions s'articulent avec celles conduites au plan national par l'organisation professionnelle Hlm ; l'Association régionale est membre de la Fédération Nationale des Associations Régionales d'organismes d'habitat social (FNAR), composante de l'Union sociale pour l'habitat.

L'Association régionale entretient un partenariat permanent avec les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales et, d'une façon générale, avec toutes les institutions régionales ou locales impliquées dans le secteur de l'habitat et du logement.

Les quartiers Hlm sont particulièrement concernés par la Politique de la Ville d'autant que la précarisation des populations logées se renforce sur certains sites.

L'enjeu principal est de parvenir à une meilleure intégration des quartiers Hlm dans la ville.

Si l'ensemble des piliers du contrat de ville concernent le patrimoine Hlm et les ménages qui y vivent, l'axe majeur, qui concentre les préoccupations les plus prégnantes pour les sites de logement social, est celui relatif au **cadre de vie et à la rénovation urbaine**. Des transformations profondes dans ces quartiers permettront d'améliorer la qualité de vie.

Les **projets de renouvellement urbain**, au titre du nouveau programme national engagé, sont de nature à assurer une réelle requalification dans les QPV concernés, notamment pour le patrimoine Hlm, avec des organismes de logement social qui voient leur capacité financière de plus en plus contrainte en investissement ou en réhabilitation.

Des efforts en matière de **gestion urbaine de proximité** sont nécessaires sur les sites en projet de renouvellement urbain, afin de garantir la pérennité des transformations réalisées et d'assurer un fonctionnement optimal, mais également et surtout sur les sites qui n'en bénéficieront pas : dans ces derniers, l'absence de rénovation profonde doit être compensée par un renforcement des moyens de gestion et de la proximité.

Les efforts consentis par les organismes Hlm pour une meilleure qualité du service rendu aux locataires doivent être conjugués avec les actions de l'ensemble des acteurs partenaires formalisées au sein des conventions thématiques et territoriales annexées au contrat de ville ; il s'agit de répondre aux besoins des habitants des quartiers prioritaires en matière notamment de propreté, de traitement des déchets, de tranquillité résidentielle et de sécurité publique.

L'AR Hlm PACA & Corse souscrit aux objectifs formalisés en ce sens au sein du présent contrat et s'engage à contribuer dans la mesure de ses moyens, à l'ensemble des actions mises en œuvre conformément à ces objectifs.

XIV

Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône*

Le secteur de l'Artisanat représente une part importante dans l'économie des territoires de la nouvelle politique de la ville.

Par ses missions régaliennes et certains dispositifs qu'elle déploie dans les 3 piliers fondamentaux du contrat de ville MPM, la CMA13 s'inscrit naturellement en tant que partenaire de droit commun.

- *Sur le domaine « cadre de vie et Renouvellement urbain »* : la CMA13 intervient au travers de différents outils d'urbanisme pour le maintien de l'artisanat et des services de proximité aux habitants de ces territoires, garantissant ainsi le lien social et la qualité du cadre de vie.
- *Sur le pilier « Emploi, développement des activités économiques »* : la CMA13 accompagne les entreprises de la création à la transmission de leur savoir-faire, via un certain nombre de dispositifs : parcours créateur, formations courtes, aide au développement et au recrutement, ...etc.
- *Sur le domaine « cohésion sociale »* : la CMA13 valorise le secteur des métiers auprès des jeunes comme une voie d'ascension sociale et les aide à trouver leur place dans le marché de l'emploi (interventions dans les collèges, participation à certains événements et manifestations, mise en relation entreprises/apprentis).

Ainsi la CMA13, en tant que partenaire technique et opérationnel, a vocation à apporter son industrie et son ingénierie, en mettant ses dispositifs actuels d'accompagnement et de formation au service des entreprises artisanales de ces territoires, des publics « porteurs de projets » et de jeunes intéressés pour faire carrière dans le secteur des métiers et de l'artisanat.

Par contre, elle ne contribuera pas financièrement aux actions envisagées.

* Vu la Loi n°2010-853 du 23 juillet 2010 portant réforme des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, et du décret n° 2014-1433 du 1^{er} décembre 2014 portant création de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région PACA.

XV

Chambre de Commerce et de l'Industrie de Marseille Provence

Les inégalités observées aujourd'hui sur le territoire en matière de revenus, d'accès à l'emploi ou à la formation, posent des défis majeurs pour le développement économique de la Métropole Aix Marseille Provence. Agir sur développement économique des secteurs les plus fragiles en les incluant dans les dynamiques métropolitaines, contribuera à renforcer l'attractivité du territoire d'AMP dans son ensemble. C'est pourquoi, la CCIMP, représentant les milieux économiques et œuvrant pour le rayonnement économique du territoire, est un acteur essentiel de la mise en œuvre de la politique de la ville.

La CCIMP pourra mobiliser, au titre du présent contrat ses moyens engagés dans le cadre de ses dispositifs spécifiques, en direction des territoires prioritaires et des publics les plus fragiles. Notamment, la CCIMP s'engage à soutenir le confortement et le développement de l'action de rapprochement entre public et entreprises, ainsi que les actions visant au développement de l'activité économique.

Parmi les **dispositifs existants à amplifier sur les quartiers prioritaires**, la CCIMP pourra :

- Valoriser ses outils d'aide à la création d'entreprise auprès des relais locaux (Pass création, ateliers de la création...), ainsi que ses actions en faveur de l'accès/retour à l'emploi (accompagnement des bénéficiaires du RSA, organisation de rencontres entreprises/demandeurs d'emploi, promotion de l'apprentissage).
- Contribuer au renforcement du tissu commercial et à la professionnalisation des commerçants à travers un accompagnement individuel (aide à l'implantation, primo conseil) et collectif (rendez-vous du commerce).
- Etre un relai essentiel d'information sur les nouveaux dispositifs fiscaux et sociaux en faveur des entreprises (ZFU-TE, exonérations d'impôts locaux pour les commerces de proximité).

Des **actions innovantes et complémentaires** pourront également être engagées **en synergie avec les autres partenaires**. Elles pourraient consister à :

- Prendre en compte les enjeux d'accompagnement à l'emploi dans les grands projets économiques du territoire (French Tech, Henri Fabre...).
- Identifier les besoins en main d'œuvre des entreprises des secteurs prioritaires afin de favoriser une meilleure adéquation entre offre et demande de compétences, et le cas échéant, préconiser des mesures d'adaptation des profils en termes de savoir-faire et savoir-être.
- Faciliter l'accès à la commande publique des entreprises situées dans les quartiers identifiés.
- Former les acteurs de la politique de la ville aux enjeux du développement économique dans un objectif de décloisonnement des « cultures professionnelles » et de mobilisation des nouveaux acteurs du droit commun.

La CCIMP s'engage par ailleurs à désigner les représentants nécessaires pour la tenue des différentes instances techniques, de pilotage et d'évaluation du présent contrat.

XVI

Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée

Les deux piliers de l'action d'Euroméditerranée sont le développement économique et le renouvellement urbain. Néanmoins, ces actions ne peuvent se concevoir en dehors d'un champ plus large d'accompagnement social dont les actions sont coordonnées par le contrat de ville.

En fonction de ses compétences propres, l'Epaem pourra contribuer à des actions relevant de ces logiques : formation, insertion par l'emploi, développement d'un réseau d'économie sociale et solidaire, sans oublier les fondamentaux de l'écocité que sont le développement durable et l'intégration de l'opération dans son environnement méditerranéen.

1 Développement économique, emploi et formation

1.1 Le développement économique et l'emploi

Compte tenu du contexte économique actuel, notamment la dégradation de l'emploi tant sur le plan national que local, mais avec toutefois en perspective la création de la métropole qui renforcera l'attractivité du territoire pour les entreprises, l'enjeu permanent du développement économique porté depuis 1995 par l'EPAEM et ses partenaires pour aider Marseille à sortir de la spirale de déclin connue dans les années 60/90, prend aujourd'hui une nouvelle dimension et redouble d'acuité et d'urgence. Pour atteindre l'objectif global de 20 000 emplois nouveaux sur l'extension, l'EPAEM propose à ses partenaires institutionnels de multiplier à nouveau les efforts sur cet axe majeur.

Il s'agit de poursuivre avec les partenaires une stratégie de développement intégré articulant le projet d'aménagement avec les autres volets : actions de prospection auprès des investisseurs ciblées sur les secteurs prioritaires, accompagnement des entreprises existantes dans leur développement ou leur relogement, mise en place de la formation afférente, marketing territorial conçu selon une norme métropolitaine, animation des réseaux et des filières.

A cette fin, l'EPAM a réaffirmé ses filières stratégiques de développement économique :

- La filière numérique : télécommunications, transmédia, SSII... : Frenchtech,
- La filière croissance verte : Bâtiments Durables Méditerranéens, Smart Grid / efficacité énergétique, mobilité douce : Smart City,
- Les fonctions tertiaires supérieures liées à l'industrie, à la logistique et au transport maritime, réunissant dans un même QCA les centres de décision et leurs services annexes (finance, juridique, conseil et bureaux d'études),

et en subsidiaire :

- La santé : services et dispositifs médicaux,
- Le tourisme : urbain, d'affaires et médical,
- La banque, les assurances, les activités financières.

Par ailleurs, la vocation euroméditerranéenne de Marseille invite tous les acteurs (publics ou privés) de « l'économie sociale et solidaire » à s'intéresser à cette plateforme d'échanges avec le sud. Ce secteur très porteur en termes de créations d'emplois est susceptible de s'y développer rapidement (commerce équitable par exemple).

Cet objectif opérationnel se décline au travers des actions ci-après :

- Développer en priorité les filières portées par la recherche et l'innovation
- Offrir aux entreprises du numérique et des nouveaux secteurs (énergies renouvelables, smart grids, économie verte, ...) des champs d'expérimentation à la grande échelle en matière d'aménagement urbain durable
- Développer une offre immobilière dédiée adaptée aux filières innovantes, se conjuguant avec le maintien d'activités traditionnelles

Il convient également de mentionner le partenariat avec la Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée qui fédère les entreprises autour de l'opération Euroméditerranée.

Depuis 2004, grâce à un co-financement et pilotage de la CCIMP et l'EPAEM, l'association met en place des actions destinées à faciliter les échanges, informer, établir des passerelles et contribuer au développement économique et au rayonnement de la métropole.

La Cité des Entrepreneurs a pour objectif d'accueillir, de coordonner, d'animer, de promouvoir et de mettre en réseau l'ensemble des entreprises installées sur le périmètre d'Euroméditerranée ou fortement intéressées par cette opération, à travers cinq missions principales :

1. Promouvoir les grands projets de la Métropole Aix-Marseille Provence, notamment l'opération d'aménagement et de développement économique Euroméditerranée,
2. Favoriser le maillage des entreprises adhérentes,
3. Apporter des services de proximité aux entreprises installées sur le périmètre d'Euroméditerranée,
4. Contribuer au développement de l'emploi sur le territoire,
5. Devenir un laboratoire et une force de proposition pour le développement de l'opération Euroméditerranée.

La Cité des entrepreneurs rassemble aujourd'hui plus de 300 entreprises situées sur le périmètre d'Euroméditerranée ou fortement intéressées par cette opération.

Le programme 2015 a pour objectif de poursuivre les actions plébiscitées par les chefs d'entreprises et contribuer à la mise en place de nouvelles opérations, notamment en faveur du tissu économique de l'extension d'Euroméditerranée.

1.2 La formation

Une offre complète de formation générale (6 groupes scolaires, deux collèges, un lycée à section internationale) a été prévue dans l'extension (qui en est aujourd'hui totalement dépourvue). Elle représente un enjeu fort pour les populations déjà présentes (les Crottes, Salengro) ou environnantes (Canet, Cabucelle) au regard du faible taux de formation de celles-ci et des perspectives que leur ouvre le « territoire apprenant » d'accéder à la dynamique économique et urbaine impulsée par l'EPAEM.

La création d'établissements supérieurs de dimension métropolitaine ou nationale est également indispensable à l'attractivité du périmètre et au développement de ses filières. Trois projets sont prévus en ce sens : Le projet d'Institut IMVT regroupera, sur la ZAC St Charles, l'ENS d'Architecture de Marseille, l'ENS du Paysage, et l'institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional. Le Pôle Economie-Gestion et l'EMD sont projetés quant à eux au sein du Campus universitaire Marseille Centre et au cœur de la ZAC St Charles.

En matière d'enseignement professionnel, outre l'école d'infirmières qui s'ouvre à l'été 2015 près de l'hôpital européen, l'implantation de l'Université régionale des métiers rue d'Anthoine apportera à l'inventaire de ressources offertes dans l'OIN la dimension apprentissage et

formation par alternance, par le regroupement de trois centres de formation des apprentis existants, la création d'un pôle de ressources régional, et à terme, les sièges des Chambres départementale et régionale des Métiers.

Pour promouvoir l'innovation, Euroméditerranée souhaite également accompagner des projets s'inscrivant dans les champs du transmédia et de la ville intelligente. Une récente étude du PRIDES Primi a validé l'intérêt de la création d'une Ecole Transmédia, qui développera des relations fortes avec les grands industriels et donneurs d'ordre dans le secteur des télécoms, de la publicité, de l'animation et du jeu vidéo, de la santé.... De même, l'implantation prévue d'une école d'ingénieurs ou d'informatique sera de nature à consolider le positionnement de la filière numérique présente sur Euroméditerranée.

L'EPA organisera en outre une offre d'accueil des étudiants (autour du campus Marseille Centre, 8000 étudiants pourraient être à terme accueillis au cœur du quartier St Charles-porte d'Aix à forte vocation universitaire), et des élèves des lycées et collèges dans (au moins) un internat de la réussite subventionné par l'ANRU.

L'OIN souhaite enfin jouer un rôle actif auprès des entreprises du territoire pour encourager leurs politiques de responsabilité sociétale (démarche RSE : prise en compte des questions environnementales dans les conditions de travail, parité H/F, stages d'insertion...) et contribuer ainsi à la résilience du territoire et de ses acteurs.

Cet objectif opérationnel se décline au travers des actions ci-après :

- Créer deux collèges dans le périmètre de l'extension d'ici à 2020 (CD 13), six groupes scolaires dans le périmètre de l'extension, un lycée à section internationale entre 2020 et 2030
- Créer un « internat de la réussite » d'ici à 2020
- Ouvrir une Université Régionale des Métiers d'ici à 2020
- Renforcer le pôle universitaire de St Charles et ses fonctionnalités, y implanter une école supérieure d'ingénieurs ou d'informatique, pôle Economie Gestion, EMD
- Livrer la Bibliothèque universitaire de Saint Charles en 2017
- Installer l'institut IMVT dans la ZAC Saint Charles en 2018

Ces actions s'accompagnent du recours systématique aux clauses d'insertion imposées aux entreprises missionnées par l'Epaem ou les Maîtres d'ouvrages auxquels l'établissement cède des charges foncières.

2 Le cadre de vie et le renouvellement urbain

2.1 Les objectifs de production de logements

A ce jour, 6 500 logements ont été engagés sur le périmètre d'Euromed 1. L'objectif à terminaison (horizon 2020) est de 8 000 logements dont 30% de sociaux. Parmi ces logements sociaux, la part des PLUS, PLUS-CD et PLAI est de 61 %, celle des PLS familiaux est de 12% et celle des PLS étudiants de 27%.

En termes de politique de logements neufs sur l'extension, sur un programme global de 14 000 logements l'EPAEM propose un taux global de logements sociaux modulable d'un quartier à l'autre, d'une phase à l'autre, dans une fourchette de 25 à 30%, à arrêter au cas par cas, en fonction des contextes environnants d'activités, d'équipements, et d'intensité du renouvellement de l'habitat. La répartition entre les différents types de logements sera donc :

- 25 à 30 % de logements sociaux.
- 15% de logements en accès libre à prix maîtrisé et/ou en accession sociale à la propriété.

- Le solde soit 55 à 60% selon les quartiers, en logements neufs à accès libre : les prix proposés devront respecter un niveau de prix du marché adéquat pour les résidents marseillais.

Sur la ZAC littorale qui compte environ 6 450 logements à construire, le ratio de logements sociaux présenté dans le dossier de réalisation de ZAC est de 25%. Il est prévu la répartition détaillée suivante : 14% en PLUS, 6% en PLAI, et 5% en PLS essentiellement constitués de logements locatifs pour étudiants et résidences pour personnes âgées.

2.2 L'amélioration de l'habitat existant

Une étude pré opérationnelle de rénovation urbaine a été menée par l'EPAEM sur le noyau villageois des Crottes, en association avec ses partenaires institutionnels et l'ANAH. Elle porte sur 3 volets : la connaissance socio-économique de la population, l'état du bâti et l'impact des opérations de démolitions/ reconstructions liées à l'application du plan guide d'aménagement.

Ainsi, les 3560 habitants du périmètre de l'OIN au dernier recensement apparaissent en grande précarité (supérieur à la moyenne marseillaise et aux quartiers d'habitat social).

Sur les 1780 logements présents sur l'OIN, 1240 devraient être préservés (70%). Parmi ceux-ci, 12 % sont en insalubrité lourde (144) et 34 % en insalubrité moyenne (421). On estime le potentiel de réhabilitation à environ 565 logements soit 46 %, via une OPAH de renouvellement urbain.

Un potentiel important d'acquisitions-améliorations a également été identifié sur ce secteur ainsi que sur le secteur Sud de l'extension situé aux franges du futur parc Bougainville. Les objectifs chiffrés devront être définis dans le cadre d'une étude à venir sur ce site. Des possibilités de construction d'environ 120 logements neufs ont également été identifiées sur des fonciers disponibles dont certains sont d'ores et déjà propriété de l'EPFR.

Il convient également de mentionner le transfert de l'UHU de la Madrague vers le village des Crottes, permettant d'humaniser cette structure aujourd'hui obsolète.

2.3 Les copropriétés dégradées

La transformation profonde du territoire ne peut se réaliser sans une prise en considération de la situation de certaines copropriétés situées à l'intérieur ou aux franges immédiates de l'OIN. Il en est ainsi en particulier de Bel Horizon et de Maison Blanche. Si les problématiques de positionnement géographique ou de peuplement ne sont pas comparables, leur situation au regard de la sécurité des occupants et l'impact de leur délabrement sur leur environnement posent des questions qu'il faut impérativement résoudre pour assurer la cohérence du projet urbain d'ensemble.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, c'est aussi en intégrant complètement les projets de réhabilitation ou de démolition dans un contexte systémique de changement que nous assurerons la pérennité de ces interventions.

BEL HORIZON 1 et 2

Construite dans les années 50, cette « double » copropriété de 133 logements a bénéficié de l'accompagnement des collectivités sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPAEM par une première phase de mise en sécurité intérieure réceptionnée en 2009.

La seconde phase de travaux (intervention sur la façade pour la mise en sécurité incendie et l'isolation par l'extérieur) n'a pu aboutir faute de moyens financiers des copropriétaires et à cause de la désorganisation croissante des organes de gestion des deux copropriétés, et ce malgré la mobilisation des financeurs (64% de subventions dont 50% de l'ANAH au titre de la copropriété dégradée).

L'option envisagée aujourd'hui pour son redressement se déroulera en deux phases :

- Une étude action sous forme d'observatoire avec un accompagnement renforcé des syndicats pour le redressement financiers des copropriétés.
- Un dispositif opérationnel (OPAH Copro dégradée ou Plan de sauvegarde) pour la mobilisation de subventions lourdes avec financement prioritaire pour les propriétaires occupants modestes et les bailleurs pratiquant du loyer social.

En parallèle de ces actions, une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pourrait être confiée à un opérateur social, afin d'engager un portage foncier et permettre de négocier des emprunts sous la garantie de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Afin d'assurer une réhabilitation pérenne, Il est proposé de relancer une OPAH « copropriété dégradée », ainsi qu'un dispositif coercitif pour contraindre les copropriétaires récalcitrants, en particulier les bailleurs, au travers d'une DUP de restauration immobilière.

MAISON BLANCHE

Maison Blanche quant à elle représente une barrière entre le périmètre de l'extension d'Euroméditerranée et le secteur prioritaire de la politique de la ville du Canet. Ce verrou est dû à sa nature architecturale (véritable mur dans le paysage urbain) et aux problématiques sociales qu'elle génère.

Ensemble construit dans les années 60, Maison Blanche totalise 230 logements et présente tout à la fois des désordres au titres de l'indécence des logements et de la non conformité incendie dans les parties communes.

Réhabiliter Maison Blanche est techniquement possible mais serait financièrement lourd pour les collectivités avec un résultat qui ne saura être jugé satisfaisant.

La solution préconisée est donc la libération de l'emprise par la destruction des deux tours, pour la mise en place d'un espace public (parc, place....)

Les contraintes sont nombreuses :

- Relogement de 220 familles
- Cout important d'ingénierie et d'acquisition foncière
- Intervention publique de très long terme

Les conditions de mise en œuvre de ce projet sont multiples. Compte tenu des difficultés rencontrées sur les dossiers conventionnés avec l'ANRU pour mener à bien les relogements, un dispositif particulier doit être imaginé afin de rester dans des délais raisonnables. Il convient d'obtenir un engagement des bailleurs à travers une charte de relogement et d'étendre le dispositif de plateforme des opérations ANRU. Il faut également établir une stratégie de peuplement afin d'éviter une reconcentration de familles fragiles sur un petit nombre d'immeubles. Enfin, il sera impératif de prévoir un programme de travaux d'urgence et de sortie d'insalubrité pour les familles qui vivent dans des conditions indécentes et qui ne seront pas immédiatement relogées.

Quelles que soient les interventions retenues sur ces immeubles, il sera impératif d'intégrer ces actions dans la logique globale du contrat de ville et de conventionner avec la politique de la ville pour mener la concertation auprès des habitants et la poursuite des actions d'animation.

2.4 Les équipements, les espaces publics

Les principales requalifications d'espaces publics à venir se situent dans le périmètre de la ZAC Littorale et dans le noyau villageois des Crottes. Il s'agit en particulier de :

- La place de la Cabucelle : pivot social et géographique
- L'Axe des Evénements : axe majeur reliant le Parc des Aygalades à la mer
- Le Mail piéton : Une rue à vocation commerciale.
- La traverse du Bachas : anticiper une nouvelle continuité Nord-Sud
- La rue de Lyon : préserver et renforcer les usages de l'axe historique
- L'avenue Félix Zoccola : chemin rural au cœur du quartier de Bougainville-Les Crottes
- La place Emmanuelli : impulsion du renouveau du village de Bougainville-Les Crottes
- La place Immaculée Conception : une place de village méditerranéen
- La traverse de l'Extension : nouveau lien Nord-Sud support d'aménagement
- La rue André Allar : un axe résidentiel, lien inter-quartier
- Le chemin de la Madrague-Ville Basse et Haute : une nouvelle étape pour le littoral marseillais
- Le boulevard de Vintimille et rue Cazemajou: un maillage en continuité du système viaire
- La place Joséphine : une nouvelle place de quartier
- Les nouvelles voies de la trame Cazemajou : une nouvelle trame viaire
- La rue des Activités : en résonnance avec le mail piéton
- La rue-Jardin : un espace résidentiel
- La voie Sud en continuité de la traverse Antoine Donaz : voie de desserte Est-Ouest
- La continuité de la venelle Emmanuelli : une continuité piétonne
- La rue Cougit et le boulevard de Sévigné : désenclavement du village de Bougainville-Les Crottes
- Les traverses piétonnes de Bougainville : des continuités piétonnes nouvelles

- Le parc Bougainville :

Situé en bordure du périmètre de la ZAC Littorale et bénéficiant pour partie à l'opération, le parc Bougainville est la première étape de la reconversion du vallon des Aygalades. Situé à l'articulation de la ville dense, des friches industrielles que le projet d'Extension d'Euroméditerranée propose de reconvertir et de l'exutoire maritime du ruisseau, le parc constituera une première pièce très significative du renversement écologique attendu sur ce site. Les 4 hectares de nature qu'il représente sont à la mesure d'un projet qui propose d'intégrer pleinement un nouveau système urbain, environnemental et paysager.

Ce parc est par ailleurs situé à la jonction de territoires de politique de la ville à très fort enjeux : Saint Mauront, Bellevue, secteur Sud de l'extension et les opérations de la ZAC Cimed et des Docks Libres. Une réflexion devra donc être menée avec tous les acteurs de ce territoire afin d'intégrer l'ensemble des fonctions nécessaires à la réussite de la rénovation urbaine.

Les principaux équipements publics programmés par les partenaires de l'OIN sont :

- une bibliothèque –médiathèque
- un pôle aquatique/gymnase couvert

- une crèche
- un bureau municipal de proximité
- un gymnase
- un pôle socio-éducatif
- un groupe scolaire
- le doublement du groupe scolaire Arenc-Bachas
- un équipement sportif de proximité

Il est également prévu de réaliser un collège dans le périmètre de la ZAC Littorale. En effet, il n'existe pas actuellement de collèges dans le périmètre Euromed 2. Ces derniers sont situés plus au nord et, compte tenu de la croissance démographique actuellement observée, ils devraient arriver à saturation vers 2020.

3 La participation des citoyens

3.1 La maison du projet

Le NPNRU demande la création de maisons de projet pour accompagner les opérations de rénovation urbaine et permettre aux habitants et au public métropolitain d'obtenir les informations sur un lieu unique.

Compte tenu de la superficie de l'OIN et de la juxtaposition avec d'autres dispositifs de renouvellement urbain, une concertation doit être engagée avec les différents acteurs pour localiser cette maison de projet et définir les contenus informatifs.

L'emplacement qui semble le mieux adapté est celui du parc Bougainville, permettant de couvrir les champs des de l'OIN et des QPV Grand Centre-Ville- Saint-Mauront et Cabucelle-Canet.

3.2 Les conseils citoyens

Tout comme pour la maison de projet, la mise en place des conseils citoyens permettra de lancer puis de faire vivre une véritable concertation autour des projets de rénovation urbaine.

L'Epaem participera à la mise en place de ces conseils et animera, pas le biais d'ateliers spécifiques, la concertation sur les projets dont l'établissement public assume la Maîtrise d'ouvrage.

Cette action fait suite à une démarche initiée dès l'origine de l'opération à l'attention des habitants et des instances représentatives : CIQ, associations de riverains ou encore associations agréées comme « Un centre-ville pour tous ». Cette démarche a d'ailleurs abouti en 2010 à la signature d'une charte sur la rue de la République prenant en compte tant les aspects sensibles du relogement que de la dynamique commerciale.

Ces sujets seront de nouveau approfondis dans le cadre de la mise en œuvre des actions initiées par le contrat de ville.

XVII

Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône



CHARTRE D'ENGAGEMENT DE LA CAF 13 DANS LE CADRE DES CONTRATS DE VILLE

Préambule

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville est issue d'un processus auquel la branche famille a été associée.

Le Plan pluri-annuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale est une véritable feuille de route en matière de cohésion sociale.

La circulaire du 15 octobre 2014 (s'appuyant sur la convention interministérielle, du 19 avril 2013) précise l'intervention des caisses d'allocations familiales pour chacune des orientations de la politique de la ville.

Les éléments posés dans la circulaire rejoignent des objectifs énoncés dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 de la branche famille signée en juillet 2013.

De fait, de par ses missions et ses champs d'interventions liés aux thématiques, aux territoires et aux publics concernés par les orientations de la politique de la ville, la CAF 13 s'engage à contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de ville au titre du droit commun.

Dans les Bouches-du-Rhône, la politique de la ville concerne 8 intercommunalités, 17 communes.

Articulation entre les orientations de la politique de la ville et les orientations de la CAF 13

1. Les thématiques et objectifs dans le cadre de la politique de la ville

Les objectifs qui structureront les contrats de ville se déclinent selon trois principales thématiques :

4Cohésion sociale : réduire la pauvreté, tisser le lien social et la solidarité, répondre aux besoins des familles monoparentales, des jeunes et personnes âgées, assurer l'accès aux droits et la citoyenneté.

4Cadre de Vie et renouvellement Urbain : améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires

4Développement Economique et Emploi : créer les conditions favorables afin de réduire de moitié l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et les autres territoires,

2. Des objectifs CAF 13 guidés par la COG et CPOG

Dans le cadre de la **convention pluriannuelle d'objectif et de gestion** les objectifs principaux sont :

4Le développement volontariste de services aux familles qui incarnent l'universalité de la politique familiale (mission de service public, cohésion sociale, correction des inégalités territoriales et sociales) avec notamment **un volet petite enfance** (création de solutions d'accueil dans les territoires les plus déficitaires et en direction des familles les plus pauvres), **un volet parentalité** (maillage du territoire, répondre aux mutations familiales, la monoparentalité), **un volet enfance-jeunesse** avec une réponse adaptée aux besoins des familles (accompagnement de la réforme des rythmes éducatifs, développement e l'offre d'accueil).

4Une politique de service aux allocataires répondant aux nouveaux besoins des familles et impliquant une meilleure utilisation des services (une simplification accompagnée d'une politique volontariste d'accès aux droits) avec notamment, **un volet choc de simplification et d'amélioration de la lisibilité de la CAF** (dématérialisation, réglementation simplifiée), un **volet détection du non recours et accès effectif aux droits** (Rdv des droits, accompagnement renforcé en cas de vulnérabilité, parcours généraux, comités d'usagers).

En outre, dans son **contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion**, la CAF des Bouches du Rhône a décliné et réaffirmé les axes suivants notamment dans le **cadre du schéma des politiques familiales et sociales** :

4Amélioration de l'offre d'accueil du jeune enfant (collectif et individuel)

4Soutien à la fonction parentale

4Structuration d'une offre enfance jeunesse adaptée aux besoins des familles (contrats enfance jeunesse)

4Améliorer le parcours d'insertion des personnes et familles en situation de précarité

4Aider les familles confrontées à des événements ou difficultés fragilisant la vie familiale pour les thématiques liées au logement (impayés, décence), l'insertion, la parentalité.

Ces actions s'articulent notamment avec le **schéma départemental des services aux familles** signé le 19 décembre 2014 en partenariat avec l'État, le Conseil général, la Ville de Marseille, l'Union des maires des Bouches du Rhône, la MSA, la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, l'Éducation Nationale, l'UDAF 13.

Ce Schéma se déclinera au sein de chaque contrat de ville signé.

Dans le cadre du plan d'accessibilité, la CPOG prévoit :

- La promotion des services dématérialisés au moyen d'un schéma directeur de dématérialisation
- D'organiser et piloter l'offre d'accueil notamment par la mise en œuvre de différents canaux d'accessibilité.

3. Des points communs

La CAF des Bouches-du-Rhône rejoint les objectifs généraux des contrats de ville à travers plusieurs axes de son action :

4En direction d'un même public : la famille, l'enfant, le jeune ;

4Au travers de préoccupations partagées : l'accès aux droits et aux services, la parentalité, la réussite éducative et la citoyenneté, l'habitat et le cadre de vie, l'accompagnement des publics les plus fragiles, la mobilisation des habitants aux actions entreprises en faveur de leur environnement, la mise en réseau des partenaires,

4En développant une approche préventive des besoins : par des offres de services, des accompagnements collectifs et individuels

4En initiant une réponse concertée et adaptée des acteurs compétents tout en s'appuyant sur les structures et services existants.

De fait, l'engagement global de la CAF 13 au sein des contrats de ville se fera en :

4Renforçant la lisibilité et la compréhension de sa politique,

4En participant au diagnostic, à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des contrats de ville,

4En mobilisant et coordonnant les moyens disponibles en référence aux champs d'intervention et compétences de la CAF.

Contribution de la CAF 13

À cette fin, la CAF des Bouches du Rhône est en mesure d'apporter sa contribution et ressources aux dynamiques développées sur les territoires retenus au titre du contrat de ville selon plusieurs axes :

4Par une politique déconcentrée garante de la proximité et de l'accessibilité

4Par des ressources humaines et services qualifiés et spécialisés

4Par des ressources et leviers financiers de droit commun et spécifiques

1. Une politique déconcentrée garante de la proximité et de l'accessibilité,

En territorialisant sa présence et son action, la CAF des Bouches-du-Rhône a voulu être au plus proche des bassins de vie, des populations et de leurs besoins. Au-delà des prestations familiales et d'action sociale, elle a su développer des offres de services ciblées et complémentaires.

- L'action de la CAF des Bouches-du-Rhône est territorialisée à partir de 6 territoires et 12 sous territoires. Les équipes pourront dans le cadre de leurs champs de compétences soutenir les projets élaborés sur les quartiers et intercommunalités retenues au titre de la politique de la ville. **Il s'agira notamment d'assurer le RDV des droits, le déploiement des offres de service liées au logement (indécence, impayés), insertion, parentalité en lien avec le versement des prestations, de mettre en œuvre le schéma départemental de service aux familles, d'organiser et piloter l'offre d'accueil du jeune enfant, d'intensifier sa participation aux instances et commission locales (CCAPEX notamment, commissions locales parentalité).**

- Cette organisation permettra d'assurer une présence significative au sein des différentes instances intercommunales d'élaboration (échelon de signature des contrats) et ainsi de faire le lien avec le pilotage général de la CAF. **Les responsables de territoires participeront aux différents comités techniques et ateliers mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration des contrats de ville. Ils interviendront directement lors de la signature des contrats. Une fiche synthétique de contribution se trouve en fin du présent document.**

- Cette implantation de proximité, territoires, structures agréées constituera, en outre, un atout **pour une mise en œuvre éclairée des actions décidées partenarialement.**

2. Des ressources humaines et services qualifiés et spécialisés

Les missions quotidiennes de la CAF, son action auprès des publics allocataires, la confrontent avec les populations cibles de la nouvelle politique de la ville. Cette action diverse lui donne

toute légitimité **pour apporter une valeur ajoutée sur l'évaluation sociale d'un territoire donné.**

Avec 393 770 allocataires, la CAF couvre ainsi plus de la moitié de la population du département : 22 % n'ont pas de revenus, 28 % bénéficient des minimas sociaux, 161 760 des allocataires sont sous le seuil des bas revenus. Bas revenu qui est le critère retenu afin de cibler les quartiers de la nouvelle politique de la ville.

Dans le cadre de l'élaboration (diagnostic et réflexion engagés) et de la mise en œuvre des contrats de ville, au sein des territoires intercommunaux, la CAF pourra apporter sa contribution dans différents domaines :

- La CAF des Bouches-du-Rhône **détient des bases de données qui permettent d'élaborer des analyses statistiques** et qu'elle est autorisée à transmettre à ses partenaires en respectant les limites imposées par la Commission nationale informatique et liberté (CNIL).
La fourniture de ces données est gracieuse mais nécessite la signature d'une convention fixant les conditions de leur utilisation.
- La CAF des Bouches du Rhône emploie des travailleurs sociaux expérimentés au contact des populations sur l'ensemble du territoire départemental ainsi que des cadres et des conseillers thématiques qui constituent une réelle ressource en termes d'ingénierie sociale et de connaissance du territoire.
- En engageant une politique partenariale forte, la CAF des Bouches-du-Rhône a développé une connaissance fine des acteurs territoriaux œuvrant dans son champ de compétence : institutionnels, associatifs, privés. Elle a pu participer aux développements et à la mise en œuvre d'instances et commissions et plans au niveau départemental qui œuvrent dans le champ des thématiques de la politique de la ville (CCAPEX, CPLD, Commission départementale parentalité, PDAHLPD...).

Elle est légitime et en capacité d'enrichir les réflexions collectives et favoriser le déploiement d'actions adaptées aux différents publics et territoires.

3. La mise en œuvre opérationnelle par la mobilisation de moyens

Les actions et fonds nationaux

La convention d'objectifs de gestion signée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales pour la période 2013/2017 a préservé les financements alloués aux CAF pour la conduite de la politique d'action sociale.

Les moyens significatifs ainsi mis à disposition des organismes locaux sont très appréciables au regard des contraintes financières imposées aux collectivités territoriales et locales.

Dans ces conditions, la CAF des Bouches-du-Rhône mettra tout en œuvre pour recourir aux lignes de financement ouvertes pour le Département et au niveau national notamment dans le cadre de la politique de la ville (financements spécifiques qui seront précisés dans le cadre d'une circulaire CNAF ou de droit commun). Il s'agira notamment des structures agréées petite enfance, jeunesse et animation de la vie sociale.

Les fonds propres

Au-delà des financements nationaux et de manière complémentaire, la CAF des Bouches-du-Rhône abonde aux actions et financements nationaux : structures agréées dans le cadre de la convention cadre des centres sociaux, subventions de fonctionnement en direction d'associations qui œuvrent dans le champ de ses compétences.

Cette intervention complémentaire pourra venir s'articuler avec les crédits spécifiques alloués dans le cadre de la politique de la ville.

C'est parce que les allocataires les plus vulnérables de la CAF des Bouches-du-Rhône sont particulièrement nombreux sur les territoires retenus au titre du présent contrat de ville que celle-ci s'engagera de manière volontariste dans l'action partenariale dans une logique de complémentarité.

Politique de la Ville et CAF 13

Fiche synthétique de contribution

Un corpus de textes articulés	•Convention d'Objectif et de gestion 2013-2017 •CPOG 2013-2017 •Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'Inclusion sociale : Plan + évaluation annuelle •Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013-2015 •Loi du 21 février 2014 n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine : cadre d'intervention et contrat de ville •Circulaire du 30 juin : Définition des piliers et axes •Circulaire du 15 octobre : définition des interventions dans le cadre des piliers •Décret du 30 décembre sur les quartiers retenus •Janvier:2015, définition d'un 4ème pilier : « valeur de la république et Citoyenneté »	
↓	↓	
Un positionnement pour une contribution de la CAF 13	Position politique de la CAF (Administrateur/Direction Générale)	
↓	↓	
Une formalisation du positionnement pour une communication interne et externe	Charte d'Engagement de la CAF 13 dans le cadre des contrats de Ville (validation en instance Conseil d'Administration)	
↓	↓	
Les acteurs CAF 13		
<i>l'ensemble des acteurs , une fois la charte validée peuvent solliciter l'expertise technique de Karine Dziwulski</i>		
Élaboration et construction du contrat de Ville	Marseille	Hors Marseille
	Comité de Pilotage : représentation politique Administrateur /Direction générale ou leurs délégués : Directeur Adjoint service aux allocataires et aux partenaires, Sous directeur aux partenaires	Comité de Pilotage : représentation Direction et / ou délégué local Direction DASP /responsable de territoire
	Comité Technique Responsables de territoire	Comité Technique Responsables de territoire
	Ateliers Thématiques Responsable adjoint territoire accompagné du conseiller technique thématique DSP	Ateliers Thématiques Responsable adjoint territoire accompagné du conseiller technique thématique DSP
Appel à Projet Transitoire 2015	Responsable de Territoire accompagné du conseiller thématique DSP	Responsable de Territoire accompagné du conseiller thématique DSP
Signature des Contrats	Administrateur /Direction générale/DSAP responsables de territoire	Administrateur /Direction générale/DSAP responsables de territoire

Tableau maquette financière Engagement de la Caf des BDR dans les Contrats de Ville – 2015		
Thématiques	Montant Caf Droit commun 2015	Montant moyens supplémentaires sur fonds locaux 2015
Parentalité	184 500 €	233 000 €
Habitat	25 000 €	256 500 €
Accès aux droits		10 000 €
Jeunesse	4 235 000 €	3 080 000 €
Enfance	19 500 000 €	569 000 €
AVS	3 365 000 €	1 100 000 €
Cohésion sociale		16 500 €
Total général :	27 309 500 €	5 265 000 €